HISTOIRE DU CALVINISME PAR MONSIEUR MAIMBOURG

Louis Maimbourg

Digitized by Google

Digitized by Google

M

Digitized by Google

Digitized by Google

ROMA
VITTORIO EMAN

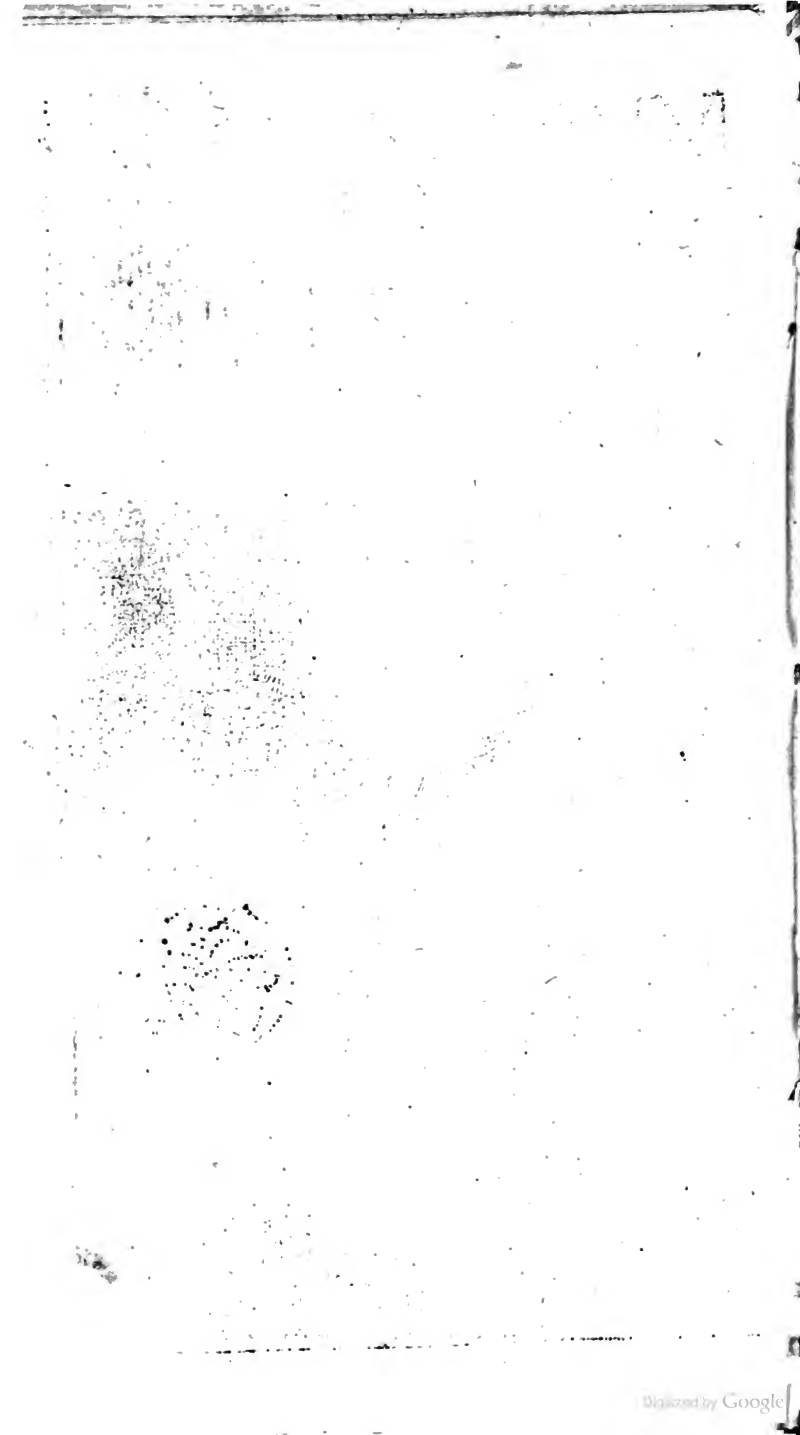
Digitized by Google

HISTOIRE
DU
CALVINISME.

PAR

MONSIEUR

MAIMBOURG.

Derniere Edition.

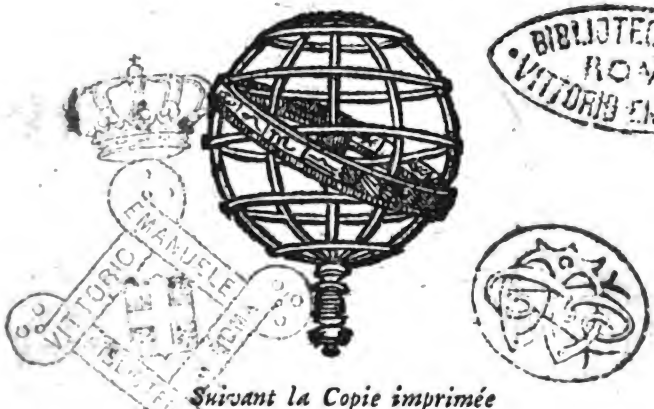

Suivant la Copie imprimée

A PARIS,
Chez SEBASTIEN MABRE-CRAMOISY,
Imprimeur du Roy, ruë Saint Jacques,
aux Cicognes.

M. DC. LXXXII.

Digitized by Google

Digitized by Google

AU ROY.

SIRE,

TOus les Sçavans qui ont dédié leurs Ouvrages à VOSTRE MAJESTE', ont fait eclater ſa gloire, en faiſant voir dans leurs Epitres, avec toute la pompe de leur eloquence, tous les Ennemis de LOUÏS LE GRAND terraſſez par la force invincible de ſes Armes; les limites de ſon Royaume etendus par ſes juſtes prétentions, & par ſes con-

Digitized by Google

queſtes juſqu'au Rhin, & meſme audelà; & la Paix qu'il a glorieuſement donné à toute l'Europe, en abandonnant, par une moderation ſans exemple, dans le cours le plus impetueux de ſes victoires, tous les nouveaux avantages qu'il pouvoit infalliblement tirer de la guerre.

Il me ſemble que je puis dire veritablement & ſans vanité, que je fais encore plus qu'eux, parce que VOSTRE MAJESTÉ, *qui aprés avoir ſurpaſſé les Rois ſes Prédeceſſeurs, ſe ſurpaſſe maintenant elle-meſme, me donne lieu de faire voir dans cette Hiſtoire quelque choſe de plus grand encore, & de plus digne de l'immortalité, que tout ce qu'ils ont dit de plus avantageux à voſtre gloire.*

En

Digitized by Google

En effet, SIRE, *l'on y voit le Calviniſme, c'eſt à dire, le plus furieux & le plus terrible de tous les ennemis que la France ait jamais eûs, celuy qui l'a autrefois deſolée par le fer & par le feu, donnée en proye à l'avarice & à la cruauté des Etrangers, & reduite enfin aux derniers extremitez par la fureur des guerres civiles, par les revoltes tant de fois rêtirées, & par les horribles excès de la rage & de l'impietè des premiers Proteſtans de ce Royaume. Mais en quel eſtat l'y voit-on cèt Ennemi ſi redoutable apres tant de funeſtes attentats? Il y paroiſt non-ſeulement deſarmè, abbatu, humble, ſoumis, & à vos pieds, mais auſſi preſque anéanti, tout languiſſant, &*

tendant manifeſtement à ſa fin, heureuſement vaincu & domté par d'autres armes que celles que vos Predeceſſeurs avoient inutilement employées pour le détruire. Car ce n'eſt point comme eux ni par les ſupplices, ni par la guerre que VOSTRE MAJESTE', *a entrepris de le reduire en cèt eſtat, mais c'eſt par une conduite egalement juſte, douce, & charitable; par des Ordonnances toutes pleines de ſageſſe & d'équité, qui luy oſtent ce qu'il avoit uſurpé contre les Edits; & par la grandeur de vôtre zele qui donne tous les jours mille marques de cèt ardent deſir que vous avez du ſalut de ceux qui ſont encore infectez du venin de ſes erreurs.*

C'eſt par cette voye douce de la charité, bien plus efficace que cel-

Digitized by Google

celle de la force & de la rigueur que nous voyons aujourd'huy cette grande multitude de brebis égarées, ſe rendre avec l'applaudiſſement du ciel & de la terre dans la Bergerie du bon Paſteur, & augmenter par leur converſion le nombre des ſujets de l'Egliſe Gallicane, qui vous doit, aprés Dieu, cèt accroiſſement ſi conſiderable de ſon Empire tout ſpirituel.

Mais SIRE, *que ne doit-elle pas encore à cette importable pieté de* VOSTRE MAJESTE', *qui en accordant au Clergè de France les graces qu'il luy a demandées au ſujet de la Régale, a plus fait pour l'Egliſe Gallicane que Saint Loüis meſme, quelque grand zele qu'il ait eû pour le bien de cette illuſtre Egliſe, dont il a toûjours maintenu*

tenu les droits & les libertez avec tant de vigueur ?

C'eſt par ces effets & ces marques éclatantes d'une ſolide pieté que VOSTRE MAJESTE' *fait regner Dieu dont Elle agrandit le Royaume en rétabliſſant la Religion par la ruine de l'héreſie ; & Dieu auſſi de ſon coſté ne manquera pas de continüer par de nouvelle benedictions à vous faire regner avec toute la gloire & tout le bonheur qu'on peut ſouhaiter. Ce ſont-là les vœux que fait continuellement à Dieu pour ſon genereux Protecteur, celuy qui eſt avec tout le reſpect & tout le zele imaginable,*

SIRE.

de vôtre Majeſté

Le tres-humble, tres-obéïſſant, & tres-fidelle ſujet & ſerviteur, LOÛÏS MAIMBOURG.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

Voicy le dixiéme Tome de mes Hiſtoires, qui, comme je l'oſe eſperer, ſatisfera mon Lecteur, & ſera favorablement receû, meſme à Rome, quoy-qu'il paroiſſe aſſez qu'on n'y eſt pas trop ſatisfait de l'Auteur. Car il n'y a preſque perſonne aujourd'huy qui ne ſçache que j'ay eû le malheur de tomber dans la diſgrace de N. S. Pere le Pape, qui a fait mettre dans *l'Indice* quelques-unes de mes Hiſtoires, & m'a mis moy-meſme hors de la Compagnie des Jeſuites, par un decret du Général, qui porte ſimplement, ſans en alleguer d'autre cauſe, OBSEQUENTES JUSSUI ET MANDATO S.D.N. INNOCENTII XI. DICTUM PATREM LUDOVICUM EX SOCIETATE NOSTRA DIMITTIMUS, ET PRO DI-

MISSO AB OMNIBUS HABENDUM ESSE DECLARAMUS. *Obéiſſant aux ordres exprés du Pape, nous le mettons hors de noſtre Compagnie, & nous déclarons qu'on le doit tenir deſormais pour un homme qui n'eſt pas Jeſuite.*

Ce coup m'a eſté d'autant plus ſenſible, qu'il vient d'un Pape dont l'éminente vertu reconnuë & réverée de tout le monde, peut faire croire, particulierement à ceux dont je n'ay pas l'honneur d'eſtre bien connu, que je ſuis fort coupable. D'ailleurs, comme il n'a pas jugé qu'il fuſt à propos de me déclarer mon crime, quoy-que j'aye ſouvent demandé qu'on me fiſt cette grace, qu'on accorda meſme à Luther: je ne puis ni me juſtifier, ſi je me crois innocent, ni ſatisfaire Sa Sainteté, ſi l'on trouve qu'il y ait quelque méchantes propoſitions dans mes Livres, quoy-que je n'aye pû juſqu'à maintenant y en découvrir aucune.

Sur

Sur quoy il me ſemble que je puis dire avec Saint Paul, *Nihil mihi conſcius ſum.* Je m'examine devant Dieu ſur ce que j'ay preſché prés de trente ans, principalement dans Paris, & ſur ce que j'ay écrit depuis dix ou douze ans que j'ay quitté la prédication. Et aprés tout, quoy-que je me puiſſe tromper, je crois néanmoins que l'on pourra voir auſſi-bien que moy, ſoit des mes Sermons qui ſont imprimez, ſoit dans mes Lettres de François Romain, ſoit dans mes trois petits Traitez de Controverſe, ou enfin dans toutes mes Hiſtoires, que j'ay toûjours écrit & parlé conformément à la doctrine de l'Egliſe, aux maximes & au loix inviolables du Royaume, & porté hautement l'autorité du Saint Siege & du Pape auſſi loin qu'elle peut s'étendre ſelon l'Evangile, les Conciles, & les Saints Peres. Outre que par la grace de Dieu, j'ay toûjours taſché de vivre ſelon ma profeſſion d'une maniere

niere qui fait que j'ay encore aujourd'huy le bonheur d'estre tenu & dedans & dehors la Societé pour un homme irreprochable dans sa conduite & dans ses mœurs.

Je ne sens donc point que ma conscience reproche rien sur tout cela, *Nihil mihi conscius sum*. Mais je dois aussi ajouster avec le mesme grand Apostre, *Sed non in hoc justificatus sum*; *cela pourtant ne me justifie pas*. Nostre Saint Pere, quand mesme il ne prononce pas *ex Cathedrâ*, a bien d'autres veûës & d'autres lumieres que les miennes. Il peut voir ce que je ne vois pas; & je veux mesme croire, puis qu'il le veut ainsi, que je suis coupable, quoyque je ne sçache pas en quoy, & qu'il est maintenant bon que je subisse avec grande soumission la peine qu'il m'impose.

Il est vray que le Roy, qui agit toûjours avec autant de justice que de bonté, voyant qu'on ne luy

luy vouloit pas faire ſçavoir, comme on ne luy avoit promis, en quoy j'eſtois coupable, m'a pris en ſa protection, & enſuite n'a pas voulu qu'on exécutaſt le Decret que l'on avoit fait contre moy, & qu'il a tenu en ſuſpens, pour en uſer aprés comme il trouveroit le plus à propos: de ſorte qu'aprés plus d'un an écoulé depuis ce Decret, on m'a veû eſtre encore par cette puiſſante protection ce que j'eſtois auparavant.

Mais j'ay enfin réſolu de prendre les voyes de ſatisfaire pleinement ſa Sainteté, en me ſacrifiant tres-volontiers pour le bien de la paix; de tirer les Jeſuites de certains faſcheux embarras où ils ſe trouvoient à mon occaſion; & de me mettre en eſtat de pouvoir paſſer le peu qui me reſte de vie dans le repos, dont il ſeroit aſſez difficile que je joûïſſe parmi eux, aprés avoir eſté ſi malheureux que de déplaire ſi fort à Sa Sainteté, à l'in-

l'indignation de laquelle j'aurois le chagrin de le voir expoſez à mon ſujet.

C'eſt pourquoy j'ay ſupplié tres-humblement le Roy de ſe contenter de ce qu'il a fait juſques icy pour me maintenir dans le poſte où j'ay eſté plus de cinquante cinq ans, avec quelque honneur & quelque réputation, dans une Compagnie auſſi grande & auſſi célebre que celle des Jeſuites, & de laiſſer à leurs Superieurs la liberté de faire ce qu'ils jugeroient à propos à mon égard, en ſuite des ordres qu'ils ont receûs de Rome.

Et c'eſt que Sa Majeſté a trouvé bon de faire par ſa Lettre du 10. de Janvier de cette année au Provincial des Jeſuites en ces termes: *Je vous permets de faire dans l'execution deſdits ordres, ce que vous eſtimerez eſtre de voſtre devoir, ſuivant les Statuts & Réglemens de voſtre Compagnie.* Or ces Peres ont

ont crû que ces ordres venant du Pape, auquel ils obéïſſent ponctuellement en tout ce qui regarde le gouvernement de leur Compagnie, ils ne pouvoient ſe diſpenſer de les exécuter. C'eſt ce qu'ils ont fait, en me ſignifiant & me remettant entre les mains ce Decret, en vertu duquel, ſelon ces paroles tres-ſignificatives, OBSEQUENTES JUSSUI ET MANDATO SS. D. N. EUM EX SOCIETATE NOSTRA DIMITTIMUS ET PRO DIMISSO AB OMNIBUS HABENDUM ESSE DECLARAMUS, il eſt évident que par la ſuprême autorité Apoſtolique je ſuis parfaitement libre, & remis de plein droit en l'eſtat où j'eſtois avant ma Profeſſion.

Ainſi, n'eſtant plus maintenant Jeſuite par l'ordre de N. S. P. le Pape, & par la permiſſion que le Roy a donnée de l'éxecuter, je ſeray de la grace de ſa Majeſté

tout

tout ce qu'il luy plaira, pour la ſervice avec plus d'ardeur & de zele & de liberté que jamais.

Voilà ce dont j'ay crû devoir informer mon Lecteur, qui ſera peut eſtre ſurpris de ce changement qui paroiſt au titre de mon Livre; & je le fais, en attendant que je donne au Public une plus ample Relation de tout ce qui s'eſt paſſé dans cette affaire, ſi ceux qui ont autorité ſur moy, & à la volonté deſquels je ſeray toûjours parfaitement ſoumis, me le permettant.

SOM-

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE PREMIER.

LE sujet & l'importance de cette Hiſtoire. Le Calviniſme vient de l'héreſie de Luther, & de celle de Zuingle. L'hiſtoire de cét Héreſiarque. Le changement de Religion dans les Cantons de Zurich, de Berne, de Schaphouſe, & de Baſle. La guerre des Suiſſes, & la victoire des Catholiques. Les artifices de Luther & de Zuingle pour gagner le Roy François I. par les Gens de lettres qu'ils luy envoyent, & qui ſement l'héreſie dans Paris, & à Meaux. Guillaume Briſſonet Eveſque de Meaux ſe laiſſe ſurprendre par ces faux ſçavans héretiques. Son repentir, & ſon Synode. Le zele du Parlement de Paris à maintenir la vraye Religion. Les héretiques gagnent par leur hypocriſie Marguerite de Valois Ducheſſe d'Alençon, ſœur de François I. Le Portrait de cette Princeſſe. Elle épouſe Henry d'Albret Roy de Navarre. Elle eſt ſeduite par Gerard

Roſſuel

Rouſſel, & prend le parti des Proteſtans, pour ſe venger de ce que le Pape Iules II. avoit fait contre le Roy ſon beaupere. Ce qu'elle fit pour attirer dans ce parti le Roy ſon frere, qui fut ébranlé par le Curé de Saint Euſtache. Le Cardinal de Tournon deſabuſe le Roy. L'inſolence extréme des Proteſtans. L'amende honorable que le Roy fait faire à Dieu par une Proceſſion ſolennelle, & ſon zele admirable contre les Héretiques. L'hiſtoire des diverſions de Geneve entre les Savoyards & les citoyens; & du changement d'Eſtat & de Religion qui s'y fit. Hiſtoire de Iean Calvin. Sa naiſſance, ſon éducation. Comment il ſe pervertit, & fut contraint de ſe ſauver à Paris. Sa retraite à Angouleſme, en Allemagne, à Poitiers, à Ferrare, à Baſle, à Strasbourg & à Geneve, où il eſt établi Miniſtre. Le ſyſteme de ſon héreſie tirée de Pierre Valdo. Hiſtoire de cét héretique & de ſes Vaudois. En quoy Calvin differe de Luther, duquel il a pris les points les plus ſubtils de ſon héreſie.

LIVRE SECOND.

Hiſtoire de l'execution & du maſſacre de Cabrieres & de Merindol. Le Iuge-

Digitized by Google

Jugement porté en cette cauſe par le Parlement de Paris, & la juſtification du Parlement de Provence, & de ſon Premier Préſident Jean Meynier Baron d'Oppede. L'avenement de Henry II. à la Couronne. Son zele contre les héretiques. Edit de Chaſteau-Briant. Inſolence des Huguenots aprés la bataille de Saint Quentin. Hiſtoire de Clement Marot : ſa naiſſance, ſes mœurs, ſa Traduction des Pſeaumes, ſes aventures, & ſa mort. Hiſtoire du voyage du Chevalier de Villegagnon en l'Amerique Meridionale, pour y établir le Calviniſme. La diviſion des Miniſtres que Calvin y avoit envoyez. La Converſion du Chevalier. Son retour en France, où il écrit contre l'héreſie. D'Andelot ſe déclare bruſquement Calviniſte en preſence du Roy Henry II. qui le fait arreſter priſonnier. L'apoſtaſie de Spifame Eveſque de Nevers. Son voyage à la Diéte de Francfort pour les Calviniſtes. Son retour à Geneve, où il eût la teſte tranchée. La Mercuriale en preſence du Roy, qui fait arreſter les Officiers qui s'eſtoient déclarez pour le Calviniſme. Anne du Bourg Conſeiller le fait plus ouvertement que tous les au-

autres. La mort du Roy Henry II. Son éloge, & ſon portrait. L'inſolence des Huguenots aprés ſa mort ſous le regne du petit Roy François. Aſſaſſinat du Preſident Minard. Exécution d'Antoine du Bourg. Eſtat de la Maiſon de Guiſe, & de la Maiſon de Montmorency. Les Guiſes ont la meilleure part au gouvernement ſous ce regne. Mécontentement des Princes, des Montmorencis, & des Colignis. Le caractere d'Antoine de Bourbon Roy de Navarre: celuy du Prince de Condé ſon frere. Comment ils ſe ſont tous deux Huguenots, auſſi-bien que les Colignis. Hiſtoire de la Conjuration d'Amboiſe. Entrepriſes des Huguenots aprés que la conſpiration fut éteinte. On taſche d'eſtablir contre eux l'Inquiſition. Hiſtoire de cette Inquiſition. L'Edit de Romorantin. L'Aſſemblée de Fontainebleau, où l'Admiral preſente Requeſte pour les Huguenots. Jean de Montluc Eveſque de Valence eſt pour eux. L'hiſtoire de la vie de ce Prélat. Les libelles des Huguenots. Les Eſtats d'Orleans, où le Prince eſt arreſté, & condamné à avoir la teſte tranché. Mort de François II. Delivrance & juſtification du Prince. La dangereuſe & malheureuſe politique de la Reine Catherine de Medicis.

LIVRE TROISIE'ME.

Hiſtoire de l'établiſſement du Calviniſme au Royaume d'Ecoſſe. La guerre qui s'y fit entre les Anglois & les Ecoſſois d'une part, & les François de l'autre. La Paix de Londres deſavantageuſe à la Religion. Abregé de la vie & des pitoyables aventures de la Reine Marie Stuard juſqu'à ſa mort. Comment l'héreſie s'eſt introduite, & enfin établie dans l'Angleterre. La Reine Catherine de Medicis s'accorde avec le Roy de Navarre pour la Régence qu'elle partage avec luy; & pour ſe maintenir, ſe lie d'intereſt avec l'Admiral, favoriſe les Huguenots, & ſouffre qu'on faſſe le Preſche à la Cour. Quelle eſtoit alors la diſpoſition de l'eſprit de cette Princeſſe touchant la Religion. Le grand bien qui naquit de ce grand mal, par l'union de Duc de Guiſe, du Conneſtable Anne de Montmorency, & du Mareſchal de Saint André, pour la défenſe de la Religion Catholique; ce que les Huguenots appellerent le Triumvirat. L'union contraire des trois freres de Coligny, & l'apoſtage du Cardinal de Chaſtillon. La nouvelle Requeſte preſentée par l'Amiral

ral, & regettée par le Parlement. L'Edit de Juillet favorable aux Catholiques. Le Chancelier de l'Hospital agit fortement pour le faire révoquer. Les qualitez, & le portrait de ce Chancelier. Il s'unit avec la Reine Catharine, le Roy de Navarre, & l'Admiral, pour faire convoquer le Colloque de Poissy. Les differens motifs qui les y portent. L'histoire de ce fameux Colloque. La harangue de Beze. Le portrait, & les qualitez de ce Ministre. Ses blasphêmes tres-doctement réfutez par le Cardinal de Lorraine. Le Colloque heureusement terminé par la nérosité des Evesques de France, qui sceûrent se maintenir contre l'intention de la Reine, dans leur qualité de Juges de la doctrine.

LIVRE QUATRIE'ME.

INsolence des Huguenots aprés le Colloque de Poissy. Les Chefs des Catholiques voyant que l'on vouloit l'Edit de Janvier qui permet l'exercice du Calvinisme accordé aux Huguenots malgré le Parlement de Paris, qui s'y opposa de toute sa force. Les horribles suites de cét Edit. L'histoire du tumulte excité par les Huguenots au Fauxbourg Saint Mar-

Digitized by Google

Saint Marceau. Le Roy de Navarre abandonne les Huguenots, & se met à la teste du Triumvirat pour la défense de la vraye Religion. Etrange perplexité de la Reine Catherine qui se vit mal avec les deux partis. Le Prince de Condé sort de Paris, & les Chefs des Catholiques y retournent. L'histoire du desordre de Vassy. L'intelligence de la Reine avec le Prince de Condè pour s'opposer au Triumvirat. Le Roy de Navarre remene le Roy à Paris. Origine des premiers troubles. Le Prince se saisit d'Orleans. Rupture de la Reine avec le Prince, parce qu'il avoit fait voir ses lettres secrets. Surprise de plusieurs villes par les Huguenots. Les horribles cruautez qu'ils exercent contre les Catholiques. L'histoire du Baron des Adrets le plus cruel des Huguenots. Le siege & la prise de Roüen. La blessûre & la mort du Roy de Navarre; son èloge, & son portrait. Injustes repressailles faites à Orleans par le Prince de Condè, qui ne put prendre Corbeil, & fut repoussé de devant Paris. La marche des deux armées jusqu'à Dreux. Exacte description de la bataille de Dreux où le Prince & le Connestable furent faits prisonniers, & le Duc de Guise demeura victorieux. Eloge des Seigneurs Catholiques qui y perirent. Le siege d'Orleans. La blessûre du Duc de Guise assassiné par Poltrot. La mort & l'éloge de ce grand Prince. Le Traitté d'Orleans, & la fin des premiers troubles par l'Edit de Mars, assez favo-

favorable aux Huguenots. Cette paix eſt deſapprouvée par le Pape Pie IV. Les Eveſques accuſez d'hèreſie citez à Rome. Monitoire contre la Reine de Navarre Jeanne d'Albret. Les ordres du Roy au ſieur d'Oyſel ſon Ambaſſadeur pour s'y oppoſer. La ſage conduite du Pape en cette occaſion. La Reine Jeanne eſt excommuniée comme héretique opiniaſtre. L'hiſtoire de la mort de Jean Calvin. Ses bonnes & ſes mauvaiſes qualitez, & ſon veritable portrait.

LIVRE CINQUIE'ME.

LA Reine Catharine mene le Roy viſiter ſon Royaume; les motifs de ce voyage. Les raiſons qui l'obligent à ſe dèclarer pour les Catholiques contre les Huguenots. La Conference d'Avignon, & celle de Bayonne. La jalouſie qu'en prennent les Huguenots, & de l'armée que le Duc d'Albe mene en Flandres contre les rebelles & les Calviniſtes des Païs bas. Abregé de l'hiſtoire de cette révolte, & comment le Calviniſme s'eſt introduit dans ces païs-là. Les Huguenots ſe préparent à la guerre à l'occaſion du paſſage du Duc d'Albe. Ils taſchent de ſurprendre Metz pour la commodité du ſecours qu'ils attendoient de l'Allemagne. Comment l'hereſie de Calvin s'eſt introduite dans cette grande ville. La veritable cauſe des ſeconds troubles. Hiſtoire de la damnable & malheureuſe entrepriſe de Meaux. Le Prince de Condé veut attaquer le bataillon de ſix mille.

Digitized by Google

mille Suisses commandé par le Connestable qui conduit le Roy de Meaux à Paris. Le Prince entreprend d'assieger & d'affamer le Roy dans Paris. La bataille de Saint Denis où les Huguenots sont défaits, & le Connestable est tué. Exploits héroïques de ce grand homme. Sa mort, & son éloge. Ridicule entrepriſe des Huguenots contre un moulin. Ils ſe retirent de devant Paris, & ont recours aux Calviniſtes d'Allemagne. Comment le Calviniſme s'y eſt introduit contre la Pacification de Paſſau. L'Electeur Palatin Frideric III. envoye un grand ſecours aux Huguenots ſous la conduite de ſon ſecond fils Jean Caſimir. Le Duc d'Anjou Lieutenant Général du Roy ſon frere ne peut empeſcher que le Prince de Condé ne joigne ce ſecours en Lorraine, d'où eſtant repaſſé en France, il va mettre le ſiege devant Chartres, qu'il ne put prendre. La paix ſe traite & ſe conclut a Longjumeau. Elle ſe rompt dans la meſme année, à cauſe de la rebellion de la Rochelle. L'état de cette ville, & comment l'héreſie y fut introduite. Comment on penſa ſurprendre le Prince & l'Admiral qui ſe retirent à la Rochelle. Commencement des troiſiémes troubles. Etat des deux armées. La Royale commandée par le Duc d'Anjou s'avance vers la Charente. Bataille de Jarnac où l'armée Huguenote eſt défaite, & le Prince de Condé tué. Eloge & portrait de ce Prince.

Digitized by Google

Sommaire
LIVRE SIXIE'ME.

LEs Huguenots réparent en peu de temps leur perte. Le grand ſecours de Reitres & de Lanſquenets que leur mene le Duc des deux Ponts. Sa jonction avec eux dans le Limoſin où il meurt. Etat de l'armée du Duc d'Anjou, qui marche droit à eux. Grand combat de la Roche-Labeille. Siege de Poitiers par l'Admiral, qui eſt enfin contraint de le lever. Les forces & la rencontre des deux armées. Le combat de Saint Cler. Deſcription de la ſanglante bataille de Montcontour, où les Huguenots ſont defaits. Le ſiege & la priſe de Saint Jean d'Angely. On donne par là le loiſir à l'Admiral de ſe remettre. Surpriſe de Niſmes, & les cruautez que les Huguenots y exercent. Les deux armées en preſence, & la paix avantageuſe qu'on accorde aux Huguenots. Le deſſein que l'on fait de ſe défaire de l'Admiral. Les artifices dont on ſe ſert pour le faire venir à la Cour. La mort de Jeanne d'Albret Reine de Navarre. Le mariage du nouveau Roy de Navarre ſon fils avec Madame Marguerite ſœur du Roy. La bleſſeure de l'Admiral. Comment on prit la reſolution de maſſacrer tous les Huguenots. Hiſtoire de cét horrible maſſacre à la funeſte Journée de la Saint Barthelemy. La converſion forcée du Roy de Navarre, & du Prince de Condé. Ce qu'on fit inutilement pour excuſer ce qui ſe fit en cette malheureuſe Journée. Le maſſacre continué dans les Provinces. Les Gouverneurs qui refuſerent d'exécuter cét ordre. Belle action de l'Eveſque de Lizieux à ce ſujet. Les Huguenots plus obſtinez après la Saint Barthelemy. Faſcheuſes ſujets de cette Journée. Les ſupplices & la violence n'ont pû affoiblir l'hereſie. Le trop de douceur & le trop de rigueur l'ont également ſouſtenuë. Le juſte temperament que le Roy a pris pour la ruiner. Juſtification de ce qu'il fait pour un ſi glorieux deſſein.

Digitized by Google

HISTOIRE DU CALVINISME.

APrés avoir écrit l'Hiſtoire du Lutheraniſme, je veux maintenant faire voir par quelle funeſte fecondité cette Héreſie en a produit une autre encore plus pernicieuſe, qui, avant qu'elle fuſt deſarmée cõme elle l'eſt aujourd'huy, a fait beaucoup plus de deſordre, & cauſé plus de maux en France que celle de Luther, toute furieuſe qu'elle a eſté dans ſon progrés, n'en fit jamais en Allemagne. Tout ce que la rebellion, la perfidie, l'avarice, l'ambition, l'impieté, la cruauté, le deſeſpoir, & toutes les autres paſſions les plus tumultueuſes & les plus farouches ont inſpiré de fureur & de rage aux plus ſcelerats des ſiécles paſſez, le Calviniſme dont je parle, l'a renouvellé de la memoire de

ANN. 1520.

ANN. 1520. re de nos Ayeux & de nos Peres en ce Royaume, pour s'y établir par le fer & par le feu, s'il euſt pû, ſur les ruines de la Religion & de l'Eſtat.

Quatre grandes batailles rangées, deux à trois cens combats tres-ſanglans, la pluſpart des plus belles villes, priſes, ſurpriſes, pillées, ſaccagées, deſolées, les temples renverſez, les ſtatuës des Saints décapitées, les tombeaux des Rois violez, l'Eſtranger introduit dans le Royaume, une eſpece de Republique établie dans la Monarchie, & plus d'un million de François qu'on a fait perir ſans aucune forme de juſtice, par divers genres d'horribles tourmens, ſont les ſuperbes monumens que cette Héreſie s'eſt érigez dans l'Hiſtoire, pour nous apprendre par quelles voyes, conformément à ſon nouvel Evangile, elle s'eſt efforcée d'introduire dans l'Egliſe cette pretenduë réforme, qui a eſté le prétexte de ſa revolte.

Ce n'eſt pas que tous ceux qui ſe ſont trouvez malheureuſement engagez dans un ſi injuſte parti, ſe ſoient rendus coupables de tous ces grands crimes. Il y a eû de grands hommes que d'autres intereſts que ceux de la Religion & de leur conſcience y ont plûtoſt entraiſnez que conduits, & qui en prenant par politique & par engagement la qualité de Proteſtans, ne renonçient pas à celle d'honneſtes gens que la nature, l'éducation, & leur mérite

per-

perſonnel leur avoient aquiſe. L'Hiſtoire qui ne peut, ſans ſe rendre infame, abandonner la noble liberté qu'elle doit avoir de dire le bien & le mal, en quelque ſujet qu'elle le trouve, quand il eſt neceſſaire que la poſterité en ſoit inſtruite, ſçaura faire un juſte diſcernement de l'un & de l'autre, & ne confondra pas les qualitez & les actions des perſonnes avec celles de leur party. Ainſi j'ay lieu de croire que ceux qui trouveront leurs Anceſtres meſlez parmi les Proteſtans Calviniſtes dans cét Ouvrage, plaindront leur malheur ſans me quereller, & beniront Dieu de ce qu'ils ont eû le bonheur de n'eſtre pas, comme eux, d'une ſi malheureuſe Secte, qui par la ſeule maniere violente, & toute contraire à l'Evangile, dont elle s'eſt voulu établir, fait voir manifeſtement qu'elle eſt fauſſe, & qu'elle ne fut jamais de Jeſus Chriſt, qui eſt le Dieu de paix. C'eſt là l'unique fin que je me ſuis propoſée quand j'ay éntrepris d'écrire cette Hiſtoire, où j'eſpere que Dieu, de qui j'implore l'aſſiſtance, me fera la grace de découvrir, & d'expoſer ſi clairement la verité, que nos Proteſtans meſmes, pour peu qu'ils veulent eſtre ſinceres, ſeront contraints de convenir de ce que je vais dire du commencement, & du progrés du Calviniſme, dont j'eſpere qu'on verra la fin dans ce Royaume Tres-Chreſtien, ſous le bienheureux Regne de Loüis le Grand, qui tra- ANN. 1520.

ANN. 1520. vaille avec tant de zele & de ſageſſe pour un ſi glorieux deſſein.

L'Egliſe Gallicane joüiſſoit d'une profonde paix ſous le Roy François I. qui avoit ſignalé le commencement de ſon Regne par la Conqueſte de Milan, & par ſon Concordat avec le Pape Leon X. lors qu'il prit envie à ce Prince de faire refleurir dans ſon Royaume la gloire des Lettres, dont il fut appellé le Pere & le Reſtaurateur. C'eſtoit-là ſans doute un deſſein digne d'un grand Roy, & peut-eſtre le plus capable de tous ceux qu'il euſt pû choiſir pour rendre ſon nom immortel. Mais la voye qu'il prit pour y réüſſir, fut par un malheur qu'il ne prévit pas, ce qui donna l'entrée dans ſon Royaume à l'Heréſie. C'étoit en ce temps-là que les deux fameux Héreſiarques Luther & Zuingle, qui ne s'accordoient nullement, commençoient à former par leurs erreurs deux differens parties contre l'Egliſe Catholique. On a pû voir dans mon Hiſtoire du Lutheraniſme quel fut le premier; & parce que tous deux ont eû grande part au Calviniſme, qui s'eſt formé des Héreſies de l'un & de l'autre, il eſt à propos que je diſe icy en peu de mots quel eſtoit le ſecond.

Haudry Zuingle eſtoit un jeune homme impetueux, & plein de feu, qui aprés avoir porté quelque temps les armes, eſtant devenu Chanoine de Conſtance, ſe repentit bientoſt de s'eſtre attaché à une profeſſion

ANN. 1520.

fession qui oblige au celibat, duquel il ne pouvoit s'accommoder, comme il l'a luy-mesme avoüé dans ses Ouvrages. C'est pourquoy dés qu'il entendit parler de la nouvelle doctrine de Martin Luther, laquelle flatoit agreablement ses inclinations, il l'embarassa de tout son cœur, sans neanmoins se déclarer encore ouvertement, jusques à ce qu'ayant trouvé moyen de vendre son Benefice, il quitta son aumuce pour prendre une femme, & se mit à faire le Prédicant parmi les Suisses, & sur tout à Zurich, où il trouva des gens qui le laisserent aisément persuader ce qu'ils trouvoient leur estre fort commode. D'abord il ne prescha que contre les Indulgences, qu'un Cordelier Milanois estoit venu publier à Zurich, & contre la prétenduë tyrannie des Papes, particulierement au sujet du célibat des Ecclesiastiques. Mais aprés cela voulant estre Chef d'une nouvelle Eglise en Suisse, comme Luther l'étoit devenu en Allemagne, il prit sur les autres articles les plus essentiels une route toute contraire à celle de cet Héresiarque. Car Luther donnoit tout à la grace pour le salut, & ne laissoit rien à faire au franc arbitre: celuy-cy au contraire devenu Pelagien, donnoit tellement tout au libre arbitre, agissant par les seules forces de la nature, qu'il croyoit que Caton, Socrate Scipion, Seneque, Hercule mesme & Thesée, & les autres semblables heros & gens

Zuingl. c. 2.

Zuingl. l. de Provid. c. 6. Id. in Expos. fid. Christ.

ANN. 1520. gens de bien du Paganiſme avoient merité le Ciel par leurs belles actions. Luther a toûjours reconnu la preſence réelle du Corps de Jeſus-Chriſt au Saint Sacrement de l'Euchariſtie, quoy qu'il vouluſt auſſi que la ſubſtance du Pain & du Vin y demeuraſt: mais Zuingle ſouſtient qu'en ce Sacrement on ne recevoit que le Pain & le Vin, qui ſignifient & repreſentent le Corps de Jeſus-Chriſt, auquel on s'unit ſpirituellement & par la foy.

Zuingl. l. de Euchar.

Or comme il avoit déja formé dans Zurich un parti qui s'eſtoit rendu treſ-puiſſant, & que les Catholiques, & ſur tout les Religieux de Saint Dominique s'y oppoſoient de toute leur force pour la défenſe de la verité Catholique: le Senat de cette Ville-là, par une entrepriſe tout-à-fait inſouſtenable, convoqua une Aſſemblée générale, pour oüyr les uns & les autres dans une diſpute réglée, & pour juger enſuite ſouverainement par la parole de Dieu de ce differend. L'Eveſque de Conſtance, dans le Dioceſe duquel eſtoit Zurich, épouvanté de cette hardieſſe, y envoye Jean Faber ſon Grand Vicaire, pour leur défendre de paſſer outre, en leur repreſentant que c'eſtoit une choſe monſtrueuſe & inoüie dans l'Egliſe, qu'une Aſſemblée de Layques s'attribuaſt l'autorité d'un Concile pour decider ſouverainement des points de Doctrine concernant la Foy.

1525. Mais les Partiſans de Zuingle, qui l'emporr-

portoient de beaucoup ſur les autres, ayant prévalu ſur le petit nombre, repondent, que comme ils ont plus d'intereſt que perſonne à leur propre ſalut, ils ont auſſi plus de droit que les autres à s'appliquer à la recherche de la verité. Sur quoy il paſſe à la pluralité des voix, que la doctrine de Zuingle ſera receûë dans tout le Canton de Zurich; & peu de temps aprés, paſſant plus outre, nonobſtant toutes les remontrances du Canton de Lucerne, & de quelques autres, on briſe les Images, on renverſe les Autels, & l'on ſe ſouſtrait entierement de l'obéiſſance & de la Communion de l'Egliſe Romaine. ANN. 1520.

Les Eveſques de Baſle, de Conſtance, & de Lauſanne, étonnez de ce changement, qui fut ſuivi de celuy de Schaphouſe, firent en ſorte par leurs ſollicitations qu'on tint une Aſſemblée générale de tous les Cantons à Baſle. Ce fut-là, qu'aprés que le célebre Docteur Ekius eût tres-fortement réfuté tout ce que Jean Oecolampade, que Zuingle qui n'y voulut pas comparoiſtre y avoit envoyé, put dire pour la doctrine de ſon Maiſtre, elle fut condamnée, par un Decret ſolennel, au nom de toute la Nation. Mais ceux de Berne, ou les Diſciples de Zuingle avoient déja répandu le venu de ſon Héreſie, réfuſerent de s'y ſoumettre, & convoquerent une autre Aſſemblée. Et parce que la pluſpart des Catholiques ne s'y voulurent *Sleid. l. 6.* 1526. 1528.

ANN. 1520. pas trouver, ſur ce qu'il s'agiſſoit d'une affaire déja jugée, & que Zuingle y eſtoit le plus fort, on y fit la meſme choſe qu'à Zurich. Et peu de temps aprés ceux de Baſle, pervertis par Oecolampade, ſuivirent cet exemple, & ſe liguerent avec Zurich, Berne & Schaphouſe.

Il eſt impoſſible que la diverſité de Religion ne produiſe d'abord de la diviſion dans les cœurs; auſſi-bien que dans les eſprits & dans les ſentimens. Ceux de Zurich ſe confiant en leurs forces beaucoup plus grandes que celles de leurs voiſins, leurs firent tant d'inſultes pour les obliger à ſuivre leur parti, que les cinq Cantons de Lucerne, de Zug, d'Uri, d'Undervald, & de Shwitz, tous bons Catholiques, réſolus d'en tirer raiſon, entrerent à main armée ſur leur terre, de ſorte qu'on en vint à la bataille, qui fut tres-funeſte à ceux de Zurich. Toute leur armée fut taillée en pieces, & Zuingle meſme, qui eſtoit encore meilleur ſoldat que Prédicant, fut tué ſur la place, en combatant tres-vaillamment à la teſte d'un bataillon. Les Catholiques remporterent encore de grands avantages ſur eux en quatre ou cinq combats, quoy-qu'ils fuſſent aſſiſtez des trois autres Cantons leurs alliez. Apréz quoy ils firent la paix, chacun demeurant libre dans l'exercice de ſa Religion, au meſme état où ils ſont aujourd'huy, excepté que les quatre Cantons Zuingliens s'eſtant

Sleid. l. 8.

1531.

s'eſtant aſſociez à ceux de Genéve, ſe ſont faits depuis Calviniſtes. Voilà donc quel fut Zuingle, de l'Herésie duquel en partie, & en partie de celle de Luther eſt né le Calviniſme. ANN. 1520.

Ces deux Héréſiarques, qui ne purent jamais s'accorder dans la Doctrine, s'accorderent, ſans concerter enſemble, dans le deſſein que l'un & l'autre conceût d'attirer François I. Roy de France à ſon parti, & dans les voyes qu'ils prirent tous deux pour y reüſſir. Luther luy écrivit des Lettres tres-artificieuſes, dans leſquelles, contrefaiſant l'homme zelé pour la gloire de Dieu, il proteſte que toutes ſes penſées & ſes actions ne tendent qu'à purger l'Egliſe des abus tout viſibles qui s'y ſont gliſſez, & qui, comme autant de vilaines taches, en terniſſent le luſtre & la beauté qu'il luy veut rendre. Il oblige ſon Protecteur Frideric Electeur de Saxe à luy écrire en ſa faveur. Il luy envoya quelques-uns de ſes Livres qui reſſentent le plus la piété; & comme il ſçavoit que le Roy recevoit tres-bien les gens Doctes, qu'il appelloit, ou qui venoient de toutes parts ſe preſenter pour le ſervir, dans le deſſein qu'il avoit pris de rétablir l'honneur des Lettres, principalement dans Paris, il prit grand ſoin avec Philippe Melanchton d'envoyer en France tout ce qu'il y avoit parmi eux de plus habiles jeunes hommes, ſur tout dans la Philoſophie, & dans la

ANN. 1521. connoiſſance des Langues & des belles Lettres. Zuingle ne manqua pas de faire auſſi de ſon coſté la meſme choſe, & eut meſme la hardieſſe de dédier au Roy ſon pernicieux Livre de la vraye & de la fauſſe Religion. Le rendez-vous de tous ces prétendus Sçavans de l'une & de l'autre Héreſie eſtoit à Strasbourg aupres de Martin Bucer, qui balançoit alors, comme il fit aſſez long-temps, entre Zuingle & Luthre, tenant quelque choſe de tous les deux: ce qui fit que ſes hoſtes, pour s'accorder quand ils ſeroient en France, & ne ſe pas ruiner les uns les autres par la diverſité de

ANN. 1522. leurs dogmes, ſe firent Luthero-Zuingliens réſolus néanmoins de ſe cacher ſous la fauſſe apparence, & ſous le nom de Catholiques.

Ainſi en peu de temps l'Univerſité ſe trouva remplie d'Eſtrangers, qui parce qu'ils ſçavoient un peu d'Hebreu, & aſſez de Grec pour paroiſtre beaucoup plus ſçavans qu'il n'eſtoient en effet, aquirent de la reputation, s'inſinuerent dans les maiſons des perſonnes de qualité, qui, à l'exemple du Roy, faiſoient grand eſtat des hommes doctes, & ſe donnerent une inſolente liberté d'interpreter la Bible d'une autre maniere que ne fait l'Egliſe Catholique, & de donner à certains paſſages du Vieux & du Nouveau Teſtament, un ſens favorable à leurs erreurs, qu'il pretendoient eſtre conforme au Grec ou à l'Hebreu qu'ils citoient

toient éternellement au lieu de la Vulgate. La Sorbonne, qui a toujours agi avec beaucoup de zele pour conſerver la pureté de la Doctrine de l'Egliſe contre les dangereuſes nouveautez, députa deux de ſes plus ſages Docteurs au Roy, pour luy remontrer qu'il y avoit danger que des Grammairiens venus d'un pais infecté de l'Héreſie, n'apportaſſent cette contagion en France, en ſe meſlant pardeſſus leur profeſſion d'interpreter la Bible comme il leur plaiſoit, ſous pretexte qu'ils croyoient eſtre fort ſçavans en Grec & en Hebreu. Mais le Roy qui eſtoit alors tout-à fait prevenu en leur faveur, & qui ne conſideroit en eux que la qualité d'hommes doctes, ſans vouloir meſme ſoupçonner qu'il pourroient bien avoir auſſi celle d'héretiques cachez, ne fit point d'eſtat de ces remontrances, & ne voulut pas qu'on les inquiétaſt, de peur que cela n'empeſchaſt les habiles gens de venir en France. Ainſi le mal croiſſoit toûjours, & le venin des opinions héretiques, qu'on appelloit les ſentimens des beaux eſprits, & des ſçavans, ſe repandoit inſenſiblement dans Paris & aux environs ſans qu'on y priſt garde, juſqu'à ce que ce feu caché ayant trouvé l'ouverture d'une occaſion favorable, éclata tout-à-coup par la negligence de l'Eveſque de Meaux qui ſe laiſſa ſurprendre.

ANN. 1522. *Flor. de Rœm l. 7. Hiſt. des Egl. Ref.*

Cét Eveſque eſtoit Guillaume Briſſonnet,

ANN. 1522. net, homme de qualité, de mérite, & de bonnes mœurs, mais qui eſtant préoccupé de l'eſtime extraordinaire qu'on faiſoit alors de ceux qui, comme les nouveaux Docteurs venus d'Allemagne, ne parloient que de réforme, & de Grec & d'Hebreu pour bien entendre l'Ecriture, voulut avoir aupres de luy pour gouverner ſon Dioceſe quelques-uns de ceux qui avoient le plus de réputation parmi ces gens-là. Les principaux entre ceux-cy, que l'on peut dire avoir eſté les Avantcoureurs de Calvin, qui commencerent à ébaucher ſon Héreſie, furent quatre Maiſtres és Arts, un Dauphinois, & trois Picards, qui avoient tous regenté avec honneur dans l'Univerſité; Guillaume Farel du Dauphiné, & Jacques Fabri ou le Febre, Arnaud & Gerard Rouſſel de Picardie. Ces quatre Philoſophes Luthero-Zuingliens contrefaiſant toûjours pourtant les bons & zelez Catholiques, ne manquerent pas de ſe prévaloir de l'autorité que leur donnoit ce bon Eveſque, qui ne connoiſſoit pas encore leur malice. Ils agirent beaucoup plus librement ſous la protection de ce Prelat qu'ils n'avoient oſé faire dans Paris; & ſous prétexte de purger l'Egliſe des ſuperſtitions, & meſme de l'idolatrie, qu'ils diſoient s'y eſtre gliſſées, & de rendre à Dieu ſeul l'honneur & la gloire qui luy appartient tout ouvertement les plus ſaintes pratiques de la piété chreſtienne, & les

Flor. de Ræm. l. 7. c. 3.

1523.

les plus ſacrez Myſteres de la Religion, corrompirent aiſément les eſprits, particulierement du petit peuple & des gens de meſtier, & jetterent ainſi dans Meaux les fondemens de l'Héreſie, qui s'eſt depuis malheureuſement répanduë dans une grande partie du Royaume. ANN. 1523.

Ce fut en cette occaſion que le Parlement de Paris, ſçachant que le premier devoir de la Juſtice, qui rend à chacun ce qui luy appartient, eſt de ſouſtenir hautement les intereſts de Dieu, fit bien paroiſtre qu'il agit toujours avec beaucoup de zele & de force pour conſerver la Religion dans ſa pureté contre les Novateurs, qui en taſchant de la détruire s'en prennent à Dieu meſme qui en eſt l'auteur. Il n'euſt pas plutoſt appris de deſordre, que pour couper promptement les racines d'un mal dont il apprehendoit les ſuites, il nomma des Commiſſaires pour informer tres-exactement contre tous ceux qu'on diſoit eſtre les auteurs ou les complices de ce crime de leze-Majeſté divine. Cét Arreſt, comme un grand éclat de tonnere, épouvanta ſi fort ces premier Miniſtres de l'Héreſie, qu'au lieu de s'expoſer en bons Paſteurs pour leur petit troupeau, & de prétendre à la gloire d'avoir eſté les premiers Martyrs de la nouvelle Secte, ils prirent promptement la fuite, & ſe ſauverent en Allemagne, L'Eveſ-

ANN. 1523. *Roberti Gall. Chriſtian.* veſque, qui s'eſtoit laiſſé ſurprendé par des gens qui luy devoient eſtre ſuſpectes, reconnut l'extréme danger où il s'eſtoin aveuglément jetté, & la faute qu'il avoiet faite; & pour la réparer, & peut-eſtre auſſi pour ſe mettre à couvert de 'otage qui pouvoit tomber ſur ſa teſte, il condamna damna dans ſon Synode les Livres de Luther, dont il défendit la lecture, & fit de tres beaux teglemens pour maintenir les anciennes pratiques de l'Egliſe dans ſon Dioceſe. Cela pourtant n'empeſcha pas ni que l'Héreſſe, qui comme une peſte avoir infecté le petit peuple, n'y fiſt bien du ravage, ni auſſi que le Parlament ne continuaſt ſes pourſuires.

1525. *Regiſtres du Parlement. Preuves des Libertez de l'Egliſe Gallic.* Cét auguſte Corps animé par ſon zele, par un de Clement VII. qui en fait l'éloge exhortant la Compagni à ſuivre les beaux exempel qu'elle en a donnez, fit le ſtroſiéme d'Octobre de l'année 1325. un Arreſt, par lequel aprés avoir decreté priſe de corps contre ceux qui ſont nommez dans les Informations faits de ſon autorité, *il ordonne que l'Eveſque ſera interrogé par Maiſtres Jacques Meſnager & Andre Verjus Conſeillers de la Cour, ſur les faits contenus dans ces Informations leſquelles ſeront miſes pardevers les Juges deleguez par le Saint Siége Apoſtolique ſur le fait des Hereſies, pour faire & parfaire le procés à ceux qui ſont nommez dans cet Arreſt.* Cela fut confirmé par un autre Ar-

1535. reſt.

reſt du 25. du meſme mois, quoy que l'Eveſque euſt ſupplié la Cour de luy faire la grace d'eſtre oüi toutes les Chambres aſſemblées. Il fallut donc qu'il ſubiſt l'interrogatoire: mais il eſt certain qu'il ſe juſtifia du crime qu'on luy imputoit, pour avoir protegé ces héretiques. Sa mémoire pourtant en a ſouffert, & Il a eû beſoin qu'on le défendiſt contre ceux qui ont crû qu'il ſe laiſſa d'abord aller aux nouvelles opinions; mais qu'ayant profité des bons avis qu'on luy donna, il les avoit depuis abandonnées. Cela doit apprendre à tous les Eveſques, qu'il leur importe extrémement de n'avoir jamais aucun commerce particulier avec des gens ſuſpects de nouveauté dangereuſe dans la doctrine. Car enfin l'on a veû de tout temps que ceux qui on eû le malheur durant leur vie de s'eſtre laiſſé ſurprendre à ces gens-là, & de les avoir ſouſtenus de leur autorité, n'ont laiſſé d'eux aprés leur mort, quelque vertu qu'ils ayent pû avoir d'ailleurs, que la memoire du mal qu'ils ont fait, en gouvernant de cette ſorte leur Egliſe, & que l'Hiſtoire ne manque gueres de propoſer à la poſterité, afin qu'on l'évite, en prenant une conduite toute contraire à celle qu'ils ont eûë. ANN. 1525.

Mais cependant l'Héreſie qu'on appelloit alors la nouvelle Doctrine, dont on crut avoir arreſté le cours par ces Arreſts du Parlement, ne laiſſoit pas de faire de nou-

ANN. 1525. nouveaux progrés, principalement dans Paris par la puiſſante protection qu'on trouva moyen de luy faire avoir à la Cour auprés de la Ducheſſe d'Alençon Marguerite de Valois, ſœur de François I. Cette Princeſſe qui eſtoit alors dans la vingt-ſeptiéme année de ſon âge, veuve depuis un peu plus d'un an de Charles dernier Duc d'Alençon, qui mourut quelques mois aprés la malheureuſe journée de Pavie où il commandoit l'arriere garde, avoit l'eſprit excellent, l'ame grande, le jugement net & ſolide, une habilité par deſſus ſon ſexe pour le maniment des affaires, & un grand fonds de bonté naturelle, qui la faiſoit aimer de tout le monde, & ſinguliérement du Roy ſon frere, qui eût toujours pour elle toute la tendreſſe & toute la conſideration qu'un frere peut avoir pour une ſœur ſi accomplie, de laquelle auſſi il eſtoit parfaitement aimé. Mais il faut avoüer que parmi tant de belles qualitez, elle eût ce dangereux defaut, auquel les Dames les plus ſpirituelles ſont ordinairement le plus ſujettes, ſi elles ne prennent grand ſoin de s'en garantir, je veux dire, une grande curioſité pour ſçavoir les ſecrets des nouvelles Doctrines, ſur tout en matiere de Religion, d'où vient inſenſiblement la préſumption, pour en vouloir juger, & enſuite l'erreur & l'opiniaſtreté, pour s'y attacher.

Flor. de Rem. Hiſt de Navar. Hiſt. des Egliſ. Ref.

Les Proteſtans, qui découvrirent aiſément ce foible, ne manquerent pas de

s'en

s'en prevaloir, pour taſcher d'engager une ſi grande Princeſſe dans leur parti. Pour cet effet ils s'inſinuënt adroitement dans ſa maiſon, ils gagnent quelques Dames de ſa ſuite, & quelques unes de ſes filles d'honneur, par le moyen deſquelles ils luy font voir de leurs écrits, & de leurs petits livres proprement reliez, où ſous les ſpecieux noms de Réforme, de Primitive Egliſe, de pure parole de Dieu, d'adoration en eſprit & en verité, de liberté Chreſtienne qui ſecouë le joug des ſuperſtitions & des traditions des hommes, pour s'attacher uniquement à Dieu; ils font couler ſubtilement le venin de leur héreſie, & rendent odieuſe la puiſſance du Pape & de l'Egliſe. D'abord elle y prend quelque gouſt, enſuite elle les veut voir, elle les écoute favorablement, elle loûe leur zele & leur pieté, elle trouve bonnes leurs pratiques; & ſous prétexte d'avoir, comme ils le luy diſoient, plus de dévotion dans ſes prieres, elle fit traduire en François ſes Heures par l'Eveſque de Senlis Confeſſeur du Roy. ANN. 1525.

Comme elle eſtoit en cette diſpoſition d'eſprit, le Roy eſtant de retour en France, aprés le Traité de Madrit, où elle fut elle-meſme le ſervir & negotier ſa delivrance, luy fit épouſer Henry d'Albret Roy de Navarre, auquel il promit, en faveur de ce mariage de luy fournir des for- *Hiſtoire de Navar. l. 13.* 1527.

ANN. 1627. *Zuric. Marian.* forces ſuffiſantes pour récouvrer ſon Royaume que l'Eſpagnol luy detenoit injuſtement. Tout le monde ſçait que le Pape Jules II. ennemi declaré de la France, excommunia Jean d'Albret Roy de Navarre, & donna ſon Royaume à Ferdinand Roy d'Arragon, parce que ce Roy Jean avoit fait alliance avec le Roy Loüis XII. & refuſe paſſage à l'Arragonois pour entrer en France par la Navarre; & que ſur cela Ferdinand qui tenoit une armée toute preſte pour l'exécution de ce deſſein concerté entre luy & le Pape, s'empara ſans peine de ce Royaume. On ſçait auſſi que les Rois de Navarre & les Rois de France, avant meſme que la couronne de Navarre fuſt échеûë à Henri IV. par le droit de ſa mere la Reine Jeanne d'Albret, ont toûjours réclamé par des actes tres-authentiques contre cette uſurpation; que le Chancelier du Prat, en la Conference de Calais pour François I. le ſieur de Roiſſi en celle de Cercamp pour Henri II. & le Roy Charles IX. par ſon Ambaſſadeur auprés de Pie IV. proteſterent fort ſolennellement que les Papes n'ont aucun pouvoir d'oſter, ſous quelque prétexte que ce puiſſe eſtre, ni de tranſporter les Royaumes non mouvans de l'Egliſe en Fief; & enfin que le Roy Henri IV. pour maintenir ſon droit, en faiſant voir par un Acte tres-authentique que la Bulle de Jules eſtoit abuſif, voulût abſolument que le Duc de

M. du Puy, Traité des Droits du Roy.

1521. 1548. 1563.

de Nevers ſon Ambaſſadeur d'Obédience la rendiſt en ſon nom au Pape Paul V. auſſi-bien pour le Royaume de Navarre que pour celuy de France. Ainſi Henri d'Albret, fils de celuy qui avoit eſté depouïllé de la Navarre, enſuite de cette Bulle de Jules II. n'ayant pas ſujet d'eſtre ſatisfait de Rome, la Reine, qui entra naturellement dans les ſentimens & dans les intereſts de ſon mari, prit encore avec plus d'ardeur qu'auparavant le parti de ces gens de la nouvelle doctrine, qui en vouloient particulierement aux Papes, dont ils taſchoient d'anéantir la puiſſance & l'autorité. ANN. 1527. 1608.

En effet, comme elle fut allée en Bearn avec le Roy ſon époux, peu de jours aprés que l'on eut célebré ſes nopces avec toute ſorte de magnificence à Saint Germain en Laye, elle receût à ſa Cour pluſieurs nouveaux Prédicans qui fuyoient les pourſuites de la Juſtice, & ſingulierement Jacques Fabri, & ce Gerard Bouſſel, qui aprés avoir parcouru l'Allemagne, depuis qu'il ſe fût évadé de Meaux, s'alla rendre auprés d'elle. Comme c'eſtoit un homme adroit & ſpirituel, qu'il n'y avoit rien dans ſes mœurs qui ne paruſt extrémement réglé, rien dans ſa conduite qui ne reſpiraſt la réforme & la piété, qu'il preſchoit d'un air fort dévot, & qu'il eſtoit ſur tout tres-charitable envers les pauvres dont il avoit touſiours une grande troupe aprés luy qui l'appelloient leur pere: *Flor. de Rom.*

ANN. 1527. re : il paſſa bientoſt pour un Saint, & ſe mit ſi bien dans l'eſprit de la Reine, qu'elle le priſt pour ſon Directeur : & le fit Abbé de Clairac, & puis Eveſque d'Oleron, luy donnant ainſi le moyen de jetter en Bearn les fondemens de l'Héreſie, qu'on acheva d'y établir aprés ſa mort. Car durant ſa vie, il ne fut à proprement parler : ni Lutherien, ni Zuinglien, ni meſme Luthero-Zuinglien comme les autres, & beaucoup moins Catholique, quoy-qu'il affectaſt fort de le paroiſtre, & de faire à l'exterieur les fonctions d'un bon Eveſque. Il preſchoit régulierement trois fois tous les jours ; mais il preſchoit une doctrine peu conforme en pluſieurs points à celle de l'Egliſe. Il aſſiſtoit à toutes les Heures Canoniales, & diſoit la Meſſe ; mais il vouloit touſiours qu'une partie du peuple y communiaſt, & qu'il y communiaſt ſous les deux eſpeces. Il enſeignoit au peuple, en luy expoſant le myſtere de l'Euchariſtie avant qu'il le communiaſt, que Jeſus-Chriſt eſt preſent en ce Sacrement, ce qui eſt contre Zuingle ; mais il diſoit auſſi qu'il n'y eſtoit qu'avec un certain corps qu'il s'imaginoit eſtre d'une nature mitoyenne entre l'eſprit & la matiere, ſans os & ſans chair, ce qui eſt tout contraire à la doctrine des Catholiques & des Lutheriens, qui reconnoiſſent en ce Sacrement le meſme Corps que Jeſus-Chriſt a eû ſur terre. C'eſt en debitant agréa-

agréablement ces nouvelles réveries qu'il faiſoit paſſer pour des veritez tres-avantageuſes à la gloire de Dieu, & en inſpirant par tous ſes diſcours une grande averſion pour l'Egliſe Romaine, qui avoit, diſoit-il, corrompu par mille dogmes ſuperſtitieux la pureté de la Religion, qu'il acheva de gaſter l'eſprit de la Reine. Il luy fit lire la Bible en François, & ſur tout le Nouveau Teſtament falſifié par une infidelle traduction, à quoy elle prenoit tant de plaiſir, qu'elle en fit meſme le ſujet de quelques piéces de theatre de ſa façon, qu'elle faiſoit repreſenter devant toute la Cour par des Comediens, qui ne manquoient pas, pour luy plaire, d'y meſler touſiours quelque ſatyre & quelque farce contre les Eccleſiaſtiques & les Moines, & principalement contre les Papes. Et la choſe alla ſi avant, que comme l'on n'écoutoit plus en cette Cour que ces nouveaux Docteurs, qu'on y mépriſoit tous les autres, & qu'on y traduiſoit en ridicule les plus ſaintes pratiques de l'Egliſe, les Cardinaux de Foix & de Grammont n'y pouvant plus demeurer avec honneur furent obligez de s'en retirer. ANN. 1527.

Mais ce qu'il y euſt de plus dangereux, c'eſt que comme cette Princeſſe venoit ſouvent à Paris, & qu'elle eſtoit admirablement bien dans l'eſprit du Roy, qui l'aimoit tendrement, elle entreprit de le gagner en faveur de ces Novateurs, dont elle luy 1533.

BIBLIOTECA VATICANA ROMA

Digitized by Google

ANN. 1533. luy faiſoit éternellement l'éloge comme de gens de bien, ſçavans & paiſibles, qui n'avoient point d'autre intereſt que celuy de la verité & de la gloire de Dieu, qu'ils taſchoient de procurer par la réformation des mœurs, & par le retranchement de quelques abus & ſuperſtitions qui s'eſtoient gliſſez dans l'Egliſe. Elle eſtoit en cela ſecondée par quelques Dames de la Cour, & ſur tout par la Ducheſſe d'Eſtampes, qui favoriſoit ſous main le parti, & n'avoit que trop de pouvoir ſur l'eſprit de ce Prince. Elles luy loüoient certains Prédicateurs, qui ſoit qu'ils euſſent embraſſé les nouvelles opinions comme les croyant veritables, ou plûtoſt que pour aquerir de la réputation & ſe faire ſuivre ils ſe fuſſent aveuglément devoûëz au ſervice d'un parti qu'on faiſoit paſſer par cabale pour celuy des hommes ſçavans & des beaux eſprits, meſloient touſiours parmi des veritez Catholiques quelque choſe dans leurs ſermons qui conduiſoit naturellement à l'erreur qu'ils vouloient inſpirer. Sur tout elles luy firent dire tant de choſes à l'avantage du Curé de Saint Euſtache, qui preſchoit avec grand concours de peuple dans ſa Paroiſſe, qu'elles le menerent un jour à ſon Sermon.

Ce Curé, appellé le Coq, de qui le talent conſiſtoit principalement dans une grande hardieſſe jointe à une voix forte & tres-éclatante, prenoit ſouvent occaſion de

de déclamer contre Luther, le blasmant de ce qu'il avoit fait un Schisme dans l'Eglise, de laquelle ce Predicateur disoit tousiours qu'il ne falloit jamais se separer ; voulant par cette adresse, qui estoit alors commune à tous ceux de son parti, se conserver la réputation de bon & zelé Catholique, & se donner ainsi la liberté de prescher ses erreurs, qu'il disoit estre la doctrine de l'Eglise. Celuy-cy donc, qu'on ne manqua pas d'avertir de l'honneur qu'il auroit d'avoir à son Sermon le Roy, qui seroit suivi de toute la Cour, prépara son Sermon, de sorte qu'il fit tomber une grande partie de son discours sur le mystere de l'Eucharistie, auquel, par un étrange contresens, il appliqua ce beau passage de Saint Paul, qui pour nous détacher de l'amour des choses perissables, & nous unir parfaitement à Dieu, nous exhorte à chercher, non pas ce qui est sur la terre, mais ce qui est au Ciel, où Jesus-Christ est à la droite de son Pere. Il vouloit conclure par là qu'il ne falloit pas s'attacher à ce qui est sur l'Autel quand on dit la Messe, mais qu'on devoit s'elever par la foy jusqu'au Ciel, pour y trouver le Fils de Dieu, comme s'il n'estoit pas dans l'Hostie aprés la Consecration : ce qu'il prétendoit confirmer tres-mal-à-propos par les paroles du Prestre, qui avant que d'avoir consacré avertit à haute voix le peuple d'élever son cœur au Ciel ; & le peuple répond, *Nous l'a-*

ANN. 1533.

Coloss. 3.

ANN. 1533. *l'avons attaché au Seigneur.* Et là-deſſus comme ſi ce hardi Curé euſt bien prouvé qu'il n'y avoit rien ſur l'Autel à quoy il falluſt s'attacher aprés la conſecration, il ſe mit à crier de toute ſa force, à frequenter repriſes, en s'adreſſant au Roy, *Surſum corda*, Sire, *ſurſum corda.*

A la verité c'eſtoit la preſcher aſſez clairement le dogme de Zuingle: mais comme il ne l'exprimoit pas en termes formels, & qu'il le déguiſoit ſous les paroles de Saint Paul & de la Meſſe tres mal entenduës, le Roy ne put pas découvrir d'abord tout le venin qui eſtoit caché ſous ces belles expreſſions. On trouva meſme le moyen de faire en ſorte que pour s'éclaircir pleinement de la verité, il le voulut entendre dans ſon cabinet, où ſe Curé luy en dit beaucoup plus qu'il n'avoit fait dans ſon Sermon: tellement que le Roy qui le croyoit & bon Catholique & tres-habile homme, & qui d'ailleurs n'en ſçavoit pas aſſez pour ſe démeſler des diſcours artificieux de ce Predicateur, en parut troublé, & comme incertain de ce qu'il en devoit croire. Mais les Cardinaux Jean de Lorraine, frere de Claude Duc de Guiſe, & François de Tournon, qui eſtoient entrez tous deux bien avant dans la confidence du Roy, ayant aiſément decouvert cette intrigue des Dames, & les ſecrets audiances qu'elles avoient fait avoir à ce Curé de Saint Euſtache, trouverent

rent un moyen fort efficace pour renverſer en un moment tous ces pernicieux deſſeins, & pour confirmer ce bon Prince, comme ils firent, dans l'ancienne créance de l'Egliſe. Car ils agirent avec tant d'adreſſe & de force auprés du Curé le Coq, qu'aprés qu'on l'eût bien éclairci, & pleinement convaincu de la verité dans une Conference qu'il eût en leur preſence avec de fort habiles Docteurs de Paris qui en ſçavoient bien plus que luy, ils l'obligerent à confeſſer hautement qu'il s'étoit trompé, & pour deſabuſer ſes auditeurs, à ſe dédire publiquement en Chaire des erreurs qu'il y avoit preſchées. Ainſi les nuages des troubles & des inquiétudes que ce Prédicateur avoit fait naiſtre dans l'eſprit du Roy, furent entierement diſſipez par cette rétractation publique de ce qu'il avoit enſeigné. Tant il importe que ceux qui ont trompé le monde, & cauſé bien du mal, en publiant de vive voix & par écrit une doctrine condamnée par l'Egliſe, non ſeulement ne la ſouſtiennent plus, mais auſſi qu'on les contraigne de la rétracter, & de s'en dédire par les meſmes voyes qu'ils l'avoient voulu établir, & qu'ils écrivent, ou qu'ils preſchent tout le contraire. ANN. 1533.

Cependant la cabale que l'on avoit faite à la Cour, pour attirer le Roy dans le parti, ne ſe rallentit pas pour ce mauvais ſuccés qu'elle avoit eû par cette rétractation ſi ſolennelle du Curé de Saint Euſtache. La Reine de Navarre, qui ſçavoit que le Roy ſon ANN. 1534.

ANN. 1534. frere ſouhaitoit paſſionnément la paix de l'Egliſe, eſpera qu'elle le pourroit prendre de ce coſté-là. Pour cét effet, elle ſe mit à luy parler ſouvent d'un grand homme de bien, diſoit-elle, appellé Philippe Mélanchton, qu'elle luy loûoit inceſſamment comme le plus ſçavant homme de ſon temps, qui n'approuvoit pas à la verité, ajouſtoit-elle adroitement, certains abus qu'on voyoit manifeſtement dans la doctrine, dans les mœurs, & dans la diſcipline parmi les Chreſtiens de ces derniers ſiecles, mais auſſi qui déteſtoit le Schiſme qu'on avoit fait à cette occaſion en Allemagne, & qu'il avoit toûjours taché d'éteindre par toutes ſortes de moyens. Elle aſſeûroit que c'étoit un homme paiſible, d'eſprit doux, n'ayant rien du tout du genie violent & impetueux de Luther & de Zuingle qu'il avoit toûjours taſché d'accorder & entre eux & avec les Catholiques, afin de réünir tous les eſprits dans une meſme créance, & de rétablir dans l'Egliſe la paix & l'union aprés laquelle il ſouperoit inceſſamment; qu'elle ne doutoit point que ſi un ſi ſaint & ſi habile homme pouvoit conferer avec les Docteurs de Sorbonne qui ne deſiroient auſſi que la paix, ils ne trouvaſſent bien-toſt les moyens de la procurer à l'Egliſe, & d'abolir un Schiſme qui pouvoit s'étendre facilement de l'Allemagne en France, & y cauſer les meſmes troubles & les meſmes deſordres qu'on voyoit dans l'Empire. Enfin elle luy dit tant de choſes à l'avantage de Mélanchton,

&

& luy donna tant d'eſperance de pouvoir terminer par ſon moyen les differends qui commençoient à naiſtre en France auſſi-bien qu'en Allemagne ſur pluſieurs articles de la Religion, qu'il ſe laiſſa perſuader: de ſorte que ce Prince, qui d'ailleurs avoit grande envie d'attirer en France les plus habiles hommes de ſon temps, écrivit à Melanchton, & l'invita de venir à Paris pour y travailler avec nos Theologiens au rétabliſſement de l'ancienne police de l'Egliſe. ANN. 1534. *Epiſt. Franciſc. Reg. ad Phil. Melanc. apud Flor. Ræm. l. 7. c. 4.*

On ne peut exprimer la joye que tout le parti témoigna en cette occaſion, où il crut avoir obtenu tout ce qu'il pouvoit ſouhaiter, ne doutant point que Melanchton, par ſon ſçavoir, par ſon adreſſe, par ſes manieres douces & inſinuantes, & par ſon éloquence n'achevaſt de gagner entierement l'eſprit du Roy. C'eſt ce qu'ils firent paroiſtre avec ſi peu de retenuë, que Clement Marot, qui eſtoit alors le bel eſprit & le Poëte de la Cour, fit meſme ſur cela de jolis vers, où inſultant à la Sorbonne, il dit hardiment en ſon ſtile naïf & en joûé, qu'il ne ſe trouvera jamais pas un de Meſſieurs nos Maiſtres qui oſe tenir contre ce Docteur qui en ſçait plus qu'eux. Mais le Cardinal de Tournon Archeveſque de Lyon, qui avoit déja renverſé leurs premieres machinés, détruiſit tout-à-coup toutes leurs fauſſes eſperances par ſon zele également diſcret & éclairé, qui luy fit faire une action tout-à-fait digne de l'immortalité. Comme il fut entré un matin dans la chambre

ANN. 1534. du Roy à ſon lever, tenant un livre qu'il liſoit fort attentivement, le Roy ſurpris de cette nouveauté, *Quel beau Livre liſez-vous-là*, luy dit-il, *Monſieur le Cardinal? C'eſt en effet, Sire, un tres-beau Livre*, répondit ce ſage Prélat: *car c'eſt celuy d'un des premiers Apoſtres de la France, l'illuſtre Martyr Saint Irenée, qui gouvernoit dans le ſecond ſiecle mon Egliſe de Lyon, & que la pluspart des plus anciens & des plus ſçavans Peres de l'Egliſe ont réveré comme leur Maiſtre. Or je liſois ce bel endroit de ſon troiſieme livre, où il dit qu'il a appris de ſon maiſtre Saint Polycarpe, diſciple de Saint Jean l'Evangeliſte, que ce divin Apoſtre eſtant ſur le point d'entrer dans les bains publics, & apprenant que l'Héretique Cerinthus y eſtoit, s'en retira ſoudain, diſant avec précipitation à ſes diſciples qui l'accompagnoient*, Fuyons d'icy, mes chers enfans, & fuyons promptement, de peur que nous ne ſoyons abiſmez avec cét ennemi de Jeſus-Chriſt: *tant les Apoſtres avoient les Heretiques en horreur. C'eſt ce que je liſois avec plaiſir. Mais voſtre Majeſté me permettra bien de luy dire, que c'eſt avec une extreme douleur que j'apprens que vous, qui comme Fils aiſné de l'Egliſe eſtés ſon premier Protecteur, avez neanmoins appellé aupres de vous le plus celebre & le plus devoüe des diſciples de l'Hereſiarque Luther, ce furieux & implacable ennemi de l'Egliſe Catholique, dont il combat la doctrine & la conduite de toute ſa force avec tant*

de

de scandale, & avec la perte de tant d'a-mes qu'il à perverties. Et là-dessus pour-suivant son discours, il luy fit si bien comprendre qu'il y alloit en cela de son salut pour l'autre monde, & pour celuy-cy de son interest, du bien de son Royaume, & de sa réputation chez les Estrangers, que ce grand Prince qui avoit dans l'ame un grand fonds de probité, d'honneur & de piété, révoqua sur le champ la permission qu'il avoit donnée à Philippe Melanchton. Il protesta mesme avec serment, qu'il ne s'éloigneroit jamais de la créance de l'Eglise, & commanda qu'on poursuivist à faire le procés aux Héretiques, & à les punir dans toute la rigueur des Ordonnances. ANN. 1534.

Cette soudaine & génereuse résolution du Roy fut comme un grand coup de foudre qui surprit & étonna d'abord les Protestans qui ne s'attendoient à rien moins; se croyant estre non seulement en asseurance, mais aussi parfaitement bien en leurs affaires sous la protection de la Reine de Navarre. Mais comme le propre de l'héresie est d'inspirer avec l'impiété & la révolte contre Dieu, l'audace, l'insolence, la haine, la fureur, & la rebellion contre les Princes: sitost qu'ils furent revenus de leur étonnement, ils se laisserent tellement transporter à la rage qui les possedoit, qu'ils résolurent de se déclarer d'une maniere que leurs Historiens mesme les plus passionnez pour leur parti n'ont pas pû s'empescher de condamner. Car ne s'arrestant plus comme ils

ANN. 1534. faiſoient auparavant aux petits Livres Latins & François, & à leurs Confeſſions de Foy qu'ils faiſoient couler avec adreſſe dans les maiſons particulieres, & dans les cabinets des perſonnes de qualité, ils firent imprimer en Suiſſe un prodigieux nombre de Placards remplis d'exécrables blaſphêmes contre la ſainte Euchariſtie, & d'horribles menaces contre la perſonne du Roy, & eurent l'audace de les afficher non ſeulement aux carrefour, aux places publiques & aux portes des Egliſes, mais auſſi aux portes du Louvre, & meſme à celle de la Chambre du Roy pendant ſon abſence lors qu'il eſtoit à Blois. A cette nouvelle ce grand Monarque fremiſſant d'horreur beaucoup plus pour l'injure atroce qu'on faiſoit à la Majeſté divine, que pour la maniere inſolente dont luy-meſme eſtoit outragé, revient promptement à Paris, fait prendre les auteurs & les complices d'un ſi abominable attentat, & decreter contre les Héretiques. Et cependant pour appaïſer l'ire de Dieu, & luy faire une eſpece d'amende honorable au nom de toute la France, il ordonna qu'on fiſt la plus majeſtueuſe & la plus dévote Proceſſion que l'on vit jamais dans Paris. Tous les Ordres Religieux, tout le Clergé de toutes les Egliſes, le Chancelier de France Antoine du Prat, & tout le Conſeil, le Parlement en robe rouge, la Chambre des Comptes, & les autres Compagnies, tous les Officiers & toute la Ville y aſſiſterent, chacun en ſon rang, avec toutes les marques d'une piété

ANN. 1535.

extra-

extraordinaire. L'Eveſque de Paris Iean du Bellay, qui fut peu de mois aprés honoré de la pourpre de Cardinal, portoit le tres-Saint Sacrement ſous un dais magnifique porté par Monſeigneur le Dauphin, par les Ducs d'Orleans & d'Angouleſme ſes deux freres, & par le Duc de Vendoſme premier Prince du Sang. Le Roy ſuivoit immediatement, teſte nuë, le flambeau en main, ſuivi de tous les Princes, des Officiers de la Couronne, des Cardinaux, des Eveſques, des Ambaſſadeurs, & de toute la Cour, marchant tous deux à deux, chacun tenant ſon flambeau allumé dans un profond ſilence, qui n'eſtoit interrompu de temps en temps que par les inſtrumens & la muſique. En cét eſtat l'on fut depuis la Paroiſſe du Louvre juſqu'à Noſtre-Dame, où l'on termina cette ſainte & auguſte céremonie par les hommages qu'on rendit à Ieſus-Chriſt au tres-Saint Sacrement, pour réparer, autant qu'on le pouvoit, l'injure que l'héreſie luy avoit faite. ANN. 1535.

Aprés cela le Roy eſtant monté dans la grand' ſale de l'Eveſche, accompagné de toute la Cour & des principaux Magiſtrats ſuivis de tous ceux qui purent entrer, fit ſur une eſpece de thrône fort élevé, que l'on avoit dreſſé pour c'eſt effet, un diſcours tres-pathetique, qui tira les larmes des yeux de tous les aſſiſtans. Il les exhorta puiſſamment à maintenir toûjours de toute leur force, contre les Héretiques, l'ancienne & la vraye Religion des Rois

ANN. 1535. Tres-Chreſtiens qui avoit maintenu depuis tant de ſiecles la Monarchie Françoiſe, qui ne pourroit jamais eſtre détruite que par l'héreſie ; en ſuite à déceler & à livrer à la juſtice ces ennemis de Dieu & de l'Egliſe, fuſſent-ils meſme leurs proches parens : proteſtant devant Dieu que s'il ſçavoit pour ainſi dire qu'un de ſes bras fuſt infecté de ceste peſte, il le feroit couper, & que ſi l'un de ſes enfans eſtoit ſi malheureux que de tomber dans cette impiété, luy-meſme le ſacrifieroit à la Juſtice divine & à la ſienne.

Ce diſcours prononcé avec une incroyable force, par un Roy naturellement éloquent, & qui faiſoit paroiſtre par ſes larmes qu'il eſtoit penetré d'une tres-vive douleur, fut receû avec de grandes acclamations de toute l'Aſſemblée qui fondoit en larmes, & tous proteſterent à haute voix qu'ils vivroient & mourroient dans la Foy Catholique, & pourſuivroient à mort les Héritiques. Et pour montrer qu'on eſtoit réſolu de ne les épargner, & de delivrer la France de cette peſte : ce jour-là meſme, ſur le ſoir, ſix de ces miſerables révoltez que l'on appelloit encore alors Lutheriens, condamnez par Arreſt du Parlement, furent bruſlez à petit feu, ſelon la rigueur qu'on exerçoit contre eux en ce temps-là, & qu'on à depuis exercée aſſez ſouvent en divers endroits de l'Europe ; ce qui a donné lieu aux Proteſtans de faire un gros volume de leurs préten-

prétendus Martyrs. Ce qu'il y a de surprenant en cét Ouvrage, c'eſt qu'ils y meſlent parmi leurs Confreres, ceux des autres Sectes qu'eux-meſmes condamnent d'héreſie. Cependant ils ne peuvent ignorer que le plus célebre de leurs Docteurs, qui a écrit qu'on doit punir les Héretiques, fit bruler à Geneve Michel Servet Sabellien obſtiné juſques à la mort, & que conformément à la doctrine des Saints Peres, qui diſent que ce n'eſt pas la peine, mais la cauſe qui fait le Martyr, il ne luy donne cette illuſtre qualité, non plus qu'aux Marcionites, & à tant d'autres anciens Héretiques qui couroient au ſupplice avec une incroyable ardeur de mourir pour leur Secte. Et c'eſt pour cela que les Proteſtans, qu'on fait paſſer par la rigueur des Loix, ne peuvent prétendre à la gloire du Martyre, parce que leurs Anceſtres s'eſtant ſéparez de l'Egliſe où ils eſtoient avec nous quand ils furent condamnez la premiere fois ſur nos differends, & qui eſtoit ſans contredit la vraye Egliſe, puis qu'elle eſtoit l'unique avant leur ſéparation, il faut enſuite neceſſairement, comme je l'ay fait voir ailleurs, qu'on les tienne pour Héretiques. ANN. 1535. *Méthode Pacifique.*

C'eſt ainſi donc que la fureur aveugle de ces Novateurs fit ouvrir les yeux à François I. pour découvrir l'impiété de la nou-

ANN. 1535. velle Séćte, & les piéges qu'on luy avoit tendus pour le ſurprendre, & l'y engager inſenſiblement. Car depuis ce temps-là il ne voulut plus du tout ſouffrir qu'on luy parlaſt de ces Héretiques que pour les faire rigoureuſement punir par le feu, comme on fit par toute la France; & il ſceût ſi bien ramener par ſes puiſſantes remontrances la Reine de Navarre ſa ſœur, que cette Princeſſe, qui proteſta n'avoir jamais prétendu renoncer à la Foy Catholique non plus que le Roy ſon mari, ſe retira enfin du bord de cét horrible précipice où elle fuſt tombée, ſi Dieu ne l'euſt retenuë par ſa grace, & par les ſalutaires avertiſſemens du Roy ſon frere. De ſorte que douze ans aprés elle mourut tres-chreſtiennement, ayant receû le Viatique & l'Extréme-Onction, & donné, en baiſant dévotement la Crucifix, toutes les marques d'une vraye Catholique.

Fl. de Rem. loc. cit.

Cependant, comme ſelon les ordres du Roy on pourſuivoit par tout les Héretiques, principalement à Paris, où les feux qu'on y allumoit ſouvent pour purifier la Ville d'une ſi dangereuſe peſte les épouvantoient fort, leurs faux Docteurs prirent preſque tous la fuite, abandonnant dans le danger où ils ne vouloient point s'expoſer, ceux qu'ils avoient ſéduits; & ils ſe retirerent, pour ſe mettre à l'abri de cette tempeſte & de ces tourbillons de feu, les uns en Allemagne, les autres en Suiſſe, & la pluſpart à Geneve, où ſe fit preſque en meſme

Digitized by Google

me temps cette fameuſe révolution & de changement de Religion, d'Eſtat & de gouvernement, duquel il faut maintenant que je parle fort exactement, puis qu'à proprement parler. C'eſt icy que ce que l'on appelle le Calviniſme a commencé. ANN. 1535.

La ville de Geneve, l'une des plus anciennes & des plus célebres des Guas, eſtoit la derniere de la Province des Romains, & comme une forte barriere entre eux & les Suiſſes du temps de Jules Céſar, qui par un prodigieux travail fit tirer en moins de quinze jours un retranchement depuis le Lac de cette ville juſqu'au Mont Jura, par l'eſpace de cinq lieuës, avec un mur de ſeize pieds de haut, pour empeſcher l'irruption de ces peuples feroces qui vouloient entrer par-là dans la Gaule Celtique. Elle fut toûjours enſuite ſous les Empereurs Romains ſucceſſeurs de Jules Céſar, juſques à ce que dans le débris de l'Empire elle fut ſoumiſe aux Bourguignons qui s'établirent dans la Gaule Lyonnoiſe le long de la Saône & du Rhône juſqu'à la Durance. Elle paſſa depuis ſous la domination des François, aprés que Clovis & les Rois ſes enfans eurent conquis ce Royaume qu'ils unirent à leur Couronne. Mais dans le démembrement qui ſe fit de la Monarchie Françoiſe ſous Charles le ſimple, elle retourna ſous la puiſſance de nouveaux Rois de Bourgongne, qui la poſſederent durant environ cent quarante-quatre ans, juſques à ce que Raoul II. laiſſa ſon Royaume par

Spon Hiſt. de Gen. l. I.

Comment. Cæſar. l. I.

466.

498.

620.

888.

1032.

ANN. 1535. par teſtament au Prince Henry ſon neveu, fils de l'Empereur Conrad le Salique.

Chorier Hiſt. du Dauph.

Or comme dans ce changement la pluſpart des Eveſques ſe rendirent maiſtres des villes de leur réſidence, & les Comtes ou Gouverneurs s'emparerent de leurs provinces que les Empereurs d'Allemagne leur laiſſerent en Fief: c'eſt auſſi depuis ce temps-là que les Eveſques de Geneve d'une part, & de l'autre les anciens Comtes de Geneve ou de Genevois, & puis les Comtes & les Ducs de Savoye qui ont ſuccedé à leurs droits, ont prétendu d'avoir la Seigneurie de Geneve. Cette ville de ſon côté a toûjours conſtamment ſouſtenu qu'elle eſtoit libre, comme ayant eſté reconnuë de tout temps par les Empereurs ville Imperiale, avec les meſmes franchiſes & privileges que toutes celles qui ſont membres de l'Empire, & joüiſſent en cette qualité d'une pleine & entiere liberté ſous leur chef qui eſt l'Empereur. Ce n'eſt pas à moy de juger du droit des parties dans ce grand procés qu'on n'a jamais pû terminer: chacun a produit là-deſſus ſes raiſons & ſes titres, qu'on peut voir dans les Traitez & dans les Livres qu'on en a faits de part & d'autre. Je diray ſeulement, à l'égard du fait qui eſt ſans contredit du reſſort de l'Hiſtorien, qu'il eſt certain qu'avant le changement qui ſe fit il y a prés de cent cinquante ans, ceux de Geneve ont toûjours reconnu leur Eveſque pour leur Prince, mais à peu prés comme le Doge l'eſt à

Spon Hiſt. de Gen.

Citad. de Gen.

Veniſe

Veniſe ; les quatre Sindics que le peuple élit, & le petit & le grand Conſeil des deux cens ayant toûjours eû, conjointement avec l'Eveſque & ſon Chapitre, le Gouvernement temporel de leur ville & de ſon reſſort, ſans jamais avoir voulu recevoir ni les Comtes ni les Ducs comme leurs Seigneurs. Ces Princes meſme qui tenoient quelquefois leur Cour à Geneve, & y rendoient Juſtice à leurs ſujets, ont proteſté plus d'une fois par des Actes tres-authentiques, qu'ils n'en uſoient de la ſorte que de la pure volonté des Citoyens, qui n'êtoient nullement obligez d'y conſentir, & qu'ils n'en prétendoient tirer aucune conſequence contre leur liberté ; & nonobſtant que l'on euſt ſouvent taſché de la leur ravir, les choſes néanmoins eſtoient demeurées aſſez paiſiblement en cét eſtat, lors que le Duc Charles III. à qui l'Eveſque Jean de Savoye ceda tout ſon droit pour le temporel & qui avoit un parti conſiderable dans Geneve, entreprit tout ouvertement de s'en rendre maiſtre abſolu. ANN. 1535. *Spon Hiſt. de Gen. l. 2.* 1518.

Alors trois cens des plus réſolus Citoyens, & des plus ardens à maintenir leur liberté, envoyerent à Fribourg leurs Députez, qui firent au nom de la Ville alliance avec le Canton, qui leur accorda droit de Bourgeoiſe, & les prit en ſa protection. A la verité la plus grande partie de la Ville qui vouloit conſerver ſa liberté, receût avec joye ce traité : mais les partiſans du

ANN. 1535. Duc, qui eſtoient en grand nombre, & formoient un puiſſant parti des plus riches de la Ville, ne voulurent pas l'accepter; de ſorte que Geneve ſe trouve partagée en deux factions qui commencerent à ſe faire la guerre par des ſatyres & par des injures. Les partiſans du Duc appelloient ceux qui avoient receû l'alliance & la Bourgeoiſe de Fribourg, les *Eignots*, prononçant mal le mot Allemand *Eidgnoſſen*, qui ſignifie ceux qui s'allient par ſerment. C'eſt ainſi que l'on appella les trois Cantons d'Uri, de Schwitz, & de Undervald, qui combatirent les premiers pour leur liberté, & firent entre eux alliance perpetuelle en l'année 1315. Les *Eignots* ſe glorifiant de ce nom qui marquoit leur amour pour la liberté, & leur eſtoit de bon augure, appelloient ceux du parti contraire les *Mammelus*, leur reprochant par la qu'ils ſe vouloient rendre eſclaves du Duc de Savoye, comme les Mammelus l'eſtoient du Soudan d'Egypte.

Soeur. Jean. de Juſſ. comm. de l'her. à Gen. Spon l. 2.

Cependant le Duc Charles qui avoit prévenu ceux de Geneve, s'eſtant approché d'eux avec une aſſez bonne armée, les ſurprit, & les étonna tellement qu'ils le receûrent dans leur ville, à condition toutefois qu'il n'y entreroit qu'avec cinq cens hommes pour ſa garde. Mais il y fit entrer aprés luy toute ſon armée, de ſorte qu'il s'en fuſt rendu maiſtre ſans réſiſtance, ſi l'armée de Fribourg, qui accourut au ſecours

cours des Genevois, ne se fust emparée d'abord du Païs de Vaux qui appartenoit au Duc. Car alors, par l'entremise des Cantons, il se fit un accord entre le Duc & les Alliez, par lequel il fut dit que les deux armées se retireroient, & que le Duc n'attenteroit rien de nouveau sur les Genevois, jusques à ce que l'on eust jugé de leurs differends dans une Assemblée génerale des Ligues. Cette paix assez mal établie ne laissa pas néanmoins de durer quatre ou cinq ans, quoy-qu'il y eust assez souvent de nouveaux troubles dans la Ville, à cause des nouvelles tentatives que le Duc faisoit pour se mettre en possession de la Seigneurie. Mais enfin comme les *Eignots* se virent pressez par les *Mammelus*, qui se fortifioient tous les jours contre eux, & avoient entrepris de les ruïner, les principaux d'entre eux s'estant échapez de leurs mains, conclurent non seulement avec Fribourg, mais aussi avec le Canton de Berne une nouvelle alliance, qui fut receûë avec une incroyable joye de tout le peuple qui craignoit tousiours pour sa liberté. Alors les *Eignots* estant les plus forts, chasserent de la Ville tous les *Mammelus*, qui oserent se déclarer encore pour le Duc: ainsi il n'y eût plus dans Geneve que le parti des *Eignots*, tous les Citoyens s'estant réünis dans la résolution de maintenir leur liberté à la faveur de cette nouvelle alliance qu'ils avoient faite avec le Canton de Berne, qui est le plus puissant des treize.

ANN. 1535. 1519. 1526.

Mais

ANN. Mais c'eſt de là-meſme que vint le mal-
1535. heur de cette pauvre ville: car quelque temps aprés la concluſion de cette alliance, les Bernois ayant renoncé à l'ancienne Religion de la maniere que nous l'avons veû,
1528. jetterent peu à peu dans Geneve, où ils alloient ſouvent, les ſemences de l'héreſie parmi le peuple, & ſingulierement parmi les jeunes gens, qui ſe laiſſerent aiſément gagner par le gouſt qu'ils prenoient à s'exempter des obſervances & des loix de l'Egliſe que les Bernois traitoient de tyrannie. Ce qui fit croiſtre tout-à-coup extrémement un ſi grand mal qui ne faiſoit encore que commencer par le libertinage de cette jeuneſſe, fut que les Genevois ſe défiant touſiours du Duc, & ſe voyant de temps en temps vivement attaquez par la Nobleſſe du Païs qui avoit fait contre eux une ligue qu'on appelloit la Confrairie de la Culiere, appellerent leur Alliez de Berne & de Fri-
1530. bourg, qui vinrent auſſitoſt à leur ſecours avec une puiſſante armée dont les Bernois faiſoient la plus grande partie. On ne peut exprimer les maux & les horribles profanations qu'ils firent ſur les terres du Duc de Savoye aux environs du Lac & meſme à Geneve, où, durant les dix jours que l'armée y fut, aucun Eccleſiaſtique n'oſa paroiſtre en ſon habit, ni célebrer aucune partie de l'Office divin. Et cependant ces Héretiques courant par les Egliſes comme autant de furies déchaiſnées, abbatoient les Croix, briſoient les Images, jettoient

les

les Reliques par terre, rompoient les ciboires, fouloient aux pieds les saintes Hosties, & faisoient tous les jours prescher dans l'Eglise Cathedrale de Saint Pierre leur Ministre Guillaume Farel, celuy-là mesme qui s'estant évadé de Meaux, s'estoit retiré chez les Suisses, & avoit esté l'un des principaux auteurs du changemens de Berne. ANN. 1535.

Cela fit que plusieurs, mesme d'entre les principaux Bourgeois, estant continuellement sollicitez par les Bernois dont ils avoient besoin pour se maintenir dans leur liberté, se laisserent enfin pervertir. Ainsi, aprés qu'on eût fait un accord provisionel entre les parties en attendant une Assemblée générale des Ligues, & qu'ensuite l'armée se fut retirée, il se trouva que cette ville, qui n'avoit plus que des *Eignots*, parce que tous les Ducaux en estoient chassez, & qui avoit receû des Evesques de Vienne depuis plus de treize cens ans la vraye Foy qu'elle avoit tousiours conservée jusques alors, estoit divisée en deux partis de Catholiques & de Protestans, qui firent tous leurs efforts, par une espece de guerre civile qui se fit entre eux pendant trois ou quatre ans dans l'anceinte de leur murailles les uns pour maintenir la Religion de leurs peres, & les autres pour la ruïner. Les deux Cantons de Berne & de Fribourg prirent part en cette querelle. Ceux-cy qui estoient Catholiques comme ils le sont encore, menacerent la Ville de rompre l'alliance 1532. 1533. 1534.

Digitized by Google

ANN. liance qu'ils avoient faite avec elle ſi l'on
1535. renonçoit à l'ancienne Religion ; & ceux-là qui eſtoient Zuingliens, faiſoient de ſemblables menaces, ſi l'on ne permettoit à Farel & aux autres Miniſtres qu'ils y avoient envoyez, & que le Magiſtrat en avoit chaſſez, d'y faire librement leur Preſche. Cela fut cauſe qu'on en vint aſſez ſouvent aux mains, & qu'on vit plus d'une fois les deux partis marcher en bataille l'un contre l'autre meſme avec le canon ; de ſorte que le Conſeil qui avoit tenu quelque temps aſſez ferme, permit enfin, pour empeſcher qu'on ne s'entretuaſt, que chacun embraſſaſt celle des deux Religions qu'il luy plairoit, ſans que l'Eveſque qui accourut, mais un peu trop tard, au ſecours de ſon troupeau, y puſt jamais remedier.

Ce Prélat eſtoit Pierre de la Baume, de la maiſon de Maurevel en Breſſe, qui aimoit aſſez la vie douce, & ne s'appliquoit pas trop au gouvernement de la Ville & de ſon Dioceſe, eſtant la pluſpart du temps au Comté où il poſſedoit de grands biens. Comme il craignit d'abord, auſſi-bien que ceux de Geneve, que le Duc de Savoye ne le dépouïllaſt de ſa Principauté, il s'entendoit au commencement avec eux, & il conſentit à la ligue qu'ils firent avec les Suiſſes pour défendre leur liberté. Mais voyant aprés cela que les choſes alloient un peu trop loin, & qu'il eſtoit beaucoup plus en danger d'eſtre dépouïllé par les Genevois que par le Duc, il quitta la Ville, où dans

dans l'effroyable confuſion qui y eſtoit alors, il n'avoit plus gueres d'autorité. Cela meſme ne contribua pas peu au dernier malheur qui arriva bientoſt aprés. Car enfin cette pernicieuſe liberté qu'on avoit donnée de profeſſer hautement la nouvelle Religion; la hardieſſe avec laquelle Guillaume Farel qui tonnoit en chaire, Pierre Viret, & les autres Miniſtres envoyez de Berne, & meſme un Prédicateur Cordelier, & quelques Curez de Geneve pervertis preſchoient dans toutes les Egliſes, & juſques dans la Cathedrale, impunément les erreurs de Luther & Zuingle; le mauvais traitement qu'on faiſoit aux Prédicateurs Catholiques qu'on interrompoit, qu'on démentoit avec ſcandale en plein Sermon, & qu'on mettoit en priſon ſous prétexte qu'ils avoient mal parlé des Seigneurs de Berne; & ſur tout la crainte d'eſtre abandonnez de ces Seigneurs leurs alliez, qui les ſollicitoient ſans ceſſe de s'unir avec eux dans la meſme Confeſſion de Foy, & le danger où ils ſe voyoient de tomber enſuite ſous la puiſſance du Duc & de leur Eveſque, qui s'eſtoient réünis contre eux: toutes ces choſes, dis-je, miſes enſemble, acheverent de pervertir la plus grande partie de la Ville, & principalement les Sindics & ceux du Conſeil. De ſorte que le parti des Proteſtans eſtant devenu ſans comparaiſon le plus fort, on ne garda plus de meſures, & les jeunes gens, la populace, & les enfans ayant

ANN. 1535.

ANN. 1535. ayant à leur teſte Guillaume Farel, & puis les Capitaines de la Ville avec leurs Compagnies, tambour batant, allerent en plein midy dans les Egliſes abbatre les images & les croix, & renverſer les autels & les tabernacles. Aprés quoy le Conſeil des deux cens réſolut, à l'exemple de ceux de Berne, d'abolir la Religion Romaine par autorité publique. Voicy comme il s'y prit.

Le Pere Jacques Bernard Gardien des Cordeliers du Convent de Rive, qui y avoit déja preſché tout ouvertement l'héreſie durant le Careſme, fit afficher aux carrefours & aux portes des Egliſes, porta luy-meſme aux Monaſteres & au Chapitre de Saint Pierre, & envoya par tout aux environs un écrit en forme de theſes contenant cinq Propoſitions contre le Sacrifice de la Meſſe & la preſence réele de Jéſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, le culte des ſaintes Images, l'invocation des Saints, le Purgatoire, & les vœux Monaſtiques, qui ſeroient ſouſtenuës dans un mois en ſon Convent, ſous luy préſident, par un jeune Cordelier nommé Loüis Bernard qui avoit déja quitté ſon habit. Et par ce meſme écrit l'on exhortoit de la part de Meſſieurs de Geneve toutes ſortes de perſonnes a aſſiſter à cette diſpute, promettant que chacun auroit la liberté de dire tout ce qu'il voudroit. Le Duc de Savoye & l'Eveſque de Geneve défendirent

Sœur de Juſſie commenc. de l'her.

rent étroitement à leurs ſujets de ſe trouver à ces diſputes. On ne laiſſa pas néanmoins de les ouvrir le trentiéme de May, & elles ne finirent qu'à la Saint Jean, quoyqu'il n'y eût en tout ce temps-là que deux Docteurs qui ſe preſentaſſent pour diſputer contre ces theſes, l'un Jacobin, fort habile homme, nommé le Pere Chapuiſi, qui reduiſit & le Répondant & le Préſident à de grandes extrémitez; & l'autre, nommé Caroli, qui s'eſtant fait Proteſtant n'agiſſoit pas de bonne foy, & ne diſputa pas auſſi fortement qu'il l'euſt pû, afin de laiſſer l'avantage à ceux de ſon parti. Le Conſeil qui voulut aſſiſter à cette action comme Juge, avoit ordonné quatre Secretaires pour écrire ce qui ſe diroit de part & d'autre, afin que tout eſtant examiné dans une aſſemblée générale par Meſſieurs les Sindics & les deux cens bons Bourgeois de Geneve, on priſt une derniere réſolution ſur le parti qu'on devoit prendre. ANN. 1535.

Au reſte cette belle diſpute fut ſuivie d'une action fort remarquable, & qui s'accordoit admirablement avec les dogmes qu'on avoit ſouſtenus. Car le Gardien Bernard, pour faire voir à tout le monde qu'il eſtoit pleinement convaincu de la verité de ces theſes, quitta ſur le champ ſon habit de Cordelier, & peu de jours aprés ſe maria avec une jeune perſonne, fille d'un Imprimeur de Geneve, à laquelle, pour luy aſſeûrer ſon doüaire, il apporta tout ce qu'il put

ANN. 1535. put enlever du Convent dont il avoit la garde. Voilà pour l'ordinaire la grande raiſon qui perſuade les Eccleſiaſtiques déreglez, & les Moines apoſtats, le deſir d'avoir une femme, à laquelle ils ſacrifient & leur Religion & leur ſalut.

Cependant Meſſieurs de Geneve, pour montrer qu'ils agiſſoient en cette affaire avec grande déliberation, conſulterent encore environ deux mois, avant que de conclure par un acte public ce qu'ils avoient déja déterminé en leur particulier. Mais enfin, aprés que Guillaume Farel, qui eſtoit alors écouté à Geneve comme un oracle, eût pû audiance publique dans le grand Conſeil des deux cens, où avec ſa voix de tonnerre il déclama d'une furieuſe maniere, & tant qu'il voulut, contre la Meſſe & les ſaintes pratiques de l'Egliſe qu'il accuſoit d'idolatrie, il fut dit qu'on examineroit encore pour la derniere fois dans ce Conſeil ce qu'on avoit écrit ſur ce ſujet de part & d'autre dans les diſputes du Convent de Rive. Cela ce fit durant deux jours: aprés quoy les Sindics ayant fait venir devant eux les Auguſtins, les Dominicains, & les Cordeliers tres-bons Religieux, qui déteſtoient de tout leur cœur l'apoſtaſie de leur Gardien, ils font lire un abregé qu'on avoit fait des Actes de cette diſpute, puis leur demandent s'ils ont quelque choſe à dire contre les cinq Propoſitions qu'on avoit ſi bien ſouſtenuës. A quoy

quoy ces bons Religieux répondent hardiment sans hésiter, qu'ils les tiennent pour hérétiques, & qu'ils n'ont garde de mettre en dispute ce qui a esté solennellement défini par l'Eglise Catholique, & receû de tous temps par leurs Ancestres. ANN. 1535.

Enfin, aprés que ces Messieurs du grand Conseil de Geneve, tous bons marchands ou artisans, ou pour le plus legistes, qui n'avoient jamais rien appris que leurs loix, leur négoce, ou leur mestier, & n'avoient leû ni Conciles, ni Peres, ni Docteurs approuvez de l'Eglise, pour y trouver le vray sens que l'on doit donner aux passages de l'Ecriture, eurent dit leur avis sur les cinq Propositions soustenuës dans les theses au Convent de Rive, & décedé par leur autorité suprême qu'elles estoient orthodoxes, & que les articles contraires n'estoient que de fausses Traditions humaines contre la parole de Dieu: ils firent le vingt-septiéme d'Aoust de cette année 1535. un Decret, par lequel on joignit à tous les Cytoiens & habitans de Geneve de suivre la Religion des Protestans, & on abolit entierement l'exercice de la Religion Catholique & Romaine. Et pour laisser à la posterité un monument éternel de leur révolte contre l'Eglise & contre leur Evesque qu'ils n'ont plus voulu reconnoistre depuis ce temps-là, ils mirent l'année suivante en leur Maison de Ville une inscription gravée en lettres d'or dans une table d'airain, qu'on y voit encore aujourd'huy,

En

ANN. 1535. *En memoire*, diſent-ils, *de la grace que Dieu leur a faite d'avoir ſecoüé le joug de l'Antechriſt Romain, aboli ſes ſuperſtitions, & recouvré leur liberté par la défaite & par la fuite de leurs ennemis.* Ce qu'ils diſoient à cauſe que les Savoyards ayant bloqué la Ville, & s'eſtant meſme approché des murailles pour l'eſcalider, en avoient eſté repouſſez, & que les Bernois qui vinrent une ſeconde fois au ſecours de Geneve, s'eſtoient emparez du païs de Vaux & de la ville de Lauſanne.

Il fallut donc aprés ce Decret que ce peu qui reſtoit de Catholiques dans la Ville, que le Clergé & les Religieux & les Sœurs de Sainte Claire qui eſtoient les uniques Religieuſes dans Geneve, en ſortiſſent, ſans néanmoins qu'on fiſt aucune violence à ces ſaintes filles. On leur fit ſeulement toutes les remontrances les plus fortes qu'on put pour leur perſuader de quitter le voile, & d'accepter ceux qu'on leur offroit pour maris, & il fallut qu'elles entendiſſent un long & ridicule preſche que le Miniſtre Farel leur fit dans leur Monaſtere en preſence des Sindics ſur ce texte de l'Evangile, *Exurgens Maria abiit in Montana*, pour leur prouver qu'à l'exemple de la Vierge, qui alla viſiter ſa couſine Elizabeth ſur les montagnes de Judée, elles ne devoient pas eſtre récluſes, & qu'elles eſtoient obligées de vivre dans le monde, & de ſe marier comme les autres. Elles demeurerent néanmoins toûjours

toûjours fermes dans la généreuſe réſolution d'accomplir leur vœu ; excepté une ſeule nommée Sœur Blaiſine, qui ennuyée de cette vie ſainte & auſtere qu'elle avoit embraſſée, prit le parti qu'on luy offroit ; ce qui affligea extrémement toutes les autres. Elles ſe conſolerent néanmoins, ſe ſouvenant de ce que Noſtre Seigneur dit à ſes Apoſtres, *Ne vous ay-je pas choiſis vous douze ? cependant un de vous eſt un démon.* Le Magiſtrat pourtant touché ſans doute, & bien édifié de leur vertu, ne laiſſa pas de les conduire avec honneur & bonne eſcorte, pour les mettre à couvert de toute inſulte, juſques au Pont d'Arve, d'où elles ſe retirerent à Anecy, où le Duc de Savoye leur avoit fait préparer un Monaſtere. ANN. 1536. Jo. 6. 71

Ainſi comme au commencement des troubles de Geneve elle fut partagée en ces deux factions *d'Eignots* & de *Mammelus* dont nous avons parlé, & qu'aprés que ceux-cy furent chaſſez, elle n'euſt plus que les *Eignots*, qui eſtoient alors ſans contredit tous Catholiques : auſſi quand elle euſt fait alliance avec Berne, & qu'enſuite les troubles de la Religion y commencerent, elle ſe trouva de nouveau diviſée en deux partis, qui furent tous deux des *Eignots*, dont les uns eſtoient Catholiques, & les autres Proteſtans. Mais quand ceux-cy devenus enfin les plus forts eûrent chaſſé les Catholiques, alors il n'y euſt plus dans Geneve que les ſeuls

ANN. 1536. *Eignots*, qui eſtoient tous Héretiques Zuingliens comme ceux de Berne leurs alliez. Et de là vient que quand les Egliſes Prétenduës Réformées de France receûrent la creance & la diſcipline qui fut peu aprés établie à Geneve, ceux que l'on appelloit auparavant Lutheriens en ce Royaume, y furent appellez *Huguenots*, du nom un peu autrement prononcé des *Eignots* de Geneve. Et voila l'etymologie, ou la veritable origine de ce mot *Huguenots*, que pluſieurs Hiſtoriens ont ignorée quand ils l'ont voulu tirer, les uns des deux premiers mots d'une harangue qu'un des Députez des Cantons Proteſtans fit à un de nos Rois, en diſant, *Huc nos venimus*, & demeura la tout court, ce qui fit rire toute l'aſſemblée, qui les appella par dériſion *Hucnos*; les autres d'un certain prétendu Lutin de Tours appellé le *Roy Hugues* ou *Huguet*; qui couroit les ruës la nuit comme les premiers Proteſtans qui n'alloient que de nuit au lieu de leur aſſemblée, & quelques uns d'une porte appellé *Hugon*, prés de laquelle ils s'aſſembloient: toutes fables & réveries, qui n'ont point d'autre fondement que certaines ridicules traditions qui donnent lieu aux ſots contes du petit peuple. L'unique & veritable origine de ce mot, qui eſt demeuré en France à ceux qui ſe ſont ſéparez de l'Egliſe Catholique eſt aſſeûrement ce nom des *Eignots* de Geneve. C'eſt pourquoy je me perſuade que Meſſieurs de la Religion Pré-

Spon. t. 1. Vie du Maréchal de Tavanes Le Labour. Addit aux Memoires de Caſteln.

Prétenduë Réformée, que nous devons traiter avec beaucoup de charité comme nos freres & nos concitoyens, ne trouveront pas mauvais si dans la suite de cette Histoire je les appelle quelquefois *Huguenots*, comme on fait ordinairement, puis que ce nom qui ne signifie que Confederez, & qu'ils prirent eux-mesmes aux troisiémes troubles en Dauphiné, où ils se faisoient nommer *Confederez pour la liberté de leur conscience*, n'est nullement injurieux. Cela paroist assez par l'exposition sincere & veritable que je viens de faire de la maniere dont se fit cette grande révolution & ce changement de Religion & d'Etat à Geneve, où deux choses contribuerent beaucoup en ce mesme temps à établir cette nouvelle République. ANN. 1536. *M. Allard. Vie du sieur Montbrun.*

Car d'une part le Duc de Savoye s'estant attiré la juste indignation du Roy, pour luy avoir refusé le passage qu'il demandoit, & ce qui appartenoit à sa mere Loüise de Savoye, fut en cette année 1536. dépoüillé de presque tous ses Etats par le Roy, qui prit aussi la protection de Geneve contre luy. Et d'autre part les Héretiques, à qui la crainte des supplices & des feux allumez contre eux par toute la France, donnoit des aisles pour sortir bien viste hors du Royaume, se retirerent pour la pluspart en cette ville-là, où l'on fut bien-aise qu'ils s'établissent, pour la fortifier, & la repeupler, en prenant la place des Catholiques qui en estoient

ANN. 1536. ſortis. Et ce fut à cette occaſion en cette meſme année qu'on y receût le fameux Jean Calvin, dont il faut maintenant que je parle avec toute la ſincerité que doit avoir un Hiſtoriens, en évitant ſoigneuſement les deux extrémitez de blaſme & de loüange, & rejettant ce que le zele peu reglé des uns, & la paſſion des autres leur a fait dire de trop, & conſequemment de faux pour ou contre luy lors qu'ils en ont écrit la vie, qui n'a pas eu à beaucoup prés autant d'éclat que celle de Luther. Voicy ce qui en eſt.

Papyr. Maſſon. Vit. Calv. Spond. ad ann. 1535. Le Vaſſeur Annal de l'Egliſe de Noyon. Facq. Deſmay vie de Calv.

Jean Cauvin, dit communément Calvin de ſon nom Latin *Calvinus*, naſquit à Noyon le dixiéme de Juillet en l'année 1509. Son pere fut le nommé Gerard Cauvin, fils d'un Batelier, & Tonnelier de Pont-Leveſque prés de Noyon, & ſa mere Jeanne le Franc, fille d'un Cabarretier de Cambray, qui s'eſtoit venu habituer à Noyon auſſi-bien que Gerard ſon gendre, qui fit tant par ſon adreſſe & par ſes intrigues, qu'aprés avoit eſté quelque temps Commis dans les Fermes où il gagna du bien, il devint Procureur Fiſcal du Comté de Noyon, & Secretaire de l'Eveſché. Comme Jean Calvin paroiſſoit avoir de l'eſprit & beaucoup d'inclination à l'étude, ſes parens l'envoyerent à Paris, le recommandant à ſon oncle Maiſtre Richard Cauvin, Serrurier demeurant à la ruë de Saint Germain l'Auxerrois. Ce bon artiſan, qui étoit hom-

homme de bien, & qui a toûjours perſiſté dans la Foy Catholique, prit grand ſoin de ſon neveu. Il luy fit faire ſes Humanitez au College de la Marche, & ſon cours de Philoſophie au College de Montaigu. Il avoit eſté pourveû dés l'âge d'onze ans de la Chapelle de Noſtre-Dame de la Geſine en l'Egliſe de Noyon, & avoit obtenu à dix-huit ans la Cure de Marteville, qu'il permuta deux ans aprés avec celle de Pont-l'Eveſque prés de Noyon; & néanmoins ſon pere, par un deſſein aſſez bizarre, ne voulut pas qu'il étudiaſt en Theologie, & l'envoya à Orleans pour y étudier en Droit ſous le fameux Profeſſeur Pierre de l'Etoille, qui fut depuis honoré d'une Charge de Préſident au Parlement. De là, ſans avoir pris aucun degré, il fut à Bourges pour y entendre ce grand Juriſconſulte André Alciat, qui liſoit avec un concours extraordinaire en cette Univerſité, la plus floriſſante qui fuſt alors en France pour le Droit. ANN. 1536.

Il avoit déja pris à Paris quelque teinture de l'héreſie, qui luy fut inſpirée par ſon allié & ſon ami Robert Olivetan, celuy-là même qui s'eſtant ſauvé des pourſuites de la Juſtice, s'alla réfugier en Suiſſe, où il fit le premier de tous une traduction de la Bible de l'Hebreu en François, qu'il fit imprimer à Neufchaſtel. Mais ce fut à Bourges qu'il acheva de ſe gaſter l'eſprit, par la grande communication qu'il eût avec Melchoir Volmar Allemand, que la Reine de

ANN. 1536. Navarre, à qui le Roy ſon frere avoit donné le Duché de Berry, & qui n'épargnoit rien pour remplir cette Univerſité d'habiles gens, avoit fait venir d'Allemagne, pour y profeſſer les Lettres Greques qu'il entendoit parfaitement, & que l'on ne connoiſſoit gueres en France avant ce temps-là. Cét Allemand, qui eſtoit un grand Lutherien, quoy-qu'il contrefiſt encore le Catholique, ayant reconnu que Calvin, qui s'attachoit particulierement à luy, avoit dans l'ame une grande diſpoſition à eſtre un jour bon Proteſtant, & qu'il avoit, avec beaucoup d'eſprit & de memoire, une merveilleuſe aſſiduité à l'etude, luy enſeigna tout ce qu'il avoit appris des dogmes de Luther & de Zuingle. Il luy perſuada de s'adonner ſerieuſement à l'étude de la Langue Greque où il n'entendoit rien du tout & luy-meſme la luy voulut apprendre, afin qu'il puſt s'adonner deſormais à la lecture de la S. Ecriture. Il le fit, apprenant meſme encore pour cela l'Hebreu & le Syriaque, & allant de temps en temps faire l'apprentiſſage de ſes Preſches aux environs de Bourges, & ſur tout à Lignieres, où le Seigneur du lieu, qui gouſtoit déja ces nouveautez, prenoit plus de plaiſir à l'entendre, diſoit-il, que les Moines qui ne luy preſchoient rien de nouveau. De ſorte que Calvin apprenoit en meſme temps à Bourges les Loix, l'Ecriture, & la Langue Greque, l'Hebraïque, & la Syriaque, preſchant encore

Beza vit. Calv. Papyr. Maſſ.

core ſur le tout. Ainſi embraſſant tant de choſes, il y a bien de l'apparence qu'il ne ſe rendit pas fort ſçavant, particulierement en Grec & en Hebreu, & qu'il n'en ſceût qu'autant qu'il en falloit pour ſe tromper avec opiniaſtreté en interpretant l'Ecriture à contreſens, comme il a ſouvent fait, ſur ce qu'il croyoit bien ſçavoir ce qu'il n'entendoit qu'à demy. ANN. 1536.

Ce qu'il y a de bien certain, c'eſt qu'il ne ſceût jamais de Theologie, n'ayant jamais étudié en cette divine ſcience, comme ſon grand panegyriſte Theodore de Beze l'avoüe. Cela eſt cauſe de tant de faux raiſonnemens qu'on voit par tout en ſes ouvrages, & de tant d'erreurs groſſieres & de blaſphêmes que ſes Diſciples d'aujourd'huy diſent qu'on luy impute, & qui ſe tirent néanmoins manifeſtement des principes qu'il établit tres-mal ſur certains paſſages de l'Ecriture, faute d'avoir eû les lumieres de la Theologie, qui l'euſſent éclairci de la maniere dont on les doit entendre. Sur quoy je ne puis m'empeſcher de dire que c'eſt à tort qu'on s'imagine, par une eſpece d'erreur populaire, meſme parmy quelques ſçavans, que la difference qu'il y a entre l'héreſie de Luther & celle de Calvin, c'eſt que la premiere eſt materielle & groſſiere, & l'autre ſubtile & ſpirituelle. C'eſt tout le contraire. Car comme Luther eſtoit Docteur en Theologie, & habile Docteur, liſant avec grand applaudiſſement dans l'Univer-

ANN. niverſité de Vittemberg, qui eſtoit alors en
1536. ſa fleur, & qu'il avoit réſolu de faire un parti contre l'Egliſe Catholique & par conſequent d'errer : il erre avec plus de juſteſſe, s'il faut ainſi parler, & ſe ſouſtient beaucoup mieux que ne fait Calvin, qui n'eſtant pas Thologien, prend quelquefois, en voulant expliquer nos Myſteres, les choſes ſans aucun diſcernement, d'une maniere ſi peu fine, & ſi peu digne d'un homme éclairé, qu'il tombe dans un embarras, d'où il luy eſt impoſſible de ſe tirer qu'en avoüant certaines conſequences tout-à-fait inſouſtenables qu'on tire de ſes principes contre luy, & qui conduiſent, malgré qu'il en ait, tout droit à l'Athéiſme. C'eſt ce que quelques-uns de nos Docteurs ont tres-bien montré, & que l'on verra clairement dans la ſuite de cette Hiſtoire. Il ſuffit pour maintenant que l'on ſçache que Calvin ne fut jamais dans les écoles de Theologie, & que cependant Meſſieurs les Proteſtans qui en ont établi en France, en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, & à Geneve, jugent comme nous qu'il eſt impoſſible de parler juſte & à fond des Myſteres de la Religion, qu'on n'ait fait ſon cours de Theologie avec honneur.

Calvin s'appliquoit donc à Bourges ſeulement à l'étude du Droit Civil & des Langues, lors qu'ayant appris la mort de ſon pere, il s'en retourna promptement à Noyon pour y recueillir ſa ſucceſſion ; & comme

me elle n'eſtoit pas trop grande, il ne fit point de ſcrupule de vendre ſes deux Benefices quelque temps aprés à deux Preſtres de Noyon, qui n'en firent pas plus que luy de les acheter argent comptant. Ayant ainſi mis ordre à ſes affaires, il vint à Paris, où n'ayant encore que vingt-trois à vingt-quatre ans, il fit imprimer un aſſez beau commentaire ſur les deux livres que Seneque a faits de la Clemence. Et ce fut alors qu'ayant mis ſon nom en Latin au titre de ſon livre, il quitta ſon ſurnom de Cauvin pour prendre celuy de Calvin; puis comme il euſt aquis quelque réputation dans Paris par ce Commentaire, il ſe mit à dogmatiſer ſecretement dans les maiſons, & fit grande habitude avec les principaux d'entre ceux qu'il ſçavoit eſtre les plus attachez à la nouvelle doctrine, quoy-qu'ils diſſimulaſſent comme luy, de peur du Lieutenant Criminel Jean Morin qui faiſoit admirablement ſa charge, & pourſuivoit vivement les Héretiques, auſquels il ne manquoit jamais de faire bonne & briéve juſtice, comme il l'euſt faite ſans doute à Calvin qu'il découvrit, & qui penſa tomber entre ſes mains. Voicy comment.

ANN. 1536. *Papyr. Maſſ.* 1532. *Idem. Hiſtoire Eccl.* 1533.

Un Maiſtre és Arts nommé Nicolas Cop, qui avoit grand commence avec Calvin, & qui par ſes diſcours s'eſtoit inſenſiblement laiſſé corrompre l'eſprit ſans qu'on s'en apperceuſt encore, ayant eſté fait Recteur de l'Univerſité, ne ſe put empeſcher dans un ſermon qu'il fit aux Ma-

Beza vit. Calv. Hiſt. Univerſ. t. 6. Eraſmi Epiſt. ad Lud. Berum.

ANN. 1536. Mathurins le jour de la Touſſaints, d'avancer certaines propoſitions qui firent aſſez connoiſtre qu'il eſtoit de la nouvelle Secte. Comme la choſe fut d'un grand éclat, & d'un ſcandale extraordinaire, deux Cordeliers qui avoient oüi ce Sermon, le deferent au Parlement, qui agiſſoit avec toute la vigilance & la fermeté digne de cette auguſte Compagnie pour conſerver la Religion dans ſa pureté, & enſuite il ne manqua pas de le citer pour rendre conte de cette action. Ce Recteur, un peu bien hardy, ſe hazarda d'y aller en céremonie avec ſes Bedeaux: mais comme il fut averty en paſſant par une ruë voiſine du Palais qu'il priſt garde à luy, & qu'on le feroit infailliblement deſcendre dans la Conciergerie, il s'en retourna ſur ſes pas, & jettant-là ſa robe & ſon bonnet, il s'enfuit bien viſte, & ſe ſauve à Baſle, d'où eſtoit ſon pere Guillaume Cop, fort habile homme, qui s'eſtant habitué en France, y eſtoit devenu Medecin du Roy. Le Lt. Morin, qui avoit découvert les intrigues que Calvin faiſoit pour accroiſtre le parti, les conferences ſecretes qu'il avoit ſouvent eûës avec ce Cop qui eſtoit ſon grand confident, & qu'il alloit particulierement de nuit dogmatiſant par les maiſons, alla luy-meſme, bien accompagné, au College du Cardinal le Moine où il eſtoit logé, pour ſe ſaiſir de ſa perſonne: mais comme on fut à ſa chambre, on trouva qu'il s'eſtoit évadé par la feneſtre, de

de laquelle il s'eſtoit coulé à bas avec ſes linceuls qu'on y vit attachez. ANN. 1536.

On prit tous ſes papiers, où l'on vit la correſpondance qu'il avoit avec ceux qu'il avoit déja pervertis à Bourges & à Orleans, ce qui mit bien des gens en peine. En meſme temps il ſortit de Paris où il ne ſe crut pas en ſeûreté contre les recherches & les pourſuites de cét habile & zelé Lieutenant; & aprés avoir fait encore un tour en ſon Païs, il s'alla retirer à Angouleſme, où ayant ſeduit l'eſprit du Chanoine Loûis du Tillet, il compoſa dans ſa maiſon à Claix, dont ce Chanoine eſtoit Curé, la plus grande partie de ſon Inſtitution. Il fit même avec luy un voyage en Allemagne pour y conferer avec les Docteurs Lutheriens; & ce fut là qu'Eraſme, aprés l'avoir oüi parler ſur les points de Religion qui eſtoient alors en controverſe, dit à Martin Bucer qui le luy avoit preſenté à Strasbourg, *Je vois en ce jeune homme naiſtre une dangereuſe peſte qui fera un jour bien du deſordre dans l'Egliſe.* Mais enfin comme le Chanoine du Tillet fut revenu de cét égarement par les remontrances de ſon frere Jean du Tillet, ce célebre Greffier du Parlement qui l'alla chercher luy-meſme en Allemagne pour le ramener à l'Egliſe Catholique: Calvin eſtant abandonné de ſon Patron, & n'oſant plus ſe montrer à Angouleſme, en alla chercher d'autres à Poictiers. Là il ne manqua pas d'en trouver, &

ANN. 1536. de ſe faire de nouveaux diſciples, meſme parmi les gens de qualité, entre leſquels il ſe trouva des Officiers du Préſidial, & des Docteurs de l'Univerſité, ſuivis de beaucoup d'autres, auſquels Calvin, aprés leur avoir enſeigné dans un jardin ſes nouveaux dogmes fit faire la Cene à ſa mode dans des caves & dans des grotes.

Il y en euſt meſme parmi eux de ſi malheureuſement zeles pour ſa fauſſe doctrine, qu'il s'en trouva quelques-uns qui abandonnant leur employ, s'engagerent à paſſer toute leur vie à la porter de ville en ville, comme fit entre les autres un Profeſſeur en Droit qui ſe fit appeller *le bon Homme*, & auquel on donna depuis le nom de *Miniſtre*, parce qu'il avoit quitté pour ce nouvel employ ſa profeſſion, qui eſtoit de lire le Droit dans la Miniſtrerie; c'eſt ainſi qu'on appelle à Poictiers l'école du Droit, & c'eſt de là qu'eſt venu le nom de Miniſtre qu'on donne aux Prédicans de cette ſorte. Calvin cependant va viſiter Fabri & Rouſſel à Nerac, d'où il retourne à Paris, eſperant que le Lt. Morin, qui le croyoit bien loin de là, ne ſongeroit plus à le prendre. Mais voyant que l'on y pourſuivoit les Héretiques avec plus d'ardeur que jamais, il quitte enfin la France pour toûjours, & ſe ſauve à Baſle, où il acheva de mettre en François ſon Inſtitution, qu'il euſt l'audace de dédier à François I. Mais ſoit que ce Prince euſt leû l'Epiſtre extrémement pathetique qu'il luy

Flor. de Rœm. l. 7.

uy adreſſe, ou qu'il ne l'euſt pas leüe, il ANN. eſt certain que bien loin d'éteindre les feux 1536. qu'il avoit fait allumer contre l'héreſie, il en fit croiſtre le nombre dans tout le Royaume par ſes nouvelles Ordonnances. Cela fit réſoudre Calvin à paſſer les Alpes pour ſe rendre à la Cour du Duc de Ferrare, où il eſpera de pouvoir attirer la Ducheſſe à ſon parti.

Cette Princeſſe eſtoit Renée de France, ſeconde fille du Roy Loüis XII. & de la Reine Anne de Bretagne. Elle fut accordée premierement à Charles-Quint, lors qu'il n'eſtoit encore qu'Archiduc, & puis au Prince Electoral de Brandebourg. Mais François I. ſon beaufrere, pour certaines raiſons d'Eſtat, luy fit épouſer Hercules II. Duc de Ferrare en l'année 1528. Cette Ducheſſe avoit beaucoup d'eſprit & de ſçavoir, s'eſtant renduë, par une grande application à l'étude, fort habile, ſur tout dans la Philoſophie où elle excelloit à l'égal des plus célebres Philoſophes de ſon temps, & l'on ne peut nier qu'elle n'ait eû durant toute ſa vie dans l'ame un fonds inépuiſable de bonté. Mais par un defaut aſſez ordinaire aux femmes de ce caractere, ſi elles ne le corrigent par une grande humilité Chreſtienne, elle employa mal ſon eſprit & ſon ſçavoir, en voulant connoiſtre des differens de la Religion, & abuſa de ſa bonté naturelle, par une fauſſe compaſſion qu'elle avoit pour des gẽs qu'elle croyoit être un peu trop

ANN. 1536. rudement traitez : de ſorte qu'elle eût le malheur, auſſi-bien que la Reine de Navarre, de paſſer dans le monde pour une grande protectrice des Lutheriens, auſquels il ne paroiſſoit que trop par ſa conduite qu'elle eſtoit favorable. Cela fit eſperer à Calvin qu'il la pourroit gagner, & l'engager dans ſa Secte, en la retirant de celle de Luther, à laquelle on voyoit aſſez qu'elle eſtoit attachée. Il la fut donc trouver, comme faiſoient pluſieurs autres Proteſtans qui ſe diſoient perſecutez pour la Religion. Elle le receût fort bien, & ſouffrit meſme qu'il fiſt quelques Preſches dans ſon cabinet : mais comme il fut averti qu'il couroit riſque d'eſtre bientoſt découvert & mis à l'Inquiſition, quoy-qu'il euſt pris grand ſoin de ſe déguiſer en prenant le ſurnom de Happeville, & l'habit d'un Eccleſiaſtique, il repaſſa bien viſte les Alpes, aprés avoir réüſſi dans ſon entrepriſe, & fait couler ſubtilement le venin de ſon héreſie dans l'ame de cette Princeſſe. La haine qu'elle avoit injuſtement conceûë contre l'Egliſe Romaine, à cauſe que le Pape Jules II. avoit employé toutes ſortes d'armes ſpirituelles & temporelles contre le Roy ſon pere, contribua beaucoup à ce funeſte changement qu'elle fit de l'ancienne Religion des Rois Tres-Chreſtiens ſes Anceſtres en cette nouvelle Secte, qui a commencé par ſecoûër le joug de l'obéïſſance qu'on doit au St. Siege. Car il luy échapa meſme plus d'une fois de dire qu'e-

Flor. de Rem. l. 7 Papyr. Maſſ.

Flor. de Ram.

Papyr. Maſſ.

qu'eſtant femme incapable, par la Loy Salique, de ſucceder à la Couronne, elle n'avoit pû autrement ſe venger du Pape. Mais ces conferences qu'elle eût avec Calvin, & les diſcours & les vers que luy fit Clement Marot, qu'elle prit à ſon ſervice en qualité de Secretaire, lors que s'eſtant ſauvé du Royaume pour ſe garantir du feu, il alla chercher un aſile auprés d'elle, acheverent de luy corrompre l'eſprit: de ſorte qu'on ne put jamais luy faire abjurer ſes erreurs, quelque effort que Henri II. ſon neveu fiſt pour l'en retirer, juſques-là meſme qu'il obligea le Duc de Ferrare à luy oſter l'éducation de ſes enfans, & la menaça d'un plus rude traitement. Mais cela ne ſervit de rien: on ne put jamais vaincre ſon obſtination qu'elle apporta toute entiere en France, où elle ſe retira aprés la mort du Duc ſon mari ſous le regne de François II. & ce qu'il y a d'extrémement déplorable, c'eſt qu'il ne paroiſt nullement qu'elle ait changé de volonté, & renoncé à l'héreſie, non pas même à ſa mort, qui arriva quinze ans aprés à Montargis, où durant les guerres elle retiroit tout ce qu'elle pouvoit de Huguenots dans ſon Chaſteau, & en nourriſſoit meſme juſques à trois cens tous les jours.

ANN. 1536. *Brantoſme, éloge de la Duch. de Ferrare.*

1575. *Sainte Marthe l. 9. Hiſt. des Egl. Réfor. Brantoſme. Le Lab. Addit.*

Cependant Calvin qui s'eſtoit évadé de Ferrare s'en voulant retourner à Baſle, prit ſon chemin par Geneve, où Guillaume Farel, qui ſçavoit la réputation qu'il s'eſtoit acquiſe parmi les Proteſtans de France, fit

tant

ANN. 1536. tant qu'il luy perſuada de s'y établir pour l'aſſiſter dans le gouvernement de cette Egliſe prétenduë qu'il avoit fondée. Ils partagerent entre eux les emplois de leur miniſtere. Farel qui tonnoit ordinairement en chaire, y continua ſes Preſches; & Calvin, qui n'avoit nulle grace à parler en public, ſe chargea d'y enſeigner la Theologie de la maniere qu'il l'entendoit ſans y avoir jamais étudié. Mais comme ils entreprirent de changer beaucoup de choſes qui ne leur plaiſoient pas, & qu'ils ne voulurent pas ſe conformer a l'uſage de Berne, qui eſtoit de communier avec des hoſties, ce qui fut cauſe qu'on ne fit pas la Cene à Paſques: les Bernois firent en ſorte auprés des Sindics qui eſtoient déja mécontens de ces Miniſtres, qu'ils furent bannis par Arreſt comme ſéditieux, & perturbateurs du repos public. Aprés quoy Farel ſe retira à Neufchatel, où il fut receû pour Miniſtre, & Calvin s'alla rendre à Strasbourg auprés de Martin Bucer, qui luy obtint du Magiſtrat droit de bourgeoiſie, & la permiſſion d'y dreſſer une Egliſe à ſa mode pour les François qui s'y eſtoient réfugiez, & d'y enſeigner ſa Theologie.

ANN. 1537.

ANN. 1538.

Beza. Papyr. Maſſ. Ce fut-là qu'il revit ſon Inſtitution Chreſtienne, laquelle il a ſouvent changée; qu'il publia ſon Commentaire ſur l'Epiſtre aux Romains; & que par le conſeil de Martin Bucer, qui vouloit que les Miniſtres pratiquaſſent, à ſon exemple, ce qu'ils

ANN. 1539.

qu'ils enſeignoient contre le célibat, il épouſa la veuve d'un Anabaptiſte, auquel il avoit fait changer de Secte pour embraſſer la ſienne. Il fut enſuite avec Bucer, & les autres Députez de Strasbourg, à la Conference de Wormes, & puis à celle de Ratisbonne, où Charles-Quint avoit entrepris d'accorder les Catholiques avec les Lutheriens ; ce qui ne luy put réüſſir, ainſi qu'on l'a pû voir dans mon Hiſtoire du Lutheraniſme. Theodore de Beze dit que Calvin y aquit grand honneur, & le ſurnom de Theologien par excellence : mais il eſt bien aiſé de voir que ce n'eſt que l'aveugle paſſion qu'il avoit pour luy qui l'a fait parler de la ſorte. Car puis que Calvin eût la hardieſſe, comme il avoûë luy même, de déclamer tresfortement luy ſeul contre la preſence locale de Jeſus-Chriſt au Saint Sacrement : peut-on douter qu'il ne s'y rendit également odieux aux Catholiques & aux Lutheriens, qui ont toûjours abhorré les Sacramentaires ? Et certes, il y a grande apparence qu'aprés une pareille déclaration ils ne l'euſſent pas ſouffert parmi eux, qu'à condition qu'il ſe rétractaſt, s'il ne ſe fuſt ſervi de l'occaſion favorable qu'il eût en meſme temps de les quitter luy-meſme le premier.

ANN. 1539. 1540. 1541.

Papyr. Maſſ. T. Baz. E. Calv. l. 3.

Tametſi neminem ex aliis intellexeram, liberè tamen ſine timore offenſionis illam localem præſentiam damnavi.... Crede mihi, in ejuſmodi actionibus opus eſt fortibus animis. *Calv. ad Farel Epiſt.*

Car comme enfin la faction contraire à ceux qui l'avoient chaſſé de Geneve fut devenuë la plus puiſſante, il y revint à la priere des nouveaux

ANN. 1541. veaux Sindics, & du Conſeil, qui réſolurent, pour terminer une fois tous les differends qui cauſoient tant de trouble dans leur nouvelle Republique, d'y régler deſormais leur Egliſe ſelon la forme qu'il luy donneroit. Il y retourna donc cette meſme année, & y fut receû avec grand applaudiſſement; & ce fut alors qu'il y établit fort paiſiblement ſa doctrine & ſa diſcipline, qui furent ſuivies par les Proteſtans de France, qu'on appella depuis ce temps-là *Huguenots* & *Calviniſtes*. C'eſt ce dont il faut maintenant que je parle, en reprenant la choſe de plus haut, pour donner à mon lecteur une idée générale de ce qu'on appelle le Calviniſme.

Depuis que l'erreur de ceux qui eſtant avec nos Anceſtres dans la meſme Egliſe
1050. commencerent à nier la preſence réelle de
1056. Jeſus-Chriſt au Saint Sacrement de l'Eu-
1059. chariſtie eût eſté ſolennellement condam-
1079. née par les Conciles, rétractée par l'Archidiacre Berenger qui l'avoit ſouſtenuë le premier avec opiniaſtreté, & qu'elle fut en-
1160. ſuite abolie, l'Egliſe joüit d'une aſſez grande paix, juſqu'à ce que quatre-vingts ans aprés elle fut troublée par une nouvelle héreſie, qui eſt à proprement parler l'origine de celle de Calvin. Un certain Bourgeois de Lyon, nommé Pierre Valdo, qui vivoit au douziéme ſiecle, homme ſimple & ſans étude, mais fort riche, eſtant vivement touché de la crainte des jugemens de Dieu

Genebrard. Prateol. Caſtro. Jean Paul Perrin, Hiſt. des Vaudois.

Digitized by Google

Dieu, pour avoir veû un de ſes amis frapé de mort ſoudaine tomber à ſes pieds aprés avoir ſoupé enſemble, ſe mit à la dévotion, & réſolut de mener une vie la plus ſemblable qu'il pourroit à celle des Apoſtres. Pour cét effet il ſe fit traduire en ſa langue une partie de la Ste. Ecriture, ſur tout du Nouveau Teſtament, & s'appliqua fortement à la lire avec grande aſſiduité, ne doutant nullement qu'eſtant tout à Dieu, comme il croyoit, il n'euſt auſſi receû de luy toutes les lumieres neceſſaires pour en avoir une parfaite intelligence. Ce fut-là la cauſe de tant de troubles, & de tant de maux dont l'Egliſe a eſté depuis affligée ; & c'eſt en cette occaſion qu'on peut voir manifeſtement qu'il n'y a rien de plus dangereux qu'un dévot ignorant, ſimple, préſomptueux, &, ce qui arrive enſuite d'ordinaire, extremement attaché à ſon ſens. Car comme ce prétendu Apoſtre ne trouvoit point dans ce qu'il liſoit de l'Ecriture les termes formels de *Meſſe*, de *Pape*, de *Purgatoire*, & autres ſemblables dont on ſe ſert pour exprimer ce que les paſſages bien entendus de la meſme Ecriture nous enſeignent : il s'alla mettre dans l'eſprit que toutes ces choſes n'eſtoient que de fauſſes traditions, & de pures inventions des hommes, & que l'Egliſe Romaine qui les enſeignoit, & dont il réprouva toutes les pratiques & les plus ſaintes Ordonnances, eſtoit la Babylone de l'Apocalypſe, & qu'on devoit ANN. 1541.

Digitized by Google

ANN. voit croire que le Pape eſtoit l'Antechriſt.
1541. Ce qu'il y eût de plus étrange, fut que contrefaiſant l'Apoſtre & le Prophete, il entreprit de preſcher au peuple toutes ſes fanatiques viſions ; que comme ſa vie auſtere & détachée du monde luy avoit aquis une haute réputation de ſainteté, & qu'il eſtoit ſuivi & adoré de tout ce qu'il y avoit de pauvres dans Lyon auſquels il diſtribuoit tous ſes biens par les grandes aumoſnes qu'il faiſoit régulierement tous les jours : ſes erreurs eſtoient écoutées, & receûës du petit peuple comme des oracles. L'Archeveſque meſme, quelque défenſe qu'il luy fit de preſcher, ne put jamais empeſcher ce deſordre. Ce faux & opiniaſtre dévot continua toûjours ſans rien craindre, ſe voyant bien appuyé de cette armée de pauvres qui l'environnoient, bien réſolus de le défendre, juſques à ce que le Pape Alexandre III. l'ayant excommunié, les Magiſtrats le firent ſortir de Lyon avec tous ſes diſciples, qui aimerent mieux ſe bannir eux-meſmes que de l'abandonner ; & depuis ce temps-là ils furent appellez Valdois ou Vaudois, & Pauvres de Lyon. Enſuite s'eſtant diſperſez par toute l'Europe pour y preſcher leurs dogmes : comme il n'y a rien qui ſe répande plus facilement parmi les peuples que la peſte & l'erreur, ils ſe multiplierent étrangement : & depuis on les appella du nom des lieux qu'il avoient le plus corrompus, ou de celuy de leurs

leurs plus fameux Prédicans, ou enfin par dérision en France Albigeois, Picards & Arnaldistes; en Allemagne, Boëmiens; en Angletere, Lollards; en Italie, Fraticels ou Frerots; en Flandre, Turlupins; & ailleurs d'autres noms plus ridicules encore & plus odieux, parce qu'ils estoient non seulement dans le dernier mépris, mais aussi en horreur à tout le monde, & principalement en France, d'où nos Rois Philippe Auguste, Louïs VIII. & Saint Loüis les exterminerent, à la réserve de quelques restes de ces miserables qui s'allerent habituer dans quelques vallées des Alpes vers le Dauphiné. ANN. 1541.

Cette héresie affoiblie de la sorte, & presque éteinte par le mépris qu'on faisoit de ceux qui la professoient, réprit aprés environ deux cens ans de nouvelles forces, lors que Wiclef d'une part, & de l'autre Jean Hus, & Jerôme de Prague en ayant pris ce qu'ils voulurent, ajousterent quelque chose de plus subtil, ainsi qu'on le peut voir dans mon Histoire du grand Schisme d'Occident. Mais au siecle suivant parut Luther, qui comme il estoit encore plus habile homme que ceux-cy, forma son Lutheranisme en partie de ce qu'il choisit des uns & des autres, en rejettant ce qui luy déplut dans leurs dogmes, & en partie de ce qu'il inventa luy mesme sur les points plus délicats & plus Theologiques, comme ceux qui concernent le peché Ori-

ANN. 1541. Originel, la Grace, la Juſtification de l'homme, & les Sacremens : en quoy il fut ſuivi d'abord d'une grande partie des Allemans, & puis abandonné de quelques autres, & meſme de ſes principaux diſciples, de Carloſtad, de Zuingle, & d'Oecolampade, qui ſe firent Sacramentaires.

Or voilà juſtement la généalogie du Calviniſme, qui n'eſt à proprement parler qu'un ramas des erreurs de tous ces gens-là. En effet, on ne peut douter, & les plus célebres meſme de nos Proteſtans en conviennent, que Calvin n'ait pris pour le fonds de ſa doctrine celle des Vaudois, particulierement en ce qu'il dit qu'il n'y a dans la Cene du Seigneur que du pain & du vin, ſans preſence réelle & locale du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt ; en ce qu'il ne veut ni veneration, ni invocation des Sts. ni Chef viſible de l'Egliſe, ni Hiérarchie, ni Eveſques, ni Preſtres, ni Meſſes, ni Feſtes, ni Images, ni Croix, ni Bénedictions, ni aucune de ces ſacrées céremonies dont l'ancienne Egliſe s'eſt touſiours ſervie, pour faire l'Office divin avec bienſéance & cette ſainte majeſté qui imprime dans l'ame de ceux qui les regardent avec un œil un peu ſpirituel les ſentimens d'une dévotion tendre & reſpectueuſe, pour honorer Dieu dans ſes redoutables Myſteres. De ſorte que le Calviniſme formé de nouveau ſur le modele des Vaudois, n'eſt qu'un ſquelette de Religion, ſi j'oſe m'exprimer ainſi,

n'ayant ni ſuc, ni onction, ni ornement, ni rien qui ſente & qui inſpire la dévotion, & qui entrant par les ſens dans le fond de l'ame, l'attire & l'éleve par les choſes viſibles au Dieu inviſible, ainſi que luy-meſme l'ordonne. C'eſt ce que Luther, plus adroit & plus raiſonnable en cela que Calvin, s'eſt bien gardé de faire, & ce qu'apparemment ne feroient pas maintenant les Miniſtres qui voudroient bien qu'on n'euſt pas pouſſé les choſes ſi loin, en condamnant d'une maniere ſi peu ſouſtenable & ſi odieuſe toute la venérable antiquité. Ainſi l'on peut dire que Calvin, qui a fabriqué une Religion toute ſeche & toute conforme à ſon temperament, n'eſt avec tout ſon bel eſprit que le diſciple de ce Bourgeois de Lyon Pierre Valdo, le plus idiot & ignorant de tous les Héreſiarques qui ont jamais eſté, & lequel il a pris grand ſoin de copier, en formant ſa nouvelle Secte ſur une ſi pauvre idée. ANN. 1541.

Maintenant pour les choſes qui ſont un peu plus difficiles, & où il faut de ſa ſcience & du diſcernement pour les bien développer, il eſt tout évident, qu'à la réſerve de ce qu'il enſeigne touchant l'Euchariſtie, il a preſque tout pris de Luther, comme tous les articles de ſon héreſie qui concernent la Liberté de l'homme qu'il détruit; la Grace, qui, ſelon luy, a touſiours ſon effet dans l'homme, & emporte ſa volonté par une neceſſité abſoluë; la Juſtification par la ſeule

ANN. 1541. Democrito adjicit, perpauca mutans ſed ita ut ea quæ corrigere vult, mihi quidem depravare videatur. *Cic. l. 1. de Fin*

ſeule foy ; la Juſtice de J. C. qui nous eſt imputée ; les bonnes œuvres ſans aucun mérite devant Dieu ; les Sacremens, qu'il réduit à deux, & auſquels il oſte la vertu de conferer la grace ; la Foy, qu'il fait conſiſter dans une prétenduë certitude qu'on ſera ſauvé ; l'impoſſibilité des Commandemens de Dieu ; l'inutilité & la nullité des Vœux, à la réſerve de ceux du Bapteſme ; & autres ſemblables erreurs qu'il a tirées des livres de Luther pour en faire la plus grande partie de ſon Inſtitution. On ne peut néanmoins nier que comme il vouloit eſtre Chef d'un nouveau parti, il n'y ait ajouſté du ſien. Mais comme il n'eſtoit pas Theologien, il a fait juſtement à l'égard de Luther ſon maiſtre, ce que Ciceron dit que le Philoſophe Epicure fit à l'égard de Démocrite, duquel il copia la Phyſique, en y changeant, & y ajouſtant pourtant quelque choſe, mais ce peu qu'il y change eſt beaucoup pire que ce qu'il y trouve. Par exemple, Calvin veut que la foy ſoit touſiours meſlée de doute & d'incredulité, au lieu de dire avec Luther de quelque defaut. Il dit hardiment que la Foy & la Grace ne ſe peuvent jamais perdre ; que le Pere Eternel n'engendre pas continuellement ſon Fils ; que le Fils n'a pas ſon eſſence du Pere, ni le St. Eſprit du Pere & du Fils ; que J. C. n'a rien mérité à l'egard du Jugement du Dieu ; qu'il a eû de la crainte pour le ſalut de ſon ame ; que Dieu a créé la

Inſt. l. 3. c. 2. Harm. in Matth. 13. 20. Inſt. l. 3. c. 2. §. 9. 11. 12. Inſt. l. 3. c. 13. ib. Inſt. l. 2. c. 17. L. 3. c. 16. Luc. 3. c. 22. & 23.

la pluſpart des hommes pour les damner, non pas parce qu'ils l'ayent mérité pour leurs crimes: mais parce qu'il luy plaiſt ainſi, & qu'il n'a préveû leur damnation que parce qu'il l'a ordonnée avant que de prévoir leurs crimes; ce qui détruit abſolumẽt toute l'idée qu'ont doit avoir de Dieu, & enſuite conduit tout droit à l'Athéiſme. ANN. 1541.

Pour ce qui regarde l'Euchariſtie, on ſçait bien que c'eſt-là le point capital en quoy l'héreſie de Calvin eſt differente de celle de Luther, qui a toûjours fortement ſouſtenu que, ſelon les paroles toutes claires de Jeſus-Chriſt, *Prenez & mangez cecy eſt mon Corps qui ſera livré pour vous*, ce divin Corps eſt réellement preſent en ce Sacrement, contre les Sacramentaires qui ne veulent pas qu'il y ſoit qu'en figure; & c'eſt ce que Calvin a pris de Zuingle & d'Occolampade; quoy que pour ſatisfaire l'ambition qu'il a toûjours eûë d'eſtre Chef de parti, il prétende dire toute autre choſe que ce qu'ils ont dit. En quoy certainement il fait pitié à tous les hommes de bon ſens qui ſe donnent la peine de le lire. Car aprés avoir affecté de dire à frequentes repriſes, que ce Sacrement n'eſt pas une ſimple figure ſans effet; que ce n'eſt pas ſeulement de penſée, & par l'imagination, ou une vive repreſentation de la mort de Jeſus-Chriſt, que nous prenons ſon Corps, mais que c'eſt par la bouche ſpirituelle de la Foy, qui a la vertu de nous donner

ANN. 1541. *Inſt. l. 4. §. 9.*

fort réellement ce ſacré Corps, & de l'appliquer à nos ames pour les nourrir: aprés, dis-je, avoir épuiſé tout ſon eſprit pour inventer de nouvelles expreſſions ſur ce ſujet, il ſe trouve qu'il ne dit rien que ce que diſent ces Sacramentaires tout ſimplement & ſans façon, & qu'il ſe jette dans un embarras dont il eſt impoſſible qu'il ſe dégage. Car enfin, puis que d'autre part il ne laiſſe pas de ſouſtenir toûjours que Jeſus-Chriſt n'eſt qu'au Ciel, & qu'il n'a point de place ailleurs, il s'enſuit manifeſtement qu'aprés tout la Foy, quelque efficace qu'on luy donne, ne met pas réellement le Corps de Jeſus-Chriſt dans ceux qui reçoivent ce Sacrement, & qu'elle leur fait ſeulement croire, quand ils le prennent en memoire de la Paſſion du Sauveur, qu'il eſt mort pour nous, & qu'il vivifie, & nourrit ſpirituellement nos ames par ſa grace & par ſon eſprit; ce qui eſt ſi clair, & ſi vray, qu'à l'endroit meſme où Calvin dit avec tant de pompeuſes expreſſions qu'il ſe donne à nous par la Foy, mais réellement, en la ſainte Cene, il eſt contraint d'avoüer en termes formels, que c'eſt en nous communiquant ſon eſprit & ſa vie, quoy que ſa chair n'entre pas dans nous; & c'eſt ce que Zuingle & tous les Sacramentaires diſent auſſi-bien que luy, au meſme ſens que Saint Paul dit que Jeſus-Chriſt habite par la Foy dans nos cœurs.

Ibid. Propriam in nos vitam diffundere, quamvis in nos non ingrediatur ipſa Chriſti Caro.

Ibid. §. 32.

Ainſi Calvin, que quelques-uns nous ont voulu

voulu faire paſſer pour un homme admirable, n'eſt dans la verité qu'un aſſez habile copiſte qui a tout pris des Héretiques qui l'ont précedé ; & l'ont peut dire fort veritablement que ſon Inſtitution, qui eſt ſon grand ouvrage, n'eſt à proprement parler qu'un Recueïl de ce qu'il a choiſi plus à ſon gouſt dans les écrits de Luther & de Melanchton, dans Zuingle, & dans Oecolampade. Il eſt vray néanmoins que s'il n'a pas autant de capacité que Luther, il a bien plus de politeſſe, & qu'il donne à ce qu'il écrit en Latin un tour beaucoup plus fin & délicat, où il paroiſt bien de l'eſprit, de la vivacité & du feu : mais à dire le vray, c'eſt un feu qui eſt encore plus aſpre que brillant. Car s'il n'eſt pas auſſi brutalement emporté que l'eſtoit Luther lors qu'il ſe mettoit en colere, on ne peut nier du moins que ſon ſtile ne ſoit trop animé, pour ne pas dire trop mordant ; qu'il n'inſulte ſouvent à ſes adverſaires, dans les endroits meſmes où il ne dit rien du tout de conſiderable, & qui ne ſoit fort aiſé à détruire ; & qu'il ne faſſe ſon portrait en ſes ouvrages ſans y prendre garde, lors qu'en ſa maniere d'écrire il peint admirablement bien ſon naturel chagrin, opiniaſtre, fier, imperieux, & violent. Voilà donc quel eſt le Syſteme du Calviniſme pour les dogmes. Car pour la diſcipline, il la régla de ſon autorité, à peu prés de la maniere qu'on la voit dans les Egliſes prétenduës

ANN. 1541.

ANN. 1541. réformées, établiſſant des Conſiſtoires, des Colloques, & des Synodes, des Anciens, des Diacres, & des Surveillans, la forme des Prieres & des preſches, & la maniere de célebrer la Cene, de baptiſer, & d'enterrer les morts.

ANN. 1542. C'eſt ainſi qui Calvin devint Pontife, &, pour parler plus juſte, Calife de Geneve, où par ſon adreſſe & ſon induſtrie, & par ſon application continuelle au travail, aux fonctions de ſa charge, & aux affaires, il aquit en peu de temps une ſi grande réputation, & tant de crédit & d'autorité, non ſeulement dans le Conſiſtoire, mais auſſi dans le Conſeil, qu'on ne faiſoit rien de conſiderable que par ſon avis. Ce qui le rendit encore plus puiſſant, fut cette grande multitude d'Etrangers, & ſur tout de François, qui eſtant pourſuivis de la juſtice, la pluſpart pour le crime d'héreſie, ſe réfugioient à Geneve, entre leſquels il ſe trouva grand nombre d'Apoſtats, meſme de ſçavans hommes, mais débauchez, qui s'eſtoient ſauvez de leur Monaſtere pour joüir de cette infame liberté que la nouvelle Secte leur donnoit de ſe marier. Ils s'attachoient tous à Calvin comme à leur Protecteur, auquel ils rendoient toutes ſortes de devoirs; & Calvin, pour ſe les lier encore plus étroitement, ne manquoit pas auſſi de ſon coſté de prendre ſoin de les établir, & d'empeſcher qu'on ne leur fiſt aucune injuſtice. C'eſt ce qu'il fit bien paroiſtre, lors

lors qu'ayant découvert qu'un des plus apparens de Geneve, nommé Amy Perrin, qui en avoit eſté autrefois Capitaine général, machinoit quelque choſe contre les François, juſques-là qu'on dit meſme qu'il avoit entrepris, par une damnable trahiſon, de les faire tous maſſacrer, il le fit condamner à la mort. ANN. 1542.

En quoy, s'il eſtoit innocent de ce crime, comme il y en a qui le croyent, & que Calvin, qui le haïſſoit mortellement, l'avoit opprimé par une horrible calomnie, il faut avoüer que la main de Dieu parut étenduë ſur ce miſerable par un merveilleux coup de ſa Juſtice, pour le punir par là d'un autre crime qui méritoit encore un plus grand ſupplice que celuy qu'il ſouffrit. Car dans le changement de Religion qui ſe fit à Geneve, ce furieux homme, qui eſtoit alors en charge, & des plus animez contre l'Egliſe Catholique, fit tranſporter la pierre du grand Autel de l'Egliſe Cathedrale en la place où l'on puniſſoit les criminels, & par un effroyable ſacrilege la fit dreſſer en échaffaut pour y faire les exécutions de la Juſtice. Et celle de Dieu qui l'attendoit là, diposa tellement de tout, qu'il fut le premier qui enſanglanta cette pierre de ſon ſupplice, y ayant eû le premier de tous la teſte tranchée. Cela rendit Calvin encore plus abſolu, & plus redouté dans Geneve, d'où il étendoit ſes ſoins juſqu'en Fran-

Flor. de Ram. l. 7. c. 17. Bolſec. vit. Spond. ad Ann. 1535.

ANN. 1543. ce, y envoyant pluſieurs Miniſtres qu'il avoit formez de ſa main pour y établir & regler ſelon ſa diſcipline les nouvelles Egliſes Proteſtantes dans la pluſpart des bonnes villes du Royaume, où ils changeoient de nom, & ne faiſoient leurs Preſches & leur Cene que fort ſecretement. parce qu'on obſervoit en ce temps-là les Edits du Roy tres-exactement, & meſme quelquefois avec un peu trop de rigueur. Cela parut particulierement dans la fameuſe & terrible exécution de Cabrieres & de Merindol; de laquelle, aprés avoir leû preſque tout ce qui s'en eſt écrit de part & d'autre, il faut maintenant que je parle avec grande ſincerité, en diſant tout naïvement la verité d'un fait qui fit alors tant de bruit dans le monde, & qu'on a ſouvent reproché aux Catholiques. Voicy ce qui en eſt, ſans rien du tout diſſimuler, & auſſi ſans rien exagerer, comme le font d'un air tout-à-fait tragique la pluſpart des Hiſtoriens Proteſtans.

Digitized by Google

HISTOIRE DU CALVINISME.

LIVRE SECOND.

QUelques miſerables reſtes de ces Vaudois que j'ay dit qu'on avoit exterminez de ce Royaume, eſtant repaſſez en Provence des Vallées de Piémont, où pluſieurs d'entre eux, quand ils furent chaſſez de France, ſe retirerent, s'eſtoient habituez il y avoit déja plus de deux cens ans au lieu de Merindol, au-delà de la Durance, ſur les frontieres du Comtat, au bourg de Cabrieres, dans le Comté de Venaiſcin, & en quelques bourgades, aux environs de ces deux lieux. Là ils s'eſtoient extrémement multipliez, profeſſant tout ouver-

ANN. 1543. *Noſtrad. Hiſt. de Prov. Thuan. l. 5 De Serres. Du pleix. Mezeray. Boucle, Hiſt. de Prov. l. 10.*

ANN. 1543. ouvertement l'héreſie qu'ils tenoient de leurs anceſtres, ſans en avoir pourtant retenu preſque autre choſe, comme ils eſtoient tres-ignorans, que l'extréme averſion qu'ils avoient de l'Egliſe Romaine & de toutes ſes ſaintes pratiques. Mais comme ils apprirent le changement qu'on avoit fait en Allemagne & en Suiſſe, où les Cantons de Baſle, de Zurich, & de Berne s'eſtoient ſeparez de ſa communion, ils y envoyerent des députez pour apprendre d'eux en détail ce qu'ils devoient croire, & ſe conformerent en tout à leur créance & à leur diſcipline. Enſuite s'eſtant joints aux nouveaux Héretiques de France, qui s'eſtoient déja répandus en ce temps-là en pluſieurs lieux de la Provence, ils s'eſtoient rendus ſi puiſſans, qu'il ſe trouva qu'aprés que François I. eût fait en 1535. ſon dernier Edit plus rigoureux que tous les autres contre ces Héretiques, il y avoit tant en Provence qu'au Comté de Venaiſcin, juſqu'à dix mille maiſons de ces Vaudois, en plus de quarante bourgs ou villages, outre les nouveaux Proteſtans qui s'eſtoient inſenſiblement coulez dans les bonnes villes.

Bouche. Cela les rendit ſi fiers & ſi inſolens, que comme le Vice-legat d'Avignon eût procedé contre quelques-uns de ces Héretiques du Comté de Venaiſcin, pluſieurs d'entre eux dans ce Comté, & beaucoup plus encore dans la Provence, s'attroupérent, prirent les armes, coururent, & ravа-

ravagerent tout le plat païs, & se saisirent même des chasteaux & des lieux forts dans les montagnes & dans les bois pour s'y retirer, & pour s'y défendre contre la Justice, si l'on entreprenoit d'exécuter contre eux les Edits du Roy. Cela fut cause que ce Prince, qui ne pouvoit souffrir que cette canaille de païsans révoltez mépriſast avec tant d'insolence son autorité & celle de l'Eglise, ordonna coup sur coup au Parlement d'Aix, de proceder incessamment contre eux par toutes les voyes de justice, de punir rigoureusement les coupables, de ruiner tous les lieux où ils s'estoient fortifiez, & d'exterminer cette Secte. Sur quoy le Parlement fit le dix-huitiéme de Novembre de l'année 1540. ce foudroyant Arrest, par lequel *il condamne par contumace dix-neuf de ces Héretiques à estre brusiez; banit du Royaume leurs femmes, leurs enfans, & leurs serviteurs, au cas qu'on ne les puisse prendre pour les presenter à la Justice; confisque tous leurs biens; défend sur la mesme peine à toutes sortes de personnes de leur donner aide ou confort en quelque maniere que ce soit; ordonne que toutes les maisons de Merindol, qui sont toutes remplies de ces Héretiques, soient entierement démolies & renversées de fond en comble, aussi bien que tous les chasteaux & tous les forts qu'ils tiennent dans les montagnes & dans les bois, & que ces bois soient coupez & abbatus, & tous les arbres deux cens pas à l'entour.*

ANN. 1543.

1540.

ANN. 1543. Il n'eſtoit pas auſſi aiſé au Parlement d'exécuter cét Arreſt que de le porter. Car d'une part ces Héretiques bien réſolus de ſe défendre, ayant mis bonne garniſon dans tous leurs villages & dans tous leurs forts, s'eſtoient mis en campagne aux environs où ils firent mille deſordres, pillant, & emportant tout ce qu'ils trouvoient pour faire ſubſiſter leurs garniſons: & de l'autre, Claude de Savoye Comte de Tende, Gouverneur de Provence, à qui la Cour s'eſtoit adreſſée pour avoir main-forte, avoit répondu que c'eſtoit au Parlement à trouver de quoy lever des troupes pour cét effet. Mais le Roy qui crut pouvoir ramener par la douceur ces rebelles & ces égarez, fit expedier des Lettres Paten-
8. *Févr.* 1541. tes, par leſquelles il pardonnoit à tous ces dévoyez, pourveû qu'ils abjuraſſent leurs erreurs, à faute de quoy il ordonnoit à tous ſes Officiers, & aux gens de guerre, de preſter main-forte à la Cour pour l'exécution de ſes Arreſts. En meſme temps il écrivit au Comte de Grignan ſon Lieutenant en Provence, & Gouverneur de Marſeille, que ſur tous les ſervices qu'il luy ſçauroit rendre, il fiſt tout ſon poſſible pour anéantir cette méchante Secte de Vaudois, & qu'il aſſemblaſt toutes ſes forces pour les tailler en pieces, & pour exterminer toutes leurs familles, s'ils ne vouloient renoncer à leur héreſie. Mais c'eſt à quoy ces malheureux ne voulurent jamais ſe ré-

se résoudre. Tout ce qu'on put obtenir d'eux, fut qu'ils donnassent par écrit leur Profession de Foy pour l'envoyer au Roy, qui aprés l'avoir rejettée, comme ayant esté déclarée par les Docteurs manifestement héretique, eût la bonté de leur donner encore par deux fois de nouveaux delais, & mesme d'envoyer en Provence des Commissaires pour informer de ce que quelques-uns disoient qu'on avoit empesché & détourné par plusieurs voyes leur abjuration, afin de ne les pas rétablir dans leurs biens qu'on avoit confisquez en faveur des Seigneurs des lieux où ils estoient habituez. ANN. 1543. ANN. 1544.

Mais enfin, comme il fut informé, que non seulement ils ne vouloient point du tout abjurer leurs erreurs, mais aussi qu'ils couroient en armes par la Province, faisant mille insolences, renversant les autels, brisant les images, & brussant les crucifix, & qu'ils s'estoient mesme assemblez jusqu'au nombre de seize mille à dessein de surprendre Marseille: alors il révoqua ce dernier ordre qu'il avoit donné, & fit expedier de nouvelles Lettres Patentes, par lesquelles il ordonne à la Cour d'exécuter son Arrest sans aucun retardement, & au Comte de Grignan de faire des levées de gens de guerre, d'assembler le ban & l'arriereban, & les gens de ses Ordonnances s'il en estoit besoin, pour faire rendre obéissance au Roy & à la Justice, & ANN. 1545.

ANN. 1545. pour nettoyer la Provence de ces Héretiques.

Le premier Préſident Jean Meynier, Baron d'Oppede, qui avoit ſuccedé depuis peu en cette Charge au célebre Juriſconſulte Barthelemy Chaſſanée, ayant réſolu, comme il eſtoit fort zelé Catholique, d'exécuter l'Arreſt dont ſon Prédeceſſeur avoit toûjonrs empeſché l'exécution, garda ces Lettres juſqu'à ce qu'il euſt conferé avec le Capitaine Poulin, ſi renommé ſous le fameux nom de Baron de la Garde, qui luy promit de l'aſſiſtet des troupes qu'il avoit amenées de Piémont, & qu'il devoit embarquer à Marſeille pour la guerre qu'on avoit contre l'Anglois. Car alors les ayant fait lire, toutes les Chambres aſſemblées, il fut dit que l'Arreſt de 1540. contre Merindol ſeroit exécuté, & qu'on procederoit à l'entiere extirpation des héreſies dans la Provence. On nomma pour cela trois Commiſſaires, qui furent le ſecond Préſident & deux Conſeillers avec l'Avocat général Guillaume Guerin, qui fut en partie cauſe du deſordre. Le premier Préſident d'Oppede, comme Lieutenant de Roy en l'abſence du Comte de Grignan qui eſtoit allé en Piémont, ſe mit à la teſte des troupes, qui conſiſtoient en ſix vieux Régimens d'Infanterie du Baron de la Garde, dans les milices du Païs, & dans les Compagnies qu'il avoit tirées des villes d'Arles, d'Aix, de Marſeille, & d'Apt, avec une Cavalerie fort

fort leſte, compoſée d'une grande partie de la Nobleſſe de Provence. Et comme on eût appris que la pluſpart de ces miſerables voyant qu'on venoit droit à eux avec tant de forces, auſquelles il leur eſtoit impoſſible de réſiſter, s'eſtoient ſauvez dans les bois & dans des rochers inacceſſibles, on réſolut de tout bruſler dans leurs bourgades, pour empeſcher qu'ils n'y puſſent plus retourner. Ainſi le dix-huitiéme d'Avril cette armée s'eſtant ſéparée en deux brigades, dont l'une prit par la montagne, & l'autre par le bas, on entra ſans aucune réſiſtance dans tous ces villages abandonnez, où l'on fit paſſer impitoyablement par le fil de l'épée tout ce qu'on y trouva de femmes, d'enfans, de vieillards, & d'infirmes, qui n'ayant pû ſuivre les autres qui s'eſtoient ſauvez, croyoient que leur foibleſſe, & leur miſére ſeroit leur ſeûreté, & les mettroit à couvert de la violence & de la fureur du ſoldat. ANN. 1545.

Mais comme il n'eſt pas auſſi aiſé d'éteindre un grand feu qu'il a eſté de l'allumer en le mettant ſans peine en un grand amas de bois & de paille toute preſte à recevoir en un moment la flamme qui ſe prend auſſitoſt à tout: de meſme, quand on a une fois donné beaucoup de liberté aux gens de guerre, qui ſont toûjours tout diſpoſez d'eux-meſmes à en prendre encore bien

ANN. 1545. bien plus qu on n'a prétendu leur en donner, il eſt fort difficile que dans la chaleur de l'exécution leurs Commandans les puiſſent arreſter, & que la licence qu'ils croyent avoir d'employer le fer & le feu, comme il leur plaiſt, ne paſſe pas au-delà des bornes que la juſtice & la raiſon, qu'ils n'écoutent plus dans ce tumulte, leur preſcrivent. On ne vit jamais de plus grand deſordre qu'en cette occaſion. On pourſuivit ces malheureux par tout aux environs où l'on crut qu'ils s'eſtoient cachez. On tua ce qu'on en put trouver à la campagne & dans les villages circonvoiſins, & les Païſans Catholiques y eſtant accourus pour avoir part au butin, firent encore plus de mal que les ſoldats. Tout fut pillé & ſaccagé, & meſme juſques aux Egliſes qui eſtoient dans les villages, pour ce peu de Catholiques qui s'y trouvoient meſlez parmi ces Vaudois. Enfin quand on eût pris tout ce qu'on put emporter des maiſons, on y mit le feu, qui acheva de perdre ce qui reſtoit encore de ces miſerables habitans, en conſumant ceux qui s'eſtoient cachez dans les endroits les plus ſecrets de ces maiſons.

Aprés cette horrible exécution les deux brigades s'eſtant réünies, on fut à Merindol, où l'on ne trouva pas une ame, tout s'eſtant ſauvé; partie dans les bois, & partie à Cabrieres dans le Comtat. Il n'y eût qu'un jeune Païſan qui fût pris comme il taſchoit

taſchoit de ſe ſauver : & les ſoldats qui en eûrent compaſſion l'ayant voulu ſauver, on dit que l'Avocat Guerin, qui fut le plus échauffé & le plus ardent au carnage, ſe prit à leur crier comme un furieux de toute ſa force ce que les Juifs crierent à Pilate contre J. C. *Tolle, tolle*; ſur quoy il fut arquebuſé. Cela fait, on pilla toutes les maiſons, puis on y mit le feu ; aprés quoy l'on entra dans le Comtat, où l'on ſe joignit aux troupes du Vicelegat commandées par ſon Lt. qui avoit amené du canon pour aſſieger Cabrieres. C'eſtoit une méchante place qui n'avoit qu'une ſimple muraille ; & néanmoins les habitans, & ceux qui s'y eſtoient réfugiez firent ſi témeraires & ſi inſolens, qu'ils ne répondirent que par injures & par arquebuſades quand on les ſomma de ſe rendre avant qu'on tiraſt le canon. Mais leur inſolence leur couſta cher : car ayant eſté contraints dés le ſecond jour de ſe rendre à diſcretion, on fut d'avis dans le conſeil, que parce qu'ils avoient eû l'audace d'attendre le canon dans une ſi méchante place, devant laquelle pluſieurs braves hommes avoient eſté tuez, & pour appaiſer le murmure des ſoldats, qui vouloient enſuite les tailler en pieces, on en fiſt exécuter à mort une trentaine des plus coupables. Aprés quoy le Préſident ſe retira avec toutes ſes troupes à Cavaillon, & donna ordre à quelques Gentilshommes de ſa ſuite de retirer d'entre les femmes & les enfans

ANN. 1545.

Déposition juridique du ſieur de Vaucler Bouche l. 10.

que

ANN. 1545. que l'on avoit enfermez dans l'Egliſe, tout ce qu'ils pourroient diſpoſer à ſe faire inſtruire, comme ils firent heureuſement, en ſauvant ainſi pluſieurs de ces pauvres gens de l'extréme danger où ils eſtoient de perir miſerablement comme leurs compagnons. Car dés le lendemain le Commandant des troupes d'Avignon, qui avoit témoigné, quelque remontrance que le Préſident luy euſt faite, n'eſtre point du tout ſatisfait de ce qu'on avoit réſolu dans le conſeil, fit inhumainement maſſacrer de ſang froid, tant les hommes qu'on avoit enfermez dans les chambres & ſalles baſſes du Chaſteau, que tout ce qui reſtoit encore de femmes dans l'Egliſe; ſoit pour ſe venger de ce que quelques-uns de ces rebelles qui s'eſtoient cachez dans les caves en eſtant ſortis ſoudainement avoient repris les armes pour delivrer leurs compagnons, comme on en fit courir le bruit; ou plûtôt, comme ce Commandant le ſouſtint au Préſident, pour exécuter la Sentence d'Avignon, qui portoit qu'on feroit main baſſe ſur tout ce que l'on trouveroit dans Cabrieres, & que le lieu ſeroit raſé pour en abolir la memoire.

Il n'y a rien de plus pernicieux parmi les gens de guerre que des exemples de cette nature, qui accouſtument le ſoldat au ſang & au carnage. Ceux de l'armée de Provence, qui avoient déja fait en venant de ces ſanglantes exécutions aux environs de Merindol, & qui eſtoient de plus fort irritez

ritez de n'avoir point eû de part au pillage de Cabrieres, déchargerent au retour leur colere, ou plûtoſt leur fureur, ſur les lieux de Mus & de la Coſte, & principalement ſur ce dernier, où l'on fit à peu prés ce qu'on avoit fait à Cabrieres, aprés que le ſoldat eût aſſouvi ſon avarice & ſa brutalité par toutes ſortes d'excés & de violences. Et ce qui termina la cataſtrophe d'une ſi ſanglante tragédie, fut que le reſte de ces miſerables, hommes, femmes & enfans qui s'eſtoient ſauvez dans les bois, n'y trouvant aucun fruit en cette ſaiſon du mois d'Avril, & perſonne n'oſant les ſecourir pour la défenſe qui en eſtoit faite ſur peine de la vie, moururent preſque tous de faim, à la réſerve des plus robuſtes, qui laiſſant là leurs femmes & leurs enfans, ſe retirerent à Geneve & dans les Cantons Proteſtans. Enfin par une exacte ſupputation qu'on en a faite, il ſe trouve qu'environ trois mille perſonnes perirent en cette occaſion; que ſix cens hommes des plus forts que le Baron de la Garde choiſit pour les Galeres, y furent envoyez; & qu'il y eût neuf cens maiſons de bruſlées en vingt-quatre villages de Provence, qui furent ſaccagez par les ſoldats.

ANN. 1545. *Plaid. d'Aubery.*

Voilà quelle fut l'exécution de Merindol & de Cabrieres. La Dame de Cental, dont les terres & les maiſons, les villages & les chaſteaux avoient eſtez bruſlez & deſolez, en demanda, juſtice au Roy, qui, aprés

ANN. 1545. aprés avoir oüi ce que le Parlement de Provence luy preſenta par ſes Députez pour ſa juſtification, approuva par ſes Lettres Patentes tout ce qu'il avoit fait, & luy ordonna de continuer à pourſuivre inceſſament le reſte de ces Héretiques. Mais il y en a qui aſſeûrent qu'un peu avant ſa mort, qui avint environ deux ans aprés, il recommanda tres-particulierement à ſon fils qui luy ſucceda, de faire examiner cette affaire, qui luy tenoit alors bien fort au cœur, & d'avoir grand ſoin qu'on en fiſt juſtice. Ce nouveau Roy Henry II. ne fut pas plûtoſt ſur le Trône, que le Conneſtable de Montmorency ayant eſté rappellé à la Cour, le Cardinal de Tournon, qui luy avoit ſuccedé dans le Miniſtere, fut obligé de ſe retirer, ce qui priva le Parlement de Provence d'une grande protection, parce que ce Cardinal, qui eſtoit grand ennemi des Héretiques, avoit toûjours fortement ſouſtenu ſes intereſts dans cette cauſe. Auſſi les ennemis de ce Parlement & du Préſident ne manquerent pas de prendre un temps qui leur eſtoit ſi favorable, pour demander juſtice de ce qui s'eſtoit fait enſuite de l'Arreſt qu'on avoit porté contre Merindol. Le Roy qui ſe ſouvint de la recommandatiõ du feu Roy ſon pere, donna des Juges aux Parties pour connoiſtre de cette affaire. Mais comme elle eût traiſné trois ou quatre ans ſur divers incidens, avant qu'on puſt venir à la diſcuſſion du fond, il ordonna par ſes Lettres

Thuan. l. 5.

tres du dix-ſeptiéme de Mars 1551. qu'elle fuſt jugée par le Parlement de Paris. ANN. 1547.

Il n'y eût jamais de cauſe plus ſolennellement plaidée dans cét auguſte Parlement : elle tint cinquante audiances conſécutivement. Le Parlement de Provence, le premier Préſident d'Oppede, les quatre Commiſſaires pour l'expedition de Merindol, le Baron de la Garde, & la Dame de Cental, qui eſtoit leur principale partie, eûrent chacun leur Avocat. Le ſieur Aubery Lieutenant Civil, qui fut commis à la charge de l'Avocat général en la place du ſieur Pierre Seguier qui fut récuſé pour avoir aſſiſté au conſeil des parties, y fit durant ſept audiances ce grand Plaidoyer que M. Loüis Aubery a fait imprimer juſtement cent ans apés en l'année 1645. & où il conclut tres-peu favorablement pour le Préſident & pour les Commiſſaires de Provence. Pierre Robert Avocat du Préſident d'Oppede tint neuf audiances : mais celuy qui fit ſans contredit le mieux de tous, & qui perſuada le plus les Juges, fut le Préſident meſme, qui ſe deféndit avec une merveilleuſe force en cét excellent Plaidoyer qu'il fit par écrit, & qu'il commença par ces paroles du Prophete Royal, *Judica me Deus, & diſcerne cauſam meam de gente non ſanctâ*. C'eſt là qu'il fait voir clairement que le procedé de ſon Parlement & le ſien en qualité de Lieutenant de Roy, avoit eſté tres-juſte, puis qu'ils n'avoient fait en cela qu'ex- *Regiſtres du Parlement.*

ANN. 1547. qu'exécuter les ordres tres-précis de Sa Majeſté contre la plus méchante nation qui fut jamais, ennemie déclarée de Dieu & de l'Eſtat, & que le Roy, au cas qu'elle n'abjuraſt ſes héreſies, avoit commandé qu'on exterminaſt, comme Dieu avoit ordonné à Saül, qui exécuta mal ſes ordres, d'exterminer tous les Amalecites. Il ajoûte, que ſi l'on avoit excedé dans l'exécution de cét Arreſt & de la volonté du Roy, c'eſt à ceux qui en ſont la cauſe qu'il s'en faut prendre, & non pas à luy, ni au Parlement de Provence, qui avoient tres-étroitement defendu ces excés, & fait tous leurs efforts, quoy qu'en vain, pour les réprimer.

1 *Reg.* 15.

Enfin il ſe juſtifia ſi bien par cét écrit, & ſatisfit tellement tous ſes Juges, qu'aprés que la cauſe fut appointée, & que l'on eût encore plus exactement examiné l'affaire ſur les pieces qu'on produiſit de part & d'autre, il fut renvoyé pleinement abſous; & l'Avocat Guerin, qui ayant eſté cauſe de tout le deſordre par la licence qu'il avoit donnée aux ſoldats en criant effroyablement *Tolle*, *tolle*, s'eſtoit néanmoins porté partie contre luy, & qui d'ailleurs fut convaincu du crime de faux, eût la teſte coupée en Gréve. Sur quoy l'on dit que le jour & à l'heure meſme de cette exécution, ſa femme, qui eſtoit à Aix, vit la figure de la teſte de ſon mari empreinte ſur ſa main. Mais ſans vouloir philoſopher ſur un évenement ſi extraordinaire pour en trou-

trouver la cauſe naturelle, je diray ſeulement que ſi l'on veut bien pour la rareté du fait ajouſter foy à ces ſortes de choſes, il me ſemble auſſi que l'on peut, ſans ſe rendre trop incredule, n'en rien croire. Pour ce qui regarde le Préſident d'Oppede, il veſcut encore aprés cela quelques années, exerçant ſa charge avec grand honneur & tres grande integrité, juſques à ſa mort qui avint en l'an 1558. Je ſçay que les Ecrivains Proteſtans qui s'emportent contre luy d'une furieuſe maniere, diſent, & aprés eux le Préſident de Thou & Dupleix, que la Juſtice Divine, pour le punir de ſon injuſtice & de ſa cruauté, le fit mourir en d'horribles douleurs. Mais il me ſemble qu'au lieu de vouloir faire ſervir à leur paſſion la Juſtice Divine comme ils font, ils euſſent mieux fait de produire en ſinceres Hiſtoriens, la vraye cauſe de ces douleurs, qui fut l'effroyable crime d'un Operateur Proteſtat, qui pour venger ceux de ſa Secte, luy cauſa cette mort douloureuſe en le ſondant avec une ſonde empoiſonnée. Ce fut-là l'un des fruits de cette héreſie, qui fut encore plus maltraité ſous ce nouveau Regne, qu'elle ne l'avoit eſté ſous celuy Fr. I. ANN. 1547.

Car auſſi-toſt que le nouveau Roy Henry II. fut ſacré & couronné, ce Prince qui eſtoit extrémement zelé pour la Foy Catholique, & qui ne ſe laiſſa jamais ébranler par les intrigues des Dames, comme avoit fait le feu Roy ſon pere, ANN. 1548.

pour

ANN. 1548. pour écouter du moins ce que les nouveaux Docteurs vouloient dire pour la défenſe de leurs dogmes, fit contre ceux de cette Prétenduë Religion des Edits plus rigoureux encore que ceux de ſon Prédeceſſeur. Et comme il ſe vit obligé de prendre les armes pour défendre le Duc Octave ſon allié contre le Pape Jules III. qui s'eſtoit ligué avec les Imperiaux pour le dépoüiller du Duché de Parme, il voulut faire voir à tout le monde, que s'il eſtoit contraint de faire la guerre au Pape, il ne la luy faiſoit pas comme au Chef de l'Egliſe, ce qui eſt une qualité purement ſpirituelle que tous les Chrêtiens doivent infiniment reſpecter, & qui doit toûjours eſtre inviolable; mais comme à un Prince temporel qui l'attaquoit en la perſonne de ſon allié qu'il vouloit défendre, ce qui eſt de droit naturel. En effet, on vit clairement en cette occaſion que pour eſtre mal avec Jules, il ne laiſſoit pas d'eſtre fortement attaché au

Hiſt. de Franc.

ANN. 1551. Saint Siege; que ſon zele pour la Religion ne perdroit rien pour cela de ſa force, & que les Héretiques n'en pourroient tirer aucun avantage. Car il fit publier en même

27 *Juin.* temps le fameux Edit de Chaſteau-Briant, par lequel on renouvelle tous les anciens Edits contre les Héretiques; on donne meſme aux Juges des Préſidiaux le pouvoir de les juger ſouverainement; on ordonne que perſonne ne ſoit receû en aucun Office Royal, ni à profeſſer aucune ſcience ſans avoir

avoir une bonne atteſtation qu'il eſt Catholique; que les biens des Proteſtans qui ſe ſont retirez à Geneve ſoient confiſquez au Roy, ſi ceux qui les ont achetez ne font voir qu'ils l'ont fait de bonne foy, & ſans ſçavoir que ces gens-là fuſſent de la Religion nouvelle; enfin on veut que les Mercuriales ſe tiennent dans les Cours Souveraines, & qu'avant toutes choſes on y traite des affaires de la Religion, principalement pour ſçavoir ſi les Juges font leur devoir, & ſi eux-meſmes ne ſont pas juſtement ſoupçonnez d'adherer aux nouvelles opinions.

Mais comme quand la peſte a commencé d'infecter une grande ville il eſt preſque impoſſible, quelque ſoin qu'on y apporte, qu'elle ne paſſe bientoſt d'une maiſon à une autre, & ne ſe répande enfin dans tous les quartiers, par la communication qu'on ne laiſſe pas d'avoir les uns avec les autres pour les affaires & pour le commerce: ainſi, malgré tous les Edits & toutes les rigoureuſes executions qui ſe faiſoient par tout des Héretiques, cette dangereuſe Secte ne laiſſoit pas de faire tous les jours de nouveaux progrés en France, & de s'étendre dans toutes les Provinces par la communication qu'on eût avec les Proteſtans d'Allemagne durant la guerre qui ſe fit en meſme temps en leur faveur pour des intereſts d'Etat, & par le commerce continuel qu'on avoit avec ceux qui eſtoient infectez de l'héreſie Calvinienne en

ce

ANN. 1557. ce Royaume. Sur tout ils crurent qu'ils pourroient tirer grand avantage de l'affliction publique où l'on eſtoit aprés la bataille de Saint Quentin. Car l'héreſie, qui ſous un puiſſant Prince Catholique eſt toûjours foible, ne ſouhaite rien tant que de le voir fort affoibli pour s'élever par ſon abbaiſſement, & même, ſi elle le pouvoit, ſur les ruines de la Monarchie dont elle eſt l'ennemie capitale. Auſſi les Proteſtans, qui auparavant ne faiſoient que de nuit leurs aſſemblées en des endroits fort écartez, ſe haſarderent de les faire en plein jour dans les ruës les plus frequentées de Paris: ce qui penſa faire plus d'une fois ſédition. Ils eûrent même la hardieſſe de paroiſtre en public, & de s'aſſembler en plein jour à

ANN. 1558. groſſes troupes dans le Pré-aux-Clercs, pour y chanter à haute voix les Pſeaumes de ce Clement Marot qui eſt ſi célebre dans le parti, & dont il faut maintenant que je diſe un mot.

Fl de Ram l. 8. c. 16. Cét homme natif de Cahors eſtoit un de ces libertins qui ont de l'eſprit, mais de l'eſprit tourné à une certaine eſpece de plaiſanterie, qui donnant ſur les choſes les plus ſaintes d'une maniere beaucoup plus profane que fine & délicate, conduit droit à l'impieté, & même à l'Athéiſme, comme il paroiſt en ce peu de balades, de rondeaux, de virelais, & d'autres ſemblables petites pieces qu'il nous a laiſſées de ſa poëſie. Car encore qu'il ne ſceuſt rien, & qu'il n'euſt aucune

aucune connoiſſance des belles Lettres, il eſtoit pourtant naturellement poëte, ou plûtoſt verſificateur le plus naïf & le plus poli de ſon temps, où il eſt certain qu'on ne l'eſtoit gueres. Et ce fut par là qu'il ſe mit aſſez bien dans l'eſprit du Roy François I. dont il eſtoit un des valets de chambre. Mais cõme, outre que ſon libertinage l'avoit déja extremement décredité, il s'eſtoit jetté des premiers dans la nouveauté, qui l'affranchiſſant des loix de l'Egliſe eſtoit fort à ſon gouſt, & qu'il vit que le Roy ſon Maiſtre, aprés ce qu'il avoit hautement déclaré dans la ſalle de l'Eveſché, n'épargneroit perſonne ſur cela : il eût peur qu'on ne l'arreſtaſt, & s'enfuit bien viſte en Bearn, & puis encore plus loin au-delà des Alpes à Ferrare, auprés de la Ducheſſe Renée qui protegeoit les Proteſtans. A quelque temps de là cette Princeſſe, comme il l'en avoit tres-humblement ſupplié, fit ſa paix, & obtint du Roy ſon retour, ſur l'aſſeûrance qu'elle donna qu'il ſeroit deſormais plus ſage. Il revint donc à la Cour ; & pour dégager la parole de la Ducheſſe, il ſuivit le conſeil de Vatable Profeſſeur Royal en Langue Hebraïque qui luy perſuada d'employer ſon eſprit & le talent qu'il avoit pour la poëſie, à traduire les Pſeaumes qu'il s'offrit à luy interpreter fidellement de l'Hebreu en François. Mais certainement ce bon Profeſſeur, qui avoit bonne intention, ſe fuſt bien paſſé de met- ANN. 1558.

ANN. 1558. tre cét ouvrage entre les mains d'un pareil homme. Car ſoit qu'il n'entendiſt point du tout ce que luy diſoit ſon maiſtre en luy expliquant ſon Hebreu, ou bien qui'l l'oubliaſt preſque auſſitoſt qu'on le luy avoit dit, il n'y a rien de moins conforme à ſon original que cette verſion, où dés le premier vers il fait deux lourdes fautes, en prenant tout à contre-ſens le premier verſet du premier Pſeaume de David : pour ne point parler d'une infinité d'autres béveûës, & de la maniere baſſe & infiniment éloignée de la majeſté du ſtile de ce grand Prophete, qui font pitié en cette traduction, qu'on ne peut nier qui n'ait du moins quelque choſe de l'air burleſque, ſans jamais approcher de cette belle & noble expreſſion qu'on voit dans la verſion de Monſieur Godeau Eveſque de Vence. C'eſt ainſi donc que Marot traduiſit à Paris ſes trente premiers Pſeaumes : mais comme la Faculté de Theologie eût remontré au Roy qu'il n'y avoit rien de plus dangereux que cette infidelle traduction, & que d'ailleurs il ne put ſi bien ſe contraindre qu'il ne fiſt paroiſtre en plus d'une rencontre qu'il eſtoit toûjours & bon Calviniſte & méchant libertin, il trouva bon de s'évader une ſeconde fois, & de ſe retirer à Geneve auprés de ſon ancien ami Calvin, qui luy fit encore traduire vingt autres Pſeaumes qu'il traita de la meſme maniere qu'il avoit fait les trente premiers à Paris.

Qui au Conſeil des malins n'a eſté, &c.

1543.

Cela

Cela sans doute luy servit beaucoup. Car comme pour avoir bien leû & médité les Pseaumes, en les traduisant si mal, il n'en estoit pas devenu plus homme de bien, & qu'ensuite menant à son ordinaire une vie tres-licentieuse, il eût débauché la femme de son hoste; ce qu'on punissoit de mort à Geneve: Calvin par son crédit fit changer cette rigoureuse peine en une autre plus douce, qui fut celle du foüet qu'il eût par tous les carrefours. Aprés quoy il s'alla cacher au-delà des Alpes dans le Piémont, où sans changer ni de créance ni de vie, il mourut enfin vieux pecheur & Huguenot, âgé de soixante ans. Or ce sont-là les Pseaumes qu'on chantoit alors, ausquels Beze ajousta depuis le reste du Psautier, & qui furent mis en Musique en un certain air de chanson mol & effeminé, qui n'a rien du tout de dévot & de majestueux comme le chant de l'Eglise Catholique reglé par Saint Grégoire.

ANN. 1558. *Hist. Ecclesiast. des Egliſes Réf. l. 1. Cayer en son Formul. Flor. de Rœm. l. 8. c. 18. Beza.*

Les Calvinistes les chanterent pour la premiere fois publiquement en ce temps dont je parle, choisissant mesme pour cela, par une espece d'insulte qu'ils faisoient aux Catholiques, le lieu le plus frequenté de Paris pour la promenade en esté: ce qui irrita tellement le bon Bourgeois, qui s'est montré de tout temps treszelé pour la vraye Religion, que l'on alloit prendre les armes pour se jetter sur eux, si le Magistrat n'eust promptement appaisé ce tumulte,

Dupleix Hist. Ecclesiast. des Egl.

ANN. 1558. par l'empriſonnement de ceux qui furent trouvez les plus échaufez à chanter d'une maniere ſi ſéditieuſe. Auſſi le Roy de ſon coſté, pour réprimer l'inſolence des Proteſtans qui penſoient profiter de la perte qu'on avoit faite à la journée de St. Quentin, fit un nouvel Edit, portant défenſe à tous les Juges de moderer la peine de mort & de confiſcation de tous les biens contre tous ceux qui ſeroient non ſeulement trouvez coupables du crime d'héreſie, mais auſſi convaincus d'avoir porté en France des livres imprimez à Geneve contre la doctrine de l'Egliſe Catholique. Ainſi l'on procéda plus rigoureuſement encore qu'on n'avoit fait auparavant contre les Calviniſtes, qui en meſme temps ſe trouverent décheûs de l'eſperance qu'ils avoiẽt conceûë de s'établir dans l'Amérique : ce qui arriva de la maniere que je vais briévement raconter.

Belcar. l. 28. Thuan. l. 16. Hiſtoir. nov. Fr. l. 2. Jean de Lery Hiſt. de Franc.

Nicolas Durand de Ville-gagnon, natif de Provins, Chevalier de Malte, eſtoit un homme de beaucoup d'eſprit, tres-bien fait de ſa perſonne, adroit, vaillant, bon Capitaine, principalement ſur mer où il avoit fait de fort belles actions ſur les galeres & ſur les vaiſſeaux qu'il avoit commandez, ayant meſme eſté pour ſon mérite honoré de la charge de Vice-Admiral de Bretagne ; & ce qui eſt aſſez rare dans les gens de ſa condition, il eſtoit auſſi tres-habile dans la connoiſſance des belles Lettres, comme il paroiſt par la belle deſcription qu'il a faite

Hiſtoir. Hoſpit. t. 3. l. 10 Hiſtoir. Eccleſ. des Egl. Réf. Ap. Schard. Oper. Hiſt. t. 2

en

en Latin de la malheureuſe expedition d'Alger où il fut bleſſé en ſervant Charles-Quint qui eſtoit alors en paix avec la France. Mais avec toutes ces belles qualitez il eût le malheur, en préſumant trop de ſon êprit, & ſe voulant faire juge des differends de la Religion, de tomber dans l'héreſie. Et comme il vit que le Roy Henry faiſoit pourſuivre à outrance les Proteſtans, il eût peur, s'il eſtoit découvert, & déferé, de perdre ſa fortune, & peut être auſſi la vie. C'eſt pourquoy il s'alla preſenter à l'Admiral de Coligny, qui eſtoit déja tout gagné pour le parti, quoy-qu'il parût encore Catholique, & luy propoſa le deſſein qu'il avoit conceû d'établir, auſſi-bien que les Portugais & les Eſpagnols, une Colonie dans l'Amérique Meridionale, où avec les grands avantages qu'on en pourroit tirer, on auroit une retraite aſſeûrée pour les Proteſtans perſecutez qui s'y voudroient réfugier. ANN. 1558.

L'Admiral qui trouvoit ſon avantage dans cette propoſition, ne manqua pas d'en parler fortement au Roy, en luy repreſentant la gloire & les richeſſes qui luy reviendroient de cette entrepriſe : á quoy ce Prince qui donnoit aiſément à tout ce qui avoit quelque apparence de grandeur, & qui ne penetroit pas dans le fond des ſecretes intentions de l'Admiral, conſentit ſans peine. De ſorte qu'on fit équiper trois grands vaiſſeaux, ſur leſquels Ville-gagnon s'étant embarqué avec un grand nombre de Calvini-

ANN. 1558. viniſtes, entre leſquels il y avoit néanmoins quelques Catholiques de ſes amis dont il ſe tenoit fort aſſeûré, il entra ſur la fin de Novembre de l'année 1555. dans la riviere de Janeiro ſur la coſte du Breſil, à vingt-trois degrez de latitude Meridionale. Là il deſcendit dans une iſle, dont il prit poſſeſſion au nom du Roy, & y baſtit un fort qu'il appella Coligny, du ſurnom de l'Admiral, auquel, ayant renvoyé deux de ſes vaiſſeaux chargez des marchandiſes & des raretez de ce païs-là, il demanda du ſecours pour ſe bien établir, & pour ſe défendre contre les Barbares & les Portugais qui s'eſtoient rendus maiſtres de preſque toute cette coſte du Breſil. L'Admiral qui ne douta plus alors de l'heureux ſuccés de ſon entrepriſe, luy envoya l'année ſuivante trois autres vaiſſeaux, ſur leſquels, entre un tres-grand nombre de Proteſtans, il y avoit deux célebres Miniſtres de Geneve, Pierre Richer & Guillaume Chartier, auſquels Jean Calvin avoit donné de ſon autorité miſſion, luy qui n'en eût jamais aucune, & leur ordonna de fonder cette prétenduë Egliſe au Breſil.

Ils partirent de Honfleur au mois de Novembre, & n'arriverent en cette iſle de Coligny qu'au mois de Mars de l'an. 1557. D'abord on y fit le Preſche, & l'on y célebra la Cene ſelon la diſcipline de Geneve, quoy-que quelques-uns, & ſur tout un nommé Jean Contant qui avoit fait ſes études

tudes en Sorbonne, s'y fussent opposez. Mais la division s'estant accruë peu aprés, se mit aussi entre les Protestans, & mesme entre les Ministres. Car les uns vouloient qu'on fist la Cene à la Romaine comme J. C. l'avoit faite avec des azimes, ou du pain sans levain; & les autres disoient qu'on la devoit faire à la Greque avec du pain levé. Ceux-cy vouloient qu'on retinst les céremonies de Eglise Catholique; & ceux-là les rejettoient comme superstitieuses. Il se trouva mesme que le Ministre Richer, Apostat de l'Ordre des Carmes, ne se contentant pas d'estre Héretique s'il ne se faisoit encore Héresiarque, interpretoit d'une maniere tres scandaleuse & tres-impie ces paroles de l'Evangile, *C'est l'esprit qui vivifie, la chair ne sert de rien*, dont les Sacramentaires se servent si mal à propos pour prouver que n'est que spirituellement & par la Foy qu'on reçoit le Corps de J.C. Car allant encore bien plus loin qu'eux, par cette mesme liberté que les Héretiques se donnent d'interpreter l'Ecriture comme il leur plaist, sans consulter ni la Tradition, ni l'Eglise, il soustenoit contre les Calvinistes que le Verbe fait chair, c'est à dire J.C. tel qu'il estoit sur terre, & tel qu'il est encore au Ciel en corps & en ame, ne doit estre ni adoré, ni invoqué, & qu'ensuite la Cene ou l'Eucharistie, en quelque maniere que l'on y reçoive le Corps de J.C. n'apporte aucune utilité à celuy qui communie.

ANN. 1558.

Hist. Eccles. des Egl.

Réf. Joan. 6.

ANN. 1558. Voilà en quel abyſme de blaſphêmes ſe précipita ce Miniſtre, pour avoir voulu prendre ces paroles ſelon ſon propre ſens, & non pas ſelon celuy de l'Egliſe, qui enſeigne, en interpretant l'Evangile, que la chair ſéparée de l'eſprit & de la divinité de J. C. ne ſert de rien ; mais que quand elle y eſt unie, comme elle l'eſt dans les adorables Myſteres de l'Incarnation & de l'Euchariſtie, elle eſt d'un prix infini, & d'un profit ineſtimable pour les hommes.

Concil. Epheſ. Cyrill. Auguſt.

Au reſte, cette diviſion s'accrut ſi fort, qu'on ne put jamais convenir de rien, ſi non que le Miniſtre Chartier repaſſeroit en France pour conſulter ſur ce different leur faux Oracle Jean Calvin. Mais tandis qu'il faiſoit inutilement ce voyage Ville-gagnon, qui eſtoit un homme de bon ſens, ayant reconnu clairement, par une ſi grande diviſion, qu'une Religion qui n'a rien de fixe & d'arreſté pour connoiſtre quel eſt le vray ſens de la parole de Dieu, laquelle eſt la regle de la Foy, ne pouvoit eſtre que fauſſe, & ſujette à une infinité d'erreurs, ſe convertit, & aprés avoir démenti en plein ſermon le Miniſtre Richer qui continuoit à preſcher ſes blaſphêmes, ſe déclara hautement Catholique. Aprés quoy, comme il s'eſtoit rendu le plus fort avec les Catholiques & ceux d'entre les Proteſtans qui eſtoient à luy, & qui ſuivirent ſon exemple, il ſe défit aiſément de tous les autres, dont quelques-uns qui ſe haſarderent de repaſ-

Hiſtoir. Eccleſ. des Egl. Réf.

ſer

ſer la mer ſur un méchant vaiſſeau, n'aborderent enfin au port de Blavet qu'aprés avoir ſouffert tous les maux que peut cauſer une horrible famine, que le Miniſtre Jean de Lery, qui fut un de ces miſerables raconte dans l'hiſtoire qu'il a faite de ce voyage. ANN. 1558.

Pour le Chevalier converti, comme l'Admiral ayant appris ſa converſion, qui ne luy plaiſoit pas, ne luy voulut plus envoyer de ſecours, & qu'il ne pouvoit réſiſter, avec ſi peu de gens qui luy reſtoient, aux Portugais, & aux Sauvages qui ne manquerent pas de l'aſſieger, il fut contraint d'abandonner ſon fort de Coligny, & de s'en revenir en France, où il perſiſta toûjours conſtamment dans la Religion Catholique, pour la verité de laquelle il écrivit meſme tres-ſolidement, contre le Calviniſme, & contre les blaſphêmes de Richer. Voilà le ſuccés du voyage des Calyiniſtes au Breſil, où ils prétendoient établir leur héreſie. Mais Dieu renverſa leur deſſein par la converſion de celuy-là meſme qui les conduiſoit à une ſi malheureuſe entrepriſe, & que les Ecrivains Proteſtans accablent de mille injures, que ceux qui en liſant cette Hiſtoire ſeront informez de la verité prendront pour des éloges.

Mais ſi les Proteſtans eûrent du chagrin de n'avoir pû réüſſir comme ils l'eſperoient en cette entrepriſe de l'Amérique, ils crurent avoir de quoy s'en conſoler en meſme temps, ſur ce que pluſieurs per-

ANN. perſonnes de qualité, pour les raiſons que
1558. l'on verra bientoſt, commençoient d'entrer dans leur parti, quoy-qu'elles le fiſſent aſſez ſecretement encore, pour la crainte que l'on avoit du Roy, à la réſerve neanmoins de quelques-uns qui eûrent l'audace de ſe déclarer tout ouvertement. Le plus conſiderable de ceuxcy fut le Seigneur d'Andelot, frere de l'Admiral de Coligny, & Colonel de l'Infanterie Françoiſe, grand homme de guerre, qui avoit rendu de bons ſervices en toutes les occaſions où il s'eſtoit trouvé, mais d'une humeur bien plus impetueuſe, hautaine & arrogante que ſon frere. Le Cardinal de Granvelle, en une conference qu'il eût avec le Cardinal de Lorraine, pour un projet de la paix entre les deux Couronnes de laquelle on vouloit traiter, luy dit entre autres choſes, pour luy en perſuader la neceſſité, que le Calviniſme, qui commençoit à ſe couler en Flandre, n'eſtoit pas ſeulement parmi la populace en France comme auparavant, mais qu'il commençoit auſſi à s'étendre parmi la Nobleſſe, & qu'il infectoit meſme quelques-uns des plus Grands du Royaume. Et pour l'en convaincre, il luy produiſit une Lettre que d'Andelot avoit écrite à l'Admiral ſon frere priſonnier aux Païs-bas depuis la priſe de St. Quentin, en luy envoyant quelques livres de Geneve pour s'entretenir & ſe conſoler durant ſa priſon. Le Cardinal de Lorraine, qui outre qu'il avoit

La Popliniere, l. 5. Hiſt Eccleſ. des Egl. Réf l. 2. Thuan. Dupleix Mezer.

avoit beaucoup de zele pour la Foy Catholique, n'aimoit pas les Colignis, ne manqua pas d'en informer le Roy, qui apprit d'ailleurs en meſme temps que d'Andelot en ſon voyage de Bretagne où il eſtoit allé viſiter les terres de ſa femme, avoit fait faire publiquement le Preſche en ſon logis, y laiſſant entrer indifferemment tout le monde pour y aſſiſter. ANN. 1558.

Le Roy qui aimoit d'Andelot qu'il avoit nourri, & qui d'ailleurs ne pouvoit ſouffrir qu'un homme de cette qualité euſt renoncé à ſa Religion donna ordre au Cardinal de Chaſtillon ſon frere & à ſon couſin le Seigneur François de Montmorency fils aiſné du Conneſtable, de faire en ſorte que quand il l'interrogeroit ſur ſa créance, il luy parlaſt bien de la Meſſe; car les deux mots qui diſtinguoient les Catholiques & les Huguenots eſtoient la Meſſe d'un coſté, & de l'autre le Preſche. Mais quoy qu'ils puſſent faire pour luy perſuader d'avoir au moins ce peu de complaiſance pour ſon Maiſtre, ils ne purent rien obtenir de luy; de ſorte que lors que le Roy, qui eſtoit alors à Monceaux où il l'avoit fait appeller, luy demanda, aprés luy avoir fait une amiable remontrance, ce qu'il croyoit de la Meſſe, il répondit bruſquement, ſelon ſon humeur, qu'il la tenoit pour une tres-abominable invention des hommes. Une reponſe ſi étrange & ſi peu attenduë ſurprit ſi fort le Roy, & embraſa tellement ſon

ANN. 1558. zele, que quoy-qu'il ne fuſt nullement colere de ſon naturel, il le chaſſa de ſa preſence, proteſtant hautement que ſi ce n'eſtoit que cét ingrat avoit l'honneur d'eſtre ſon éleve, il luy paſſeroit ſon épée au travers du corps, & là deſſus le fit mener ſur le champ priſonnier dans l'Eveſché de Meaux, & puis au Chaſteau de Melun, d'où il ne ſortit qu'aprés que s'eſtant enfin laiſſé vaincre aux prieres de ſes amis & aux larmes de ſa femme, il conſentit qu'on diſt la Meſſe devant luy, ce qui fut d'un tres-grand ſcandale, dit l'Auteur de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique des Egliſes Prétenduës Réformées. C'eſt ainſi que parle ce Proteſtant, qui abuſe bien du mot de ſcandale en cette occaſion. Il euſt parlé plus juſte, s'il euſt dit, ce que je m'étonne qu'il ait omis, qu'il y en eût en meſme temps un bien effectif par l'infame apoſtaſie de Jacques Paul Spifame.

Hiſtoir. Eccleſ. des Egl. Réf.

Gall. Chriſt. C'eſtoit un homme de qualité, de bon eſprit, de ſçavoir, & d'experience, & tres-habile dans le maniment des affaires, qui avoit eſté Chancelier de la Reine, Conſeiller & Préſident aux Enqueſtes, Maiſtre des Requeſtes de l'Hoſtel, & enfin Eveſque de Nevers. Mais comme Salomon, nonobſtant toute ſa ſageſſe, devint fou & apoſtat par l'amour des femmes, qui luy firent perdre le jugement, & abandonner Dieu pour ſe faire idolâtre comme ſes Maiſtreſſes: auſſi ce Spifame, pour avoir la liberté d'épouſer une belle Huguenote qu'il aimoit

aimoit éperdûment, en vint, tout habile homme qu'il eſtoit, juſqu'à cette extrémité de folie, que de ſe faire Huguenot comme elle, & de Paſteur ſe changer en Loup au milieu de ſon troupeau qui luy réſiſta courageuſement. De ſorte que ſe voyant déferé à la juſtice & en danger d'eſtre arreſté, comme il l'alloit eſtre infailliblement, il s'enfuit bien viſte à Geneve, où Calvin & la Seigneurie qui crurent avoir fait une grande conqueſte ſur les Catholiques par la deſertion d'un homme de cette importance, le receûrent à bras ouverts, luy donnerent droit de Bourgeoiſe & une place honorable dans leur grand Conſeil des deux cens. Et comme la guerre civile commença peu de temps aprés en France, Calvin l'ayant fait d'Eveſque Miniſtre, l'envoya à Orleans auprés du Prince de Condé, qui connoiſſant ſon habileté, s'en ſervit à autre choſe qu'à faire des Preſches. Car il fut de ſa part à la Diéte de Francfort pour y juſtifier les armes que les Proteſtans avoient priſes, & pour y demander à l'Empereur Ferdinand & aux Princes de l'Empire le ſecours qu'il n'en obtint pas. Enfin eſtant retourné à Geneve, il fut ſupçonné d'avoir voulu trahir le parti, & negotié ſous main pour rentrer dans l'Egliſe Catholique en obtenant un autre Eveſché. C'eſt pourquoy comme on eût réſolu de s'en défaire, on luy ſuſcita d'ailleurs une accuſation vraye ou fauſſe, d'avoir

ANN. 1558.

ANN. 1559.

La Poplin l. 5.

Spon. Hiſtoir. de Gen. l. 3.

La Poplin l. 8.

1561.

Spon. l. 3

Digitized by Google

ANN 1559. d'avoir fait un faux contract & de faux ſceaux, ſur quoy on luy fit ſon procés, & il fut condamné à avoir la teſte tranchée.

Idem. Comme un Ecrivain Proteſtant qui me paroiſt aſſez ſincere, dit qu'il mourut avec un grand repentir de ſes fautes, ce qu'il témoigna en faiſant ſur l'échaffaut une belle remontrance au peûple : on croira ſans doute aiſément que ce répentir qu'il fit paroiſtre fut principalement d'avoir abandonné avec tant de ſcandale la Religion Catholique, & qu'il abjura ſolennellement l'héreſie en mourant. C'eſt pourquoy il me ſemble qu'on peut raiſonnablement ſe perſuader que Dieu, dont la bonté eſt infinie, luy aura fait miſericorde.

Il s'en faut bien qu'on puiſſe préſumer le même de celuy dont la mort que je m'en vais briévement raconter fut extrémement funeſte & déplorable.

Aprés que l'on eût fait la paix à Cateau-Cambreſis en cette année 1559. le Roy conſiderant que l'héreſie s'eſtoit extrémement accruë dans ſon Royaume pendant les troubles de la guerre, réſolut de s'appliquer de toute ſa force à la grande affaire de la Religion pour laquelle il avoit un tres-grand zele, ſans qu'il ſe ſoit jamais relaſché durant tout ſon regne ſur ce point-là, non pas même quand il fit alliance pour des intereſts purement politiques avec les Princes Proteſtans d'Allemagne contre l'Empereur Charles-Quint. C'eſt pourquoy

quoy comme il eût appris qu'on obſervoit mal ſes Edits contre les Héretiques, & qu'il y avoit des gens, meſme dans le Parlement, qui les ſouſtenoient, ainſi qu'il avoit paru dans la Mercuriale d'aprés Paſques, il réſolut, pour les découvrir, d'aller luy-meſme à celle qui ſe tint encore ſur le ſujet de la Religion le dixiéme de Juin aux Auguſtins, parce que l'on préparoit la grand' ſale & les chambres du Palais pour la ſolennité des nopces de Madame Elizabeth ſa fille avec le Roy d'Eſpagne, & de la Princeſſe Marguerite ſa ſœur avec le Duc de Savoye. Il y fut donc accompagné des Princes, des Cardinaux, du Conneſtable, du Garde des Sceaux, & des autres Grands du Royaume; & aprés avoir déclaré en peu de mots le deſſein qu'il avoit de rendre la paix à l'Egliſe, aprés l'avoir donnée à la France, il fit dire à la compagnie par le Cardinal de Sens Bertrandi Garde des Sceaux, qu'il vouloit que l'on continuaſt la déliberation commencée par l'article de la Mercuriale touchant le fait de la Religion, & que chacun ſelon ſon ordre opinaſt ſur cela librement en ſa preſence.

ANN. 1559. *La Popliniere. l. 5. Hiſt. Eccleſ. des Eglis. Réf. Mezeray. Dupleix.*

Cela ſe fit, & la pluſpart s'accorderent d'abord, en ce qu'ils furent d'avis que le Roy procuraſt au plûtoſt un Concile général pour appaiſer les troubles dont l'Egliſe eſtoit agitée. Il n'y avoit aſſeûrément rien à dire à cela, car c'eſtoit-là préciſement ce que portoit le ſecond artile de la paix, par lequel

Digitized by Google

ANN. 1559. lequel les deux Rois s'obligeoient de s'unir enſemble pour faire convoquer un Concile qui terminaſt les differends de la Religion. Mais il y eût une grande diverſité d'avis dans la ſuite. Car les uns vouloient que ſelon l'intention du Roy on procedaſt cependant ſelon la rigueur des Edits & des Ordonnances contre ceux qui tiendroient opiniaſtrément une doctrine contraire à celle de l'Egliſe Catholique. Les principaux d'entre ceux-cy furent le premier Préſident Gilles le Maiſtre, & les Préſidens de Harlay, Seguier, Saint André, & Mynard, l'un des plus ardens & des plus zelez contre les Huguenots qui les haïſſoient à mort. Les autres ſouſtenoient qu'on devoit adoucir les peines portées par les Edits qui leur ſembloient trop rigoureux. Et quelques-uns, non ſeulement furent d'avis qu'en attendant un Concile libre on devoit ſuſpendre l'exécution des Edits & toutes ſortes de peines contre ceux que l'on diſoit eſtre héretiques; mais auſſi ils ne purent s'empeſcher de faire paroiſtre qu'ils adheroient à leur opinion contre la doctrine & les uſages de l'Egliſe Romaine. C'eſt ce que firent le Préſident du Ferrier, & les Conſeillers Antoine Fumée, Nicole du Val, Claude Viole, Euſtache de la Porte, Loüis du Faur, & Anne du Bourg, qui ſe déclara plus ouvertement que tous les autres, & parla beaucoup plus en Miniſtre & en Prédicant emporté contre la Meſſe & le Pape qu'en Conſeiller. Cela

Cela fit fremir le Roy, qui aprés avoir dit que connoiſſant la diſpoſition des eſprits dans ſon Parlement, il ſçauroit bien récompenſer les bons, & punir les méchans, fit prendre ſur le champ, & mener à la Baſtille les Conſeillers du Faur & du Bourg. Il ordonna peu aprés qu'on en fiſt autant des ſix autres qui avoient opiné à peu prés comme ceux-cy: mais on n'en put arreſter que ces trois, qui furent pris en leurs maiſons, Fumée, de la Porte, & de Foix, car les trois autres s'eſtoient évadez. On travailla enſuite inceſſamment au procés de ces Priſonniers: mais avant qu'on euſt achevé, le Roy, au milieu des réjoüiſſances publiques qui ſe faiſoient pour les mariages de ſa fille & de ſa ſœur, receût dans un tournoy qui ſe fit le vingt-neuviéme de Juin, ce malheureux coup d'un éclat de lance qui luy entra par la viſiere dans l'œil droit, & dont il mourut le dixiéme de Juillet, en la douziéme année de ſon Regne, & la quarante-deuxiéme de ſon âge. ANN. 1559.

Ce fut un Prince d'excellent naturel, d'une rare bonté, doux, liberal, affable à tout le monde, craignant Dieu, tres-zelé pour maintenir la vraye Religion dans ſon Royaume, aimant la juſtice & la gloire, les hommes d'un mérite extraordinaire & les lettres, bien fait de ſa perſonne, vaillant, extrémement adroit en toute ſorte d'honneſtes exercices, heureux en guerrre & tout couvert de gloire pour avoir fait mille

ANN. 1559. mille belles choſes, & de grandes conqueſtes, par luy meſme & par ſes Lieutenans, en Flandre, au Luxembourg, en Lorraine, en Allemagne, en Piémont, en Toſcane, dans l'Iſle de Corſe, & défendu le Saint Siege & le Pape contre un puiſſant ennemi qui l'alloit attaquer juſques dans Rome, triomphé de toutes les forces d'Eſpagne, d'Angleterre, des Païs-Bas, & de l'Empire, unies toutes enſemble contre luy, & arreſté luy ſeul de vive force, devant Metz & à la journée de Renty, le cours impetueux de la fortune de Charles-Quint, laquelle ſembloit avoir entrepris de pouſſer cét Empereur toûjours plus outre juſqu'à la Monarchie univerſelle. Enfin, à la réſerve qu'il pecha par un excés de bonté, en donnant un peu trop de pouvoir ſur ſon eſprit à ceux qu'il honoroit de ſa faveur, qui eſt preſque l'unique defaut qu'on luy puiſſe reprocher, on peut dire qu'il eût tout ce qui peut faire aimer un grand Roy. Auſſi fut-il pleuré avec des larmes tres-veritables, & infiniment regreté de tous ſes ſujets, excepté des ſeuls Proteſtans, qui croyant eſtre delivrez par ſa mort de ce qu'ils appelloient la perſécution de l'Egliſe, firent éclater d'une maniere tres-indigne par leurs paroles, par leurs actions, & par leurs écrits ſcandaleux, la joye exceſſive qu'ils en avoient.

Ils s'imaginerent qu'aprés la mort de ce grand Prince le Gouvernement ſeroit ſi foible

foible ſous un jeune Roy de quinze ans, qu'on n'oſeroit plus les pourſuivre, ni irriter davantage un parti qui s'eſtoit rendu ſi puiſſant par la multitude, & ſi formidable par la qualité de ceux qui y eſtoient entrez, & qu'on ſçavoit eſtre capables de tout entreprendre, pour peu que l'on continuaſt à les pouſſer. Et enſuite ils en vinrent à un ſi haut point d'inſolence, qu'ils eûrent l'audace de faire jetter des billets ſous la toilete de la Reine Catherine, & de publier des écrits, par leſquels ils la menaçoient tout ouvertement de la perdre, ſi elle ne delivroit les Priſonniers. On eût meſme de bons avis d'une conſpiration qu'ils avoient faite pour les enlever de force, aprés avoir mis le feu en pluſieurs quartiers de Paris, pour faire plus facilement leur coup à la faveur d'un embraſement général. Et comme nonobſtant ces menaces & ces emportemens, ceux qui gouvernoient alors, & qui ſans s'étonner du bruit avoient mis bon ordre par tout, ne laiſſoient pas de faire pourſuivre le procés commencé contre ces Priſonniers de la Baſtille: il arriva que le douziéme de Décembre Antoine Mynard Préſident au Mortier, natif de Gannat en Bourbonnois, homme d'un rare mérite, tres-zelé pour la vraye Religion, & ennemi déclaré des Huguenots, retournant du Palais ſur ſa mule, fut tué d'un coup de piſtolet par des aſſaſſins, tout auprés de ſa maiſon, dans la vieille ruë du Temple. On ſoupçonna

ANN 1559.

ANN. 1559. çonna de ce meurtre le Capitaine Stuard, qui ſe diſoit parent de la Reine regnante; ce qui fut hautement deſavoüé par cette Princeſſe. En effet, pluſieurs ont porté ce nom qu'on ſçait fort bien qui n'eſtoient pas de cette Royale Maiſon. Il fut auſſi accuſé d'eſtre un de ceux qui avoient conſpiré de mettre le feu dans Paris: mais pour ſauver ſa vie, il nia toûjours l'un & l'autre à la queſtion ordinaire & extraordinaire qu'il ſouffrit.

Cependant cét aſſaſſinat bien loin d'intimider ceux qui avoient le manîment des affaires, les fit réſoudre à faire exécuter l'Arreſt qui fut porté contre Anne du Bourg, lequel, aprés quatre ou cinq appels comme d'abus des Cours Eccleſiaſtiques au Parlement pour prolonger ſa vie, comme il continuoit pourtant toûjours à faire le Prédicant meſme ſur l'échelle, fut pendu & bruſlé en Gréve le vingt-troiſiéme de Décembre. Les autres ayant trouvé bon d'en dire dans leurs interrogatoires autant qu'il en falloit pour paroiſtre du moins Catholiques, s'ils ne l'eſtoient pas en effet, furent partie ſuſpendus de leur charge pour un temps, & partie renvoyez abſous. Cela fait, on publia contre les Huguenots des Edits plus ſanglans encore que ceux du feu Roy, & on les pourſuivit par tout, principalement à Paris, avec plus de force & de vigueur qu'on n'avoit jamais fait. Mais comme une groſſe nuée toute remplie d'ex-

d'exhalaiſons, qui étant trop preſſées s'enflamment, & ſe font un paſſage avec un horrible fracas pour ſe dégager, ſe décharge enfin en un furieux orage meſlé d'éclairs, de foudres, de tonnerres, de pluyes, de greſles, & de tourbillons qui deſolent tout dans les plus belles & riches campagnes: de meſme, le parti des Huguenots, déja rempli de mécontens des plus Grands du Royaume, qui ne pouvant plus ſouffrir de ſe voir en l'eſtat où ils eſtoient, vouloient non ſeulement ſe mettre en une pleine liberté de conſcience, mais auſſi ſe rendre les maiſtres, ſe mit enfin à éclater en faiſant tous ces grands deſordres, ces conſpirations, ces révoltes, & ces guerres qui ont produit cét effroyable deluge de ſang & de feu, dont on a veû le plus beau Royaume du monde preſque entierement deſolé. C'eſt ce qu'il faut maintenant que je montre, en découvrant, s'il ſe peut, les cauſes les plus ſecretes, & les motifs les plus cachez de ces étranges révolutions que nous allons voir. ANN. 1559.

Le Calviniſme ſous les Regnes de François I. & de Henry II. n'eſtoit encore pour parler ainſi que dans ſon enfance & comme au berceau, ſans chef, ſans conduite, ſans forces, ſans armes pour ſe faire craindre, & pour réſiſter aux puiſſances qui avoient entrepris de le ruiner. Mais eſtant paſſé preſque tout-à-coup d'une extrémité à l'autre ſous le Regne de François II. il devint auſſitoſt un grand & formi-

da-

ANN. dable parti, qui ſe forma de la diviſion &
1539. des querelles des deux autres, qu'on vit en meſme temps éclater hautement l'un contre l'autre. Il y avoit alors en France deux maiſons tres-illuſtres, qui aprés les Princes du Sang tenoient ſans contredit le premier rang, & ſurpaſſoient toutes les autres en nobleſſe, en faveur, en credit, en puiſſance, en honneur & en autorité, à ſçavoir la maiſon de Guiſe & celle de Montmorency. Le Chef de celle-cy eſtoit le fameux Anne de Montmorency, Conneſtable de France, & Grand-Maiſtre de la Maiſon du Roy, homme d'une ſageſſe & d'une experience conſommée dans la guerre & dans le cabinet, & qui à la gloire de ſes anceſtres honorez de tout temps du glorieux titre de *premier Chreſtien*, *& premier Baron de France*, joignit celle qu'il s'eſtoit aquiſe par mille belles actions qu'il avoit faites au ſervice des Rois ſes Maiſtres qui l'avoient honoré de leur faveur & de leur confidence. Et ce qui le rendoit encore plus conſiderable, eſt qu'un ſi grand mérite qui luy attira le reſpect & la veneration de toute la Cour en ſõ âge d'environ ſoixante & douze ans, eſtoit puiſſamment ſouſtenu par les grandes qualitez de ſes cinq fils, tous braves hommes, & d'une haute réputation, & des trois freres Colignis ſes neveux, fils de ſa ſœur Loüiſe de Montmorency, Odet Cardinal de Chaſtillon, Gaſpard de Coligny Admiral de France, & François d'Andelot Colonnel

nel de l'Infanterie Françoiſe, tous trois parfaitement unis, & en eſtime, ſur tout parmi la Nobleſſe & les ſoldats, de gens de cœur, de teſte, & d'exécution. ANN. 1559.

La Maiſon de Guiſe fut établie en France par Claude de Lorraine, fils puiſné du Duc René, & frere du Duc Antoine, lors qu'ayant eû pour ſon partage les grands biens que le Duc ſon pere poſſedoit en France, & entre autres le Comté de Guiſe, érigé depuis en Duché, il y vint ſous Loüis XII. & y mérita par la grandeur de ſes ſervices plus encore que par celle de ſa naiſſance, d'épouſer Antoinette de Bourbon, fille de François Comte de Vendoſme, & tante d'Antoine Roy de Navarre & de Loüis Prince de Condé. Et ce fut de cette Princeſſe qu'il tira le plus puiſſant appuy de ſa maiſon, par ſix braves Princes qu'elle luy donna, outre quatre Princeſſes, dont l'aiſnée Marie de Lorraine eût l'honneur d'épouſer Jacques V. Roy d'Ecoſſe, duquel elle eût Marie Stuard, qui fut depuis Reine de France. 1513.

Or comme ce Duc & le Conneſtable partageoient la faveur de Henry II. & que les rivaux en faveur & en ambition ne peuvent gueres eſtre ſans jalouſie : ce fut cela ſans doute qui commença à faire naiſtre la diviſion qui ſe mit entre ces deux maiſons, & qui s'augmenta de beaucoup aprés la mort de Claude, par les grands progrés que le fameux François Duc de Guiſe ſon aiſné

ANN. 1559. aiſné fit dans l'eſprit du Roy ſon Maiſtre, qui l'aimoit avec une tendreſſe de frere. La gloire que ce nouveau Duc aquit en toutes les occaſions d'honneur où il ſe ſignala toûjours pardeſſus tous les autres & ſur tout au ſiege de Metz, qu'il défendit d'une maniere tout-à fait héroïque contre la formidable armée de Charles-Quint, fit encore croiſtre ſa faveur & ſon credit avec ſa réputation. Le malheur qui ſurvint au Conneſtable par la perte de la journée de Saint Laurent où il fut priſonnier, & par la priſe de Saint Quentin où l'Admiral fut auſſi pris, l'éleva encore plus haut s'il faut ainſi dire ſur les ruines de ces deux grands hommes, lors qu'eſtant rappellé de l'Italie pour ſauver la France, il prit Calais & Thionville, rétablit les affaires, repouſſa l'Etranger dont il rendit la victoire inutile, & remit la fortune des François en eſtat d'arreſter tout court, comme elle fit, celle des Anglois & des Eſpagnols, qui firent enſuite ſucceder la paix à la guerre qu'ils virent bien aprés ces pertes ne leur pouvoir plus eſtre favorable. Enfin le mariage du Dauphin avec Marie Stuard Reine d'Ecoſſe & niéce de ces Princes de la Maiſon de Guiſe, les mit au plus haut point de leur grandeur & de leur élevation aprés la mort du Roy Henry, lors qu'ils eûreut l'honneur d'eſtre les oncles du nouveau Roy François II.

En effet, la Reine mere Catherine de Medicis,

dicis, craignant beaucoup plus les Princes du Sang que ceux de Guiſe, qu'elle s'imagina qui ſeroient toûjours dans ſa dépendance, prit le prétexte de cette alliance pour faire en ſorte qu'ils euſſent en main le Gouvernement, que le jeune Roy, qui n'avoit encore que quinze à ſeize ans, partagea entre le Duc de Guiſe & le Cardinal de Lorraine ſon frere. Il donna au premier l'intendance des Armes, au ſecond celle des Finances, & à l'un & à l'autre la direction des affaires politiques ſous la ſurintendance générale de la Reine Mere, qui pourtant n'en eût que le titre durant tout ce regne, les deux freres eſtant demeurez abſolument les Maiſtres de tout, ſans meſme qu'elle s'y oppoſaſt, ſoit qu'elle ne vouluſt pas encore ſe charger du poids des affaires, ſoit qu'ils ne fiſſent rien qu'ils ne le luy euſſent communiqué pour l'avoir toûjours favorable. Quoy qu'il en ſoit, le Roy, auquel ſeul il appartenoit de choiſir ſes Miniſtres, comme avoient fait tous ſes Prédeceſſeurs, ayant hautement déclaré plus d'une fois, qu'il avoit commis la direction de l'Eſtat à ſes oncles le Duc de Guiſe & le Cardinal de Lorraine, les Princes qui en parurent mécontens furent éloignez ſous quelques ſpecieux prétextes. Le Conneſtable qui n'eût plus le commandement des armées ſe retira dans ſa maiſon: ſa Charge de Grand-Maiſtre dont il fut obligé de ſe défaire, fut donnée au Duc de Guiſe au préjudice de ANN. 1559.

ANN. 1559 François de Montmorency qui fut fait Mareſchal de France. Les ſerviteurs des Guiſes furent avancez dans les charges ; & ce qui les rendit encore plus puiſſans, c'eſt qu'ils eûrent d'abord pour eux preſque tous les Catholiques, parce que d'une part ils pourſuivoient ſans relaſche les Héretiques, & de l'autre on ſçavoit aſſez que les plus grands du parti contraire au leur eſtoient infectez du Calviniſme, quoy-qu'ils n'oſaſſent pas encore en faire publiquement profeſſion.

Il y avoit parmi les Mécontens deux grands Princes, Antoine de Bourbon Roy de Navarre, & Loûis Prince de Condé ſon frere, qui rendoient formidable le parti qu'on avoit formé contre les Guiſes. Antoine, fils de Charles Duc de Vendoſme & de Françoiſe d'Allençon, celuy qui aprés les Princes Valois eſtoit le plus proche de la Couronne, avoit naturellement de tres-belles qualitez, eſtant bon, bienfaiſant, généreux, affable & civil, de bon ſens, agréable, & de belle humeur dans la converſation, vaillant dans les combats, & ſçachant fort bien la guerre, mais point du tout le cabinet où il avoit ordinairement du deſſous ; auſſi en avoit-il plus de peur que d'une grande armée. Et ce qui luy nuiſoit encore plus, c'eſt qu'outre qu'il eſtoit un peu trop voluptueux, ce qui énervoit les forces de ſon eſprit, il avoit dans dans l'ame un grand

grand fonds de pareſſe, de lenteur, d'irréſolution & d'inconſtance, & qu'on le menoit aiſément comme on vouloit, & meſme d'une extrémité à l'autre. Ce fut auſſi par ce defaut que, ſans ſonger à ce qu'il faiſoit, il s'engagea d'abord aveuglément à ſuivre les nouveaux Dogmatiſtes. ANN 1559.

Car comme un Moine apoſtat nommé Pierre David ſe fut retiré à Nerac, aprés qu'on l'eût chaſſé d'Agen, où en faiſant profeſſion de preſcher la morale étroite pour s'attirer de la conſideration, il faiſoit ſubtilement couler le Calviniſme: ce Prince ſeſlaiſſa tellement ſéduire par ce fourbe, qu'il le prit pour ſon Prédicateur, ou plûtoſt pour ſon Miniſtre, & embraſſa ſon héreſie. Il le mena meſme quelques temps aprés à la Cour, où le Roy Henry, qui le trouva fort mauvais, l'en reprit aigrement; de ſorte que de peur de l'irriter, il ne laiſſoit pas, tout perverti qu'il eſtoit, d'aller à la Meſſe. La Reine Jeanne d'Albret ſa femme ne fut pas d'abord trop ſatisfaite de ce changement de Religion, craignant qu'il ne nuiſiſt au deſſein qu'ils avoient tous deux de recouvrer la Navarre, ou par force ou par negotiation. Mais enfin l'averſion héreditaire qu'elle avoit des Papes & de la Cour de Rome, d'où la diſgrace de ſa maiſon eſtoit venuë, l'ayant emporté ſur tôute autre conſideration, elle ſuivit le mauvais exemple de ſon mari, & le ſuivit avec tant d'opiniaſtreté,

Hiſt Eccleſ. des Egl. Réf. l. 2, 1551.

Brantoſme, éloge du Roy de Navar.

Ibid.

ANN. 1559 treté, qu'elle ne voulut jamais l'imiter aprés quand il ſe convertir.

Le Prince de Condé qui avoit toutes les belles qualitez de ſon frere, avec une force d'ſprit, une fermeté & une grandeur d'ame digne de ſa haute qualité de Prince du Sang, s'eſtoit laiſſé alleur aux nouvelles opinions, par la complaiſance qu'il eût pour la Dame de Roye ſœur uterine de l'Admiral ſa belle mere, & pour Eleonor de Roye ſa femme, toutes deux de beaucoup d'eſprit, de cœur & de vertu, mais auſſi toutes deux les plus ardentes & les plus déterminées Huguenotes de leur temps. Pour ce qui regarde les Colignis, il eſt certain que d'Andelot prit les premieres teintures de l'héreſie, en liſant certains livres Lutheriens qu'on luy fit tenir au Chaſteau de Milan lors qu'il y eſtoit priſonnier, aprés avoir eſté pris par un parti d'Epagnols auprés de la Mirande; & qu'eſtant de retour en France il en infecta ſes deux freres, quoy-qu'ils n'en fiſſent pas publiquement profeſſion. Il y a meſme bien de l'apparence que Loüiſe de Montmorency leur mere avant eſté du nobre de ces Dames de la Cour, qui ſous les Regne de François I. favoriſerent la nouvelle doctrine qu'elle ſuivit juſqu'à la mort: ce fut elle qui mit dans l'eſprit de ſes enfans la grande diſpoſition qu'ils eûrent à ſe laiſſer ſi facilement infecter de l'hereſie. Et certes l'on ne peut douter que l'Admiral ne fuſt déja bon Cal-

1562. M. le Labour ſur les Mem. de Caſtelan. Hiſtoire des Eccl. Réf. l. 2.

Brantoſme, éloge de l'Adm. 1551.

Vie de l'Admir.

Calviniſte, quand il envoya le Chevalier de Ville-gagnon dans l'Amerique, afin d'y préparer un aſile pour tous ceux de ſa ſecte qui s'y voudroient réfugier, en s'échapant des feux que l'on allumoit contre eux par toute la France. ANN. 1559 1559.

Cela fait voir manifeſtement, ce me ſemble, qu'il n'y a rien de plus faux que ce que l'on dit ordinairement par une vieille préoccupation d'eſprit, à laquelle quelques uns de nos Hiſtoriens ſe ſont laiſſé ſéduire, & dont j'eſpere que mon lecteur, en liſant cette Hiſtoire, ſe défera ſans peine. On dit donc que les Princes & les Colignis ſe firent Huguenots pour s'oppoſer aux Guiſes leurs ennemis qui eſtoient Catholiques, & que ceux-cy euſſent embraſſé le parti Huguenot ſi les autres fuſſent demeurez Catholiques. Pour cette derniere choſe, il ſuffit de dire que ce n'eſt qu'une de ces vaines conjectures, que la malice de l'homme fertile en ces ſortes de viſions auſſi bizarres que malignes, fait à plaiſir, & ſur leſquelles, ni l'on ne peut, ni l'on ne doit nullement appuyer. Et pour la premiere on en découvre clairement la fauſſeté, quand on voit ce que je viens de dire, que les Princes & les Colignis avoient embraſſé la nouvelle Religion pluſieurs années avant qu'ils euſſent rien à démeſler avec les Guiſes, qui eſtoient encore alors bien éloignez de ce haut degré de grandeur & de puiſſance dont ils prétendirent les renverſer. Ce qu'il y a de vray eſt que les voyant

ANN. 1559. aprés ſi puiſſans, & ſi bien appuyez des Catholiques, eux qui eſtoient déja de la nouvelle ſecte de Calvin : ils ſe mirent à la teſte des Huguenots qui n'avoient point encore de Chefs, & en firent un furieux parti, non ſeulement contre les Guiſes, mais auſſi contre la Foy Catholique, & contre les Rois Tres-Chreſtiens qui en ſont les Protecteurs. Voicy comme on y proceda.

Hiſt des Egl. La Poplin. Mem de Caſtelu. l. 1. Bellefor. Belcar. Anbig. Thuan. Dupleix Mezer.

Les principaux Miniſtres Proteſtans avoient déja déterminé entre eux, que pour avoir la liberté de leur Religion, il falloit neceſſairement ſe défaire des Guiſes, en prenant pour prétexte, afin d'avoir de leur coſté les Mécontens, qu'ils avoient uſurpé le Gouvernement au préjudice des Princes du Sang, auſquels il devoit legitimement appartenir, particulierement dans l'âge où eſtoit alors le Roy François II. Car c'eſt ce que les Huguenots publioient dans leurs libelles, que le Greffier Jean du Tillet réfuta tres-ſolidement par cent exemples tirez de nôtre Hiſtoire. Or pour venir à bout d'une entrepriſe ſi hardie & ſi difficile à exécuter, il leur falloit un Chef; & comme ils virent qu'ils ne pouvoient compter ſur le Roy de Navarre qui ne voudroit rien entreprendre de pareil, de peur de s'attirer ſur les bras toutes les forces du Roy d'Eſpagne comme on l'en avoit menacé, ils s'adreſſerent au Prince de Condé, qui avoit beaucoup plus de réſolution & de fermeté, mais auſſi beaucoup moins de flegme & de prudence

que

que ſon frere, ne doutant point que ſon déprit, ſa haine, ſon ambition, ſon naturel hardi, intrépide & entreprenant, & les inſtantes prieres de ſa bellemere, & de la Princeſſe ſa femme, toutes deux entierement dévoûées au parti, ne le deûſſent aiſément perſuader. ANN. 1559

Pour cét effet on tint une aſſemblée fort ſecrete à la Ferté-ſous-Joûare, où avec le Conſeil du Prince ſe trouverent les Envoyez de ſes principaux confidens, & les Miniſtres & les Députez de la pluſpart des Egliſes prétenduës réformées. Là on fit voir premierement la déciſion d'un grand cas de conſcience ſelon l'avis des Theologiens, des Canoniſtes, & des Juriſconſultes à ce qu'on aſſeûroit, c'eſtoit à dire, des Miniſtres, des Profeſſeurs, & des Avocats Proteſtans d'Allemagne, de France, & de Geneve, qui conclurent tous, que dans l'eſtat preſent des choſes on pouvoit prendre legitimement les armes pour ſe ſaiſir, en quelque maniere que ce fuſt, du Duc de Guiſe & du Cardinal de Lorraine ſon frere, pour leur faire faire leur procés, ſur les informations que ces Meſſieurs les Proteſtans avoient déja faites ſecretement contre eux, pourveû qu'un Prince du Sang, qui en ce cas eſt legitime Magiſtrat, vouluſt eſtre Chef de l'entrepriſe. Cela eſtant approuvé, & receû du conſentement général de tous ceux qui ſe trouverent à cette aſſemblée, le Prince en-

ANN 1559. fin ſe réſolut à ſe faire leur Chef, à condition toutefois qu'on n'attenteroit rien contre le Roy & la Maiſon Royale, ni contre l'Eſtat, & qu'il ne ſe déclareroit que quand l'entrepriſe auroit réüſſi ſous la conduite de celuy qu'on auroit choiſi pour l'exécuter ſous ſon autorité. Celuycy fut un Gentilhomme Perigordin, nommé Jean Godefroy de Bari, ſieur de la Renaudie, que le Duc de Guiſe, du temps que le feu Duc ſon pere eſtoit Gouverneur de Bourgogne, avoit fait ſauveur de la Conciergerie de Dijon où il eſtoit pour un crime de faux qu'il avoit commis dans un grand procés qu'il avoit contre le Greffier du Tillet. Or comme il eſtoit perdu de biens & d'honneur, & qu'il ne pouvoit ſe rétablir que dans le trouble de l'Etat & le changement du gouvernement, il s'offrit hardiment à l'Aſſemblée, qui le connoiſſant d'ailleurs pour un homme fort réſolu, de teſte & d'exécution, accepta ſes offres; & enſuite le Prince luy donna en bonne forme le pouvoir d'agir en ſon nom en toutes les occaſions où il trouveroit à propos d'employer ſon autorité pour la cauſe commune, luy promettant au reſte de ſe trouver à la Cour au jour qui ſeroit aſſigné pour l'exécution de cette entrepriſe, afin de déclarer qu'elle s'eſtoit faite par ſes ordres.

Cela réſolu de la ſorte, la Rénaudie, qui depuis ſa diſgrace de Dijon ſe faiſoit appeller la Foreſt, agit avec tant d'adreſſe & de deligen-

ce,

ce qu'il aſſembla dans tout le mois de Janvier par luy-meſme & par ſes émiſſaires un aſſez grand nombre de Gentilshommes & de Députez des Egliſes Proteſtantes à Nantes, où ils ſe rendirent les uns aprés les autres, chacun tenant ou faiſant porter aprés luy un ſac de plaideur, comme s'il euſt eû quelques procés au Parlement de Bretagne qui ſe tenoit alors à Nantes. Or dans cette Aſſemblée, laquelle ſe tint fort ſecretement, & qui, par la plus bizarre & la plus ridicule viſion qui fut jamais, ſe diſois repreſenter les Etats du Royaume legitimement convoquez, aprés que la Renaudie eût expoſé ce qu'on avoit conclu dans l'Aſſemblée de la Ferté, & qui fut approuvé en celle-cy tout d'une voix, & qu'il eût receû de tous le ſerment qu'il preſta réciproquement luy-meſme d'agir en cette grande occaſion avec une inviolable fidelité, il déclara que le Chef muet de l'entrepriſe eſtoit le Prince de Condé, qui l'avoit fait ſon Lieutenant pour agir en ſon nom, & montra par écrit le pouvoir qu'il en avoit. Aprés quoy l'on délibera de la maniere, du temps, & du lieu de l'exécution, & il fut arreſté que cinq cens Gentilshommes, & mille hommes de pied, ſous trente Capitaines qu'on choſit, ſe rendroient dans le dixiéme de Mars par differentes toutes à Blois, où la Cour devoit eſtre encore en ce temps-là, & ſous prétexte de preſenter une Requeſte au Roy, ſe ſaiſiroient de ſon logis, pour ANN. 1560.

ANN. 1560. y exécuter ce que l'on avoit réſolu contre les Guiſes, & qu'on mettroit des gens ſur pied dans toutes les Provinces pour s'oppoſer á tous ceux qui voudroient entreprendre quelque choſe en leur faveur.

Voilà ce que racontent les Hiſtoriens, & Proteſtans & Catholiques, & contemporains & modernes; & je n'ay trouvé qu'un ſeul Ecrivain, qui, peut-eſtre pour faire ſa cour à des gens qui ſont trop généreux pour trouver bon qu'on la leur faſſe d'une maniere ſi baſſe, en choquant tout ouvertement le bon ſens & la bonne foy, dit nettement, ſans preuve, & ſans façon, que le Prince n'avoit jamais ni parlé, ni entendu parler de ce deſſein. A la verité c'eſt là démentir bien hardiment toute l'hiſtoire; & quand un homme a l'aſſeûrance d'écrire de la ſorte contre le témoignage de tous les Auteurs qui ont écrit avant luy, il faut bien qu'il ſe ſoit fortifié l'eſprit contre tout ce que les ſçavans pourront penſer de ſes ouvrages.

Addit. à Caſtel. l. 1. c 8.

Au reſte, pour achever de dire en homme de bien la verité comme j'ay commencé, je ſuis obligé d'ajouſter qu'il n'y eût jamais rien de plus criminel, ni de plus mal conceû, ni auſſi de plus malheureux dans le ſuccés que ce deſſein. Car vouloir s'emparer par force du logis du Roy, pour ſe ſaiſir en ſa preſence de ſes principaux Miniſtres, & meſme les tuer, comme le Capitaine Mazeres, qui s'eſtoit chargé

avec

avec quelques autres de cette ſanglante exe- ANN.
cution, l'avoûa. n'eſt ce pas s'en prendre au 1560.
Roy meſme, & ſe vouloir rendre maiſtre de ſa perſonne & du gouvernement de ſon Etat? Et qu'y a-t-il de plus mal entendu que de confier un ſecret de cette nature à tant de gens qui doivent le dire à mille autres dans toutes les Provinces où ils vont faire des levées pour ſouſtenir cette entrepriſe? Auſſi les Guiſes en furent avertis de tous coſtez, meſme de chez les Etrangers, de Flandre, d'Allemagne, du Païs des Suiſſes, & de l'Italie, ſans qu'il fiſſent aucun eſtat de ces avis, tant ils trouvoient la choſe impoſſible & éloignée de toute vray-ſemblance, juſqu'à ce qu'ils furent inſtruits de toutes les particularitez de cette conjuration par un Avocat Proteſtant, auquel la Renaudie meſme, qui logeoit chez luy à Paris, l'avoit découverte.

Alors il ne leur fut pas trop difficile de diſſiper une conſpiration ſi mal conduite, en prenant preſque tous les conjurez. On mena d'abord la Cour à Amboiſe pour rompre toutes leurs meſures. On aſſembla force Nobleſſe; on tint preſte la Gendarmerie; on mit des gardes aux portes; on munit le chaſteau. Et comme on eût appris d'un des confidens de la Renaudie le nouveau projet qu'il avoit fait depuis que la Cour eſtoit ſortie de Blois, & juſqu'à tous les rendez-vous qu'il avoit donnez à ſes gens aux environs d'Amboiſe pour y exécuter

leur entrepriſe le ſeiziéme de Mars, on les y prit la pluſpart ſans beaucoup de peine; on en arreſta d'autres dans tous les paſſages par où ils venoient les uns aprés les autres pour s'y rendre au jour aſſigné; on en pendit pluſieurs d'abord, ſans autre forme de proces, aux créneaux du Chaſteau; on en jetta d'autres dans la riviere. Le corps de la Renaudie, qui fut tué comme il taſchoit de rallier ſes gens, fut pendu, puis mis en quartiers ſur le pont d'Amboiſe. Les principaux de ſes Capitaines eûrent la teſte tranchée, aprés avoir tout confeſſé, comme fit auſſi la Vigne Secrétaire de la Renaudie, qui découvrit tout le ſecret de cette horrible conſpiration. Aprés quoy le Duc de Guiſe, à qui elle s'adreſſoit particulierement, fut déclaré Lieutenant Général dans tout le Royaume, en l'abſence & en la preſence du Roy, avec le pouvoir le plus abſolu qu'aucun ait jamais eû depuis les Maires du Palais.

Et parce que l'on trouva que cette ſanglante exécution s'étendroit ſur un trop grand nombre de ces miſerables, dont pluſieurs s'eſtoient laiſſé mener innocemment, ſans ſçavoir ce qu'on vouloit faire, on fit publier un Edit d'abolition pour tous ceux qui avoient pris les armes en cette occaſion, pourveû qu'ils ſe retiraſſent dans vingt-quatre heures paiſiblement deux à deux, ou pour le plus trois à trois, chacun chez ſoy. Mais comme ſur ces entrefaites trois de leurs

leurs Capitaines qui eſtoient arrivez des derniers, eûrent l'audace avec tout ce qu'ils avoient pû rallier de ſoldats de venir attaquer en deſeſperez le Chaſteau, penſant le ſurprendre : aprés qu'on les eût repouſſez, comme on fit ſans peine à grands coups de canon, on révoqua le pardon général, & l'on détacha contre eux la cavalerie, qui tailla en pieces ces malheureux reſtes de conjurez. Voilà quelle fut l'iſſuë de cette conſpiration, qui fut le commencement de ces effroyables deſordres que le Calviniſme fit peu de temps aprés par la révolte de ſes partiſans & qui doit apprendre à tous les Souverains qu'ils n'ont point de plus dangereux ennemis que ceux qui le ſont de l'Egliſe, en la troublant par la nouveauté de leurs dogmes, & qu'ils ne pourront jamais regner paiſiblement, s'ils ne s'appliquent fortement à étouffer leur cabale & leur héreſie dans ſa naiſſance. ANN. 1560.

Pour ce qui regarde le Prince de Condé, comme le Roy luy eût reproché l'attentat qu'il diſoit avoir eſté commis contre ſa perſonne meſme & contre l'Etat, il s'en voulut juſtifier fort cavalierement, & d'une maniere conforme à la grandeur de ſon courage, par un démenti qu'il donna en pleine aſſemblée de tout ce qu'il y avoit de grand à la Cour, à tous ceux, excepté le Roy, les Reines, & les fils de France, qui oſeroient maintenir qu'il s'eſtoit fait Chef de ceux qui auroient attenté contre la perſonne ſa-

ANN. 1560. ſacrée du Roy & contre ſon Etat, s'offrant au reſte, ſa dignité de Prince du Sang miſe à part, à ſouſtenir, dans un combat d'homme à homme, ce démenti qui ne fut relevé de perſonne. Il le pouvoit faire ſans doute fort veritablement, eſtant certain qu'il voulut abſolument que le premier article de la déliberation qui ſe fit à la Ferté fuſt qu'on n'attenteroit aucune choſe contre la Majeſté du Roy, ni contre l'Etat. Mais enfin comme il vit que cela n'empeſchoit pas qu'on ne cruſt toûjours qu'il eſtoit le Chef de cette conſpiration, de quelque nature qu'elle fuſt, & meſme qu'on ne l'obſervaſt: il trouva moyen de s'évader, & de ſe retirer en Bearn, auprés du Roy de Navarre ſon frere. Pour les Colignis, la Reine mere, qui avoit déja ſon deſſein caché de s'en ſervir pour balancer la puiſſance des Guiſes qui luy eſtoient devenus formidables, empeſcha par ſon adreſſe qu'on ne les meſlaſt dans cette affaire, quoy-qu'on ne doutaſt preſque point qu'ils n'euſſent eû bonne part à cette conjuration. De ſorte que les Chefs des Hugenots eſtant toûjours ſur pied, & en eſtat de relever leur parti qui ſembloit fort abbatu par l'exécution d'Amboiſe, parurent bien-toſt aprés auſſi fiers & auſſi déterminez qu'auparavant.

La Poplin. Dupleix Mezer. En effet, Paulon de Mouvans, & Charles du Puy de Montbrun, ayant armé les Huguenots, firent ouvertement la guerre, & rava-

ravagerent, l'un la Provence, & l'autre le Dauphiné où il s'empara de Romans, de Montelimar, & meſme de Valence, & le Calviniſme alloit dominer dans ces deux Provinces, ſi le Comte de Tende & le Baron de la Garde d'une part, & de l'autre Maugiron, & la Motte Gondrin Lieutenant de Roy dans le Dauphiné, eſtant accourus au ſecours de la Religion avec de vieilles trõpes, n'en euſſent chaſſé ces deux fameux Chefs des Proteſtans, avant qu'ils euſſent le loiſir & le pouvoir de s'y fortifier. En meſme temps les Huguenots appuyez de la Reine de Navarre, la plus zelée pour ſa ſecte qui fut jamais, ſe répandoient non ſeulement dans les Etats où cette héreſie eſtoit dans ſon fort, mais auſſi dans une grande partie de la Guyenne, & d'autre coſté l'Admiral, à qui ſa Charge donnoit grand pouvoir dans la Normandie, les y maintenoit avec tant de hauteur, qu'on faiſoit le Preſche publiquement ſous ſa protection à Dieppe, au Havre, à Caën, & en quelques autres villes maritimes; ce qu'on euſt fait meſme à Roûën, où il avoit gagné quelques-uns des principaux Officiers, ſi les plus conſiderables du Parlement ne s'y fuſſent vigoureuſement oppoſez.

ANN. 1560.

La Popelin Duplein Mezer.

Tant de funeſtes entrepriſes que les Huguenots faiſoient tous les jours impunément pour étendre par tout leur Réforme prétenduë, obligerent les Guiſes à preſſer fortement la Reine de conſentir à l'établiſſement

ANN. 1560. croyoient estre le plus efficace de tous les remedes contre l'heresie, & que néanmoins Henry II. quoy que tres zelé pour le bien de la Religion, n'avoit pas jugé qui fust propre pour la France, comme il l'est peut-estre pour l'Espagne. Cette Inquisition est un Tribunal que les Papes ont cru devoir ériger dans l'Eglise pour la punition des Héretiques. Comme dans les quatre premiers siecles de l'Eglise, jusques à la conversion de Constantin, on ne les punissoit que par l'excommunication, il n'y avoit point aussi d'autre Tribunal que celuy des Evesques, non seulement pour juger de la Doctrine, ce qui leur appartient sans contredit, mais aussi pour punir ceux qui s'obstinoient dans celle qu'on avoit condomnée d'heresie. On fit plus sous les Empereurs Chrestiens. Car comme ils se crurent obligez de punir les crimes commis contre la Majesté Divine, ils firent des loix qu'on peut voir dans les Codes de Theodose & de Justinien, qui soumettent les Héretiques à la peine de l'exil & de la confiscation de leurs biens: de sorte qu'il y eût alors deux Tribunaux contre eux; l'Ecclesiastique, qui déclare ce qui est heresie & qui excommunie les Héretiques; & le seculier, qui fait le procés à celuy qui est accusé du crime d'heresie, & s'il en est convaincu, le punit de la peine ordonnée par les loix Imperiales.

La Poplin.

Cela dura jusqu'à la division de l'Empire, aprés

aprés l'année 800. Car alors les Eveſques en Occident eûrent une juruſdiction plus forte ſur les Héretiques, qu'ils avoient ponvoir de citer devant leur Tribunal, pour les juger & les punir, non pas à la verité de l'exil ſelon les loix Imperiales, mais de la priſon, du jeuſne, & d'autres ſemblables peines qui furent reglées par les Canons & par l'uſage. Ils exercerent aſſez paiſiblement en cette maniere leur Juriſdiction durant environ trois cens ans juſqu'au douziéme ſiecle, où comme tout eſtoit en trouble & en deſordre dans l'Empire, & dans l'Egliſe, que les héreſies ſe multiplierent, & que les Héretiques ſe rendirent puiſſans & formidables durant les grands démeſlez qui eſtoient alors entre les Papes & les Empereurs, on fut contraint de tolerer bien des choſes auſquelles on ne pouvoit remedier, & les Eveſques n'avoient pas la liberté ni le moyen d'agir avec toute la force neceſſaire contre les héreſies. Tout ce que purent faire les Eveſques, & ſur tout les Papes, fut d'envoyer de bons & fervens Prédicateurs, & de ſages Legats, qui s'employaſſent fortement par leurs prédications & par les bons exemples d'une ſainte vie à convertir les héretiques, & ſingulierement les Albigeois, qui faiſoient alors bien du mal, particulierement en Languedoc. C'eſt ce que fit le Pape Innocent III. qui ſur le commencement du treiziéme ſiecle envoya dans cette Province quelques ſçavans Abbez & Re-

ANNI 1560.

1204.

ANN 1560. Religieux de l'Ordre de Ciſteaux, auſquels le ſaint homme Didaque Eveſque d'Oſma en Eſpagne, retournant de Rome, ſe joignit, eſtant accompagné de Saint Dominique, qui n'eſtoit encore alors que Chanoine de cette Egliſe, quelques années avant qu'il euſt inſtitué ſon Ordre des Freres Preſcheurs.

1206. *Faſcic. 55. Ord. Ciſterc. l. 1. Catel. Hiſt. des Comt. de Toul. l. 2.*

Mais enfin, aprés que le Comte Raymond, grand protecteur des Albigeois, eût eſté contraint de les abandonner, & de ſe ſoumettre à toutes les conditions qu'il plut à la Reine Blanche mere du jeune Roy St. Loüis de luy preſcrire, le Cardinal Romain de Saint Ange, Legat du Pape Grégoire IX. tint un célebre Concile à Toulouſe, où entre autres choſes l'on fit ſeize Decrets touchant les voyes qu'on doit tenir pour rechercher, pour découvrir, & pour punir les Héretiques. Et c'eſt là que je trouve qu'on a commencé d'établir une Inquiſition reglée, qui dépendoit alors entierement des Eveſques, auſquels il eſt certain qu'elle doit naturellement appartenir comme aux Juges de la Doctrine. Néanmoins le Pape Grégoire qui eſtoit extrémement zelé, ne trouvant pas que les Eveſques agiſſent aſſez fortement à ſon gre, attribua trois ans aprés aux ſeuls Religieux de Saint Dominique ce Tribunal de l'Inquiſition. Mais ces bons Religieux voulant éviter ce que l'on avoit trouvé à redire dans la conduite des Eveſques accuſez d'avoir eſté trop indulgens.

Spond. an 1206 Bzov. 1229. *Gnilel. de Pod. Lauren. c. 40. Chron. Monſ. Chron. Anger. Catel. Hiſt. des Comt. de Toul. Spond. an.* 1228. 1233. *Chron Gnilel. de Pod Laur. Catel. Spond.*

donnerent d'abord, par un zele un peu trop échaufé, dans l'autre extrémité, & ſe mirent à exercer leur charge avec tant de rigueur, que le Comte & le Peuple de Toulouſe ne pouvant ſouffrir un ſi rude traitement, qu'ils croyoient eſtre tout-à-fait contraire à l'eſprit de Jeſus-Chriſt, chaſſerent de leur ville ces Inquiſiteurs, & tous les autres Jacobins, & l'Eveſque meſme, qui, eſtant de leur Ordre, les favoriſoit. Ils furent pourtant rétablis, aprés que Jean Archeveſque de Vienne, Legat de Gregoire, eût informé Sa Sainteté de l'eſtat des affaires : mais on leur donna pour collegue un Cordelier fort honneſte homme, & d'eſprit doux, afin qu'il moderaſt un peu, par ſa douceur, & par ſa prudence, le zele trop tardent des Jacobins. Aprés tout cette nouvelle Inquiſition, quelque temperament qu'on y euſt apporté, ne réüſſit pas. On ne put s'en accommoder en France, & le Pape fut obligé de la ſuſpendre pour un temps, en attendant qu'il y euſt plus de diſpoſition dans l'eſprit des peuples pour s'y ſoumettre. ANN. 1560.

Cependant l'Empereur Frideric II. fit un ſanglant Edit contre les Héretiques, par lequel, en prenant les Inquiſiteurs ſous ſa protection, il ordonne qu'ils examinent ceux qui ſont accuſez du crime d'héreſie, & que les Juges ſeculiers les condamnent au feu, s'ils ſont opiniaſtres, & a une priſon perpetuelle, s'ils abjurent leur héreſie. Mais comme immediatement aprés il eût *Patavii* 1244. *Paul. Venet. de Inqu.*

Digitized by Google

ANN. il eût de nouveaux démeſlez avec le Pape
1560. Innocent IV. qui l'année ſuivante l'excommunia, & le dépoſa de l'Empire au Concile de Lyon, rien de cela ne fut exécuté, & l'héreſie pendant ces troubles devint plus forte que jamais, ſans qu'on puſt agir efficacement contre elle juſqu'aprés la mort de
1250. cét Empereur. Car alors le Pape Innocent, qui durant le grand Schiſme qui fut dans l'Empire pouvoit faire valoir plus facilement ſon autorité, particulierement en Italie, y établit pour toûjours l'Inquiſition, laquelle fut attribuée aux Dominicains & aux Cordeliers, mais conjointement avec les Eveſques qui ſont les Juges legitimes du crime d'héreſie, & avec les Aſſeſſeurs nommez par le Magiſtrat, pour condamner les coupables aux peines ordonnées par les loix.

L'Inquiſition réglée de la ſorte par le Pape, fut receûë dans une bonne partie de l'Italie. Le Royaume de Naples la refuſa. La République de Veniſe, qui a toûjours eû grand ſoin de conſerver inviolablement ſes droits de Souveraineté, & qui l'année précedente avoit ſagement établi des Juges Eccleſiaſtiques & ſeculiers contre les Héretiques, ne voulut recevoir ce nouveau Tribunal qu'on appella le Saint Office, ni ces Freres Inquiſiteurs, que long-temps aprés, ſous le Pape Ni-
1282 colas IV. de l'Ordre de Saint Francois; & elle ne les receût qu'avec certaines limitations, qui font que ce Saint Office

ne

ne préjudicie nullement à ſes droits & ſa ſouveraine autorité, & qui font qu'il s'exerce d'une maniere qui n'a jamais cauſé aucun trouble dans l'Etat de Veniſe, comme il en cauſa d'aſſez grands en pluſieurs autres villes. C'eſt pourquoy celles qui l'avoient receûë en quelques Provinces de France, & en Allemagne, s'en défirent bientoſt; & ces Inquiſiteurs que l'on y ſouffrit encore quelque temps, n'en avoient preſque que le nom, & n'eſtoient à proprement parler que de ſimples Officiers du conſeil des Eveſques. ANN. 1560. *Catel. l. 2. Paul. Venet. de Inquiſ.*

Pour ce qui regarde l'Eſpagne, l'Inquiſition n'y put penetrer, excepté dans l'Arragon, juſques à ce qu'en l'année 1478. le Roy Ferdinand & la Reine Iſabelle, voyant que pluſieurs Maures & pluſieurs Juifs convertis retournoient tous les jours au Judaïſme & au Mahometiſme, & pervertiſſoient meſme quelques Chreſtiens, établirent dans la Caſtille, par le conſeil du Cardinal d'Eſpagne Pierre Gonzales de Mendoza Archeveſque de Seville, & par l'autorité de Sixte IV. l'Inquiſition indépendante des Eveſques, telle qu'on la voit aujourd'huy en Eſpagne, où, aprés la priſe de Grenade & des autres places des Maures, elle s'etendit dans tous ſes Royaumes. Elle fut auſſi depuis établie dans ceux de Sicile & de Sardaigne, & dans les Indes, & généralement dans tous les Etats du Roy d'Eſpagne, à la réſerve du Royaume de Na-

ANN. 1560. Naples & des Païs-Bas, où toutes les fois qu'on a taſché de l'introduire, les Peuples ſe ſont ſoulevez, n'en pouvant ſeulement ſouffrir le nom, beaucoup moins les procedures & les manieres, qui ſont ſi connuës de tout le monde, qu'il n'eſt nullement neceſſaire que je les décrive comme ont fait pluſieurs Ecrivains Catholiques & Proteſtans.

Marian Fl. de Ram. Thuan. Mezer. La Poplin. d'Aubigné, &c.

Or comme cette Inquiſition d'Eſpagne n'eſtoit gueres moins odieuſe aux François qu'aux Flamans, la Reine Catherine ne pouvoit ſe réſoudre à conſentir à l'établiſſement de ce nouveau Tribunal, craignant qu'il n'excitaſt de nouveaux troubles, veû principalement qu'elle avoit appris depuis peu qu'à la mort du Pape Paul IV. grand protecteur de l'Inquiſition, le Peuple Romain s'eſtoit jetté en foule, & tout en furie dans le Palais de ce Saint Office, & en avoit bruſlé les Archives & les Priſons, dont il avoit tiré les criminels, & que meſme les Magiſtrats avoient eû bien de la peine d'empeſcher que ce peuple furieux ne miſt le feu au Convent des Dominicains, en haine de l'Inquiſition dont ils avoient les principale des charges. D'autre part elle ne vouloit pas s'oppoſer directement aux Guiſes qui la preſſoient fort de donner les mains à cét établiſſement qu'ils avoient déja fait approuver à la pluſpart des gens du Conſeil qui eſtoient tout à leur dévotion : mais le Chancelier de l'Hoſpital, homme fort adroit, & qui n'approuvoit

18. *Aouſt.* 1559. *Spond.*

non

non plus qu'elle l'Inquiſition, trouva moyen de la tirer de cét embarras, ſans choquer ni les Parlemens, ni le Cardinal de Lorraine auquel il devoit ſon avancement. Voicy ce qu'il fit pour cela. ANN. 1560.

Il y avoit eû depuis quelques temps d'aſſez grandes conteſtations entre les Eveſques & les Juges ſeculiers touchant le jugement qui ſe devoit faire du crime d'héreſie, chacun des deux partis prétendant que c'eſtoit à luy d'en connoiſtre, & de le punir. Sous le Regne de François I. que l'héreſie commença de s'établir en France, c'eſtoient les Magiſtrats qui connoiſſoient de ce crime, pour ce qui regarde le fait, & condamnoient les Héretiques. Henry II. pour ſatisfaire les Eveſques qui ſe plaignoient de ce qu'on leur oſtoit une partie ſi conſiderable de leur Juriſdiction, fit un Edit du dix-neuviéme de Novembre 1549. par lequel, en laiſſant aux Juges ſeculiers la connoiſſance du crime d'héreſie pour le fait, à l'égard des Laïques, & aux Eveſques celle du droit, quand il s'agit de décider ſi une doctrine eſt héretique, il veut que les Juges, aprés avoir fait le procés aux accuſez, les renvoyent aux Eveſques pour les punir ſelon les loix Canoniques : ce qui eſtoit avantageux aux Heretiques, parce que l'Egliſe ne peut mettre la main au ſang, ni porter un jugement de mort. C'eſt pourquoy le Cardinal de Lorraine, qui n'aimoit pas qu'on les traitaſt ſi dou- *Thuan. Spondan.*

ANN. 1560 1555. doucement, obtint cinq ou ſix ans aprés contre eux un autre Edit tout contraire, qui veut que les Juges Eccleſiaſtiques faſſent le procés aux Héretiques, & qu'aprés qu'ils les auront juridiquement déclarez par Sentence atteints & convaincus du crime d'héreſie, on les renvoye aux Juges ſeculiers, qui, ſans avoir égard à aucun appel, les feront punir ſelon la rigueur des Ordonnances. Le Parlement fit ſur cela de fortes remantrances, particulierement touchant la clauſe *ſans appel*, qui ſembloit eſtre de dangereuſe conſequence : de ſorte que cét Edit ne fut pas régulierement obſervé.

Or c'eſt pour cela meſme que le Cardinal, qui, ſelon ſon humeur ardente, vouloit toûjours qu'on pouſſaſt encore plus vivement les Huguenots, agiſſoit fortement pour faire établir l'Inquiſition. Le Chancelier, pour détourner ce coup, s'aviſa de propoſer au Roy le nouvel Edit de Romorantin, qui tenant le milieu entre les deux Edits contraires de Henry II. ſemble ſatisfaire également les Juges Eccleſiaſtiques & les ſeculiers, & traiter aſſez rigoureuſement les Héretiques, pour n'avoir pas beſoin de recourir à l'Inquiſition, qui choque les droits des Parlemens & des Eveſques. Car cét Edit porte d'une part, que la connoiſſance du crime d'héreſie n'appartiendra qu'aux ſeuls Prélats & à leurs Officiers, à l'excluſion de tout autre Juge: mais auſſi d'autre part, il veut que tous ceux qui

parleront

leront de leurs dogmes héretiques, ſoit en particulier, ſoit en public, qui feront de ſecretes aſſemblées, qui preſcheront ſans la permiſſion de leur Eveſque, qui féront des libelles, ou qui écriront en faveur des nouvelles opinions, & leurs Imprimeurs, ſoient jugez par les Juges ſeculiers ſans appel, & punis ſelon la rigueur des Ordonnances comme criminels de leze-Majeſté. Cét Edit qui fut fait à Romorantin au mois de May contenta tout le monde, excepté les Huguenots, qui l'appellerent *l'Inquiſition d'Eſpagne.* Néanmoins quand ils virent qu'on en differoit l'exécution, & qu'on s'appliquoit à chercher quelque moyen plus doux de les réduire, ils ne laiſſerent pas d'agir avec autant de liberté & d'audace qu'auparavant ſous la protection de l'Admiral, qui faiſoit hautement continuer les Preſches & les Aſſemblées dans toutes les villes où ſa Charge luy donnoît de l'autorité.

ANN. 1560.

La Poplin. l. 6.

Il fit bien plus : car à l'Aſſemblée des Notables qui ſe tint au mois d'Aouſt à Fontainebleau, pour chercher les moyens de pacifier les troubles, il eût la hardieſſe de preſenter au Roy, de la part de tous les Proteſtans de France, une Requeſte, par laquelle ils demandoient non ſeulement qu'on ne fiſt plus de pourſuites contre eux, mais auſſi qu'on leur permiſt d'avoir des Temples pour y exercer publiquement leur prétenduë Religion ; & comme s'il euſt voulu menacer & intimider le Roy, il eût l'audace

Memoir. de Caſtelnau l. 1. Belcar. La Poplin.

ANN. 1560. d'ajouſter qu'il feroit ſigner ſa Requeſte par cinquante mille hommes de la ſeule Province de Normandie. Il ſe plaignit enſuite hautement de ce qu'on avoit renforcé la garde du Roy ce qui le rendoit, diſoit-il, odieux à ſes ſujets, ne voyant pas, tout habile homme qu'il eſtoit, qu'il ſe rendoit par là ſuſpect de vouloir deſarmer le Roy pour le livrer entre les mains des Huguenots, parce qu'on avoit ſurpris depuis peu un Baſque confident du Prince de Condé, nommé la Sague, qui avoit découvert tout le ſecret d'une ſeconde conſpiration preſque auſſi dangereuſe que celle d'Amboiſe, où luy-meſme eſtoit engagé bien avant avec ſes deux freres, & pour laquelle on venoit de mettre à la Baſtille le Vidame de Chartres. Mais ce qu'il y eût de tres-ſcandaleux en cette Aſſemblée, fut que l'Eveſque de Valence Jean de Montluc, qui dît ſon avis aprés l'Admiral, opina beaucoup plus en Prédicant & en Miniſtre qu'en Eveſque, blaſmant extremement les mœurs & l'ignorance des Eccleſiaſtiques, ſur leſquels il rejettoit toute la cauſe des deſordres & des troubles qui eſtoient dans l'Egliſe; loûant au contraire exceſſivement la doctrine, la piété, & la modeſtie des Proteſtans, exhortant tout le monde à lire la Bible en François, & les Reines à faire chanter par leurs filles d'honneur, & par le Dames du Palais, les Pſeaumes de Marot. Aprés quoy il conclut que pour

pour rétablir la Religion dans la pureté de son premier estat, il falloît un Concile général, du moins un National, auquel les plus habiles d'entre les Ministres Protestans fussent admis, afin de pouvoir trouver tous ensemble les voyes d'une solide réünion. ANN. 1560.

A la verité l'on ne peut nier que ce Jean de Montluc, frere du Mareschal de mesme nom, n'ait esté l'un des hommes de son temps qui avoit le plus d'esprit, de doctrine, d'éloquence, & d'habileté, sur tout dans les négotiations, comme il a paru en quinze ou seize Ambassades dont il s'est aquité avec grand honneur dans la pluspart des Etats, des Républiques & des Royaumes de l'Europe. Mais il faut avoüer aussi qu'il s'est tellement comporté en matiere de Religion, qu'il a donné lieu de croire durant toute sa vie, ou qu'il n'en avoit aucune, ou du moins qu'il panchoit tout-à-fait du costé de la nouvelle. Car ce fut pour cela mesme, que comme il estoit jeune Jacobin sous le Regne de François I. Marguerite de Valois Reine de Navarre luy trouvant d'ailleurs un esprit fin, adroit, & délicat, le tira du Cloistre, le mena à la Cour, le fit connoistre au Roy son frere, & le fit employer dans les Ambassades, dont la premiere fut celle de Constantinople. Henry II. qui s'en servit utilement, luy donna l'Evesché de Valence & de Die, qu'il retint toûjours, sans néanmoins se faire jamais consacrer, comme le *Brantosme éloge du Mareſc. de Montl.*

ANN. 1560. Cardinal du Perron l'a remarqué. Sous ces deux Regnes, il diſſimula, pour ne pas nuire à ſa fortune : mais ſous les autres, il s'accommodoit au temps ; de ſorte qu'il preſchoit tantoſt à la Catholique, & tantoſt à la Huguenote, ſelon les differentes diſpoſitions de la Cour, où la Reine Catherine, par une tres-méchante politique, balançoit entre les deux Religions.

Addit. aux Mem. l. 2. c 5. Et à ce propos je dois dire icy que le Conneſtable de Montmorency, toûjours grand Catholique, ſoit qu'il fuſt ennemi ou ami des Guiſes, ayant un jour ſurpris cét Eveſque au commencement du Regne de Charles IX. comme il preſchoit au Louvre en chapeau & en manteau court, en preſence de la Reine Catherine, qui tournoit alors un peu du coſté du Huguenotiſme, il le regarda d'un œil foudroyant, & ſe tournant vers ſes gens, il leur dit de cét air d'autorité qui luy eſtoit ſi naturel, *Qu'on m'aille tirer de cette chaire cét Eveſque traveſti en Miniſtre :* ce qui l'épouvanta ſi fort, qu'il demeura tout court malgré toute ſon éloquence, & ſe retira tout confus, ſans que la Cour oſaſt rien dire contre une action de ſi grande force & ſi digne d'un Heros Chreſtien. Ce fut auſſi en ce meſme temps que cét Eveſque voulant profiter d'une conjoncture qu'il croyoit tres-favorable au parti Proteſtant, oſa bien preſenter à la Reine un Livre contenant les principaux articles du Calviniſme, auſſi clairement ex-

Lettre de Jean Herant, Ambaſſ. de Ven. dans les Add. ibid.

expliquez qu'ils le pouvoient estre à Geneve dans les Presches de Jean Calvin. ANN 1562

Mais comme il se garda bien d'y mettre son nom, & que d'ailleurs il ne laissoit pas en d'autres occasions de se comporter en Catholique: quoy que le Pape Pie IV l'eust condamné comme Heretique sans luy avoir donné des Juges *in partibus*, selon nos loix, il n'estoit pas aisé de proceder en France contre luy; & le pauvre Doyen de Valence, qui entreprit par un bon zele de l'accuser d'estre Heretique, n'ayant pû soustenir son accusation par des preuves bien authentiques, fut condamné à luy faire amende honorable. Et c'est sur cela que se fondent principalement ceux qui ont voulu soustenir qu'il n'a jamais abandonné la Religion Catholique: mais ils eussent changé de sentiment, s'ils eussent veû la piece qui s'est trouvée long temps aprés, je veux dire l'original de son Contract de mariage. Cela sans doute leur eust fait avoüer qu'il s'estoit fait secretement Huguenot pour se marier, ou du moins qu'il n'estoit ni Huguenot, puis qu'il estoit toûjours Evesque, ni Catholique, puis qu'ayant les Ordres sacrez il s'estoit marié contre la doctrine & l'usage de l'Eglise. On peut néanmoins croire que Dieu luy fit enfin misericorde, & qu'il rentra de bonne foy sur la fin de ses jours dans la communion de l'Eglise, puis qu'environ vingt ans aprés, ayant receû les Sacremens dans sa derniere ma- *Le Labour. ibid.*

ANN. 1560. ladie à Toulouſe, il rendit l'ame entre les bras des Jeſuites qu'on n'a jamais accuſez ce me ſemble d'eſtre trop indulgens & trop favorables aux Calviniſtes, que cét Eveſque favoriſa fort en cette Aſſemblée de Fontainebleau, en ſecondant indirectement l'Admiral.

Spondan ad ann. 1579. n. 21.

Mais leur ſentiment fut deſaprouvé de toute cette illuſtre Compagnie, & ſur tout des deux frere de Guiſe. Le Duc réfuta fortement ce que l'Admiral trouvoit à dire à la garde du Roy, & dît, en regardant firement l'Admiral, qu'aprés la conjuration d'Amboiſe, il eſtoit neceſſaire, pour la ſeûreté du Roy, qu'elle fuſt encore plus forte; & que pour s'aquiter fidellement de la Charge dont Sa Majeſté l'avoit honoré, il donneroit bon ordre à ce que ces preſenteurs de Requeſtes, auſquels cette garde ne plaiſoit pas, ne fuſſent plus en eſtat de pouvoir forcer le logis du Roy pour ſe rendre maiſtres de ſa perſonne, & pour maſſacrer ſes Miniſtres. Que pour ce qui regarde la Religion, il approuvoit bien que les Eveſques & les Theologiens s'aſſemblaſſent pour en terminer les differends; mais qu'il proteſtoit hautement, que quoy qu'ils puſſent dire dans leur Aſſemblée, il ne ſe départiroit jamais de l'ancienne créance de l'Egliſe Catholique, ſingulierement ſur le point de la preſence réelle de Jeſus-Chriſt au Saint Sacrement de l'Autel. Le Cardinal ſon frere s'attacha particulierement à la Requeſte preſentée par

par l'Admiral ; & aprés en avoit fait voir l'injuſtice, il remontra au Roy, avec toute la force de ſon éloquence & de ſon eſprit, que Sa Majeſté ne la pouvoit accorder, ſans renoncer en quelque maniere au glorieux titre de Roy Tres-Chreſtien Fils aiſné, defenſeur & protecteur de l'Egliſe, dont tous ſes Auguſtes Predeceſſeurs depuis le Grand Clovis avoient toûjours maintenu avec tant de gloire la doctrine & l'autorité contre toutes les Héreſies. ANN. 1560.

Et pour réprimer l'audace de l'Admiral, qui s'eſtoit vanté d'avoir cinquante mille hommes tout preſts à ſigner la Requeſte des Huguenots, il dît d'un air encore plus fier, conjointement avec le Duc, que le Roy en avoit pluſieurs millions à leur oppoſer. Puis il ajouſta, Que bien loin de craindre toutes ces menaces, il s'en faiſoit honneur auſſi-bien que la haine & des emportemens de ceux dont l'Admiral avoit preſenté la Requeſte ; Qu'on avoit fait courir dans Paris & de Paris dans toutes les Provinces, une infinité de libelles remplis d'injures tres-atroces, & de furieuſes menaces contre luy & contre le Duc de Guiſe ſon frere ; Qu'il en avoit en ſon particulier juſqu'à vingt-deux qu'il conſervoit ſoigneuſement, & qu'il prenoit plaiſir à les montrer comme autant de marques tres-éclatantes de leur zele pour la Religion, & de leur fidelité inviolable au ſervice du Roy, auquel il avoit plû de les choiſir pour ſes Miniſtres. Et certes

Dupleix ſous Franc. II. p. 619. Spond. ad ann. 1560 n. 16. Mezeray, t. 1. p. 785. tiré de la Povplin l. 6. p. 204. & de Belcar: l. 28. p. 946.

ANN. 1560. tes il eſt tout évident que ce fut le ſtile ordinaire des Huguenots de ce temps-là, de dechirer impitoyablement par mille ſcandaleux libelles, & par mille impudentes ſatyres tous ceux qui ne leur eſtoient pas favorables, ſans reſpecter ni mérite, ni qualité, ni Rois, ni Princes, ni Prélats, ni tout ce qu'il y a de plus inviolable & de plus ſacré parmi les hommes.

Pour moy je puis aſſeûrer que j'ay veû un gros Recueïl en dix volumes in folio tout remplis de ces méchantes pieces que les Huguenots firent alors contre les Rois Henry II. & François II. contre la Reine Catherine, quand elle n'eſtoit pas en humeur de les favoriſer, contre le Roy de Navarre, depuis qu'il ſe fut joint aux Catholiques, & ſur tout contre le Duc de Guiſe & le Cardinal de Lorraine Archeveſque de Reims, où tout ce que la médiſance & la malignité la plus noire a jamais inventé de crimes ſuppoſez, d'injures arroces & de calomnies, eſt brutalement répandu ſans jugement & ſans eſprit. De ſorte que pour peu qu'on ait d'honneur & de bon ſens, on ne pourra jamais jetter les yeux durant quelques moments ſur ces ſots & inſolens écrits, qu'on n'en ait le dernier mépris meſlé d'une juſte indignation contre leurs impudens Auteurs. Or ce que les Calviniſtes faiſoient alors, c'eſt ce que les anciens Héretiques ont toûjours fait, & ce que nous avons veû de nos jours que leurs diſciples ont reuou-

Memoir. de Caſteln.

renouvellé en ſémant par tout des libelles écrits avec une extréme impudence & une aveugle fureur ſans eſprit, n'eſtant remplis que d'injures & de calomnies contre tous ceux qui s'oppoſoient à leurs erreurs & à leurs dangereuſes nouveautez, & ſur tout contre ceux d'entre les Prélats les plus illuſtres, qui par un zele vraiment Sacerdotal s'appliquoient le plus efficacement, ſelon l'intention & les ordres exprés du Roy, à faire en ſorte que la paix que ce grand Monarque a donné á l'Egliſe auſſi-bien qu'à l'Etat, ſoit maintenuë contre les entrepriſes de certains eſprits brouïllons & ſéditieux qui ne cherchent qu'à la troubler. ANN. 1561.

Ce Cardinal donc, qui avoit l'ame auſſi grande que l'eſprit, ne ſe voulut venger de ces faiſeurs de libelles que par un généreux mépris qu'il fit de leur impuiſſante fureur; ce qui pourtant n'empeſcha pas que le Magiſtrat faiſant ſon devoir n'en priſt quelques-uns que l'on fit paſſer par toute la rigueur des loix, qui ordonnent qu'ils ſoient traitez comme des empoiſonneurs publics En effet, il ſe trouve qu'il y en eût deux de pendus, qui furent l'Auteur d'un de ces mechans libelles, intitulé *le Tigre*, & celuy qui le débitoit ſous main. Et cela doit faire trembler ces infames & miſerables Ecrivains qui peuvent ſe perſuader qu'aujourd'huy que Loüis le Grand fait ſi bien regner la Juſtice en France, les Magiſtrats n'auront pas moins d'adreſſe

Memoir. de Caſteln. l. 1. c. 7. Sur quoy l'on prit un Imprimeur qui avoit imprimé un Livre, intitulé, le Tigre, dont l'Auteur préſumé & le Marchand furent pendus.

ANN. 1560. dreſſe pour les découvrir, ni de zele pour les punir, qu'on n'en eût ſous le Regne du petit Roy François, pour réprimer une ſi ſcandaleuſe licence. Enfin, aprés que l'Aſſemblée eût opiné conformément à l'avis du Cardinal, la Requeſte fut rejettée à la honte de l'Admiral & de l'Eveſque de Valence. Aprés quoy l'on conclut que les Eveſques ſe rendroient à la Cour dans le dixiéme de Janvier de l'année ſuivante, pour aller tous enſemble au Concile général; ou pour en tenir un National, ce qui fut cauſe que le Pape Pie IV. ne differa plus, comme on avoit fait ſi long temps, à rétablir celuy de Trente Et cependant les Etats du Royaume furent convoquez premierement à Meaux, & puis à Orleans au mois de Décembre.

Ce fut là que le Prince de Condé, qu'on ne doutoit point à la Cour qui ne fuſt le Chef des Huguenots & de la conjuration d'Amboiſe, fut arreſté par un Decret ſigné du Roy, du Prince de la Roche-ſur Yon, du Duc de Montpenſier, & du Chancelier, mais non pas des Guiſes qui s'en excuſerent, ſur ce qu'ils eſtoient ſes couſins Germains. Auſſi le Roy qui ne ſe laiſſa jamais flechir par aucunes ſollicitations, proteſtant toûjours qu'il ſçavoit de toute certitude que le Prince luy avoit voulu oſter la Couronne & la vie, dît au Roy de Navarre que ni le Cardinal de Lorraine, ni le Duc de Guiſe n'a-

Du-plein.

Caſteln. l. 2. c. 11.

n'avoient eû aucune part à l'empriſonnement du Prince ſon frere, & que c'eſtoit luy qui de ſon propre mouvement l'avoit ordonné pour la ſeûreté de la Religion, & de ſon Etat, & de ſa perſonne. On luy donna des Commiſſaires pour inſtruire ſon procés, qui furent le Préſident Chriſtophle de Thou, & les Conſeillers Barthelemy Faye, & Jacques Violle, & Gilles Bourdin Procureur Général, accompagnez du Greffier du Tillet. Il eſt certain qu'il refuſa toûjours conſtamment de répondre devant eux, nonobſtant les Arreſts du Conſeil Privé qui l'y obligeoient ſur peine d'eſtre condamné comme convaincu des crimes dont on l'accuſoit. Mais auſſi d'autre part il eſt conſtant que l'Avocat Claude Robert qu'on luy avoit donné pour conſeil avec François de Marillac, luy ayant preſenté les articles ſur leſquels il devoit eſtre interrogé, & qui réſultoient de la dépoſition du Bearnois la Sague, des conjurez d'Amboiſe, & d'autres témoins, qui ne luy furent pas néanmoins confrontez, il y fit ſa réponſe par écrit, & la ſigna, ce qu'il ne devoit jamais faire, comme l'a tres-bien remarqué le Seigneur de Caſtelnau. Car enſuite ces dépoſitions & ſes réponſes ayant eſté rapportées au Conſeil du Roy, où ſe trouverent quelques Ducs & Pairs, dix-huit Chevaliers de l'Ordre, les Maiſtres des Requeſtes, & grand nombre de Conſeillers, il fut condamné comme atteint & convaincu du

ANN. 1560. *La Poplinicre. l. 6.* *Caſteln. l. 2. c. 11.* *Idem.* *La Poplin. Belcar. &c.*

ANN. 1560 crime de leze-Majeſté divine & humaine à avoir la teſte tranchée ; & l'Arreſt fut ſigné de preſque tous ceux qui aſſiſterent à ce jugement.

On ne trouve pas toutefois qu'il luy ait eſté prononcé ; & quelques uns ont dit, ſur une ſimple conjecture ſans aucune preuve, que ce fut parce que l'on avoit réſolu d'en differer l'exécution juſqu'à l'ouverture des Etats, pour donner plus de terreur à toute la France que cette Aſſemblée générale des trois Ordres de ce Royaume devoit repreſenter. Mais comme on avoit arreſté que l'ouverture ne s'en feroit qu'à la Feſte de Noël, c'eſt à dire plus d'un grand mois aprés que l'Arreſt fut porté, il me ſemble, s'il eſt permis à un Hiſtorien de raiſonner par conjecture, qu'il eſt bien plus raiſonnable de dire que c'eſt en effet que le Roy ne vouloit pas qu'il fuſt exécuté, ſe contentant de s'aſſeûrer de la perſonne du Prince, & d'avoir fait voir par cette condamnation qu'il avoit merité la mort, comme on en a uſé plus d'une fois en une pareille occaſion à l'égard des Princes du Sang, auſquels les Rois de la troiſiéme race, plus humains que ceux de la premiere & de la ſeconde, qui n'épargnoient pas meſme leurs propres enfans quand ils les trouvoient coupables de ces grands crimes, ont ordinairement fait grace, aprés que la Juſtice avoit agi contre eux ſelon les loix. Quoy qu'il en ſoit, ce qui mit tout-

à fait

à-fait en seûreté la vie de ce Prince, fut la mort du Roy qui mourut le cinquiéme de Décembre d'un abscés qu'il avoit à la teste, & qui ne put éntierement se décharger par son oreille où il avoit pris son cours ; si ce n'est peut-estre, comme quelques-uns l'ont cru, que cét abscés fust devenu mortel & incurable par le poison que son Chirurgien, qui estoit Huguenot, mesla parmi les remedes, pour delivrer son parti du danger extréme où il estoit d'estre bientost entierement détruit. ANN. 1560. *Belcar.*

En effet, toutes les choses se trouvoient alors tellement dispostées pour la ruine entierement du Calviniſme en France, qu'elle sembloit estre absolument inévitable. Car le jeune Roy qui estoit toûjours fortement persuadé que les Huguenots en vouloient non seulement à ses Ministres, mais aussi à sa personne dont ils s'estoient voulu saisir, en avoit conceû tant d'horreur depuis la conjuration d'Amboise, qu'il s'estoit engagé par un serment solennel à les exterminer de son Royaume. Ils n'avoient plus personne qui fust capable de les maintenir contre la puissance & l'autorité Royale. Le Prince de Condé leur Chef estoit prisonnier : le Roy de Navarre, qui avoit souvent refusé de se mettre à leur teste, n'avoit garde alors de le faire, & ne demandoit autre chose sinon qu'on le laissast vivre en repos : l'Admiral qui avoit eû un peu bien haste pour un homme aussi fin *La Po-plin.*

que

ANN. 1560. que luy, s'eſtoit déja rendu à Orleans où l'on ne manquoit pas de l'obſerver; & le Conneſtable, quelque mécontent qu'il fuſt alors, & ennemi des Guiſes, eſtant néanmoins toûjours tres-bon Catholique, ne vouloit point du tout oüir parler de nouvelle Religion. D'ailleurs le Duc de Guiſe avoit pris grand ſoin de s'aſſeûrer des Députez qui venoient aux Etats, & dont plus des deux tiers eſtoient à luy; & on leur avoit defendu à tous de parler de l'affaire de la Religion, ſur ce que c'eſtoit au Concile général, que le Pape venoit de convoquer à Trente, d'en traiter. Enfin, pour s'éclaircir de la créance d'un chacun, & faire en ſorte qu'il n'y euſt plus deſormais aucun Huguenot dans tout le Royaume, on avoit réſolu de faire ſigner à tout le monde le formulaire de Foy que la Sorbonne avoit dreſſé en l'année 1542. & qui avoit eſté ſolennellement receû par le Parlement. Le Roy le devoit preſenter luy-meſme ſigné de ſa main au jour de Noël dans l'Egliſe Cathedrale à tous les Officiers de la Couronne, aux Chevaliers de l'Ordre, aux Cardinaux, & aux Eveſques, & à toute la Cour. La Reine mere en devoit faire autant aux Princeſſes & aux Dames; le Chancelier à tous les Députez, aux Conſeillers, & aux Maiſtres des Requeſtes. Aprés quoy on le devoit envoyer à tous les Parlemens, aux Préſidiaux, & aux Balliages, qui obligeroient les Curez à le faire ſigner à tous ceux qui

Caſteln.

Caſteln. Poplin. Dupleix. Mezeray.

Digitized by Google

qui seroient dans l'étenduë de leur Paroisse, ANN. sur peine, pour la moindre punition, à tous 1560 ceux qui refuseroient d'obéïr, de confiscation de tous leurs biens, & d'estre chassez du Royaume, comme on a veû, de la memoire de nos peres, que l'on a chassé les Maures d'Espagne. Et pour tenir fort efficacement la main à l'exécution d'un dessein si bien concerté, les Mareschaux de Saint André, de Brissac, & de Termes, devoient parcourir les Provinces chacun avec de bonnes troupes qui estoient déja toutes prestes. De sorte qu'il y a grande apparence que le Huguenotisme s'en alloit tout-à-fait éteint, si Dieu, pour punir les pechez de nos peres par le plus terrible de tous les fleaux, qui est celuy de l'héresie, n'eust permis que la mort du jeune Roy, qui avoit les meilleures inclinations du monde sans vice & sans defaut, rompist de si justes mesures, en faisant tout-à-coup changer la scene, comme sur un theatre, par la soudaine & surprenante révolution qui se fit de la maniere qu'il faut maintenant que je raconte.

Memoir. de Casteln. l. 2. c. 12. Poplin. l. 7. Brantosme. Dupleix. Mezeray. Davila.

La Reine Catherine de Medicis, qui estoit sans contredit l'une des plus fines & des plus habiles Princesses qui fut jamais, ayant fortement résolu à ce coup d'estre la maistresse, & de se mettre en possession du gouvernement de l'Etat, prit pour venir à ses fins une voye que les Politiques ont toûjours extrémement loüée, comme un trait d'une tres-grande adresse. D'une part

ANN 1560. part elle ne voulut pas laiſſer anéantir, comme elle le pouvoit, le parti des Huguenots ſouſtenu de celuy des deux premiers Princes du Sang, de peur que les Guiſes, qui avoient pour eux preſque tous les Catholiques, n'ayant plus d'ennemis, ne fuſſent en eſtat de retenir encore, malgré qu'elle en euſt, ce pouvoir abſolu qu'ils avoient eû ſous le Regne de François II. De l'autre, elle ne vouloit pas auſſi que les Guiſes fuſſent détruits, de peur que le parti des Princes n'ayant plus perſonne qui puſt s'oppoſer à ce qu'il voudroit entreprendre, le Roy de Navarre qui prétendoit à la Régence, ne l'emportaſt ſur elle. Sur quoy elle réſolut de balancer les deux partis, & de les tenir continuellement en jalouſie, en panchant, ou faiſant ſemblant de pancher, tantoſt vers l'un, tantoſt vers l'autre, ſelon qu'ils ſeroient plus forts ou plus foibles, afin que s'eſtant ainſi renduë neceſſaire à tous les deux, elle puſt ſe ſervir de l'un pour s'oppoſer à l'autre, & pour l'abbaiſſer quand il voudroit un peu trop s'élever.

Pour cét effet, quand elle vit le Roy ſon fils à l'extrémité, elle appella dans ſon cabinet le Roy de Navarre, à qui elle fit dire à l'oreille par une de ſes Dames, comme il y entroit, qu'il priſt bien garde, pour ne ſe pas perdre, de ne rien refuſer à la Reine de ce qu'elle luy demanderoit. Et là, en preſence des Guiſes, que leur propre intereſt avoit fait aiſément entrer dans

les siens elle, luy dît de cét air majestueux & assez fier qu'elle sçavoit bien prendre quand elle le jugeoit à propos, que l'on avoit des preuves convaincantes qu'il avoit eû part à la conjuration d'Amboise aussi-bien que le Prince son frere; qu'il ne devoit nullement douter qu'elle n'eust & assez de cœur pour s'en ressentir, & assez de force pour en tirer raison, si elle l'avoit une fois entrepris; qu'elle vouloit néanmoins oublier généreusement tout le passé, le rétablir dans les bonnes graces du Roy & dans les siennes, & le traiter selon sa dignité de premier Prince du Sang, en luy faisant avoir la Lieutenance générale dans tout le Royaume. Mais qu'il falloit pour cela, que sans hésiter il fist deux choses: l'une que puis qu'elle devoit avoir la Régence que l'on a souvent confiée aux Meres des Rois, & qu'elle-mesme avoit deja eûë pendant l'absence de Henry II. son Seigneur & mari, il luy promist sur le champ par écrit, qu'il n'entreprendroit jamais de la luy disputer; & l'autre, qu'afin qu'elle pust gouverner en paix le Royaume, il se reconciliast de bonne foy, & vescust bien desormais avec le Cardinal de Lorraine & le Duc de Guise ses cousins germains, dont elle esperoit tirer de bons services pour le bien de l'Etat. ANN. 1569

Le bon Prince, qui avoit esté jusqu'alors en de fort grandes apprehensions qu'on ne l'arrestast, & qu'on n'en vouluſt mesme à sa vie, &

qui

ANN. qui un moment auparavant ſe fuſt tenu
1560. trop heureux de ſe voir bien loin de la Cour en ſeûreté dans le Bearn, accepta franchement les conditions qu'on luy preſentoit, & fit ſans répugnance tout ce que la Reine voulut. Pour les Guiſes, comme ils aimoient mieux ſans comparaiſon que la Régence, à laquelle ils ne pouvoient prétendre, fuſt à la Reine qu'au Roy de Navarre Chef du parti contraire au leur, ils s'attacherent d'abord, ſans balancer, à celuy de cette Princeſſe, qui auſſi pour les maintenir contre leurs ennemis exigea d'eux qu'ils luy ſacrifiaſſent la jeune Reine Marie Stuard leur niéce, qu'elle voulut abſolument qu'ils fiſſent retourner au plûtoſt en Ecoſſe. Car elle craignoit ſur toutes choſes que cette jeune Princeſſe, qui eſtoit alors la plus belle & la plus charmante perſonne de ſon temps, ne ſe rendiſt bientoſt maiſtreſſe de l'eſprit du nouveau Roy Charles IX. comme elle l'avoit eſté de celuy du feu Roy ſon mari, & qu'elle ne rendiſt enſuite les Guiſes ſes oncles auſſi puiſſans qu'auparavant. Ayant ainſi pris ſes précautions, il luy fut aiſé de gagner le Conneſtable, qui trouvant à ſon arrivée les choſes en cét eſtat, n'eût plus d'autre parti à prendre que celuy de la Reine qui le rétablit dans les fonctions de ſa Charge. L'Admiral qu'elle avoit toûjours protegé ne manqua pas de ſuivre cét exemple, & il luy promit meſme qu'elle auroit toûjours les Huguenots à ſa dévoti-

on,

on, pourveû qu'on les laiſſaſt vivre en repos. ANN.

Cela fait, comme elle crut qu'elle n'avoit plus rien à craindre du Prince de Condé, elle le fit ſortir de priſon, à condition néanmoins qu'il ſe retireroit en une des maiſons de ſon frere en Picardie, juſqu'à ce qu'on le rappellaſt, comme on fit peu de temps aprés. On luy permît meſme de venir reprendre ſa place au Conſeil, où, ſur ce qu'ayant demandé publiquement s'il y avoit quelques informations contre luy le Chancelier répondit en un mot que non, il fut juſtifié par un Arreſt du Conſeil, le Roy preſent : ce qui enſuite fut ſolennellement déclaré & homologué en plein Parlement, en preſence de tous les Princes, des Ducs & Pairs, des Officiers de la Couronne, & des Cardinaux qui aſſiſterent à cette importante action. Tant il eſt vray qu'on ne doit jamais s'aſſeûrer, ni auſſi deſeſperer de rien en ce monde où les choſes peuvent changer de face en un inſtant, & enſuite il ſe peut faire que l'innocent ſoit tenu pour coupable, & réciproquement le coupable pour innocent, ſelon qu'il plaiſt aux hommes d'en juger. 1560. 1561.

Ainſi la Reine eût la Régence du conſentement des deux partis, qu'elle crut pouvoir tellement ménager en tenant la balance entre deux, & panchant tantoſt vers ceux-cy, tantoſt vers ceux-là, pour tenir éternellement les choſes en contrepoids, qu'il faudroit néceſſairement qu'ils dépen-

ANN. 1561. dépendiſſent d'elle, pour ſe maintenir les uns contre les autres, & qu'elle fuſt enſuite toûjours la Maiſtreſſe abſoluë, qui eſtoit la fin de ſa politique. Mais elle ſe trouva trompée dans cette politique, qui n'eſtoit qu'un foible effet de la ſageſſe purement humaine d'une femme Italienne, qui voulant ſuivre certaines maximes peu chreſtiennes, penſa tout perdre en penſant tout ſauver. Car premierement, au lieu d'avoir dans ſa dépendance les deux partis, comme elle ſe l'eſtoit imaginé, elle anima l'un & l'autre contre elle par les differens mouvemens de ſa conduite. Les Catholiques l'accuſérent d'avoir appuyé le parti de l'hereſie contre celuy de la Religion, & les Huguenots d'eſtre plus dans les intereſts du Roy d'Eſpagne, & du Duc de Lorraine ſes gendres que dans ceux des Rois ſes enfans & de la France. Au lieu d'eſtre abſolument la Maiſtreſſe des affaires, comme elle le prétendoit, elle ne fut à proprement parler que l'inſtrument de ceux qui gouvernerent malgré qu'elle en euſt ſous ſon nom & ſous le nom du Roy ſon fils. De plus, elle donna lieu au Calviniſme de ſe fortifier en France; & enfin elle fut cauſe en partie qu'il fut établi en Eſcoſſe. C'eſt ce que je vais faire voir dans la ſuite de cette Hiſtoire, en commençant par ce dernier article de l'Ecoſſe, qu'il eſt maintenant à propos que je développe en peu de mots.

HISTOIRE

Digitized by Google

HISTOIRE
DU
CALVINISME.

LIVRE TROISIEME.

LA Religion Catholique qui avoit fleuri en Ecoſſe plus de douze cens ans, s'y conſervoit encore dans ſa pureté vers le milieu du ſiecle paſſé, par les ſoins que le Roy Jacques V. prit, avec un admirable zele, que l'héreſie qui commençoit à ſe gliſſer en ſon Royaume par la contagion de ſes voiſins ANN. 1561. *Leſl hiſt. Scot. l. 9. Georg. Conæ. de dupl. Stat. Relig. apud. Scot l. 2.*

ANN. ſins n'y priſt racine. Car non ſeulement il
1561. donna la chaſſe par ſes rigoureux Edits à ceux qui eſtoient venus d'Allemagne & de France pour l'y introduire, mais il fit auſſi bruſler ſans miſericorde, & ſans avoir égard à la qualité des perſonnes ceux qui s'eſtoient déja laiſſé corrompre, voulant par cette juſte rigueur empeſcher les autres de ſuivre un ſi mauvais exemple. Ainſi encore que pluſieurs non ſeulement du petit peuple, mais auſſi de la Nobleſſe, fuſſent déja ſéduits, & infectez de cette peſte, il n'y avoit pourtant perſonne qui s'oſaſt déclarer; & malgré tous les funeſtes changemens qui s'eſtoient faits depuis de vingt ans en Allemagne, en Dannemark, en Suede, en France, la ſeule Religion Catholique eſtoit permiſe dans tout ſon Royaume.

Il fit plus: car auſſitoſt qu'il vit que le Roy Henry VIII. ſon voiſin s'eſtoit ſeparé de l'Egliſe de la maniere que tout le monde ſçait, & qui n'eſt pas de mon Hiſtoire, il aſſembla les Etats à Edimbourg, & les obligea par ſon autorité, & bien plus encore par ſon exemple, à proteſter & à jurer ſolennellement, comme il fit, qu'ils demeureroient toûjours fermement & inviolablement attachez à l'Egliſe Romaine leur mere, de laquelle ils avoient receû avec la Foy Catholique la vie de l'ame. Et quoyque Henry fuſt ſon oncle maternel, car ce Roy Jacques eſtoit fils de Marguerite, l'aiſnée des ſœurs de Henry VIII. il ne voulut

voulut plus avoir de commerce avec luy, non pas meſme luy accorder une conference qu'il demandoit. Il aima mieux le guerre, & perſiſta toûjours en cette généreuſe réſolution juſqu'à ſa mort, qui arriva en l'année 1542. par le chagrin qu'il eût d'avoir eſté trahi & abandonné d'une bonne partie des Officiers de ſon armée que l'Anglois luy avoit débauchez. ANN. 1561. 1542.

Cette mort fut fatale à la Religion Catholique qui commença deſlors à s'affoiblir, n'ayant plus celuy qui la ſouſtenoit par ſon autorité & par ſon zele avec tant de vigueur. Le feu de l'héreſie qui n'eſtoit encore qee couvert, & non pas tout-à fait éteint, ſe ralluma bientoſt, & fit un grand embraſement dans toute l'Ecoſſe, par la laſche connivence du Comte d'Aran Gouverneur du Royaume. Car non ſeulement il ne voulut pas qu'on recherchaſt, comme auparavant, ceux qui s'eſtoient laiſſé malheureuſement abuſer par les nouveaux Docteurs: mais il ſouffrit auſſi qu'ils euſſent pleine liberté de paroiſtre en public, & de faire hautement profeſſion de leur créance. Il permit meſme à un Apoſtat de preſcher tout ouvertement ſon héreſie dans Edimbourg; & comme s'il euſt entrepris d'autoriſer par ſa preſence ces Preſches ſcandaleux, il y voulut aſſiſter en céremonie, accompagné des plus grands Seigneurs du Royaume: ce qui fut comme le ſignal de la liberté qu'on donnoit *Leſl. hiſt. Scot. l. Cona. l. 2.*

à

ANN. 1561. à tout le monde d'embraſſer la nouvelle Religion. Et il en uſa de la ſorte, ſoit qu'il euſt déja dans l'ame les ſemences du Calviniſme dont il fit quelque temps aprés publiquement profeſſion comme la pluſpart des Milords ; ſoit qu'il cruſt qu'en permettant ainſi tacitement la liberté de conſcience. il feroit plus facilement obtenir au Roy d'Angleterre, avec lequel il s'entendoit, la fille du Roy défunt pour ſon fils Edoûard Prince de Galles, comme il le luy avoit fait eſperer.

Cette Princeſſe eſtoit Marie Stuard, que le Roy Jacques V. ſon pere avoit eûë de Marie de Lorraine ſa ſeconde femme, ſœur des Guiſes, & qui n'avoit encore que ſept jours quand le Roy ſon pere mourut. Henry VIII. qui ne vouloit pas perdre une ſi belle occaſion d'unir la Couronne d'Ecoſſe à celle d'Angleterre, la demandoit inſtamment pour ſon fils Edoûard, & avoit gagné pour cela le Gouverneur. Mais la Reine Doûairiere qui avoit le cœur tout François, rompit adroitement ce coup, comme elle fit encore cinq ans aprés, lors qu'Edoûard devenu Roy la vint demander luy-meſme plûtoſt en ennemi qu'en amant, s'eſtant avancé pour cét effet avec une bonne armée ſur la frontiere, en meſme temps que le Roy de France Henry II. la demandoit bien plus civilement pour le Dauphin. Car alors la Reine Marie de Lorraine remontra ſi fortement aux Seigneurs d'Ecoſſe que l'honneur

Caſteln. Dupleix Mezeray.

l'honneur & leur intereſt les obligeoient à préferer en cette occaſion les François leurs anciens & perpetuels alliez depuis ſept à huit cens ans, aux Anglois de tout temps leurs ennemis qui leur avoient fait ſi ſouvent la guerre, & qui les vouloient bien plus pour eſclaves que pour ſujets, qu'ils ſe réſolurent enfin de l'accorder au Roy pour le Dauphin. Enſuite, pour plus grande ſeûreté, elle fut menée en France, où dix ans aprés, comme elle eſtoit en ſa ſeiziéme année, elle épouſa le Dauphin âgé de quinze ans, qui ſucceda l'année ſuivante au Roy ſon pere. Et ce fut pour lors que cette jeune Reine, qui eſtoit en âge de diſpoſer des affaires de ſon Royaume d'Ecoſſe, déclara la Reine ſa mere Marie de Lorraine Regente en Ecoſſe.

ANN 1561 — 1547. — 1548. — 1558. — 1559.

Or comme l'héreſie s'eſtoit extremement fortifiée dans ce long intervalle de quinze à ſeize ans qu'avoit duré le Gouvernement du Comte d'Aran, les principaux de ce parti qui vouloient s'aſſeûrer dans ce changement, preſenterent à la Régente une Requeſte, pour obtenir par Edit ce qu'ils n'avoient eû que par tolerance juſques alors. Mais pendant qu'on déliberoît ſur ce ſujet, un ſcelerat nommé Jean Knox Moine & Preſtre apoſtat, qui eſtoit revenu tout nouvellement de Geneve où il s'eſtoit ſauvé pour ſe garantir du ſupplice qu'il avoit mérité, ſe mit à preſcher publiquement le Calviniſme à Saint Jonithoun d'une maniere ſi ſéditieuſe,

Ibid. Cambrer. de Scot. piet. l. 4

ANN. 1561. qu'ayant bientoſt inſpiré à ſon auditoire cette meſme fureur dont il eſtoit porté contre l'Egliſe Catholique, le peuple comme forcené courut aux armes par toute la Ville ; puis ſous la conduite de cette impie alla ſaccager les Egliſes, piller les Monaſteres, abbatre & briſer les Images, renverſer les autels, rompre les tabernacles fouler aux pieds le tres-Saint Sacrement, & faire enfin toute ces horribles profanations & ces barbares violences qui ſont les effets ordinaires de l'héreſie Calvinienne, qu'on a veû de tout temps eſtre ſans contredit la plus inſolente & la plus cruelle de toutes quand elle a le deſſus, mais auſſi la plus mépriſable & la plus facile à détruire quand on l'a une fois deſarmée.

Conæ. l. 2. Leſl. hiſt. Sco. l. 1. La Régente ſurpriſe de cette ſoudaine fureur, vouloit par ſa preſence, par ſes ſoins, & par ſa douceur en arreſter le cours : mais le Comte d'Arghil, & le Prieur de Saint André Jacques Stuard, fils naturel du feu Roy, & depuis Comte de Mourray, s'eſtant mis à la teſte des rebelles avec des troupes qu'ils avoient levées, firent par tout de ſemblables deſordres, & meſme à Edimbourg dont ils s'emparerent, & où aprés avoir pillé le Palais Royal, & s'eſtre ſaiſis des deniers publics, ils eûrent l'audace d'établir un nouveau gouvernement dont ils ſe firent eux-meſmes les Chefs en aboliſſant celuy de la Régente. Alors cette généreuſe Princeſſe

ceſſe ayant joint promptement aux Catholiques Ecoſſois, qui s'eſtoient rangez auprés d'elle pour la défenſe de la Religion & de l'Etat, le petit ſecours qu'elle avoit receû de France, fit bien voir à ces Heretiques que ſi elle avoit beaucoup de prudence & de douceur pour gouverner en paix le Royaume, elle avoit auſſi pour réduire les rebelles à la raiſon un cœur & une réſolution digne de l'illuſtre Maiſon dont elle eſtoit ſortie. Car elle les prévint tellement par ſa diligence, & les étonna ſi fort par cette belle réſolution qu'elle fit paroiſtre, & á laquelle ils ne s'attendoient point du tout, que s'eſtant preſentée en bataille devant Edimbourg, où ils n'avoient ni aſſez de vivres pour ſouſtenir un ſiege, ni aſſez de force ou plûtoſt ni aſſez de courage pour ſortir & pour la combatre, ils trouverent plus à propos de traiter de la paix, que la Régente ſouhaitoit auſſi, & qu'ils accepterent à ces conditions: *Que les Calviniſtes, excepté ceux qui eſtoient Bourgeois d'Edimbourg, en ſortiroient: Qu'on rendroit tout ce qu'on avoit enlevé du Palais Royal: Qu'on ne feroit plus aucune inſulte ni aux Egliſes ni aux Preſtres, & que réciproquement les Miniſtres ne ſeroient plus inquietez pour la Religion; & qu'il ſeroit libre à chacun d'embraſſer celle qu'il voudroit.* ANN 1561 *Cont. ibid.* *Belcar. l. 8 M. le Labour addit. aux Mem. de Caſteln.*

Cette paix ne plut pas au Cardinal de Lorraine, qui ſelon ſon naturel ardent & impetueux, vouloit toûjours qu'on portaſt les

ANN. 1561. choſes plus loin que le Duc ſon frere beaucoup plus moderé, quoy-que plus courageux que luy, ne le ſouhaitoit. Toutefois comme ce ſage frere avoit de grands égars pour le Cardinal qui avoit de bonnes intentions & l'eſprit excellent, & que d'ailleurs les Calviniſtes Ecoſſois qui ſe rendoient tous les jours plus forts, ne laiſſoient pas, contre le traité; de continuer leurs deſordres: il conſentit qu'on envoyaſt en Ecoſſe deux mille bons hommes de renfort ſous les Seigneur de la Broſſe Chevalier de l'Ordre, bon Capitaine, & leur créature, avec Nicolas de Pelvé Eveſque d'Amiens, tout dévoüé à leur Maiſon. Ceux-cy, ſuivant l'ordre qu'ils en avoient du Cardinal, obligerent enfin la Régente, contre ſon avis, à changer de méthode, diſant que cette laſche condeſcendance qu'elle avoit eûë juſques alors, en ſuivant le conſeil du ſieur d'Oiſel Ambaſſadeur de France, qui eſtoit alors un peu ſuſpect de Huguenotiſme, perdroit tout; & enſuite ils voulurent que l'on contraigniſt tout le monde d'aller à la Meſſe, & que l'on confiſquaſt les biens des Seigneurs qui refuſeroient d'obéir, dont avec ce que l'on feroit contribuer au peuple on pourroit faire plus de deux cens mille écus de rente.

Brantoſme, éleg. de Marie Stuard. Dupleix Mezeray. Belcar. La Poplin.

Belcar. l. 8.

Cette conduite avare & violente acheva bientoſt de tout gaſter. Car la pluſpart des Ecoſſois, nation belliqueuſe, & qui aime ſur tout ſa liberté, voyant qu'on les vouloit contraindre

traindre avec tant de hauteur,& qn'on en vouloit à leurs biens, suivirent le parti des Protestans qui recommencerent la guerre avec plus de fureur qu'auparavant, appuyez des forces de la Reine d'Angleterre. Cette Reine estoit Elizabeth fille de Henry VIII. qui parce qu'il fut solennellement excommunié par le Pape Clement VII. pour la raison & de la maniere que chacun sçait, se separa de l'Eglise Romaine, secoûa le joug de l'obéissance qn'on doit au Pape pour le spirituel, & se fit Chef de l'Eglise Anglicane, s'attribuant toute l'autorité des Souverains Pontifes, & toute la jurisdiction qu'ils avoient exercée paisiblement depuis tant de siecles dans l'Angleterre. Mais quoyque ce Prince fust schismatique, qu'il commist cent impietez, qu'il persecutast cruellement tous ceux qui refusoient de souscrire à sa pretenduë Primauté, & qu'il eust fait pour ce sujet trancher la teste au Chancelier Thomas Morus, & au Cardinal Jean Fisher Evesque de Rochestre, il ne voulut néanmoins jamais recevoir aucune de ces nouvelles héresies qui s'éleverent en ce siecle-là contre l'Eglise Catholique, & se déclara toûjours ennemi mortel des Lutheriens, des Zuingliens & des Calvinistes qu'il faisoit rigoureusement punir. Il fit mesme assembler un Concile National où il voulut qu'on définist les six principaux articles que nous soustenons contre ces Héretiques, la Transsubstantiation, le Sacrifice de

An 1561

1534. *Flor. de Ram. l. 6. c 3. & suiv. Spondan.*

1536

ANN. 1561. la Meſſe inſtitué de droit divin, la Communion des laiques ſuffiſante ſous une ſeule eſpece, le Célibat des Eccleſiaſtiques, la valeur der Vœux Monaſtiques, & la Confeſſion auriculaire ; ce qu'il fit obſerver juſqu'à ſa mort, devant laquelle il fit dire la Meſſe dans ſa chambre, adora le Saint Sacrement, & le receût ſous une ſeule eſpece.

Ibid c. 6. & ſuiv. Mais comme le ſchiſme ne manque pas d'entraiſner aprés ſoy l'héreſie, & qu'il y avoit déja pluſieurs Héretiques couverts en Angleterre, ce feu caché trouvant une ouverture favorable aprés la mort de Henry, fit bientoſt un terrible embraſement dans tout le Royaume ſous le jeune Roy Edoûard, & ſous le Protecteur & Regent Edoûard Seimer ſon oncle maternel, qui éleva ce pauvre Prince á la Zuinglienne. Il défendit enſuite aux Catholiques de preſcher: il leur oſta les Univerſitez, & fit jetter par le Par-
1547. lement d'Angleterre les fondemens d'une nouvelle Egliſe, partie Lutherienne & partie Zuinglienne & Calviniſte. Cette nouvelle Babylone fut pourtant bientoſt renverſée. Car aprés la mort d'Edoûard, qui
1553 mourut d'une fiévre étique la ſeptiéme année de ſon Regne, Madame Marie fille aiſnée de Henry VIII. & de la vertueuſe Rei-
Ibid c. 8. & ſuiv. ne Catherine fut proclamée Reine malgré la faction de Mylord Dudley Duc de Nortumberland, qui dix jours auparavant avoit porté ſur le Trône la Princeſſe Jean-

Jeanne sa bonne fille, comme arriere-niéce de Henry VIII. Cette Reine Marie qui avoit hérité du zele & de la piété de l'illustre Catherine d'Arragon sa mere renonça solennellement d'abord au titre insoustenable de Chef de l'Eglise Anglicane, que les Rois son pere & son frere avoient usurpé sur les Papes, & rétablit ensuite sans beaucoup de peine la Religion Catholique dans toute l'Angleterre, les Anglois estant naturellement tres-disposez à suivre la Religion de leurs Rois ou de leurs Reines. ANN. 1561 *Relation du Seig. Joan Michel. Ambass. Ital.*

C'est ce qui ne parut que trop cinq ans aprés, lors que sa sœur Elizabeth luy succeda. Car cette Princesse craignant que le Pape ne la tinst pour illegitime, à cause que le mariage de Henry VIII. avec Anne de Boulen dont elle estoit fille avoit esté déclaré nul à Rome, fit revivre dans l'Angleterre non seulement le schisme, mais aussi l'heresie. Elle reprit la Primauté, elle abolit la Messe par Edit, & mit enfin son Eglise Protestante à peu prés en l'estat où nous la voyons aujourd'huy avec une partie des anciennes cérémonies, & de l'ordre Ecclesiastique, sans qu'elle soit ni tout-à-fait Lutherienne, ni aussi toute Calviniste, & avec cette horrible confusion de toutes sortes de sectes qu'on est contraint de tolerer, & qui a causé dans l'Etat ces épouvantables desordres que nous avons veû de nos jours. *Flor. d. Rem. l. 6. c. 10. & sniv.*

Or les Héretiques d'Ecosse s'estant adres-

ANN. 1561. ſez à cette Reine Proteſtante pour en obtenir du ſecours, elle ſe déclara hautement pour eux contre les François dont elle eſtoit alors tresmal ſatisfaite, pour une raiſon d'Etat fort délicate, & qui luy tenoit extrémement au cœur. Car aprés la mort de la Reine Marie ſa ſœur, à laquelle elle avoit ſuccedé, la Reine d'Ecoſſe Marie Stuard ſe porta publiquement pour Reine d'Angleterre, comme la plus proche heritiere de ce Royaume, puis qu'il n'y avoit plus d'enfans legitimes de Henry VIII. ſon oncle, le Pape ayant ſolennellement prononcé contre le mariage de ce Prince avec Anne de Boulen mere d'Elizabeth, & Henry ſon pere l'ayant auſſi déclarée baſtarde aprés que ſa mere eût eſté décapitée pour le crime d'adultere. Le Duc de Guiſe néanmoins qui eſtoit auſſi ſage Politique que grand Capitaine, ne jugeoit pas qu'il fuſt à propos de ſe déclarer ſi toſt, pour ne pas s'attirer en un temps aſſez faſcheux l'inimitié d'une puiſſante Reine qui eſtoit reconnuë de toute l'Angleterre, en vertu du Teſtament du Roy ſon pere qui l'avoit depuis avoüée pour ſa fille, ce qui eſtoit autoriſé par un acte du Parlement. Mais l'ardeur du Cardinal de Lorraine, que ſon zele faiſoit agir avec plus de précipitation, l'emporta ſur le phlegme de ſon frere. Il fit tant qu'on paſſa pardeſſus cette conſideration, & meſme que le Roy François II. prit, avec la Reine ſa femme, le titre de Roy de

Mem. de Caſtelnau, l. 1. c. 4. Dupleix Mezeray.

Addit. de M. le Labour. ſur Caſteln. l. 3. c. 1.

Caſteln.

de France, d'Angleterre. d'Ecoſſe & d'Hibernie.

ANN. 1561.

Elizabeth en fit ſes plaintes, & comme on n'y ûet point d'égard, elle réſolut de s'en venger. Et c'eſt de là que vint cette haine implacable qu'elle conceût contre Marie Stuard qu'elle regardoit comme ſa rivale, à l'égard de la choſe du monde dont elle fut toûjours le plus jalouſe, je veux dire de ſa Couronne, qu'elle voulut toûjours poſſeder toute ſeule ſans la vouloir jamais partager avec un mari. Sur cela l'Admiral de Coligny, qui avoit avec elle de ſecretes liaiſons pour les intereſts de ſon parti de Huguenots, luy conſeils la d'aſſiſter de toutes ſes forces les Proteſtans d'Ecoſſe, en luy faiſant comprendre que c'eſtoit là le vray moyen de ruiner ſa rivale, & d'empeſcher que les Guiſes leurs ennemis communs ne puſſent la porter un jour ſur le Trône d'Angleterre, comme ils en avoient formé le deſſein. La Reine Elizabeth, qui d'ailleurs eſtoit ravie d'avoir une ſi belle occaſion de mettre le pied dans l'Ecoſſe, embraſſe cét avis avec ardeur, arme puiſſamment par terre & par mer, fait avancer ſa flote juſques dans le Golphe de Forth, tandisque ſon armée de terre entre en Ecoſſe ſous la conduite du Duc de Nordfolk, qui s'eſtant joint aux troupes des rebelles, va mettre le ſiege devant Leith, petite place & aſſez forte, ſituée à l'emboucheûre de la petite riviere du meſme nom, laquelle

Belcar. l. 28. Dupleix.

Ibidem. Caſteln. l. 1. c. 6. Conæ. l. 2. Le Labour. Addit. ſur Caſteln.

ANN. 1561. quelle ſe décharge dans le Golphe à demi-lieuë d'Edimbourg ; & c'eſt du nom de cette riviere que nos Hiſtoriens appellent ordinairement cette place Petit Lit, au lieu de dire Petit Leyth. Jamais place ne fut mieux défenduë que celle-cy le fut par le vieux la Broſſe à l'âge de ſoixante quinze ans, & par le jeune Sebaſtien de Luxembourg Vicomte de Martigues, avec aſſez peu de François, qui firent contre deux puiſſantes armées tout ce que l'on pouvoit attendre des plus vaillans hommes du monde. Les Anglois & les Ecoſſois furent toûjours vivement repouſſez à toutes les attaques: ils furent batus à toutes les ſorties que le brave Vicomte faiſoit preſque tous les jours ; & quand enfin deſeſperant de les pouvoir emporter par force, ils réſolurent, en les aſſiegeant tres-étroitement par terre & par mer, de les contraindre par la faim à ſe rendre, ces braves gens auſſi déterminez à tout endurer qu'à tout entreprendre, en ſouffrirent les dernieres extrémitez, juſqu'à ce que la paix ſe fit à Londres entre la France & l'Angleterre, à des conditions deſavantageuſes pour la Religion, & peu honorables pour nous. Car il fut dit par le traité, *Que les gens de guerre François ſortiroient d'Ecoſſe auſſi bien que les Anglois ; Que comme la Régente eſtoit morte durant le ſiege au Chaſteau d'Edimbourg, le Royaume ſeroit gouverné par douze Seigneurs, ſans qu'aucun François puſt prétendre d'avoir part au gouver-*

vernement, ni d'exercer aucune charge; Que les Protestans auroient la liberté qu'ils avoient demandé, promettant aussi réciproquement de laisser en repos les Catholiques; Que le Roy & la Reine approuveroient ce qu'avoient fait les Ecossois en prenant les armes, comme ne les ayant prises que pour le bien & les libertez du Royaume; & enfin qu'ils ne pourroient plus desormais s'intituler Rois de France & d'Angleterre: ce qui est d'autant plus facheux, qu'en mesme temps Elizabeth prenoit le titre de Reine d'Angleterre & de France. Il me semble qu'on trouvera qu'il eust esté bien juste qu'on la fist réciproquement renoncer à ce titre, puis qu'elle avoit sans contredit & sans comparaison bien moins de droit à la Couronne de France, que n'en avoit à celle d'Angleterre la Reine de France & d'Ecosse Marie Stuard, de qui les descendans l'ont possedée, comme le Roy Charles II. la possede encore aujourd'huy en vertu de ce droit. ANN 1551

Or quatre ou cinq mois aprés ce Traité si favorable au Calvinisme, qui devint ensuite le parti le plus fort en Ecosse, le petit Roy François estant mort, la Reine veuve, que Catherine de Medicis ne vouloit plus soufrir en France, fut enfin obligée de retourner en son Royaume. Les Guises ses oncles qui n'oserent entreprendre de la retenir, de peur de se ruiner eux-mesmes, en l'estat où estoient les choses aprés la mort du Roy leur protecteur, luy persuaderent que son retour estoit absolument necessai-

ANN. 1560. re, particulierement pour rétablir en ſon Royaume les affaires de la Religion. Et certes, ç'en eſtoit un tres-bon moyen, pourveû qu'elle y fuſt retournée avec autant de forces qu'il luy en falloit pour ſe faire obeïr des rebelles, qui ſe moquant de tout ce qu'ils avoient promis par le dernier traité, perſecutoient plus que jamais les Catholiques, qui ne pouvoient plus leur réſiſter, preſque tous les Seigneurs, pour s'emparer des biens d'Egliſe, s'eſtant déclarez Calviniſtes. Mais la Reine mere qui ne l'aimoit pas, & qui la craignoit pour la raiſon que j'ay dite, ſe contenta de la faire conduire par tout ce qu'il y avoit de plus grand à la Cour juſques à Calais, & par peu d'autres juſqu'à Edimbourg, d'où ils retournerent bientoſt aprés en France: de ſorte qu'elle rentra toute ſeule dans ſon Royaume, ce qui eſtoit en effet comme la livrer pieds & poings liez entre les mains des Héretiques, & ſur tout de ſon frere Baſtard Jacques Stuard Comte de Mourray, l'un des plus perfides dont on ait jamais oüi parler, qui la traiterent de la maniere la plus indigne & la plus inhumaine qu'on puiſſe imaginer

Addit. de M. le Labour. aux Mem. de Caſteln.

Brantoſme, éloge de Marie Stuard.

Je ne feray pas icy le détail des pitoyables aventures de cette admirable Princeſſe, la plus belle, la plus aimable, & tout enſemble la plus infortunée de ſon ſiecle. Outre qu'elles ſont décrites fort amplement & pathetiquement, en proſe & en vers, dans les livres que tout le monde

Digitized by Google

de lit, elles appartiennent bien plus à l'Hiſtoire d'Angleterre & à celle d'Ecoſſe qu'à l'Hiſtoire du Calviniſme, quoy-que cette héreſie, qu'on craignoit qu'elle n'aboliſt dans ſes Etats, en fut une des des principales cauſes. Je diray ſeulement que ces Calviniſtes qui s'entendoient avec la Reine Elizabeth, firent tout ce qu'ils purent pour l'opprimer ou par force ou par artifice, & pour empeſcher non ſeulement qu'elle n'euſt un jour la Couronne d'Angleterre, mais auſſi qu'elle ne puſt long-temps retenir celle d'Ecoſſe; qu'aprés l'avoir obligée d'épouſer ſon couſin Henry Stuard, afin qu'elle donnaſt un Roy à l'Ecoſſe, ils firent miſerablement perir ce pauvre Prince; qu'ils luy imputerent par une horrible calomnie ce déteſtable parricide, luy enleverent le petit Prince qu'elle en avoit eû, le proclamerent Roy pour la renverſer de ſon Trône, ſe ſaiſirent de ſa perſonne, le detinrent dans une miſerable captivité, durant laquelle on défendit par Edit l'exercice de la Religion Catholique dans tout le Royaume, & luy débaucherent ſes ſoldats, lors qu'eſtant échapée de ſa priſon elle ſe mit à la teſte d'une armée qui la trahit laſchement ſur le point qu'elle eſtoit de combatre ſes rebelles.

ANN. 1561.

Le Laboureur. Addit. aux Mem. de Caſteln. l. 3. c. 1.

Bratoſme. éloge de Marie. Le Laboureur. Addit.

1568.

Aprés une ſi horrible trahiſon, elle fut contrainte, ſe voyant ſi cruellement perſecutée, & ſi vivement pourſuivie par ſes propres Sujets, de chercher un aſile en Angleterre auprés de ſa cou-

ANN. couſine Elizabeth, ſans ſçavoir qu'elle
1561. eſtoit ſon ennemie ſecrete & capitale, & la principale cauſe de toutes ſes perſecutions. Cette injuſte Princeſſe, violant en ſa perſonne le droit des gens & celuy des Souverains qui n'ont point d'autre juge que Dieu ſeul, nomma des Commiſſaires, tous ennemis déclarez de cette pauvre Reine, pour luy faire ſon procés ſur des crimes ſuppoſez, non ſeulement que l'on ne put jamais prouver, mais auſſi dont la fauſſeté ſe peut aiſément reconnoiſtre par les pieces meſmes de ſon procés, par l'Hiſtoire de Camdenus Anglois, & par des actes authentiques qu'on peut voir dans les Additions aux Memoires du ſieur de Caſtelnau, contre les horribles calomnies du perfide & ingrat Bukanan, que cette bonne Reine avoit autrefois tiré du ſupplice auquel il avoit eſté tres-juſtement condamné à Paris comme double Apoſtat de l'Ordre des Cordeliers & de la Religion Catholique.

Enfin, aprés une longue & dure priſon de dix-neuf ans, Elizabeth, qui eût elle-meſme tant d'horreur de ſa cruelle action, qu'elle fit tout ce qu'elle put, quoy-que fort inutilement, pour la deſavoüer, luy fit
1578. barbarement trancher la teſte, pour ſe delivrer de la crainte qu'elle avoit toûjours qu'une Reine auſſi attachée que l'eſtoit Marie Stuard à l'ancienne Religion, ne la rétabliſt dans l'Ecoſſe, & qu'enſuite les Catholiques Anglois ſe joignant aux Ecoſſois,

ne

ne la portaſſent ſur le Trône d'Angleterre qu'ils croyoient luy appartenir auſſi legitimement que celuy d'Ecoſſe. A la verité cette mort, à laquelle on la vit aller comme en triomphe, d'une démarche ferme & qu'elle ſouffrit en effet pour ſa Religion, proteſtant toûjours de ſon innocence, à l'égard des crimes qu'on luy imputoit, luy fut tres-glorieuſe. Mais s'il m'eſt permis de le dire, il faut auſſi avoüer franchement qu'elle fut tres-honteuſe à tous les Souverains de l'Europe, qui ſouffrirent cét attentat inoüi contre celuy de tous leurs droits qui doit eſtre le plus inviolable & le plus ſacré, & qui le ſouffrirent pour de fauſſes raiſons, que l'intereſt particulier, quelque paſſion déreglée, ou les maximes d'une laſche politique leur fourniſſoient. En effet, elle fut abandonnée des uns, parce qu'ils prétendoient au mariage d'Elizabeth, que cette adroite Princeſſe leur faiſoit finement eſperer pour les tenir toûjours dans ſes intereſts, meſme dans ſa dépendance; & des autres, parce qu'ils eſtoient irritez d'avoir eſté rebutez dans la pourſuite qu'ils avoient faite de celuy de Marie. ANNI 1561.

Son fils meſme Jacques VI. la laiſſa perir, trompé par l'artifice extrémement malin d'Elizabeth, qui luy donna de la jalouſie de ſa mere, comme ſi elle luy euſt voulu ravir la Couronne pour la tranſporter à l'Eſpagnol par un mariage qu'elle luy fit accroire qu'on avoit traité fort ſecrete-

ANN. 1561. cretement pour cette Reine. Enfin, rien n'a jamais tant fletri l'honneur de la France que d'avoir ſouffert cette longue captivité, & cette ſanglante exécution d'une de ſes Reines, qu'un ſi puiſſant Roy euſt pû empeſcher, s'il l'euſt fortement entrepris Ce fut auſſi pour détourner ce coup qu'Elizabeth appuya toûjours le parti des Huguenots, pour donner tant d'affaires au Roy Henry III. dans ſon Royaume, qu'il ne puſt ſonger à celles d'Angleterre, & qu'elle luy fit entendre adroitement que la vie & la liberté de la Reine d'Ecoſſe rendroient trop puiſſans les Guiſes qu'il n'avoit pas ſujet d'aimer. Pour la Reine mere, comme ſuivant ſa politique, & l'averſion qu'elle avoit pour Marie Stuard, elle l'avoit renvoyée en Ecoſſe ſans luy donner aucun ſecours : elle ne luy rendit auſſi en cette occaſion que des offices tres-foibles auprés d'Elizabeth, avec laquelle il eſt certain qu'elle eſtoit en tres-bonne intelligence.

Le Labour Addit.

Il eſt vray que le ſieur de Caſtelnau Mauviſſiere fut de la part du Roy en Angleterre pour y negotier en faveur de cette Princeſſe priſonniere, & que quelque temps aprés le Préſident Pompone de Bellievre fit de tres-fortes remontrances à la Reine Elizabeth, pour empeſcher ſur tout qu'on ne commiſt en la perſonne de la Reine Marie un attentat qui bleſſoit tous les Souverains, & principalement le Roy de France ſon beau frere, qui ne pourroit nullement ſouffrir qu'on

Brantoſme. éloge de Marie.

qu'on entrepriſt d'une ſi cruelle maniere ſur la vie d'une Doüairiere de France. On ſçait pourtant qu'Elizabeth ne laiſſa pas de paſſer outre : ce qui a fait que toute la terre s'eſt étonnée & de la hardieſſe de cette Reine qui eût ſi peu d'égard aux preſſantes ſollicitations, à l'intereſt, & à l'honneur d'un auſſi grand Monarque que le Roy de France, & de l'extréme patience de ce Roy qui parut inſenſible à un ſi cruel affront qu'il ſouffrit ſans s'émouvoir, & ſans armer tous ſes ſujets de l'une & de l'autre Religion pour s'en venger, & pour réparer l'honneur de la France ſi horriblement outragée par cette barbare action. Mais enfin le ſieur Aubery du Maurier, qui nous a donné depuis peu ſes Memoires tres-curieux pour ſervir à l'Hiſtoire de Hollande, a dévelopé ce myſtere, en nous découvrant un ſecret que nos Hiſtoriens n'ont jamas ſceû. Car il nous aſſeûre dans ſa Préface d'avoir oüi dire à ſon pere, qui fut longs-temps Ambaſſadeur en Hollande, qu'il avoit appris de la bouche de Monſieur de Bellievre, qu'en meſme temps qu'il faiſoit voir une tres-ample inſtruction qui l'obligeoit à ſolliciter fortement pour la vie de la Reine Marie Stuard, il en avoit une ſecrete & toute contraire de la main du Roy Henry III. pour exhorter la Reine Elizabeth à faire mourir cette ennemie commune de leurs perſonnes & de leurs Royaumes. Et il ajouſte que le Roy fut contraint d'en uſer ainſi, ANN. 1561.

ANN 1561. ainſi, de peur que ſi Marie, qui eſtoit plus jeune qu'Elizabeth, & ſon heritiere, luy ſuccedoit un jour, Meſſieurs de Guiſe, qui eſtoient ſes couſins germains, & avoient tout pouvoir ſur ſon eſprit, joignant aux créatures qu'ils avoient en France toutes les forces d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande, n'entrepriſſent de luy enlever la Couronne.

Que cela ſoit vray, ce n'eſt pas à moy de le garantir: l'Auteur qui fit imprimer ſon Livre l'année paſſée, eſt encore en vie pour rendre raiſon de ce qu'il a écrit. Je diray ſeulement que cela ſe rapporte aſſez à ce que le ſieur de Brantoſme, homme fort ſincere, dit d'une part, que Monſieur de Bellievre n'omit rien de tout ce qui ſe pouvoit dire de fort & de perſuaſif, ſans épargner ni prieres, ni menaces de la part du Roy, pour empeſcher qu'on ne la fiſt mourir; & de l'autre, qu'*effectivement*, voicy ſes propres termes,) *on y euſt ſongé cent fois avant que venir là, ſi noſtre Roy en euſt bien voulu prendre l'affirmative: mais dautant qu'alors il haiſſoit Meſſieurs de Guiſe ſes couſins, il s'en ſoucia fort peu, & n'agit que par maniere d'acquit. Helas*, ajouſte il dans ſa naïveté ordinaire, *qu'en pouvoit mais la pauvre innocente?* Ainſi la conduite du fils à l'égard de cette Princeſſe fut aſſez ſemblable à celle de la mere, qui n'agit pour elle que foiblement, & qui ne voulut jamais luy donner du ſecours contre ſes rebelles, d'où s'enſuivit ſa ruine.

&

& enfin celle de la Religion. Voilà comme la politique de la Reine Catherine de Medicis fut cauſe, ſans qu'elle y penſaſt, de l'établiſſement du Calviniſme dans l'Ecoſſe. Il faut voir maintenant comme elle fortifia cette meſme héreſie en France. ANN. 1561.

Aprés que le Prince fut delivré, la Reine qui eſtoit fort ſatisfaite de ſa politique, & qui croyoit avoir trouvé les voyes d'eſtre la maiſtreſſe abſoluë, fut bien ſurpriſe de voir que le Roy de Navarre, porté par le puiſſant parti à la teſte duquel il ſe voyoit, & ne craignant plus d'eſtre arreſté comme il faiſoit auparavant, ne vouloit plus s'en tenir à ce qu'il luy avoit promis, comme ne l'ayant fait que par force, & qu'il prétendoit à la Régence. Pour cét effet, il avoit déja rompu tout ouvertement avec elle, ſe plaignant de ce qu'elle donnoit trop de pouvoir au Duc de Guiſe qu'il vouloit que l'on éloignaſt. Il réſolut meſme de ſe retirer de la Cour avec les Princes, les Montmorencis, les Colignis, & tous ceux qui eſtoient dans leurs intereſts. De ſorte que la Cour qui eſtoit alors à Fontainebleau fuſt demeurée preſque deſerte, n'ayant plus que les Guiſes; & il l'euſt fait, eſtant déja ſur le point de partir, ſi le Roy n'euſt fait exprés commandement devant deux Secretaires d'Eſtat au Conneſtable de demeurer auprés de ſa perſonne comme le premier Officier de ſa Couronne, duquel il ſe vouloit ſervir: ce qui

La Popelin l. 7. Belcar l. 9. Mezeray. Brantoſme, éloge de Catherine.

Digitized by Google

ANN. 1561. qui les arreſta tout court, le Conneſtable n'ayant oſé deſobéïr à un ordre ſi exprés de ſon Maiſtre. Enfin ce qui acheva d'étonner & de déconcerter la Reine, fut que le Mareſchal de Montmorency Gouverneur de l'Iſle de France, dans l'aſſemblée particuliere qui ſe tint à Paris pour les Etats qui ſe devoient raſſembler à Pontoiſe au mois de May, fit conclure qu'on demanderoit que la Régence, pendant la minorité du Roy, fuſt au premier Prince du Sang.

Alors la Reine qui craignit que les autres Provinces ne ſuiviſſent cét exemple, crut que pour détourner ce coup fatal à ſon autorité, elle devoit faire avec le Roy de Navarre un nouvel accord, par lequel, de peur de perdre le tout, elle luy en cederoit une partie qu'elle eſperoit encore pouvoir retenir en effet, ne la quittant qu'en apparence. C'eſt ce qu'elle fit par l'entremiſe du Conneſtable, & par le conſeil de l'Admiral, auquel elle ſe fioit beaucoup, & qui ſe ſervit adroitement de cette occaſion pour fortifier ſon parti. Car il luy fit promettre de favoriſer la nouvelle Religion, & luy réciproquement l'aſſeûra que par les moyens infaillibles qu'il en avoit, il feroit en ſorte qu'on ne luy diſputaſt plus la Regence, & qu'elle luy fuſt meſme confirmée par les Etats. Il fut donc arreſté par l'accord que procura le Conneſtable, qui ne ſçavoit rien de l'intelligence qui eſtoit entre elle & l'Admiral, que la Reine auroit la Ré-

Régence, mais qu'elle ne pourroit rien ordonner ſans le conſentement exprés du Roy de Navarre, qui ſeroit Lieutenant Général, repreſentant la perſonne & l'autorité du Roy dans tout le Royaume. La Reine crut d'abord que ce n'eſtoit là qu'un vain titre pour amuſer le Roy de Navarre; mais elle trouva que c'eſtoit en effet partager la Régence, & les Huguenots en tirerent tout l'avantage imaginable. Ils ſe crurent déja les maiſtres, & le Navarrois qui s'eſtoit tout ouvertement declaré pour eux, ne feignit point de dire un jour à l'Ambaſſadeur de Dannemark, qu'il pouvoit aſſeûrer ſon Maiſtre que dans un an il feroit preſcher le pur Evangile par toute la France. Et comme celuy-cy, qui eſtoit Lutherien, l'eût ſupplié que ce fuſt ſelon la doctrine du Docteur Luther, & non pas ſelon celle de Calvin: Antoine luy dît que ces deux Docteurs eſtoient d'accord en quarante articles contre le Pape, & qu'ils n'eſtoient en differend que ſur deux ou trois points; c'eſt pourquoy, qu'avant toutes choſes les Lutheriens & les Calviniſtes devoient s'unir pour détruire la Papauté, & qu'aprés cela ils s'appliqueroient à chercher les moyens de s'accorder entre eux. ANN. 1561. *La Popelin. Spondan.*

Une ſi haute déclaration du Roy de Navarre inſpira tant d'audace aux Huguenots, qu'ils crurent que malgré tous les Edits ils pouvoient faire impunément en public tous les exercices de

ANN. 1561. de leur Religion, comme ils firent à la veuë de tout le monde à Fontainebleau, ſans que perſonne oſaſt s'y oppoſer, voyant qu'à la Cour on permettoit tout. En effet, les Princes, & l'Admiral qui ſe tenoit fort aſſeûré que la Reine luy tiendroit parole, firent faire le Preſche dans les chambres qu'ils avoient au Chaſteau, & l'on vit alors, avec une extréme douleur de tous les bons François, un ſpectacle d'horreur & d'abomination qu'on n'avoit jamais veû en France depuis le Bapteſme du Grand Clovis. Car enfin on vit l'héreſie entrer comme en triomphe dans le Palais des Rois Tres-Chreſtiens, pour y établir le trône de ſon empire; & l'on peut dire que ce fut alors qu'elle y exerça une pleine & entiere domination, eſtant ſouſtenuë de l'autorité des deux premiers Princes du Sang, & de la faveur de la Reine,

Il ſeroit aſſez difficile de dire bien préciſément quelle fut la diſpoſition de l'eſprit de cette Princeſſe en ce temps-là. Il y en a qui croyent qu'elle tenoit un peu du Huguenotiſme, & qu'elle avoit pris gouſt aux nouvelles opinions, s'eſtant laiſſé inſenſiblement gagner par l'Admiral, dont elle ſuivoit fort les conſeils; & par ſes deux grandes confidentes Jacqueline de Longvic Ducheſſe de Montpenſier, & Françoiſe de Clermont Ducheſſe d'Uſez, deux Huguenotes déclarées, & qui luy parloient éternellement en faveur de la prétenduë Reforme des Cal-

Manviſſ l. 3. c. 3.

Calviniſtes. Outre que les exemples des deux Reines de Navarre Marguerite & Jeanne, de Renée Ducheſſe de Ferrare, & de Marguerite de France ſœur de Henry II. Ducheſſe de Savoye, qui furent toutes plus ou moins infectées de ce venin, l'avoient déja fort ébranlée. ANN. 1561.

J'ay dit plus ou moins. Car comme Marguerite Reine de Navarre s'arreſta ſur le bord du précipice où elle alloit tomber, ſi Dieu ne l'euſt retenuë par ſa grace de la maniere que j'ay dit: auſſi ſa niéce Marguerite femme de Philibert Emmanuel Duc de Savoye, Princeſſe tres-habile, mais qui par une foibleſſe ordinaire aux femmes ſçavantes de ce temps-là aimoit fort à pancher du coſté de la nouveauté, ne fit pourtant jamais profeſſion de l'héreſie, & mourut enfin bonne Catholique à Turin. *Brantoſme. dans leurs éloges.*

Quelques-uns donc croyent que la Reine Catherine n'eſtoit pas alors en effet trop éloignée du ſentiment & de la créance des Huguenots. Mais ceux qui ont voulu juger un peu plus favorablement de ſes intentions, ſe ſont perſuadez qu'elle n'avoit fait que diſſimuler, ou pour le plus feindre pour quelque temps qu'elle panchoit un peu de ce coſté-là afin d'obliger l'Admiral, qui pouvoit tout ſur ceux de ſon parti, à faire en ſorte que le Roy de Navarre ne ſongeaſt plus à luy diſputer la Régence. Quoy qu'il en ſoit, car j'avoûë franchement que je ne vois pas trop bien ce qu'elle fut, particulierement en

ce

ANN. 1560. ce temps-là : je diray ſeulement qu'il me ſemble qu'à juger le plus favorablement de ſa conduite, on peut dire hardiment que ſi tout ce qu'on luy vit faire en cette occaſion ne fut qu'une feinte, elle fit tres-mal de feindre ſi bien, qu'elle donna lieu de croire qu'elle eſtoit de la nouvelle ſecte. Et en effet, elle fit par cette feinte tout autant de mal que ſi elle euſt eſté veritablement Huguenote.

La Poplin. Dupleix. &c. Car non ſeulement elle permit que les Miniſtres preſchaſſent dans les appartemens des Princes, où tout le monde accouroit en foule pour les entendre, tandis qu'un pauvre Jacobin qui preſchoit le Careſme à Fontainebleau eſtoit abandonné : mais elle voulut aſſiſter elle-meſme avec toutes les Dames aux Sermons de l'Eveſque de Valence, qui preſchoit tout ouvertement dans une des ſales du Chaſteau les nouveaux dogmes qu'il avoit tirez des héreſies de Luther & de Calvin. Et comme on n'entendoit parler dans ces Preſches ſcandaleux que des prétendus abus de l'Egliſe Romaine, & que la nouvelle réforme qu'on trouvoit tout-à fait commode eſtoit devenuë à la mode par le credit que luy donnoient & la Reine & les Princes : il ſe fit tout-à-coup un ſi étrange changement à la Cour, qu'on euſt dit qu'elle eſtoit toute Calviniſte. Quoy qu'on fuſt en Careſme, on vendoit publiquement de la viande qu'on ſervoit ſur toutes les tables. On ne parloit plus d'oüir la

Brantoſme.

Ibid.

Meſſe

Meſſe, & le jeune Roy que l'on y menoit encore pour ſauver les apparences, y alloit preſque tout ſeul. On ſe moquoit de l'autorité du Pape, du culte des Saints, des Images, des Indulgences, des cérémonies de l'Egliſe qu'on traitoit de ſuperſtitions; & au lieu d'aſſiſter au Divin Service, on chantoit les Pſeaumes de Marot, ce qui eſtoit comme une marque de la profeſſion qu'on faiſoit du Huguenotiſme. Ajouſtez à cela l'Edit que l'on fit en faveur des Huguenots, par lequel leurs bannis eſtoient rappellez & rétablis dans tous leurs biens, avec défenſe de plus inquiéter perſonne pour le fait de la Religion. ANN. 1561.

A la verité c'eſtoient là de grands deſordres. Mais Dieu qui par ſa toute puiſſance peut tirer la lumiere des tenebres, en fit naiſtre un grand bien, parla généreuſe action que fit en cette rencontre le Conneſtable. Ce grand homme, qui fut toûjours inviolablement attaché à la Religion Catholique, & au ſervice des Rois ſes Maiſtres, ſans avoir jamais biaiſé ſur ces deux points en quelque eſtat de faveur ou de diſgrace qu'il ſe ſoit trouvé, ne put ſouffrir que l'héreſie s'emparaſt ſi inſolemment du Palais meſme & de la Cour d'un Roy de France. Il s'en plaignit hautement à la Reine; & voyant qu'elle ne le payoit que de fort mauvaiſes raiſons, il réſolut de ſauver la Religion par l'unique voye qu'il crut la plus propre pour un ſi glorieux deſſein. Il

ANN. 1561. y avoit déja long-temps qu'il eſtoit mal avec les Guiſes, enſuite de l'inimitié qui eſtoit toute déclarée entre les Maiſons de Lorraine & de Montmorency, & qu'il s'eſtoit uni contre eux avec les Princes & ſes neveux de Chaſtillon, pour abatre la puiſſance de ces Princes Lorrains qui avoient affoibli la ſienne. Mais comme d'ailleurs il ne ſe laiſſoit pas aveugler par la paſſion, ſes reſſentimens, quelque jûtes qu'il les cruſt, ne l'empeſchoient pas de connoître & d'eſtimer infiniment les grandes qualitez du Duc de Guiſe, & ſur tout ce zele admirable qu'il avoit pour maintenir la Religion Catholique contre les Huguenots dont il eſtoit l'ennemi déclaré, & qui le haiſſoient à mort. Enſuite il comprit aiſément, qu'ayant tous deux le meſme but, s'ils agiſſoient une fois de concert, & qu'ils uniſſent leur pouvoir & leur credit pour arriver à une fin ſi ſainte qu'ils s'eſtoient propoſée l'un & l'autre ſans s'eſtre rien communiqué de leur deſſein, ils arreſteroient infailliblement ce cours impetueux que l'héreſie commençoit de prendre, & empeſcheroient bien qu'elle ne devint, comme on le prétendoit déja, le parti dominant en France.

Le Duc de Guiſe auſſi de ſon coſté qui avoit les meſmes ſentimens à l'égard du Conneſtable, & qui eſtoit extrémement affligé de voir un ſi excellent homme & ſi zelé Catholique uni pour d'autres interets

que

que ceux de la Religion avec les Chefs des Huguenots, souhaitoit encore plus que luy cette réünion. Mais comme c'estoit un point fort délicat, & auquel il y auroit asseûrément de grandes oppositions, il falloit trouver des personnes capables de la ménager. Or il y en eût deux qui l'entreprirent, & qui en vinrent heureusement à bout; l'une fut Magdaleine de Savoye, femme du Connestable, l'une des plus vertueuses Dames & des plus zelées pour la Foy qui fut jamais en France, & qui le prit par les considerations divines du service de Dieu & du bien de la Religion Chrêtienne, dont les Montmorencis avoîent l'honneur d'estre les prémices entre les François; ce qu'ils expriment avec tant de gloire par leur cri de bataille, & par leur devise, *Dieu aide au premier Chrestien.* L'autre fut Jacques d'Albon Marschal de Saint André, qui avoit esté en faveur sous Henry II. & qui pour se maintenir aprés la mort de son Maistre, s'estoit donné au Duc de Guise qui avoit alors le plus de pouvoir. C'estoit au reste un homme d'esprit & d'exécution, hardi, entreprenant, bon Capitaine, & qui avoit aquis beaucoup de réputation, non seulement à la guerre, mais aussi dans les négociations où le Roy Henry l'avoit employé. *Mezeray.*

ANN. 1561.

Ce Mareschal donc qui estoit fort habile traita pour le Duc de Guise avec le Connestable, & sceût adroitement mesler aux

ANN. 1561. conſiderations divines dont Magdeleine de Savoye s'eſtoit ſervie, certains motifs délicats d'honneur & d'intereſt qui ne nuiſirent pas à cette affaire. Enfin ces deux perſonnes firent par leurs fortes remontrances tant d'impreſſion ſur l'eſprit de ce généreux veillard, qu'il réſolut enfin de ſacrifier au bien de l'Egliſe tous ſes reſſentimens particuliers, qui n'eſtoient pas petits : & quoy que puſſent faire pour l'en détourner & ſes neveux de Chaſtillon & le Mareſchal de Montmorency ſon fils qui eſtoit uni avec eux, non pas de Religion, mais d'intereſt, par animoſité contre les Guiſes, il demeura ferme & inébranlable dans cette ſainte réſolution, leur diſant toûjours qu'il ne falloit qu'une Foy & qu'un Roy, & que le changement de Religion entraiſnoit aprés ſoy la révolte des ſujets & la ruine de l'Etat. Ainſi le Conneſtable abandonnant le parti des Princes & de l'Admiral ſon neveu, ſe réconcilia de bonne foy avec le Duc de Guiſe ; & pour rendre cette réünion & plus éclatante & plus ferme par le plus ſacré de tous les liens ; ils communierent enſemble le jour de Paſques, & le Conneſtable le traita magnifiquement à ſouper avec le Mareſchal. Ainſi ces trois grands homes s'unirent tres-étroitement pour maintenir la Religion Catholique contre toutes les entrepriſes des Huguenots, qui donnerent à cette union le nom de *Triumvirat* qui luy eſt toûjours demeuré.

Le Labour Addit.

Or quoy-que cette union affligeaſt beaucoup les Huguenots, qui voyoient leur parti fort affoibli par la perte qu'il avoit faite d'un homme auſſi puiſſant que le Conneſtable de France; qui quóy-que Catholique eſtoit auparavant lié avec leurs Chefs pour l'intereſt particulier de ſa Maiſon: ils ne laiſſerent pas néanmoins de continuer leurs deſordres avec tant de hauteur & d'inſolence, que la patience écha pant aux Catholiques, il y eût du tumulte & des émeutes populaires en pluſieurs villes. En effet, il ſe fit pour cette cauſe quelque eſpece de ſedition à Paris, à Pontoiſe, à Amiens, & ſur tout à Beauvais, où le Peuple ayant ſceû que ſon Eveſque le Cardinal de Chaſtillon avoit fait la Cene le jour de Paſques ſelon l'uſage de Geneve en ſon Palais Epiſcopal, courut en foule & en armes l'y inveſtir; & il couroit fortune de ſe voir bientoſt entre les mains d'une populace irritée qui n'avoit pas deſſein de l'épargner, s'il ne ſe fuſt montré à la feneſtre avec ſa calote rouge pour l'appaiſer, en luy faiſant croire par cette marque qu'il eſtoit toûjours Catholique. ANN. 1561. *Mezeray.*

Ce Cardinal eſtoit Odet, l'aiſné des trois freres de Coligny, à qui Anne de Montmorency ſon oncle fit quitter l'épée, pour recevoir à l'âge de ſeize ans le Chapeau que le Pape Clement VII. luy donna l'an 1533. à Marſeille où il s'eſtoit rendu avec le Roy François I. pour y accomplir le *Brantoſme, éloge des Colignis. Aubery, Hiſt. des Cardin.*

ANN. 1561. mariage de la Princeſſe Catherine de Medicis, ſa niéce avec Henry Duc d'Orleans, qui fut depuis Roy. Ce fut un des hommes de France le mieux fait, & qui s'aquit à la Cour le plus d'eſtime & d'affection pour ſon eſprit, pour ſon ſçavoir, pour ſa prudence & ſon habileté dans le maniment des affaires, pour ſa douceur & ſes manieres obligeantes, enfin pour ſa magnificence & pour ſa haute généroſité qu'il fit éclater principalement à proteger les gens de lettres & les vaillans hommes qui n'avoient pas de bien, auſquels il donnoit de quoy ſubſiſter des grandes richeſſes qu'il poſſedoit outre l'Eveſché de Beauvais. Enfin on peut dire fort veritablement qu'il euſt eû la gloire d'avoir eſté un des plus grands & des plus accomplis Prélats du Royaume, s'il n'euſt deſhonoré ſa pourpre & ſon caractere par l'héreſie, s'eſtant fait Calviniſte pour ſe conformer à ſes freres qui l'étoient avant luy. Car ces trois freres, ce qui eſt aſſez rare, furent toûjours tellement unis d'eſprit & de cœur, que ce que l'un vouloit, les autres le vouloient auſſi. De ſorte que comme le puiſné François d'Andelot Colonnel de l'Infanterie Françoiſe, qui fut le premier à s'engager dans la nouvelle ſecte, y attira ſans peine l'Admiral: auſſi tous deux y firent aiſément entrer le Cardinal, quoy-que pour la honte qu'il ne pût s'empeſcher d'avoir d'une choſe ſi contraire à ſa dignité, il ne ſe déclara pas ſitoſt qu'eux.

Ce

Ce fut donc par la seule complaisance qu'il eût pour ses freres, qu'environ vingt-cinq ans aprés qu'il eût esté honoré de la Pourpre, il fit un si scandaleux changement qu'on n'avoit jamais veû jusqu'alors dans un Cardinal, si toutefois une autre passion beaucoup plus dangereuse n'y eût pas un peu de part. Car il est certain qu'estant devenu fort amoureux de la Demoiselle de Haute-ville, une des filles d'honneur de la Duchesse de Savoye qui panchoit un peu du costé du Calvinisme, il l'épousa secretement quand il fut Huguenot, & fit mesme paroistre quelque temps apres qu'il estoit marié, ce qu'il n'eust osé faire demeurant dans l'Eglise Catholique. Il ne laissa pas néanmoins encore, depuis que le Pape l'eût privé du Chapeau, de prendre la qualité de Cardinal, & d'en porter l'habit, & ce qui est estrange, d'en tenir le rang, ce qu'on souffroit pour ne pas aigrir les affaires durant les petites paix qui se firent avec les Huguenots aprés les premieres & les secondes guerres. Mais enfin au commencement des troisiémes troubles il se fit appeller seulement Comte de Beauvais, & quitta la Pourpre, qu'il retenoit encore, quand le Peuple mutiné l'investit dans son Palais où il faisoit la Céne le saint jour de Pasques. ANN. 1561.

Cependant l'Admiral son frere voulant tirer tout l'avantage que luy pouvoit donner un temps qui luy estoit si favorable, résolut, *Castel. Mauv. l. 3. c. 3.*

ANN. 1561. ſolut, par l'avis des Princes, de preſenter au Roy la meſme Requeſte qu'il avoit preſentée ſix mois auparavant dans l'Aſſemblée de Fontainebleau au feu Roy, pour avoir des Temples & l'exercice libre de la Religion Proteſtante par tout le Royaume Il le fit au retour du Roy, qui aprés avoir eſté ſacré á Reims le quinziéme de May, eſtoit venu á Paris pour empeſcher par ſa preſence que les Huguenots, qui devenoient tous les jours plus hardis & plus inſolens, n'y troublaſſent les Proceſſions qui ſe firent ſans aucun trouble & avec beaucoup de piété pendant l'Octave du Saint Sacrement, par le bon ordre que le Duc de Guiſe y donna. La Reine, qui, ſelon ſa fauſſe politique, vouloit toûjours tenir en balance les Catholiques & les Huguenots, quoy-qu'elle panchaſt plus alors du coſté de ceux-cy, comprit fort bien que ſi cette grande affaire ſe décidoit au Conſeil, il faudroit neceſſairement qu'elle ſe declarât ou pour ou contre la Requeſte, & qu'ainſi elle rompiſt abſolument avec l'un ou l'autre parti. C'eſt pourquoy elle fit adroitement en ſorte qu'on renvoyaſt cette Requeſte au Parlement, qui l'examineroit conjointement avec les Princes, les Ducs & Pairs, & les gens du Conſeil, afin que la reſolution que l'on y prendroit du conſentement general d'un ſi auguſte Corps fuſt approuvée de tout le monde.

Lettre du ſieur de Villaines dans les Addit du ſieur le Lab.

Brantoſme.

Caſtel. Mauv. ibid.

D'abord il y eût quelques-uns de ces Meſ-

Messieurs qui crurent avoir lieu de craindre que ce ne fust là un piége qu'on leur tendist comme on avoit fait à la Mercuriale sous Henry II. Mais enfin quand on leur eût donné toutes les asseûrances qu'ils pouvoient souhaiter d'une pleine & entiere liberté d'opiner sans courre aucun risque, on fut aux avis qui furent assez differens. Les uns vouloient que la Requeste fust absolument reiettée, qu'on observast exactement les Edits qu'on avoit faits contre les Huguenots sous les Regnes precedens. Les autres estimoient qu'on devoit suspendre du moins les peines capitales, jusqu'à la decision du Concile general. Ceux-cy jugeoient qu'il falloit leur permettre l'exercice dans les maisons particulieres; & ceux-là qu'on ne devoit pas leur donner cette liberté, ni par là tolerer le crime d'heresie, dont il falloit qu'on renvoyast la connoissance aux Juges Ecclesiastiques. Mais enfin quand on eût bien examiné durant les mois de Juin & de Juillet tout ce qui fut dit pour & contre, on resolut d'un commun accord, pour le bien de la paix, de prendre le milieu entre les deux opinions. Sur quoy on fit à Saint Germain en Laye le fameux Edit de Juillet, qui d'une part met les Huguenots à couvert & hors d'insulte, & de l'autre maintient la seule Religion Catholique dans le Royaume.

ANN. 1561. *Lettre du sieur de Villaines.* *Castelu. Mauviss. ib.*

Car par cet Edit l'on donne abolition generale pour le passé, & l'on défend

ANN. 1561. d'inquiéter perſonne pour le fait de la Religion. Voilà ce qui eſt favorable aux Proteſtans, & dont les Catholiques zelez murmuroient. Mais auſſi l'un défend de faire aucunes aſſemblées, ni en public, ni en particulier, où il y ait d'autre exercice que celuy de la Religion Catholique & Romaine juſqu'à la déciſion du Concile general. C'eſtoit là ſans doute un fort bon moyen pour abolir inſenſiblement cette héreſie, ſi les Proteſtans euſſent obſervé cette ſeconde partie de l'Edit. Mais comme ils ne manquerent pas de tirer tout l'avantage qu'ils purent de la premiere, en ſe produiſant hautement, & diſputant contre les Catholiques, & qu'ils prétendoient que c'eſtoit y contrevenir & les inſulter, que d'entrer par force & par autorité de Juſtice dans leurs maiſons pour voir s'ils gardoient la ſeconde : ils ſe donnerent impunément la liberté de la violer tout ouvertement, en s'aſſemblant en certaines maiſons capables de contenir de grandes aſſemblées, où ils faiſoient ſans aucune crainte des Magiſtrats tous les exercices de leur Religion pretenduë Réformée. La Cour néanmoins le diſſimuloit, parce que le parti des Huguenots y eſtoit alors le plus fort par le credit des Princes & de l'Admiral : ce qui parut encore davantage dans les Etats qui ſe tinrent, non pas à Pontoiſe, mais à Saint Germain, où ils avoient eſté remis pour le mois d'Aouſt. Car les deux derniers Ordres, dont

dont la pluſpart des Députez eſtoient à la dévotion de l'Admiral, firent comme une eſpece de conſpiration contre le premier, en faveur de la nouvelle Religion qu'ils ſembloient vouloir eſtablir ſur les ruines de l'Egliſe ; & ce qu'il y eût en cela de plus eſtrange, c'eſt que le Chancelier parla plus clairement encore & plus fortement qu'eux ſur ce ſujet. ANN. 1561.

Ce Chancelier eſtoit Michel de l'Hoſpital, que le Cardinal de Lorraine, contre l'avis de ſes plus fideles ſerviteurs qui le connoiſſent mieux que luy, avoit fait élever, par ſon credit, depuis environ dix-ſept mois, à cette premiere dignites de la Robe. Il eſtoit petit-fils d'un Juif d'Avignon, & fils d'un pere qui fut Medecin & Conſeiller de Charles Duc de Bourbon Conneſtable de France, qu'il ſuivit en Eſpagne & en Italie juſques à ſa mort, apres laquelle ayant eſté quelque temps à la ſuite de l'Empereur, il ſe mit au ſervice de la ſœur de ſon défunt Maiſtre Renée de Bourbon, qui avoit épouſé Antoine Duc de Lorraine, auprés de laquelle il demeura le reſte de ſes jours. Et ce fut ſans doute pour cette conſideration, jointe au rare mérite de ſon fils Michel de l'Hoſpital, que le Cardinal de Lorraine luy procura cette haute élevation. Et certes on ne peut nier que ce Chancelier n'ait eſté l'un des plus grands hommes de ſon temps dans toutes les belles & ſolides connoiſſances, & dans toutes

Belcar. l. 28. §. 57.

Teſtament de M. de l'Hoſpital dans Brantoſ. & dans les Addit. de M. le Labour.

Brantoſme élog du Chan. de l'Hoſpit.

ANN. 1561. toutes les perfections & vertus morales que doit avoir un Chef de la Juſtice. Il ſçavoit meſme les ſciences qui ne ſont pas de ſa profeſſion, & il eſtoit aiſé de voir dans ſes harangues, où il entroit toûjours quelque remarque & quelque aphoriſme de Medecine, qu'il n'eſtoit pas ignorant dans l'art de ſon pere. Sur tout il excelloit dans la poëſie Latine; & il faut avoûër qu'il faiſoit beaucoup mieux des vers qu'il n'eſt permis d'en faire à un Chancelier de France. Ainſi je ſouſcris volontiers à toutes les grandes loûanges que luy ont données pour toutes ces perfections le ſieur de Brantoſme, le Preſident de Thou, & Scevole de Sainte Marthe dans les beaux éloges qu'ils en ont faits. Mais aprés tout, ni l'on ne peut, ni l'on ne doit diſſimuler ce qui a bien terni l'éclat de tant de belles qualitez, c'eſt qu'il favoriſoit tout ouvertement le Calviniſme en toute les rencontres, & qu'il eſtoit en cela de tres-bonne intelligence avec l'Admiral ſon grand confident. Auſſi l'on diſoit tout communément qu'il eſtoit Huguenot dans l'ame, quoy-qu'il fiſt ſemblant d'eſtre Catholique à cauſe de ſa dignité. Et delà naſquit ce petit proverbe, ou plûtoſt cette raillerie qui eſtoit de ſon temps à la bouche de tout le monde, *Dieu nous garde de la Meſſe du Chancelier*, parce que l'on eſtoit perſuadé qu'il n'y croyoit pas trop.

Caſteln. l. 3. c. 3. V. les Addit.

Brant of.

Cela meſme fit croire à quelques-uns qu'a-

qu'avec sa mine austere, son visage de Saint Jerosme, comme on l'appelloit à la Cour, & sa morale extrémement severe, comme elle paroist dans ses écrits, il n'estoit à proprement parler ni Huguenot, ni Catholique, & n'avoit nulle Religion. Et ce qui donne lieu à bien des gens de ne pas trop s'éloigner de cette opinion si desavantageuse à la memoire d'un si grand homme, c'est son testament qu'on se fust bien passé de rendre public. Car là il ne fait autre chose avant que de venir à la disposition de ses biens, que raconter à son avantage tout ce qui luy est arrivé durant sa vie, & jusqu'à de petites circonstances dont il n'estoit nullement necessaire que la posterité fust informée; & il n'y parle ni de Dieu, ni de Religion, ni de prieres pour son ame, ni mesme de sa sepulture, qu'en des termes peu dignes d'un Chrestien. Quoy qu'il en soit, s'il a eû quelque attachement à une Religion, il est certain que ç'a esté beaucoup moins à la Catholique qu'à celle de Calvin; en laquelle il prit grand soin d'élever ses petits-fils Messieurs Hurauts de l'Hospital, comme ils l'ont eux-mesmes temoigné, estant depuis devenus tres-bons Catholiques & fort honnestes gens.

ANN. 1561. *Brantosme. éloge du Chan. de l'Hospit.* Homo quidem doctus, sed nullius Religionis, aut ut verè dicam ἄθεος. *Belcar. l. 28. §. 57.*

Quant à mes funerailles & sepulture que les Chrestiens n'ont pas en grande estime. &c. Spondan. ad ann. 1573. n. 15.

Ce fut donc ce Chancelier de l'Hospital, qui aprés avoir déja parlé & agi plus d'une fois en d'autres rencontres selon l'intention de l'Admiral son confident, se déclara encore plus ouvertement dans ces Etats de Saint Ger-

ANN. 1561. Germain en faveur de la nouvelle Religion. Car aprés en avoir bien dit contre l'Ordre Ecclesiastique, qu'il disoit avoir esté la cause par ses desordres de tous ces troubles dont l'Eglise & l'Etat estoient agitez, il dit nettement, *Qu'il falloit que les Edits s'accommodassent aux temps & aux personnes, & non pas les personnes & les temps aux Edits : Qu'ainsi l'experience ayant fait voir que dans l'estat où les choses se trouvoient, il estoit impossible de faire observer l'Edit de Juillet, qui défendoit aux Protestants de s'assembler pour l'exercice de leur Religion, le Roy vouloit sçavoir sur cela quel estoit le sentiment des Députez, & s'il n'estoit pas à propos de permettre ces assemblées pour le bien de la paix, en attendant que l'on eust accordé par quelque voye les differens de la Religion.* C'estoit là justement prescrire aux deux derniers Ordres, qui agissoient de concert avec luy, ce qu'ils devoient dire. En effet, ils ne manquerent pas de suivre cette mesme route; & aprés avoir déclamé terriblement contre le premier Ordre, ils conclurent qu'en attendant un Concile National, où ils vouloient que le Roy présidast assisté des Princes du Sang, on devoit permettre aux Protestans les Assemblées publiques, quand ce ne seroit que pour détruire les calomnies dont on les accabloit, & faire voir à tout le monde qu'il ne se faisoit rien parmi eux de ces horribles abominations dont on les avoit faussement accusez. On voit clairement par l'Edit

La Poplin. l. 7.

qui

qui se fit quatre mois aprés, que c'estoit là une résolution qu'on avoit déja prise indépendemment des Etats où rien ne fut déterminé sur cette affaire, & qu'on ne voulut pas encore se déclarer là-dessus, jusqu'à ce qu'au lieu d'un Concile National on eût fait cette célebre Conference appellée le Colloque de Poissy, qu'on avoit aussi résoluë longtemps auparavant, pour les raisons & par les intrigues que tout le monde ne sçait pas, & qu'il faut maintenant que je découvre. ANN. 1561.

Depuis l'Assemblée de Fontainebleau on avoit toûjours insisté sur la necessité qu'il y avoit d'un Concile National, pour appaiser les troubles que la diversité des sentimens sur le point de la Religion avoit fait naistre en France. Or les plus fins d'entre les Huguenots qui ne vouloient point du tout de Concile, au jugement duquel ils voyoient bien, s'ils l'acceptoient, qu'il se faudroit soumettre, entreprirent de faire en sorte qu'on fist une célebre Conference entre les Prélats & Docteurs Catholiques d'une part, & les Ministres Protestans de l'autre, sous le prétexte specieux que ceux-cy prenoient de vouloir estre instruits, & chercher quelque voye d'accommodement entre les deux partis sans toucher à l'essentiel de la Religion Chrestienne, pour réünir ainsi tous les esprits dans une mesme créance. Ils crurent qu'ils gagneroient beaucoup par là. Car ils s'imaginerent premiere-

ANN. 1561. mierement qu'ils feroient mettre en compromis la verité de la Foy Catholique qu'ils vouloient combatre; & cela meſme, comme ils l'eſperoient, donneroit lieu à pluſieurs d'en douter & de tenir ſur un point de cette importance leurs eſprits en ſuſpens; ce qui ſeroit une fort grande diſpoſition à changer de Religion. Secondement, qu'ils n'auroient pas les Eveſques pour Juges, puis que cette Aſſemblée n'eſtant que pours conferer amiablement ſur les articles qui eſtoient en controverſe, ces Prélats ne pourroient eſtre que les contretenans dans cette eſpece de combat qui ſe fait dans une diſpute reglée. De plus, ils eſperoient que leurs plus ſçavans Miniſtres ayant la liberté de dire tout ce qu'ils voudroient en faveur de leur prétenduë Réforme, ils la rendroient ſi plauſible par leur doctrine & par leur éloquence, que la pluſpart des gens de la Cour qui panchoient déja fort de leur coſté, ſe déclareroient hautement pour elle. Enfin ils ne doutoient point du tout, que, comme ils eſtoient aſſeûrez qu'on ne s'accorderoit jamais, & que la Conference ſe romproit ſans avoir rien conclu, ils ne fiſſent accroire au monde que c'eſtoit parce que l'on n'avoit pû réfuter leur doctrine, ni réſiſter à la force des argumens & des paſſages de l'Ecriture Sainte qu'ils avoient propoſez pour l'appuyer.

Addit. aux Mem de Caſtel. l. 3. c. 4.

Cela réſolu de la ſorte entre eux, il ne leur fut pas difficile d'y faire entrer la Reine,

ne, qui avoit plus besoin que jamais de l'Admiral, non seulement pour faire confirmer sa Regence par les Etats comme il le luy avoit promis, mais aussi pour se précautioner contre le Roy de Navarre, parce qu'elle avoit déja découvert quelque chose de ce qu'on négotioit fort secretement avec luy pour le retirer de son parti, & pour le faire entrer dans celuy du Triumvirat, comme on fit peu de temps aprés. Elle promit donc à l'Admiral en cela tout ce qu'il voulut, & il luy promit réciproquement qu'il l'appuyeroit de toutes les forces de son parti pour la maintenir dans tout son autorité. Le Chancelier aussi qui s'entendoit avec l'Admiral, & qui ne vouloit point de Concile general, ne manqua pas de la confirmer dans ce sentiment, & l'on se servit encore de l'entremise des Duchesses de Montpensier & d'Usez, qui avoient grand pouvoir sur son esprit, & taschoient par toutes sortes de moyens de la rendre tout-à-fait Huguenote, à quoy elles crurent que cette Conference pourroit servir.

ANN. 1561.

Harangue du Chancelier. Poplin. l. 7.

Pour le Roy de Navarre, sans qui la Reine ne pouvoit rien faire en une chose si importante, il fut aisément persuadé de consentir à cette Conference par le fameux Jurisconsulte François Baudoüin. Cét habile homme qui estoit en fort grande estime auprés de ce Roy, avoit apporté d'Allemagne le Livre de Georges Cassander, inti-

Poplin. ibid. Spond. ad ann 1564. n. 27. & 1573. n. 17.

ANN. 1561. intitulé, *du devoir de l'homme Chreſtien dans la diviſion preſente des Chreſtiens*, dans lequel il prétendoit avoir trouvé un juſte moyen d'accommodement pour accorder les deux Religions, quoy-que ſelon la deſtinée ordinaire de ces ſortes d'ouvrages il ne ſatisfît ni les Lutheriens, dont il réprouvoit les erreurs, ni les Catholiques, parce qu'il relaſchoit un peu trop dans les points que la Foy, de laquelle on ne peut rien retrancher ſans corrompre le tout, nous oblige de croire tout entiers. Il avoit néanmoins bonne intention, & cela n'a pas empeſché qu'il ne ſoit mort en bon Catholique à Cologne. Or ce Juriſconſulte Baudoüin, qui d'un des premiers diſciples de Calvin, depuis qu'il eût découvert le venin de ſa doctrine, eſtoit devenu l'un de ſes plus grands adverſaires; contre lequel cét Héreſiarque a écrit avec plus d'aigreur & d'emportement que contre aucun autre, gouſtoit extrémement ce Livre de ſon Caſſander; & ſuivant ſes maximes & ſa methode, il s'eſtoit mis dans l'eſprit qu'en s'expliquant dans cette Conference d'une certaine maniere un peu plus radoucie des deux coſtez, on pourroit convenir d'une meſme Confeſſion de Foy qui ſeroit Catholique. C'eſt pourquoy il n'eût pas de peine à y faire condeſcendre le Roy de Navarre qui aimoit la paix, & deſiroit fort d'appaiſer ces troubles dont il commençoit à eſtre bien las.

Papyrii Maſſ. vit. Calv.

Poplin.

Ainſi la Reine Catherine & le Roy de Na-

Navarre eſtant d'accord de cette Conference, quoy-que par des motifs bien differens, le Roy, dés le mois d'Avril, écrivit à tous les Prélats, & aux Univerſitez de ſon Royaume, leur ordonnan de ſe rendre à Poiſſy, qui n'eſt qu'à une petite lieuë de Saint Germain, dans le dixiéme du mois d'Aouſt, ou d'y envoyer leurs Députez, & donna pour cela meſme ſaufconduit aux Miniſtres de France & de Geneve, & meſme aux Docteurs Proteſtans d'Allemagne, afin que chacun puſt dire fort librement dans l'Aſſemblée ce qu'il croyoit en conſcience qui ſe pouvoit faire pour s'accorder. Une déclaration ſi ſolennelle ne manqua pas d'allarmer le Pape Pie IV. l'Empereur Ferdinand, & Philippe II. Roy d'Eſpagne, qui crurent avoir lieu de craindre qu'une ſi célebre Conference, où l'on devoit traiter des points de la Religion, ne portaſt préjudice au Concile général qui commençoit à s'aſſembler à Trente, où ils diſoient avec raiſon que l'on devoit renvoyer la déciſion de cette grande affaire. Mais la Reine leur fit entendre par ſes Ambaſſadeurs, que cette Aſſemblée de Prélats ne ſe faiſoit que pour conferer des choſes qui ſe devoient propoſer au Concile, & que rien ne s'y paſſeroit pour la Religion ſans l'autorité du Pape.

ANN. 1561.

Lettre de la Reine à M. de Rennes.

Poplin. Hiſt. des Egel. Réf.

Lettre de la Reine à M. l'Eveſque de Renn. dans les Addit. de M. le Labour.

Ce Pontife pourtant qui ſe défioit de la Reine, & qui craignoit toûjours qu'on ne fiſt quelque faux accommodement ſans le Con-

Digitized by Google

ANN. 1561. Concile, ne laissa pas de prendre la résolution d'envoyer Legat en France le Cardinal de Ferrare Hippolyte d'Este, pour empescher que dans cette Assemblée on ne touchast à aucune chose dont la décision appartinst au Concile Oecumenique. Et cependant comme le voyage d'un Legat, particulierement de celuy-cy, qui avoit cinq à six cens chevaux à sa suite, ne se fait pas si viste, & qu'on avoit sujet de craindre que l'Assemblée ne le prévinst, & ne passast outre sans luy, ce Pape fit prier le Roy par M. de Rambouillet de la remettre jusqu'à l'arrivée du Legat. La Reine toutefois, qui estoit extrémement adroite, sceût si bien trouver les moyens de faire retarder ce voyage, qu'encore que l'on eust differé d'un mois l'ouverture de la Confere nce, ce Legat ne put arriver à la Cour que quelque temps aprés qu'on eût commencé à traiter dans cette Assemblée des principaux points contestez entre les Cathol. & les Huguen.

Lettre de l'Ambass. de Venise à M. l'Evesq. de Rennes, ibid.

Voilà dans la verité le secret de cette affaire, & la cause de ce fameux Colloque de Poissy. Car de dire, comme quelques-uns ont fait, que ce fut le Cardinal de Lorraine qui le voulut pour y faire hautement éclater sa doctrine & son éloquence, c'est une de ces malignes conjectures qu'on a faites assez souvent au desavantage de ce grand Prélat, qu'on a voulu en cette occasion taxer de vanité. S'il eust eû autant de pouvoir qu'il en avoit sous le Regne précedent,

dent, il eust sans doute empesché qu'il ne se fist, du moins en public, comme il tacha de l'empescher un peu avant son ouverture. Toute la part qu'il y eût, fut d'y défendre, ainsi qu'il fit excellemment bien, la cause de l'Eglise. Ce Colloque donc ne s'est fait que par un dessein concerté entre la Reine, l'Admiral & le Chancelier, pour les raisons secrets que je viens de découvrir. Voilà sa veritable cause. Il faut voir maintenant quelle en fut la suite & le succés. ANN. 1561.

Les Prelats, les Docteurs, les Deputez, & les Ministres Huguenots n'estant arrivez à la Cour les uns apres les autres que dans tout le mois d'Aoust, ne put commencer le Colloque qu'au mois de Septem. Avant qu'on en fist l'ouverture, les Ministres presenterent au Roy leur Requeste, par laquelle ils demandoient ces quatre choses, sans lesquelles ils disoient ne pouvoir entrer en conference avec les Prelats assemblez. La premiere, que comme les Cardinaux & les Evesques avoient interest en cette cause, ils ne fussent point leurs Juges. La seconde, qu'il plust au Roy de presider à cette Assemblee, accompagné de la Reine sa mere & des Princes du Sang, pour y faire garder l'ordre necessaire. La troisieme, que tous leurs differends fussent jugez par la seule parole de Dieu contenuë dans le Vieux & dans le Nouveau Testament. Et enfin que ce qui se diroit de part & d'autre fust recueilli par des Greffiers dont *Hist. Eccles. des Egl. Réf. La Poplin. l. 7.*

ANN. 1561. dont les deux partis conviendroient, & aux écrits deſquels on ſeroit obligé d'ajouſter foy. Le meſme jour, qui fut le huitiéme de Septembre, les Députez de la Sorbonne, qu'on ne peut nullement douter qui n'agiſſent de concert avec le Cardinal de Lorraine leur grand protecteur, ſupplierent treshumblement la Reine de ne pas écouter, du moins en public, ce que les Miniſtres vouloient dire pour la défenſe de leur Confeſſion de Foy, & de les renvoyer au Concile auquel il appartenoit d'en juger ſouverainement. Mais la Reine leur repondit, que le Roy s'eſtant engagé pour de bonnes raiſons à leur donner audiance publique, on ne pouvoit plus s'en dédire; & en meſme temps qu'on leur refuſoit une choſe ſi juſte, tout ce que les Miniſtres avoient demandé leur fut octroyé, & l'on commit un des Secretaires d'Eſtat pour recueillir fidellement tout ce que l'on diroit de part & d'autre.

Le lendemain donc de la Noſtre-Dame neuviéme de Septembre on ouvrit l'Aſſemblée dans le grand Réfectoire des Religieuſes de Poiſſy, au haut duquel le Roy eſtoit ſur un trône, ayant à ſa droite le Duc d'Orléans ſon frere, le Roy de Navarre, & le Prince de Condé; & à ſa gauche la Reine Mere, Madame Marguerite ſœur du Roy, & la Reine de Navarre; & derriere eux, à droit & à gauche, dans un fort grand eſpace qu'on avoit laiſſé entre le trône & la mu-

raille,

ralle, tenant toute la largeur de la sale, les Seigneurs & les Dames de la Cour. Aux deux costez, de la longueur du Réfectoire, estoient assis à droit les Cardinaux de Tournon, de Lorraine & de Guise, & quelque vingt Archevesques ou Evesques; & à gauche, vis-à-vis d'eux, les Cardinaux d'Armagnac, de Bourbon & de Chastillon, suivis d'autant de Prélats qu'il y en avoit de l'autre costé, derriere lesquels il y avoit de part & d'autre plusieurs bancs tout remplis de Docteurs de plusieurs Universitez, & d'autres Ecclesiastiques qui estoient à la suite des Prélats. Le bas du Réfectoire estoit occupé par un tres-grand nombre de Gentilshommes, & de Gens de Robe, aprés lesquels estoient rangez les Gardes jusqu'à la muraille, pour empescher qu'il n'y eust du desordre dans une si grande Compagnie; & entre ces deux bouts, un peu plus bas que le milieu, il y avoit des barrieres qui separoient les deux espaces, afin qu'on ne pust passer sans ordre dans celuy où estoient le Roy, les Princes, les Seigneurs, les Prélats, & les Docteurs. ANN. 1561.

Cela disposé de la sorte, on fit entrer les douze Ministres choisis entre un grand nombre d'autres, qui prirent place comme ils purent au bas de la sale. Ces douze estoient accompagnez de vingt deux Députez de leurs Eglises, & ce qui fut bien scandaleux, des Députez de la Noblesse & du Tiers Ordre qui les voulurent presenter, pour

Lettre de la Reine M. de Rennes. Ibid.

ANN. 1561. *La Poplin. Hiſt. Eccleſ. des Egl. Réf. Mezeray.*

pour faire voir à tout le monde qu'ils eſtoient & qu'ils feroient toûjours bien ſouſtenus. Les plus ſignalez d'entre ces Miniſtres eſtoient Auguſtin Marlorat Lorrain de nation, & Apoſtat de l'Ordre de Saint Auguſtin, celuylà meſme qui fut peu de temps aprés Pendu à Roüen; Jean Malo, qui de Preſtre habitué dans la Paroiſſe de Saint André des Arcs s'eſtoit fait Miniſtre; Jean de l'Epine, qui commençoit à ſe produire avec grand éclat parmi les Proteſtans, aprés s'eſtre tenu caché aſſez long-temps depuis qu'il eût ſauté les murailles de ſon Convent de Jacobins où il eſtoit Profés; Pierre Vermille Florentin, plus connu ſous l'autre ſurnom de Martyr qu'il trouva bon de prendre lors que s'eſtant fait Apoſtat de l'Ordre des Chanoines Réguliers de Saint Auguſtin il prit pour femme, à l'exemple du Docteur Martin Luther, une Religieuſe qu'il avoit débauchée, homme docte à la verité, & grand Prédicateur, mais d'un eſprit ſi peu arreſté ſi leger & ſi changeant, ſur tout en matiere de créance, qu'il eſtoit tantoſt Lutherin, tantoſt Calviniſte, & puis Zuinglin, comme il l'eſtoit alors à Zurich où il enſeignoit la Theologie à la Zuinglienne, & d'où la Reine Catherine & le Roy de Navarre le firent venir, l'ayant obtenu des Magiſtrats de ce Canton, comme un homme d'un ſçavoir extraordinaire pour aſſiſter à ce Colloque. Enfin celuy qu'on mit à la teſte de tous les autres, & qui

qui fut choisi pour porter la parole au nom de tout le parti Protestant, fut le celebre Theodore de Beze, alors disciple & collegue de Jean Calvin, qui n'ayant pû paroistre à cette Assemblee de Poissy, parce qu'il estoit accablé de maladies depuis trois ou quatre ans, y envoya tenir sa place celuy qui estoit deja destiné pour estre son successeur. ANN. 1561.

Ce Theodore estoit de Vezelay en Bourgogne, d'honneste famille, homme bien fait, de belle taille, ayant le visage fort agréable, l'air fin & délicat, & toutes les manieres d'un homme du monde qui le faisoient estimer des Grands, & sur tout des Dames, ausquelles il prenoit grand soin de ne pas déplaire. Pour l'esprit, on ne peut nier qu'il ne l'eust tres-beau, vif, aisé, subtil, enjoûé & poli, ayant pris peine de le cultiver par l'étude des belles Lettres, & particulierement de la poësie, où il excelloit en François & en Latin, scachant avec cela un peu de Philosophie, & de Droit qu'il avoit appris aux Ecoles d'Orleans. Voilà ce qu'il y eût de bon dans luy : car pour les mœurs, on peut dire hardiment & sans scrupule, que c'estoit un des plus méchans hommes de son temps, libertin, impie, profanateur des choses les plus saintes par ses railleries qui tiennent de l'athéïsme, cruel, sanguinaire, toûjours tout prest à inspirer les plus noirs & les plus sanglans attentats, impudent, dissolu, & plongé dans les plus honteuses

Bolsec. vit. Theod. Beza. Flor. de Rem. l. 8. c. 17. Spondan. ann. 1549.

Bolsec. de Xaintes. Réponf. à l'Apo. Balduin. Récon ad Calum. Refcius de Sect. Flor. de Rem. Spondan. loc. cit. Heffufius Mezeray

ANN. 1561. uſés débauches, comme il ne paroiſt que trop dan ſes poëſies toutes remplies d'ordures & de ſaletez, qu'il appelle les divertiſſemens de ſa jeuneſſe, & ſur tout dans cette horrible Epigramme, où en faiſant le portrait de ſa maiſtreſſe qu'il nomme Candida, & d'un jeune garçon qu'il aimoit, il a l'effronterie de ſe vanter, & enſuite de s'accuſer luy-meſme du plus éxécrable de tous les crimes. C'eſt pourquoy comme il vit qu'eſtant cité à comparoiſtre au Parlement pour rendre compte de cette infame poëſie, il ne pourroit jamais ſe tirer d'un ſi mauvais pas, il ſe cacha pour ſe garantir du feu; & aprés avoir vendu ſon Prieuré de Longjumeau, & quelques autres petits Benefices que ſon oncle Maiſtre Nicolas de Beze luy avoit réſignez, il s'enfuit à Geneve avec ſa Candida, c'eſt-à-dire, une certaine Dame Claude, femme d'un Tailleur de Paris qu'il avoit débauchée, & qu'il épouſa du vivant de ſon mari, commençant ainſi à Geneve ſa nouvelle Réforme par un adultere continuel, & par un mariage monſtrueux qui le rendoit digne de mort ſelon toutes les loix divines & humaines.

Spondan. loc. cit.

1549.

Or ce fut là qu'il gagna les bonnes graces de Calvin par ſes flateries exceſſives, qui luy firent donner par les ſiens meſmes le ſurnom de *Calvinolatre*. Cela fut cauſe qu'on le fit Profeſſeur à Lauſanne, où il enſeigna d'abord les Lettres Greques, & puis la Theologie, quoy-qu'il ne l'euſt jamais

mais appriſe non plus que Calvin ſon maiſtre. Il l'enſeigna meſme particulierement aux femmes, qui ne haïſſoient pas ce nouveau Maiſtre, qu'elles trouvoient bien fait & agréable, car il n'avoit encore alors qu'environ trente ans; & peu de temps aprés, malgré l'oppoſition des autres Miniſtres, qui ne vouloient point un collegue qui fuſt ſi décrié pour ſes débauches, & pour ſa poëſie abominable, il fut élevé dans Geneve au Miniſtere par le credit & l'autorité de Calvin qui l'avoit déſigné ſon ſucceſſeur. En effet, il luy ſuceeda dans ſa charge & dans ſon credit à Geneve, où aprés avoir tenu la chaire de cét Héreſiarque plus de quarante ans, il mourut en ſa quatre-vingts ſixieme année de la maniere qu'il avoit veſcu, libertin, impie, & athée, au ſentiment non ſeulement des Catholiques, mais auſſi de pluſieurs Proteſtans, & enſuite n'ayant nulle Religion, quoy-qu'il ait fait ſemblant de s'attacher à la doctrine de Calvin, qui, pour le payer de ſes flateries, le fit deputer en ſa place au Colloque de Poiſſy. Voilà quels furent ces nouveaux Apoſtres, qui vinrent ſouſtenir en preſence du premier Roy de la Chreſtienté & de toute la Cour de France, que l'on devoit ſe reformer à leur exemple dans la doctrine & dans les mœurs, ſelon la purete de l'Evangile qu'ils preſchoient.

ANN. 1561. 1605. *Pratæol. & Reſc in Catal. hæreſ. & Spon. ad ann.* 1564. n. 23.

Comme on les eût conduits juſqu'à l'entrée de la cloſture qui ſeparoit la ſale en

ANN. 1561. deux, ils voulurent s'avancer pour ſe mettre au rang des Eveſques, ou du moins des Docteurs Catholiques mais on les arreſta tout court à la barriere, avec ordre de s'y tenir debout teſte nuë, & de parler modeſtement ſans invectives, quand on leur feroit ſigne de propoſer ce qu'ils avoient à dire. Cela fait, le Roy dit, en peu de mots, qu'il avoit convoqué cette Aſſemblée pour faire ceſſer tous les differends qui troubloient la paix de ſes ſujets ſur le fait de la Religion, & qu'il ne vouloit pas qu'on la terminaſt avant qu'on euſt accompli une ſi bonne œuvre. Le Chancelier enſuite eſtant aſſis ſur un petit ſiege bien avant dans la ſale du coſté droit du Roy, parla pour expliquer les intentions de Sa Majeſté, & fit voir à ſon ordinaire dans ſa harangue, qu'il eſtoit fils de Medecin, & bon ami des Huguenots. Il dit d'abord, *Qu'il eſperoit qu'on tireroit de la remontrance du Roy le meſme fruit qu'on avoit recueilli de celle du Grand Conſtantin au Concile de Nicée auquel il avoit preſidé; Que ce fruit n'eſtoit autre que la reformation neceſſaire dans la doctrine & dans les mœurs; Que pour le recueillir bientoſt, ce gueriſſant une ſi dangereuſe maladie qui affligeoit la France par ces differends de Religion, il y falloit apporter un remede preſent & efficace, & ne pas imiter ces Medecins qui laiſſent languir leurs malades en attendant les drogues qu'on va chercher en Egypte & aux Indes, au lieu de ſe ſervir des ſimples qu'ils peuvent aiſement cueillir dans leurs jardins. Il*

Hiſt. Eccleſ. des Egl. Réf. La Poplin. Aubigné. Mezeray, &c.

conclut

conclut de là qu'il ne falloit point du tout attendre le Concile general qui s'assembloit à Trente, & seroit rempli d'Etrangers qui ne connoissent pas si bien nos maux que nous faisons; & que pour décider des points contestez, il ne falloit que cette Assemblée de Prelats & de Docteurs avec les Ministres Protestans qu'on ne devoit pas condamner sur de simples préjugez, ni traiter avec arrogance, comme Alexandre Patriarche d'Alexandrie avoit fait Arius. Qu'il les falloit entendre paisiblement, & conferer amiablement avec eux, non pas en Philosophes par la voye de la dispute, mais en veritables Chrestiens qui n'ont pas besoin de tant de Livres, mais de la seule parole de Dieu, pour réformer conjointement par elle les abus qu'on trouvera s'estre glissez dans la doctrine & dans la discipline contre cette divine parole & contre l'usage établi par les Apostres. ANN. 1561.

Aprés qu'il eût fini, le Cardinal de Tournon, comme le plus ancien & Primat des Gaules, prenant la parole, remontra que Monsieur le Chancelier ayant proposé certaines choses qui n'étoient pas entre les points contenus dans les lettres qu'ils avoient receûës pour venir à cette Assemblée, il estoit juste qu'ils en eussent communication, pour se préparer tous ensemble a y répondre. Mais quoy-qu'il put faire pour obtenir une chose si raisonnable, le Chancelier ne voulut jamais donner copie de sa harangue, de peur qu'on ne luy en fist un jour une affaire si le temps venoit à changer, & qu'on ne le pust convaincre

ANN. 1561. d'un peu de Huguenotiſme par ſon propre ecrit. Ainſi, aprés qu'on eût fait ſigne aux Proteſtans d'expoſer ce qu'ils avoient à dire pour juſtifier leur creance, Beze qui portoit la parole pour tous les autres, eſtant debout, teſte nuë, appuyé ſur la barriere qui eſtoit à hauteur d'appuy, commença ſa harangue d'une maniere aſſez bizarre. Car comme il eſtoit grand Comedien, & qu'il ſçavoit admirablement l'art de contrefaire le Prophete & l'homme de Dieu, pour s'attirer de la conſideration par une belle apparence de piete, des qu'il eût dit les deux premieres periodes qu'il adreſſoit au Roy, il ſe mit à genoux avec tous les Miniſtres qui l'accompagnoient; & levant les yeux & les mains au Ciel, il fit, comme par un ſoudain enthouſiaſme, une longue priere au Pere Celeſte, qu'il termina par l'Oraiſon dominicale: puis s'eſtant relevé, il continua ſa harangue, qu'on voit tout au long dans l'Hiſtoire des Egliſes Proteſtantes, & qui à proprement parler n'eſt qu'une expoſition aſſez ſimple de leur créance, accompagnée de quelques preuves peu conſiderables pour établir les points qui ſont differens de la noſtre.

Comme il avoit le ſon de voix fort agréable, qu'il recitoit de bonne grace, & qu'on eſtoit bien-aiſe d'entendre d'un homme ſi eſtimé de ceux de ſon parti tout le myſtere de cette nouvelle doctrine qui faiſoit tant de bruit dans le monde, il

fut oüi de toute la Cour, non seulement avec attention, mais aussi avec plaisir, & mesme avec quelque marque d'approbation, jusqu'à ce qu'il vint à l'article du Saint Sacrement de l'Eucharistie. Car voulant exprimer de quelle maniere on y reçoit le Corps de Nostre Seigneur par la Foy, il dit, avec une incroyable hardiesse, *Que le Corps & le Sang de Jesus-Christ estoit aussi éloigné de Sacrement que le plus haut des Cieux l'est de la terre.* Alors toute l'Assemblé fremissant d'horreur à cette expression si directement opposée aux paroles de l'Evangile & de l'Apostre, il se fit un grand bruit qui étonna tellement Beze, tout déterminé qu'il estoit, qu'il en fut tout-à-fait déconcerté. De sorte que, quoy-qu'il vouluſt adoucir ce qu'il avoit dit, & s'expliquer d'une maniere moins choquante, le murmure continuant toûjours, il ne put jamais se bien faire entendre.

ANN. 1561.

Hist. des Egl. Réf. l. 4.

Lettre de Cather. à M. de Renn. l. 14. de Sept.

La Reine Catherine mesme, toute favorable qu'elle estoit aux Huguenots en ce temps-là, se crut obligée d'en témoigner de l'indignation comme les autres. Elle en écrivit à Monſ. de Rennes Ambassadeur de Sa Majesté auprés de l'Empereur, pour donner avis à ce Prince de ce qui s'estoit passé en cette action. Elle dit que Beze, en parlant de la Cene, *s'oublia*, voicy ses propres termes, *en une comparaison si absurde*

ANN. 1561. *& tant offensive des oreilles de tout l'assistance, que peu s'en fallut qu'elle ne luy imposast silence, & qu'elle ne renvoyast tous ces Ministres sans les laisser passer plus avant; mais qu'elle s'en abstint, de peur.* dit-elle, *qu'on ne s'en retournast imbu de sa doctrine sans avoir ouï ce qui luy sera répondu.* Et certes Beze s'apperceût bien luy-mesme de cette indignation de la Reine: car dés le lendemain il luy donna par écrit une déclaration du sens auquel on devoit prendre ce qu'il avoit dit, & la Reine ne manqua pas de l'envoyer à l'Evesque de Rennes pour la montrer à l'Empereur; dans cette déclaration il répete en termes formels ce qu'il avoit dit en sa harangue; puis il ajouste, qu'il ne s'ensuit pas de là *qu'ils veuillent forclore Jesus-Christ de la Sainte Cene, ce qui seroit une impiété toute manifeste. Car*, dit-il, *nous croyons, suivant sa parole, qu'encore que le Corps de Jesus-Christ soit maintenant au Ciel, & non ailleurs, ce nonobstant nous sommes faits participans de son Corps & de son Sang, par une maniere spirituelle & moyennant la Foy, aussi veritablement que nous voyons les Sacremens à l'œil, les touchons à la main, & les mettons à nostre bouche.*

10. Septemb. *Hist des Egl. l. 4.*

Cette harangue estant finie, le Cardinal de Tournon s'approchant du Roy luy dit, tellement transporté de zele qu'à peine pouvoit-il parler, qu'il estoit à la verité bien étrange qu'on eust souffert que ce Ministre proferast de si horribles blasphémes de-

devant un Roy Tres-Chreſtien, Protecteur de la Foy Catholique que les Rois ſes Prédeceſſeurs depuis le Grand Clovis avoient toûjours inviolablement tenuë & conſervée dans leur Royaume ; mais puis que le mal eſtoit fait, qu'il ſupplioit tres-humblement Sa Majeſté, que pour le réparer il luy pluſt entendre en cette meſme Aſſemblée la réponſe ſolide & convaincante que l'on y feroit au jour qu'il luy plairoit preſcrire, qui fut le ſeiziéme de Septembre, auquel le Cardinal de Lorraine, qui fut choiſi pour répondre à Beze, fit ſa harangue. ANN. 1561.

Je n'ay pas lieu de craindre icy que Meſſieurs les Proteſtans m'accuſent de partialité, ſi je dis que le Cardinal, par la ſolidité de ſa doctrine, fit en cette occaſion triompher la verité de l'erreur, quoy-que ſouſtenuë par l'éloquence d'un homme d'eſprit. Nous avons les harangues de l'un & de l'autre dans les écrits des Huguenots ; c'eſt là que j'ay pris plaiſir de les lire attentivement toutes deux, & il ne faut en effet que les lire dans ces Auteurs qui ne leur peuvent eſtre ſuſpects, pour voir clairement l'avantage que celle du Cardinal a ſur l'autre. Il ne s'amuſe point à réfuter en en détail tous les Articles de la créance Proteſtante que Beze avoit expoſée fort au long, pour engager les Catholiques à une diſpute dont on n'euſt jamais veû la fin. Il réduit tout à deux points, dont l'un eſt le principe par lequel on doit terminer tou-

Hiſtoire des Egl. Réf. l. 4. La Popliniere.

ANN. 1561. tes les controverſes, qui eſt l'autorité d'un Juge Souverain; & l'autre eſt le ſujet principal de la ſéparation des Calviniſtes, & qui faiſoit alors le plus d'impreſſion ſur les eſprits, pour la maniere dont Beze en avoit parlé, je veux dire l'Euchariſtie. Pour le premier, comme Beze avoit dit qu'il ne vouloit point d'autre Juge que l'Ecriture Sainte, ſans s'arreſter aux Conciles qu'en tant qu'ils ſe trouveroient eſtre conformes à cette divine parole, le Cardinal fit parfaitement bien comprendre que c'eſtoit-là ne vouloir point du tout de Juge, parce que l'Ecriture eſtant la Loy, qui ne s'interprete pas elle-meſme, & toutes les Controverſes de Religion n'eſtant fondées que ſur les differentes interpretations qu'on donne à l'Ecriture que chacun prétend avoir de ſon coſté, il faut neceſſairement qu'il y ait un Juge vivant & parlant, qui décide par ſon autorité ſouveraine ce qui eſt Ecriture Sainte, & quel eſt le vray ſens qu'on luy doit donner. Enſuite il prouva tres-ſolidement que ce Juge ne peut eſtre autre que la vraye Egliſe, qui eſt ſans contredit celle où eſtoient les premiers conteſtans ſur quelque article, avant qu'elle euſt prononcé ſur leurs differends, & qu'enſuite le parti condamné s'en fuſt ſeparé.

Pour le ſecond, il convainquit Beze par ſes propres termes, & fit connoiſtre clairement que de dire que Jeſus-Chriſt eſt au Ciel & non ailleurs, que néanmoins par la vertu

vertu incompréhensible de la Foy il est ANN. 1561.
present au Sacrement où il nous est communiqué aussi veritablement que nous touchons le Sacrament & que nous le mettons à la bouche, c'est dire qu'il est present localement au Sacrement, puis que le Sacrement est present à ma main quand je le touche, & pareillement à ma bouche quand il y entre; & cependant c'est dire en mesme temps qu'il n'y est pas en cette maniere, puis qu'on asseûre qu'il est au Ciel & non ailleurs; ce qui est une manifeste contradiction qu'on ne peut jamais admettre dans pas un de nos mysteres. C'est là le mauvais pas dont les Calviniſtes, qui pour faire une nouvelle Secte se sont voulu distinguer des Zuingliens, ne se pourront jamais tirer, quelque effort qu'ils fassent par leurs fausses subtilitez, lesquelles n'aboutissent qu'à un pur galimathias qui ne dit rien du tout de réel, parce qu'il dit les deux contradictoires qu'on ne peut jamais mettre ensemble. Il faut donc dire, selon l'Ecriture, que le divin Corps du Sauveur est au Ciel dans son étenduë naturelle, & qu'il est d'une autre maniere sur la terre au Saint Sacrement de l'Autel. Car qu'un corp soit en mesme temps en plusieurs lieux, la Philosophie montre qu'il n'y a point de contradiction, puis qu'il ne s'ensuit point de là qu'il soit en un endroit & n'y soit pas; ce qui suit necessairement de l'heresie des Calveniſtes. Ainsi le Cardinal acheva cette

ANN. 1561. grande action avec toute la gloire qu'on peut aquerir, & tout l'avantage qu'il pouvoit ſouhaiter ſur ſon adverſaire, qui ſembloit n'avoir parlé que pour faire paroiſtre dans un plus beau jour, par la comparaiſon que l'on peut faire de ces deux harangues, l'eſprit, la force, la doctrine, & l'éloquence de ce grand Prélat.

Auſſi le bruit courut à la Cour qu'on s'en tiendroit là, & que les Miniſtres Proteſtans n'auroient plus d'audiance. Mais comme Beze preſſoit extremement la Reine qu'il luy fuſt permis de répliquer au Cardinal, & qu'on ne voulut pas qu'il puſt dire qu'on n'avoit pas voulu entendre les preuves de ce qu'il avoit expoſé dans ſa harangue: on fit deux Conferences le vingt-quatriéme & le vingt-ſixiéme du meſme mois, non plus en public comme auparavant dans le grand Réfectoire, en preſence du Roy & de toute la Cour, mais en particulier, dans une chambre du Monaſtere, où ſe trouverent la Reine, accompagnée de la Reine de Navarre, des Princes du Sang, & du Conſeil Privé. Il y avoit cinq Cardinaux au coſté droit, & quinze ou ſeize Docteurs derriere eux; & les douze Miniſtres eſtoient à gauche, ſans eſtre accompagnez des Députez de leurs Egliſes. D'abord Beze, qui s'eſtoit bien préparé à cette action, fit un long diſcours de l'Egliſe, où il traita de ſa nature, de ſes marques, & de ſon autorité, paſſant de là à la vocation au Mini-

La Poplin. l. 7. Hiſt. des Eg. Réf.

Miniſtere, & à quelques autres points, ſans toucher à celuy de l'Euchariſtie, dont il s'agiſſoit principalement. Tout ce qu'il dit fut doctement réfuté par les ſçavans Docteurs de Sorbonne Claude d'Eſpence & Claude de Xaintes. Mais comme on alloit inſenſiblement d'un point à un autre ſans jamais convenir de rien, ce qui arrive d'ordinaire dans les diſputes : le Cardinal de Lorraine, pour empeſcher ce deſordre, voulut qu'on s'arreſtaſt préciſément à l'article de l'Euchariſtie. & qu'on n'en ſortiſt point qu'on ne fuſt d'accord ſur ce grand Myſtere dont il s'agiſſoit principalement, diſant qu'aprés cela il ne ſeroit pas difficile de vuider tout le reſte. Ainſi dans la ſuite de cette Conference, & dans toute celle du vingt-ſixiéme, on ne traita que de cette matiere. ANN. 1561.

Ce fut pour lors que Pierre Martyr Florentin, qui eſtoit alors Calviniſte, ou plûtôt Zuinglien, fit un long & ennuyeux diſcours en Italien, dans lequel il taſcha de réfuter par ces argumens, ſi communs & ſi ſouvent détruits dont ſe ſervent inutilement les Miniſtres, ce que le Cardinal & les Docteurs de Sorbonne avoient dit tres-ſolidement pour établir par l'Ecriture & par les Peres de l'ancienne Egliſe la preſence réelle de Jeſus-Chriſt au Saint Sacrement de l'Autel. Quand il eût fini, le General des Jeſuites Jacquez Laynez, qui n'eſtoit arrivé que depuis cinq ou ſix jours avec

le

ANN. 1561. *Hiſt. des Egliſ. Sacchin. hiſt. Soc. p. 2. n. 200. & ſeq. Mezeray*

le Legat Hippolyte d'Eſte Cardinal de Ferrare, qui l'avoit demandé au Pape pour eſtre ſon Theologien, prit la parole par ordre de la Reine, laquelle le voulut entendre pour ſatisfaire le Legat qui l'en avoit prié. Il parla comme Pierre Martyr en Italien, parce que cette Langue eſtoit mieux entenduë en France que l'Eſpagnole qui eſtoit ſa langue naturelle. Il adreſſa ſon diſcours à cet Princeſſe, & luy remontra, *Qu'il n'y avoit rien de plus dangereux que de traiter de quelque voye d'accord avec les Heretiques que l'Ecriture compare aux renards & aux loups reveſtus de peaux de brebis, parce que ſous la belle apparence d'une expreſſion ambiguë ils font couler ſubtilement le venin de leur hereſie, que l'on autoriſe, en la recevant ſans y prendre garde.* C'eſt ce qu'il fit voir entre autres exemples par celuy des Pelagiens, qui, pour eſtre receûs à la Communion des Catholiques, ne faiſoient aucune difficulté d'admettre la neceſſité de la grace pour les bonnes œuvres; mais ils entendoient par cette grace la nature qui eſt un don qui vient gratuitement de Dieu ſans aucun merite de noſtre part. Et voila juſtement comme en uſoient les Calviniſtes en ce Colloque: car ils diſoient toûjours qu'ils admettoient au Saint Sacrement de l'Euchariſtie la preſence réelle de Jeſus-Chriſt qui nous eſt communiqué fort veritablement, mais ils vouloient que ce ne fuſt que d'une maniere purement ſpirituelle & par

la

Digitized by Google

la Foy & que le Corps de Jesus-Christ fust seulement au Ciel, & non ailleurs : ce qui n'étoit rien dire qu'une contradiction toute manifeste. Il ajousta, *que s'il falloit traiter avec eux pour convenir d'une formule de foy, ce n'estoit point dans cette Assemblée de Poissy qui n'avoit pas l'assistance infaillible du Saint Esprit qu'on le devoit faire, mais dans le Concile Oecumenique qui estoit ouvert, & où il falloit envoyer les Ministres pour y proposer leurs raisons, ce qui mesme est conforme au Concile de Basle que les Protestans ne rejettent pas, & qui ne veut point qu'on celebre de Synode Provincial tandis que le General est ouvert, ni six mois avant qu'il le soit. Que si par charité l'on vouloit bien tascher de ramener les Protestans, & de leur montrer leurs erreurs dans une dispute reglée, il estoit à propos que les Reines, les Princes, & le Conseil & toutes les personnes qui ne font point profession de Doctrine Ecclesiastique s'épargnassent la peine d'y assister, puis que ce n'étoit pas à eux de juger de ces sortes de choses qu'ils n'entendoient pas, & qu'ensuite ils se mettoient en danger de recevoir quelque mauvaise impression dont ils ne pourroient aisément défaire.* ANN. 1561.

A la verité cela estoit dit fort raisonnablement: mais comme nonobstant de semblables remontrances que les Docteurs de Sorbonne avoient faites avant l'ouverture de ce Colloque, la Reine, les Princes, le Conseil, & mesme les Prélats n'avoient pas laissé de le commencer, & qu'il estoit déja

ANN. 1561. déja fort avancé : cet endroit du diſcours du Pere Laynez, comme eſtant fait à contretemps, & en blaſmant toute cette Aſſemblée, ne fut pas écouté favorablement, & la Reine qui s'en tint offenſée, ne put ſe tenir d'en témoigner bien du chagrin. Le Pere néanmoins ne laiſſa pas de pourſuivre ſans qu'on l'interrompiſt ; & venant au point de l'Euchariſtie dont il s'agiſſoit principalement, il réfuta tres bien tout ce que Pierre Martyr avoit allegué contre la preſence réelle. Et comme ce Miniſtre de Zurich avoit dit auſſi-bien que Beze, que la realité ne s'accordoit pas avec la nature de ce Sacrement, qui eſt eſſentiellement un ſigne & une repreſentation de Jeſus-Chriſt, & qu'il eſt évident que l'image ne peut eſtre la choſe meſme qu'elle repreſente : le Pere fit voir manifeſtement la fauſſeté de cette imagination ; & pour montrer que la choſe repreſentée peut fort bien s'accorder avec le ſigne qui la repreſente, il ſe ſervit de la comparaiſon aſſez commune d'un Prince qui voudroit bien luy-meſme repreſenter dans quelque magnifique feſte une glorieuſe victoire qu'il auroit remportée ſur ſes ennemis.

Comme il eût achevé, aprés avoir parlé prés d'une heure, Beze, qui ſe ſentit piqué de l'autre comparaiſon que Laynez avoit faite des Heretiques avec les loups & les renards, ſe mit à plaiſanter ſur celle-cy, taſchant de la tourner en ridicule, & diſant

Hiſt. des Egl. Réf. ibid.

ſant que ce Pere avoit fait du Sacrement une Comedie, & Jeſus-Chriſt un Comedien. En quoy ſans doute ce Miniſtre aveuglé de ſa paſſion ne voyoit pas qu'il agiſſoit contre luy-meſme. Car il confeſſoit auſſi bien que nous, ſelon l'Evangile & ſelon Saint Paul, que le Sacrement de l'Euchariſtie eſt la repreſentation de la mort de Jeſus-Chriſt : la Cene donc, ſelon luy-meſme, devroit eſtre une Comedie. Puis ce Miniſtre ayant remarqué qu'on n'avoit pas eſté trop ſatisfait de ce que Laynez avoit dit du Concile auquel on devoit renvoyer les Proteſtans, il luy dît, d'un air fier & mépriſant, que la Reine n'avoit que faire de luy pour apprendre ce qu'il eſtoit à propos qu'elle fît touchant le Concile, & qu'elle ſçauroit bien y pourvoir. Il faut toutefois avoüer que quelque mal receû que fut cette remontrance du General, elle ne laiſſa pas de produire un tres-bon effet. Car enfin depuis ce jour-là, ni la Reine, ni les Princes, ni le Conſeil n'aſſiſterent plus aux Conferences. Elle ne voulut plus meſme qu'il s'en fit entre un ſi grand nombre de perſonnes : elle ſe contenta d'ordonner que trois ou quatre Docteurs, & peu aprés que cinq de chaque coſté conferaſſent enſemble à Saint Germain, pour voir s'ils pourroient convenir d'une formule de Foy ſur le Sacrement de l'Euchariſtie. Ces Députez furent d'une part Jean de Monluc Eveſque de Valence, Pierre du Val Eveſque ANN. 1561.

ANN. 1561. que de Sées, & les Docteurs Claude d'Eſpence, Loüis Boutiller, & Jean de Saignac; & de l'autre ces cinq Miniſtres Beze, Martyr, Marlorat, des Gallards, & de l'Eſpine. La Reine avoit choiſi ces deux Eveſques, parce qu'ils eſtoient favorables aux Huguenots; & pour le Docteur d'Eſpence & ſes deux collegues, comme ils deſiroient fort de ramener doucement les Calviniſtes à la creance de l'Egliſe; elle crut qu'ils s'accorderoient avec eux plus facilement que les autres. Elle fut pourtant trompée dans ſon attente. Aprés cinq jours de conference, durant leſquels pluſieurs formules differentes furent propoſées & rejettées, on luy en porta une qui eſtoit conceüe en ces termes.

Hiſt des Egl. Réf. l. 4. La Poplin. l. 7.

Nous confeſſions que Jeſus-Chriſt en ſa ſainte Cene nous preſente, donne & exhibe veritablement la ſubſtance de ſon Corps & de ſon Sang, par l'operation de ſon Saint Eſprit, & que nous recevons & mangeons Sacramentalement. ſpirituellement, & par Foy ce propre Corps qui eſt mort pour nous, pour eſtre os de ſes os, & chair de ſa chair. afin d'en eſtre vivifiez, & en percevoir tout ce qui eſt neceſſaire à noſtre ſalut. Et pource que la Foy appuyée ſur la parole de Dieu nous fait & rend preſentes les choſes promiſes, & que par cette Foy nous prenons vrayment & de fait le vray & naturel Corps & Sang de Noſtre Seigneur par la vertu du Saint Eſprit: à cét égard nous confeſſions la preſence du Corps & du Sang d'iceluy Noſtre Sauveur en la ſainte Cene. Le

Le Sacramentaire Lavatherus & le Ministre Beze disent que le Docteur d'Espence & ses collegues s'accorderent avec les cinq Ministres en cette formule de Foy : mais Monsieur de Sponde a tres-bien montré que ce n'est là qu'une pure imposture, puis qu'il est certain que ces Docteurs avoient auparavant prouvé tres-solidement la presence réelle & locale de Jesus-Christ au Saint Sacrement de l'Autel; que le Pape Pie IV. leur donna de grandes loüanges aprés le Colloque, pour avoir si bien défendu la creance de l'Eglise dans ces Conferences; & que le Docteur d'Espence en son particulier nous a laissé dans ses écrits une doctrine tres-Catholique & toute contraire à cette formule. Il y a donc grande aparence que les deux Evêques qui étoient députez avec les trois Docteurs, & panchoient fort en ce temps-là du costé des Protestans, dresserent eux seuls avec les cinq Ministres cette exposition de Foy touchant le Saint Sacrement de l'Eucharistie, & qu'ils la firent presenter à la Reine comme ayant esté faite du commun consentement de tous les Députez : car il est asseuré qu'elle la receût, & qu'elle en temoigna bien de la joye avec toute la Cour, ne doutant point du tout, qu'ayant esté dressée par les Députez des deux partis qui s'accordoient en ce point capital, comme on le luy faisoit accroire, elle ne fust approuvée de l'Assemblée des Archevesques & des Eves-

ANN. 1561. *Spondan. ad ann.* 1561, *n.* 3. *Beze Hist. des Egl. Réf. t.* 4 Mentitur autem insigniter Lavatherus Sacramentarius cùm ausus est scribere Catholicos cum Ministris consensisse. *Spondan. ibid.*

ANN. 1561. Eveſques qui travailloient alors à Poiſſy à faire de beaux réglemens pour rétablir la diſcipline Eccleſiaſtique dans ce Royaume. Elle la leur envoya donc le quatriéme d'Octobre par le ſieur Bourdin Secretaire d'Eſtat, pour eſtre confirmée de l'Aſſemblée dont elle attendoit le conſentement pour réünir les Catholiques & les Huguenots dans une meſme creance. Mais elle fut bien ſurpriſe quand elle aprit cinq jours aprés qu'elle s'eſtoit bien trompée dans une eſperance ſi mal fondée. Et certes, il faut avoüer que ce fut en cette rencontre que ces illuſtres Prélats firent une action digne du zele, du courage & de la fermeté de ces grands Eveſques des Gaules, qui furent autrefois par leur doctrine & par leur fermeté l'honneur & l'appuy de l'Egliſe.

Car aprés avoir leû cette expoſition, ils s'apperceûrent aiſément du poiſon qu'elle cachoit ſous les fleurs de certaines paroles ſpecieuſes qui ſembloient tout dire, & ne diſoient rien de ce qu'il falloit qu'on diſt ſans deguiſement pour eſtre Catholique. Toutefois pour proceder prudemment, & ſelon l'ordre & l'eſprit de l'Egliſe en une affaire de cette importance, ils la firent examiner dans une Aſſemblée de ſçavants Docteurs de la Faculté de Theologie, qui, aprés en avoir meûrement peſé toutes les paroles, declarerent d'un conſentement general qu'elle eſtoit captieuſe, inſuffi-

ſuffiſante, & héretique. Captieuſe, parce qu'elle eſt conceûë en certains termes ambigus, qui ſemblent marquer la preſence réelle de Jeſus-Chriſt, laquelle ſe détruit par d'autres, qui ſont croire ce que les Huguenots diſent en effet qu'il eſt au Ciel & non ailleurs. Inſuffiſante, en ce qu'outre qu'elle n'exprime pas la preſence réelle du Corps & du Sang ſous les ſignes & ſous les eſpeces du pain & du vin, elle ne donne aucune efficace aux paroles ſacramentelles, ni aucun miniſtere au Preſtre qui conſacre. Héretique enfin, parce qu'en diſant que Jeſus-Chriſt eſt preſent à l'Euchariſtie par la Foy, qui appuyée ſur la parole de Dieu nous rend preſentes les choſes promiſes, il eſt évident qu'elle n'admet qu'une preſence purement ſpirituelle & en eſprit: car la Foy ni ne fait ni ne rend les choſes preſentes qu'à l'eſprit, puis que par elle nous concevons ſeulement & croyons les choſes telles que Dieu nous dit qu'elles ſont indépendemment d'elle, paſſées, preſentes, ou à venir. Ainſi nous croyons ſur ſa parole qu'il a fait des miracles durant le cours de ſa prédication, & qu'il jugera les vivans & les morts, ſans que pour cela ni le jugement dernier, ni ces miracles ſoient preſens effectivement hors de noſtre eſprit qui les conçoit, & les croit par la Foy. De meſme Jeſus-Chriſt n'eſt pas réellement preſent au Saint Sacrement de l'Autel, parce que nous le croyons ainſi; mais nous

ANN. 1561.

le

ANN. 1561. le croyons, parce qu'il y eſt en effet par la vertu toute-puiſſante de ſa divine parole qui nous l'a dit, & qui fait ce qu'elle dit, en diſant ce qu'elle fait.

C'eſt ainſi que ces habiles Docteurs de Sorbonne découvrirent ſans peine le venin caché ſous les termes ambigus de cette Formule, qui ne fait qu'exprimer, d'une maniere plus fine & moins odieuſe, le blaſphême de Beze, qui oſa dire ſans biaiſer, que le Corps de Jeſus-Chriſt eſt auſſi éloigné du Sacrement de l'Euchariſtie que le Ciel l'eſt de la terre. C'eſt ce qui a fait tant d'horreur, non ſeulement aux Catholiques, mais auſſi aux Proteſtans d'Allemagne, que Schluſſelburgius, l'un des plus doctes Lutheriens, a fait un traité contre ce blaſphême qu'il traite de doctrine diabolique. Et il dit entre autres choſes, que c'eſt une étrange fureur & une horrible impiété que de vouloir démentir Jeſus-Chriſt, en diſant que ce qu'il aſſeûre en termes tres-clairs & tres-formels n'eſt pas, ſur ce que ce myſtere ſurpaſſe noſtre intelligence, & ne peut eſtre connu par nos ſens. Il ajouſte que Dieu peut plus faire que ce que nous pouvons comprendre, & que la parole de Jeſus-Chriſt eſt infiniment plus certaine & plus forte que toutes les raiſons humaines, que toutes les experiences de nos ſens, & que le témoignage de tout ce qu'il y a de creatures. Voilà comment les Luthersens meſmes s'accordent avec les Catho-

Schluſſebur. Catal. hæres. c. 3 in præf.

Digitized by Google

tholiques à condamner les Calviniſtes ſur cét article capital de l'Euchariſtie. ANN. 1561.

Or la Cenſure des Docteurs ayant eſté generalement approuvée de toute l'Aſſemblée, elle envoya le neuviéme d'Octobre ſa réponſe à la Reine dans un écrit ſigné de tous les Prélats, où elle déclare, *Que pour obéir au Roy, elle a conſenti que Beze & ſes aſſociez fuſſent oüis, afin qu'on les inſtruiſiſt de la verité, comme eux-meſmes l'avoient demandé : Qu'on l'avoit fait ſuffiſiſamment dans la docte & tres-Catholique harangue du Cardinal de Lorraine, & dans quelques Conferences particuliers où l'on avoit tres-ſolidement réfuté leurs erreurs & leurs blaſphemes qu'on avoit oüis en preſence du Roy, au grand regret de tous les gens de bien : Qu'il falloit donc maintenant avant toutes choſes qu'ils ſe ſoumiſſent touchant cet Article au jugement de l'Egliſe Catholique, & de ſes legitimes Miniſtres, deſquels ils étoient obligez de recevoir & la Foy & la Loy : Qu'elle proteſte que ſans cela ils ne ſeront plus oüis : Qu'on les tiendra pour des gens obſtinez dans leurs erreurs & dans leur révolte contre l'Egliſe, & qu'elle ſupplie tres-humblement le Roy de les exterminer de ſon Royaume Tres-Chreſtien où l'on n'a jamais ſouffert d'hereſie, au cas qu'ils ne ſignent preſentement le Formulaire de Foy touchant l'Euchariſtie, lequel eſt joint à cet eſcrit.* Voicy en propres termes ce qu'il contient.

Nous croyons & confeſſions qu'au Saint Sacrement de l'Autel le vray Corps & Sang de Jeſus-

ANN. 1561. *Iesus Christ, est réellement & tranſubſtantiellement ſous les eſpeces du pain & du vin, par la vertu & puiſſance de la divine parole prononcée par le Preſtre, ſeul Miniſtre ordonné à cét effet, ſelon l'inſtitution & commandement de Noſtre Seigneur Ieſus Christ.*

Une déclaration ſi forte & ſi preciſe étonna un peu Meſſieurs les Miniſtres, qui ne demandoient qu'à haranguer, & qu'à diſputer éternellement ſans vouloir rien conclure. Ils firent tout ce qu'ils purent pour renoüer la Conference: ils en voyerent meſme pour cét effet à l'Aſſemblée une nouvelle expoſition de leur créance ſur cét article de l'Euchariſtie, où ils adouciſſoient certaines expreſſions qui choquoient le plus dans la premiere. Mais quoy qu'ils puſſent faire, on demeura toûjours ferme dans la reſolution que l'on avoit priſe de ne plus traiter avec eux que comme avec des Héretiques déclarez, s'il ne ſe ſoumettoient en ſignant purement, ſimplement, & ſans modification le Formulaire qu'on leur preſentoit; ce qu'ils ne voulurent jamais faire.

Ainſi fut rompu le fameux Colloque de Poiſſy avec grand honneur des Eveſques, qui en le finiſſant reprirent avec beaucoup de force & de majeſté la qualité de juges, dont la Reine les avoit voulu dépoüiller en

en le commençant. Elle avoit promis aux Miniſtres que les Eveſques ne ſeroient pas juges en cette cauſe: mais ni elle, ni aucune puiſſance ſur la terre ne leur pouvoit oſter ce droit que Jeſus-Chriſt meſme leur a donné, de juger immediatement de la doctrine ſelon les regles & les loix de l'Egliſe; & ils firent bien voir par cette action genereuſe qui termina le Colloque, qu'ils n'avoient eû garde de conſentir à une choſe qui choquoit ſi directement & leur caractere & leur dignité. Ils inſtruiſirent en peres & en maiſtres, & prononcerent la ſentence en juges; en quoy ils accomplirent avec beaucoup de charité, de zele & de force tous les devoirs d'un bon Eveſque. Et les Miniſtres, qui aprés avoir receû de ſi belles inſtructions, & ouï une Sentence ſi équitable, ne s'y voulurent pas ſoumettre, ne furent que des enfans rebelles, & des criminels endurcis, que ces ſages Prélats abandonnerent à la Juſtice de Dieu & à celle du Roy. ANN. 1561.

Voilà ce que j'ay cru devoir dire de ce Colloque, dont j'ay fait voir aſſez clairement ce me ſemble les cauſes, les motifs, les particularitez, & le ſucces, pour deſabuſer ceux qui croyent qu'il ne fut pas avantageux aux Catholiques comme les Proteſtans le pretendoient, & comme ils n'ont pas manqué de le publier auſſi-

ANN. 1561. bien que certains autres Ecrivains, qui aſſeurément n'ont ni examiné, ni meſme veû les Actes irréprochables ſur leſquels j'en ay décrit dans l'exacte verité le commencement, la ſuite, & l'iſſuë. Elle fut ſans doute glorieuſe aux Eveſques, qui, malgré l'artifice des Proteſtans, & la condeſcendance que la Reine voulut bien avoir pour eux au prejudice du caractere Epiſcopal, ſe maintinrent adroitement & genereuſement dans la qualité de juges qu'ils tiennent de Dieu meſme, & que perſonne ne leur peut oſter. Il faut voir maintenant le mal que produiſit enſuite la politique de la Reine, qui bien loin de faire ſigner aux Miniſtres le Formulaire des Eveſques, & de ſe déclarer hautement en faveur de ces Prelats & de toute l'Egliſe Gallicane qu'ils repreſentoient, favoriſa plus que jamais les Huguenots, afin de retenir dans ſes intereſts l'Admiral & ſon parti, contre les Chefs des Catholiques qu'elle voyoit eſtre extrémement mal ſatisfaits de ſa conduite.

Digitized by Google

HISTOIRE DU CALVINISME.

LIVRE QUATRIE'ME.

LE Duc de Guiſe & le Conneſtable avoient trop d'honneur & de zele pour ſouffrir qu'aprés le Colloque où l'on avoit ſi fortement réfuté les erreurs des Huguenots, non ſeulement on ne les contraigniſt pas de ſouſcrire au Formulaire des Eveſques comme l'Aſſemblée l'avoit demandé au Roy, qui en qualité de Protecteur de l'Egliſe doit faire exécuter ſes ordres : mais qu'ils fuſſent encore plus appuyez qu'auparavant, & qu'ils devinſſent enſuite tous les jours plus hardis & plus inſolens. En effet, ils tenoient déja tout ouvertement leurs Aſſemblées, & faiſoient hautement le Preſche en de grandes ſales, où il eſtoit permis à tout le monde d'y aſſiſter fort librement ; ce qui eſtoit enfraindre manifeſtement l'Edit de Juillet. Ils s'emparoient meſme des Egliſes des Catholiques

ANN. 1561.

Hiſt. des Egl. Réf. La Popliniere.

ANN. 1561. en quelques villes, pour y faire publiquement l'exercice de leur Religion. L'on sçavoit que le Prince de Condé & l'Admiral traitoient avec les Princes Protestans pour en tirer des forces capables d'opprimer les Catholiques, & de faire enfin triompher l'héresie dans la France; & l'on avoit découvert que la Reine traitoit avec l'Admiral & le Chancelier, pour faire un nouvel Edit qui donnast aux Huguenots la pleine liberté qu'ils demandoient.

Iid. Mezeray. Duplex. & alii.

C'est pourquoy le Duc & le Connestable, accompagnez des Mareschaux de Brissac & de Saint André, furent remontrer à la Reine que le moyen de donner la paix à l'Etat, & d'appaiser ces troubles & ces differends de Religion, n'estoit pas de tolerer tous ces desordres; mais que pour l'avoir, il falloit garder exactement l'Edit que les Huguenots violoient tous les jours impunément, chasser tous les Ministres, & ne souffrir point en France d'autre Religion que la Catholique, afin que comme il n'y a qu'un Dieu, & qu'un Roy, il n'y eust aussi qu'une mesme Foy, & qu'une seule Loy dans le Royaume. Et voyant qu'ils ne recevoient pour toute satisfaction que de foibles excuses, ils luy demanderent permission de se retirer de la Cour, n'y pouvant demeurer avec honneur tandis qu'ils y voyoient l'héresie si fort en credit. La Reine, après s'être encore excusée le mieux qu'el-

qu'elle put, fit semblant d'avoir bien de la peine à consentir à ce qu'ils demandoient; & dans le fond de son ame elle avoit beaucoup de joye de se voir pressée de leur accorder ce qu'elle souhaitoit encore plus qu'eux, croyant qu'elle regneroit plus absolument quand elle n'auroit plus devant les yeux ces fascheux censeurs de ses actions, ni ensuite personne qui trouvast à redire à sa conduite. Mais la pauvre Princesse s'apperceût bientost, que toute fine & adroite qu'elle croyoit estre, elle s'estoit trompée dans sa politique, & par l'éloignement des Chefs des Catholiques, elle estoit comme livrée entre les mains de l'Admiral qui en devint le maistre. ANN. 1561.

Car comme aprés la retraite de ces grands hommes il vit qu'il n'y avoit plus personne à la Cour qui pust, ou du moins qui osast s'opposer à ses entrepriſes, il reprit son premier dessein, & demanda des Temples à la Reine d'une maniere qui luy fit assez connoistre qu'il prétendoit bien n'estre pas refusé à ce coup, comme il l'avoit esté plus d'une fois auparavant, lors que les Guises s'opposerent fort vigoureusement à sa demande. Il luy dit mesme, avec une espece assez fine de menace pour l'intimider, qu'il luy demandoit cette grace au nom de deux mille cent cinquante Eglises réformées, dont chacune avoit une grande étenduë, & qu'elle pouvoit faire estat d'avoir toûjours à son service ce grand nombre de troupes que les Protestans

ANN. 1561. en pouvoient tirer, & qu'ils eſtoient tout preſts de les entretenir à leurs dépens contre tous ceux qui trouveroient à dire à ce qu'elle feroit ſi équitablement en leur faveur. Et ſur cela les Huguenots redoublant leur audace, firent publiquement leur Preſche aux Fauxbourg Saint Marceau, dans un lieu appellé *le Patriarche* tout joignant l'Egliſe de Saint Medard. Or parce que l'on y ſonnoit les cloches ſelon la couſtume pour les Veſpres qu'on y alloit chanter avec plus de ſolennité qu'à l'ordinaire, car c'eſtoit le jour de la Feſte de St. Eſtienne, ces Calviniſtes ſortant de leur Preſche tout en furie, attaquent l'Egliſe, rompent les portes qu'on avoit fermées, y entrent en foule les armes à la main, frapent à droit & à gauche indifferemment ſur tout ce qu'ils rencontrent, renverſent par terre preſtres, laïques, femmes & enfans, abbatent, briſent, & mettent en pieces autels, images, tableaux, bancs & chaire, & s'efforcent de mettre le feu au clocher pour y bruſler ceux qui s'y eſtoient ſauvez; & aprés un ſi bel exploit rentrent comme en triomphe dans la ville, emmenant avec eux trente à quarante priſonniers qu'ils avoit faits dans ce tumulte.

Ils eûrent meſme l'inſolence de repaſſer le lendemain en troupe pour aller à leur *Patriarche*, en inſultant au peuple. Ce qui irrita tellement les Pariſiens, qui ont toûjours eſté fort attachez à la Foy Catholique,

que, que s'armant de baſtons, de marteaux, de broches, de pelles à feu, & de tout ce que la juſte colere où ils eſtoient leur put fournir d'armes de cette nature, car la Reine par le conſeil de l'Admiral les avoit fait deſarmer un peu auparavant, ils coururent aprés ces Huguenots, auſquels ils eûrent bientoſt rendu la pareille, briſant & renverſant tout dans le *Patriarche*, & les pourſuivant, pour les mettre en pieces; ce qu'ils euſſent fait, ſi les Magiſtrats accourus avec leurs Archers & des Compagnies des Gardes n'euſſent fait ceſſer à grand' peine un ſi grand deſordre. ANN. 1561.

Cela pourtant n'empeſcha pas la Reine de faire enfin ce qu'elle avoit promis à l'Admiral qui le ſouhaitoit ardemment, & qui la preſſoit fort de le ſatisfaire, & d'abolir l'Edit de Juillet qui ne ſouffre qu'une Religion en France. C'eſt ce qu'elle fit par celuy de Janvier qui en ſouffre deux, en laiſſant aux Huguenots l'exercice libre de la Religion Pretenduë Reformée par tout le Royaume, excepté dans les villes cloſes, & dans les fauxbourgs de Paris.

Cet Edit, le premier qu'on a fait en France pour y permettre une autre Religion que la Catholique depuis que les François eûrent embraſſé le Chriſtianiſme aprés le grand Clovis, ſe fit le dix-ſeptieme de Janvier l'an 1562. à Saint Germain, dans une Aſſemblée de Notables compoſée de quelques Preſidens & de deux Conſeillers de ANN. 1562. *Ibid Caſt. l.3.c.5.*

ANN. 1562. de chaque Parlement de France, & fut ſeellé ſans reſiſtance par le Chancelier qui en eſtoit un des principaux Auteurs. Mais le Parlement de Paris extremement zelé pour maintenir ſelon les premieres loix du Royaume la Religion Catholique toûiours inviolablement ſuivie par les Rois Tres-Chreſtiens, ne le voulut jamais verifier, non pas meſme aprés trois juſſions juſqu'à ce que la Reine ayant mené le Roy au Parment le ſixieme de Mars, le fit enfin enregiſtrer par cette autorité Royale & abſoluë à laquelle cette auguſte Compagnie ne put reſiſter. Ainſi par la méchante politique d'une Reine ambitieuſe, qui vouloit gouverner par quelque moyen que ce fuſt, aux depens meſme de la Religion, l'on vit l'abomination de deſolation dans le lieu ſaint, cela veut dire, l'héreſie établie dans le Royaume Tres-Chreſtien pendant la minorité d'un Roy, qui n'eût point de part à un ſi funeſte établiſſement, qui ne manqua pas d'attirer bientoſt aprés ſoy la ruine de la France.

On ne peut exprimer les maux que produiſit ce malheureux Edit par cette liberté pernicieuſe qu'il ſembloit donner aux Catholiques de changer de Religion. La nouveauté, la curioſité d'oüir les Preſches qui ſe faiſoient librement par tout, excepté dans les villes, le plaiſir qu'on s'imaginoit à ſe voir exempts des loix ſeveres de la penitence, des jeuſnes, des mortifications de la chair,

chair, & des preceptes de l'Eglise dont la nouvelle Reformé enseigne à secoüer le joug pour joüir d'une fausse liberté qui va droit au libertinage, grossit extremement en peu de jours le nombre de ceux, qui abusant des paroles de l'Evangile, ne s'appelloient auparavant que le petit troupeau. Ceux d'entre les Ecclesiastiques & les Moines qui s'ennuyoient de leur profession, & du celibat qu'ils avoient voüé, se faisoient apostats pour avoir des femmes, & quelque part ensuite au Ministere; & ceux qui à cause de leur employ n'osoient auparavant se déclarer de la nouvelle Secte, en firent alors, au mépris de nos anciennes Loix, publiquement profession. Il arriva mesme une chose qui fut d'un horrible scandale dans Paris, & tout à l'Université, qui combatoit en ce temps-là l'heresie de toute sa force, & qui fit avec un grand zele tout ce qu'elle put, par ses remontrances au Parlement, pour empescher la verification de l'Edit. Aussitost qu'il fut fait, & mesme avant qu'il fust publié, Pierre Ramus, celebre Professeur en rethorique & en philosophie, homme plus fameux encore pour sa temerité & pour la bizarrerie & la nouveauté de ses opinions contre Aristote que pour son bel esprit & pour sa science, abbatit en plein midi toutes les Images qui estoient dans la Chapelle du College de Presle duquel il estoit Principal. ANN. 1569.

Cela fut en partie cause, qu'outre que

ANN. 1562. *Ibid.* l'on informa contre luy, la Cour de Parlement ordonna par ſon Arreſt du neuviéme de Juillet, que tous les Officiers & Suppoſts de l'Univerſité, les Principaux, les Profeſſeurs, & les Regens de tous les Colleges & de toutes les Communautez ſignaſſent le Formulaire de Foy que la Sorbonne avoit dreſſé contre l'héreſie de Calvin en l'année 1542. en vingt-cinq articles, & que tous les Officiers de la Cour avoient déja ſigné. Cela ſe fit exactement dans tout le reſte du mois & dans le ſuivant juſqu'au vingt-ſixiéme, que le Recteur porta, ſuivant l'Arreſt, au Procureur General deux liſtes, l'une de ceux qui avoient ſigné, l'autre de quelques réfractaires qui n'avoient pas voulu ſe ſoumettre au Decret de l'Univerſité en ſignant le Formulaire, & le ſupplia de la part des quatre Facultez de faire en ſorte que la Cour les puniſt comme des rebelles.

Cependant comme Jeſus-Chriſt n'abandonne pas le vaiſſeau de ſon Egliſe durant la tempeſte, quoy-qu'il y ait quelquefois des momens où il ſemble dormir: ſi les Catholiques furent extrémement ſcandaliſez & affligez de cét Edit de Janvier, ils furent d'autre part bien conſolez par l'heureux changement du Roy de Navarre, qui quitta preſque en meſme temps le parti Huguenot, & ſe mit à la teſte du *Triumvirat* ſi formidable à l'héreſie. Voicy comment ſe fit cette belle réünion ſi importan-

te

te pour le bien de la Religion.

ANN. 1562. *Castelu. l. 3. c. 6. Addit de M. le Labour. Hist. de Fran.*

Le Duc de Guise & le Connestable, en se retirant de la Cour, avoient bien preveû que l'Admiral profiteroit de leur absence, pour se rendre encore plus puissant qu'il n'avoit esté jusqu'alors, & qu'abusant de l'autorité du Roy de Navarre, auquel il ne laisseroit que l'ombre & l'apparence du gouvernement, il se rendroit absolument maistre des affaires, comme il le fut effectivement depuis leur retraite. Mais ce fut aussi par là mesme qu'ils prétendirent le detruire, en donnant à ce Roy cette jalousie délicate du gouvernement de laquelle les Princes sont fort aisément susceptibles, pour le détacher du parti des Huguenots, & le rendre Chef de celuy des Catholiques. Le Connestable qui aimoit passionnément la Religion & l'Etat, & qui craignoit extremement pour l'un & pour l'autre, tandis que les Protestans avoient à leur teste le premier Prince du Sang & la Reine, entreprit cette affaire avec tant d'ardeur & d'adresse, qu'il en vint heureusement à bout, malgré tous les efforts que firent, pour l'en empescher, & ses neveux de Chastillon, & le Mareschal de Montmorency son fils aisné. Pour cet effet, il se servit de trois habiles hommes, qui firent en cette occasion, suivant ses ordres, tout ce qu'il falloit pour gagner l'esprit du Roy de Navarre. Ceux-cy furent Hippolyte d'Este Cardinal de Ferrare Legat du Pape; Jacques d'Albon Mares-

ANN. 1561. ſchal de Saint André, le plus adroit & le plus fin Courtiſan de ſon temps; & Geoffroy de Peruſe Seigneur d'Eſcars, favori du Roy de Navarre. Ceux-cy luy repreſenterent, chacun apart, en divers temps, *Que demeurant uni comme il eſtoit avec les Colignis, qui eſtoient tout au Prince de Condé ſon frere, il n'auroit jamais qu'un vain titre ſans effet, comme luy meſme s'en pouvoit déja bien appercevoir, & que le Prince, par le credit de l'Admiral qui ſe tenoit fort aſſeuré de luy, ſeroit toujours effectivement le vray Chef de ſon parti. De plus, qu'eſtant aprés les Princes de Valois le plus proche de la Couronne, il ſe mettoit en un danger évident de la perdre, parce que les François Catholiques plus forts ſans comparaiſon que les Huguenots, ne ſouffriroient jamais ſur le Trône celuy qui auroit renoncé à la Religion laquelle tous les Rois de France depuis le grand Clovis avoient promis à Dieu, en recevant la Couronne au jour de leur Sacre, de conſerver toujours inviolablement dans leur Royaume; & qu'enfin il eſtoit indubitable que tandis qu'il paroiſtroit à la teſte des Huguenots, le Roy d'Eſpagne, qui auroit par là une raiſon du moins apparente pour retenir la Navarre, ne pourroit jamais ſe réſoudre à la luy rendre. Que ſi au contraire ſe ſouvenant de ce qu'il doit à ſon honneur, à ſa conſcience, & à l'Etat, à la conſervation duquel il a plus d'intereſt que pas un autre, il quitte le parti des Huguenots, & que ſacrifiant tous ſes reſſentimens particuliers au bien de la Religion, il ſe reünit, à l'exemple du Conneſtable, avec le Duc de Guiſe & ſes aſſe-*

Digitized by Google

associez qui sont résolus d'employer tout ce qu'ils ont de forces & de biens, leur sang mesme, & leur vie pour la défendre : il n'y a point d'avantage qu'il ne doive attendre d'une si glorieuse action. Car outre qu'il sera le Chef des Catholiques ; qui sont sans contredit les plus puissans, il est certain que quand mesme la Reine reviendroit à eux par necessité, comme elle sera toûjours soupçonnée de s'entendre avec les Huguenots, ce sera luy qui aura tout l'effectif de la Régence, s'il veut bien par misericorde en laisser le titre à cette Princesse. De plus, qu'il est tout évident qu'on ne pourra jamais luy disputer, ni à sa posterité, le droit incontestable qu'il a de succeder à la Couronne après les Princes de Valois qui peuvent mourir sans enfans, comme le Roy Francois leur aisné. Enfin, que pour reparer le tort qu'on a fait à ses Predecesseurs Rois de Navarre, on se fait fort de faire en sorte que le Pape luy fasse du moins ceder par le Roy d'Espagne le Royaume de Sardaigne, qui vaut plus que la Navarre, & d'où il luy sera aisé, avec le secours du Pape & des Princes d'Italie, de faire bientost des conquestes considerables en Afrique. ANN. 1562.

Antoine, qui estoit déja fort dégousté des Huguenots qu'il voyoit estre beaucoup moins à luy qu'au Prince son frere, qui vouloit effectivement dominer sous son nom, se laissa gaigner sans difficulté à de si belles apparences, qui eussent mesme pû tromper un homme plus fin & plus défiant qu'il n'estoit. Sur cela le Seigneur d'Escars, qui tournoit aisement l'esprit de son maistre *Addit. de M. le Laboureur. Mezeray.*

ou

ANN. 1562. ou il vouloit, fut promptement à Rome où il trouva le Pape Pie IV. tres-bien inſtruit par le Cardinal de Ferrare, & fort aigri contre la Reine qui favoriſoit ſi viſiblement les Huguenots, & à laquelle il ſouhaitoit extrémement d'enlever le Roy de Navarre, pour l'attacher au parti Catholique. De ſorte qu'il promit de bonne foy de faire en ſorte, comme il fit, que le Roy d'Eſpagne luy cedaſt le Royaume de Sardaigne au lieu de la Navarre, qui eſtoit trop à ſa bienſéance pour s'en defaire. En effet, ſoit que ce Prince vouluſt une fois décharger ſa conſcience de ce qui a toûjours inquieté à la mort les Rois d'Eſpagne, & qu'ils ont laiſſé à examiner à leurs ſucceſſeurs; ou, ainſi que la pluſpart le croyent, qu'il ait voulu ſeulement amuſer le Roy de Navarre par de belles promeſſes, ſauf à trouver aprés, comme il avoit l'eſprit fertile en ces ſortes d'inventions quelque prétexte pour s'en excuſer: il eſt certain qu'il promit tout ce qu'on voulut, & qu'il envoya Don Antoine d'Almeïda au Roy de Navarre pour l'aſſeûrer qu'on luy cederoit le Royaume de Sardaigne, à condition qu'il ſe déclaraſt hautement Chef des Catholiques, & que pour montrer par de bons effets qu'il agiſſoit de bonne foy, il fiſt bannir de la Cour l'Admiral & ſes freres. Antoine, qui ſur l'aſſeûrance que luy en fit donner le Pape, ne douta point que l'on ne procedaſt en cette affaire auſſi

Lettre de l'Amb. du Roy d'Eſp. dans les Addit.

ſin-

ſincerement que luy, ne manqua pas de ſon coſté d'abandonner les Huguenots, de ſe réconcilier par l'entremiſe du Conneſtable avec le Duc de Guiſe, & de ſe mettre tout ouvertement à la teſte du *Triumvirat* dont il ſe fit le Chef avec de grandes acclamations des Catholiques, qui virent bien qu'ils alloient devenir par là le parti dominant. ANN. 1562.

En effet la Reine, toute habile & toute réſoluë qu'elle eſtoit, parut eſtre fort étonnée de ce coup qu'elle appréhenda qui ne fuſt fatal à ſon autorité. Mais elle le fut encore bien plus quand on vit qu'Antoine, pour ſatisfaire pleinement le Roy Philippes, vouloit abſolument que l'on éloignaſt de la Cour les Chaſtillons. D'une part elle avoit grand ſujet d'apprehender, ſi elle demuroit unie avec eux, que les Catholiques, qui eſtoient alors les plus puiſſans, ne la fiſſent paſſer pour Huguenote, n'euſſent enſuite une raiſon tres-plauſible pour luy oſter la Régence, & pour la donner au Roy de Navarre. Et d'autre part elle craignoit que ſi le parti Huguenot eſtoit ou détruit ou trop affoibli, elle n'euſt plus de quoy balancer celuy du *Triumvirat*, & qu'ainſi elle ne demeuraſt avec un vain titre ſans effet a la diſcretion des Catholiques confederez, plûtoſt comme captive que comme Régente. Pour ſe tirer de ce faſcheux embarras où elle ſe trouvoit, elle ſe mit du coſté des plus forts, & fit ſemblant *Addit. de M. le Labour.*

d'a-

ANN. 1562. donner entierement les Huguenots, en faiſant ſortir de la Cour l'Admiral & ſes freres; & en meſme temps elle leur promit qu'elle s'entendoit toûjours avec eux & avec le Prince, ſi au lieu de ſon frere il ſe mettoit à la teſte des Huguenots, & s'ils s'uniſſoient tous enſemble & ſe fortifioient, comme ils firent, pour s'oppoſer à la puiſſance du *Triumvirat*.

Mais elle ſe trouva trompée comme auparavant dans ſa fauſſe politique. Car d'un coſté les Miniſtres qui ne ſçavoient pas ce myſtere d'iniquité; s'emporterent contre elle d'une furieuſe maniere, auſſi-bien que contre le Roy de Navarre & le *Triumvirat*, & la dechirerent par une infinité d'horribles libelles qu'ils firent courir par toute la France. Et d'ailleurs le Mareſchal de Saint André ayant decouvert cette ſecrete intelligence qu'elle avoit avec les Chefs des Huguenots, la rendit tellement ſuſpecte & odieuſe, qu'encore qu'on la laiſſaſt préſider aux Conſeils où l'on ne concluoit rien qu'en apparence, il s'en tenoit d'autres en particulier où l'on determinoit de toutes les choſes importantes ſans qu'elle y euſt aucune part.

Elle fut encore bien plus étonnée, lors que les Catholiques confederez s'eſtant rendus les maiſtres dans Paris, la ſurprirent elle-meſme, & luy rompirent toutes les meſures qu'elle avoit priſes pour empeſcher qu'ils ne devinſſent trop puiſſans contre

tre le deſſein qu'elle avoit de balancer toûjours les deux partis. Le Prince de Condé eſtoit dans cette grande ville avec ſept à huit cens chevaux, & s'y fortifioit inſenſiblement tous les jours : de ſorte que le Roy de Navarre craignant qu'il n'y fuſt enfin le plus fort, y appella le Duc de Guiſe, qui au retour de la conference qu'il eût à Saverne avec le Duc de Wirtemberg, & de laquelle j'ay parlé dans mon Hiſtoire du Lutheraniſme, s'eſtoit arreſté à Joinville. La Reine qui craignoit de demeurer à la diſcretion de celuy de ces deux partis qui l'emporteroit ſur l'autre s'ils s'entrechoquoient dans Paris, en ſortit promptement, & mena le Roy à Monceaux, en reſolution de faire tout ce qu'elle pourroit pour empeſcher que le Duc de Guiſe n'entraſt dans Paris, & pour obliger auſſi réciproquement le Prince d'en ſortir, afin que ni l'un ni l'autre n'y fuſt le maiſtre. Cependant comme le Duc ſe fut mis en chemin avec quelque deux cens chevaux, arriva le deſordre de Vaſſy dont les Huguenots ont fait tant de bruit contre ce Duc, quoy-que ce ne fût qu'un pur hazard ſans aucun deſſein premedité, ainſi que l'avoûënt de bonne foy leurs plus celebres Hiſtoriens, encore qu'ils ſoient ennemis du Duc de Guiſe.

ANN. 1562. *Mezeray*

L. 6. p. 504.

Caſſe in l. 3. Addit. ſur ſes Mem. La Poplin. D'Aubigné. Mezeray Dupleix, &c. Poplin. D'Aubig.

Comme ce Prince paſſant par ce Bourg du Paſſigny un Dimanche premier jour de Mars y entendoit la Meſſe, les Huguenots qui eſtoient au Preſche au nombre

ANN. 1562. *Brantoſme.*

bre d'environ ſept ou huit cens dans une grange tout joignant l'Egliſe, ſe mirent à chanter de tout leur force les Pſeaumes de Marot. Quelques Officiers qui y accoururent, ſuivis des Pages & des laquais, pour faire ceſſer ce grand bruit, voyant qu'on le continuoit encore plus fort qu'auparavant pour faire inſulte au Duc, voulurent entrer dans la grange; d'où les Huguenots qui eſtoient en bien plus grand nomber eſtant ſortis en foule pour les repouſſer, on en vint aux injures de part & d'autre, & des injures aux coups de pierre. Sur quoy comme deux grands Pages Allemans qui avoient des armes à feu les eûrent dechargées pour écarter ces inſolens, le Duc qui entendit ce bruit ſortit auſſitoſt de l'Egliſe ſuivi de tout le reſte de ſa troupe, & courut vers la grange pour faire ceſſer ce tumulte. Mais ſa preſence l'augmenta, parce qu'ayant receû luy-meſme un grand coup de pierre à la joûë, comme on le vit tout couvert de ſang, ſes Gentilshommes & ſes Cavaliers ne purent s'empeſcher de ſe jetter tout en furie, l'épée à la main, ſur ces miſerables qui prirent la fuite, & dont il y eût néanmoins quelques-uns de bleſſez & de tuez, mais en fort petit nombre, quoy qu'en ayent voulu dire les Huguenots, qui ont parlé de cette action comme d'un effroyable maſſacre. Cependant le ſieur de Brantoſme nous aſſeûre qu'il oûït luy-meſme Monſieur de Guiſe proteſter

teſter au lit de la mort qu'il n'avoit eû aucune part à ce deſordre; que c'avoit eſté meſme fort peu de choſe : mais qu'il ne laiſſoit pas d'en demander pardon à Dieu, parce qu'il y avoit eû du ſang répandu, quoy qu'il euſt pû faire pour l'empeſcher. Les Huguenots néanmoins ne manquerent pas de faire grand bruit à la Cour de cette action, qu'ils diſoient eſtre une infraction manifeſte de l'Edit de Pacification, & d'en demander hautément juſtice. Et le Miniſtre Beze eût l'audace, en la demandant à la Reine, de menacer la perſonne du Duc de Guiſe : ce qui irrita tellement le Roy de Navarre, qu'il proteſta ſur le champ devant la Reine, qui avoit écouté un peu trop favorablement les plaintes de cét inſolent Miniſtre, que ſi quelqu'un oſoit toucher ſeulement le bout du doigt de ſon frere le Duc de Guiſe, cét audacieux devoit s'aſſeûrer qu'il auroit touché le Roy de Navarre en tout ſon corps. Aprés tout, quand on eût bien examiné les informations qui ſe firent de part & d'autre, il ſe trouva que ceux qui avoient eſté bien batus avoient eû tort, & qu'ils devoient encore eſtre punis. ANN. 1562. *Mezeray.*

La Reine cependant pourſuivant toûjours ſon deſſein d'empecher que ni l'un ni l'autre des deux partis ne puſt s'aſſeûrer de la Capitale du Royaume, écrivit en termes tres-forts au Duc de Guiſe pour l'obliger à venir tout droit à la Cour ſans en-

ANN. 1562. entrer dans Paris. Mais comme il craignoit d'eſtre prévenu par les Huguenots, il répondit avec une reſpectueuſe fermeté, qu'il eſtoit abſolument neceſſaire pour le bien de l'Etat qu'il allaſt d'abord à Paris, afin d'y aſſeûrer les Catholiques contre les ennemis de la Religion, qui prétendoient ſe rendre maiſtres de leur liberté. En effet, il y entra le vingtiéme de Mars avec le Conneſtable & le Mareſchal de Saint André, & accompagné du Prevoſt des Marchands, de tous les Officiers de la Ville, de la pluſpart des Magiſtrats, & d'une infinité de peuple qui furent au-devant de luy, & le receûrent avec de grandes acclamations, & tous les témoignages les plus éclatans de la joye publique, comme le Protecteur & le Défenſeur de la Religion. Cette réception ſi magnifique étonna la Reine, qui fut encore plus ſurpriſe quand elle vit le Prevoſt des Marchands qui la fut ſupplier tres-humblement de faire rendre aux Pariſiens les armes qu'on leur avoit oſtées auparavant, ſous prétexte de vouloir empeſcher qu'on ne troublaſt la paix, & qui leur eſtoient maintenant neceſſaires pour ſe mettre à couvert des inſultes des Huguenots qui eſtoient armez dans Paris. Car n'ayant pû refuſer ce qu'elle vit bien qu'on feroit malgré ſon refus, elle apprehenda vivement alors que le *Triumvirat*, qui alloit eſtre ſans contredit maiſtre de Paris, ne la dépoüillaſt entierement de ſon autorité.

Caſteln.

Cela

Cela luy fit concevoir d'abord le deſſein d'appeller auprés du Roy le Prince de Condé, & de s'unir étroitement avec luy pour avoir dequoy s'oppoſer aux entrepriſes du *Triumvirat*. Elle luy en écrivit de Monceaux coup ſur coup & fort ſecretement quatre lettres extremement fortes, où elle le prie entre autres choſes de vouloir conſerver la mere & les enfans, & le Royaume, en dépit de ceux qui veulent tout perdre; & en meſme temps, pour couvrir ſon jeu, elle luy en écrivit d'autre qu'il pouvoit montrer, & par leſquelles elle luy ordonnoit de ſortir de Paris, pour obliger par ſon exemple les autres à faire le meſme. Ainſi le Prince, qui voyoit d'ailleurs qu'il ne pouvoit plus rien prétendre à Paris où les Catholiques eſtoient ſans comparaiſon les plus forts, fit ſemblant d'obéïr de bonne grace, & ſe retira d'abord en ſa maiſon de la Ferté ſous Joüarre, où la Princeſſe ſa femme eſtoit aller faire ſes couches. Ses ſerviteurs luy conſeilloient d'aller de là, ſans differer, tout droit à Fontainebleau où la Reine avoit mené le Roy. Ils luy remontroient que c'eſtoit là le point déciſif de leur affaire, parée qu'ayant le Roy de leur coſté, leur parti ſeroit le plus juſte & le plus fort. Il eût néanmoins cette complaiſance pour la Reine, laquelle il ne vouloit point du tout deſobliger, croyant qu'elle eſtoit toute à luy, qu'il attendit encore ſur cela à Meaux de nouveaux ordres de cette

ANN. 1562.

Lettres de la Reine à M. le Prince dans les Addit. de M. le Labour.

Caſteln.

Mezeray

Addit. de M. le Labour.

ANN. 1561. cette Princeſſe qui l'en avoit prié ſur quelque prétexte qu'il luy fut aiſe de trouver. Mais c'eſt qu'en effet elle balançoit encore ſur le parti qu'elle devoit prendre, ayant conſideré qu'elle ne ſeroit pas plus maiſtreſſe & plus libre entre les mains du Prince & des Huguenots, & qu'elle ſe rendroit plus odieuſe à toute la Chreſtienté : outre qu'elle eſpera que le Prince ayant obéï, du moins en apparence, les autres obéïroient auſſi, & ſortiroient comme luy de Paris; qu'ainſi ni les uns ni les autres n'en eſtant les maiſtres, elle ſeroit ſeule la maiſtreſſe, en demeurant neutre entre les deux partis qu'elle tiendroit toûjours en balance ſelon les maximes de ſa premiere politique.

Voilà quelle fut la conduite de la Reine & celle du Prince en une occaſion ſi délicate. Mais le Duc de Guiſe plus adroit & plus réſolu qu'eux, ayant découvert cette intrigue & ce double jeu de la Reine, les prévint tous deux. Car apres s'eſtre bien aſſeûré de Paris, où le Conneſtable, qui ſe défioit de ſon fils le Mareſchal de Montmorancy qui en eſtoit Gouverneur, avoit fait mettre en ſa place le Cardinal de Bourbon grand Catholique, mena le Roy de Navarre bien accompagné à Fontainebleau. Ce fut là que ce Prince dît à la Reine ſans façon, qu'elle pouvoit y demeurer, ou aller où il luy plairoit : mais que pour le Roy, il eſtoit abſolument neceſſaire pour le bien du Royaume & de la Religion qu'il vinſt à Paris.

Ainſi

Ainſi aprés avoir repandu bien des larmes inutilement, il fallut enfin qu'elle ſe déterminaſt, ne pouvant plus prendre d'autre parti, a ſuivre le Roy à Paris, où ce jeune Prince, qui s'eſtoit conſolé plûtoſt que la Reine ſa mere, fut receû le ſixiéme d'Avril avec toutes ſortes de magnificences, & une joye incroyable des Catholiques, au grand regret de Huguenots qui n'oſoient plus paroiſtre; car le jour précedent le Conneſtable voulant ſignaler par quelque action d'éclat ce zele ardent qu'il eût toûjours pour la Religion, & faire perdre aux Proteſtans toute eſperance de pouvoir jamais, tandis qu'il vivroit, s'tablir dans la Capitale du Royaume tres Chreſtien, fut au Fauxbourg Saint Jacques & à Pincourt abbatre & mettre en pieces les bancs, & la chaire du Miniſtre dan les Preſches que les Huguenots y avoient uſurpez depuis la publication de l'Edit de Janvier, contre cét Edit meſme qui exceptoit les Fauxbourgs de Paris. ANN. 1561. *Caſteln. Mezeray Dupleix.*

Cependant le Prince deſeſperé de ſe voir ainſi décheû de ſon eſperance, & prévenu par les Confederez qui eſtoient maiſtres & de Paris & de la Cour, ne ſçavoit quelle réſolution il devoit prendre, lors que l'Admiral, qui l'eſtoit venu joindre ſur ces entrefaites, le fit réſoudre tout-à-coup à la guerre, ſur le prétexte ſpecieux que luy en fourniſſoient les lettres qu'il avoit receûës de la Reine, comme s'il ne la faiſoit *Mezeray*

que

ANN. 1562. *Caſteln. La Poplin. d'Aubig &c. Addit de M le Labour.*

que pour tirer le Roy d'entre les mains des *Triumvirs* qui le tenoient captif. Et là-deſſus d'Andelot, qui avoit déja une intelligence dans Orleans, y eſtant promptement allé, ſe rendit maiſtre d'une porte, par laquelle il receût le Prince & ſes troupes, qui furent bientoſt groſſies par les gens de guerre que luy amenerent les Seigneurs Proteſtans, entre leſquels les plus ſignalez furent Antoine de Croy Prince de Portien, &, du coſté de la Princeſſe de Cleves ſa femme, neveu du Prince de Condé; François Comte de la Rochefoucaut Prince de Marcillac; René Vicomte de Rohan & de Leon Comte de Porrohet; Antoine Comte de Grammont & de Guiche; Gabriel Comte de Montgommery; Jean l'Archeveſque de l'illuſtre Maiſon de Partenay, Seigneur de Soubiſe, dont la fille unique fut femme de René Vicomte de Rohan & mere du Duc de Rohan; Loûis de Vaudray Seigneur de Moûy; Saint Phale; Antoine Raguier, Seigneur d'Eſterney, qui attira dans ſon parti Francois de Rôny ſon beaufrere & pere du Duc de Sully; François de Hangeſt Seigneur de Genlis, & quelques autres qui ſe firent tous Huguenots, non point par motif de conſcience & de Religion, mais par engagement d'amitié, d'alliance, d'intereſt, ou de haine & d'inimitié contre ceux de Guiſe.

Ces Seigneurs s'eſtant tous unis à Orleans dans la reſolution de faire la guerre, &

Digitized by Google

& de soustenir par les armes le parti Protestant, supplierent tres-humblement le Prince de Condé, qui estoit déja effectivement Chef des Huguenots, de vouloir estre aussi le leur en cette guerre qu'ils alloient commencer. Il l'accepta, mais il voulut que ce fust sous le nom de Protecteur & défenseur de la Maison & Couronne de France, pour procurer par toutes sortes de moyens la liberté du Roy & de la Reine, & pour le rétablissement de l'Etat qui estoit opprimé par des Tyrans. C'est ce qu'il publia peu de jours aprés par un long manifeste, afin de faire entendre à tout le monde qu'encore qu'il fist profession de vouloir maintenir de tout son pouvoir la Religion Reformée qu'il aviot embrassée, il n'avoit pourtant pris les armes que pour le service du Roy qu'on detenoit captif. Il envoya mesme Jacques Spifame Seigneur de Passy, autrefois Evesque de Nevers, non seulement aux Princes Protestans d'Allemagne, mais à l'Empereur mesme, avec ces lettres secretes qu'il avoit receûës de la Reine, & que Spifame eût ordre de leur montrer, afin qu'en leur demandant du secours, on vist que ce n'estoit pas tant pour la defense de la Religion qu'il faisoit la guerre, que pour obéir à la Reine qui le conjuroit de la tirer & le Roy son fils du pitoyable état où la violence de ceux qui opprimoient leur liberté les avoient malheureusement réduits. ANN. 1562. *Ibid.*

ANN. 1562. Il arrive ſouvent que pour en vouloir trop faire, non ſeulement on ne fait rien de ce qu'on pretendoit pour l'avenir, mais auſſi qu'on détruit tout ce qu'on avoit fait auparavant, & que l'on perd tout le merite du paſſé. Cette action peu diſcrete du Prince luy oſta ce pretexte ſpecieux qu'il avoit de faire la guerre, & luy fit perdre toute la bienveillance de la Reine & ſa protection ſur laquelle il avoit compté en prenant les armes pour la delivrer de captivité à ce qu'il publioit. Elle fut tellement irritée de ce qu'il avoit découvert tout ſon ſecret en montrant à toute la terre ces lettres ſecretes qu'elle croyoit qu'il euſt bruſlées comme elle l'en avoit prié, qu'elle changea toute ſon amitié en haine, & ſe réünit contre luy avec les *Triumvirs* ſes ennemis, qui profitant d'une ſi favorable occaſion pour l'avoir entierement de leur coſté, luy deferent auſſi beaucoup plus qu'ils ne faiſoient auparavant. Comme elle eſtoit extremement adroite, elle leur interpreta ces lettres d'une maniere à leur perſuader, s'ils n'euſſent eſté du moins auſſi fins qu'elle, que tout ce qu'elle avoit écrit au Prince ne tendoit qu'à l'obliger à ſortir de Paris où il pouvoit cauſer du trouble. Ils firent ſemblant de le croire; & en meſme temps pour ſe juſtifier auprés de l'Empereur & des Princes Allemans, elle leur envoya des copies de ces meſmes lettres avec ces explications & ces gloſes à la marge

V. ces Lettres, ibid.

marge, qui ne ſervent qu'à faire voir à ceux qui les liſent avec attention, qu'elle avoit aſſeurement beaucoup plus d'eſprit & de fineſſe que de bonne foy. ANN. 1562.

Cela fait, elle fit publier une Declaration, par laquelle le Roy faiſoit entendre à tout le monde qu'il eſtoit parfaitement libre dans Paris auſſi-bien que la Reine ſa mere qui gouvernoit abſolument avec toute l'autorité que luy donnoit ſon caractere & ſa qualité de Regente, ordonnant au reſte au Prince & à ſes adherans de deſarmer inceſſamment ſur peine d'eſtre déclarez criminels de leze-Majeſté. Et cependant les Confederez Catholiques, qui avoient déja repondu par leur manifeſte à celuy du Prince, eurent bientoſt fait, agiſſant par l'autorité du Roy, une armée plus nombreuſe & plus forte que celle de ces Proteſtans liguez. Et apres quelques conferences que l'on tint encore inutilement pour trouver des voyes d'accommodement, toutes les eſperances de la paix s'eſtant évanouïes, on fut enfin contraint de ſe mettre en campagne de part & d'autre. Voilà dans l'exacte verité quelle fut la cauſe & l'origine de ce qu'on appelle les premiers troubles, c'eſt à dire, de la premiere guerre civile que le Calviniſme fit naiſtre en France, pour s'y maintenir par les voyes du monde les plus violentes contre toutes les loix divines & humaines, qui defendent aux ſujets de prendre les armes contre *La Poplin. d'Aubig. Thuan. Mezeray. Dupleix. &c.*

ANN. 1562. tre leur Souverain ſous quelque prétexte que ce puiſſe eſtre, beaucoup moins pour établir une nouvelle Religion toute contraire à celle qui floriſſoit dans l'Empire des Gaules depuis les premiers ſiecles de l'Egliſe.

Au reſte, il ne faut pas que mon lecteur attende de moy que je luy faſſe icy tout le détail de cette guerre, ni des autres qui l'ont ſuivies. Cela n'eſt pas de l'Hiſtoire du Calviniſme, que je ne dois pas confondre avec l'Hiſtoire de France qui demanderoit des volumes entiers, & dont je ne dois dire qu'autant qu'il en faut pour faire connoître les ſuites, le progrés, & la decadence de cette héreſie dans ce Royaume, où par les ſoins que le Roy prend de luy oſter pas ſes jûtes Edit tout ce qu'elle avoit uſurpé au prejudice de la vraye Religion, & les injuſtes voyes qu'elle prenoit encore pour ſe maintenir contre les loix, elle s'affoiblit tous les jours viſiblement, de ſorte qu'on peut eſperer qu'on en verra bientoſt la fin.

Caſteln. l. 3. La Poplin. d'Aubigné. Belcar. Thuan. Mezeray Dupleix, &c.

Je diray donc ſeulement que le Prince s'eſtant rendu maiſtre d'Orleans, les Huguenots ſurprirent auſſitoſt aprés, dans preſque toutes les Provinces, un tres-grand nombre de villes, entre autres Meun, Baugency, Blois, Tours, Angers, Poitiers, Angouleſme, la Charité, Bourges, Lyon, Valence, Grenoble, Tournon, Romans, Montbriſon, & preſque toutes les places de la Guyenne, depuis la Dordogne juſqu'aux Py-

Digitized by Google

Pyrenées, où la Reine de Navarre n'ayant pû rien gagner sur son mari s'estoit retirée & faisoit tout révolter ; de plus une bonne partie du bas Languedoc, & peu s'en fallut que Toulouse, où il y avoit prés de trente mille Huguenots, ne tombast sous leur puissance, par la trahison de quelques-uns des Capitouls qui leur livrerent l'Hostel de Ville & le canon. ANN. 1562.

Cette grande & illustre ville se vit tout-à-coup changée en un effroyable champ de bataille, où les Catholiques animez par le Parlement, donnerent cent combats differens dans tous les quartiers quatre jours durant contre ces rebelles, qui furent enfin contraints de leur ceder la victoire & la place couverte de plus de quatre mille morts, & desolée par l'embrasement de quelque deux cens maisons, qui furent consumées par les flammes en cette furieuse sédition de Huguenots. Aussi ne furent-ils point épargnez : on en fit passer une partie par les mains des Bourreaux ; l'autre perit par la fureur du peuple qui se jetta sur eux, & ne leur donna point de quartier ; le peu qu'il en resta s'enfuit. Le Parlement donna contre eux un si foudroyant Arrest, ordonnant aux Gouverneurs des villes, aux Magistrats, & aux Communes de courir sus aux Huguenots, & fit une si forte association des trois Etats de son ressort pour les exterminer, que depuis ce temps-là pas un seul Huguenot n'a osé

Montluc. Comm. l. 5. Georg. Bosquet. Thuan. l. 5. La Pop. Mezeray, &c.

ANN. 1562. s'établir dans Toulouse. De sorte que cette heureuse ville toute Catholique, quoy-environnée de plusieurs places infectées de l'héresie, a la gloire d'estre semblable à celle dont le Saint Esprit fait l'éloge, en disant qu'elle est comme le lys entre les épines.

Roüen qui tient un rang si considerable entre les plus grandes & les plus riches villes de l'Europe, n'eût pas un semblable bonheur. Il fut reduit par intelligence au pouvoir des rebelles aussi-bien que Dieppe, le Havre, Caën, Bayeux, Falaize, Saint Lo, & quasi toute la Basse Normandie, où l'Admiral avoit une infinité de creatures qui se saisirent de la pluspart des places situées sur le rivage de la mer.

Je n'entreprendray pas de raconter & de bien exprimer icy les abominables excés d'impieté, de sacrilege, d'impureté, d'avarice, de barbare cruauté, & de tous les crimes les plus execrables que commirent dans ces villes & aux environs à la campagne ces furies dechaisnées, à qui les Démons & les Ministres qui estoient alors furieusement emportez, & qui avoient plus de pouvoir sur les soldats Huguenots que leurs Generaux mesmes, inspiroient toute la fureur & toute la rage qu'ils avoient conceüe contre l'Eglise Catholique. Le recit en seroit insupportable, & seroit trop d'horreur aux lecteurs, qui perdroient par là le plaisir qu'on prétend avoir en lisant l'Hi-

l'Hiſtoire, outre le profit qu'on entire. Il ſuffit de dire en un mot qu'ils n'épargnerent rien ni de ſacré ni de profane, ni temples, ni ſtatuës, ni images, ni reliques, ni tout ce qu'il y a de plus ſaint & de plus auguſte dans les ſaints myſteres : qu'ils s'érigeoient hautement en Républicains, ne voulant plus reconnoître d'autorité Royale, & diſant avec une extreme inſolence, qu'ils donneroient des verges à cet enfant qui oiſoit ſe dire leur Roy, & qu'ils luy feroient apprendre un meſtier pour gagner ſa vie : qu'aprés avoir tout deſolé par le fer & par le feu, maſſacré de ſang froid, & contre la foy donnée, leurs plus illuſtres priſonniers, tourmenté, bourellé, dechiré, & enfin fait mourir une infinité de Catholiques, & ſur tout de Religieux & de Preſtres par des ſupplices inoüis & de nouveaux genres de morts, que les Tyrans les plus barbares & les perſecuteurs les plus inhumains du nom Chreſtien n'avoient jamais pû inventer, qu'aprés, dis-je, avoir déchargé tout leur fureur infernale en tant de cruelles manieres ſur les vivans, ils s'en prirent encore aux morts, auſquels ils devoient le plus de reſpect pour eſtre de l'auguſte Maiſon de France, & violerent avec une extreme impieté les ſepulcres de Jean ayeul de Francois Premier, à Angouleſme ; des anceſtres meſme du Prince de Condé, à Vendoſme ; du Roy Loüis XI. à Clery ; de la bienheureuſe Jeanne fa fille,

ANN. 1562.

Comment. de Montluc.

ANN. 1562. fille, à Bourges; de François II. à Orleans, où ils bruslerent son cœur, qui estoit dans la magnifique Eglise de Sainte Croix, qu'ils desolerent depuis de la déplorable maniere que l'on voit encore aujourd'huy.

Quoy-que j'épargne autant qu'il m'est possible la memoire, particulierement des personnes de qualité qui n'eurent point d'égard a ce qu'elles se devoient à elles mesmes, quoy-qu'engagées dans un si malheureux parti: je ne puis néanmoins omettre ce que les Auteurs mesmes Protestans n'ont pas dissimulé, que le plus inhumain & le plus cruel de tous ces barbares exécuteurs de la fureur & de la rage des Démons contre l'Eglise Catholique, fut François de Beaumont, Gentilhomme Dauphinois, trop connu dans nostre Histoire sous le nom de Baron des Adrets, qu'il a deshonoré par des actions de cruauté qui font horreur. Il estoit brave, mais brutal, emporté jusqu'a la fureur quand il se mettoit en colere, ce qui luy estoit assez ordinaire, & d'un naturel feroce & tenant du tigre. Comme il se tint offensé du Duc de Guise, qui avoit protegé contre luy au Conseil le Seigneur de Pequigni, il se jetta aveuglément, pour s'en venger, dans le parti des Huguenots au commencement de ces premiers troubles. Et la Reine, avant que le Prince de Condé eust découvert le secret de ses lettres, en écrivit une à ce Baron qu'elle

Vie du Baron des Adrets par M. Allard.

ça-

sçavoit estre extrémement vindicatif, & fort irrité contre le Duc de Guise, & l'exhorta par cette lettre à détruire par quelque voye que ce fust dans le Dauphiné l'autorité de ce Duc qui en estoit Gouverneur, & à se servir mesme pour cela des Huguenots, l'asseûrant qu'elle le protegeroit, & l'appuyeroit de tout son autorité, ANN. 1562. *Ibidem.*

Il n'en falloit pas tant pour mettre en furie ce lion déchaisné, qui s'estant mis à la teste d'environ huit mille Protestans ramassez, surprend d'abord Valence, où il laissa massacrer de sang froid, contre la foy donnée, la sage & vaillant la Mothe Gondrin, Lieutenant de Roy dans la Province, par un de ses ennemis qui fit pendre son corps indignement aux fenestres de son logis. Ensuite il se saisit de Vienne, de plusieurs autres places aux environs, & mesme de Grenoble; puis il s'empare aisement de Lyon par l'intelligence des Huguenots qui y estoient devenus les plus forts. De là il passe dans le Lyonnois, le Forests, le Vivarez, l'Auvergne, la Provence, & le Languedoc, emportant, ravageant, & desolant tout sur son passage comme une soudaine tempeste meslée de furieux tourbillons & de gresle, passant sur de grandes campagnes de bleds, renverse & hache les épics, & ruine en un instant toute l'esperance de la moisson. Ainsi ce nouvel Attila, plus terrible & plus barbare que celuy qui se fit appeller le fleau de Dieu, fit encore plus *Histoire de France.* *Brantosme, éloge de M. de Montluc.*

Digitized by Google

ANN. 1562. plus de mal que luy dans une seule année, laissant par tout dans ces belles Provinces de funestes marques de ses brigandages, de son impieté, & de sa cruauté, abolissant la Messe, renversant les Eglises, pillant tous les vases sacrez, contraignant tout le monde d'aller au Presche, jusqu'au Parlement mesme de Grenoble qu'il y mena par force & comme en triomphe, brusłant, tuant égorgeant, massacrant ceux mesme qui s'estoient rendus sur sa parole, obligeant ses deux fils, qui perirent apres malheureusement, à se baigner dans le sang des Catholiques, pour faire passer dans leur ame par cet effroyable bain toute sa cruauté, & faisant enfin son plaisir & son plus agreable divertissement des nouveaux supplices qu'il inventoit, pour faire perir miserablement ses prisonniers de guerre; témoin les six-vingts tant soldats que Gentilshommes, & les autres deux cens qu'il fit sauter du haut de la tour de Montbrison & des rochers de Mornas sur le Rône, tandis que ses soldats, aussi barbares que leur General, les recevoient avec des cris & des huées épouvantables sur la pointe de leurs hallebardes & de leurs piques.

M. Allard.

Brantosme.

Castelu. l. 4. c. 2.

M. Allard.

Aussi ces cruautez firent tant d'horreur mesme à l'Admiral & au Prince de Condé qui l'avoit fait son Lieutenant dans ces Provinces, qu'il envoya Gouverneur en sa place dans Lyon le sieur de Soubize; ce qui

M. Allard.

qui fut cauſe que le meſme dépit qui avoit fait paſſer cet homme ſans Religion du parti Catholique dans celuy des Huguenots, le fit repaſſer du Huguenotiſme & de la rebellion dans l'Egliſe dont il eſtoit ſorti & dans le ſervice du Roy. Mais comme il ne ſervit pas dans le bon parti avec autant de conduite & de ſuccés qu'il avoit fait dans l'autre, il perdit toute ſa reputation de grand Capitaine en moins de temps qu'il ne l'avoit acquiſe, & mourut ſans honneur dans une honteuſe vieilleſſe, également meſpriſé des uns & des autres; ce qui luy fut une punition plus grande & plus ſenſible qu'une mort violente, qui eſt le chaſtiment ordinaire dont Dieu ſe ſert pour punir les hommes ſanguinaires. Voilà un petit abregé des horribles excés de cruauté des Huguenots contre les Catholiques: ce qui nous fait aſſez connoître à quel point de fureur l'héreſie peut porter ceux à qui elle a une fois inſpiré l'eſprit de rebellion, qui en eſt la ſuite ordinaire. ANN. 1562. *Brantoſme.*

A la verité il y eût des Catholiques qui juſtement irritez de tant d'horribles crimes, abuſerent injuſtement du droit de repreſailles, & les traiterent à peu prés de meſme de leur autorité particuliere; mais peu perirent de la ſorte. Les autres, en tres-grand nombre, qui tomberent entre les mains de ceux qui les pourſuivoient à outrance, furent executez par les ordres, & ſelon les formes de la Juſtice. Car le

ANN. 1562. Parlement de Paris ne pouvant plus ſouffrir tant d'effroyables crimes impunis, fit coup ſur coup trois ou quatre ſanglans Arreſts contre ces rebelles, qui furent tous déclarez criminels de leze-Majeſté, excepté le Prince, qu'on voulut ſuppoſer n'eſtre pas libre parmi eux, comme luy-meſme prétendoit que le Roy n'eſtoit pas en liberté. Les autres Parlemens firent le meſme, & en moins de quatre mois on en fit paſſer plus de trois mille par la regueur des Loix. Le Roy de Navarre & le Conneſtable, & ſur tout Montluc dans la Guyenne, qui avoit toûjours deux Bourreaux à ſes coſtez, en faiſoient pendre tout autant qu'il en tomboit entre leurs mains. On chaſſa par ordre du Roy tous les Huguenots de Paris. On révoqua l'Edit de Janvier, afin de montrer qu'on faiſoit la guerre pour maintenir la vraye Religion dans le Royaume contre les rebelles à Dieu & au Roy. Enfin on permit par Arreſt à toutes ſortes de perſonnes, & l'on ordonna meſme à toutes les Communes de courir ſus au ſon du tocſin à ces impies, de les pourſuivre vivement par tout, & de les tuer ſans miſericorde comme autant de beſtes feroces, de chiens & de loups enragez qui deſoloient tout le Royaume. De ſorte que l'on ne voyoit en toutes les Provinces par les crimes des uns & par la vengeance des autres, que ruines, que cendres, que ſang, & que carnage, & mille affreuſes images

de

de la mort, funeſtes fruits du nouvel Evangile bien contraire à celuy de Jeſus-Chriſt, qui ne veut que la paix qu'il a portée du Ciel en terre, & qu'il a laiſſée par teſtament a ſes diſciples. ANN. 1562.

Cette rigueur ſervit cependant beaucoup au bon ſuccés des affaires des Catholiques. Elle étonna fort les rebelles, & ſur tout les Gentils-hommes, qui craignant qu'on ne raſaſt leurs maiſons, & que leurs femmes & leurs enfans ne fuſſent expoſez à la fureur des peuples auſquels on les avoit abandonnez, ſe retirerent de l'armée du Prince, qui ſe voyant trop foible pour tenir la campagne, fut contraint de ſe mettre à l'abry des murailles d'Orleans, tandis qu'il envoyoit demander du ſecours aux Princes Proteſtans, & qu'il traitoit avec la Reine d'Angleterre, à laquelle il livra le Havre de Grace, pour avoir d'elle huit mille hommes entretenus. Cela le rendit extremement odieux à tous les bons François, qui ne pouvoient voir ſans horreur qu'un Prince du Sang ſe liguaſt avec l'ancien ennemi de la France, & le miſt dans une des plus importantes places du Royaume. Ainſi les troupes du Prince eſtant fort diminuées, & celles du Roy au contraire fort accruës par le concours de la Nobleſſe qui accouroit de toutes parts au Camp où l'on mena le Roy, & par un grand renfort de Suiſſes, de Reitres & de Lanſquenets, on diviſa l'armée en pluſieurs corps,

ANN. 1562. corps, qui remporterent dans les Provinces de grands avantages ſur les Huguenots, & l'on reprit, ſans beaucoup de peine, la pluſpart des Villes qu'ils avoient ſurpriſes. Aprés quoy le Duc de Guiſe qui avoit pris Bourges, & le Mareſchal de St. André qui avoit emporté Poitiers par aſſaut, s'eſtant réünis à l'armée Royale, on fit le fameux ſiege de Roüen, pour empeſcher que les Anglois, qui pouvoient faire entrer dans le Royaume par le Havre & par Dieppe tout autant de troupes qu'il leur plairoit, ne ſe rendiſſent maiſtres de la Normondie.

Jamais ville ne fut ni plus vivement attaquée que celle-cy le fut par l'armée Royale, où le Roy & la Reine eſtoient en perſonne, ni plus vigoureuſement défenduë qu'elle le fut par le Comte de Montgommery qui s'y eſtoit jetté avec deux mille Anglois, ſept ou huit cens chevaux, & douze à treize cens hommes de pied François, tous vieux ſoldats, qui firent pendant cinq ſemaines que dura ce ſiege, tout ce qu'on pouvoit faire pour ſe bien défendre. Mais aprés tout, les Princes & les Seigneurs Catholiques s'expoſant les premiers aux plus grands dangers, & animant les ſoldats par leur exemple, le fort de Saint Catherine qui ſervoit à Roüen de Citadelle, & ſembloit imprenable, fut emporté de vive force en plein jour le huitiéme d'Octobre, non ſans perte de quelques braves hommes entre

Brantoſme. Le Labour.

entre lesquels le plus regreté de toute l'a-r ANN.
mée, fut Charles de la Rochefoucaut, 1562.
Comte de Rendan, Colonel de l'Infanterie Françoise, jeune Seigneur aussi vaillant & sage Capitaine qu'il estoit beau, agréable, & spirituel. Quoy-qu'il ne fust pas encore gueri d'une grande arquebusade qu'il avoit reçûe à la teste au siege de Bourges, il voulut faire néanmoins sa charge en cette occasion, où estant monté des premiers sur le rempart, il fut porté par terre, & eut les jambes brussées jusqu'aux os d'un feu d'artifice qu'on luy jetta, & qui peu de jours aprés luy osta la vie. Il estoit frere du Comte de la Rochefoucaut, & pere de cét illustre François de la Rochefoucaut, que nous avons veu de nos jours honorer la Pourpre Romaine par ses éminentes vertus, & sustenir la gloire de France & les interests & les libertez de l'Eglise Gallicane par ses sages conseils, & par le zele admirable dont il brusloit pour le service de Dieu & du Roy. Ce glorieux succés qu'on eut à l'attaque du fort fit croistre le courage & l'ardeur aux assiegeans, de sorte que le canon & les fourneaux ayant fait bresche raisonnable en trois ou quatre endroits depuis la porte Martinville jusqu'à celle de Saint Hilaire, la ville encore fut prise d'assaut le vingt-sixiéme d'Octobre. Le Comte de Montgommery, aprés avoir veu que tout estoit forcé, se sauva sur une galere qu'il tenoit toute preste, & qui,

à la

ANN. 1562. à la faveur de la marées qui deſcendoit, paſſa par deſſus l'eſtacade que l'on avoit faite à Caudebec pour fermer le paſſage aux vaiſſeaux Anglois.

Le Roy de Navarre, qui, quelques jours auparavant, comme il eſtoit à la teſte de la tranchée; avoit eſté bleſſé d'une arquebuſade à l'épaule gauche, ſe fit porter par la breſche comme en triomphe dans la ville, qui fut miſe au pillage durant quelques jours. On épargna la vie des habitans; mais pour laiſſer à la poſterité un exemple du chaſtiment que meritent ceux qui font alliance avec l'Etranger, Jacques du Boſc d'Eſmendreville, ſecond Préſident en la Cour des Aydes, homme d'une illuſtre naiſſance, & d'un fort grand mérite, mais qui flétrit toutes ſes belles qualitez par ſon attachement opiniaſtre au parti Huguenot, & par le crime de rebellion, eût teſte tranchée pour cette cauſe. Le ſieur de Croſe Gouverneur du Havre, qu'il avoit mis entre les mains des Anglois, le Miniſtre ſeditieux Auguſtin Marlorat Moine apoſtat, deux Conſeillers de Ville & deux Bourgeois furent pendus pour le meſme crime. On en demeura là, & l'on ne fit plus d'execution; car ceux de nos Hiſtoriens qui ont écrit que le premier Préſident du Parlement de Roüen Nicolas de Saint Anthoſt, quoy-que Catholique, mais accuſé par quelques Conſeillers ſes ennemis d'eſtre fauteur des Huguenots, fut trai-

né

né au meſme ſupplice par une troupe de ſeditieux, ſe ſont laiſſé ſéduire par le Chroniqueur le plus paſſionné, & enſuite le plus menteur de tous les Proteſtans. Ce Preſident, qui eſtoit un homme fort ſage, & dont le zele pour la Religion Catholique paroiſt encore par des Actes tres-authentiques dans les Regiſtres de ſon Parlement, ne mourut que deux ans aprés de ſa mort naturelle dans ſon lit; & parce qu'il ordonna par ſon teſtament qu'on l'enterraſt de nuit ſans ceremonie, à peu prés comme le celebre Guillaume Budée le voulut eſtre dans ſa Chapelle de l'Egliſe de St. Nicolas des Champs à Paris, on crut alors à Roüen, & le peuple le croit encore, qu'il mourut Huguenot.

ANN. 1562. *Recueil des choſes memor. depuis le Regne de Henry II. juſqu'en l'année.* 1596. *Addit ſur Caſt.*

Au reſte, ces executions, quoy-que faites ſelon les loix & les formes de la Juſtice, & ſur tout celle du Miniſtre Marlorat, irriterent ſi furieuſement les autres Miniſtres ſes Confreres qui ſe trouvoient auprés du Prince de Condé, qu'ils ne ceſſerent de l'importuner, juſqu'à ce que vaincu par leurs clameurs, il fit une action tout-à-fait indigne de ſa generoſité naturelle & de ſa naiſſance. Car un parti de la garniſon d'Orleans ayant pris les ſieurs Odet de Selve, Baptiſte Sapin Conſeiller au Parlement de Paris, & Jean de Troyes Abbé de Gaſtine, comme ils alloient à Tours, & de là en Eſpagne où le Roy les envoyoit pour negotier ce Prince, ſans avoir égard ni à la qua-

Ibid.

lité

ANN. 1562. lité des perſonnes qui ne l'avoient jamais offenſé, & n'avoient pas eſté faits priſonniers dans une ville priſe d'aſſaut comme ceux de Roüen, ni aux obligations qu'il avoit à cét auguſte Parlement qui l'avoit declaré innocent de la conjuration d'Amboiſe, & ne l'avoit pas voulu comprendre dans le dernier Arreſt qu'il avoit porté contre les rebelles dont il eſtoit Chef, ni au droit des gens, ni au reſpect qu'il devoit à ſon Roy, dont ces priſonniers eſtoient Ambaſſadeurs, fit pendre dans la place de l'Eſtape & le Conſeiller & l'Abbé. Cela fit horreur à tous les gens de bien, & meſme à ſes ſerviteurs & à ſes amis, qui ne purent s'empeſcher de deſapprouver une action ſi inhumaine, & de trouver fort étrange qu'il vouluſt encore autoriſer de ſon nom cette injuſte ſentence, qui contenoit entre autres choſes que ces prétenpus criminels eſtoient condamnez pour avoir perſecuté ceux qui faiſoient profeſſion de la Religion Evangelique. Auſſi quand le corps de ce ſage & ſçavant Senateur Jean Baptiſte Sapin fut apporté à Paris, la Cour de Parlement déclara ſolennellement que c'eſtoit elle-meſme qu'on avoit ſi cruellement offenſée, & luy rendit en Corps ſes derniers honneurs par de magnifiques funerailles dans l'Egliſe des Auguſtins, où elle luy fit dreſſer un épitaphe digne d'un martyr, en déclarant dans ſon éloge la glorieuſe cauſe de ſa mort, qui malgré l'infa-

1 *Nov.*

Viro integerrimo, omni doctrinarum genere prædito *Epitaph. Bapt. Sap.* 13 *Nov.*

mie

mie de ſon ſupplice, dont toute la honte retombe ſur les Huguenots, ſera toujours tresgrand honneur a ſes illuſtres deſcendans.

Ce fut pour la meſme cauſe de la Religion qu'Antoine de Bourbon Roy de Navarre mourut preſque en meſme temps au trente-cinquiéme jour de la bleſſure qu'il receut au ſiége de Rouën en combatant contre les Héretiques pour la Foy. Il receut a la mort ſes Sacremens avec beaucoup de pieté; & le bruit que ſes ennemis firent courir qu'il eſtoit alors ſur le point de retourner au Calviniſme eſt une pure calomnie, & une fauſſeté toute viſible qu'on decouvre aiſément par la haine implacable que conceurent contre luy les Huguenots, qui dechirerent ſa memoire par mille écrits tres-ſcandaleux, qui ſont autant de monumens de ſa gloire, & de témoignages irreprochables de ſa fermete dans la vraye Religion dans laquelle il eſt mort, & qu'on peut dire qu'il ſauva dans ce Royaume, lors qu'il abandonna les Proteſtans pour ſe joindre au *Triumvirat*. Ce fut au reſte un Prince, qui, à la réſerve qu'il aimoit un peu trop les plaiſirs, ce qui luy faiſoit negliger le ſoin des affaires, & qu'il pechoit par un excés de bonté qui le rendoit trop facile a ſe laiſſer gouverner par ceux qu'il aimoit poſſeda la pluſpart des grandes qualitez dignes d'un Roy, eſtant bien fait de ſa perſonne, & d'un port plein de majeſté, genereux, liberal, affable, aimant le bien de l'Etat,

ANN. 1562. *Quod antiqnæ & Catholicæ Religionis aſſertor ſuiſſet, turpiſſimæ morti addictus.... honeſtam & glorioſam pro Chriſti nomine, & Chriſtianâ Repub. mortem perpeſſo. Epitaph. Baptiſtæ Sapin. 17 Nov. Beantoſmo, en ſon élog. Les Addit. aux Memoir. de Caſteln.*

Digitized by Google

ANN. 1562. l'Etat, fidelle au Roy dont il eſtoit Lieutenant General, ſçachant tres-bien la guerre, brave & vaillant autant qu'on le peut étre, & s'expoſant comme le moindre des ſoldats aprés avoir donné ſes ordres en grand General, ſur tout aimant la gloire, & fort réſolu quand la paix ſeroit faite, d'avoir de force ou de gré ſon Royaume de Navarre, ou du moins celuy de Sardaigne, que le Roy Philippes II. luy avoit ſolennellement promis ſur la garantie du Pape Pie IV. de luy donner en contre-échange.

Je ſçay que la pluſpart des Hiſtoriens le blaſment de s'eſtre laiſſé amuſer par ces belles promeſſes de l'Eſpagnol, & ne parleut de cét échange prétendu que comme d'une pure illuſion & d'une agreable chimere. Mais je connois des gens d'eſprit & de bon ſens qui croyent au contraire qu'il fit en cela ſagement & en bon politique, parce, diſent-ils, qu'on ne peut nullement douter aprés cela que le Roy, de l'aveu meſme des Eſpagnols, n'ait un nouveau droit inconteſtable de redemander la Navarre quand il luy plaira, ou du moins le Royaume de Sardaigne, s'il veut bien maintenant conſentir à cet échange, aprés qu'on a manque à la promeſſe ſolennelle qui fut faite a ſon biſayeul; & enſuite aux Rois de France de la branche de Bourbon ſes heritiers qui ont ſuccedé à tous ſes droits.

Cependant le ſieur d'Andelot ayant heureuſement conduit juſqu'a Orleans le ſecours

cours de plus de trois mille Reitres, & de quatre mille Lanſquenets qu'il avoit obtenu de quelques Princes d'Allemagne, & ſur tout de Philippe Lantgrave de Heſſe, le Prince de Condé & l'Admiral qui avoient alors une bonne armé, ſortirent d'Orleans & s'emparerent d'Eſtampes à deſſein d'attaquer Paris, qu'ils crurent qu'on pourroit ſurprendre tandis que l'armée Royale eſtoit encore en Normandie. Et certes, ils euſſent pû réüſſir en cette entrepriſe, ou du moins ſe rendre maiſtres des Fauxbourgs qui eſtoient alors ſans défenſe, s'ils y euſſent eſté d'abord par le grand chemin ſans ſe détourner. Mais ayant pris à droit pour ſe ſaiſir des petites places qui ſont ſur la Seine, & pour empeſcher par là qu'il n'entraſt rien dans cette grande ville, ils donnerent loiſir au Conneſtable & au Duc de Guiſe d'y ramener leurs troupes qu'ils logerent dans les Fauxbourgs où l'on fit des retranchemens. Il arriva meſme au Prince une aſſez faſcheuſe diſgrace, qui fut comme un préſage du mauvais ſuccés qu'il eût en cette guerre. Car croyant emporter ſans peine la petite ville de Corbeil, où il vouloit mettre une forte garniſon pour bloquer Paris de ce coſté-là, en arreſtant tous le bateaux qui deſcendroient, il en fut vivement repouſſé par le Mareſchal de Saint André qui le prévint, & ſe jetta dedans avec l'eſlite de ſes gens, qui aquirent autant d'honneur en defendant une ſi

ANN. 1562. *Caſtaln l. c. 3. & ſuiv. Addit. ſur les Mem. La Poplin. Hiſtoire Egl. Réf. Duplex. Mezeray &c.*

ANN. 1562. ſi méchante plâce, que le Prince receût de honte pour ne l'avoir pû prendre avec cette armée qu'il avoit miſe ſur pied pour aſſieger Paris. Il fut donc contraint de lever ce ſiege, & ne laiſſa pas néanmoins de marcher enſeignes deployées pour exécuter cette grande entrepriſe, & de s'avancer le trentiéme de Novembre juſqu'à une lieuë de Paris.

Il logea ſes troupes dans les villages d'alentour, depuis Gentilly juſques à Iſſy, faiſant mine de vouloir attaquer tout à la fois tous le fauxbourgs qui n'eſtoient pas encore bien en défenſe. Mais il perdit cinq ou ſix jours à negotier inutilement avec la Reine & le Conneſtable, qui l'amuſoient par un traité qu'on n'avoit garde de conclure, parce qu'on eſtoit fortement réſolu de ne luy pas accorder ce qu'il demandoit, & ſur tout l'Edit de Janvier, & le libre exercice du Calviniſme dans Paris meme & à la Cour. Et cependant on profita ſi-bien du temps, qu'on acheva les retanchemens des fauxbourgs : de ſorte que quand les Huguenots qui du moins s'en eſtoient promis le pillage, ſe preſenterent pour les attaquer aprés qu'on eut rompu ces Conferences, ils furent rudement repouſſez, & toujours batus dans les eſcarmouches qu'ils venoient faire à la teſte des fauxbourgs. On conceut meſme dans Paris tant de mépris pour eux, qu'on n'y interrompit jamais durant ces combats aucune fonction

fonction ni du trafic, ni du barreau, ni des Colleges; & le Bourgeois devenu brave & fier par les avantages qu'on remportoit sur eux, se meslant parmi les soldats la pique à la main, leur crioit du haut des retranchemens, *Prenez garde à ce que vous faites Messieurs les Huguenots, & ne prenez pas Paris pour Corbeil;* ; ce qui a donné lieu à ce Proverbe, qui est encore aujourd'huy si commun, pour signifier que si l'on n'a pû réüssir dans une fort petite chose, on le fera beaucoup moins dans une plus grande. ANN. 1562.

Mais ce qui acheva de ruiner leurs esperances, fut qu'en mesme temps arriva le grand secours d'Espagnols & de Gascons que le Roy Philippe, & Montluc qui avoit batu en Guyenne les Huguenots en deux ou trois combats, envoyoient au Roy pour renforcer son armée fort diminuée depuis le siege de Roüen. Ainsi le Prince & l'Admiral craignant d'estre eux-mesmes attaquez dans leurs logemens, y mirent le feu le dixiéme de Decembre; & prenant à droit par Palezeau & par Limours, par Saint Arnou & Gallardon qui fut miserablement saccagé, ils descendirent le long de la riviere d'Eure en delà, pour aller recueillir en Normandie le secours qu'ils attendoient d'Angleterre. Deux jours aprés ce décampement; l'armée Royale, résoluë de les combatre, sortant de Paris se mit à leurs trousses, & les costoya toûjours, la riviere entre deux, jusqu'au dixhuitiéme qu'elle

Bradtosme, élor. du Duc de Guise.

ANN. 1562. qu'elle la paſſa de nuit à Mezieres auprés de Dreux avec un merveilleux ordre, ſans que les rebelles qui n'eſtoient qu'à deux lieuës de là en fuſſent avertis. De ſorte que s'eſtant trouvée le lendemain dans la plaine de Dreux ſi prés des ennemis auſquels elle avoit coupé chemin; il en fal ut venir à la bataille, quoy que l'Admiral, qui ne taſchoit qu'à gagner promptement païs, & s'eſtoit pourtant laiſſé devancer, euſt pû faire enſuite pour l'éviter.

Comme il eſtoit extrémement entier en ſes ſentimens, il ſouſtint toujours opiniaſtrement contre le Prince de Condé, que l'armée Catholique eſtant beaucoup plus foible qu'eux en cavalerie, & veu l'avantage qu'on avoit de trois journées ſur elle, il n'y avoit point d'apparence qu'elle les puſt joindre avant qu'ils fuſſent hors de danger d'eſtre attaquez. Sur cette folle confiance il voulut que l'armée s'arreſtaſt tout un jour, qui fut le dix-huitiéme, dans ſes logemens, afin qu'on puſt reprendre plus commodement l'ordre de la marche qui avoit eſté troublé par la faute des Mareſchaux des logis. Car le Prince qui conduiſoit la bataille, ſe trouva logé le dix-ſeptiéme à Ormoy, plus avancé d'une bonne lieuë que l'avantgarde, qui avoit avec l'Admiral ſon quartier à Neron. Et cependant les Catholiques qui marchoient par un chemin

Caſteln.

Mem. de Caſteln. l. 4. c. 5. Add. à ces Mem. La Pop l. 8. Hiſt. des Egl. Réf. l. 6. Brant. Thuan. Dupleix. Mezeray.

chemin plus court, eûrent le temps de les devancer, & de paſſer la riviere prés de Dreux, comme ils firent le ſoir du meſme jour, ſans qu'on les euſt fait reconnoiſtre. L'Admiral eût meſme le lendemain ſi peu de ſoin & de haſte de s'avancer, comme le Prince l'en preſſoit par de continuels meſſages, qu'il ne ſe joignit à luy qu'aſſez long temps aprés le lever du Soleil, contre la réſolution que l'on avoit priſe le ſoir auparavant de partir avant le jour. Ainſi ayant repris leur premier ordre pour la marche, comme ils crurent que l'ennemi eſtoit encore bien loin d'eux au delà de l'eau, ils continuerent leur route, ne ſongeant point du tout à la bataille qu'ils alloient avoir. De ſorte qu'ils ne firent rien de ce qu'il falloit que l'on fiſt ou pour la donner, ou pour l'éviter. ANN. 1562.

Mais ils furent bientoſt deſabuſez. Car ils n'eûrent pas fait une lieuë & demi qu'ils furent avertis par leurs coureurs que l'ennemi eſtoit de leur coſté vers Dreux, & peu de temps aprés ils découvrirent eux-meſmes les troupes du Conneſtable en bataille à quinze cens pas d'eux ſur leur droite qui les attendoient au paſſage. Ce fut pour lors que l'on fit alte, & que l'armée qui marchoit ſans confuſion ſous des Chefs qui ſçavoient la guerre, fut bientoſt miſe en bataille à la portée du canon en cét ordre.

Le Prince qui menoit le corps de bataille prit la droite, afin d'eſtre oppoſé au Con-

ANN. 1562. neſtable qu'il voyoit à la gauche de l'armée Catholique. Il avoit dans ce corps qu'il commandoit deux gros bataillons, l'un de douze Enſeignes de François, l'autre de ſix de Lanſquenets; & pour les ſouſtenir, il y avoit dans le grand intervalle qui eſtoit entre ces deux bataillons & aux deux extrémitez à droit & à gauche, trois eſcadrons, l'un de quatre cens cinquante lances Françoiſes, & les deux autres de trois cornetes de Reitres chacun outre ſix cornetes d'Argoulets ou d'Arquebuſiers à cheval, & un gros de mille à douze cens Reitres qui ſuivoient à peu d'intervalle pour ſervir de corps de réſerve.

L'avantgarde venoit enſuite ſur la gauche, commandée par l'Admiral, qui avoit auſſi deux bataillons formez de ſix Enſeignes d'Allemans, & de douze de François, ſouſtenus comme les premiers de trois eſcadrons, compoſez de trois cens cinquante chevaux François, & de quatre cornetes de Reitres. Et tout cela faiſoit quelque huit mille hommes de pied, & quatre mille chevaux qui reſtoient au Prince, d'environ ſeize mille hommes qu'il avoit quand il ſortit d'Orleans pour ſurprendre Paris. Comme il eſtoit tout plein de cœur & de réſolution, il vouloit donner ſur le champ: mais l'Admiral & d'Andelot, qui tremblant ce jour-là la fiévre quarte, & enveloppé dans une robe fourrée, eſtoit monté ſur une haquenée, le prierent de s'avancer

Caſteln.

cer avec eux, comme ils firent, sur une petite éminence, pour reconnoistre la nature du terrein qui estoit entre les deux armées, & la disposition de celle des Catholiques que je vay representer. ANN. 1562.

Le Connestable qui la commandoit, & qui l'ayant fait passer la riviere le soir précedent, s'estoit logé au Chasteau de Mezieres, avoit esté toute la nuit tellement tourmenté d'une colique nephrétique, & de la gravelle, qu'on ne crut pas qu'il y eust aucune apparence qu'il pust estre en estat de monter à cheval le lendemain, ni de donner les ordres necessaires pour un jour de bataille. Mais ce brave & généreux vieillard de plus de soixante-quatorze ans, surmontant par la force de son courage & de son esprit celle de la douleur, se fit le matin armer de toutes pieces, excepté de son casque, qu'un Page portoit, & dit au Duc de Guise, qui, aprés avoir communié, luy estoit venu donner le bon jour, & demander l'état de sa santé: *Je me porte tres-bien, Monsieur, & l'excellente Medecine qui m'a gueri, est la bataille que nous allons donner pour le service de Dieu & du Roy, & pour sauver la Religion & l'Etat.* Et là dessus sortant de son logis, il monte à cheval, se va mettre à la teste de l'armée qui marchoit déja, la conduit jusqu'à une petite lieuë de Dreux à costé du chemin par où les ennemis devoient passer, & la range en bataille selon cét ordre que le Mareschal *Ibid.* *Brantosme, éloge du Conn.*

ANN. 1562. de Saint André, aprés avoir eſté de grand matin reconnoiſtre la ſituation des lieux, avoit dreſſé.

La Popliniere. Hiſt. des Egl. Caſtelh. Mezeray.

Entre Nogent le Roy & l'Ormaye, la plaine de Droux s'éleve inſenſiblement en petites hauteurs entrecoupées de petits vallons qui rendent le païs inégal, quoy-que de loin, à cauſe de leur peu de profondeur, il ne laiſſe pas de paroiſtre beaucoup plus uni qu'il ne l'eſt en effet. C'eſt-là que le Conneſtable ayant pris du terrein tout autant qu'il en voulut dans une fort longue étenduë, rangea ſon armée diviſé en deux grands corps, dont l'un faiſoit l'avantgarde, & l'autre la bataille ou l'arrieregarde, ſi l'on veut l'appeller ainſi, parce qu'il n'y avoit point de troiſiéme corps à qui l'on puſt donner ce nom. A coſté droit de l'avantgarde commandée par le Mareſchal de Saint André qui eût la droite, fut miſe en un gros bataillon quarré l'infanterie Eſpagnole de quatorze Enſeignes épaulées de leurs chariots & des maiſons d'un village qui empeſchoient qu'on ne les priſt en flanc. Elles avoient à leur gauche, pour les ſouſtenir, l'eſcadron compoſé des Gentilshommes qui ſuivoient le Duc de Guiſe, & de la compagnie de Gendarmes, auſquels ſeulement il déclara vouloir commander en cette journée ſous le Conneſtable, & meſme ſous le Mareſchal, pour rendre l'honneur qui eſt deû à leurs charges, puis qu'il n'eſtoit plus Lieutenant Général du Roy comme

comme il l'avoit esté plus d'une fois, & comme il le fut encore peu de temps aprés. Il avoit néanmoins tant de credit parmi les gens de guerre, & on luy portoit tant de respect, qu'il commandoit effectivement l'avantgarde, où le Mareschal mesme qui la menoit ne faisoit rien que suivant ses avis qu'on prenoit pour des commandemens. Cét escadron estoit suivi du bataillon des vieilles bandes de Piémont sous vingt-deux Enseignes, aprés lesquelles paroissoit le Mareschal de Saint André à la teste de quatre cornetes; puis tirant toûjours sur la gauche, suivoit un gros bataillon de douze Enseignes d'Allemans, ayant à leur costé deux escadrons de François commandez par Claude de Lorraine Duc d'Aumale, & par Henry de Montmorency Damville, qui fermoient cette aisle, au milieu de laquelle il y avoit quatre pieces de canon. ANN. 1562.

Dans la bataille que le Connestable conduisoit fut mis tout contre l'escadron du Duc d'Aumale le bataillon des Suisses composé de vingt-deux Enseignes, qui estoient flanquées des escadrons du Connestable & de Brichanteau-Beauvais-Nangis, contenant dix-huit compagnies d'hommes d'armes, suivies d'un bataillon formé de seize Enseignes de Bretons & de Picards; & celles-cy estoient soustenuës de l'escadron des Chevaux-Legers de Sansac, ayant sur la gauche un autre village qui le couvroit; & l'on mit huit pieces de canon entre le batail-

ANN. 1562. lon des Suiſſes & l'eſcadron du Conneſtable. C'eſt ainſi que l'armée Catholique, laquelle, au rapport tres-fidelle du Sieur de Caſtelneau qui s'y trouva, eſtoit de quatorze mille hommes de pied & de deux mille chevaux tant bons que mauvais, fut diſpoſée ſur une meſme ligne, laquelle plus haute en quelques endroits & plus baſſe en d'autres ſelon la ſituation des lieux où les troupes eſtoient placées, ſe courboit en demi-cercle, ayant la riviere preſque à dos, & un peu plus bas à coſté le village de Nuiſement où l'on mit le bagage.

Caſteln. ibid.

La Poplin.

D'Andelot ayant bien conſideré cette diſpoſition de l'armée Catholique ſouſtint au Prince de Condé, qui mouroit d'envie de donner, que ſelon toutes les loix de la guerre il n'y avoit nulle apparence qu'on la puſt attaquer avec ſuccés en des poſtes ſi avantageux, parce que comme on ſeroit obligé, pour ne ſe mettre pas d'abord hors d'haleine, de marcher lentement aux ennemis, en montant & en deſcendant par des lieux inégaux, quoy-qu'ils paruſſent aſſez pleins, il faudroit eſſuyer du moins trois volées de toute leur artillerie, qui éclairciroit bien les rangs, & mettroit par tout l'épouvante & le deſordre avant qu'on fuſt à eux: outre que l'armée ennemie ayant incomparablement plus d'étenduë que la leur, les pourroit aiſément enveloper, & prendre en flanc, & meſme en queuë, ſi l'on combatoit en ce lieu-là.

L'Ad-

L'Admiral ſuivant ſon premier deſſein fut de meſme avis, diſant de plus que l'ennemi qu'on voyoit qui ne branloit point, quoy-qu'il tinſt bonne mine, n'avoit nulle envie de combatre, & que l'on pouvoit paſſer outre ſans danger. C'eſt pourquoy le Prince, ſelon la réſolution que l'on avoit priſe en ſortant d'Ormoy d'aller à Trion, fit tourner teſte vers cette bourgade, en faiſant demi-tour à gauche, & montrant ainſi le flanc droit au Conneſtable, qui ne manqua pas enſuite de faire décharger tout ſon canon ſur les Argoulets & les Reitres qui fermoient le corps de bataille; ce qui les effraya ſi fort, qu'ils ſe mirent à courir tout en deſordre vers un petit vallon pour s'y mettre à couvert de cette tempeſte. Alors le Conneſtable profitant d'une ſi belle occaſion qui luy donnoit grande eſperence de batre l'ennemi ſur ſa retraite, fit avancer toute l'armée vers l'Eſpine & Blainville, deux villages prochains qu'il avoit à droit & à gauche dans cette plaine diſtans l'un de l'autre d'environ douze cens pas. Mais comme cét eſpace eſtoit trop étroit pour contenir toutes les troupes en l'ordre où elles eſtoient, & qu'il vouloit eſtre des premiers aux coups, il fut obligé pour le paſſer de devancer l'avantgarde qu'il laiſſa beaucoup en arriere, & ce fut là juſtement qu'on en vint aux mains. ANN. 1562.

Car cependant le Prince voyant qu'on marchoit droit à luy, & que ſon entiere

ANN. 1562. défaite eſtoit inévitable s'il continuoit ſa route, en montrant aux ennemis le flanc comme il faiſoit, fit tourner teſte à ſon armée le plus promptement qu'il luy fut poſſible. Mais comme ces ſortes de mouvemens qui ſe font à la veuë de l'ennemi ne ſe peuvent gueres faire ſans quelque deſordre, il y en eût un ſi grand en celuy-cy, que l'Admiral qui tenoit la gauche ſe trouva à la droite vis à-vis du Conneſtable, & le Prince à la gauche oppoſé à l'avantgarde qui eſtoit ſi loin, qu'à peine en voyoit-il une partie, joint que la bataille des Catholiques avoit preſque autant d'étenduë que toute l'armée Proteſtante. Cela fut cauſe que laiſſant à gauche le Duc de Guiſe & le Mareſchal de Saint André, il alla fondre auſſi-bien que l'Admiral ſur les troupes du Conneſtable, qui eût ainſi toute l'armée ennemie ſur les bras. Or comme le Prince rencontra d'abord le bataillon des Suiſſes qui fermoit la droite du corps de bataille, & qui luy découvroit le flanc, parce que les eſcadrons de Damville & d'Aumale, qui le devoient couvrir, eſtant demeurez en arriere dans l'avantgarde ne les avoient pû joindre, il crut qu'il les auroit bientoſt défaits. Sur quoy laiſſant là ſon infanterie ſans défenſe à la mercy de l'avantgarde, il les alla charger avec toute ſa cavalerie.

Il n'y eût jamais de combat plus opiniaſtré que celuy-cy, ni plus ſanglant, ni plus glo-

glorieux pour les Suiſſes, qui firent en cette occaſion au-delà de tout ce qu'on n'euſt meſme oſé eſperer des plus vaillans hommes du monde. Mouſy & d'Avaret tenant la place de Genlis, qui avoit quitté devant Paris le parti du Prince pour quelque mécontentement qu'il en avoit receu, donnerent les premiers avec tant de furie, qu'ils paſſerent tout au travers, & penetrerent meſme juſques au bagage de l'avantgarde. Le Prince qui venoit aprés ayant auſſi percé le bataillon, en rompit encore toute la queuë, & les Reitres qui le ſuivirent y entrant comme par la breſche qu'on y avoit faite par ces deux furieuſes charges, y firent une grande exécution à coups de piſtolet. Mais ces braves hommes, ſans s'étonner de la mort de leurs compagnons dont ils rempliſſoient auſſi-toſt la place, ſe ralliant & retournant toûjours au combat plus ſerrez qu'auparavant, ſe défendirent avec tant de vigueur, que la Rochefoucaut, qui croyant qu'ils n'en pouvoient plus, les voulut aſſaillir de front avec ſa compagnie de cent lances pour entrer par là dans leur bataillon, en fut vivement repouſſé. Il eſt vray que Damville s'eſtant détaché de l'avantgarde courut avec ſon eſcadron à leur ſecours, mais les Reitres, qui aprés la charge qu'ils venoient de faire ſe mirent entre deux, le contraignirent enfin de reculer juſqu'à ſon poſte aprés un grand combat, où ſon frere Gabriel de Montmorency-Mombe-

ANN. 1562. *La Noüe diſc. polit. & milit. diſc. 26. Caſteln. l. 4. c. 4.*

Caſteln. l. 4. c. 3.

ANN. 1562. ron, quatriéme fils du Conneſtable, fut tué.

Brantoſme, éloge de Fr. de Montmor

C'eſtoit un jeune Seigneur d'environ vingt ans, tres-bien fait, parfaitement beau, plein d'eſprit & de feu, & poſſedant toutes les belles qualitez qu'on peut ſouhaiter en un homme de ſa condition, ſi ce n'eſt que comme il aimoit paſſionnément la gloire, & qu'il eſtoit tout rempli de celle de ſa maiſon, il le portoit fort haut, & paroiſſoit un peu fier. Mais d'autre part cette fierté ne ſervoit pas peu à rehauſſer l'éclat de ſa beauté, & à luy attirer bien du reſpect; parce qu'elle eſtoit ſouſtenuë d'une valeur toute extraordinaire. En effet, comme le Conneſtable eût trouvé qu'il avoit des ſon enfance toute la grandeur d'ame & de courage qui a toûjours eſté le propre caractere des Seigneurs de Montmorency, il luy apprit luy-meſme de ſi bonne heure le meſtier de la guerre, en le menant à toutes les occaſiones d'honneur, que n'ayant pas encore quinze ans, il combatit à la journée de Saint Quentin toûjours à ſez coſtez comme un petit lion, juſques à ce qu'abandonnez de leurs gens, qui ſongerent un peu trop toſt à ſe ſauver, & accablez de la multitude des ennemis, ils demeurerent tous deux priſonniers. Ce généreux fils voulant ſuivre l'exemple de ſon pere qui n'a jamais reculé d'un ſeul pas devant l'ennemi, préfera une captivité honorable à une honteuſe liberté qu'il euſt pû conſerver en ſe ſauvant comme les autres.

Il eſtoit haut à la main, & un peu ſuperbe, mais ſa gloire & ſuperbité eſtoit ſupportable, tant elle étoit belle & agreable, &c.

Id.

Le Labour. en ſes Addit. t. 2.

Il

Il le ſuivit auſſi toûjours depuis avec la même ardeur, au ſiege de Roüen, où étant déja Chevalier de l'Ordre il monta des premiers à l'aſſaut; devant Paris où il ſe ſignala dans toutes les eſcarmouches à la veûë des deux armées; & enfin en cette bataille de Dreux où il fut tué d'un coup de piſtolet à la teſte, comme il combatoit de toute ſa force, & ſe faiſoit jour au travers des eſcadrons ennemis pour aller au ſecours de ſon pere, que la pluſpart de ſa cavalerie avoit laſchement abandonné dans le plus fort de la meſlée. Ainſi mourut dans la fleur de ſes jours, en combatant pour la Religion & pour ſon Roy, ce jeune Heros, qui en ſi peu de temps a merité d'eſtre mis au nombre des plus grands hommes de cette illuſtre maiſon, laquelle, outre la plus grande antiquité de nobleſſe qui ſoit en France, à ce glorieux avantage ſur toutes les autres, d'avoir donné à ce Royaume trois Admiraux, ſix Mareſchaux, & ſix Conneſtables de France. ANN. 1562.

Cependant les Suiſſes bien loin de ſe décourager, voyant que l'on repouſſoit leur ſecours, firent au meſme inſtant une action qu'on ne pourra jamais aſſez loüer. Car comme ils apperceûrent les Lanſquenets du Prince qui s'ébranloient pour venir auſſi les attaquer, croyant qu'aprés avoir eſté ſi mal menez, & rompus déja juſques à trois fois par la cavalerie, ils n'eſtoient plus en eſtat de leur réſiſter: ces vaillans

ANN. 1562. hommes ramaſſant tout ce qui leur reſtoit de force, furent droit à eux les piques baiſſées avec une démarche ſi génereuſe, une mine ſi fiere & ſi réſoluë, des yeux ſi étincelans de colere, & un ſi terrible fremiſſement qui témoignoit leur extréme indignation de voir que leurs anciens ennemis, pour leſquels ils avoient le dernier mépris, oſoient les attaquer, que ces hommes laſches, quoy-qu'ils fuſſent les mieux faits que l'on euſt encore veûs en France, ne pouvant ſeulement ſouſtenir leurs regards affreux & menaçans, leur tournerent honteuſement le dos, ſans avoir oſé faire un ſeul pas plus avant vers eux, ni tirer un ſeul coup, & s'enfuirent bien viſte vers le gros duquel ils s'eſtoient détachez. Enfin, apres que la cavalerie Françoiſe & Allemande en faiſant un dernier effort contre eux, eût percé de nouveau leur bataillon de toutes parts, ils ne laiſſerent pas encore de ſe rallier par petit pelotons de dix & de douze, combattant toûjours, meſme à grands coups de pierre quand les armes leur manquoient, juſqu'à ce que s'eſtant rejoints, aprés avoir perdu leur Colonel, dix ſept Capitaines, & plus de la moitié de leurs compagnons, ils ſe retirerent en bon ordre juſqu'à l'avantgarde, à la veûë de leurs ennemis, qui furent contraints d'avoüer que depuis que l'on fait la guerre, jamais nation ne fit mieux, ni n'aquit plus de gloire que celle des Suiſſes en cette journée.

Il n'en fut pas ainſi du reſte de la bataille où le Conneſtable combatoit comme un Heros. Car à meſme temps que le Prince s'opiniaſtroit inutilement contre le bataillon des Suiſſes, l'Admiral & le Prince de Portien, qui ſe voyoient deux fois plus forts en cavalerie que les Catholiques, allerent donner de toute leur force avec leurs Reitres & la Gendarmerie Françoiſe dans les eſcadrons du Conneſtable & de Sanſac, croyant qu'aprés les avoir rompus & défaits, ils auroient bon marché des fantaſſins abandonnez de la cavalerie, comme il avint. Car aprés avoir eſſuyé quelques volées de canon qui ne leur firent pas grand mal, par la trahiſon des Officiers du Grand Maiſtre de l'Artillerie qui eſtoit Hugenot, ils attaquerent avec tant de vigueur ces foibles eſcadrons, que la pluſpart de ces cavaliers, déja étonnez de ſe voir en teſte deux fois plus de gens qu'ils n'eſtoient, aprés une legere réſiſtance, prirent la fuite, abandonnant le bataillon des Picards & des Bretons, qui demeuroient preſque ſeuls expoſez à la furie de toute l'armée Proteſtante. Car de tous les gens de cheval il n'y avoit plus pour les ſouſtenir que le Conneſtable, qui, avec le peu de Nobleſſe qui l'environnoit, demeura ferme, & ſouſtint ce furieux choq de l'Admiral, combatant toûjours d'un courage invincible, & d'une force infiniment au deſſus de ſon âge, juſques à ce que ſon cheval fut tué ſous luy au milieu des ANN. 1562. *Mezeray.*

ANN. 1562. ennemis. Et comme il eût eſté remonté par ſon Lieutenant le ſieur d'Oraiſon qui luy donna ſe ſien, il receût preſque au meſme temps en la machoire d'en bas un grand coup de piſtolet qui luy rompit deux dents. De ſorte que comme le ſang qui luy tomboit dans la gorge le ſuffoquoit, & qu'il eſtoit envelopé de toutes parts, il fut contraint de ſe rendre à un Gentil-homme, auſquels les Reitres l'arracherent de vive force, combatant meſme entre eux à qui l'auroit, & il courut grand danger de la vie: mais le Prince de Portien Antoine de Cröy ſurvenant là-deſſus, le retira généreuſement d'entre leurs mains, quoy-qu'il fuſt ſon ennemi particulier.

Caſteln. Brantoſme. Addit. aux Memoir.

Enfin aprés cette priſe les pauvres Picards & les Bretons ayant eſté facilement rompus, taillez en pieces, ou mis en fuite, cette partie de l'armée Catholique fut preſque entierement défaite; & les Huguenots ſe croyant déja abſolument victorieux, ſe mirent à courir en deſordre les uns au pillage, les autres aprés les fuyards, dont quelques uns, & meſme des plus braves de la Nobleſſe qui perdirent en cette occaſion & le cœur & le judgement, s'imaginant avoir toûjours les ennemis à leurs trouſſes, coururent ſans relaſche juſqu'à Paris, où ils remplirent tout d'effroy, de trouble & de confuſion, par la fauſſe nouvelle qu'ils y apporterent que tout eſtoit perdu. Mais on fut agréablement

ment desabusé vingt-quatre heures aprés, lors qu'on receût l'heureuse nouvelle de la victoire que le Duc de Guise avoit remportée sur l'armée prétenduë victorieuse, qu'il défit par son admirable conduite. ANN. 1562.

Car durant ces deux grands combats, ce Prince qui estoit à l'avantgarde demeurée derriere la bataille, ainsi que je l'ay dit ne voulut jamais aller à la charge, quelque instance que luy en fist Damville, qui mouroit d'envie de courir au secours du Connestable son pere que l'on emmenoit prisonnier. Il luy disoit toûjours avec un phlegme de vieux Capitaine, *Mon fils, il n'est pas encore temps*; car il craignoit de s'embarrasser parmi les fuyards, ausquels mesme en demeurant ferme, il donnoit lieu de se rallier, & de se retirer dans son avantgarde comme avoient fait les Suisses: outre qu'il ne vouloit pas s'aller mettre entre le Prince de Condé & le gros escadron de Reitres & d'Argoulets qui servoit de corps de réserve. Mais quand il vit que ceuxcy quittant leur rang couroient au bagage comme les autres, & que le desordre estoit général, alors s'avançant avec l'avantgarde, qui avec les troupes qui s'y estoient retirées paroissoit une nouvelle armée, il se détache sur la droite à la teste de son escadron, ayant à ses costez les Espagnols & les Arquebusiers François, marche d'abord sur le ventre à tout ce qu'il trouve épars dans la campagne, & va donner sur l'infan-

La Noüe, ibid. Add. aux Memoir.

La Popliniere Hist. des Egl. Castelnau &c.

ANN. 1562. infanterie du Prince, laquelle n'ayant point cavalerie pour la ſouſtenir, fut aiſément rompuë, défaite, & diſſipée; puis tourne vers le Mareſchal de Saint André, qui avoit pris à gauche avec le reſte de la cavalerie aux deux coſtez de ſon gros bataillon d'Allemans, ayant à leur teſte huit cens arquebuſiers François, qui faiſoient un feu continuel ſur les cavaliers François & Allemans qui retournoient de la pourſuite des fuyards, de ſorte qu'ils ne purent aller au ſecours de l'infanterie qu'on tailloit en pieces.

Le Prince cependant, & l'Admiral bien étonnez de ce ſoudain revers de fortune, & de voir que la victoire qu'ils croyoient de leur coſté, ſe déclaroit déja tout ouvertement pour les Catholiques, faiſoient tous leurs efforts pour rallier leurs cavaliers, & les ramener au combat. Mais les Reitres voyant que cette avantgarde victorieuſſe venoit fondre ſur eux aprés avoir défait leurs gens de pied, ne voulurent jamais rien écouter, & diſant qu'ils n'avoient plus de poudre pour recharger leurs piſtolets, ils tournent le dos, & ſe mettent premierement au trot, & puis au grand galop, entraiſnant aprés eux les François vers un taillis, à la faveur duquel ils paſſerent au delà d'un petit vallon juſqu'à une eminence ſur laquelle ils s'arreſterent. L'Admiral quittant la partie, les y ſuivit un peu bien promptement, en laiſſant là le Prince de Condé,

dé, qui ne pouvant se résoudre à fuyr comme eux, faisoit inutilement tout ce qu'il pouvoit pour les arrester. Il fut pourtant enfin contraint, se voyant abandonné, de les suivre; se batant toûjours en retraite. Mais il n'eût pas fait trois cens pas que son cheval, qui estoit blessé à la jambe, estant tombé sous luy, il se rendit à Damville qui le suivoit de prés pour avoir un prisonnier de cette importance, qui pust l'asseûrer de la vie & de la liberté du Connestable. ANN. 1562.

Or tandis que le Duc de Guise achevoit de nettoyer d'ennemis la campagne, & qu'il desarmoit quinze cens Lansqueners qui luy crioient misericorde, & furent renvoyéz en leur païs avec chacun un baston à la main, l'Admiral couvert du taillis qui estoit aux Catholiques, la veûë de ce qui luy restoit de troupes taschoit de les remettre en ordre; ce qu'il fit. De sorte qu'ayant rallié trois à quatre cens chevaux François, & huit à neuf cens Reitres, à la teste desquels, pour les encourager, se mirent le Prince de Portien & le Comte de la Rochefoucaut; il marcha droit au village de Blainville, où l'avantgarde, aprés la défaite & la prise des Lansquenets, s'estoit arrestée. Ce fut là qu'il y eût un quatriéme combat, où le Duc de Guise acheva de rendre sa victoire complete. L'Admiral combatoit en desesperé, pour rompre & défaire au plûtost ce peu de cavalerie

ANN. 1562. valerie qui reſtoit aux Catholiques aprés la déroute du Conneſtable, & enſuite enfoncer les bataillons qui ne ſeroient plus ſouſtenus. Et le Duc ſouſtint ce furieux choq avec tant de vigueur & de courage, qu'il fit toûjours teſte, quoy qu'aprés avoir rallié ſes gens, qui furent d'abord contraints de plier, il ne ſe trouva pas plus de cent chevaux enſemble autour de luy.

Poplin. Brantoſme, éloge du Mareſc. Ce fut auſſi en ce dernier combat que le Mareſchal de Saint André, ſon cheval s'eſtant abbatu ſous luy, fut pris, & laſchement tué de ſang froid par Bobigni Meziéres, entre les mains de deux Reitres auſquels il avoit donné ſon épée en ſe rendant leur priſonnier. On a accuſé l'Admiral d'avoir fait faire ce malheureux coup par le conſeil de Theodore de Beze qui eſtoit à cette bataille, & avoit obligé une troupe des plus déterminez de ſon parti à ſe dévoüer pour tuer ces trois grands hommes, que les Huguenots appelloient les *Triumvirs*. En effet, l'Eſcuyer du Duc de Guiſe, auquel ce Prince, qui fut averti de cette conſpiration, avoit donné ſon cheval & ſes armes, fut percé de mille coups par ces furieux qui le prirent pour luy dans la meſlée; & le Conneſtable euſt couru grand riſque, ſi le Prince qui fut fait priſonnier, n'euſt dû répondre de ſa vie. *Mezeray.* Quoy qu'il en ſoit, c'eſt ainſi que ce vaillant Mareſchal fut miſerablement tué ſur le point qu'on eſtoit d'obtenir une entiere victoire.

Car

Car le Duc qui soustenoit toûjours avec ses cent chevaux l'effort des ennemis, fit avancer si à propos le bataillon des vieilles bandes de Piémont sous la conduite du Vicomte de Martigues, & celles-cy, qui sçavoient admirablement la guerre, firent tomber à droit & à gauche une si terrible gresle d'arquebusades sur les escadrons de l'Admiral, qu'aprés avoir inutilement taſché de les enfoncer, il fut enfin contraint de tourner le dos, ayant laissé la meilleure partie de ses gens sur la place. Le Duc se mit à les poursuivre. Mais comme l'on avoit déja combatu plus de cinq heures, qu'on n'avoit plus que tres-peu de cavalerie, & que l'infanterie ne pouvoit aller assez viste pour la suivre, on n'eût pas fait douze cens pas, que la nuit estant survenuë, on perdit de veuë l'Admiral, qui eût ainsi le moyen de se retirer au village de la Neufville, à deux lieuës du champ de bataille, qu'il laissa couvert de sept à huit mille morts au victorieux Duc de Guise avec l'artilerie du Prince, les drapeaux & les étendarts, & les autres marques de sa victoire. ANN. 1562. *Brantoſme. Lettre de la Reine. Cathar. à M. de Rennes.*

Elle fut si long-temps disputée, qu'on ne put l'obtenir qu'en perdant plusieurs vaillans hommes, & mesme des plus considerables de l'armée, dont les noms doivent estre consacrez à l'immortalité, comme ceux d'autant de Heros Chrestiens, qui sont morts glorieusement les armes à la main,

en

ANN. 1562. en combatant pour la Religion & pour leur Roy contre des Heretiques & des rebelles. Outre le Mareschal de Saint André & Gabriel de Montmorency Montberon dont j'ay déja parlé, on trouva parmi les morts le fameux Seigneur de la Brosse Lieutenant Colonel du Duc de Guise & Chevalier de l'Ordre, qui, après avoir fait admirer sa prudence & sa valeur en mille occasions, en France & en Ecosse, voulut combatre encore à l'âge de quatre-vingts ans en cette sanglante journée de Dreux où il fut tué avec le jeune la Brosse son fils, qui termina une vie beaucoup plus courte par une mort aussi glorieuse que celle de son pere. Jean d'Annebaud Baillif d'Evreux fils de l'Admiral d'Annebaud, Nicolas de Brichanteau, Beauvais-Nangis, René d'Anglure de Givry son frere uterin, tous deux Chevaliers de l'Ordre, & le jeune Seigneur des Bordes neveu du Mareschal de Bourdillon cûrent le mesme sort. Celuy de François de Cleves Duc de Nevers & de Rhétel, dans le mesme bonheur de mourir pour la défense de la Foy, eût quelque chôse de fort pitoyable, en ce qu'allant à la charge avec le Duc de Guise, il receût malheureusement dans la cuisse la décharge du pistolet d'un Gentilhomme qui le tenoit trop bas sur le devant de la selle de son costé, comme il l'en avoit averti. Cela pourtant n'empescha pas qu'il ne combatist avec toute l'ardeur imaginable; ce qui enflamma tellement sa playe,

Brantosme.

playe, qu'il en mourut peu aprés qu'il fut retourné victorieux de ce combat. ANN. 1562.

La fortune du Grand-Prieur de France François de Lorraine frere du Duc de Guise, & Général des galeres, fut, à peu prés semblable. Car ce brave Prince, qui estoit sans contredit le Cavalier de France le mieux fait, le plus adroit, le plus aimable, & le plus accompli à l'âge d'environ trente ans où il estoit alors, ayant toûjours combatu tres-vaillamment, & poursuivi les ennemis jusques bien avant dans la nuit, comme il fut retourné tout couvert de sang & de poudre, tout hors d'haleine, & tout en eau par l'extréme violence de tant de rudes mouvemens qu'il s'estoit donnez tant au combat qu'à la poursuite des fuyards, ne trouva pas un de ses gens pour luy donner de quoy changer, ou du moins sa fourrure pour s'enveloper, & se munir contre ce froid extreme qu'il faisoit, & qui luy fit rentrer toute sa fueur dans le corps. Cela luy causa une fausse pleuresie, qui l'enleva dans peu de jours avec un tres-grand regret de toute la Cour, & sans qu'il témoignast d'en avoir de quitter la vie dans un âge si florissant, que pour n'avoir pas eû le loisir d'exécuter une belle entreprise qu'il avoit résolu de faire sur l'Isle de Rhodes, & qu'il tenoit comme infaillible.

La perte qu'on fit de tous ces grands hommes mesla sans doute bien de la douleur avec la joye qu'on eût d'une si celebre victoi-

re.

ANN. 1562. re. Mais comme un bien pour avoir couſté cher n'en eſt que plus précieux & plus eſtimable : auſſi cette victoire qu'on ne put obtenir qu'au prix de tant d'illuſtre ſang, ne laiſſa pas d'eſtre infiniment eſtimée, & de faire bientoſt ceder les regrets des particuliers aux applaudiſſemens publics. Car elle fut célebrée avec toutes ſortes de réjoüiſſances, non ſeulement à Paris & dans la pluſpart des Villes de France, mais auſſi dans les païs étrangers, & ſur tout à Rome & à Trente, où le Cardinal de Lorraine en ayant receû la nouvelle huit ou neuf jours aprés, en fit part au Concile, qui en fit chanter ſolennellement le *Te Deum*. Le Conneſtable fut conduit à Orleans, & Monſieur le Prince au Camp prés de Dreux, où Monſieur de Guiſe qui le traitoit avec tres grand reſpect, n'ayant point alors d'autre lit, luy offrit le ſien, dont il ne voulut accepter que la moitié : de ſorte que ces deux grands ennemis ſe traitant l'un l'autre en cette rencontre par grandeur d'ame avec tous les témoignages les plus ſenſibles d'une tres-ſincere amitié, dormirent cette nuit dans un meſme lit avec autant d'aſſeûrance & de tranquillité que s'ils euſſent combatu tous deux enſemble le jour précedent pour la meſme cauſe. Voilà quelle fut cette fameuſe bataille de Dreux, que j'ay voulu décrire fort exactement, parce qu'il s'agiſſoit en cette grande journée du ſalut de la Religion, laquelle s'en alloit perduë

Add aux Memoir.

Lettre du Cardin. de Lorr. ibid.

Brantoſme. Add. aux Memoir.

duë en France si les Huguenots, qui se fussent emparez sans peine de la personne du Roy aprés leur victoire, n'eussent esté enfin contraints de la ceder au Duc de Guise.

Aprés une si glorieuse action, ce Prince qui avoit esté de nouveau déclaré Lieutenant Général du Roy dans ses armées, entreprit de faire le siege d'Orleans, disant toûjours qu'outre qu'il vouloit delivrer le Connestable, il estoit résolu d'attaquer le dragon de l'héresie par la teste, pour l'écraser, & qu'aprés avoir pris le terrier, comme il s'en tenoit asseûré, il donneroit aisément la chasse aux renards, qu'il poursuivroit si vivement, qu'on les verroit bientost réduits aux dernieres extrémitez. Ayant donc rafraischi & fortifié son armée dans la Beausse où il prit Estampes & Pluviers, & les autres petites places dont les Huguenots s'estoient emparez, & qui incommodoient Paris, il passe la Loire à Baugency, & s'approche sur la fin de Janvier jusqu'à quatre lieuës d'Orleans. L'Amiral, qui aprés la perte de la bataille s'estoit aussi jetté avant luy par Baugency dans la Solongne & dans le Berry, pour y refaire un peu ses troupes, comme il fit à Celles & à Saint Agnan, puis avoit repassé la riviere à Gergeau, dont le Comte de la Rochefoucaut s'estoit rendu maistre peu auparavant, reprit alors le dessein qu'il avoit avant la bataille. C'est pourquoy laissant son frere d'Andelot à Orleans avec toute l'infanterie, il en

ANN. 1563.

ANN. 1562. en part le premier de Février avec tous ſes Reitres, & preſque toute ſa cavalerie Françoiſe, ſans bagage pour aller plus viſte, repaſſe par la plaine de Dreux où il avoit eſté batu, & s'en va dans la Normandie, tant pour y recevoir le ſecours d'hommes & d'argent qu'il ſçavoit luy venir d'Angleterre, que pour y faire une puiſſante diverſion qui puſt rompre l'entrepriſe du ſiege d'Orleans.

Cela pourtant n'empeſcha pas que le Duc de Guiſe ne commencaſt de le former le cinquiéme du meſme mois, avec tant de réſolution & de vigueur, que dés le lendemain il attaqua & prit de vive force le fauxbourg du Portereau ; où il tua plus de huit cent de leurs meilleurs ſoldats, mit les autres en fuite, & il s'en fallut peu qu'il n'entraſt peſle meſle avec les fuyards dans la ville. Enſuite il prit par eſcalade les tourelles du bout du pont qui joint le fauxbourg à la Ville, força les barricades qu'on y avoit faites, batit de quatre-vingts pieces de gros canon les retranchemens & les forts des Iſles & les murailles du coſté de l'eau qui n'eſtoient nullement remparées, fit tenir preſts force bateaux couverts pour aller jà l'aſſaut, & mit enfin en moins de quinze ours toutes choſes en ſi bon eſtat, qu'il ne doutoit point, comme il l'écrivit à la Reine, qu'il n'emportaſt la ville en vingt-quatre heures. Il l'aſſeûra meſme, qu'aprés la réduction d'Orleans, ſelon les meſu-

res

res qu'on pouvoit prendre, & qu'il luy fit sçavoir, le Connestable estant delivre, le Prince & le sieur d'Andelot demeurant prisonniers de guerre, on iroit droit à l'Admiral, quelque part qu'il se retirast, qu'on l'enfermeroit entre deux armées; qu'on l'auroit infailliblement mort ou vif; qu'aprés cela les Huguenots n'ayant plus de Chefs, seroient facilement réduits à la raison; qu'on chasseroit du Havre les Anglois, & qu'avant l'hiver on rendroit le Roy maistre absolu dans son Royaume, où il n'y auroit plus de Calvinistes, ni ensuite de rebelles, ni d'étrangers. ANN. 1562.

Mais tous ces beaux projets, qui apparemment devoient réüssir, furent en un moment renversez par un seul coup de pistolet, qui partit de la main d'un insigne scelerat. Ce traistre & malheureux assassin fut un pauvre Gentilhomme d'Angoumois nommé Jean Poltrot de Meré, qui aprés avoir esté quelque temps à Geneve, où le Vicomte d'Aubeterre, dont il estoit Page, s'estoit réfugié, estant de retour en France, avoit passé du service de ce Vicomte à celuy de Jean Archevesque de Parthenay Seigneur de Soubize, qu'il suivit à Lyon lors que ce Seigneur y fut envoyé Gouverneur par le Prince de Condé. Comme ce miserable estoit un jeune étourdi de vingt-cinq à ving-six ans, hardi, temeraire, & déterminé à tout, & qu'il avoit entendu mille fois les Ministres, & sur tout

Brantosme. éloge du Duc de Guise Castelan. l. 4. c. 10. La Poplin. l. 9. Hist. des Egl. Réf. l. 6. Add. aux Mem. de Castelan. Mezeray.

ANN. 1563. Theodore de Beze, déclamer d'une furieuſe maniere contre le Duc de Guiſe, qu'ils appelloient toûjours le cruel Tyran, & perſecuteur des fidelles, il diſoit ſouvent à ſes camarades, que ce Tyran ne mourroit jamais que de ſa main. Il aſſeûra meſme Soubize, que ſi cela eſtoit pour le ſervice de Dieu & du Roy, comme on le luy faiſoit entendre, il eſtoit réſolu d'en défaire au-plûtoſt le monde. Or quoy-que Soubize luy dît, peut-eſtre pour l'en détourner, que c'eſtoit-là une entrepriſe extrémement hazardeuſe & tres-difficile à exécuter, il ne laiſſa pas néanmoins de l'envoyer aprés la bataille de Dreux à l'Admiral, qui eſtoit encore à Celles en Berry, & auquel il écrivoit pour apprendre de luy ce qu'il avoit à faire dans l'état où eſtoient les choſes, le priant au reſte de luy renvoyer au-plûtoſt le porteur, ſi ce n'eſtoit peut-eſtre qu'il en euſt beſoin, parce que c'eſtoit un homme de ſervice. Sur cela l'Admiral luy ayant demandé quel ſervice il luy pourroit rendre, ce ſcelerat luy communiqua hardiment ce qu'il avoit dit à Soubize: aprés quoy l'Admiral luy fit d'abord donner vingt écus, & puis encore quelque temps aprés cent autres écus, pour acheter un meilleur cheval que le ſien, comme il fit, au Camp meſme du Duc de Guiſe, auquel il ſe fit preſenter par un Gentilhomme de ſa connoiſſance, diſant qu'aprés avoir clairement reconnu tant à Lyon qu'à Orleans l'injuſtice du parti des Hu-

Hiſt. des Egliſes.

Dépoſit. de Pol. rot.

Huegenots, & la fauſſeté de leur ſecte, il avoit abandonné l'un & l'autre pour venir employer ſa vie au ſervice de Dieu & du Roy dans l'armée Catholique. ANN. 1563.

Le Duc, qui n'eût aucun ſoupçon d'un homme qu'un des ſiens qu'il connoiſſoit fort, & qui agiſſoit de bonne foy, luy preſentoit, le receût parfaitement bien, luy fit aſſigner un logement, luy donna place parmi les volontaires, & luy fit meſme quelquefois l'honneur de le faire manger à ſa table. Tout cela néanmoins n'amollit nullement le cœur endurci de ce Démon. Il demeura toûjours infléxible dans ſa damnable réſolution, qu'il ne put exécuter que le dix-huitiéme du mois, qu'il apprit que le Duc, qui avoit réſolu de coucher aux Tourelles, s'en devoit pourtant retourner le ſoir à ſon logis au Chaſteau de Corney à une lieuë de là, où la Ducheſſe ſa femme venoit d'arriver. Car alors ce déteſtable homme ſçachant qu'il ſeroit peu accompagné, parce que la pluſpart de ſes gens avoient pris le devant pour avertir la Ducheſſe de ſa venuë, s'alla cacher derriere une haye, tout joignant un carrefour par où le Duc devoit paſſer monté ſur un bidet, & n'ayant avec ſoy que le ſieur Triſtan de Roſtaing que la Reine luy avoit envoyé, & un Gentilhomme & un Page. Le traiſtre qui eſtoit couvert de la haye & de deux noyers, l'ayant laiſſé paſſer, luy déchargea de cinq ou ſix pas ſon piſtolet chargé *Brantoſme.*

ANN. 1563. de trois balles dans l'épaule droite, un peu au deſſous du col, & en meſme temps tournant bride, il pique tant qu'il peut, & s'enfuit, Roſtaing, qui n'eſtoit monté que ſur une mule, s'eſtant en vain eſforcé de le ſuivre. Ce Prince ſe ſentant bleſſé, ne fit que pancher un peu la teſte, en diſant, *Voilà ce qu'on me devoit il y a long-temps.*

Add. aux Memoir.

Brantoſme.

En effet, comme il eſtoit au ſiege de Roüen un Gentilhomme Manceau qui s'eſtoit jetté dans les troupes du Roy, avec un deſſein tout ſemblable à celuy de Poltrot, fut découvert, & arreſté ſur des avis tres-certains qu'on en eût. Se voyant pris, il avoüa franchement la verité au Duc meſme, devant lequel il fut mené, & qui luy demanda, ſans s'émouvoir, s'il avoit jamais receû de luy quelque déplaiſir dont il euſt réſolu de ſe venger en l'aſſaſſinant. *Non, Monſieur,* répond l'Aſſaſſin; *ce n'eſt pas le reſſentiment d'aucune injure que vous m'ayiez faite, c'eſt le ſeul zele de ma Religion dont vous eſtes l'ennemi juré, qui m'a fait entreprendre de vous tuer. Et bien*, repart le Prince, *voſtre Religion vous apprend à aſſaſſiner celuy qui ne vous a jamais offenſé; & la mienne, conformément à l'Evangile, m'ordonne de vous pardonner comme à mon ennemi. Allez donc*, ajouſta-t-il en le renvoyant libre, *& jugez par là quelle des deux eſt la meilleure.* Ce fut donc le ſouvenir de cette aventure, & de la rage que les Huguenots avoient ſi ſouvent fait

fait éclater contre luy par leurs libelles, qui luy fit dire, en recevant ce coup fatal, qu'il y avoit long-temps qu'on le luy gardoit; aprés quoy il put encore aller jusqu'à son logis, où il fut pansé par les plus habiles Chirurgiens du Royaume, qui crurent d'abord que le coup n'estoit pas mortel. Mais comme les balles estoient empoisonnées, il en mourut six jours aprés, en la quarante-quatriéme année de son âge, avec un regret général de tout ce qu'il y avoit de gens de bien & de Catholiques en France. ANN. 1563.

Et certes il faut avoüer que c'estoit un Prince qu'on peut fort justement appeller le Heros de son siecle, ayant possedé dans un tres-haut point de perfection toutes les belles qualitez qui peuvent concourir à faire un excellent Prince, & un grand homme de guerre & d'Etat, sans qu'on ait jamais pû trouver en luy aucun de ces defauts, qui sont capables de ternir l'éclat des plus grandes vertus. Car enfin, si l'on s'en rapporte aux Ecrivains de son temps, à la réserve de quelques Huguenots passionnez jusqu'à la fureur, dont les écrits ne sont que de méchans libelles tout remplis d'injures & d'horribles calomnies, on tombera d'accord qu'outre qu'il fut un des hommes du monde le mieux fait, jamais personne de son rang & de sa qualité, en d'aussi grands emplois que ceux dont il fut honoré, ne fut plus accompli que luy en toutes sortes de vertus civiles, politiques & militaires, *Add. aux Memoir.* *Brantosme.*

ANN. 1563. ni plus estimé de la Noblesse, ni plus cheri du peuple & des soldats, ni plus renommé parmi les étrangers, qui l'appelloient ordinairement le Grand Duc, ni n'aquit plus de gloire qu'il en eût en toutes ses fameuses entrepriſes, ſur tout à la guerre, où la fortune, par une merveille assez rare, devenuë constante pour luy, & s'accordant parfaitement avec sa valeur, son courage & sa prudence, le favorisa toûjours d'un bonheur qui ne l'abandonna jamais. Ce qu'il y eût encore de plus admirable dans ce Heros vrayment Chreſtien, c'eſt que durant toute sa vie il fit paroiſtre en toutes les occasions qu'il avoit une piété tres-solide envers Dieu, & un zele incomparable pour le bien de l'Etat, pour le service du Roy, & pour maintenir la vraye Religion dans ce Royaume contre tous les efforts des Calviniſtes: ce qui luy attira l'affection de tous les Catholiques, qui le regardoient comme le vray défenſeur de la Foy, & meſme celle du Grand-Conneſtable de Montmorency, qui malgré cette eſpece d'inimitié declarée qui avoit eſté juſqu'alors entre leurs maiſons, ſe joignit à luy contre ſes propres neveux, grands ſupports, & protecteurs de l'héreſie.

Je ſçay que quelques uns meſme de ceux qui en ont fait l'éloge, l'ont taxé d'un peu d'ambition. Mais un homme d'eſprit, qui fut preſent à tout ce qui ſe faiſoit à la Cour en ce temps-là, a fort bien

Brantoſme.

re-

remarqué, qu'outre que ce n'eſt pas ambition que d'accepter la grace que le Roy fait à quelques uns de ſes ſujets de les appeller comme il luy plaiſt au Miniſtere, ſans que les autres, de quelque qualité qu'ils ſoient qui n'y ſont pas admis, ayent droit de s'en plaindre: ce grand homme fit bien connoiſtre à la mort du petit Roy François qu'il n'eſtoit gueres ambitieux, puis qu'eſtant maiſtre de tout avec le Cardinal de Lorraine ſon frere, & n'y ayant perſonne qui fuſt alors en eſtat de luy réſiſter, il ſe pouvoit aiſément maintenir dans ſon poſte durant la minorité du Roy Charles. Et bien loin d'en uſer ainſi, il ſe réduiſit à la vie privée, ſe dépouillant de tout, malgré l'avis & l'inclination du Cardinal, qui n'ayant preſque rien de ſon courage & de ſa fermeté dans les perils, n'avoit néanmoins pas, à beaucoup prés, autant de moderation, de douceur & de bonté que luy. ANN. 1563.

Auſſi une ſi belle vie fut terminée par une mort tres-précieuſe devant Dieu. Le ſieur de Saint Juſte d'Alegre, qui avoit ſouvent fait de belles cures avec du linge trempé dans une eau ſur laquelle il prononçoit certaines paroles, s'eſtant preſenté pour luy appliquer ſon remede, l'aſſeûrant que pourveu qu'il le laiſſaſt faire, il gueriroit en peu de jours, il ne le voulut jamais ſouffrir, diſant que ces ſortes de remedes qui tiennent de la ſuperſtition & *Brantoſme.*

ANN. 1563. peut-eſtre meſme de l'enchantement, nous ſont défendus par la loy de Dieu, & qu'on ne doit ſe ſervir que de ceux que la nature, où l'art de la Medecine nous donne par l'ordre reglé de la providence Divine. Il donna d'excellens conſeils à la Reine, qui vint exprés de Blois le viſiter. Il conſola la Ducheſſe ſa femme, & le Cardinal de Guiſe par des paroles toutes animées de l'eſprit de Dieu. Il fit d'admirables leçons au Prince de Joinville ſon fils aiſné, le conjurant pour le bien de la paix de ne garder aucun reſſentiment de ſa mort, laquelle il pardonnoit de tout ſon cœur à celuy qui la luy avoit procurée. Sur tout il luy recommanda tres-inſtamment de ſe tenir toûjours inviolablement attaché à Dieu, au bien de la Religion & de l'Etat, ſans ſe départir jamais du ſervice du Roy ſous quelque prétexte que ce puſt eſtre. Sur quoy je trouve fort judicieuſe la remarque d'un habile homme, qui dit que ces paroles d'un pere mourant pour la defenſe de la Religion & de ſon Roy contre des Héretiques & des rebelles, valoient bien mieux que les conſeils & les ſermons ſéditieux des Prédicateurs de la Ligue qui furent cauſe de la mort de ce fils, bien differente de celle de ſon pere, en ſoulevant ſon eſprit, ſous de faux prétextes de Religion, contre un Roy qui eſtoit du moins auſſi Catholique que luy. Enfin, aprés avoir reçeû ſes Sacremens avec une extréme dévotion & une admirable tran-

Mezeray. Add. aux Memoir.

M. le Labour

tranquillité d'ame, remerciant Dieu de ce que la playe qu'il avoit receûë pour son service luy ouvroit la porte du Ciel, il rendit doucement l'esprit à son Créateur le vingt-quatriéme de Février. Le Roy ordonna qu'on luy fist de magnifiques funerailles dans Nostre-Dame de Paris, d'où son corps fut porté à Joinville dans le sepulcre de son pere. Et pour satisfaire par une vengeance éclatante & tout-à-fait extraordinaire la douleur publique, on voulut que le criminel fust puni du mesme supplice que la Justice ordonne pour ces monstres qui par un exécrable parricide attentent sur la vie des Rois. ANN. 1563. *Mezeray.*

Cét assassin, qui aprés avoir fait son coup s'estoit jetté dans un taillis, croyoit le lendemain au point du jour, aprés avoir couru toute la nuit sans s'arrester, s'estre éloigné pour le moins de dix lieuës du Camp, lors qu'il se trouva dans le Camp mesme au Bourg d'Olivet à une demi-lieuë d'Orleans. Alors ni luy ni son cheval n'en pouvant plus, il s'alla jetter dans une grange, où s'estant endormi de lassitude, il fut pris par les Suisses qui estoient là en faction. Estant mené à Saint Mesmin devant la Reine & plusieurs Seigneurs du Conseil, il confessa tout, & chargea l'Admiral & Bezze de l'avoir animé à faire ce coup. Ils l'ont toûjours fortement nié de vive voix, & par écrit dans leur Apologie qu'ils publierent; & Poltrot varia depuis fur ce point-là dans ses interrogatoires à Paris. *La Popl. Hist. des Egl.*

ANN. 1563. Ce qu'il y a de bien certain, de l'aveu mesme de Beze dans son Histoire de ses Eglises Réformées, c'est que Soubize, aprés que ce méchant homme luy eût communiqué sa damnable résolution, comme je l'ay dit, l'envoya à l'Admiral, qui luy donna de l'argent pour acheter un bon cheval, & pour aller au Camp du Duc de Guise; que l'Admiral, comme il l'avoüe luy-mesme dans son Apologie, quoy-qu'il sceust qu'il y avoit dans ce Camp certaines gens qui avoient entrepris de tuer le Duc de Guise, ne les en avoit pas détournez, croyant que ce Duc avoit formé un pareil dessein contre luy; qu'il témoigna publiquement avoir beaucoup de joye de cette mort, aussi-bien que presque tous les Huguenots, qui en firent par tout de grandes rejoüissances, dechirant inhumainement la memoire de ce brave Prince par une infinité d'ecrits tres-outrageux, & faisant mille éloges de Poltrot, qu'ils comparoient à ces fameux Heros de l'Ecriture, qui avoient delivré le peuple de Dieu des Tyrans qui l'opprimoient; & enfin que ce malheureux, aprés qu'on luy eut prononcé son Arrest, par lequel il fut condamné à estre tenaillé & tiré à quatre chevaux, ce qui fut exécuté en Gréve le dix-huitiéme de Mars, chargea de nouveau l'Admiral par sa derniere déposition qu'il fit juridiquement à M. le premier Président accompagné de cinq ou six Conseillers, où il confessa ce que j'ay raconté, & qu'il

Apol. de l'Ad. dans l'Hist. des Eglis. Réf.

Add. aux Memoir. de Casteln.

Dépost. de Poltr. dans l'Hist. de Eglise Réform.

illers, c...

Digitized by Google

& qu'il confirma encore sur l'échafaut par son testament de mort immediatement avant qu'on l'attachast aux quatre chevaux qui le démembrerent. Tout cela mis ensemble fit que plus l'Admiral se voulut justifier, plus on crut alors dans le monde qu'il estoit coupable de cét assassinat; & plus le nouveau Duc de Guise, quelque réconciliation forcée qui se fit entre eux, se confirma dans la résolution qu'il prit desiors de s'en venger, comme il fit huit ou neuf ans apres d'une terrible maniere à la funeste & sanglante journée de Saint Barthelemy. ANN. 1564. *Mezeray.*

Cependant la Reine, qui depuis la bataille de Dreux avoit toujours fait traiter de la paix avec le Prince de Conde qu'elle tenoit prisonier au Chasteau d'Onzain prés d'Amboise, trouva moyen de la conclure. Elle la desiroit alors passionnement pour chasser au plutost du Royaume les Etrangers, & pour empescher que l'Admiral ne se rendist trop puissant apres la mort du Duc de Guise, qui meme pour cette raison luy avoit conseillé de faire la paix. Le Prince & le Connestable estoient bien-aises qu'elle se fist, afin de recouvrer leur liberté. La Noblesse & le Peuple d'Orleans, & mesme d'Andelot, qui n'en pouvoient plus, la souhaitoient aussi. Il n'y avoit que l'Admiral qui n'en vouloit point, parce qu'ayant grossi ses troupes par le secours qu'il avoit receu d'Angleterre, & s'estant rendu *Lettre de la Reine. Castelu. l. 4. c. 7. 12. l. 5. c. 2. La Popl. Hist. des Eglis. Add. aux Mem. &c.*

ANN. 1563. maiſtre de Caën, & de la plus grande partie de la Baſſe Normandie où ſes Reitres avoient fait d'étranges deſordres, il ſe vouloit maintenir dans le commandement & dans la qualité de Chef du parti Huguenot aux dépens de la liberté du Prince, qui euſt toujours eſté priſonnier durant la guerre. Et c'eſt cela meſme qui fit que la Reine & le Prince ſe haſterent d'achever ce traité, avant qu'il puſt eſtre arrivé de la Normandie avec ſon armée, pour s'y oppoſer.

Aprés donc quelques Conferences où le Conneſtable proteſta toûjours conſtamment qu'il ne ſouffriroit jamais que l'Edit de Janvier fuſt rétabli comme les Huguenots le demandoient, le Prince s'eſtant relaſché ſur ce point capital, malgré tous les efforts que firent pour l'en détourner ſoixante-douze Miniſtres qui s'eſtoient aſſemblez durant la ſuſpenſion d'armes à Orleans, la paix fut concluë le douziéme de Mars, & rédigée le dix-neuviéme en forme d'Edit à Amboiſe, à ces conditions: *Que les Seigneurs-Proteſtans hauts Juſticiers auroient dans leurs maiſons l'exercice libre de leur Religion pour eux & pour leurs ſujets: Qu'en tous les Bailliages & Senéchauſſées, la Ville & la Prevoſté de Paris exceptées, il y auroit une ville aſſignée, dans un fauxbourg de laquelle les Huguenots pourroient avoir un Preſche, comme auſſi dans toutes les villes où l'exercice de la nouvelle Religion ſe faiſoit avant le ſeptiéme de Mars: Que toutes les villes*

villes que tenoient les Huguenots seroient remises en la puissance du Roy, & toutes les Eglises qu'ils avoient occupées seroient renduës aux Catholiques: Que tous les Prisonniers de guerre seroient élargis sans rançon, & tous les sujets du Roy de part & d'autre remis dans leurs biens & dans leurs charges: Qu'il y auroit abolition de tout le passé, & qu'on feroit sortir au plûtost du Royaume tous les Etrangers. ANN. 1563.

Voilà les principaux chefs de l'Edit de Mars, qui fut comme un temperament entre le Edits de Juillet & de Janvier, & qui ne fut enfin verifié qu'avec cette clause, *par provision, & à cause de la necessité du temps.*

L'Admiral qui fut averti, mais un peu trop tard, que tout alloit estre conclu, s'en vint à grandes journées de la Normandie à dessein de rompre le traité. Mais n'estant arrivé que cinq ou six jours après que tout fut signé, il fallut enfin qu'il se soumist aux remontrances du Prince de Condé, qui luy fit extrémement valoir les belles promesses que la Reine luy avoit faites. Ainsi tout étant réüni, il n'y eût plus dans le Royaume d'autre armée que celle du Roy commandée par le Connestable, & où les Seigneurs Catholiques & les Protestans, le Prince mesme & d'Andelot, servirent parfaitement bien au siege du Havre, qu'on reprit le vingt huitéme de Juillet sur les Anglois, qui furent chassez de la France en partie par ceux là mesmes qui les y avoient appellez.

Or quoy-que cette paix, qui avoit produit

ANN. 1563. duit d'abord un si bon effet, fust absolument necessaire à la France en l'estat qu'elle se trouvoit alors, & qu'on l'euſt faite par l'avis des Princes du Sang, de tous les Seigneurs du Conseil, & mesme du feu Duc de Guise: le Pape néanmoins en fut si peu satisfait, qu'il entreprit de faire en sorte que l'Empereur, le Roy d'Espagne, le Duc de Lorraine, le Duc de Savoye, & quelques autres Princes Catholiques se joignissent à luy pour remontrer au Roy, comme ils firent quelque temps aprés par leurs Ambassadeurs, qu'il estoit important pour le bien commun de la Chrestienté qu'il la rompist. La Reine aussi de son costé ne manqua pas de justifier sa conduite aupres de ces Princes; & Rene de Birague, qui fut envoye pour cet effet à l'Empereur, eut ordre de passer par Trente, & d'informer les Peres du Concile des puissantes raisons qui avoient obligé le Roy de pacifier les troubles de son Royaume. Et afin de faire une espece de diversion qui embarrassast le Pape, & luy donnast d'autres pensees, elle leur fit demander de la part du Roy que l'on transferast le Concile en quelque ville d'Allemagne, où les Allemans, & les autres peuples Septentrionaux, & mesme les François Protestans pussent se rendre plus facilement, & exposer plus librement ce qu'ils avoient à dire pour la cause qu'ils defendoient, ce qu'elle fit encore proposer & à l'Empereur & au Roy d'Espagne. Cela de-

Castelu. l. 5. c. 5. & 9. Add. aux Memoir Mezeray, &c.

pleut

pleut extremement au Pape, qui crut qu'elle n'agissoit ainsi que pour favoriser les Protestans, en faisant naistre des difficultez qui fissent rompre le Concile. Mais ce qui l'irrita encore bien plus, & luy fit prendre des résolutions ausquelles on fut contraint de s'opposer avec beaucoup de force & de vigueur, fut la Harangue que fit en plein Concile le Président Ferrier, un des Ambassadeurs du Roy, dans laquelle, aprés avoir établi les droits de la Couronne, les libertez du Royaume, & l'autorité souveraine des Rois Tres-Chrestiens absolument indépendans pour le temporel de toute autre puissance que de celle de Dieu seul, il proteste en termes tres-forts, selon l'ordre qu'il en avoit, *que si au lieu de travailler au rétablissement de la discipline Ecclesiastique, on poursuit, comme le prétendoient les Italiens, à vouloir toucher à ces droits, à cette autorité, & à ces franchises & libertez, Sa Majesté se pourvoira contre cette entreprise par tous les moyens que sa piété, son courage, les exemples de ses Prédecesseurs, & ce qu'il doit à son Etat luy donneront.* Aprés que cét Ambassadeur s'estant retiré avec son collegue, on n'osa passer outre; tant ce remede, un peu fort à la verité, mais que le Roy crut devoir employer en cette rencontre, fut efficace.

ANN. 1563.

Du Puy, Memoir. du Concile de Trente. Histoi. du Concile Mezeray. Spondan. ad ann. 1563.

Tout cela mis ensemble fit que le Pape, qui s'imagina que les Huguenots, & sur tout l'Evesque de Valence, soupçonné d'estre de leur parti, avoient donné ces derniers conseils

ANN. 1563. ſeils à la Reine, réſolut enfin de publier la Sentence porte contre cét Eveſque & les autres qu'on accuſoit comme luy d'héreſie. Car quelques mois auparavant les Cardinaux du Tribunal de l'Inquiſition de Rome avoient cité à comparoiſtre perſonnellement à Rome, ou du moins aux confins de l'Etat Eccleſiaſtique dans un certain terme, le Cardinal de Chaſtillon, Jean de Saint Chamond, dit de Saint Romain, Archeveſque d'Aix, Jean de Montluc Eveſque de Valence, Jean Antoine Caracciole Eveſque de Troyes, Jean de Barbanſon Eveſque de Pamiez, Charles Guillard Eveſque de Chartres, Jean de Saint Gelais Eveſque d'Uſez, Loüis d'Albret Eveſque de l'Eſcar, & Claude Regin Eveſque d'Oleron, tous accuſéz, ou du moins ſuſpects du crime d'héreſie; & n'ayant pas comparu, l'on avoit procedé contre eux juſqu'à la Sentence définitive, qui fut prononcée par le Pape dans un Conſiſtoire ſecret, & par la quelle les uns furent dépoſez de leur dignité, les autres ſuſpendus & interdits, juſques à ce qu'ils ſe fuſſent juſtifiez dans un certain temps. Et pour le Cardinal de Chaſtillon, le Pape l'avoit condamné comme Héretique un peu auparavant, & dépouillé du Cardinalat dans un autre Conſiſtoire: ce qu'ayant ſceû, il reprit auſſitoſt la Pourpre qu'il avoit déja quittée de luy-meſme auſſi-bien que la qualité d'Eveſque, n'ayant retenu que celle de Comte de Beauvais. Il avoit meſme pris

pris sa place parmi les autres Cardinaux au Parlement de Roüen, lors que le Roy s'y alla faire déclarer majeur apsés la prise du Havre de Grace ; & pour insulter encore davantage à l'Eglise Romaine, il fit sçavoir alors à tout le monde qu'il s'estoit marié avec Isabelle de Hauteville Dame de Loré. C'est pourquoy le Pape, qui fit publier la Sentence portée contre les Evesques qu'il tenoit pour convaincus s'ils ne comparoissoient à Rome dans le temps qui leur estoit marqué, fit aussi afficher & répandre par tout les exemplaires imprimez du Decret signé du Pape & de vingt & un Cardinaux, par lequel ce Cardinal estoit condamné absolument comme Héretique & Apostat, de pouillé de ses biens, de ses droits, de ses dignitez, & de tous ses Benefices, déclaré incapable d'en posseder jamais aucun, & enfin exposé à tous ceux qui le pourroient prendre pour le mettre entre les mains de la Justice.

ANN. 1563.

Ejusque personam à Christi fidelibus capiendam & detinendam, & ad ministrorum justitiæ manus, ut Pœnis debitis afficipossit tradendam omni meliori modo & formâ quibus possumus & debemus exponimus.

Mais ce qu'il y eût encore de plus fort, est qu'il fit afficher aux portes de l'Eglise de Saint Pierre & du Palais de l'Inquisition un foudroyant Monitoire contre Jeanne d'Albret Reine de Navarre, par lequel *il la citoit à comparoistre personnellement à Rome dans six mois; & si elle y manquoit, il la declaroit excommuniée, privée de la dignité Royale, de son Royaume, & de toutes ses Seigneuries qu'il exposoit à tous ceux qui s'en saisiroient les premiers.* Le cardinal de Lorraine & nos Ambassa-

Pii. IV. Const. 66. t. 2. Bul.

Ibid. Addit. aux Mem.

Spond. ad hunc ann.

ANN. 1564. baſſadeurs l'avoient averti que cette procedure eſtant manifeſtement contre les loix & les libertez du Royaume & de l'Egliſe Gallicane, & contre la Couronne, la dignité, les droits, & le temporel des Rois ſur leſquels les Papes n'ont aucun pouvoir à cet égard, ne ſeroit pas ſoufferte en France. Il ne laiſſa pas néanmoins de vouloir paſſer outre : ce qui fut cauſe que le Roy envoya au Seigneur Henry Clutin d'Oiſel ſon Ambaſſadeur à Rome de tres-amples Memoires dreſſez par le ſieur du Meſnil Avocat Général, avec ordre de les communiquer au Pape.

Memoires envoyez à l'Ambaſſadeur. Preuves des liber. t. 1. c. 4.

Là cét habile homme fait voir entre autres choſes, *Que ces franchiſes ou libertez de l'Egliſe Gallicane & du Royaume conſiſtent en ce que les François ſe tiennent préciſément au droit ancien receu de toute ancienneté dans ce Royaume, ſans qu'on leur puiſſe rien preſcrire & impoſer de nouveau par aucune nouvelle ſujection, ſi ce n'eſt qu'on le recoive volontairement & par autorité publique : Qu'un des Articles de ces libertez eſt que dans les grandes ou moindres cauſes on ne peut citer ni tirer les ſujets du Roy hors du Royaume, ce qui a eſté de tout temps obſervé en France, & qu'on a meſme confirmé dans le Concordat : Que les Rois Tres-Chreſtiens qui ont fait plus de bien & d'honneur aux Papes que tous les autres Souverains de la Chreſtienté, font ſerment à leur Sacre de maintenir ces libertez comme tous les autres droits de leur Couronne : Que dans*

dans tous les Conciles qui ſe ſont tenus depuis l'établiſſement de la Monarchie, leurs Ambaſſadeurs ont toûjours eû ordre d'empeſcher qu'on n'y donnaſt aucune atteinte, & que depuis Clovis juſques à Charles IX. il ne ſe trouveroit pas un ſeul de nos Rois qui euſt ſouffert qu'on y touchaſt. Aprés quoy il conclut, *Que ce qu'on fait à Rome contre ces Prélats accuſez d'eſtre Calviniſtes, choquant directement ces libertez, le Roy doit prier le Pape de le révoquer par un acte public; & que ſi l'on refuſe de le faire, il faut proteſter de nullité de toutes les Cenſures qu'on fulminera contre eux & qu'ils pourront enſuite ſe pourvoir par tous les moyens qui ſont en uſage dans ce Royaume.*

ANN. 1564.

Voilà une partie des Memoires que le Roy voulut qu'on fiſt voir au Pape, qui les ayant bien conſiderez, fit ceſſer ces pourſuites, dont on ne parla plus juſques à ce que Pie V. ſon ſucceſſeur condemna ſept de ces Eveſques; & alors on ne manqua pas d'exécuter ce qui eſtoit dans les memoires que l'on avoit communiquez à ſon Prédeceſſeur. Car l'Eveſque d'Uſez & Jean de Montluc Eveſque de Valence en ayant appellé comme d'abus au Parlement, le Roy par ſes Lettres Patentes défendit de publier les Brefs & les Decrets du Pape contenant cette condamnation, comme Sa Sainteté le vouloit, & ordonna que les porteurs de ces Brefs & tout ceux qui en pourſuivroient l'exécution fuſſent eux-meſmes pourſuivis, arreſtez, & mis en priſon. Et pour ce qui regarde la Reine

Preuves des libertez, t. 1. ch. 9.

Digitized by Google

ANN. ne de Navarre, l'Ambaſſadeur eut ordre
1564 de remontrer au Pape Pie IV. *Qu'outre que la citation de cette Princeſſe, ſujete & vaſſalle du Roy pour les terres & Seigneuries qu'elle tenoit en France, eſtoit contraire aux loix & aux libertez du Royaume, c'eſtoit-là la cauſe commune de tous les Souverains; Qu'il n'appartenoit nullement aux Papes de diſpoſer des biens des Rois, & de les abandonner à ceux qui s'en pourroient emparer les premiers, & de les dépoſer, puis qu'ils n'ont pour le temporel aucun ſuperieur que Dieu, duquel ſeul ils dépendent, & qui a ſeul pouvoir de les juger; Que ſes Prédeceſſeurs n'ont jamais rien entrepris de pareil à l'égard des Rois du Nord & des Princes d'Allemagne, quoy-qu'ils ſe ſoient ſeparez de l'Egliſe Romaine auſſi-bien que la Reine de Navarre; Que Dieu a donné aux Papes l'autorité ſpirituelle pour le gouvernement de l'Egliſe & pour le ſalut des ames, mais non pas pour l'étendre ſur le temporel des Princes, & pour les priver de leurs Etats; Enfin, que Sa Sainteté connoiſtra clairement les maux infinis que cela pourroit produire dans le monde, ſi elle ſe veut repreſenter les funeſtes ſuites des differends que quelques-uns de ſes Prédeceſſeurs ont eûs avec les Empereurs & quelques Rois qu'ils ont voulu dépouiller de l'Empire & de leurs Etats.*

Memoires particuliers au ſieur d'Oyſel. ibid.

Ce ſont-là les principaux points des Memoires particuliers que l'Ambaſſadeur receût de Sa Majeſté, avec ordre exprés de s'en ſervir dans ſon Audiance. J'ay cru que

je

je ne pouvois nullement me dispenser sans manquer au devoir d'un fidelle Historien, de les rapporter dans l'Histoire du Calvinisme, pour montrer qu'un Roy Tres-Chrestien, grand ennemi de l'heresie, & tres-attaché au Saint Siege, ne vouloit pas pourtant souffrir que le Pape, pour punir une Reine Calviniste, entreprist de la priver de ses Etats. C'est que ce Prince estoit persuadé, aussi-bien que tout son Conseil; que cela n'estoit point du tout du pouvoir que les Papes ont receû de de Iesus-Christ pour le gouvernement de son Eglise. ANN. 1564.

Et afin que ces remontrances fussent encore plus efficaces, elles furent accompagnées d'une protestation en forme, par laquelle, au cas que le Pape ne veuille pas révoquer son Monitoire, le Roy proteste, qu'en demeurant toûjours dans les termes de l'obeissance que tous les Chrestiens sont tenus de rendre au Saint Siege, & du respect qu'on doit au Pape, il employera, pour se pourvoir, tous les moyens justes & legitimes dont ses Prédecesseurs se sont servis en une pareille occasion.

Un ordre sagement donné par un puissant Monarque qui sçait maintenir, ainsi qu'il y est obligé, les Droits de sa Couronne contre tous ceux qui entreprendroient d'y donner quelque atteinte, ne manque gueres d'avoir son effet quand il est fidellement exécuté par un Ambassadeur qui a de la teste & du cœur autant qu'en avoit le Seigneur d'Oysel. Il s'aquita si bien

ANN. 1564. bien de ſon devoir, que le Pape perſuadé par de ſi fortes remontrances, arreſta ces pourſuites, & révoqua ſon Monitoire, à la réſerve de l'Excommunication dont la Reine Jeanne d'Albret n'apprehendoit pas beaucoup les ſuites, ſuivant en cela les maximes & les erreurs de Jean Calvin, qui luy avoit inſpiré le mépris qu'elle faiſoit de l'autorité du Saint Siege, & qui alla enfin cette meſme année rendre compte à Dieu des horribles troubles qu'il avoit cauſez par ſon ſchiſme & par ſon héreſie dans l'Egliſe & dans l'Etat.

Aprés avoir eſté fort tourmenté les ſept dernieres années de ſa vie de pluſieurs griéves maladies qui ne luy donnoient gueres de relaſche, il mourut enfin de ſon aſme, & d'une fiévre étique en ſa cinquante-ſixiéme année le vingt ſeptieme de May 1564. à Geneve, d'où il ne ſortit plus depuis qu'il y eût établi ſa nouvelle Egliſe. Theodore de Beze, & les Ecrivains Huguenots aprés luy, diſent qu'il expira paiſiblement, en loüant Dieu. Les autres au contraire, & meſme quelques Lutheriens aſſeûrent qu'il mourut en deſeſperé, jurant & blaſphemant le nom de Dieu, invoquant les Démons avec d'horribles imprécations, & maudiſſant ſa vie & ſes écrits. Pour moy qui hay l'exageration, ſur tout en l'hiſtoire qui ne la doit jamais ſouffrir, je diray franchement qu'aprés avoir leû les écrits de ces gens-là, qui ont extrémement de l'air du pane-

Bolſec. Laingeus, &c. Prateol. & Riſei. in catal. hæreſ. Lindan. Fl. de Ram.

panegyrique ou de la satyre, je ne défere ni aux uns ni aux autres, voyant clairement que la passion leur en a fait dire ou trop de bien, ou trop de mal. J'ajouste mesme à cela, pour montrer que je suis sincere, & que la haine que j'ay pour l'hérésie ne m'empesche pas de rendre justice aux Hérétiques, que je veux bien ne pas croire ce qu'on dit communément, qu'il fut en sa jeunesse fustigé, & eût la fleur de lys pour un crime infame & détestable. ANN. 1564.

Ce n'est pas que j'ignore que Bolsec, qui a connu particulierement Calvin à Geneve, nous en asseûre dans son Histoire de la vie de cét Héresiarque, où il dit mesme qu'il en a veu une attestation de Messieurs de Noyon en bonne forme entre les mains de Bertelier Secretaire de la Seigneurie de Geneve, qui fut envoyé à Noyon pour informer de la vie de Calvin. Cela sans doute est un peu fort, & a fait ensuite que de grands hommes ont écrit la mesme chose sur la foy de cét Auteur. Mais aussi d'autre part je scay que les Protestans s'inscrivent en faux contre cette piece, parce qu'on ne trouve rien de cela ni dans les informations tres-exactes qu'on en a faites à Noyon de nos jours, ni dans les Registres du Chapitre de l'Eglise Cathedrale que l'on sauva de l'embrasement qui consuma en l'année 1552. les Actes publics, & presque toute la ville de Noyon. Outre que, disent-ils, si cette attestation, qui auroit précedé

Bolsec. hist. de la vie de Calv. c. 5.

Edm. Campian. Orat. 3. ad Acad. Dura. defens. Edm. Campian. adv. Wittaker. Les Controv. du Card de Rich l. 2. c. 10.

ANN. 1564. de cét incendie, eſtoit veritable, il y a bien de l'apparence que ceux de Geneve n'euſſent jamais receû pour fonder leur nouvelle Egliſe, & pour réformer la Religion dans la doctrine, dans la diſcipline, & dans les mœurs, celuy qu'ils euſſent ſceû de toute certitude eſtre un homme infame qui avoit eû la fleur de lys. Et de là ils concluënt qu'il faut que Bolſec, qui d'ailleurs fait plûtoſt une ſatyre & une invective continuelle qu'une hiſtoire, ſoit un impoſteur, où du moins qu'il ait eſté trompé par ſon Bertelier. Et puis, ajouſtent-ils, ne pourroit-il pas bien eſtre que cette opinion commune fuſt fondée ſur ce que l'on auroit pris pour Jean Calvin, qu'on appelloit auparavant Cauvin, un autre Jean Cauvin ſon neveu, Chapelain de la meſme Egliſe, qui, comme on le marque dans les Regiſtres du Chapitre, ne s'eſtant pas corrigé aprés quelque chaſtiment qu'il avoit receû pour ſon incontinence, fut privé de ſon Benefice long-temps aprés que Calvin fut ſorti du Royaume?

Le Vaſſeur. Annales de Noyon. Regiſt. du Chapitre.

Je veux donc bien, puis qu'il plaiſt ainſi à Meſſieurs nos Proteſtans, ne pas croire cette infamie de l'Auteur de leur Secte. Dieu n'a pas beſoin de ces ſortes de preuves qu'on peut faire paſſer pour incertaines, & beaucoup moins des fauſſetez des hommes, pour combatre ſes ennemis. Ils ſont aſſez blâmables par leur rebellion, & par leurs veritables crimes, ſans qu'il ſoit neceſſaire pour les confondre, qu'on leur en

en impute qu'ils n'ont pas peut-eſtre commis. Il faut meſme, pour honorer la verité, qui eſt l'ame de l'hiſtoire, qu'en découvrant leurs vices & leurs defauts, on ne ſupprime pas ce qu'ils ont eû de bon & de louable. Et certes, outre ce que j'ay dit de Calvin dans le premier Livre de cette Hiſtoire, on ne peut nier qu'il n'ait eû beaucoup d'eſprit, qu'il n'ait egalé & meſme ſurpaſſé en ſon genre d'ecrire quelques-uns des plus habiles de ſon temps, ſi l'on conſidere la force, la pureté, l'elegance, la majeſté, la politeſſe, la netteté, & la ſubtilité de ſes expreſſions latines. On dit auſſi qu'il reliſoit tout ſon Ciceron chaque année pour cultiver ſon ſtile, quoy-qu'au jugement de cet habile Juriſconſulte qui a ecrit ſa vie, il reſſemble plus à celuy de Tacite & de Seneque, qu'au ſtile de ce Prince des Orateurs. Il faut auſſi confeſſer, & ſes ennemis meſmes en tombent d'accord, qu'il fut infatigable au travail, comme il paroiſt par la multitude de ſes ouvrages, vigilant, extremement ſobre, ne mangeant qu'une fois le jour & fort peu pour remedier à ſa migraine, & ſi peu intereſſé, qu'il ſe contenta d'une tres-modique penſion, & qu'il ne put leguer par ſon teſtament qu'environ deux cens ecus en tout, à quoy ſe montoit tout ce qu'il laiſſa de biens à ſa mort, y compris ſes meubles & ſes livres. Cela ſans doute eſt eſtimable.

ANN. 1564. *Papyr. Maſſ. vit. Calv. Spondan. ad hunc ann. n. 25. Papyr. Maſſ. ibid. Ciceroniſque opera quotannis relegens, etſi ſtylus ejus nihil minus quam Ciceronem ſapit. Tacitum enim & Senecam potius & veteres Theologos imitari vid.*

ANN. 1564. Mais ce peu de bien fut meſlé de beaucoup de mal, eſtant certain qu'il a eſté un des hommes du monde le plus chagrin, le plus colere, & le plus ſatyrique, comme ſes amis meſmes le luy reprocherent, & entre autres Martin Bucer, qui, pour le corriger, l'avertit charitablement dans une de ſes lettres, qu'il reſſemble plus à un chien enragé qu'à un homme; qu'il eſt auſſi mediſant & outrageux que poli dans ſes ecrits, qui ſont pleins d'injures atroces en tres-beaux termes; & qu'il iuge des perſonnes, non pas ſelon la verité & la droite raiſon, mais ſelon la haine ou l'affection qu'il luy plaiſt avoir pour elles, ſuivant ſon caprice, & ſans autre diſcernement que celuy que ſon aveugle paſſion luy fait faire. Au reſte ſon humeur chagrine qui ne l'abandonnoit preſque jamais, le rendoit tellement inſupportable, meſme à ſes amis, que ceux de Geneve, faiſant comparaiſon de ſon temperament atrabilaire & de ſon eſprit ſatyrique & querelleux avec celuy de Beze toûjours enjoué, diſoient communement, par une aſſez mechante raillerie qui tient de l'impieté, qu'ils aimeroient mieux eſtre en Enfer avec celuy-cy, qu'en Paradis avec Calvin toujours en colere, toujours faſcheux, & ſur tout, quoy-qu'il affectaſt de faire paroiſtre une grande ſimplicité & un grand mepris des honneurs du monde, le plus ſuperbe dans le fond de l'ame, & le plus arrogant de tous les hommes, ne pouvant

Papyr. Maſſ. Spondan.

Digitized by Google

vant ſouffrir qu'on le contrediſt en la moindre choſe, voulant exercer un empire abſolu ſur les autres Miniſtres ſes collegues, qu'il regardoit de haut en bas comme ſes petits diſciples, ou meſme comme ſes eſclaves, dont ils ſe plaignoient fort; & enfin ſi fotement vain, qu'il n'a pas eu honte de faire luy-meſme ſon panegyrique, rempli d'une infinité de louanges, qu'il ſe donne dans la reponſe qu'il fit au ſcavant Juriſconſulte Baudouïn, qui ne repartit à cela, ſinon ce peu de paroles qui ſont aſſeurement d'un homme d'eſprit & bien ſage, *Calvin me pardonnera, s'il luy plaiſt, ſi je ne ſuis pas aſſez docile pour donner creance à la vanité.*

ANN. 1564. *Balduin. in Calvin.*

Calvinus mihi veniam det, ſi non poſſum credere vanitati.

Mais ce qu'on luy doit le plus reprocher, & qui rendra ſans doute ſa memoire odieuſe & meſme execrable à tous les bons François, c'eſt d'avoir eſté cauſe de la deſolation de ſa patrie par ſon hereſie, que ſes diſciples animez de ſon eſprit entreprirent d'y etablir par les armes qu'ils ont pris tant de fois avec une extreme fureur contre les Rois, auſquels Jeſus Chriſt nous ordonne d'eſtre parfaitement ſoumis comme luy-meſme le fut à Ceſar.

Tantum enim malorum intulit in Patriam, ut cunabula ejus merito deteſtari atque odiſſe debeas, Papyr. Maſſ.

Voilà le veritable portrait de l'eſprit & de l'ame de Calvin. On trouvera bon je m'aſſeure, que pour le faire encore mieux connoiſtre, je faſſe auſſi celuy de ſon corps, en diſant, apres le plus judicieux de tous les Ecrivains de ſa vie, qu'il fut d'une ſta-

ANN. 1564.

ture mediocre, ayant le visage long, bazané, & fort maigre, le poil noir avant que la vieillesse l'eust blanchi, la voix eclatante & assez forte, les yeux vifs & ne respirant que la bile & le feu, le nez aquilin, la barbe claire & longue, & enfin dans son air & dans ses manieres je ne sçay quoy de desagreable & de farouche qui rebutoit d'abord ceux qui avoient à traiter avec luy. Il fut enterré sans aucune ceremonie, selon les loix de sa nouvelle secte toutes contraires à celles de l'ancienne Eglise; & son heresie bien loin d'estre ensevelie avec luy, reprit apres sa mort de nouvelles forces en France, à l'occasion des seconds troubles dont il faut maintenant que je decouvre les veritables causes, qui commencerent en ce mesme temps à porter les esprits des Chefs du parti Huguenot à une revolte si criminelle.

Statura fuit media, vultu subfusco & oblongo macilentoque, capillo in juventute nigro, voce canora & firma, acribus oculis, naso aquilino, barbâ rara, nigra & prolixa, vultu ipso videntibus injucundo & insuavi, &c. Papyr. Mass.

HISTOI-

HISTOIRE DU CALVINISME.

LIVRE CINQUIEME.

LEs premiers troubles ayant esté pacifiez par l'Edit de Mars 1563. comme l'autorité du Roy estoit alors reconnuë dans tout le Royaume, & que toutes les Places qui avoient esté occupez par les Huguenots s'etoient remises sous l'obeissance de sa Majesté; comme ensuite on eût renvoyé les Allemans en leur païs, qu'on eût mis les Anglois, par la reduction du Havre, hors de la France, & que la paix fut enfin concluë avec l'Angleterre: la Reine resolut de mener le Roy & toute la cour dans la plus part des Provinces, en faisant le tour de la France. Pour cet effet, on partit de Fontainebleau sur la fin de Mars de cette année 1564. qui fut la premiere qui commença par le mois de Janvier à la Romaine, selon l'Edit qu'on

ANN. 1564.

Castelan. l. 5. La Popliniere, &c.

ANN. 1564. qu'on en fit pour donner un point fixe aux années, & remedier aux inegalitez qu'on y voyoit quand elles commençoient comme auparavant à Pasque qui est une Feste mobile. Au reste la Reine entrepit cette visite du Royaume pour achever de remettre l'ordre par tout, pour s'asseûrer des villes dont on se defioit le plus, pour faire renaistre dans les cœurs des peuples, par la veûë de la Majesté Royale, cet amour, ce respect, & cette veneration que les François pardessus toutes les autres nations ont naturellement pour leurs Rois; & peut-estre qu'il y avoit encore en cela quelque autre dessein caché que l'on n'a jamais pû bien penetrer. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que dans ce voyage il se passa beaucoup de choses d'où les Chefs des Huguenots ou crurent, ou feignirent de croire, pour avoir un pretexte de revolte, qu'on avoit resolu leur perte.

Thuan. l. 36.

Il est vray que la Reine estoit alors extremement changée à leur egard. Quoyqu'elle eust flaté le Prince de belles esperances pour l'amener au point où elle vouloit en faisant le traité d'Orleans, elle le haïssoit en son cœur depuis qu'il avoit decouvert son secret à toute la terre. Elle se defioit fort de l'Admiral, qui, en s'opposant à la paix, avoit fait voir qu'il avoit dans l'ame un grand fonds d'ambition. Et comme elle gouvernoit alors absolument, elle craignoit toûjours que le Prince, gouverné par l'Ad-

l'Admiral, ne vouluſt enfin avoir la meſme part au gouvernement que le feu Roy de Navarre ſon frere y avoit euë. D'ailleurs, elle n'avoit plus rien à craindre du parti Catholique, dont preſque tous les Chefs qui luy eſtoient auparavant ſi formidables, eſtoient morts. Car pour le Conneſtable, outre ſon extreme vieilleſſe qui demandoit deſormais du repos, elle eſtoit aſſeurée que pourveu qu'elle ne fiſt rien au prejudice de la Religion ni de l'Etat, il ne remuëroit rien contre elle. Et pour les Princes Lorrains, que les Catholiques, & ſur tout les Pariſiens, regardoient en ce temps-là comme les défenſeurs de la Religion, ennemis declarez des Huguenots; bien loin de les craindre, elle les maintenoit hautement, parce que le Cardinal de Lorraine, ſes freres & ſes neveux n'eſtant plus ſouſtenus de la puiſſance & de l'autorité du grand Duc de Guiſe, s'eſtoient mis ſous ſa protection, & dependoient abſolument d'elle. Et puis comme elle avoit deja formé le deſſein d'avancer le plus qu'elle pourroit ſon petit-fils le Prince de Lorraine Henry, dont la Ducheſſe Madame Claude de France ſa fille étoit accouchée depuis peu, elle eſtoit tout-à-fait dans les intereſts de cette maiſon.

ANN. 1564.

Ainſi elle ſouſtenoit alors beaucoup plus les Catholiques qu'elle n'avoit fait autrefois les Huguenots. Elle le fit encore plus ouvertement quelque temps apres, lors que pour montrer qu'elle eſtoit entierement

Caſteln. l. 6. c. 1.

ANN. 1564. de ce costé-la sans plus balancer, elle alloit tres-souvent avec le Roy & les Princes ses freres aux Processions generales, & aux grandes assemblées de devotion ; ce qui luy regagna l'affection & les cœurs de tous les Catholiques, & principalement des Ecclesiastiques & de la Noblesse. Pour le Roy, outre qu'il entroit aisement dans les sentimens de la Reine sa mere, pour laquelle il eut toujours beaucoup de respect & de deference, il haïssoit deja bien fort les Huguenots, depuis qu'ils eurent l'audace de le venir insulter, & comme assieger jusques dans Paris ; & cette haine s'augmenta tellement pendant ce voyage, en voyant dans les Eglises ruinées, dans les saintes images brisées, dans les autels renversez, & dans les sepulcres même de ses Ancestres violez, les horribles marques de leur impieté & de leurs sacrileges, qu'il ne se put tenir d'en jetter des larmes, & de proteſter hautement qu'un jour viendroit qu'il en tireroit la vengeance que meritoient des crimes si enormes. Ajoustez à cela que la Reine estoit continuellement sollicitée par le Pape, par tous les Princes Catholiques, & sur tout par ses deux Gendres Philippes II. Roy d'Espagne, & Charles III. Duc de Lorraine, d'inspirer au Roy une genereuse resolution d'oster aux Huguenots l'exercice de leur Calvinisme, & tous les moyens de pouvoir rependre les armes, afin de n'avoir pas la honte

Mezeray.

Castelan. l. 5. c. 10.

honte de souffrir qu'une poignée de ses sujets luy fist la loy, en le contraignant de permettre par Edit l'établissement de l'heresie, au prejudice du glorieux titre de Roy Tres-Chrestien, que ses Predecesseurs luy avoient aquis, en combatant toujours de toute leur force les Heretiques qu'ils n'ont jamais soufferts dans leur Royaume. ANN. 1564.

L'esprit donc de la Reine, & celuy du Roy, qui fut du moins ebranlé par ces remontrances, estant disposez de la sorte, il ne faut pas s'etonner si les Huguenots ne furent pas trop favorablement traitez pendant ce voyage, quoyque l'on ne fist rien directement contre l'Edit de Paix. Les Bourguignons qui temoignerent plus de zele que tous les autres, supplierent treshumblement le Roy, quand il fut à Dijon, qu'il n'y eust point de Presche dans tout le Duché, & on leur donna sur cela de bonnes paroles. On fit bastir une seconde Citadelle à Lyon contre le parti Huguenot, qui y estoit encore le plus fort, & l'on donna l'ordre pour demolir les nouvelles fortifications dans les Places qu'ils avoient occupées durant la guerre. On leur defendit l'exercice de leur pretenduë Religion à dix lieuës à la ronde des lieux où la Cour passeroit, quoy-qu'il y fust permis en certaines villes par l'Edit, qui fut interpreté quand le Roy n'y seroit pas, ou à dix lieuës pres. On fit un nouvel Edit à Roussillon, mais en

ANN. 1564. du Comte de Tournon, par lequel il leur fut defendu, sur peine de la vie, de toucher aux choses sacrées, de briser les Images, & de tenir aucune assemblée qu'en presence des Officiers commis par Sa Majesté pour y assister; & les Magistrats eûrent ordre de contraindre les Moines & les Prestres Apostats qui s'estoient faits Huguenots pour se marier, de se separer de leurs femmes sur peine des galeres pour les hommes, & de prison perpetuelle pour les femmes. Dans les plaintes que les Catholiques faisoient contre les Huguenots, & réciproquement les Huguenots contre les Catholiques, on traitoit toûjours plus favorablement ceux-cy que les autres, auf-

1565. quels on donnoit ordinairement le tort. La Conference que la Reine eut en passant par Avignon avec le Vice-Legat, qui en fut merveilleusement satisfait, leur donna de l'ombrage, & ils en prirent encore plus de celles qu'elle eut à Bayonne avec le Duc d'Albe qui y avoit conduit la Reine d'Espagne pour la magnifique entrevuë qui s'y fit de cette Princesse & du Roy son frere. Ils se persuaderent qu'il s'y estoit fait une ligue entre les deux Couronnes pour exterminer tous les Calvinistes des Etats des deux Rois; & ils le crurent d'autant plus, qu'on sçavoit que la Reine menageoit encore alors un abouchement du Pape avec les Princes Catholiques.

Castelu. l. 6. c. 1. La Poplin.

Cet abouchement qu'elle ne put faire reüs-

reüſſir, n'eſtoit en effet procuré par cette adroite Princeſſe, que parce que le Pape, pour faire au-plutoſt terminer le Concile de Trente dont il deſiroit extremement de voir la fin, avoit fait eſperer au Cardinal de Lorraine que dans cette Aſſemblée des Princes il pourroit accorder les adouciſſemens qu'on n'avoit pû obtenir du Concile pour ramener les Proteſtans, & ſur tout la Communion ſous les deux eſpeces, que l'Empereur Ferdinand, le Roy des Romains ſon fils, & elle-meſme avoient fort ſouhaité qu'on accordaſt. Mais les Proteſtans d'Allemagne & les Huguenots de France, qui ne ſçavoient pas le ſecret de cette negotiation, qui ſe voit à decouvert dans les Lettres de Catherine à l'Eveſque de Rennes Ambaſſadeur du Roy à la Cour de l'Empereur, en prirent bien fort l'allarme, comme ſi cette Aſſemblée des Princes avec le Pape ne ſe devoit faire que pour ſe liguer tous enſemble contre eux. Mais enfin ce qui acheva de les perſuader qu'on avoit reſolu leur perte à la Conference de Bayonne, fut le paſſage du Duc d'Albe en Flandre avec une fort bonne armée, pour la raiſon que je vais dire, en faiſant connoiſtre fort brievement, & ſans entrer dans le detail de l'Hiſtoire des troubles de Flandre que tout le monde ſcait, comment l'hereſie de Calvin s'eſt introduite dans les Païs-Bas.

ANN. 1565.

Lettres de la Reine à l'Eveſ. de Rennes. Addit. aux Memoir.

Tandis que Charles Quint veſcut, l'he-

ANN. 1565. reſie qui commençoit à ſe gliſſer dans ces Provinces par la communication qu'on avoit avec l'Allemagne, d'où le venin des erreurs de Luther ſe repandoit deja de tous coſtez, ne put s'y etablir, parce que ce grand Prince qui eſtoit fort aimé des peuples de ces païs-là, qu'il gouvernoit paiſiblement ſelon leurs privileges & leurs anciennes libertez, y faiſoit obſerver ſans peine ſes edits. Mais Philippes II. Roy d'Eſpagne ſon Succeſſeur, ayant pris tout le contrepied de l'Empereur ſon pere, par la maniere extremement ſevere & rigoureuſe dont il voulut traiter ces peuples fort jaloux de leur liberté, fut cauſe qu'il ſe fit de grands ſoulevemens de tous les trois Ordres de cet Etat; & l'hereſie ne manqua pas d'en profiter, pour ſe fortifier & s'etendre dans ces Provinces.

La Nobleſſe indignée de ce que tout eſtoit entre les mains d'Antoine de Granvelle Eveſque d'Arras, homme de grand eſprit, & qui le portoit extremement haut, quoy-qu'il fuſt d'aſſez baſſe naiſſance, ſe ligua tout ouvertement contre luy. Les peuples ne pouvoient ſouffrir que contre la promeſſe qu'on leur avoit faite, on retinſt encore dans le Païs les troupes Eſpagnoles qui faiſoient de fort grands deſordres dans leurs quartiers. Le Clergé, & ſur tout les Eveſques & les Abbez ſe plaignoient hautement de ce qu'on avoit entrepris d'eriger de nouveaux Eveſchez aux depens de leurs

leurs Dioceſes & de leurs Abbayes, ce qu'ils ſouſtenoient eſtre manifeſtement contre les droits & les privileges de leurs Provinces; & tous enſemble proteſtoient qu'ils ne ſouffriroient jamais l'Inquiſition que Philippes vouloit abſolument etablir dans les Païs-Bas. ANN. 1565.

Il eſt vray que ce Prince craignant une revolte generale de laquelle il eſtoit menacé, fut obligé de retirer les ſoldats Eſpagnols, & meſme enfin de rappeller Granvelle, quoyque pour le rendre plus conſiderable aux Flamans, il luy euſt procuré le Chapeau de Cardinal: mais comme il ſe roidit ſur les autres points, & particulierement ſur celuy de l'Inquiſition, les troubles & les brouïlleries ne laiſſerent pas de continuer. Or ce fut durant tous ces mouvemens que les Heretiques, qui n'oſoient paroiſtre auparavant, recommencerent à ſe declarer, & qu'ils ſe multiplierent etrangement par le moyen principalement d'une foule de Predicans Calviniſtes, que l'Admiral prit grand ſoin d'envoyer en Flandre pour y fomenter ces diviſions, en y preſchant le Calviniſme, & exhortant en meſme temps les peuples à ſe maintenir dans leur liberté, que le Pape, à ce qu'ils diſoient, & le Roy Philippes, tous deux d'intelligence pour les opprimer, leur vouloient ravir.

Ce fut pour lors qu'on vit mieux que jamais que la revolte & l'hereſie ſont deux

ANN. 1565. grands maux dans un Etat, qui ne manquent gueres de s'accorder pour ſe maintenir l'un par l'autre, & qui ſe communiquent reciproquement ce qu'ils ont de force & de malignité, pour ſe rendre plus redoutables, & ſe mettre en eſtat de reſiſter à tous les efforts qu'on pourroit faire pour s'en delivrer. Les principaux de la Nobleſſe, bien loin de reprimer l'inſolence des Heretiques, comme ils le pouvoient faire, ſe declarerent hautement leurs protecteurs; les uns ſeulement pour gagner l'affection de cette populace corrumpuë, & pour l'engager dans leurs intereſts; & les autres, parce qu'ils eſtoient eux meſmes infectez des nouvelles opinions, ou qu'ils n'avoient point du tout de Religion, entre leſquels le plus conſiderable, le plus puiſſant, & le plus adroit, eſtoit Guillaume Prince d'Orange, de la tres-illuſtre maiſon de Naſſau, qui, quoyqu'il euſt ſucé avec le lait le venin du Lutheraniſme, eſtant né d'un pere Lutherien qui avoit banni la vraye Religion de ſes Etats, parut neanmoins Catholique à la Cour de Charles Quint, pour ne pas nuire à ſa fortune, & ſe fit apres Calviniſte ſous Philippes II. pour fortifier par là le parti qu'il formoit contre ce Roy qui l'avoit maltraité. Les Heretiques auſſi d'autre part ne ſe pouvant maintenir tous ſeuls ſans appuy, s'attacherent aveuglement aux intereſts des mecontens deſquels ils eſtoient protegez. De ſorte que les uns

&c.

& les autres s'entr'aidant, quoy-que par differens motifs, il se fit bientost dans les Païs-Bas une furieuse revolution, dans laquelle le Calvinisme trouva moyen de s'etablir peu à peu dans l'état où nous l'y voyons aujourd'huy. ANN. 1565.

En effet, plus de deux mille Gentilshommes de ceux qui professoient deja le Calvinisme, firent une ligue, en laquelle entrerent l'Admiral & les Huguenots de France, pour se faire octroyer de gré ou de force la liberté de conscience. Quatre ou cinq cens des plus audacieux d'entre eux ayant à leur teste Henry de Brederode, Louïs de Nassau, & les Comtes de Bergk & de Culemborg, presentent à la Gouvernante Marguerite Ducheſſe de Parme une Requeste, par laquelle ils demandent entre autres choses qu'on abolisse l'Inquisition & tous les Edits publiez contre les Protestans. Ceux-cy se voyant soustenus si puissamment, & animez par les Ministres, font à peu pres en Flandre ce que les Huguenots avoient fait en France dans les premiers troubles. Ils prennent les armes, ils s'emparent de plusieurs villes, ils y abbatent les Images, ils y renversent les Autels, ils y aboliſſent la Messe, & y exercent toutes sortes de violences & de cruautez contre les Prestres & les Moines.

La Gouvernante tres-sage Princesse, qui tenoit beaucoup plus des belles & grandes qualitez de Charles Quint son pere que le Roy

ANN. 1565. Roy Philippes ſon frere, agit durant ſix ou ſept ans, pour appaiſer ces troubles, avec une merveilleuſe prudence, employant tantoſt la ſeverité des loix, & tantoſt la clemence, quelquefois la force, & ſouvent l'adreſſe, ſelon la diverſité des occaſions, moderant la rigueur des ordres qui luy venoient d'Eſpagne, ſuſpendant l'execution des Edits, flatant les uns, intimidant les autres, & ſur tout gagnant peu à peu par ſes manieres obligeantes, & par de belles eſperances, la pluſpart des Seigneurs, & rompant adroitement par là leur union. De ſorte que les plus mutins & les plus dangereux, comme le Prince d'Orange & Brederode, s'eſtant retirez en Allemagne, & les peuples les plus echaufez ſe voyant abandonnez de la Nobleſſe, il ſembloit que le calme s'alloit bientoſt remettre dans l'Etat avec l'obeïſſance qui eſt deuë au Souverain, & enſuite que l'hereſie n'eſtant plus ſouſtenuë de la revolte d'un puiſſant parti, s'aneantiroit enfin d'elle-même. Mais la mechante politique de Philippes, toute contraire à une ſi ſage conduite, fit evanoüir toutes ces belles eſperances, en donnant lieu à l'hereſie de ſe remettre, par une nouvelle revolte, qui le depoüilla d'une grande partie de ſes Etats des Païs-Bas.

1566. Il avoit mis en deliberation dans ſon Conſeil, ſur les remontrances que luy faiſoit ſouvent la Ducheſſe Marguerite ſa ſœur, quelles voyes l'on devoit ſuivre pour-

pour retenir les Flamans dans l'obeïſſance. La pluſpart furent d'avis qu'on devoit prendre celles de la douceur, qui avoient de-ja ſi bien reüſſi à la Gouvernante. Mais l'Inquiſiteur General, & le Duc d'Albe, homme ſevere juſqu'à la cruauté, ayant conclu pour la rigueur, Philippes prit auſſitoſt ce parti, ſuivant en cela ſa ferocité naturelle qui ne parut que trop, peu de temps apres, par la maniere tout-à fait barbare d'ont il traita & le Prince Carle ſon fils, & la vertueuſe Reine Elizabeth de France ſa femme. Sur cette reſolution il envoye le Duc d'Albe en Italie, d'où avec une armée de huit mille hommes de pied des vieilles bandes Eſpagnoles & Italiennes, & trois mille chevaux choiſis, il paſſe en Flandre, avec ordre d'y etablir hautement l'Inquiſition de la maniere qu'elle eſt en Eſpagne, & d'y punir rigoureuſement tout ce qui s'eſt fait dans les troubles paſſez contre Dieu & contre le Roy. ANN. 1566. 1567.

Cet homme qui ſatisfaiſoit pleinement ſon humeur barbare & ſanguinaire en obeïſſant à un Maiſtre à peu pres de ſon naturel, excepté que Philippes n'eſtoit pas auſſi brave, ni auſſi grand Capitaine que luy, executa ſes ordres avec tant de cruauté, & mit ſi fort au deſeſpoir les pauvres Flamans qu'il traitoit comme des eſclaves, qu'il ſe fit un ſoulevement preſque general de tous les Ordres, qui, apres pluſieurs changemens de Gouverneurs & de Gouvernemens, pluſieurs

ANN. 1567. ſieurs batailles & combats tres-ſanglans, & pluſieurs grandes revolutions qui apartiennent à l'Hiſtoire de Flandre, aboutit enfin à l'établiſſement d'une nouvelle Republique. Elle commença par la revolte des deux Provinces de Hollande & de Zelande, dont le Prince d'Orange eſtoit Gouverneur, & qui ſecoûerent les premieres par deliberation publique & par Edit le joug de l'Eſpagnol, & meſme ce qui eſt tout-à-fait deplorable celuy de Jeſus Chriſt, en renonçant à la Foy Catholique; & puis par l'union de quelques autres Provinces qui ſont entrées dans leur Confederation, elle s'eſt inſenſiblement accruë par terre & par mer dans l'Europe & dans les Indes, juſqu'à ce haut point de puiſſance où nous la voyons aujourd'huy.

Or ce fut principalement à l'occaſion de ce paſſage du Duc d'Albe que nos troubles recommencerent par la jalouſie qu'en prirent les Chefs des Huguenots. Comme ils ſceurent qu'il amaſſoit ſes troupes en Italie, ils crurent qu'ils n'avoient plus lieu de douter que ce ne fuſt là un effet de la Conference de Bayonne, & que les deux Rois ne fuſſent d'accord pour exterminer tous les Proteſtans de leurs Etats. Sur quoy le Prince & l'Admiral couvrant leur ſoupçon & leur crainte de la belle apparence d'un grand zele pour le bien de l'Etat, remontrerent au Roy, qu'en bonne politique il ſe devoit defier de cette armée d'Eſpagnols

pagnols nos anciens ennemis, qui, ſous pretexte de vouloir reduire la Flandre, où l'on ſçavoit que tout eſtoit pacifié, ſe pourroit jetter ſur la France; & pour les empeſcher de paſſer outre, qu'il falloit faire promptement une levée de ſix mille Suiſſes pour les joindre à ce peu qu'on avoit encore d'Infanterie ſur pied, & renforcer les Compagnies Françoiſes de Gendarmes. Le Roy, auquel ils preſentoient une ſi belle occaſion d'armer ſans leur donner aucun ſujet de plainte, ne manqua pas de faire ce qu'ils demandoient: mais il le fit pour une fin bien differente de celle qu'ils avoient, comme ils en furent bientoſt eclaircis. ANN. 1567.

Car le Prince ayant demandé le commandement de ces troupes, & s'eſtant offert de les entretenir à ſes depens, d'aller au devant du Duc d'Albe pour luy empeſcher le paſſage, & pour le combatre s'il entreprenoit de le forcer: on le remercia de ſes offres, & on luy fit entendre, que comme ce Duc n'avoit pas deſſein de paſſer par la France, on n'avoit pas lieu de s'oppoſer à ſon paſſage, & par cet acte d'hoſtilité rompre de gayeté de cœur la paix & l'alliance qu'on avoit faite avec l'Eſpagne, & qui venoit encore d'eſtre tout nouvellement confirmée. Cela fit qu'ils ne douterent preſque plus qu'il n'y euſt une ligue formée contre eux, & qu'ils entrerent en grande defiance, que l'armée du Duc d'Albe & les Suiſſes dont ils avoient eux-meſmes

ANN. 1567. mes conseillé au Roy la levée, ne leur vinssent tout-à-coup tomber sur les bras. C'est pourquoy ils commencerent à se preparer à tout evenement ; & pour faciliter l'entrée du secours qu'ils avoient deja fort secretement envoyé demander à leurs Confreres d'Allemagne, ils formerent une entrepriſe ſur la ville de Metz, laquelle il s'en fallut bien peu qu'ils ne ſurpriſſent.

Meuriſſe, Hiſtoire de l'hereſie dans la ville de Metz.

Metz autrefois Capitale de l'Auſtraſie & du Royaume de Lorraine dans la premiere & la ſeconde race de nos Rois, & puis devenuë ville Imperiale lors que dans le demembrement qui ſe fit de la Monarchie Françoiſe elle paſſa ſous la domination des Empereurs, avoit toujours eſté toute Catholique, juſqu'à ce qu'environ l'année 1524. des Predicans Lutheriens s'y eſtant gliſſez à la faveur du grand commerce qu'on avoit avec l'Allemagne, y ſemerent leur hereſie, qui comme une peſte ſe repandit bientoſt, particulierement parmi le peuple. Les Magiſtrats temoignerent d'abord beaucoup de zele & de courage pour arreſter le cours d'un ſi grand mal. Ils firent de ſanglants Edits contre ces Heretiques. Ils employerent le fer & le feu pour les exterminer comme on faiſoit alors en France, & Jean Cardinal de Lorraine Eveſque de Metz, le Clergé de la Cathedrale, le Conſeil & les Treize du Gouvernement, firent tous leurs efforts pour empeſcher que ces Proteſtans, dont le nombre croiſ-

ſoit

ſoit inſenſiblement tous les jours, & qui ANN.
ſe ſentoient appuyez des Princes d'Alle- 1567.
magne, n'euſſent le libre exercice qu'ils demandoient. Mais enfin, apres avoir combatu dix-huit ans pour une ſi bonne cauſe, ils furent laſchement trahis par Gaſpard de Heu, qu'ils avoient elevé à la ſupréme Magiſtrature de leur ville ſous le nom de Maiſtre Eſchevin pour l'année 1542.

Ce mechant homme, qui eſtoit ſans contredit le plus puiſſant de Metz, ne fut pas plutoſt etabli dans ſa nouvelle dignité, qu'ayant contrefait juſqu'alors le Catholique pour y parvenir, il fit paroiſtre, ſans plus rien diſſimuler, qu'il eſtoit tout aux Proteſtans, leſquels il vouloit rendre maiſtres de la Ville, & qu'il avoit intelligence avec le Lantgrave de Heſſe, le Duc de Virtemberg; & le Villes de Francfort & de Strasbourg qui luy envoyerent des troupes ſous le commandement du Comte Guillaume de Furſtemberg grand Lutherien, pour y etablir l'hereſie. Ce Comte s'empara d'abord de Gorze où il baſtit un fort, & des avenuës de la Ville, pour y faire entrer inſenſiblement le plus qu'il pourroit de ſes gens. Il entra meſme dans Metz, & demanda aux Magiſtrats que les Proteſtans euſſent la liberté qu'ils avoient dans les autres Villes Imperiales de faire publiquement l'exercice de leur Religion. Au commencement on s'y oppoſa avec toute la force imaginable: le peuple même prit les armes,

&

ANN. 1567. & ſe ſouleva contre luy, de ſorte qu'il fut obligé de ſe retirer. On chaſſa Guillaume Farel, qu'on avoit fait venir de Baſle, & qui le premier de tous preſcha dans Metz le Calviniſme, qui s'y introduiſit apres durant les premiers troubles. Mais enfin par la faction de Gaſpard de Heu, & de ſes deux freres qui avoient exercé comme luy la premiere Magiſtrature, il ſe fit une conference entre certains deputez de la Ville qui eſtoient de leurs creatures, & ceux de ces Princes confederez & de ces Villes Proteſtantes, où il fut arreſté qu'on recevroit deſormais dans Metz un Miniſtre qui auroit toute liberté d'y preſcher ſa doctrine, laquelle il ſeroit permis à tout le monde d'embraſſer, & que l'on ſe mettroit ſous la protection des Princes Proteſtans qui eſtoient alors aſſemblez à Nuremberg.

Un ſi infame traité penſa mettre au deſeſpoir les Catholiques, qui ſe virent ſi laſchement trahis par leur premier Magiſtrat & par leurs Deputez. Mais ils reprirent bientoſt cœur, ſe voyant ſouſtenus par la preſence du Cardinal Jean de Lorraine, du Duc Claude de Gûiſe ſon frere, qui chaſſa de Gorze les gens du Comte Guillaume, & par le nouveau Maiſtre Eſchevin Richard de Ragecour grand Catholique, qui fut crée l'année ſuivante, & par la plus ſaine partie du Conſeil & des Treize, qui ne vouſurent jamais conſentir à ce pernicieux accord. De ſorte que bien loin de s'adreſſer à l'Aſ-

l'Assemblée de Nuremberg, ils deputerent à l'Empereur Charles Quint, pour le supplier tres-instamment de les maintenir dans la possession où ils avoient toûjours esté de ne souffrir point d'heresie dans Metz. Ce grand Prince ne manqua pas de leur accorder leur Requeste, & leur envoya sur le champ le Jurisconsulte Charles Boiset l'un de ses Conseillers d'Estat, avec ordre expres de chasser le Ministre de la Ville, & de retablir toutes choses en l'estat où l'on estoit avant ce pretendu traité fait par surprise avec les Protestans, sans le consentement de l'Evesque, du Clergé, & des Magistrats. Cela fut ponctuellement executé, & l'on publia un Edit du treizieme d'Octobre 1543. par lequel on defend l'exercice de toute autre Religion que de la Catholique dans la Ville & dans tout le Païs Messin, à toutes sortes de personnes, *sur peine de confiscation de corps & biens.* ANN. 1567.

C'est en cet estat que la Ville se trouvoit neuf ans apres, lors qu'en l'année 1552. elle fut reduite sous l'obeïssance du Roy Henry II. qui promit de la conserver dans ses privileges au mesme estat où elle estoit alors. Il est indubitable qu'on n'y souffroit nul Heretique, & que ce peu de Protestans qui y resterent apres cette Ordonnance faisant semblant d'estre Catholiques, alloient à la Messe comme les autres. Et quand on s'apperceut qu'ils manquoient de communier à Pasques, on les y obligea

ANN. 1567. obligea ſur peine d'eſtre chaſſez de la Ville, comme le furent un mois avant ſa reduction deux Gentilshommes, l'un François nommé Croppeville, & l'autre Lorrain appellé Antoine de Sauſſure, qui refuſerent abſolument d'obeïr. Cela fait voir manifeſtement, ce me ſemble, que toutes les permiſſions que l'on a depuis accordées aux Huguenots d'y exercer leur pretenduë Religion ſont nulles, comme ayant eſté obtenuës ſous le faux expoſé qu'ils ont fait, que Henry II à ſon entrée dans Metz avoit promis d'y maintenir libre cet exercice. Au contraire, comme il jura que cette Ville ſeroit conſervée dans ſes Privileges ſelon l'eſtat où elle eſtoit, & qu'on n'y ſouffroit alors aucun Proteſtant, ni Lutherien, ni Calviniſte, il eſt certain que ſans leur faire tort, on leur pourroit oſter la liberté qu'ils y ont depuis uſurpée pendant les troubles. Auſſi lors que Charles IX. fut à Metz en l'année 1569. trouvant que les Huguenots s'y eſtoient retablis à la faveur des troubles, & par la connivence du Mareſchal de Vieilleville qui en eſtoit Gouverneur, il fit l'Edit du ſixiéme d'Avril, par lequel il declare, *que deſirant continuer toutes choſes en l'eſtat qu'elles eſtoient dans la ville de Metz & dans le Païs Meſſin, lors que le feu Roy ſon pere les receût en ſa protection, & ſpecialement pour le regard de la Religion; conſiderant d'ailleurs qu'il n'y avoit alors autre exercice de Religion que de*

la

la Catholique, & que l'alteration & changemens depuis avenus ont eſté par la malice du temps, & durant ſa minorité: il defend à tous les habitans deſdits ville & pais de faire autre exercice, ni d'entretenir d'autres ecoles à l'inſtruction de leurs enfans, ordonnant au Gouverneur & au Preſident de proceder rigoureuſement contre les infracteurs de cet Edit. ANN. 1567.

Voilà ſans doute ce que le Roy, dont le zele pour la Religion n'agit que par les mouvemens que luy inſpirent la juſtice & la bonne foy de laquelle il eſt grand obſervateur, a droit de faire quand il luy plaira, ſans que les Huguenots de Metz s'en puiſſent plaindre raiſonnablement. Or comme avant les ſeconds troubles, dont je decouvre maintenant les cauſes, ils y eſtoient aſſez puiſſans par les uſurpations qu'ils avoient faites durant les premiers: d'Andelot qui avoit reconnu luy même les avantages que ſon parti pouvoit tirer de cette grande ville, & y avoit fait ſes pratiques lors qu'il y fut à l'occaſion de ſon ſecond mariage avec la ſœur du Comte de Salm, forma le deſſein de s'en emparer. Pour cet effet, il ecrivit en qualité de Colonel de l'Infanterie Françoiſe au Gouverneur, comme s'il en avoit ordre du Roy, qu'il luy envoyaſt les Compagnies qui y eſtoient en garniſon, & qu'il receuſt en leur place les vieilles bandes de Piemont; & il envoyoit ſous ce nom les troupes Huguenotes que commandoit Montbrun qu'il avoit rappellé de *Mezeray.*

ANN. 1567. Geneve. Cette dangereuse fourbe faillit à reüssir. Car il estoit dêja entré deux ou trois de ces Compagnies: mais un de leurs Officiers ayant fait connoistre par megarde qu'ils venoient de Geneve, le Gouverneur qui s'apperceut qu'on le vouloit surprendre, & qui se trouvoit encore le plus fort, ayant fait promptement rentrer ce qui estoit déja sorti de ses gens, mit dehors ces nouveaux venus qui se dissiperent bientost. Voilà l'estat où se trouvoient les Chefs des Huguenots dans une perpetuelle defiance, incertains neanmoins encore de ce qu'ils devoient faire, lors qu'il arriva une chose qui acheva d'outrer le Prince de Condé, & luy fit prendre enfin cette funeste resolution qui fut la cause de son dernier malheur, & fit repandre tant de sang & tant de larmes à la France.

Il avoit toujours espéré que la Reine luy feroit donner la Lieutenance generale dans tout le Royaume que le feu Roy de Navarre avoit euë, & qu'elle luy avoit promise pour l'amener au point où elle vouloit en faisant le traité d'Orleans. Cette Princesse qui ne l'aimoit point du tout pour les raisons que j'ay dites, quoy qu'elle luy temoignast depuis ce temps-là beaucoup d'amitié pour le rendre suspect aux Huguenots, n'avoit nulle envie de luy donner cette importante charge, & ne faisoit que l'amuser. Il luy fut aisé de le faire tandis qu'il n'y avoit point d'armée à commander: mais

mais comme à l'occaſion du paſſage du Duc d'Albe, on levoit des troupes eſtrangeres & Françoiſes, ainſi que luy-meſme l'avoit demandé, alors il ſe mit à preſſer la Reine de luy tenir parole, luy remontrant, pour luy oſter un aſſez beau pretexte qu'elle euſt eu de differer encore à le ſatisfaire, que le Conneſtable, qui avoit le plus d'intereſt à s'oppoſer à cette Lieutenance, y conſentoit, ſi le Roy vouloit bien la luy donner. La Reine plus fine que luy, & qui avoit toujours plus d'un expedient tout preſt pour ſe tirer d'affaire, s'aviſa de luy mettre en teſte le Duc d'Anjou, celuy qu'elle cheriſſoit le plus de tous ſes enfans, & qu'elle formoit entierement ſur ſon eſprit, & ſuivant les maximes de ſa politique. Elle luy inſpira ſans difficulté toute la haine qu'elle avoit pour le Prince, en luy remontrant que c'eſtoit un ambitieux qui vouloit emporter ſur luy cette Lieutenance, à laquelle luy ſeul, comme frere du Roy, & deja en eſtat de commander, pouvoit & devoit legitimement pretendre. Sur quoy elle l'inſtruiſit ſi bien, que le Prince de Condé eſtant venu quelques jours apres vers la mi-Juin au ſouper de la Reine, Monſieur qui n'attendoit que l'occaſion de luy faire inſulte, le tira à part dans un coin de la ſalle, où il le traita d'une etrange maniere, juſqu'à-luy dire d'un ton menaçant, & en mettant la main ſur le pommeau de ſon epée, que s'il penſoit jamais à cette Charge

ANN. 1567.

Brantoſme, éloge du Prince.

ANN. 1567. contre le reſpect qu'il luy devoit, il l'en feroit repentir, & le rendroit auſſi petit qu'il vouloit eſtre grand.

Apres cela le Prince percé juſqu'au vif, ne balança plus ſur le parti qu'il vouloit prendre, quoy qu'il diſſimulaſt pour lors, afin de ſe pouvoir venger plus ſeurement, comme il en forma à l'inſtant meſme le deſſein. Et ce fut là la veritable cauſe des ſeconds troubles, laquelle il couvrit du pretexte de la Religion, qui n'eût que la moindre part, ſi toutefois elle en eût aucune, dans la violente reſolution qu'il prit, & dans la deteſtable & malheureuſe entrepriſe de Meaux. En effet, il avoit deja tenu deux aſſemblées avec les Colignis & ſes principaux confidens, l'une à Chaſtillon, & l'autre à Valery, où l'on n'avoit encore rien conclu. Mais auſſitoſt apres que Monſieur l'eût traité de la ſorte, & qu'il ſe vit ainſi joüé par la Reine, & ſans aucun credit à la Cour, il en alla tenir une troiſieme à Chaſtillon. Et ce fut là que ſans rien expoſer que ce qu'on avoit deja dit dans les deux premieres touchant la ligue qu'ils diſoient qu'on avoit faite pour les opprimer, & pour eteindre leur Religion, on reſolut de prendre les armes non ſeulement pour ſe defendre, mais auſſi pour attaquer, pour tailler en pieces les Suiſſes que le Roy faiſoit lever, & pour ſe rendre abſolument les Maiſtres dans tout le Royaume, en ſe ſaiſiſſant de la perſonne ſacrée du Roy, de

de celles des Princes ſes freres, & de la Reine. ANN. 1567.

Ils ne doutoient point qu'ils ne puſſent facilement executer cette entrepriſe dans l'eſtat où l'on ſe trouvoit à la Cour. Car on n'y ſongeoit alors qu'à s'y divertir en de continuelles feſtes & rejouïſſances, que la Reine, qui aimoit la magnificence & la joye, prenoit ſoin d'y entretenir pour amuſer le jeune Roy tandis qu'elle gouverneroit tout ce qui eſtoit ſa grande paſſion. D'ailleurs, on ſçavoit que la Cour alloit paſſer la belle ſaiſon à Monceaux, Maiſon Royale, ſans aucune defenſe, où le Roy devoit celebrer à la Saint Michel la Feſte de ſon Ordre. Et comme on ne ſe defioit nullement d'eux, parce qu'ils n'avoient aucunes troupes qui puſſent donner de l'ombrage; il leur fut aiſé, durant l'eſpace de trois mois entiers qu'ils eurent pour ſe preparer à cette entrepriſe, de faire avertir fort ſecretement ceux de leur parti par les Provinces, de ſe rendre les uns apres les autres par petites troupes, & en prenant les traverſes, aux environs de Chaſtillon ſur Loing, & de Valery, pour ce temps-là. Cela fut ponctuellement executé; & il y avoit une ſi grande lethargie à la Cour, qu'encore que de pluſiers endroits on fuſt averti de cette conſpiration, qu'on euſt meſme aſſeuré la Reine & le Conneſtable qu'on avoit veû plus de ſix cens chevaux bien armez logez aux environs de Chaſtillon, on n'en

Caſteln. l. 6. c. 4. & 5.

ANN. 1567. voulut rien croire, juſqu'à ce qu'un des freres du ſieur de Caſtelnau qui les eſtoit allé reconnoiſtre, vint dire que le Prince, l'Admiral & ſes freres, avec grand nombre de Nobleſſe, & toutes ces troupes de cavalerie marchoient droit à Lagny, d'où ils devoient auſſitoſt apres aller inveſtir la Cour à Monceaux.

Ce fut alors qu'on s'apperceût un peu bien tard de l'horrible danger où l'on eſtoit d'eſtre ſurpris, & que pour l'eviter on ſe retira bien viſte à Meaux, où l'on fit promptement venir les Suiſſes, qui n'eſtant qu'à trois ou quatre lieuës de là en divers quartiers vers Chaſteau-Thierry, ſe raſſemblerent, & marcherent avec tant de diligence, qu'ils y entrerent la nuit du même jour veille de Saint Michel. On eſtoit à la Cour dans une grande conſternation, parce qu'il ne s'y trouvoit pas un homme, excepté les Suiſſes, qui fuſt en eſtat de combatre contre des gens armez de toutes pieces. La pluſpart n'avoient que des haquenées, & tous eſtoient ſans autres armes que l'epée & quelques carabines pour la chaſſe. On ne ſçavoit à quoy ſe reſoudre: ſi l'on devoit demeurer dans une ſi mechante place ſans vivres & ſans munitions, en danger d'y être aſſiegé par les Huguenots, qui accouroient de toutes les Provinces de deçà & de delà la Marne; ou ſi l'on devoit reculer ou s'avancer, en s'expoſant au hazard d'un combat contre des gens & ſi reſolus & ſi bien

bien armez. Enfin, sur la confiance qu'on eut en la valeur & la fidelité des Suisses, qui en furent ravis de joye, la resolution fut prise de partir avant le jour pour aller droit à Paris, a la veuë des conjurez que les Suisses se promettoient bien de faire tous perir, s'ils avoient l'audace de se presenter en armes devant leur Roy. ANN. 1567.

Cela resolu de la sorte, le Connestable forma des six mille Suisses, un gros bataillon quarré, au milieu duquel, comme dans une forte citadelle, il enferma la Reine & toutes les Dames de la Cour, & mit les Chevaux Legers de la garde, & toute la Noblesse qui environnoit le Roy & Monsieur, à costé du gros bataillon qui les epauloit & les soustenoit tellement, que pouvant les couvrir à droit & à gauche en un instant en faisant demi-tour, il estoit impossible de les attaquer qu'on ne l'eust enfoncé; & en cet estat cette petite armée, à la teste de laquelle ce genereux vieillard se mit, nonobstant sa goute dont il surmonta la douleur par son invincible courage, commença sa marche environ deux heures avant le jour. Cependant les Conjurez, que le Mareschal de Montmorency avoit adroitement arrestez le soir auparavant par un pourparler de deux ou trois heures qui donna lieu aux Suisses d'entrer dans Meaux avant que le Prince les pust couper, parurent à l'aube du jour sur le chemin que tenoit l'armée, qui en même temps fit alte *Ibid. Mezeray.*

ANN. 1567. min que tenoit l'armée, qui en meſme temps fit alte pour les bien recevoir. Le Prince s'avance d'abord à la teſte de quatre à cinq cens chevaux ſuivis du reſte de ſes troupes que d'Andelot conduiſoit à peu d'intervalle, & demande à parler au Roy qui refuſa tout net de l'ecouter, luy faiſant dire fierement, en Maiſtre juſtement irrité d'une audace ſi criminelle, que ce n'eſtoit point en cette poſture de rebelle, & les armes à la main qu'un ſujet parloit à ſon Roy.

Cela ſans doute, comme un grand eclat de tonnerre, devoit l'etonner, & luy faire tomber des mains ces armes impies qu'une furieuſe conſpiration luy avoit fait prendre contre la perſonne ſacrée du Roy ſon ſouverain Seigneur, qui eſtoit dans ces troupes meſmes qu'il vouloit combatre. Mais comme le propre de l'hereſie, dont il faiſoit profeſſion, eſt d'endurcir le cœur, & de luy inſpirer toute la fureur dont l'eſprit de rebellion eſt capable: bien loin de deſiſter de ſa malheureuſe entrepriſe, il ſe mit en devoir de charger les Suiſſes qui couvroient l'eſcadron du Roy, & fit tous ſes efforts pour les enforcer, taſchant de les prendre tantoſt en teſte, & tantoſt en queuë, & puis par les flancs, & toûjours inutilement, parce que ces braves gens faiſoient toûjours face de tous coſtez, ſe tournant piques baiſſées vers l'ennemi qu'ils provoquoient meſme à belles injures, ſans qu'il oſaſt jamais donner dans un corps d'Infanterie ſi fer-

Digitized by Google

ferme, si serré & si aguerri. De sorte qu'on se mit à continuer le marche, le Prince ne faisant plus que caracoller, & que costoyer & suivre l'armée, tantost de loin, tantost de pres, pour la barceler par de legeres escarmouches & de petits combats de quelques cavaliers qui se detachoient pour faire le coup de pistolet. Ainsi le Roy marcha toûiours en battaille jusqu'à ce que le Duc d'Aumale & le Mareschal de Vieilleville estant venus avec deux à trois cens chevaux audevant de luy, le Connestable qui luy donna de bons guides pour le conduire par des chemins ecartez hors de la veûë des rebelles, le pria de prendre le devant avec la Reine pour le rendre plutost à Paris, où il arriva sur les quatre heures du soir, apres avoir essuyé une si mauvaise nuit, & une si fascheuse journée qui en attira d'autres tres-funestes. Les Suisses demeurerent au Bourget avec le Connestable, & entrerent le lendemain avec de grandes acclamations du peuple à Paris, où le Roy les voulut aller recevoir luy-mesme à la Porte de Saint Martin comme ses liberateurs, ausquels il fit donner une montre extraordinaire qu'on devoit aux soldats victorieux apres le gain d'une bataille. ANN. 1567.

Quand au Prince & l'Admiral, apres avoir fait inutilement une tentative si criminelle qui les rendit odieux à toute la terre, & qu'on ne leur pardonna jamais, ils s'arresterent cinq ou six jours à Clayes, pour y re-

ANN. 1567. venoient de toutes les Provinces, où ceux de leur parti s'estant soulevez, s'emparoient des villes, & faisoient les mesmes desordres qu'aux premiers troubles. De là ils furent se poster à Saint Denis, d'où ils envoyerent brusler les moulins aux environs de Paris, & se saisir des passages par terre & par eau, comme pour affamer le Roy mesme dans sa Capitale. Cette continuation d'insulte estoit bien capable de l'irriter: mais il le fut encore plus, quand il apprit qu'au lieu que les rebelles se servent ordinairement du nom du Roy pour autoriser leur revolte, comme s'ils agissoient pour son service, toutes les Ordonnances qu'on publioit parmi ceux-cy, & que l'on affichoit en tous les lieux dont ils s'estoient saisis, estoient faites au nom du Prince de Condé, comme s'ils l'eussent reconnu pour leur Maistre. Le Connestable mesme plus aigri que tous les autres depuis la retraite de Meaux, dont le Roy ne perdit jamais la memoire, luy fit voir en une Assemblée generale qui se tint au Louvre le septieme d'Octobre, une monnoye d'argent au coing du Prince avec cette inscription Latine, *Ludov. XIII. Rex Franc.* Il est vray qu'il y a grand sujet de croire que ce Prince n'a jamais pretendu à la Couronne, & qu'ainsi il n'a point eu de part à un si horrible attentat contre la Majesté Royale, & que certains Huguenots insolens qui ne gardoient aucunes mesures, particulierement dans les Pro-

Dupleix.

Brantosme, éloge du Prince.

vinces

vinces les plus eloignées, avoient fait ba- ANN.
tre cette monnoye à son insceû. Mais 1567.
comme on estoit alors fort peu disposé à juger favorablement de sa conduite, & que ceux que Montluc avoit fait executer en Guyenne, avoient confessé quelque chose de semblable: on voulut bien se persuader qu'il estoit coupable, & que c'estoit là un effet de son ambition demesurée.

Quoy qu'il en soit, comme dans quelque traité qu'on voulut faire encore pour trouver quelque voye d'accommodement, il eut proposé des conditions tout-à-fait insupportables, & tres-pernicieuses à la Religion: le Roy plus aigri que jamais le fit sommer par un Heraut, luy parlant couvert & d'une maniere majestueusement imperieuse qui le fit trembler tout intrepide qu'il estoit, de poser sur le champ les armes, & de venir incessamment avec les Seigneurs qui l'accompagnoient luy rendre l'obeïssance qu'ils devoient à leur souverain Seigneur. Apres cela le Connestable qui avoit receû une partie du secours qu'il attendoit, & qui d'ailleurs ne pouvoit plus souffrir les murmures des bourgeois, à qui les vivres & sur tout le pain de Connesse commençoient à manquer, se resolut de leur donner bataille s'ils osoient l'accepter, ou de leur faire abandonner les postes qu'ils avoient occupez à Saint Denis, à Saint Ouën, & à Aubervilliers, deux villages plus avancez vers Pa-

ANN. 1567. ris, l'un à droit & l'autre à gauche, que Saint Denis, qui n'en eſt qu'à deux petites lieuës.

Brantoſme, La Poplin. Hiſt. de France. d'Aubigné. Dupleix Mezeray, &c.

Pour cet effet, le matin du dixieme de Novembre veille de Saint Martin, il commença de bonne heure à faire ſortir de Paris par les Portes de Saint Denis & de Saint Martin, toutes ſes troupes qui furent conduites par leurs Officiers au champ de bataille qu'il avoit choiſi pres de la Villette, afin de les pouvoir etendre, comme il fit, en cette belle & grande plaine qui eſt entre Paris & Saint Denis, partagée par un grand chemin pavé qui conduit d'une ville à l'autre. Son Infanterie eſtoit compoſée du gros bataillon des ſix mille Suiſſes, des vieux Regimens de Briſſac & de Stroſſi, & de celuy de cinq à ſix mille jeunes hommes des plus braves de la bourgeoiſie de Paris, conduits par le vieux la Riviere Puitaillé, qui voulurent paroiſtre en cette fameuſe journée avec leurs belles armes bien luiſantes & bien dorées, qui ne firent pas pourtant grand mal aux Proteſtans. Cela faiſoit en tout quinze à ſeize mille fantaſſins, & ſa Cavalerie eſtoit d'environ trois mille chevaux. Il rangea cette armée en forme de croix, dont le travers eſtoit incomparablement plus étendu que les deux bouts. Il menoit la bataille qui formoit cette longue haye en travers, dont les deux pointes ſe courboient un peu à droit & à gauche vers Aubervilliers & Saint

Oüen:

Oüen. Il se mit au milieu avec le bataillon des Suisses & son Regiment de Cavalerie qui flanquoit à gauche ce bataillon. Suivoient à la mesme main les Compagnies des Ducs de Nemours & de Longueville, des Comtes de Retz, de Torré, de Lansac, & de Chavigny, qui avoient à leurs flancs force Arquebusiers ; & tous ceuxcy couvroient les Parisiens qui s'etendoient jusques à la Chapelle, où le Connestable avoit logé cinq cens bons Arquebusiers pour les soustenir. C'estoit-là la gauche de la bataille. ANN. 1567.

Il mit à la droite, tout joignant les Suisses, le Regiment du Comte de Brissac, & celuy de Philippes Strossi ; & ceux-cy avoient à leur droite en tirant vers Auberviliers, les Compagnies de Cavalerie du Mareschal de Cossé, de Gontaut de Biron Mareschal de Camp, du Vicomte d'Auchi & du jeune la Riviere. Le Duc d'Aumale & le Seigneur de Damville furent placez derriere le bataillon des Suisses, & les deux Regimens François un peu plus bas que la Villette, avec deux grands escadrons chacun de six cens chevaux qui faisoient l'arrieregarde. Et pour avantgarde le Connestable jetta devant luy le Mareschal de Montmorency qui le couvroit avec un gros de Cavalerie de huit Compagnies de Gendarmes & de six de Chevaux-Legers, ayant à leurs flancs de l'Infanterie pour les soustenir, comme elle en estoit aussi soustenuë. Et derrie-

ANN. 1567. re eux, immediatement devant les Suisses, il y avoit quatorze pieces de canon, les bouches tournées vers Aubervilliers, par où le Connestable vouloit commencer l'attaque.

D'autre costé les Chefs des Huguenots voyant que l'armée Catholique sortoit de Paris, tinrent promptement conseil pour sçavoir ce qu'ils avoient à faire en une occasion si dangereuse, parce qu'ils avoient detaché de leur armée, qui n'estoit gueres plus que de sept mille hommes, le Comte de la Rochefoucaut pour aller au-devant des troupes qui leur venoient de Guyenne, & la Noüe pour s'emparer d'Orleans, où apres s'en estre saisi par intelligence, on fit encore plus de mal qu'on n'avoit fait durant les premiers troubles, puis qu'à cette fois on y ruina la magnifique Eglise de St. Croix. Ils venoient mesme d'envoyer en-re d'Andelot & Montgommery avec cinq cens chevaux & quelques Compagnies d'Infanterie pour se saisir de Pontoise & de Poissy, à quoy neanmoins ils manquerent. De sorte que cette armée estoit presque diminuée la moitié, n'ayant plus qu'environ deux mille chevaux & quinze à seize cens fantassins. Ils estoient tous partagez en trois corps, dont le premier & le plus fort estoit avec le Prince à Saint Denis; les deux autres estoient logez, l'un à St. Oüen, sous le commandement de l'Admiral; & l'autre avec Genlis, Lavardin, & Vardes à

Au-

Aubervilliers. Comme il n'y avoit pas d'apparence de pouvoir avec ſi peu de troupes garder ces trois poſtes que le Conneſtable euſt facilement emportez l'un aprés l'autre, l'Admiral, & pluſieurs autres avec luy, furent d'avis, ou de s'aller renfermer ſur le champ tous enſemble dans Saint Denis, ou de s'y retirer peu à peu, en amuſant cependant l'ennemi par de bonnes & frequentes eſcarmouches, pour differer la bataille juſqu'au lendemain, que d'Andelot, qu'on avoit envoyé rappeller, les viendroit rejoindre. Mais le Prince ayant remontré fort ſagement que ces deux avis eſtoient egalement honteux & dangereux, & que des gens qui ſe retirent en preſence d'une armée en bataille, ſont ordinairement batus: on ne ſongea plus qu'à combatre, & chacune des trois brigades n'ayant qu'à s'avancer hors de ſon poſte pour ſe ranger en corps d'armée, cela ſe fit aiſement en cet ordre. ANN. 1567.

Le Prince de Condé eſtant ſorti de Saint Denis, accompagné des Vidames de Chartres & d'Amiens, des Comtes de Saulx & de la Suze, des ſieurs d'Eſpernay, de Secchelles, de Bouchavanes, de Jacques Stuart Eſcoſſois ſon Capitaine des Gardes, & ayant pres de ſoy le Cardinal de Chaſtillon, qui fit bien voir ce jour-là en combatant tres-vaillamment toûjours à ſes coſtez, qu'il n'eſtoit pas fait pour l'Egliſe laquelle il avoit abandonnée, s'alla mettre en

ANN. 1567. en bataille dans la plaine vis-à-vis du Conneſtable. Il etendit en forme de haye toute ſa Cavalerie, conſiſtant en ſept à huit cens chevaux qui furent rangez front à front ſur une longue ligne, parce qu'il n'en avoit pas aſſez pour doubler les rangs, & pour former des eſcadrons qui euſſent tous enſemble aſſez d'étenduë, pour n'eſtre pas envelopez par le grand nombre d'ennemis qu'ils avoient en teſte. Il mit derriere cette Cavalerie cinq à ſix cens Arquebuſiers, à quoy montoit tout ce qu'il y avoit d'Infanterie dans le corps de bataille. Ils eſtoient conduits par le ſieur de Valfreniere vieux Capitaine, qui auſſitoſt qu'on iroit à la charge devoit les faire avancer ſur les flancs pour les couvrir, & tirer droit ſur les premiers eſcadrons qui s'ébranleroient pour venir à la rencontre de leurs gens.

L'Admiral, aſſiſté de Clermont d'Amboiſe & de Renty, eſtoit à la pointe droite plus avant dans la plaine, un peu au-delà de ſon quartier de Saint Oüen, qu'il couvroit avec cinq à ſix cens chevaux, & environ cinq cens fantaſſins; & la gauche qui fut rangée à la teſte du logement d'Aubervilliers, eſtoit commandée par deux des plus ſignalez Chefs des Huguenots, François de Hangeſt Seigneur de Genlis, & Charles de Beanmanoir Marquis de Lavardin. Le premier eſtoit l'aiſné de trente deux freres, fils d'Adrien Seigneur de Genlis, Capitaine & Bailly d'Evreux, & Chambellan du Roy.

Addit. aux Memoir. de Caſteln. dans l'éloge de Genlis.

Roy Henry II. Ils furent tous braves & ſe ſignalerent dans les guerres etrangeres & dans celles de la Religion, où ils ſuivirent aveuglement le parti des Huguenots, par le ſeul attachement que leur Maiſon, l'une des plus nobles de la Picardie, avoit avec le Prince de Condé; ce qui leur fut extremement funeſte. Car par un prodige tout-à-fait ſurprenant, & dont il ſeroit aſſez difficile de trouver un exemple, cette Maiſon, qui par trente-deux branches ſembloit ne pouvoir manquer de s'etendre juſqu'à la fin des ſiecles, s'eſt trouvée entierement eteinte dans cette admirable fecondité où elle s'eſt tellement perduë, que de ce grand nombre d'enfans, tous hommes faits, il ne s'en eſt trouvé pas un ſeul qui ait laiſſé poſterité pour conſerver une ſi illuſtre Maiſon, de laquelle le titre & la Seigneurie ſont paſſez par aquiſition dans une autre encore plus illuſtre & toujours tres-Catholique; c'eſt celle de Brulard dont eſt le Marquis de Genlis. ANN. 1567.

Charles Marquis de Lavardin, Chevalier de l'Ordre, & Capitaine de cent hommes d'armes, avoit rendu de grands ſervices ſous le Regne de Henry II. qui l'eſtimoit beaucoup pour ſa prudence & pour ſa valeur, & s'eſtoit aquis dans toutes les guerres la reputation de ſage & vaillant Capitaine. Mais comme aprés la mort du Roy ſon Maiſtre il crut qu'on reconnoiſſoit mal ſon merite & ſes ſervices, & qu'il n'avoit

ANN. 1567. voit plus rien à eſperer de la faveur qui n'eſtoit pas pour luy, il en conceut un extreme depit; & cette paſſion la plus dangereuſe de toutes celles dont les grands hommes ont à ſe defendre, l'emporta tellement ſur toutes ſes bonnes inclinations, qu'il oublia ce qu'il devoit à Dieu & à ſon Roy, pour s'attacher à l'Admiral qui le receut à bras ouverts, comme un homme qu'il connoiſſoit tres-capable de ſervir tres-utilement le parti. Auſſi fut-il un des Lieutenans Generaux de l'armée Huguenote, & eût avec Genlis le commandement de la pointe gauche ou il y avoit à peu pres autant de Cavalerie qu'à la droite, & un peu moins de gens de pied ſans Enſeignes, & tous Arquebuſiers comme les autres. Car ils avoient ſi peu de Piquiers, que n'en ayant pû former ſeulement un petit bataillon heriſſé, ils les avoient laiſſez à la garde du bagage à Saint Denis. Ce qu'il y eût de particulier à cette gauche, fut que Genlis ayant fait conduire un foſſé à ſa droite depuis Aubervilliers juſqu'à un moulin à vent qui eſtoit entre ce logement & la Villette, y avoit mis, comme auſſi dans le moulin, les plus aſſeurez de ſes Arquebuſiers, pour tirer en flanc ſur la Cavalerie qui viendroit fondre ſur luy de la pointe droite du Conneſtable.

Ainſi eſtoit diſpoſée la petite armée des Huguenots en forme de croiſſant, dont l'Admiral & Genlis formoient les deux cornes,

cornes, & le Prince plus enfoncé qu'eux vers Saint Denis faiſoit le fond, qui toutefois n'eſtoit pas joint aux deux extremitez, parce que dans ces trois corps il n'y avoit pas aſſez de troupes pour continuer le croiſſant. Tout le haut de Montmartre eſtoit rempli d'une infinité de monde accouru de tous les quartiers de Paris pour voir de là en ſeureté ce que l'on n'avoit jamais veu auparavant, & que nous avons eû le malheur de voir de nos jours durant les troubles de la Fronde, je veux dire, une bataille aux portes de Paris. On commença entre deux & trois heures apres midy à s'entrechoquer furieuſement, lors qu'apres de legeres eſcarmouches qui durerent aſſez long-temps, & où les enfans perdus des rebelles furent mal menez, Vardes craignant que le canon, dont trois ou quatre volées avoient deja mis l'epouvante avec quelque deſordre dans la pointe gauche, ne la miſt en deroute, alla charger avec tant de vigueur les Compagnies de Biron qui s'avançoient pour l'enfoncer, qu'il les fit d'abord reculer: mais un moment apres elles retournerent à la charge avec tant de furie, qu'ils le menerent toujours batant, juſqu'à ce que les Arquebuſiers qui eſtoient dans le foſſé faiſant une furieuſe decharge ſur les plus avancez, les arreſterent. ANN. 1567.

Genlis, qui partant un moment apres de la droite de cette pointe gauche, alla donner dans l'eſcadron du Mareſchal de Coſſé, eût

ANN. 1567. eût le meſme ſort. Car apres l'avoir enfoncé du premier choc ſans toutefois le pouvoir rompre, il fut pouſſé ſi vigoureuſement à ſon tour par ces braves gens, qu'il couroit fortune d'eſtre entierement defait, ſi les Arquebuſiers qui tiroient ſans ceſſe ſur eux du foſſé & du moulin, & dont ils ne ſe pouvoient defendre, ne les euſſent empeſchez de paſſer outre, & de pourſuivre chaudement leur pointe. Il n'en fut pas ainſi de l'autre coſté. Car l'Admiral qui craignit que toute l'armée n'allaſt fondre ſur Genlis, ayant fait avancer ſes fantaſſins aux flancs de ſa Cavalerie, donna ſi furieuſement dans les premiers eſcadrons de la pointe gauche des Catholiques qu'il avoit en teſte, qu'il les renverſa ſur le grand bataillon des Pariſiens, qui prirent auſſitoſt l'epouvante & la fuite vers Paris, croyant deja que tout eſtoit perdu: de ſorte que les Huguenots, pour jetter par tout la terreur, ſe mirent à crier de toute leur force *Victoire.* Mais le Mareſchal de Coſſé qui vit ce deſordre ayaint laiſſé autant de gens de la droite qu'il en falloit pour faire teſte à Genlis & à Vardes qui ſe rallioient, courut promptement à la gauche avec le Duc d'Aumale, & ſe joignant aux eſcadrons qui tenoient encore ferme, chargea ſi vivement Clermont d'Amboiſe & les autres qui ne ſongeoient plus qu'à pourſuivre les fuiards, qu'il les contraignit de fuir eux-meſmes, & de ſe retirer au grand trot vers St. Oüen.

Ce-

Cependant le Prince qui avoit veû ce que venoit de faire l'Admiral, courut avec tant de viteſſe, en prenant un peu ſur la droite pour ſe joindre à luy, & puis tourner tous deux enſemble contre le Conneſtable, que ſes gens de pied ne le purent ſuivre. Mais comme il vit que le Mareſchal de Montmorency qui couvroit le front de la bataille & les Suiſſes s'avançoit vers luy pour le prendre en flanc, il fut contraint de tourner teſte, & de luy oppoſer une partie de ſa Gendarmerie, tandis qu'avec l'autre il alla charger le Regiment de Cavalerie du Conneſtable: de ſorte qu'au lieu d'un combat, il s'en fit deux en cet endroit, qui eurent des ſuccés bien differens. Car le Mareſchal de Montmorency, apres avoir combatu quelque temps avec toute la force & la vigueur imaginable la Cavalerie qu'il avoit en teſte, & tendu morts ſur la place ceux qui luy diſputoient plus opiniaſtrement la victoire rompit, & mit enfin à vaude-route tout le reſte qui prit la fuite avec tant de precipitation, que ces fuyards paſſerent ſur le ventre à leur Infanterie qui les ſuivoit, & qui fut miſe enſuite tellement en deſordre, qu'il luy fut impoſſible de ſe rallier. Ainſi la victoire fut toute entiere de ce coſté-là. ANN. 1567.

Mais de l'autre on ne vit jamais tant de laſcheté qu'il y eût parmi les gens du Conneſtable, ni tant de valeur heroïque qu'en fit paroiſtre ce grand homme en

cette

ANN. 1567. cette derniere occaſion qui termina ſa vie en la couronnant d'une gloire immortelle. Car le Prince accompagné de ſes braves n'eût pas ſi-toſt donné lances baiſſées avec ſon courage & ſon impetuoſité ordinaire dans le gros du Conneſtable, qu'il l'enfonça, & que ce Regiment déja etonné de la fuite des Pariſiens, & de quelques eſcadrons de la gauche, fit encore pis que ceux-cy. Car plus de mille de ces Cavaliers, & même quelques Volontaires de la Cour, n'ayant pu ſouſtenir ſeulement le premier choc, tournerent honteuſement le dos, fuyant à toute bride vers Paris avec leurs belles armes dorées, & abandonnant laſchement leur General au milieu des Huguenots ſes ennemis qui le haïſſoient à mort, parce qu'il n'avoit jamais voulu conſentir qu'on leur accordaſt de nouveau l'Edit de Janvier. Mais ſi cette fuite a fletri ces laſches d'un opprobre éternel, il faut auſſi avouër d'autre part qu'elle ſervit merveilleuſement à la gloire du Conneſtable, en luy donnant occaſion de faire paroiſtre en mourant qu'il a eſté durant ſa vie un des plus grands hommes du monde.

En effet, il ſouſtint preſque tout ſeul avec un courage invincible & une force plus qu'humaine à l'age de pres de quatre-vingts ans, l'effort des plus braves d'entre les Huguenots qui le chargeoient de tous coſtez, fort reſolus de l'avoir mort ou vif. Il ſe maintint neanmoins toujours ferme, & ne re-

repondit qu'à grands coups d'epée à ceux qui luy crioient qu'il se rendist, quoyqu'il fust tout couvert du sang qui luy couloit de quatre ou cinq playes qu'il receut au visage, outre un grand coup de masse d'armes sur la teste, duquel il ne fut point du tout ebranlé. Et comme il faisoit tomber à ses pieds un de ses ennemis qu'il avoit percé au defaut de la cuirasse, le Capitaine Stuart qui commandoit les Gardes du Prince prenant par derriere ce genereux vieillard, & luy appuyant le pistolet sur la cuirasse qui n'estoit qu'à l epreuve du coustelas, luy enfonça trois balles dans les reins. Cela pourtant n'empescha pas que ce Heros ne retirast son epée du corps de celuy qu'il venoit d'abbatre à ses pieds, & que se tournant vers ce malheureux Escossois, il ne luy en donnast d'un revers un si grand coup de la garde & du pommeau à travers des mahoires, qu'il luy en ébranla toutes les dents, & luy en fit sauter trois de la bouche. ANN. 1567.

Cependant le Mareschal de Montmorency d'une part, apres avoir vaincu de son costé, & de l'autre le Duc d'Aumale & les Mareschaux de Damville & de Cossé estaut accourus au secours du Connestable, les choses changerent bientost de face. Les gens du Prince furent vivement repoussez, & avec perte de plusieurs des plus signalez & des plus braves, entre lesquels Loüis d'Ailly Vidame d'Amiens, & son frere Charles d'Ailly de Pequigny, les Comtes

de

ANN. 1567. de la Suſe & de Saulx, & Saint André ſon frere, furent tuez ſur la place : luy-meſme y penſa demeurer, ſon cheval qui avoit au travers des flancs un grand tronçon de lance avec deux ou trois grandes arquebuſades commençant à fondre ſous luy ; & ce ne fut qu'avec une extreme difficulté que l'Admiral, les ſieurs de Genlis & de Vardes, avec tout ce qu'ils purent rallier de leurs gens, courant auſſi de tous coſtez vers cet endroit où le combat eſtoit ſi echauffé, le purent tirer de la preſſe, & le remonter. Apres quoy, comme la nuit ſurvint là-deſſus favorablement pour les Huguenots, qui ayant eſté enfin repouſſez & batus de tout coſté n'en pouvoient plus, ils ſe retirerent à Saint Denis, laiſſant aux Catholiques le champ de bataille, les depouïlles & les morts. Il y en eût quinze à ſeize cens de part & d'autre, plus de mille du coſté des Huguenots, outre plus de cinquante Gentilshommes ou Seigneurs de marque; & des Catholiques environ cinq cens, entre leſquels il n'y eût que quatre perſonnes de grande qualité, à ſçavoir, Hieronyme de Turin, François d'Ongniez Comte de Chaulne, Antoine de Batarnay, le dernier de l'illuſtre Maiſon des Comtes du Bouchage, & enfin le grand Conneſtable.

Brantoſme éloge du Conneſtable.

Il n'y a rien de plus glorieux que la mort de ce Heros Chrêtien. Auſſitôt qu'il fut revenu d'une defaillance que la perte de ſon ſang luy avoit cauſée, il demanda s'il reſtoit encore un peu

peu de jour, ajoustant qu'il falloit chaudement pourſuivre la victoire qu'on avoit gagnée, & ne pas s'amuſer autour de luy. *Auſſi-bien*, dit-il au Sr. de Sanzay, l'un de ceux qui ne l'abandonnerent pas durant le combat, *je ſuis mort : mais je vous prie de dire au Roy que je me tiens le plus heureux homme du monde, de mourir ainſi pour le ſervice de Dieu & de mon Roy, dans le champ de bataille, comme je l'ay toûjours ſouhaité, ne pouvant donner de plus glorieuſes marques du zele que j'ay toujours eû pour la Religion & pour l'Etat, qu'en mourant au lieu meſme où j'ay reçû ces playes en combatant pour l'un & pour l'autre.* Apres cela il ſe mit à dire les oraiſons dont il recitoit regulierement tous les jours un grand nombre, fort reſolu de mourir là-même comme il étoit étendu ſur la terre; & ce ne fut qu'à grand peine qu'il ſouffrit enfin qu'on le tranſportât à Paris, où apres avoir dit ſur ce ſujet les plus belles choſes du monde au Roy & à la Reine qui fondoient en larmes, il mourut le douzieme de Nov. en ſon Hoſtel, & alla gouſter au ciel les fruits de la victoire qu'il avoit remportée ſur les Hugenots deux jours auparavât. ANN. 1567.

On luy rendit apres ſa mort à peu pres les meſmes honneurs que l'on a couſtume de rendre aux Rois. Son corps fut porté à Montmorency, dans le magnifique Mauſolée que luy fit dreſſer la Conneſtable Magdeleine de Savoye, ſa femme, une des Heroïnes de ſon ſiecle ; &

ANN. 1567. son cœur fut mis auprés de celuy de Henry II. son bon Maistre en l'Eglise des Celestins. Toute la France pleura sa mort, à la réserve des Huguenots, qui selon leur lasche coustume témoignerent la joye qu'ils en avoient par leurs satyres & par leurs libelles, qui comme les ombres dans un tableau ne servirent qu'à rehausser l'éclat de la gloire d'un si grand homme. Grand veritablement devant Dieu & devant les hommes dans toutes les perfections que l'on peut souhaiter, soit pour les vertus morales ou pour les chrestiennes, soit pour la paix, soit pour la guerre, soit pour le conseil, ou pour l'exécution, soit pour le maniement des affaires, ou pour les combats, s'estant trouvé en huit batailles où il fit toûjours le devoir d'un tres sage Capitaine & d'un tres-vaillant soldat sans jamais avoir reculé d'un seul pas. Mais sur tout tresgrand dans cét attachement inébranlable qu'il a toûjours eû à la Religion Catholique dont il fut le puissant appuy contre le Prince de Condé & les trois freres de Chastillon, quoy qu'ils fussent tous quatre ses neveux, & dans son inviolable fidelité au service de quatre Rois ses Maistres, sans qu'aucun pretexte ni de ressentiment, d'interest, d'honneur, ou d'engagement, ni aucune tentation de quelque nature qu'elle fust, l'en ait jamais pû détourner : ce qui doit rendre sa memoire venerable, principalement à tous les François, comme son nom & son me-

ri-

Digitized by Google

rite l'ont eſté durant ſa vie, & le ſeront encore apres ſa mort éternellement à toute la terre. ANN. 1567.

Voilà quelle fut la bataille de S. Denis, apres laquelle d'Andelot eſtant retourné le jour ſuivant deſeſperé de ne s'y eſtre pas trouvé, fit faire aux Proteſtans une aſſez mauvaiſe fanfaronerie. Car ſe voyant fortifiez de cette brigade qui pouvoit reparer en quelque maniere la perte qu'ils avoient faite le jour precedent, ils s'allerent remettre en bataille ſuivant ſon avis au meſme ordre qu'ils avoient tenu, & ſous les meſmes Chefs; puis, pour montrer que bien loin de ſe croire vaincus, ils étoient en état d'agir en victorieux, ils occupent les poſtes où l'armée du Conneſtable eſtoit rangée, mettent le feu dans la Chappelle, & s'avancent tambour batant & trompettes ſonnantes juſqu'aux barrieres du fauxbourg, provocant avec de grans cris au combat les Catoliques qu'ils ſçavoient bien qui ne pouvoient ſortir en l'eſtat où eſtoit le Conneſtable auquel on n'avoit point encore deſigné de ſucceſſeur, à qui les autres Chefs, qui pouvoient pretendre à cét honneur, deuſſent obeïr ſans difficulté. Ce qu'il y eût de ridicule en cette vaine entrepriſe des Huguenots, fut que ſe trouvant incommodez d'un ſeul moulin de pierre de taille environné d'un bon foſſé & bien percé de tous coſtez, d'où l'on tiroit ſur eux force arquebuſades, ils l'attaquerent avec toute

ANN. 1567. leur Infanterie ſous leurs plus braves Capitaines Vallefreniere & Beauregard mais ils en furent toûjours repouſſez par le Capitaine Guerry Pariſien qui le defendoit avec peu de ſoldats; de ſorte qu'apres avoir perdu leurs plus vaillans hommes à cette attaque, ils furent contraints de s'en retourner à S. Denis au ſon de leurs trompettes pour couvrir leur honte, mais ſuivis des huées & des cris des Pariſiens & des ſoldats du moulin, qui fut depuis appellé le Moulin Guerry, du nom de ce genereux Capitaine, que le Roy, en recompenſe de cette action, éleva à de plus hautes charges dans l'armée.

Au reſte comme en donnant la bataille le Conneſtable pretendoit chaſſer les rebelles de leurs poſtes, on recût encor deux jours apres ſa mort ce fruit de ſa victoire. Car craignant que l'armée Royale, qui ſe fortifioit tous les jours, & devant laquelle ils n'euſſent plus oſé paroitre en raſe campagne, n'enlevât leurs quartiers, ils en ſortirent le quinzieme de Novembre, & furent audevant des troupes qui leur venoient de Guyenne, de Xaintonge, & du Poitou, & qu'ils receûrent à Pont ſur Yonne, où l'ayant pris d'aſſaut, ils firent tout paſſer, juſqu'aux enfans meſme, avec une barbare cruauté, par le fil de l'Epée. Aprés quoy ils paſſent la Seine à Nogent; puis detournant à gauche, ils vont paſſer la Marne à Eſpernay, d'où ils tirent vers la Lorraine, pour y joindre le grand ſecours qu'ils

Digitized by Google

qu'ils attendoient de l'Allemagne. Car dés le commencement de ces troubles ils avoient envoyé vers les Princes Protestans implorer leur assistance, contre ceux, disoient-ils, qui ne leur faisoient la guerre qu'en haine de leur Religion, dont ils ne vouloient pas souffrir qu'ils eussent l'exercice. Le Roy aussi de son costé y envoya Bernardin Bochetel Evesque de Rennes, retourné depuis peu de son Ambassade aupres de l'Empereur, & puis le jeune Lansac, pour faire entendre à ces Princes qu'il ne s'agissoit nullement de la Religion Protestante, dont l'exercice leur avoit esté permis conformement à l'edit de Pacification qu'ils avoient accepté ; que c'estoit icy la cause commune de tous les Souverains, & singulierement des Princes d'Allemagne alliez du Roy, avec lequel ils se devoient joindre contre des rebelles, qui par un execrable attentat avoient pris les armes pour se saisir de la personne du Roy, qu'ils avoient mesme entrepris d'assieger dans sa Capitale, devant laquelle on en estoit venu à la bataille qu'ils avoient perduë. ANN. 1567.

Ces deux habiles hommes s'aquiterent si bien de leur commission, que ces Princes, presque tous Lutheriens, detestant la rebellion de ces Calvinistes, qu'ils n'aimoient pas trop d'ailleurs, protesterent qu'ils vouloient toûjours demeureur dans l'alliance qu'ils avoient avec le Roy. Et Iean Guillaume second fils d'Auguste Duc de

ANN. Saxe s'engagea meſme à lever des Reitres
1567. pour le ſervice de Sa Majeſté. Il fallut donc avoir recours au Calviniſtes. Car encore
1552. que par la Pacification de Paſſau, & par
1555. l'Edit d'Auſbourg, il n'y euſt de toutes
Hiſtoire du Lutheran. l. 5. les hereſies que le Lutheraniſme ſelon la Confeſſion d'Auſbourg dont l'exercice fuſt permis dans l'Empire: les Empereurs neanmoins qui ont ſuccedé à Charles-Quint n'ayant pas eû autant de force ni d'autorité qu'en avoit ce grand Prince pour faire obſerver ces Edits, ont eſté obligez, pour vivre en paix, de laiſſer aux Princes & aux villes Imperiales la liberté de profeſſer le Calviniſme, que les Miniſtres de Zurich & ceux de Geneve, & entre
1557. autres Farel & Beze qui aſſiſterent à la Conference de Wormes porterent en Allemagne.

Il y fut receû dans quelques Eſtats, & toleré dans d'autres: mais la pluſpart l'ont rejetté, en ayant meſme plus d'averſion
Flor. de Ram. l. 5. que de ce qu'ils appellent la Papauté. Il s'eſt auſſi gliſſé dans la Pologne, dans la Tranſilvanie, & dans la Hongrie, où ſelon l'ordinaire de cette hereſie il n'a pas manqué d'exciter ces troubles qui durent encore aujourd'huy, & qui par la diviſion qu'il y a miſe pourroient bien donner lieu au Turc de s'emparer enfin de tout le reſte de ce beau Royaume. C'eſt pourquoy Soliman, Prince auſſi ſage politique que grand conquerant, ſçachant que la nouveauté, en matiere de Religion, cauſe

toû-

toûjours dans les Etats des desordres semblables à ceux dont il sceût si bien profiter, ne voulut souffrir dans les conquestes qu'il fit en Hongrie que les seuls Catholiques, sans aucun melange de Novateurs. Il voulut mesme que le Prince de Transilvanie qu'il avoit pris sous sa protection, en chassast les Lutheriens, les Calvinistes, & les Ariens, qui y rentrerent aprés sa mort, & y mirent enfin toutes choses dans une effroyable confusion. ANN. 1567.

Or le plus puissant de ceux qui avoient embrassé en Allemagne la doctrine de Calvin, estoit alors sans contredit Frideric III. Comte & Electeur Palatin, qui avoit succedé depuis huit ou neuf ans au Comte Palatin Othon de Baviere Duc de Neuborg mort sans enfans, & duquel il estoit cousin au septiéme degré, estant descendu comme luy, mais par un cadet, de l'Empereur Robert de Baviere. Cét Electeur estoit un Prince egalement sage & vaillant, qui avoit esté Catholique fort zelé, & avoit combatu sous Charles-Quint avec beaucoup de gloire contre les Princes Protestans, & en Autriche contre les Infidelles. Mais par un malheur semblable à celuy de ses deux derniers Predecesseurs Othon & Frideric II. qui de Catholiques se firent Lutheriens pour s'enrichir des biens d'Eglise, il se laissa seduire à la Princesse Marie de Brandebourg sa premiere femme qu'il aimoit tendrement, & se fit Lutherien comme elle, 1559. *Daniel Pareus, Hist: Pal: David Chytræ. Hist: Saxon. Addit. à Castaln: l. 6.*

ANN. 1567. 1559. elle, par amour & par intereſt. C'eſt pourquoy comme peu de temps apres ce changement il eût ſuccedé à l'Electeur Othon & qu'il n'eſtoit pas trop bien perſuadé de ſa Religion, il ne fut pas fort difficile à Theodore de Beze & au Miniſtre Daniel Touſſaints d'Orleans que Calvin luy envoya de Geneve avec quelques-uns de ſes Livres, de le tourner du coſté du Calviniſme, qui luy laiſſoit la meſme liberté de ſe ſaiſir des biens d'Egliſe, & luy oſtoit les difficultez qu'il avoit ſur le Myſtere de la cene, où Calvin ne veut point d'autre preſence du corps de Ieſus-Chriſt que par la foy. Il établit donc par Edit cette nouvelle hereſie dans ſes Etats, ce qui luy attira la haine de tous les autres Princes Proteſtans

Flor. de Ram. l. 5.

Hiſt. du Luther. l. 6.

Cela pourtant n'empeſcha pas que ſes Sujets ne la ſuiviſſent avec la meſme facilité qu'ils la quitterent ſous l'Electeur Loüis ſon fils aiſné, qui rétablit le Lutheraniſme qu'ils abandonnerent encor apres ſa mort pour ſuivre de nouveau le Calviniſme ſous la Regence de ſon frere Iean Caſimir, Tuteur du jeune Electeur ſon neveu. Tant ces pauvres peuples ont d'indifference pour toute ſorte de Religions, qu'ils ſont toujours tout preſts d'embraſſer ou d'abandonner comme il plaiſt à leurs Princes.

Les Deputez des Huguenots n'ayant donc pû perſuader aux Princes Lutheriens de les ſecourir au prejudice de l'alliance qu'ils avoient avec la France, s'adreſſerent

acet

à cet Electeur Frideric III. qui depuis qu'il eût embrassé le Calvinisme avoit pris de secretes liaisons avec les Calvinistes de France & avec ceux des Païs-Bas; & ils negotierent si heureusement, que malgré toutes les puissantes sollicitations de l'Evesque de Rennes, ils en obtinrent un secours tres-considerable par l'entremise de Iean Casimir son second fils. Ce Prince qui étoit bien fait, & de beaucoup d'esprit avoit esté nourri à la Cour de Henry II. avant que Frideric son pere fust Electeur. Il y avoit appris l'exercice des armes, nostre Langue, nos interests, & nos manieres, & y avoit soigneusement cultivé l'amitié de l'Admiral & des Seigneurs Protestans, qui n'osoient encore alors se declarer ouvertement. C'est pourquoy comme il eut aquis à son retour beaucoup de credit aupres de son pere qui l'estimoit fort pour ses belles qualitez, il fut comme le nœud de la liaison & de l'intelligence que cet Electeur eut depuis avec eux; & il sçeut si bien mesnager son esprit en leur faveur, qu'il luy persuada de l'envoyer à leur secours avec une armée de sept mille Reitres & de trois mille Lansquenets, ausquels, outre leur paye, ils avoient promis le pillage des bonnes Villes qu'ils prendroient. ANN. 1567. *Addit. aux Memoir. l. 6.*

Ce fut pour empescher cette jonction que le Duc d'Anjou, jeune Pr. de quinze à seize ans, qui apres la mort du Connestab. avoit esté declaré Lt. Gener. representant

ANN. 1567. la personne du Roy dans tous ses Etats, se mit avec l'armée Royale à poursuivre les rebelles, qu'il trouva sur la fin du mois de Decembre logez dans cette grande plaine qui est entre Chalons & Nostre-Dame de l'Espine. On ne pouvoit trouver une plus belle occasion de les combatre avec tout l'avantage qu'on pouvoit raisonnablement souhaiter pour en remporter une pleine victoire. L'armée estoit tres-forte, ayant receû de nouveau les troupes de Guyenne que M. de Terride y avoit amenées, consistantes en plus de douzecens chevaux, tant Gens-d'armes que Chevaux legers, & huitmille hommes de pied. Celles des Huguenots au contraire estoient non seulement beaucoup plus foibles, mais tout en desordre, pour avoir fait de fort longues traites par le plus mauvais temps du monde, la pluspart de leurs chevaux estant déferrez, & leurs fantassins se trouvant presque tous les pieds nus: outre que le brave Timoleon de Cossé, Comte de Brissac, leur avoit enlevé deux ou trois quartiers pres de Châlons, ce qui les avoit fort déconcertées. Et neanmoins, soit que le Mareschal de Cossé son oncle, que la Reine avoit mis aupres du Duc, eust receû ordre de ne rien hazarder, ou que la goute l'eust empesché de monter à cheval, ou qu'il y eust de la negligence de son costé, comme on l'en accusa, il est certain qu'on s'arresta deux jours, pendant lesquels le Prince de Condé, qui vit l'extreme danger

Brantosme.

ger où il estoit, fit une si grande diligence, qu'il passa la Meuse à Saint Mihiel, d'où il fut bientost au Pont-à-Mousson, où il joignit les Allemans.

Ainsi se trouvant une bonne armée de plus de trente-cinq mille hommes, au lieu de rebrousser chemin par un païs que luimesme avoit desolé, il va repasser la Meuse, la Marne & la Seine, en remontant jusqu'à leurs sources, & l'Yonne à Auxerre, où les Huguenots avoient garnison; puis ayant traversé tout à son aise le Gastinois & la Beausse, il alla mettre le siege devant Chartres le vingt-troisieme de Fevrier, pour avoir une ville de cette importance, qui luy fournist dequoy satisfaire ses Reitres & ses Lansquenets, & d'où il pust extremement incommoder Paris. Il croyoit l'emporter en tres-peu de jours. Mais Antoine de Ligaieres la defendit si bien avec quatre mille bons hommes qui s'y estoient jettez, qu'apres un mois de siege il ne se trouva gueres plus avancé qu'il l'estoit en le commençant, & cela fit cause en partie que la paix, de laquelle on traitoit depuis quelques jours, se conclut à Longjumeau entre les Deputez du Roy & ceux du Prince. ANN. 1567. *d'Aubig.*

On la souhaittoit à la Cour pour bien des raisons. Les Huguenots qui s'estoient soulevez dans toutes les Provinces de delà la Loire, & principalement dans le Dauphiné, la Provence & le Languedoc, y faisoient la guerre sous de bons Chefs, & s'y

ANN. 1568. estoient emparez de plusieurs bonnes places. Les Vicomtes de Bourniquet, Paulin, Montclar & Verbelay avec Mouvans l'un des principaux Chefs des Huguenots, & sept à huit mille hommes ayant rasseûré Orleans où estoient la Princesse & les Dames Huguenotes, avoient pris Blois, puis s'estoient allé joindre à l'armée du Prince. On craignoit toûjours qu'il ne prist Chartres, & sur tout que le Duc Iean Guillaume de Saxe, que le sieur de Castelnau Mauvissiere avoit amené jusques à Rhetel avec cinq à six mille Reitres au secours du Roy, ne s'entendist, & ne se joignist enfin avec le Duc Jean Casimir son beaufrere, pour profiter de nos divisions, & s'enrichir à nos dépens, en pillant & ravageant les plus belles Provinces du Royaume. D'autre part, le Prince qui se voyoit réduit à des grandes extremitez, parce qu'il ne pouvoit satisfaire ses Allemans, qui demandoient avec de grandes menaces l'argent qu'on leur avoit promis, & que la Noblesse qui se ruinoit en le servant, commençoit à se retirer, fut bien-aise de sortir de cét embarras, en acceptant les conditions qu'on luy avoit offertes plus d'une fois depuis la bataille de St. Denis, & que les Seigneurs qui l'acompagnoient, excepté l'Admiral, trouvoient qu'il ne pouvoit alors raisonnablement refuser.

On traita donc alors de bonne foy des deux costez à Longjumeau, où le Prince en-

Digitized by Google

envoya pour cette importante negotiation le Cardinal de Chaſtillon qu'il ſçavoit eſtre plus enclin que toutes les autres à la paix, de laquelle il avoit déja traité deux ou trois fois durant le cours de cette guerre. Les Députez du Roi furent Armand de Gontaut de Biron, que ſon rare merite & ſes longs ſervices éleverent depuis à la dignité de Mareſchal de France, & Henry de Meſmes ſieur de Malaſſiſe & de Roiſſy, Conſeiller d'Etat. C'eſt celuy qui ayant fait revivre en ſa perſonne les grandes qualitez du celebre Iean Iaques de Meſmes que François I. tira de la Cour du Roy de Navarre pour en faire un des plus rares ornemens de la ſienne, les a tranſmiſes à ſes illuſtres deſcendans, à Iean Iacques ſon fils Doyen des Conſeillers d'Etat, & ſur tout à ſes trois petits-fils Henry & Jean Antoine, que nous avons veûs s'aquiter avec tant d'honneur & d'integrité de la Charge de Preſident au Mortier dans le premier & le plus auguſte Parlement de France; & Claude de Meſmes, Comte d'Avaux, Surintendant des Finances, & Plenipotentiaire à Munſter, où il fit ce Traité ſi glorieux & ſi avantageux au Roy & à ſes Alliez, en execution duquel & de celuy de Nimegues qui le confirme, la Ville de Straſbourg, la plus puiſſante de l'Alſace, vient de rendre l'obeïſſance qu'elle doit à ce grand Monarque ſon Souverain Seigneur & ſon Protecteur, en recevant ſes troupes. C'eſt ce meſme Traité qui a de-

ANN. 1568.

La Poplin. d'Aubig. Mezeray. Dupleix.

ANN. 1568. a depuis ſervi de fondement à la paix generale dont nous joüiſſons aujourd'huy. Et cela meſme eſt un honneur dont ce fameux Comte d'Avaux, qui fut en cette importante occaſion l'Ange de Paix, ſemble avoir herité de ſon ayeul Henry de Meſmes, qui eût la gloire d'avoir terminé la ſeconde & la troiſieme guerre, en traitant ſi adroitement avec les Huguenots, qu'il leur accorda moins que ce que le Roy luy avoit permis par ſes inſtructions ſecretes de leur accorder.

Memoir. du ſieur de Meſm. dans les Addit à Caſtel. l. 7. c. 12.

Ainſi la paix ſe fit à Longjumeau, quoy que Monſieur qui avoit renforcé ſes troupes de celles que le Duc de Nevers avoit amenées d'Italie, euſt mieux aimé qu'on allaſt droit aux ennemis pour les combatre. Elle fut publiée par un Edit du vingt-troiſieme de Mars, dont les principaux articles furent, *Que l'Edit de la Pacification d'Orleans ſeroit obſervé purement & ſimplement, ſans avoir égard aux reſtrictions & aux modifications que l'on y avoit depuis apportées, & que le Roy declaroit nulles : Qu'il y auroit abolition generale pour tout le paſſé : Que les Huguenots rentreroient dans tous leurs biens, charges & honneurs dont on les avoit depoüillez : que le Roy tiendroit le Prince pour ſon bon parent, & tous ceux qui l'avoient ſuivi pour ſes fidelles Sujets & ſerviteurs, mais à la charge qu'ils deſarmeroient ſur le champ : Qu'ils renonceroient à toutes ligues & aſſociations dedans & dehors le Royaume : Qu'ils*

Digitized by Google

Qu'ils ne feroient aucune levée de deniers ni d'hommes, & qu'ils remettroient promptement entre les mains de ſa Majeſté toutes les villes & toutes les places qu'ils avoient occupées. Au reſte le Roy s'obligea de payer ce qu'on avoit promis aux Allemans qui furent enfin renvoyez en leur Païs. Voilà ce qu'on appella la petite Paix, laquelle fut rompuë dés le mois d'Aouſt de cette meſme année, parce que contre le Traité qu'on venoit de faire, on ne voulut pas rendre au Roy Sancerre, Montauban, Milhaud, Cahors, Albi & Caſtres, mais ſur tout la Rochelle, dont la rebellion manifeſtement ſouſtenuë par les Chefs des Huguenots qui en vouloiẽt faire leur fort fut la vraye cauſe de cette rupture : c'eſt ce qu'il faut maintenant que je faſſe voir. ANN. 1568.

La Rochelle, ville tres-forte, ſituée ſur la coſte de cette partie du Poitou qu'on appelle Païs d'Aunix, avec un tresbon havre où l'Ocean ſe jette deux fois le jour par une baye longue de plus de deux mille pas, avoit receû de fort grands privileges de nos Rois, & ſingulierement de Charles V. ſous le Regne duquel ayant ſecoûé le joug des Anglois, elle s'eſtoit reünie d'elle-meſme à la Couronne. Elle avoit un Gouverneur qui repreſentoit la perſonne du Roy, & un Conſeil ou Corps de Ville compoſé de cent Bourgeois, diviſez en Pairs & en Eſchevins, du nombre deſquels on éliſoit tous les ans huit jours apres Paſques, trois perſonnes qu'on preſentoit au Roy *La Poplin. Mezeray*

Digitized by Google

ANN. Roy ou au Gouverneur, qui choiſiſſoit celuy des trois qu'il luy plaiſoit, pour exer-
1568. cer la ſuprême Magiſtrature l'année ſuivante ſous le nom de Maire ; & ce Magiſtrat eſtoit ſi puiſſant & ſi reveré dans la Ville, que le parti pour lequel il ſe declaroit, quand il y en avoit pluſieurs, l'emportoit indubitablement toûjours pardeſſus tous les autres.

Or comme l'hereſie s'eſtoit fort repanduë dans ces Provinces de delà la Loire, particulierement dans la Guyenne & dans le Poitou, le nombre des Huguenots qui ſe trouvoient dans la Rochelle eſtoit alors déja plus grand que celui des Catholiques. Et neanmoins comme on avoit toûjours eû grand ſoin que celuy qu'on choiſiſſoit pour Maire fuſt du nombre des Catholiques, le parti de ceux-cy, quoy-que plus petit en nombre que l'autre, eſtoit le plus fort, & enſuite la Ville s'eſtoit toûjours conſervée dans l'obeïſſance & la fidelité qu'elle doit au Roy. Mais il arriva, par un grand malheur pour la Religion & pour l'Etat, qu'un des plus riches de la ville, & grand Partiſan des Huguenots, nommé Trucharez, fut éleû Maire à la recommandation du Gouverneur, qui eſtoit Guy Chabot Baron de Jarnac, celui-là-meſme
1547. qui vingt ans auparavant avoit tué François de Vivonne de la Chaſtaigneraye en ce fameux duel, le dernier qui ſe fit en France en champ clos, & en preſence de toute la Cour, au commencement du Re-

gne

gne de Henry II. Ce Gouverneur gagné par Trucharez,& irrité de ce que le Maire precedent, qui avoit rendu ce Huguenot extremement ſuſpect au Roy,s'eſtoit adreſſé tout droit à Sa Majeſté pour luy preſenter les noms de trois éleûs,afin qu'elle en nommaſt un autre que ce Trucharez, écrivit au contraire ſi avantageuſement en ſa faveur en repondant de ſa fidelité, qu'il fut choiſi entre les trois, & mis en poſſeſſion de ſa Charge l'année ſuivante. Et ce fut-là la perte de la Ville pour le Roy, & du Gouvernement pour Jarnac, qui avoit fait la faute,en ſe laiſſant abuſer par ce Huguenot qui le trompa. ANN. 1568.

Car ce nouveau Maire,qui entretenoit une ſecrete intelligence avec le Prince de Condé, aupres duquel il avoit un couſin nommé St. Hermine, ne manqua pas durant ces ſeconds troubles de ſe mettre à la teſte des Huguenots, qui eſtoient alors ſans contredit les plus puiſſans dans la Rochelle,de ſe declarer pour le Prince, & de recevoir de ſa part St. Hermine pour Gouverneur au lieu de Jarnac, qui fut obligé de ſe retirer. Enſuite on mit dehors tous ceux qui refuſerent de preſter le ſerment que tout le Corps de Ville & tous les autres habitans firent d'obeïr à ce Lieutenant du Prince comme à leur Gouverneur, & d'employer leurs biens & leurs vies pour la Religion Proteſtante qu'ils embraſſerent,en aboliſſant tout exercice de la Catolique. Cela rehauſſa bien fort le cou-

ANN. 1568. courage au Chefs des rebelles, qui regardoient cette ville comme la Capitale de cette nouvelle eſpece de Republique, qu'ils avoient deſlors deſſein d'eſtablir, particulierement dans ces Provinces qui ſont au-delà de Loire, où il y avoit beaucoup plus de Huguenots que dans les autres. C'eſt pourquoy Montluc receût ordre d'aſſieger promptement la Ville, ce qu'il alloit faire avec le Comte du Lude Gouverneur du Poitou, le Baron de Jarnac & le ſieur de Pons; & il y a de l'apparence qu'il euſt reüſſi en cette entrepriſe, ſi la paix, qui ſe fit, & fut publiée ſur ces entrefaites, ne l'euſt rompuë.

Mais il s'en fallut bien que les Rochelois en obſervaſſent les conditions auſſi religieuſement que le Roy fit à leur égard en cette occaſion. Car nonobſtant toutes les belles proteſtations de leur obeïſſance & fidelité au ſervice du Roy, ils ne voulurent jamais recevoir ni Jarnac, ni apres luy le Mareſchal de Vieilleville avec garniſon, aleguant, pour s'en excuſer, leurs Privileges, comme ſi ces Privileges euſſent deû empeſcher que le Roy ne fuſt Maiſtre de leur ville ſelon l'Edit de Pacification, & qu'il n'y miſt garniſon pour le bien & la ſeûreté de l'Etat, comme François I. & Henry II. avoient déja fait pour s'aſſeurer de leur fidelité dont ils avoient eû raiſon de ſe défier. De plus, on eût avis à la Cour que ces meſmes gens qui refuſoient l'entrée de leur ville aux ſoldats du Roy,

Caſteln. l. 7. Addit. aux Mem.

Digitized by Google

Roy, y avoient receû plusieurs des principaux Chefs Hugenots, St. Cyre, Chasteller-Portaut, Champigny, la Riviere, & le Comte de la Rochefoucaut qui s'y estoit jetté avec toute sa maison: de plus, que contre la traité de Paix on y continuoit les fortifications selon l'ordonnance de ce Comte, qui en faisoit tracer encore de nouvelles, & qu'on y équipoit grand nombre de vaisseaux de guerre; qu'on n'y vouloit pas souffrir que les Catholiques fussent rétabils dans leurs biens & dans leurs charges, & qu'on les maltraitoit si fort, & sur tout les Ecclesiastiques, que la plus part avoient esté contraints de se retirer ailleurs; & enfin que le Capitaine Puviaut estoit allé de leur part recevoir les ordres de Monsieur le Prince qui leur avoit fait dire qu'il falloit differer à prendre les armes, jusques à ce que les Reitres qu'on levoit pour luy en Allemagne le fussent venu joindre. ANN. 1568.

Apres cela on ne douta plus à la Cour que le Prince & l'Admiral ne se preparassent à la guerre, & qu'ils n'agissent de concert avec ces villes, qui contre l'Edit de Pacification refusoient de se remettre entre les mains du Roy. Sur quoy l'on resolut de faire, avec beaucoup de justice, ce qu'ils avoient taschè tres-injustement d'executer au commencement des seconds troubles, c'est-à-dire, de les surprendre, & de les enlever, comme ils avoient taschè de se saisir de

ANN. 1568. de la perſonne du Roy à Monceaux. Voilà la veritable cauſe de la troſieme guerre des Huguenots, qui leur fut encore plus funeſte que les deux autres. Et l'on ne peut pas dire ce que leurs Auteurs ont écrit, que la paix fut rompuë parce qu'on les avoit voulu ſurprendre; au contraire, on reſolut de les ſurprendre, parce qu'ils avoient violé la paix par tant d'infractions ſi manifeſtes du traité qu'on venoit de leur accorder.

Brantoſme. La Popliniere. Hiſt. de France.

Le Prince s'eſtoit retiré en ſa maiſon de Noyers en Bourgogne, faiſant ſemblant de ne ſonger qu'à y vivre en repos, & à joüir des plaiſirs innocens de la campagne; & l'Admiral qui eſtoit à Tanlay, peu loin de là, ne manquoit guerres d'aller tous les jours conferer avec lui. Le Mareſchal de Tavannes, Lieutenant du Roy en Bourgogne, tres-attaché à la maiſon de Guiſe, & grand confident de la Reine Catherine, entreprit de les enlever tous deux ſelon l'ordre qu'il en avoit receû; & déja les choſes ſembloient eſtre toutes diſpoſees à faire reüſſir cette entrepriſe, lors qu'elle fut decouverte par une lettre interceptée du Mareſchal, qui écrivoit à la Cour *Ie tiens la beſte dans les toiles, haſtez-vous de faire avancer nos gens:* c'eſtoient les Régimens de Goas & de Piedmont, & quelques Compagnies de Gendarmes, qui en faiſant ſemblant d'aller ailleurs, & changeant ſouvent de logis, s'approchoient inſenſiblement de Noyers pour

Brantoſme, éloge du Mareſchal de Tavannes.

in-

inveſtir le Prince. Alors il reſolut d'executer promptement le deſſein qu'il avoit déja pris de ſe retirer à la Rochelle; & là-deſſus il envoye Teligny au Roy, avec une longue Requeſte toute remplie de plaintes, ſur leſquelles il feignoit d'attendre en repos la réponſe, afin d'empeſcher qu'on ne ſe haſtaſt de le prevenir. Mais deux jours apres, qui fut le vingt-cinquiéme d'Aouſt, il partit de Noyers avec la Princeſſe ſa femme, les petits Princes ſes enfans, & l'Admiral, ſuivis ſeulement de cinquante chevaux pour marcher plus viſte, & à petit bruit, paſſe la riviere de Loire à gué pres de Sancerre, puis ſa petite troupe ſe groſſiſſant à tout moment par le concours de la Nobleſſe Huguenote qui accouroit à luy de toutes parts, il ſe rendit le dix-neuviéme de Septembre à la Rochelle, où preſque au meſme temps la Reine de Navarre le vint joindre avec ſon fils le Prince de Bearn, trois Regimens d'Infanterie & huit Cornetes de Cavalerie-Legere, que les Capitaines Piles, Montamar frere de Fontrailles Senechal d'Armagnac, & Saint Megrin luy avoient amenez ſur ſon paſſage. ANN. 1568.

Preſque auſſitoſt d'Andelot, accompagné du Vidame de Chartres, de Montgommery, de la Noüe, de Lavardin, & de quelques autres Seigneurs Huguenots avec plus de quatre mille hommes qu'ils avoient tirez de Normandie, de Bretagne, du Maine & d'Anjou, trouva moyen de

ANN. 1568. de paſſer la Loire à un gué inconnu, un peu au deſſus du Pont de Cé, tous les autres paſſages eſtant gardez par les troupes du Roy. Toutes ces forces eſtant jointes à celles du Prince, ils ſe rendirent maiſtres en tres-peu de temps de la pluſpart des villes du Poitou, de la Xaintonge & de l'Angoumois. Ils y exercerent d'effroyables cruautez contre les Catholiques, ſoit qu'ils ſe rendiſſent, ou qu'on les priſt de force, mais ſur tout à la priſe d'Angouleſme, où comme l'Admiral faiſoit pendre en ſa preſence le Gardien des Cordeliers, grand homme de bien, & tres-zelé Predicateur, ce bon Pere nommé Michel Greſlet luy dit ſur l'echelle d'un ton de Prophete, que comme il imitoit la furieuſe Jezabel, en perſecutant impitoyablement les vrais ſerviteurs de Dieu, un jour viendroit que Dieu juſte vengeur de pareils crimes le traiteroit de la meſme maniere qu'elle le fut, qu'il ſeroit precipité comme elle du haut d'une feneſtre, & que ſon corps ſeroit dechiré plus cruellement encore que ne le fut celuy de cette impie & miſerable Reine. l'Evenement fit connoiſtre quatre ans apres que ce que dit ce ſaint Cordelier, inſpiré de Dieu au bienheureux moment de ſon martire, fut une veritable prophetie.

Hiſtoire des cruautez des Huguenots.

Cependant le Roy juſtement irrité contre les Huguenots, revoque tous les Edits qu'on avoit faits en leur faveur, & en fait publier un nouveau, par lequel il de-

defend dans tout ſon Royaume l'exercide toute autre Religion que de la Catholique, & ſuſpend de leurs Charges & de leurs Offices tous ceux qui refuſeront d'en faire hautement profeſſion. Puis tandis qu'il aſſemble toutes ſes forces pour en faire une puiſſante armée ſous la conduite de Monſieur, il fait paſſer Loire au Duc de Montpenſier, accompagné du jeune Duc de Guiſe, qui commençoit à faire ſes premieres armes, du Vicomte de Martigues, de Matignon, de la Chatre & de Briſſac, avec leurs Regimens de Cavalerie & d'Infanterie, pour s'oppoſer au paſſage de Iaques Cruſol Seignenr d'Aſſier, & depuis Duc d'Uſez, qui avec d'Ambres, Montbrun, Mouvans & Pierre Gourde menoient au Prince les troupes Proteſtantes du Dauphiné, de Provence & de Languedoc, qui ne faiſoient gueres moins de dix-huit à vingt mille hommes. Comme les troupes Royales eſtoient beaucoup plus foibles, tout ce qu'elles purent faire fut de ſurprendre à Meſſignac, dans le Perigord, Mouvans & Pierre Gourde, qui s'eſtoient détachez de leur gros, & de leur tailler en pieces plus de trois mille hommes dans un combat où ces deux fameux Capitaines perdirent la vie. Apres quoy, comme toute l'armée Proteſtante, extremement forte par la jonction des troupes de d'Aſſier, laquelle ſe fit à Auberterte, ſe mit à les pourſuivre : le Duc de Montpenſier ſe retira en bon ordre & ſans

ANN. 1568.

Caſtelu. La Poplin. Hiſ. de Fr. d'Aubig. &c.

Digitized by Google

ANN. 1568. sans aucune perte à Chastellerault, où l'armée de Monsieur le vint joindre. Ainsi, comme on estoit à peu pres egalement fort des deux costez, on crut qu'on en viendroit bientost à la bataille, que les uns & les autres desiroient: mais enfin apres quelques petits combats, & la prise & reprise de quelques places de peu d'importance, la rigueur extraordinaire de l'hiver, les pluyes, & sur tout le verglas, contraignirent les deux armées de se retirer apres avoir esté trois jours consecutivement en bataille l'une devant l'autre pres de Loudun sans se pouvoir joindre. Celle du Duc d'Anjou prit ses quartiers, partie vers Chinon & aux environs de Saumur deçà & delà Loire, & partie dans le Limosin où les Huguenots n'avoient rien; & celle du Prince & de l'Admiral en Poitou. Pour eux, ils se logerent avec la plûpart des hauts Officiers à Niort, où la Reine de Navarre le fut trouver.

Ce fut-là que ne trouvant pas qu'ils eussent assez de ce que la Reine Elizabet leur avoit envoyé d'argent à la sollicitation du Card. de Chastillon, qui de son Chasteau pres de Beauvais où il estoit au commencement de ces troubles, s'estoit sauvé en Angleterre, ils s'aviserent de vendre les biens des Ecclesiastiques, d'où ils tirerent de tres-grandes sommes. De plus, ils resolurent de se remettre en campagne aussitost que le temps le leur permettroit, & de se saisir de quelque passage sur Loire, pour

pour recueïllir ceux de leurs partisans de ces Provinces qui n'avoient peu les joindre, & pour aller au-devant des Reitres du Duc des deux Ponts qu'ils attendoient. Mais le Mareschal de Tavannes, qui estoit Chef du Conseil de Monsieur, ayant découvert leur dessein, fit resoudre qu'on les previendroit, & que l'on iroit droit à eux pour les combatre, ou pour les obliger à se renfermer dans leurs places. Ainsi Monsieur ayant promptement ramassé ce qu'il avoit de troupes dans les quartiers proche de Loire, alla joindre les autres dans le Limosin, & s'estant mis à la teste de son armée extremement fortifiée par les troupes que le Comte de Tende, le jeune Montluc & Joyeuse, luy avoient amenées de Provence, de Guyenne & de Languedoc, & par les deux mille Reitres du Rhingrave & de Bassompierre, il passe la Vienne à Confoulant, s'avance vers la Charente, prend d'abord Chasteau-neuf sur cette riviere, & s'y loge le neuvieme de Mars, resolu de passer pour marcher contre les Rebelles, qui s'estoient reünis en corps d'armée dans la Xaintonge pour luy empescher le passage de la riviere. ANN. 1568.

Il faut avoüer icy de bonne foy, que l'Admiral quelque grand General d'armée qu'il fust, ou qu'on le croyoit estre, fit en cette occasion trois fautes remarquables, qu'on auroit de la peine à pardonner en un jeune Capitaine. L'armée des Huguenots estoit fort diminuée par la perte de cinq à

ANN. 1568. ſix mille ſoldats, que les maladies avoient enlevez durant l'hiver, & par la deſertion de pluſieurs autres qui s'eſtoient retirez dans leurs maiſons. D'ailleurs les Vicomtes de Bourniquel, Montclar, Paulin & Gordon, qui eſtoient avec ſept à huit mille hommes à Montauban, d'où ils faiſoient ſans ceſſe une cruelle guerre aux Catholiques, avoient refuſé de s'aller joindre aux Princes, de peur, diſoient-ils, d'abandonner le Païs à la diſcretion de leurs ennemis qui profiteroient de leur abſence; & le fameux Capitaine Piles qui les eſtoit allé ſoliciter, n'avoit pû amener du Quercy, du Perigord & de la Guyenne que douze cens arquebuſiers & deux cens chevaux. C'eſt pourquoy les Chefs Proteſtans avoient reſolu de paſſer du Poitou en Xaintonge, pour garder les paſſages de la Charente, ou du moins pour ſe poſter en ſorte qu'on ne les puſt contraindre d'en venir à la bataille; ce qu'ils pouvoient faire aiſément en ſe retirant de bonne heure dans les poſtes avantageux, qu'ils avoient le long de la Charente depuis Chaſteau-neuf juſqu'à Saintes. Et neanmoins l'Admiral, à qui le Prince ſe fioit de la conduite de l'armée, & qui luy avoit fort recommandé ces deux choſes, ne pût faire ni l'une ni l'autre; & de plus quand on en fut venu aux mains, il abandonna le Prince au plus fort de la meſlée d'une maniere encore plus honteuſe qu'à la journée de Dreux.

Voicy

Voicy en peu de mots comme la choſe ſe paſſa. ANN. 1568.

Le Duc d'Anjou s'eſtant rendu maiſtre de Chaſteau-neuf, trouva que les ennemis en avoient rompu le pont, & qu'il y avoit de l'autre coſté de la Riviere un grand corps de Cavalerie & d'Infanterie, que l'Admiral y avoit mis pour garder ce paſſage. Mais ce vieux Capitaine, qui paſſoit parmi ſes Huguenots pour le plus adroit & le plus aviſé de tous les hommes, principalement en ruſe de guerre, ſe laiſſa tromper par un jeune General, qui ſe ſervit en cette occaſion d'un tres-beau ſtratageme. Car ayant fait ſemblant d'abandonner le deſſein de paſſer à Chaſteauneuf, il en partit le Vendredy onzieme de Mars, & rebrouſſant chemin s'en alla inveſtir Cognac, comme s'il euſt voulu l'attaquer. L'Admiral qui euſt peur qu'il ne s'en emparaſt d'abord, alla promptement avec l'avant-garde au ſecours du Prince qui y eſtoit avec tres-peu de gens, parce que ſes troupes eſtoient diſtribuées en pluſieurs quartiers aſſez eſloignez les uns des autres, au deſſus & au deſſous de la riviere. Il fut auſſi bientoſt ſuivi de celles qui eſtoient poſtées vis-à-vis de Chaſteau-neuf; de ſorte que Biron & le Preſident de Birague, que Monſieur y avoit laiſſez, eurent le temps & la commodité de faire travailler en repos & en diligence à la reparation du vieux pont, & à en faire un nouveau de bateaux, pendant que

Caſtelnl. 7. c. 3. & ſuiv. Addit. aux Memoir. La Poplin Hiſt. de Fr. de Davila, &c. La Noüe, Diſc. Polit. & Milit.

ANN. 1568. Monſieur amuſoit les ennemis qui faiſoient tirer force canonades de la ville ſur ſes troupes, & qui furent en bataille durant tout le jour à ſa veuë, la Riviere entre deux. Mais il s'en retourna la nuit à Chaſteau-neuf où il demeura tout le jour ſuivant, pour faire travailler aux ponts, qui ne purent eſtre achevez que ſur le minuit; & pour mieux tromper l'ennemi, il diſpoſa de telle ſorte huit cens hommes de pied & quatre cens chevaux ſur les hauteurs qui ſont pres de Chaſteau-neuf au deçà de l'eau, qu'il paroiſſoit de loin que ce fuſt là le gros de l armée.

Cependant le Prince voyant que le Duc d'Anjou s'eſtoit retiré, s'alla poſter le même jour avec la bataille à Jarnac & aux environs pour garder le bas de la riviere; & l'Admiral avec l'avant-garde reprit le poſte de Baſſac où il eſtoit auparavant, peu loin delà, tirant vers Chaſteau-neuf, & receût ordre d envoyer des gens vis-à-vis de cette petite ville, de peur que l'on ne tentaſt de nouveau ce paſſage, & ſur tout, quoy qu'il arrivaſt, de ne point du tout s'engager, & d'eviter la bataille que le Prince ne vouloit nullement hazarder avant qu'il euſt receû le reſte des troupes qu'il attendoit. Mais enfin l'Admiral tout habile homme qu'il eſtoit, ne laiſſa pas de manquer à ces deux choſes, qui eſtoient de la derniere conſequence. Car ſoit qu'il euſt envoyé trop tard les troupes qui devoient garder le paſſage, ou qu'el

qu'elles fuſſent trop foibles pour l'empe- ANN.
cher, ou qu'ayant crû que ce qu'elles de- 1568.
couvroient ſur la montagne au de-là de Chaſteau-neuf, eſtoit toute l'armée qui l'abandonnoit, elles ſe fuſſent écartées pour loger plus commodement dans les villages: il eſt certain que l'armée Catholique paſſa ſur les deux ponts pendant la nuit du douzieme au treizieme ſans reſiſtance, & que l'Admiral fut extremement ſurpris, lors qu'un parti de cinquante ou ſoixante chevaux qui avoient veu l'avant-garde déja toute paſſée au point du jour le Dimanche treizieme de Mars luy en porta la nouvelle à Baſſac.

Il fit icy une ſeconde faute plus grande encore que la premiere: car ayant voulu rappeller une partie de ſes gens qui eſtoient en divers quartiers avant que de ſe retirer à Jarnac, il s'arreſta trois heures entieres à les attendre; de ſorte qu'il donna loiſir à l'avant-garde de l'armée Royale de l'atteindre, & de l'arreſter dans ſa marche. En effet, le jeune Duc de Guiſe qui n'avoit point de plus ardente paſſion que celle de venger la mort de ſon Pere ſur l'Admiral, & le Vicomte de Martigues qui par ſa valeur extraordinaire s'eſtoit aquis dans l'armée le glorieux titre de Soldat ſans peur, s'eſtant detachez de l'avant-garde avec leurs Regimens de Cavalerie, accompagnez de Malicorne, de Pompadour, de Lanſac, de Fervaques, & des autres

ANN. 1568. jeunes Seigneurs que les Huguenots appelloient les Epées dorées de la Cour, chargerent en queuë l'ennemi avec tant de furie, comme il sortoit de Bassac, que l'Admiral fut contraint de faire alte, & de tourner visage pour soustenir ses gens. On combatoit assez long-temps avant que de pouvoir forcer mille Arquebusiers qui faisoient un feu continuel sur les Catholiques à la faveur d'un ruisseau qu'ils bordoient pour en defendre le passage. Mais le brave Duc de Brissac l'ayant franchi le premier avec son Regiment, qui fut suivi de tous les autres, on les contraignit bientost d'abandonner ce poste en grand desordre; & les celebres Capitaines la Noüe & la Loüe, qui avoient ordre de les soustenir, & de faire la retraite avec le Regiment de Puviaut, furent eux-mesmes envelopez, & faits prisonniers.

Ce fut sans doute un grand avantage pour l'armée Royale, & un malheur pour les Rebelles, que cet illustre François de la Noüe, surnommé Bras de fer, Gentilhomme d'une des plus anciennes Maisons de Bretagne, fut pris d'abord en ce premier choc avant la bataille, où il n'eust pas manqué de servir, à son ordinaire, fort utilement son parti. Car il est certain que c'estoit un des plus braves hommes de son temps, ainsi qu'il l'a fait voir par mille belles actions qu'il fit, particulierement apres qu'il eût quitté les Rebelles pour s'attacher au service du Roy.

On

On peut meſme le comparer, non ſeulement aux plus vaillans, mais auſſi aux plus ſages & aux plus ſçavans Capitaines de l'Antiquité, comme il paroiſt par ſes diſcours politiques & militaires, qui en netteté, en force, & en bon ſens égalent ceux des Xenophons, des Polybes & des Ceſars. Mais eſtant obligé, pour favoriſer la retraite de ſon General, qui s'eſtoit laiſſé ſurprendre, de ſouſtenir avec peu de troupes l'effort de preſque toute l'avantgarde Catholique, qui luy vint tomber ſur les bras, il fallut enfin ceder au plus fort, apres un combat long-temps opiniaſtré, tandis que d'Andelot, qui fit auſſi en ce jour-là tout ce que peut faire un grand homme de guerre, defendoit un autre paſſage, pour donner lieu à l'Admiral de s'avancer toûjours vers Jarnac. ANN. 1568,

Cependant le Prince que ce General avoit fait avertir de l'extreme danger où il eſtoit, eſtant arrivé de Jarnac avec tout ce qu'il avoit de Cavalerie, que ſon Infanterie ſuivoit d'aſſez loin, vit bien qu'il eſtoit impoſſible d'eviter la bataille, où il ſe trouvoit engagé par la faute de l'Admiral. Mais comme il avoit le courage d'un Heros, & l'eſprit auſſi grand que le cœur; qu'il eſtoit toujours intrepide, & toujours preſent à ſoy dans l'extremité des plus grands perils: il s'y reſolut ſans balancer, & prit en meſme temps ſon champ de bataille tres-avantageuſement dans un eſpace proportionné à ce qu'il avoit de troupes

ANN. 1568. pes, ayant à ſa droite un eſtang, & ſur la gauche une colline qui le couvroit. Il laiſſa cet endroit à l'Admiral, qui eſtant ſurvenu ſur ces entrefaites avec ſon frere qui l'avoit ſuivi d'aſſez pres, y rangea tout ce qui luy reſtoit de l'avantgarde & la Nobleſſe de Bretagne & de Normandie que d'Andelot luy avoit amenée. Le Comte de Montgommery eût la pointe droite avec les troupes de Languedoc & de Gaſcogne; & pour luy, il tint le milieu avec l'élite de ſa Cavalerie & trois cens Gentilshommes, qui en cette fatale journée, laquelle fut la derniere de ſa vie & de la leur auſſi pour la pluſpart, firent en combatant à ſes coſtez tout ce qu'il euſt peu eſperer des plus vaillans hommes du monde.

Il luy ſurvint en meſme temps un grand malheur, qui fut & le preſage de ſa perte & l'occaſion qui fit éclater ſon courage heroïque d'une maniere qu'on ne peut aſſez admirer. Car un moment avant qu'il falluſt aller à la charge, le Comte de la Rochefoucaut ſon beaufrere s'eſtant approché de luy ſur un cheval fougueux, plus propre à eſtre domté au manege qu'à ſervir en un jour de bataille, il en receut un coup de pied qui luy caſſa tout net l'os de la jambe. Sur quoy, comme on le vouloit faire retirer, *Non, non*, dit-il, en ſurmontant par la grandeur de ſon courage celle de la douleur, *nous n'avons beſoin que de bras pour bien combatre. Apprenez*

Brantoſme.

Addit. aux memoir. Mezeray.

Fran-

François, que le Prince de Condé ayant une jambe cassée, est encore en estat de donner bataille, & qu'il est incapable de se retirer devant un ennemi que nous voyons là tout prest à nous recevoir si nous le prevenons, ou à nous attaquer le premier si nous l'attendons. ANN. 1568.

En effet, pendant que ce Prince donnoit ses ordres pour ranger son armée, le Duc d'Anjou, qui avant que de sortir de Chasteau-neuf avoit receu le sacré Corps de Jesus-Christ avec la pluspart des Seigneurs pour se preparer au combat, étendit ses troupes dans la campagne vis à-vis des rebelles, & à peu pres dans le mesme ordre. Il mit à l'aisle gauche l'avantgarde, qui depuis les seconds troubles avoit toûjours esté commandée par le Duc de Montpensier. Ce Prince dont on a déja parlé, estoit Louïs de Bourbon, fils aisné de Louïs Prince de la Roche-sur-Yon, & de Louïse de Bourbon, fille de Gilbert de Montpensier qui mourut à Pouzzol apres la perte du Royaume de Naples, & sœur du Connestable de Bourbon, Princesse qui fut sans contredit l'une des plus rares merveilles de son siecle, pour ses excellentes vertus, pour son sens & son jugement, qu'elle eut toûjours tres-net & tres-solide jusqu'à son extreme vieillesse de cent ans, qui ne put pas mesme effacer tous les traits de cette beauté majestueuse, qui la rendoit venerable à toute la France. C'est d'elle que son fils, qui com-

Brantosme, éloge du Duc de Montpensier.

ANN. 1568. mença la ſeconde branche de Montpenſier dont il fut le premier Duc, receût les principes de cette pieté exemplaire dont il fit hautement profeſſion dans une Cour où elle n'eſtoit gueres en honneur & en credit. Et comme il prenoit grand plaiſir à ſe repreſenter & à dire qu'il eſtoit du ſang de Saint Loüis, il taſchoit auſſi de ſe rendre digne de cét honneur, en s'efforçant d'imiter les vertus de ce grand Saint, & ſur tout ſon zele pour la Religion qu'il fit éclater principalement dans la guerre qu'il entreprit contre les Infidelles. C'eſt pour cela qu'il ſe declara l'ennemi irreconciliable des Huguenots, quoy-qu'un Prince de ſa maiſon fuſt à leur teſte. Il ne les pouvoit du tout ſouffrir. Il en nettoya ſes Gouvernemens d'Anjou, de Touraine, & du Perche, où ils n'euſſent oſé paroître; & ſon zele, qu'il ne ſceût pas bien moderer, alla ſi loin, qu'il ne vouloit point leur donner de quartier. Il ne parloit à leur égard que de pendre; & quand il en tomboit quelques-uns entre ſes mains par le ſort des armes, il les envoyoit à l'heure meſme à un Cordelier qui le ſuivoit par tout, & auſſitoſt que ce bon Pere les avoit un peu exhortez à ſe convertir, ce Prince les faiſoit expedier ſans remiſſion, juſques là meſme qu'il ne put s'empeſcher de dire au plus honneſte homme d'entre les Huguenots le vaillant & ſage la Noüe, quand il fut pris immediatement avant la bataille, *Mon amy vous eſtes Huguenot, voſtre*

voſtre procés eſt fait, ſongez à voſtre conſcience; & ſans le Vicomte de Martigues qui le luy demanda, pretendant qu'il eſtoit ſon priſonnier, c'en eſtoit fait. ANN. 1568.

Voilà quel fut ce Duc de Montpenſier, que ſa devotion n'empeſcha pas d'eſtre grand Capitaine & tres-vaillant homme, ainſi qu'il le fit bien paroiſtre en cette bataille, où il fut à la pointe gauche, parce que le Duc de Guiſe demanda d'eſtre à la droite pour avoir en teſte l'aiſle gauche des ennemis où eſtoit l'Admiral, que ce jeune Prince, autant animé du deſir de vengeance que de l'amour de la belle gloire, mouroit d'envie de joindre pour le combatre corps à corps, n'ayant jamais pû s'empeſcher de le regarder comme l'aſſaſſin de ſon pere. Auſſi ce fut luy qui donna le premier avec le Vicomte de Martigues dans cette aiſle gauche où le combat fut rude & ſanglant par la brave & longue reſiſtance que fit d'Andelot, ſecondé de la genereuſe Nobleſſe Bretonne & Normande qui l'accompagnoit. Mais comme il arrivoit toûjours ſur eux de nouveaux eſcadrons dont ils ne purent ſouſtenir plus long-temps le furieux choc, toute cette avantgarde fut enfin rompuë, & miſe en déroute avec l'Admiral qui ſe ſauva comme les autres, laiſſant decouvert le flanc gauche du Prince qu'il avoit luy-meſme engagé ſi mal à propos dans ce malheureux combat. Le Duc de Montpenſier en fit à peu prés autant

ANN. 1568. de l'autre costé, où ayant marché sur le ventre au Regiment de Fontrailles qui gardoit la chaussée de l'estang dans lequel la plus part de ses gens furent renversez, il pousſa le reſte qu'il avoit en teſte avec tant de vigueur, qu'apres un combat qui fut quelque temps opiniaſtré, tout enfin fut contraint de laſcher le pied, & de chercher honteuſement ſon ſalut dans la fuite.

Ainſi le Prince, qui eſtant venu furieuſement à la charge avoit renverſé les premiers qui l'affronterent, & percé l'eſcadron qu'il avoit en teſte, fut miſerablement abandonné des deux aiſles, qui aprés avoir eſté rompuës ſans s'eſtre pû rallier, ne ſongerent plus qu'à ſe ſauver. C'eſt icy qu'il faut confeſſer que ce brave Prince eût trop de generoſité de s'eſtre ainſi expoſé à tout perdre, pour ſauver l'Admiral qui s'eſtoit engagé contre ſes ordres, & que celuy-cy en eût trop peu de s'eſtre retiré ſi viſte, ou plûtoſt d'avoir fuï, comme il fit, en laiſſant le Prince preſque tout ſeul au milieu de tant d'ennemis. Car ce grand cœur ne pouvant ſe reſoudre à reculer, & n'ayant plus que ſon eſcadron de trois cens Gentilshommes, la pluſpart Poitevins & Saintongeois, ne laiſſa pas de donner teſte baiſſée dans un gros de huit cens lances où eſtoit le Duc d'Anjou, qui combatit tres-vaillamment, ayant toûjours à ſes coſtez le Mareſchal de Tavannes qui ne le quittoit pas. Mais ce vieux

Ca-

Capitaine fit en meſme temps donner ſur la droite les deux mille Reitres du Ringrave & de Baſſompierre, qui prirent le Prince en flanc du coſté de l'eſtang au meſme inſtant que le Duc de Guiſe & Martigues retournant de la chaſſe des fuyards, le prirent de l'autre coſté par le flanc gauche, & que le Duc de Montpenſier l'inveſtit par derriere. Ainſi comme cet eſcadron fut envelopé de tous coſtez, ces vaillans hommes qui combatoient en deſeſperez, furent preſque tous ou tuez ou faits priſonniers. ANN. 1568.

Sur tout la glorieuſe action d'un vieux gentilhomme Huguenot nommé la Vergne merite les éloges de toute la poſterité. Ce genereux vieillard voyant le Prince par terre apres que ſon cheval tout percé de coups fut tombé ſous luy, le couvrit de ſon corps en combatant au milieu de vingt-cinq jeunes Gentilshommes tous ſes neveux, & tint toûjours ferme avec cette vaillante troupe, juſques à ce qu'il tomba mort ſur quinze de ces braves hommes tuez à ſes pieds, & qu'on eût pris les autres dix. Pour le Prince, comme en l'eſtat où il eſtoit on ne put le remonter, il combatit encore comme il put ſur ſon ſéant, & enfin ayant reconnu d'Argences & Saint Jean, deux braves Gentils-hommes qu'il connoiſſoit fort, il hauſſa la viſiere, & ſe rendit leur priſonnier, en leur preſentant ſon épée qu'ils receûrent avec toute ſorte *Brantoſme.*

ANN. 1568. te de reſpect. Mais le Baron de Monteſquiou Capitaine des Gardes Suiſſes de Monſieur eſtant arrivé là ſur ces entrefaites, & ayant ſceû d'eux que c'eſtoit le Prince de Condé, *Tuez, tuez*, dît-il, & en jurant Dieu, luy va decharger dans la teſte ſon piſtolet, & le fait tomber roide mort au pied d'un arbre contre lequel il étoit appuyé. Ce fut là ſans doute un coup deteſtable que l'on ne peut nullement excuſer, ſur tout dans un François qui devoit reſpecter & épargner le ſang Royal, meſme dans le plus fort de la meſlée, beaucoup plus apres le combat. On a dit que ce coup ſe fit par l'ordre expres du Duc d'Anjou, qui ne pouvant oublier l'entrepriſe de Meaux, qu'il crut que ce Prince avoit faite pour ſe venger de luy, apres en avoir eſté ſi maltraité au ſouper de la Reine, avoit extremement recommandé à tous ſes braves de le ſuivre, de le combatre à outrance, & de ne luy donner point du tout de quartier en quelque eſtat qu'ils le trouvaſſent. Ainſi mourut Loüis de Bourbon, Prince de Condé, dans la trente-neuvieme année de ſon âge, Prince qui dans un petit corps & contrefait, avoit une grandeur d'ame & d'eſprit comparable à celle des plus grands hommes des ſiecles paſſez, & que l'on pourroit mettre au rang des Heros les plus ſignalez de l'Auguſte Maiſon de Bourbon, s'il n'euſt fletri tant de belles qualitez qui le rendoient l'un des plus aimables hommes du

Brantoſme, éloge du Prince.

mon-

monde, par le malheur qu'il eût de mourir les armes à la main dans sa double rebellion contre Dieu & contre son Roy. ANN. 1568.
Mais si l'on a sujet de déplorer le malheur des deux premiers Princes de Condé Loüis & Henry, qui ont combatu de toute leur force jusqu'à la mort pour maintenir en France le parti de l'heresie: on peut dire aussi d'autre part qu'ils ont eû le bonheur d'avoir laissé un successeur en la personne du feu Prince de Condé Henry de Bourbon, qui a toûjours esté l'un des plus zelez defenseurs de la vraye Religion qu'il a fait glorieusement triompher, en combatant par les armes les Huguenots rebelles, & par la plume ceux qui pretendoient faire revivre sous un autre nom une partie du Calvinisme.

Apres la mort du Prince, il n'y eût plus d'ennemi à combatre. Le champ de bataille avec les morts, les drapeaux & les prisonniers demeura libre au victorieux Duc d'Anjou, qui alla coucher à Jarnac dans le logis mesme du Prince, dont le corps fut porté sur une vieille asnesse, exposé à la veûë de toute l'armée. Spectacle pitoyable qui apprend aux Grands du monde, que Dieu peut confondre leur orgueil, & l'abbaisser en un moment jusqu'au centre de la derniere bassesse, quand ils ont l'audace de s'élever contre l'autorité suprême de l'Eglise & des puissances legitimes ausquelles il veut qu'ils soient soumis comme tous les autres sujets. Son corps

ANN. 1568. corps fut neanmoins rendu au Duc de Longueville son beaufrere, qui le fit porter à Vendosme dans le tombeau de ses Ancestres. Jacques Stuard, ce Capitaine Ecossois Huguenot determiné, qui à ce que l'on croit assassina le President Minard, & qui donna le coup mortel au Connestable à la bataille de Saint Denis, s'estant trouvé parmi les Prisonniers, fut aussi tué presque à la veüe de Monsieur dans son antichambre par Honorat de Savoye Marquis de Villars, qui transporté d'un exces de douleur dont il ne put estre le maistre en le voyant, le voulut immoler aux manes du grand Connestable son beaufrere, que cet Ecossois, l'un de ceux qui s'estoient devoüez pour faire perir les trois fameux Chefs des Catholiques, avoit tué laschement, en luy appuyant par derriere son pistolet, avec plus de malignité que de courage. Les Huguenots perdirent en cette bataille assez peu de simples soldats, mais un tres grand nombre de Seigneurs & de Gentilshommes, en quoy consistoit la principale force du parti. Les Catholiques n'y trouverent à dire que cinq ou six personnes de qualité, qui furent Monsalez Capitaine de haute reputation, Pierre de Monchy de Montcavrel, Guy du Parc Baron d Ingrande, Claude de Billy Baron de Prunay, le jeune Marcins, & Ferry de Choiseul, qui mourut peu apres de ses blesseures, ayant laissé d'Anne de Bethune, Vicomtesse d'Ho-

d'Hoſtel ſa femme, Charles de Choiſeul, qui fut crée Mareſchal de Praſlin par le feu Roy, & Ferry de Choiſeul Comte du Pleſſis, pere du feu Mareſchal de Praſlin Ceſar de Choiſeul, qui défit l'armée Eſpagnole à la bataille de Rhetel. ANN. 1568.

Voilà quelle fut l'iſſuë de cette fameuſe journée de Jarnac, où le Calviniſme, cette hydre à pluſieurs teſtes, receut un terrible coup à la verité, mais qui ne fit pourtant que l'étourdir, en ne luy coupant qu'une de ſes teſtes, & luy laiſſant la plus dangereuſe de toutes, qui la remit bientoſt en eſtat de faire encore bien du mal : mais ce ne fut que pour en recevoir auſſi bientoſt apres encore plus qu'elle n'en avoit ſouffert par cette grande playe qui luy fit perdre tant de ſang. C'eſt ce que je dois faire voir dans le Livre ſuivant.

HISTOI-

HISTOIRE DU CALVINISME.

LIVRE SIXIEME.

ANN. 1568. L'ADMIRAL, qui, à son ordinaire, avoit pris grand soin de se reserver pour le bien de son parti, trouva moyen de reparer en peu de temps la perte qu'on venoit de faire. Car d'Assier, qui avec six mille Arquebusiers qu'il avoit à Saintes estoit venu trop tard pour se trouver à la bataille, s'estant joint à ceux qui s'en estoient sauvez, & à l'Infanterie du

Digitized by Google

du Prince laquelle ne l'avoit pû ſuivre, il ſe trouva qu'outre ceux qui ſe raſſembloïent dans les Provinces voiſines, il avoit encore plus de douze mille hommes qui reconnurent pour leur Chef Henry Prince de Navarre, qui n'avoit encore qu'environ quinze ans, auquel on donna pour adjoint le jeune Prince de Condé Henry, plus âgé que luy ſeulement d'un an. Ainſi l'Admiral profitant de ſa diſgrace, trouva moyen d'avoir luy ſeul, ſous le nom de ces jeunes Princes, le commandement de l'armée. Car d'Andelot ſon frere qui l'euſt dû partager avec luy mourut à Saintes peu de temps apres la bataille. D'Aſſier eut ſa charge de Colonel de l'Infanterie pour les Huguenots ; & celle de Boucard leur Grand-Maiſtre de l'Artillerie, qui mourut preſque en meſme temps, fut donnée à ſon gendre Jean Hangeſt d'Ivoy de Genlis, frere du vieux Genlis, qui eſtant allé durant la petite paix au ſecours des rebelles de Flandres, mourut peu apres à Straſbourg de male rage, à ce qu'on dit, pour avoir deſolé ſur ſon paſſage dans les Ardennes la celebre Egliſe de Saint Hubert, à qui les Catholiques ont recours pour eſtre garantis de cet horrible mal par ſon interceſſion que l'on a ſouvent experimentée efficace pour cet effet. ANN. 1568.

Davantage, il eut le bonheur de recevoir le grand ſecours qui luy vint d'Allemagne, & qu'il n'eſperoit pas luy-meſme

ANN. 1568. meſme qui puſt arriver auſſi heureuſement qu'il fit ſous la conduite de Volphang Guillaume Duc des deux Ponts. Ce Prince par la permiſſion de l'Electeur Palatin ſon parent, avoit levé ſept à huit mille Reitres & ſix mille Lanſquenets pour les Huguenots de France. Il eſtoit accompagné du Prince d'Orange & des Comtes Ludovic & Henry de Naſſau ſes freres, avec ſix cens chevaux qui luy reſtoient du débris de ſa grande armée de Flandres; & Moüy, Renel, d'Autricour, Morvilliers, & les autres François qui l'avoient ſuivi contre le Duc d'Albe s'y étoient joints avec ſix à ſept cens chevaux & quelque huit cens fantaſſins; ce qui faiſoit en tout une armée d'environ dix-ſept mille hommes avec ſept ou huit pieces de campagne. Ce fut avec ces forces qu'ayant paſſé le Rhin & la Saône, & traverſé la Bourgogne & l'Auxerrois ſans beaucoup de peine, à cauſe de la meſintelligence des Ducs d'Aumale & de Nemours, qui ne firent pas ce qu'ils pouvoient pour l'arreſter avec une armée preſque auſſi forte que la ſienne, il alla prendre la Charité, paſſa la Loire, & puis la Vienne deux lieuës au deſſus de Limoges; apres quoy, comme il eût achevé une des plus hazardeuſes entrepriſes qui fut jamais, ſur le point qu'il eſtoit de joindre l'armée des Princes dans le Limoſin, il y mourut l'onziéme de Iuin, apres avoir tant beû pour ſe defaire de ſa fievre quarte, que ce remede qu'on luy

luy avoit dit estre excellent pour en guerir bientost, & pour lequel il n'avoit point du tout d'aversion, la luy fait perdre avec la vie. Volrad Comte de Mansfeld Lieutenant General de cette armée luy succeda; & trois jours apres, l'Admiral estant venu au devant d'eux dans le Limosin avec douze mille hommes, la jonction se fit à Saint Yrier de ces deux armées, qui faisoient ensemble pres de trente mille combatans, sans compter ceux que l'Admiral avoit laissez pour la garde des places. ANN. 1568.

Le Duc d'Anjou, qui apres avoir couru l'Angoumois, la Saintonge & le Perigord où il prit quelques places, s'estoit retiré à Limoges, n'en avoit pas tant, parce qu'apres tant de fatigues son armée estoit extremement diminuée par les maladies, par la desertion des uns, & par la retraite des autres, ausquels il n'avoit pû refuser la permission qu'ils luy demanderent de s'aller rafraischir en leurs maisons. Mais quand il eût receû le secours de trois mille hommes de pied & de douze cens chevaux que le Pape envoyoit au Roy sous la conduite du fameux Capitaine Ascagne Sforce Comte de Santafior, les Reitres que le Marquis de Bade Prince Catholique avoit levez pour le service du Roi, & ce qui restoit des troupes des Ducs d'Aumale & de Nemours, entre lesquelles il y avoit trois à quatre mille hommes du Duc d'Albe: alors ayant fait la reveûë de son armée qu'il

ANN. 1568. qu'il mit en bataille en preſence de la Reine ſa mere qui eſtoit venuë expres à Limoges pour exciter les troupes à bien faire, il s'avança juſqu'à la Roche-Labelie, ou Roche-Abeille, à une lieuë de Saint Yrier, où eſtoient les ennemis, fort reſolu de les combatre quand il trouveroit ſon avantage, parce qu'il n'eſtoit pas encore auſſi fort qu'eux. Mais c'eſt pour cette meſme raiſon que l'Admiral le prévint. Car dés le lendemain penſant le ſurprendre, il fut attaquer de grand matin avec toute l'armée la teſte de ſon Camp, où eſtoit en garde le Regiment de Stroſſi, ſeul Colonel de l'Infanterie Françoiſe depuis la mort du brave Comte de Briſſac, ſon Collegue, qui avoit eſté tué peu de jours auparavant à la priſe de Mucidan. Il n'y eut point en toutes ces guerres civiles de combat plus furieux que celuy-cy, où ce brave Colonel s'expoſant pour tout le reſte de l'armée qui ne vouloit pas quitter les hauteurs où elle eſtoit avantageuſement poſtée, ſouſtint durant plus de quatre heures avec ſix cens hommes les efforts de toute l'armée ennemie, juſqu'à ce qu'un foible retranchement, dans lequel il s'eſtoit retiré, ayant enfin eſté forcé, il fut accablé par la multitude, & fait priſonnier, apres avoir perdu quatre cens de ces vaillans hommes qui l'avoient ſi bien ſecondé, & ſur leſquels les Huguenots irritez d'une ſi genereuſe reſiſtance, firent main baſſe ſans vouloir donner quartier à per-

Caſteln. Brantoſme, éloge de Stroſſi. La Poplin.

Digitized by Google

perſonne; ce qui peu de temps apres leur couſta bien cher. Cela fait, l'Admiral qui n'oſa donner plus avant ſe retira, & le Duc d'Anjou, qui crut qu'une armée compoſée de tant d'Eſtrangers ſans payement ſe diſſiperoit bientoſt d'elle-meſme, & qui d'ailleurs vouloit donner quelque repos aux troupes qui l'eſtoient venu joindre de ſi loin, diſtribua ſon armée en de bons quartiers, & donna congé à la Nobleſſe juſques au premier jour d'Octobre. ANN. 1568.

Mais il ſe trouva décheu de ſon eſperance. Car l'Admiral, qui par cette retraite ſe vit maiſtre de la campagne, ayant pris quantité de petites places pour en tirer de quoy faire ſubſiſter ſon armée, & s'eſtant meſme rendu maiſtre de Luſignan & de Chaſtelleraud, entreprit le ſiege de Poitiers, pour en faire la capitale de l'Empire des Huguenots, dont les principales forces eſtoient en Poitou. Il n'y a rien dans noſtre Hiſtoire de plus memorable que ce fameux ſiege, durant lequel le genereux Comte du Lude Guy de Daillon Gouverneur de Poitou, qui commandoit en cette grande ville, aquit toute la gloire que peut meriter un vieux Capitaine; & le jeune Duc de Guiſe, qui obtint la permiſſion du Roi de s'y jetter, accompagné du Marquis du Mayenne ſon frere avec douze cens chevaux, renouvella par mille glorieuſes actions les belles choſes que le Grand Duc de Guiſe ſon pere avoit faites au ſiege de Metz.

ANN. 1568. Metz. Auſſi fut-ce là le commencement de cette grande reputation, laquelle l'éleva ſi haut parmi les Catholiques, qui depuis ce temps-là le regarderent comme l'unique ſucceſſeur de ce Heros, & comme l'invincible defenſeur de la Religion qu'il ſervit à la verité, mais auſſi qu'il fit ſervir à ſes pretentions, & à l'établiſſement de cette puiſſance preſque Royale qui luy fut à la fin ſi funeſte. Pour l'Admiral, il fut en ce meſme temps condamné à mort avec le Comte de Montgommery & le Vidame de Chartres par le Parlement de Paris qui mit ſa teſte à prix, en promettant cinquante mille écus avec abolition de tous crimes à celuy qui le livreroit mort ou vif à la Juſtice.

Enfin, apres avoir fait inutilement tous les efforts imaginables pour prendre Poitiers pendant les ſemaines que dura ce ſiege, il prit occaſion de le lever ſans deſhonneur le huitiéme de Septembre, afin d'aller promptement au ſecours de Chaſtelleraud que Monſieur avoit aſſiegé pour faire cette diverſion qui luy réüſſit. C'eſt pourquoy, comme il eut ce qu'il pretendoit, il n'attendit pas l'Admiral qui paſſa la Creuſe apres luy, à deſſein de l'attaquer dans ſon Camp de la Celle. Mais il l'y trouva ſi bien retranché, que n'ayant oſé l'entreprendre, il repaſſa la Creuſe & la Vienne pour refraiſchir ſon armée fort fatiguée d'un ſi long & ſi malheureux ſiege, en de bons quartiers à Faye

Faye la Vineuſe, & aux environs, ce qui fut en partie cauſe de ſa perte. Car tandis qu'il ſe repoſoit en un Païs ſi peu éloigné de l'armée Royale, il donna le loiſir a Monſieur, qui eſtoit campé à Chinon, de la fortifier des troupes qui luy venoient tous les jours des quartiers les plus éloignez, & ſur tout de la Nobleſſe qui accouroit de toutes parts, pour ſe trouver à la bataille qu'il y avoit grande apparence qu'on donneroit bientoſt. De ſorte que ſur la fin de Septembre il ſe trouva fort de dix-huit mille hommes de pied & de huit mille chevaux, avec leſquels il paſſa la Vienne pour aller à ſon tour apres l'Admiral, en reſolution de le combatre avant qu'il euſt receu le grand ſecours que luy amenoit Montgommery, apres avoir défait en Bearn l'armée du ſieur de Terride, & que le Comte Theodoric de Schomberg, & le Prince d'Orange, qui eſtoient allez depuis peu en Allemagne, en fuſſent revenus avec de nouvelles troupes de Reitres & de Lanſquenets. L'armée des Proteſtans eſtoit auſſi forte en Cavalerie que la Royale, & n avoit gueres moins d'Infanterie: mais l'Admiral ne ſongeoit qu'à gagner du temps pour ſe retirer dans le Bas-Poitou, quoy que pour contenter ſes gens, & ſur tout les Allemans, qui faute de payement menaçoient de l'abandonner ſi l'on ne donnoit au plûtoſt bataille, il fiſt ſemblant de la vouloir, & de s'y preparer. ANN. 1569.

ANN. 1569. Les choses estant en cet estat, l'Admiral qui eut avis de la marche de l'armée Royale, & qui comprit le dessein de Monsieur, tascha de prendre le devant. Pour cet effet, ayant fait mine de s'en retourner à Chastelleraud, il tourne tout-à-coup à droit, passe à Mirebeau ; & comme il fut pres de Saint Cler, à deux lieuës de Moncontour, où il vouloit passer la Dive, il mit son armée en bataille dans une belle plaine de demie-lieuë de longueur & autant de largeur, afin de contenter ses gens, & de leur faire voir qu'il estoit tout prest & tout resolu de combatre les ennemis qu'il feignoit de vouloir attendre, & qu'il ne croyoit pas si pres de luy. Car ses coureurs qui n'allerent pas assez loin à la decouverte, luy avoient rapporté qu'ils n'avoient veu que peu d'Arquebusiers, soustenus d'environ quatre-vingts chevaux qui s'avançoient quelquefois pour venir à l'escarmouche. C'est pourquoy croyant qu'il n'avoit rien à craindre, & que c'estoit avoir pleinement satisfait à son honneur que d'avoir attendu l'ennemi jusqu'à trois heures apres midy, il fit retirer le corps de bataille avec l'artillerie à Moncontour, petite ville sur la Dive dont la Noüe s'estoit saisi, & luy suivit avec l'avant-garde, ne songeant à rien moins qu'à l'ennemi qui luy tomba tout à coup sur les bras.

Brantosme, éloge de Strossi. La Poplin. Hist. de Franc. d'Aubig. Castelnau. l. 7. c. 8. & suiv. Addit. aux memoir.

Car l'armée Royale qui s'estoit avancée par Loudun dans le Mirebalois pour leur

leur couper chemin, eſtant arrivée ſur ces entrefaites aux environs de S. Cler, Biron ſe detacha de l'avantgarde avec un gros de mille à douze cens lances, qui donnerent avec tant de furie ſur Mouy qui faiſoit la retraite, qu'apres l'avoir rompu, & taillé en pieces deux compagnies d'Arquebuſiers qu'il ſouſtenoit avec trois cens chevaux, il fut contraint, ne pouvant plus ſouſtenir le furieux choc d'un ſi grand nombre d'ennemis, de tourner le dos contre ſa couſtume, apres avoir perdu d'Audaucour ſon Lieutenant, avec la pluſpart de ſes Cavaliers, & de ſe mettre au grand galop pour rejoindre l'avant-garde qui marchoit toûjours. Et celle-cy fut ſi ſurpriſe de cette ſoudaine deroute d'un ſi vaillant homme, & plus encore du bruit de quelques volées de canon qu'on tira ſur eux, qu'elle ſe mit auſſitoſt en fuite, & courut en deſordre ſans s'arreſter, juſqu'à ce qu'elle fuſt au-delà d'un ruiſſeau qui terminoit la plaine de ce coſté là. Alors l'Admiral revenu de ſon eſtonnement, & honteux de ſa fuite, croyant qu'il n'y avoit là que ce gros de Cavalerie qui s'eſtoit arreſté tout court au bord du ruiſſeau, le fit repaſſer à droit & à gauche à ſon Regiment, à la Cornette de d'Aſſier, à quelques autres Compagnies Françoiſes, & à ſes Reitres. Et ceux-cy donnant tous enſemble ſur ceux qui les avoient pouſſez, les repouſſerent à leur tour juſqu'au deſſus de la plaine, où ayant trouvé le reſte de l'avantgar-

ANN. 1569.

ANN. 1569, de Catholique en bataille, l'Infanterie fit tout-à-coup ſur eux une ſi furieuſe décharge, & la Cavalerie les chargea enſuite ſi vigoureuſement de tous coſtez, qu'apres avoir laiſſé pluſieurs des leurs étendus ſur la place, ils s'enfuirent encore plus viſte qu'ils n'avoient fait auparavant au-delà du ruiſſeau. Il y en eût meſme à qui la peur donna de ſi vives atteintes, qu'ils ne ceſſerent point de piquer, & de pouſſer à toute bride leurs chevaux juſqu'à ſept ou huit lieuës de là à Parthenay, où ils porterent la fauſſe nouvelle de la défaite entiere de l'armée; & cependant l'Admiral borda le Ruiſſeau de tout ce qu'il avoit d'Infanterie pour en empeſcher le paſſage aux Catholiques. Alors Biron, qui avoit placé ſon canon ſur le haut de la pente par laquelle on deſcendoit dans le Ruiſſeau, fit tirer dans les eſcadrons & dans les bataillons Proteſtans qui eſtoient tout à decouvert, & que l'Admiral eſtoit obligé de tenir en bataille, pour ne pas laiſſer le paſſage libre aux Catholiques, qui l'euſſent infailliblement défait dans ſa retraite.

On ne vit jamais de plus terrible execution que celle que fit cette artillerie dans ces pauvres gens, expoſez comme en but aux coups inevitables de ces foudres, de la furie deſquels on ne ſe pouvoit garantir. Le Comte Charles de Manſfeld, frere du General Volrad, fut emporté d'un coup qui en enleva cinq ou ſix avec luy. On ne voyoit que teſtes, bras & jambes voler en l'air,

l'air,& qui en retombant sur les autres les menaçoient, par une si funeste cheûte, de celle qu ils pouvoient attendre à tous momens par un sort tout semblable à celuy de leurs compagnons. Il ne servoit mesme de rien à tous ces vaillans hommes de changer de place pour se mettre à couvert de ces effroyables machines ; car s'ils descendoient plus bas, comme ils firent pour s'approcher du Ruisseau, afin que les boulets passassent pardessus leur teste, ils estoient exposez à l'arquebuserie des Catholiques qui les desoloient. Enfin cette pauvre avantgarde fut si mal menée, & tellement déconcertée par cette baterie continuelle, que si la nuit, qui fut si favorable à l'Admiral pour luy donner moyen de se sauver à la Journée de Dreux & à celle de Saint Denis, ne fust encore à cette fois venuë à son secours, sa défaite estoit infaillible. Voilà quelle fut la fameuse rencontre de Saint Cler arrivée le Vendredy dernier jour de Septembre, & qui fut le presage, comme aussi l'une des principales causes de la glorieuse victoire, qu'on remporta sur les Huguenots deux jours apres ce grand combat. ANN. 1569.

Car tandis que l'Admiral, qui à la faveur des tenebres se retira tout en desordre à Moncontour, où il fit venir de Parthenay les Princes pour rasseurer ses gens par leur presence, deliberoit avec les Chefs incertain s'il devoit combatre ou se retirer : Monsieur qui fut camper le jour sui-

ANN. 1569. vant ſur cette plaine qu'il trouva couverte de ſix à ſept cens corps de ſes ennemis, reſolut, tous les autres paſſage de la Dive eſtant gardez par les Huguenots, de l'aller promptement paſſer pres de ſa ſource à trois ou quatre lieuës de là, comme il fit au Bourg de la Grimaudiere où il ſe logea le Dimanche. Et dés le lendemain Lundy troiſiéme jour d'Octobre il la paſſa de grand matin ſans reſiſtance, & s'avança en bon ordre vers Montcontour, pour aller au-devant de l'Admiral qui en eſtoit parti le meſme jour, mais un peu tard; de ſorte qu'il n'eût pas fait plus d'une demie-lieuë que ſes Coureurs luy firent ſçavoir qu'il avoit en teſte l'ennemi qu'il croyoit encore avoir à dos, la riviere entre deux. Alors, comme il eſtoit reſſerré entre deux rivieres, la Dive & la Toüe peu larges, mais fort profondes, & qu'il ne pouvoit reculer ſans tout perdre, il s'arreſta dans la belle pleine d'Aſſay auſſi unie que celle de Saint Cler, où il eût bientoſt rangé ſon armée en bataille. Il prit la gauche, en tirant vers la Dive, avec l'avantgarde qu'il commandoit. Elle eſtoit compoſé d'un bataillon de deux mille Lanſquenets, ayant ſix pieces de campagne ſur la droite, & aux deux flancs les Regimens de Piles, de Rouvray, de Briquemaut, d'Ambres, & de Challar. Ils eſtoient ſouſtenus ſur les aiſles à droit & à gauche de deux gros eſcadrons chacun de huit Cornettes, moitié de Reitres, & moitié

tié de François. L'Admiral se mit au premier à la teste de sa Compagnie d'hommes d'armes, ayant à ses costez d'Assier, Teligny, Puygreffier, Saint Cyre, la Noüe, & les autres braves qui commandoient chacun la sienne. Le Comte Volrad de Mansfeld estoit à la teste de l'autre bataillon à l'aisle droite ; & les deux fameux Capitaines Moüy & la Loüe estoient un peu plus avancez que luy sur la main droite avec leurs deux Cornettes de cent cinquante hommes chacune, & deux Compagnies de Reitres. ANN. 1568.

La bataille que commandoit le Comte Ludovic, accompagné du Comte Henry de Nassau son frere, tenoit la droite, s'étendant vers la Toüe du costé d'Ervaux, & estant un peu plus avancée que l'avantgarde. Elle estoit composée d'un bataillon de deux mille Lansquenets, ayant trois canons & deux couleuvrines, & flanqué comme le premier de cinq Regimens François soustenus à droit & à gauche des Escadrons de Reitres & de François qui faisoient plus de trois mille chevaux.

L'armée Royale fut rangée à peu pres en mesme ordre. L'avantgarde conduite par Loüis de Bourbon Duc de Montpensier s'étendoit sur la droite, ayant au milieu un gros batillon de quatre mille Suisses commandez par le Colonel Clery, & flanquez de cinq Regimens de François & de deux d'Italiens. Ils avoient à droit,

ANN. 1569. un peu plus sur le devant, les Chevaux-legers soustenus du Vicomte de Martigues; & celuy-cy l'estoit du Prince Dauphin fils du Duc de Montpensier, de Chavigny, & du Comte de Santafior avec sa Cavalerie Italienne qui fermoient l'avantgarde de ce costé-là; & de l'autre le Duc de Guise & la Valette avec leurs escadrons couvroient l'Infanterie, devant laquelle, à la gauche des Suisses, il y avoit neuf pieces de canon. Et pour soustenir ce grand corps le Duc de Montpensier se mit derriere le bataillon des Suisses, ayant à sa droite les Reitres du Comte des Vastambourg & de Gaspard de Schomberg, & à sa gauche ceux du Lantgrave de Hesse, du Rhingrave, & de Bassompierre.

La bataille qui fut placée sur la gauche avoit un autre bataillon de quatre mille Suisses sous leur Colonel Phiffer, ayant à leur teste Gabriel de Montmorency-Meru Colonel General des Suisses, & huit pieces d'artillerie. Ils avoient à leurs flancs les fantassins Espagnols & Walons envoyez par le Duc d'Albe, & six Regimens François de Goas, de Cosseins, du jeune Montluc, de Rancé, & des deux des Isles. Tous ceux-cy estoient soustenus à droit par le gros Escadron de Monsieur, accompagné du Duc de Longueville, du Marquis de Villars Admiral de France, en la place de Coligny executé en effigie, & de Tavannes, de Montmorency Toré, de la Fayete, de Villequier, de la Vauguyon, & de Mail-

Digitized by Google

Mailly. Cet Eſcadron épauloit la gauche d'un bataillon de Lanſquenets, qui avoient à l'autre flanc pour les couvrir la Compagnie de Genſdarmes du Duc d'Aumale, & le Marquis de Bade avec ſes Reitres. De l'autre coſté le Mareſchal de Coſſé à la teſte de ſon Regiment couvroit le flanc gauche des Suiſſes, & le Comte Erneſte de Manſfeld Gouverneur du Luxembourg avec ſa cavalerie Flamande & Bourguignone épauloit ſes Regimens François, & terminoit ainſi l'aiſle gauche de la bataille. François de Kernevenoy, dit communement Carnavalet, un des plus ſages & des plus vaillans Seigneurs de la Cour, & qui avoit eû l'honneur d'eſtre Gouverneur de Monſieur, fut immediatement placé devant luy, avec cinquante Gentilshommes armez de toutes pieces, & montez ſur de grands chevaux de bataille bardez, pour ſouſtenir, & pour rompre l'impetuoſité du premier choc; & ſur le derriere, un peu plus ſur la droite, en tirant vers l'Eſcadron du Duc d'Anjou, Armand de Gontaud de Biron Mareſchal de camp commandoit un petit corps de reſerve, pour le ſecours des plus preſſez, & pour faire le rallîment des troupes, à quoy l'Admiral avoit auſſi pourveû de ſon coſté. ANN. 1569.

Ce fut en cet ordre que les deux armées s'avançant l'une contre l'autre commencerent à ſe decouvrir ſur les huit heures du matin. En meſme temps on fit alte des

ANN. 1569. deux coſtez, & ce qu'il y eut de particulier en cette rencontre, & qu'aſſeurement les François ne ſeroient pas trop d'humeur à faire aujourd'huy, elles demeurerent en preſence plus de ſix heures ſans faire autre choſe que de s'entreſaluër à coups de canon, avec un peu plus de perte du coſté des Catholiques que de celuy des Huguenots. Mais enfin le jeu commença par les enfans perdus, ſecondez des Chevaux-Legers, ſouſtenus par le Vicomte de Martigues, qui chargerent avec tant de vigueur ceux des Proteſtans, qu'apres les avoir chaſſez, avec grande tuerie, d'un village où ils ſe defendirent quelque temps avec aſſez de reſolution, ils les pouſſerent, & les menerent toûjours batant juſques dans leur Gros. Cela fit faire à l'Admiral une faute conſiderable, qui fut en partie cauſe de ſa perte. Car augurant mal d'un ſi malheureux commencement, il pria les Princes, dont la preſence encourageoit fort les ſoldats, de ſe retirer à Parthenay, ce qui ne ſe put faire à petit bruit, comme il le pretendoit. Car outre ceux qu'ils avoient amenez pour leur eſcorte, & qui ne voulurent pas les quitter, pluſieurs d'entre ceux qui craignoient fort l'iſſuë de la bataille, & faiſoient pourtant bonne mine, furent ravis de prendre cette occaſion de ſe retirer du peril, en couvrant leur laſche crainte de la ſpecieuſe apparence d'un devoir tout-à-fait à contre-temps qu'ils vouloient rendre aux Princes, qui ne le leur de-

La Poplin.

d'Aubig.

La Poplin.

man-

mandoient pas ; & là-dessus ils les suivirent, en faisant fort les empressez pour les servir, & pourvoir à leur seureté malgré qu'ils en eussent, & grossirent extremement leur troupe : de sorte que cette retraite inopinée & si hors de saison affoiblit & decouragea l'armée. ANN. 1569.

Tavannes, qui du haut d'un petit tertre, d'où il consideroit la contenance des ennemis, apperceut cette grosse troupe de gens bien montez, & couverts de belles casaques, qui enfiloient le chemin d'Ervaux & de Parthenay, courut à Monsieur, dont il estoit tout le conseil, & l'assûra que les ennemis ayant pris l'effroy, & songeant plus à se retirer qu'à combatre, la victoire estoit à luy, pourvû qu'il fist sonner la charge à l'instant mesme sans perdre un moment, car il estoit déja trois heures apres midy : ce qu'il fit aussitost, ayant fait dire au Duc de Montpensier qu'il commençast de son costé à charger sans plus differer. Alors Martigues s'estant detaché de la droite de l'avantgarde avec les Italiens, & faisant semblant de suivre la Cavalerie legere, qui poussoit les enfans perdus, tourne tout-a-coup à gauche, suivi du Duc de Montpensier, & s'estant joint au Duc de Guise & à la Valette, donnent tous ensemble sur Moüy & la Loüe, rompent les Cornetes de Reitres qui les couvroient, & ensuite les poussent & les renversent sur leurs gens de pied, qui mis en desordre, & effrayez d'un si brusque com-

d'Aubig.

Castelu.

La P

ANN. 1569. mencement, prennent la fuite. En meſme temps le Marquis de Renel & d'Autricour partant de la droite de l'Admiral, donnent ſur Martigues & le Comte de Santafior qu'ils arreſtent d'abord, & contraignent de reculer. D'Autricour perça meſme l'Eſcadron des Italiens: mais ceux-cy s'eſtant ralliez à la faveur des Regimens de la Barthe & de Sarlabous, qui à force d'arquebuſades arreſterent cette furie, & Martigues eſtant revenu à la charge; d'Autricour fut envelopé, & renverſé mort ſur la place ; & ſes gens avec ceux de Renel furent repouſſez & mis en deſordre, & renverſez comme les premiers ſur les Regimens François qui couvroient la droite des Lanſquenets.

Alors tout le reſte de l'avantgarde s'ébranlant pour donner partie ſur les Reitres de l'Admiral, & partie ſur ſes hommes d'armes & ſur ceux de d'Aſſier qui le couvroient, l'Admiral auſſi s'avance de ſon coſté à la teſte de ſon Eſcadron pour les recevoir, ayant à ſa gauche trois Regimens d'Infanterie qu'il jetta d'abord devant ſoy, leur commandant de faire leur décharge ſur les chevaux. Mais ſix Cornetes de Reitres qui l'attaquerent les premiers ſoûtenus des Genſdarmes François, coururent avec tant de roideur & de viteſſe à la charge, qu'ils les previnrent, & les ayant bientôt écartez, donnerent de cul & de teſte dans les gros Eſcadron de l'Admiral. Ce choc fut extremement rude; & ce

Gene-

Digitized by Google

General se mesla si avant, n'estant pas sou- ANN.
stenu de ceux qui le devant suivre avoient 1569.
esté trop tost à la charge, qu'il alloit estre envelopé, si le Comte Volrad de Mansfeld d'une part, & de l'autre le Comte Ludovic de Nassau avec quelques Cornetes tirées du corps qu'il commandoit, ne fussent promptement venus à son secours. Et ce ne fut qu'avec bien de la peine qu'ils purent enfin le degager, & le tirer de là, fort blessé d'un grand coup de pistolet qu'il avoit receû entre le nez & la joûë gauche, ce qui l'obligea de se retirer à Ervaux, laissant son avantgarde toute en desordre & fort mal menée par le Duc de Montpensier, qui apres avoir rudement repoussé les Reitres, vint tout à propos pour aider au Duc d'Anjou à remporter aussi la victoire de son costé.

Car tandis que les deux avantgardes estoient aux mains, Monsieur fit partir de son aisle droite le Duc d'Aumale & le Marquis de Bade pour secourir ses Reitres de la gauche, que ceux de la bataille Protestante, meslez avec les Gensdarmes François avoient enfoncez & mis en desordre. Ces deux genereux Princes s'y porterent avec tant de vigueur, & s'y meslerent si avant, & furent aussi bien re- *Castelm.*
ceûs des ennemis, que le Marquis fut tué sur la place, & le Duc eut beaucoup d'affaire à se demesler par la bonté de son cheval de la foule de ceux qui l'alloient enveloper, apres avoir rompu & re-

Digitized by Google

ANN. 1569. *Idem. La Poplin.*

pouſſé ceux qui le devoient ſuivre. Alors Monſieur voyant ce deſordre, s'avance avec ſon Eſcadron bien avant au-delà de ſon Infanterie, & du gros bataillon des Suiſſes, pour ſouſtenir ſes gens qui reculoient. Mais les Reitres & les Genſdarmes qui ſe croyoient déja victorieux, apres avoir fait ſi heureuſement leur premiere décharge, en font une ſeconde encore plus furieuſe, à la faveur de quelque cent Arquebuſiers à cheval, qui ayant d'abord éclaircy les premiers rangs de l'Eſcadron, y donnerent entrée au Genſdarmes, qui s'y jettant teſte & lance baiſſées avec une extreme furie, le percerent juſqu'à la Cornete du Duc. Ce brave Prince fut meſme porté par terre, ſon cheval ayant eſté tué ſous luy; de ſorte que les ennemis criant victoire, & pourſuivant vivement leur pointe, rompirent quelques Compagnies de cet Eſcadron où eſtoient tous les plus braves de l'armée, & les firent reculer juſques aupres de l'Infanterie qu'on avoit laiſſé e fort en arriere pour aller plus viſte à la charge.

Or ce fut là que le combat fut plus aſpre & plus ſanglant: car comme par la violente agitation de tant de differens mouvemens qui ſe faiſoient en tant d'attaques, les avantgardes & les batailles s'eſtoient jointes des deux coſtez, on courut de ces deux corps de part & d'autre en meſme temps en cet endroit, les uns pour ſeconder ceux qui avoient fait d'abord un ſi grand

Digitized by Google

grand effet, les autres pour les repouſſer. Ainſi la victoire fut quelque temps douteuſe, juſqu'à ce que le Mareſchal de Coſſé s'eſtant avancé d'une part avec ſon Regiment à la gauche du bataillon des Suiſſes, & de l'autre le Comte Erneſte de Manſfeld, avec ſes Cornetes Walones à coſté des Regimens François, le Comte Volrad de Manſfeld & le Comte Ludovic qui combatoient tres-vaillamment, & faiſoient le plus d'execution, furent pris par les deux flancs, & en meſme temps attaquez de front par le Duc d'Anjou, qui ayant eſté remonté par le Marquis de Villars, revint à la charge avec tous les Seigneurs qui l'accompagnoient, ſuivis de Biron qui le vint joindre avec ſon corps de reſerve & ceux qu'il avoit ralliez. Alors les deux Comtes ne pouvant plus ſouſtenir la furie d'un ſi terrible choc, furent repouſſez, & enfin contraints de tourner le dos, apres avoir laiſſé un grand nombre de leurs plus vaillans hommes étendus ſur la place. S'eſtant neanmoins ralliez avec les François & ce qui reſtoit de Reitres de l'avant-garde que Montpenſier avoit défaite, ils firent mine de vouloir retourner à la charge; mais voyant le peu qu'ils eſtoient, & encore en tres-mauvais eſtat en comparaiſon des Royaux qui s'eſtoient tous reünis, & s'en venoient en bon ordre fondre ſur eux, ils prirent le parti de ſe retirer tous enſemble, & de prendre au grand trot le chemin d'Ervaux, abandon-

ANN. 1569.

Ibid. Brantoſme éloge du Mareſchal de Coſſé.

Digitized by Google

ANN. 1569. donnant ce qui leur restoit d'Infanterie à la mercy des victorieux.

Ce fut là que l'on vit un sanglant & pitoyable effet de la haine & de la vengeance. Les Suisses anciens ennemis des Lansquenets étant entrez dans les deux bataillons par la bresche que deux grandes decharges des Arquebusiers y avoient faites, se mirent à les faucher avec leurs grandes & larges épées à droit & à gauche, comme on fait le foin dans un pré, quoyque ces pauvres gens qui avoient jetté leurs armes, demandassant quartier, criant de toute leur force *Misericorde*, les uns se jettant à genoux, les autres tendant les mains jointes, quelques-uns mesme tout Protestans qu'ils estoient, s'avisant de crier d'une voix lamentable pour sauver leur vie, *Bon Papiste moy, bon Papiste.* *d'Aubig.* Mais les Suisses qui n'écoutoient que la voix de leur haine, frapant toûjours comme des sourds à toute main, firent un si furieux carnage, que de quatre mille on n'en put sauver que deux ou trois cens que la Noblesse leur arracha d'entre les mains apres qu'ils eûrent assouvi leur rage, & qu'ils furent las de tuer. On en eust fait autant de trois à quatre mille soldats Languedochiens & Dauphinois que l'on commençoit de tailler en pieces sans vouloir donner de quartier, les victorieux se criant les uns aux autres pour s'animer à la vengeance, *La Roche-Abeille, la Roche-Abeille*, ou les Huguenots

nots n'en avoient point donné à pres de quatre cens ſoldats Catholiques. Mais Monſieur eſtant ſurvenu là-deſſus, fit une action digne d'un grand Prince du Sang de France, en criant, *Sauvez le François.* Il ne put neanmoins la faire ſitoſt qu'il n'y en euſt pres de mille de tuez, entre leſquels un brave homme, appellé Mehier, Enſeigne de ſa Compagnie, voyant que les autres rendoient leurs Drapeaux pour obtenir la vie, ſe fit tuer dans le ſien duquel il s'eſtoit envelopé, comme voulant s'enſevelir luy-meſme d'une ſi noble maniere, en recevant en cette poſture la mort qu'il eſtimoit plus que la vie qu'il tiendroit de ſes ennemis. On pourſuivit les fuyards juſqu'aupres d'Ervaux : mais la nuit ſurvenant encore à ce coup fort à propos à leur ſecours, leur donna moyen de ſe retirer en ſeûreté à Parthenay, apres avoir laiſſé au victorieux Duc d'Anjou, avec le champ de bataille, le canon, les drapeaux, le bagage, & dix à douze mille de leurs morts, ſans compter les goujats, ſur qui meſme l'on fit main baſſe ſans miſericorde, tant on avoit alors d'envie d'exterminer les Huguenots. Les Catholiques n'y perdirent que quatre à cinq cens chevaux, & deux cens fantaſſins, & cinq ou ſix perſonnes de marque, qui furent Claude Comte de Clermont Tallart, les Comtes Saxatelle & Scipion Picolomini Italiens, l'aiſné des deux Comtes Rhingraves, & Philibert Marquis de Bade, qui

ANN. 1569.

Ibid.

Idem.

Digitized by Google

ANN. 1569. qui commandoit les Reitres du parti Royal, & aimoit la Religion, comme font encore aujourd'huy les Princes de ſon illuſtre branche, au contraire de celle de Dourlach qui eſt Proteſtante.

Caſteln. l. 7. c. 10. 11. 12. Cette victoire fut à la verité tres-grande, & fit beaucoup de bruit dans tous les Païs Eſtrangers : mais apres tout on n'en recueillit pas beaucoup de fruit Car au lieu de ſuivre les Princes, & de tenir la campagne pour empeſcher, comme on le pouvoit aiſement, qu'ils ne ſe remiſſent en corps d'armée, on fit le ſiege de Saint Jean d'Angely, qui dura plus de ſix ſemaines, pendant leſquelles l'armée s'affoiblit ſi fort par les maladies, & par la perte qu'on fit aux aſſauts, en l'un deſquels le brave Martigues fut tué, qu'apres la reduction de la place, qui ſe rendit à compoſition, on ne put plus rien faire de conſiderable, & l'on fut obligé d'envoyer les troupes en de bons quartiers pour ſe rafraiſchir Cependant les Princes & l'Admiral ſortis de la Rochelle avec quatre à cinq mille hommes qu'ils avoient ramaſſez apres la deroute de Montcontour, s'allerent joindre dans la Guyenne aux troupes de Montgommery & des Vicomtes. De la ils ſe vont jetter dans le Languedoc, où leur parti s'eſtoit beaucoup fortifié par la ſurpriſe de pluſieurs Places, & principalement de Niſmes, où les Huguenots entrerent par le canal d'un ruiſſeau qui coule dans la Ville, entre

Paulin.

tre la Tour Magne & la porte des Carmes, au travers d'une grille de fer dont ils trouverent moyen de couper les barres durant plusieurs nuits avec une lime sourde. Ce fut-là que les Calviniſtes, pour ſe conſoler de leur perte, d'une maniere tout-à-fait brutale, déchargerent toute leur rage ſur les Catholiques dont ils firent une horrible maſſacre. Entre les ſanglans effet de leur cruauté, on n'oubliera jamais celuy qui a rendu celebre cette Ville, par le glorieux Martyre du Grand-Vicaire de l'Eveſque, & des Preſtres & des Chanoines de l'Egliſe Cathedrale, & de pluſieurs des plus ſignalez Catholiques, qui pour avoir refuſé toûjours conſtamment de renoncer à la Foy, furent par ces Barbares poignardez & precipitez dans un fort grand puits, ayant à leur teſte Meſſire Robert de Georges premier Conſul, qui par une ſi precieuſe mort a laiſſé à ſa poſterité, outre la nobleſſe d'un ſang tres-Illuſtre, la gloire de celuy qu'il a verſé pour Jeſus-Chriſt. ANN. 1569.

Procés verbal des Archives des Niſmes.

Ioan. de Buſt. Hiſt. t. 4.

Du Languedoc, où pluſieurs braves hommes ſe joignirent à l'armée des Princes, ils paſſent le Roſne, & parcourent la Provence, le Dauphiné, le Lyonnois, en groſſiſſant toûjours leurs troupes par la jonction des Huguenots de ces Provinces-là: de ſorte qu'eſtant arrivez à la Charité au commencement de Juillet, à deſſein de paſſer la Loire, & de s'avancer vers Paris, leur armée ſe trouva preſque auſſi forte que celle ANN. 1570.

ANN. 1570. celle du Roi commandée par le Mareschal de Cossé, qui avoit resolu de les combatre.

Brantosme, éloge du Mareschal de Tavannes.

Mais la Reine, qui, suivant le conseil du Mareschal de Tavannes, vouloit venir à ses fins par une autre voye que par celle de la guerre, & qui pour cet effet faisoit faire de temps en temps aux Princes des propositions de paix dont ils ne s'éloignoient pas trop, la fit enfin conclure à Saint Germain le huitiéme Aoust 1570. à des conditions aussi avantageuses aux Huguenots que s'ils eussent esté victorieux à Montcontour. Car outre tout ce qu'on leur avoit accordé dans les Edits de Pacification qui se firent apres les deux premieres guerres, il leur fut permis de faire le Presche encore dans deux autres Villes qu'on leur assigna dans chaque Province, outre celles où ils le faisoient, jusqu'au premier jour d'Aoust de cette année, & quatre autres qui furent accordées à la Reine de Navarre dans ses terres dépendantes de la Couronne pour y faire publiquement l'exercice du Calvinisme. De plus, on leur donna la liberté de recuser en tous leurs proces trois Juges à leur volonté en chaque Chambre des Parlemens de Roüen, de Dijon, d'Aix, de Bretagne, de Grenoble, & quatre en celuy de Bordeaux; & l'on interdit à celuy de Toulouze la connoissance de toutes leurs causes, qui seroient renvoyées ailleurs. Enfin, ce qui fut d'une tres-dangereuse consequence, on leur octroya pour deux

Digitized by Google

deux ans quatre Villes de seûreté, qui furent la Rochelle, Montauban, Cognac, & la Charité. Voilà quelle fust la fin de cette troisiéme guerre civile, & à quoy aboutit cette signalée victoire de Montcontour, laquelle devoit faire triompher du Calvinisme la Religion Catholique, par la reduction des Huguenots, qui, parce que l'on ne sceût pas, ou peut-estre que l'on ne voulut pas bien user d'un si grand avantage, se trouverent en estat, apres deux grandes batailles perduës dans une mesme année, de traiter encore les armes à la main, & d'obtenir, ou plûtost de donner la paix aux conditions qu'il leur plut. Mais pour ne pas dissimuler, comme la Reine fit en ce Traité, il y a bien de l'apparence qu'une paix de cette nature ne se fit pas de bonne foy du costé de cette Princesse qui avoit son dessein caché, & qui n'accordoit tant de choses aux Huguenots que pour les desarmer, & pour surprendre apres cela ceux dont elle se vouloit venger, & sur tout l'Admiral, à la premiere occasion favorable qu'elle en auroit, & qu'elle crut enfin avoir trouvée, lors qu'elle fit prendre au Roy cette terrible resolution qu'on executa à la sanglante & malheureuse Journée de Saint Barthelemy, pour les causes, & de la maniere que je vais dire. ANN. 1570.

Brantosme. La Poplin. l. 29. 30. Hist. de Franc. l. 10. c. 8. 9. 10.

Aussitost que la Paix fut publiée, & qu'on eût licentié les troupes, & renvoyé en Allemagne le peu qui restoit encore de Reitres,

ANN. 1570. tres, les Princes & l'Admiral ſe retirerent à la Rochelle, pour y vivre en repos & en ſeûreté. Car ſe reſouvenant de l'entrepriſe de Noyers, où il penſa eſtre ſurpris avec le defunt Prince de Condé durant la petite Paix, il ne vouloit pas s'expoſer une ſeconde fois à une pareille aventure, en demeurant en ſa maiſon de Chaſtillon ; & d'ailleurs, comme il eſtoit extremement las & rebuté des guerres civiles qui avoient cauſé tant de maux à la France, il ne demandoit plus autre choſe que la paix, ſi ce n'eſtoit qu'on voulut tranſporter la guerre dans les Païs Bas, comme il croyoit qu'on devoit faire pour bien des raiſons. D'autre part, on vouloit à la Cour la meſme choſe, & l'on y étoit reſolu de maintenir la Paix, mais pour une fin bien differente de la ſienne, conformement à ce qu'on s'eſtoit propoſé dans un conſeil ſecret que le Roy tenoit aſſez ſouvent ſur cette grande affaire avec la Reine ſa Mere, le Duc d'Anjou, les Mareſchaux de Tavannes & de Retz, & René de Birague Garde des Sceaux.

d'Aubig. t. 2. c. 1. 2. & ſuiv. Thuan. l. 51. 52. Mem. de Sully. t. 1. Dupleix. Mezeray.

Comme le Roy, qui avoit alors vingt & un an, eſtoit d'un naturel impetueux, colere, vindicatif, & tres-ſevere, ce qui venoit de ſon temperament atrabilaire, & de la mauvaiſe éducation qu'il avoit eûë ; & que d'ailleurs il avoit toûjours preſente en l'eſprit la malheureuſe entrepriſe de Meaux, qu'il avoit fait ſerment de n'oublier & de ne pardonner jamais, on n'eût

Papyr. Maſſ. vit Carol. Brantoſme.

pas

pas de peine à luy perſuader qu'on ne devoit point garder la foy promiſe par un Traité quelque ſolennel qu'il puſt eſtre, à celuy qui l'avoit violée le premier par un ſi horrible attentat contre la perſonne ſacree de ſon Roy; à un homme qui avoit mis le feu aux quatre coins du Royaume par tant de revoltes, & qui apres avoir donné contre ſon Prince quatre batailles qu'il avoit perduës, ſembloit encore triompher en victorieux, par une paix avantageuſe qu'il s'eſtoit fait donner les armes à la main, & dont il ne vouloit joüir à ſon aiſe dans la Rochelle, où il faiſoit le Souverain, que pour ſe mettre en eſtat de la rompre, & de faire une quatrieme guerre quand il luy plairoit, qu'il falloit prevenir un ſi méchant homme, & aſſeûrer le ſalut du Royaume, par la perte de cet ennemi declaré de Dieu & du Roy, & de ce Chef perpetuel des Rebelles, qui avoit ſi horriblemeent defiguré la France par la fureur des guerres civiles dont il eſtoit l'auteur. Voilà uniquement ce qui fut reſolu d'abord dans ce conſeil ſecret qui ſe tint quand on conclut une Paix ſi honteuſe au Roy, & ſi avantageuſe aux Huguenots : ce fut de s'en ſervir adroitement pour faire donner l'Admiral dans les piéges qu'on lui tendoit avec plus de précaution que l'on n'avoit fait la premiere fois, de s'en defaire ſeûrement ſans rien riſquer & de s'aſſeûrer des deux jeunes Princes, afin d'oſter un ſi puiſſant appuy aux Hugue-

ANN. 1570.

ANN. 1570.

guenots. Car d'en faire un maſſacre general, comme on fit deux ans apres, c'eſt à quoy l'on ne penſa pas alors ; & ce ne fut que ſur le champ & par un accident impreveu que l'on prit une ſi cruelle reſolution, ſeulement deux jours avant qu'elle fuſt executée.

Brantoſme, éloge de la Reine. La Poplin. Le Labour. Diſc. ſur la vie de Henry III. Dupleix.

Or pour arriver à la fin qu'on s'eſtoit propoſée dans ce conſeil, il falloit ſur tout garder le ſecret, agir avec une profonde diſſimulation, & uſer d'un grand artifice, pour oſter toute defiance à l'Admiral, qui croyoit avoir grand ſujet d'eſtre toûjours en garde, & pour l'engager peu à peu à venir enfin à la Cour. C'eſt ce que fit admirablement le Roy Charles, qui profita ſi bien des leçons de la Reine ſa Mere, la plus adroite femme de ſon temps, & la plus ſçavante en l'art de diſſimuler, & meſme de tromper les gens, qu'il fit paroiſtre en cette occaſion qu'il en ſçavoit encore bien plus qu'elle en ce genre de politique. Car enfin que ne fit-il pas durant pres de deux ans pour tromper le pauvre Admiral, & l'amener au point où il vouloit ? Il receût favorablement les plaintes qu'il luy fit porter du mauvais traitement que les Catholiques, irritez d'une paix ſi deſavantageuſe à la Religion, faiſoient en pluſieurs lieux aux Huguenots. Il punit tres-ſeverement les ſeditions que l'on avoit faites contre eux en quelques Villes, principalement à Paris, à Troyes, & à Roüen, où ſans avoir eſgard à ce que

que les Huguenots avoient donné lieu, par leur audace & par leur insolence, à ces tumultes populaires, on fit passer par toutes les rigueurs de la Justice ceux qui les avoient insultez. Il luy envoya le Mareschal de Cossé, qui estoit un de ses anciens amis, & puis Biron, qu'on soupçonnoit d'estre un peu Huguenot, qui estant eux-mesmes persuadez le premiers, le purent aussi plus facilement persuader des bonnes intentions du Roy en faveur de ses Sujets de la nouvelle Religion, luy disant que pour montrer que le Roy vouloit entretenir inviolablement la Paix qu'il leur avoit accordée, il estoit résolu de donner Madame Marguerite sa sœur au Prince de Navarre, afin qu'ils s'asseûrassent sur un si précieux gage de sa foy par cette alliance. ANN. 1570. *La Poplin. D'Aubigné. Brantsme, éloge de Biron. La Poplin. D'Aubigné. Dupleix. Mezeray.*

Et certes ce n'estoit-là nullement une feinte. Car en effet Charles vouloit absolument ce mariage, tant pour s'asseurer par là de ce Prince, qui estoit alors reconnu Chef des Huguenots, que pour empescher qu'il ne s'alliast avec la Reine d'Angleterre, comme les Ministres le souhaitoient. Mais ce qui fit encore plus d'impression sur l'esprit de l'Admiral, fut que Biron luy fit sçavoir que le Roy, pour maintenir la paix dans son Royaume, vouloit unir les Catholiques & les Huguenots dans une même armée, pour porter la guerre dans les Païs-Bas contre l'Espagnol, au secours du Prince d'Orenge & de ses Hollandois, avec lesquels il fit

ANN. 1570. meſme un partage des dix-ſept Provinces, tout ce qui eſt en deçà juſqu'à Anvers devant eſtre au Roy, & le reſte aux Etats. C'eſtoit là ce que l'Admiral deſiroit paſſionément, ne doutant point, comme Biron le croyoit luy-meſme, que le Roy ne le fiſt Général de cette armée. Auſſi ſe laiſſa-t-il tellement ſéduire par ce deſir & par cette eſperance, principalement quand le Comte Ludovic, que le Roy avoit fort entretenu ſur cette guerre, l'eût aſſeûré qu'on y eſtoit tout-à-fait réſolu, qu'enfin il ne ſe défia plus de rien, & ſe vint jetter à Blois aux pieds de ſa Majeſté, qui le receût avec toutes les marques d'eſtime & d'affection qu'euſt pû ſouhaiter le plus fidelle de tous ſes Sujets.

ANN. 1571.

Il l'embraſſe, il le baiſe, il l'appelle ſon Pere. Il luy fait compter ſur le champ cent mille livres de l'Epargne, pour le dédommager de la perte de ſes meubles qu'on avoit enlevez de Chaſtillon durant la guerre. Il luy donne pour un an le revenu des Benefices de ſon frere le Cardinal de Chaſtillon qui venoit de mourir en Angleterre, empoiſonné par un de ſes Valets de Chambre, comme il eſtoit ſur le point de s'en revenir en France. Il luy permet de s'en aller en ſa maiſon de Chaſtillon, d'où eſtant retourné à la Cour quand il luy plut, il y eſt comblé de graces & de faveurs, & honoré plus que nul autre de la confidence du Roy, qui traitoit

traitoit ſouvent avec luy ſeul à ſeul, particulierement de la guerre de Flandre, à laquelle l'Admiral le portoit par des raiſons ſans doute tres-plauſibles, & qui l'y pouvoient engager par la conſideration de ſa propre gloire & du bien de l'Etat, qu'une guerre eſtrangere empeſcheroit aſſeûrément de retomber dans le malheur d'une guerre civile. De ſorte que non ſeulement le Pape, le Roy d'Eſpagne, la Maiſon de Guiſe, & preſque tous les Catholiques du Royaume trouvoient fort à redire à cette conduite du Roy, qui favoriſoit ſi hautement l'Admiral & les Huguenots : mais la Reine meſme, le Duc d'Anjou, & tous ceux du Conſeil ſecret en prirent de l'ombrage, & craignirent que la feinte ne ſe changeaſt en verité, & que l'Admiral, par ſes beaux projets de guerre, ne gagnaſt enfin l'eſprit de ce Prince, qui outre qu'il aimoit la gloire, & eſtoit d'un naturel extrémement impetueux, avoit conceû de la jalouſie de ſon frere qu'il croyoit eſtre plus aimé de la Reine ſa Mere que luy-meſme. ANN. 1571. *Le Labour, Diſc. ſur la vie de Henry III. Suite des Mem. de Vill. t. 2.*

C'eſt pourquoy ils recommencerent à la premiere occaſion à le preſſer d'achever auplûtoſt ce qu'il avoit ſi heureuſement commencé, en luy remettant dans l'eſprit ce qui eſtoit le plus capable de l'aigrir, & ſur tout la fatale Journée de Meaux, à laquelle il ne penſoit preſque jamais qu'il ne juraſt Dieu qu'il s'en vengeroit ſur ceux qui avoient oſé faire une ſi déteſtable

ANN. 1571. entrepriſe. Auſſi dit-on que ſe trouvant alors extrémement preſſé de conſentir à ce que l'on ſe défiſt au pluſtoſt de l'Admiral, il dit d'un air plein de fureur, en ſe levant bruſquement de ce Conſeil ſecret, & en jurant le Nom de Dieu ſelon ſa méchante couſtume: *Oüi, je veux que l'on s'en défaſſe, mais je veux auſſi que l'on tuë tous les Huguenots, afin qu'il ne reſte perſonne qui me puiſſe un jour reprocher ſa mort.* Voilà la premiere fois que je trouve que l'on ait parlé d'un maſſacre géneral. Mais le Mareſchal de Retz Albert de Gondy, pour empeſcher qu'on ne puſt imputer au Roy une ſi terrible exécution, fut d'avis qu'on ne fiſt tuer que le ſeul Admiral, parce que, diſoit-il, les Huguenots ne doutant point du tout que ceux de Guiſe ne fuſſent les auteurs de ce meurtre, ne manqueroient jamais de courir aux armes pour s'en venger ſur eux; & que les Pariſiens, & tous les autres Catholiques accourant de tous les quartiers de Paris au ſecours de ces Princes, les Huguenots ſeroient accablez de la multitude, & qu'on auroit ainſi ce qu'on prétendoit, ſans qu'il paruſt que le Roy y euſt part.

Mezeray, dans l'explication de la dern. Medail.

D'Aubigné. Davila.

La Poplin. D'Aubigné. Mezeray, &c.

Ainſi la mort ſeule de l'Admiral fut réſoluë. Et quoy-qu'on l'avertit de pluſieurs endroits, & principalement de la Rochelle, qu'il priſt garde à luy, il ne voulut jamais ſe défier de la volonté du Roy, de laquelle il ſe tint tousjours fort aſſeûré, ſur tout quand il vit qu'on renouvelloit l'alliance avec

avec la Reine d'Angleterre & les Princes Protestans d'Allemagne, & qu'on avoit permis qu'il envoyast Genlis & la Noüe avec des troupes en son nom contre le Duc d'Albe. Là-dessus, pour montrer au Roy qu'il vouloit correspondre de sa part à tant de bonté que Sa Majesté luy témoignoit, & qu'il estoit résolu de ne rien épargner pour son service, il fit remettre entre ses mains, avant le terme échû, les Places de seûreté qu'on avoit accordées aux Huguenots; excepté la Rochelle qui s'en défendit sur ses privileges, & il obligea mesme enfin la Reine de Navarre à consentir au mariage du Prince son fils avec Madame Marguerite. ANN. 1572.

Cette Reine, qui eust autant de peine à s'y résoudre que le Pape à en donner la dispense, à cause de la diversité de Religion, vint à Paris pour y faire elle-mesme les préparatifs de cette grande feste: mais comme elle s'y appliquoit avec beaucoup d'empressement & d'action, allant de boutique en boutique durant les grandes chaleurs de l'Esté, elle tomba malade d'une fievre ardente qui l'enleva du monde dans le cinquiéme jour, qui fut le neuviéme de Juin de l'année 1572. en la quarante-quatriéme année de son âge. Les Huguenots firent courir le bruit qu'elle estoit morte empoisonnée par des grands que le Parfumeur Messer René Florentin, soupçonné d'estre habile empoisonneur par la voye *D'Aubigné.*

ANN. 1572. *Thuan. l. 51. Mezeray.*

des parfums, luy avoit vendu. Mais quand on l'eût ouverte, les Medecins trouverent la cauſe manifeſte de ſa mort dans ſes poulmons pourris, & dans un grand abſcés au coſté gauche, d'où eſtoit venuë cette fiévre violente; ce qui fut cauſe qu'on ne toucha pas à la teſte, quoy que le Roy euſt d'abord ordonné qu'on priſt garde au cerveau, pour faire connoiſtre une verité qu'il luy importoit qui fuſt éclaircie, & qui le fut ſi bien que ce faux bruit & ce ſoupçon s'évanoüirent. Ce fut au reſte une Princeſſe, qui outre les perfections du corps en euſt de ſi grandes dans l'ame, dans le cœur, & dans l'eſprit, qu'elle euſt pu mériter le glorieux titre de l'Héroïne de ſon temps, ſi l'héreſie, qu'elle ne ſuivit d'abord qu'avec peine, & à laquelle néanmoins elle s'attacha depuis avec une invincible opiniaſtreté, n'euſt flétri tant de belles qualitez, en luy inſpirant, malgré ſa bonté naturelle, un eſprit cruel & ſanguinaire contre les Catholiques, par un faux zele pour le Calviniſme.

Et certes il faut avoüer qu'elle fut bonne Huguenote, vivant dans une grande apparence de piété & de reforme. Car pour les autres grands Seigneurs de cette ſecte, excepté l'Admiral, ils n'avoient gueres que le nom de Calviniſtes, ne ſçachant pas trop bien ce qu'ils eſtoient; & à dire ſincerement la verité, on vivoit alors dans une Cour tres-corrompuë, où les Catholiques

liques & les Huguenots n'eſtoient preſque diſtinguez qu'en ce que ceux-cy n'alloient pas à la Meſſe, ni ceux-là au Preſche. Mais quant au reſte ils s'accordoient aſſez, en ce que les uns & les autres, au moins pour la pluſpart, n'avoient gueres de Religion, & point du tout de piété & de crainte de Dieu; ce que cette Reine Jeanne d'Albret déplore dans une de ſes Lettres qu'elle écrivit peu de mois avant ſa mort au Prince ſon fils, l'avertiſſant de ne pas s'arreſter aprés ſon mariage dans une Cour ſi corrompüe. ANN. 1572. *Lettre de la Reine de Navarre à ſon fils, dans les Addit. aux Memoir. de Caſteln.*

Cette mort ne fit que differer un peu ces nopces, que le Roy ſouhaitoit extrémement qui ſe fiſſent au-pluſtoſt, & pour leſquelles l'Admiral, qui ſe croyoit alors au plus haut point de la faveur, ſe rendit à Paris avec une ſuite de plus de trois cens Gentilshommes. Ce fut à cette fois qu'il fut entierement perſuadé de la ſincerité du Roy, qui luy redoublant ſes careſſes, & luy donnant tous les jours de nouvelles marques de la derniere confiance, en vint meſme juſqu'à luy décharger ſon cœur ſur le ſujet qu'il croyoit avoir d'eſtre tres-mécontent de la Reine ſa Mere & du Duc d'Anjou, & de ſe défier de leur conduite, & des mauvais deſſeins qu'il ſoupçonnoit qu'ils euſſent à ſon égard. Car il s'avança juſques à luy dire, ce qui demandoit le dernier ſecret, & faiſoit voir qu'il ſe confioit parfaitement en luy, que la Reine *Dupleix. La Poplin. Mezeray.*

ANN. 1572. ſa Mere & ſon Frere, à ce qu'il en avoit pû découvrir par des marques infaillibles, ne ſongeoient qu'à trouver les voyes de le dépouiller : mais qu'il y donneroit bon ordre, s'aſſeûrant ſur ſes bons ſerviteurs, & particulierement ſur luy, qu'il honoroit & cheriſſoit comme ſon pere. Cela ſans doute eſtoit capable de luy perſuader qu'il eſtoit admirablement bien dans l'eſprit du Roy.

Il arriva meſme en ce temps-là une choſe qui luy fit croire que ce Prince n'avoit plus d'averſion pour les Huguenots, & qu'il tenoit pour fort indifferent qu'on le fuſt ou qu'on ne le fuſt pas. L'Abbeſſe de Joûarre Madame Charlotte de Bourbon, fille du Duc de Montpenſier, à laquelle la défunte Ducheſſe Jacqueline de Longuic ſa mere, grande protectrice des Calviniſtes, avoit donné dés ſa plus tendre jeuneſſe les premieres impreſſions de l'héreſie, venoit d'abandonner ſon Abbaye avec pluſieurs de ſes Religieuſes, qui trouverent qu'il leur eſtoit commode de ſuivre en cette occurrence les inſtructions & l'exemple de leur Abbeſſe. Elle s'en eſtoit allée à Heidelberg, où elles firent toutes profeſſion du Calviniſme, à l'exemple de Madame Ieanne Chabot Abbeſſe du Paraclet, qui fit la meſme choſe en France, ſans néanmoins ſe marier, ni quitter ſon habit de Religieuſe qu'elle retint tousjours, quoy-qu'on l'euſt chaſſée de ſon Abbaye. Le Duc de Montpenſier,

D'Aubigné. Thuan.

penſier, celuy de tous les Princes qui eſtoit le plus veritablement zelé pour la Foy Catholique, écrivit en termes tres-forts au Comte Palatin Frideric III. le conjurant de luy remettre entre les mains ſa fille, qui luy avoit fait un ſi grand affront. L'Electeur répondit tousjours, qu'il ſe garderoit bien de faire une ſi laſche action, & proteſta, comme il l'écrivit meſme au Roy, qu'il ne la pouvoit rendre, qu'à condition que Sa Majeſté ſe fiſt garand que la Dame auroit pleine & entiere liberté de conſcience, & de profeſſer hautement la Religion qu'elle avoit embraſſée. Mais le Duc aima mieux qu'elle ne revint jamais en France, que de l'y revoir à une condition qu'il eſtoit réſolu de ne pas ſouffrir, & à laquelle il voyoit fort bien que le Roy, qui n'eſtoit pas d'avis de rompre pour cela avec les Princes Proteſtans, ou ne pouvoit, ou ne vouloit pas s'oppoſer. Ainſi elle demeura au Palatinat, juſques à ce que quelque temps aprés elle fut mariée au Prince d'Orenge, qui eſtoit veuf de ſa ſeconde femme Anne de Saxe. Cependant comme le Duc de Montpenſier ſe plaignoit tousjours hautement de ſa fille & de l'Electeur, le Roy s'entretenant de cette aventure avec l'Admiral, ne fit que s'en rire, teſmoignant meſme, en termes aſſez deſobligeans, qu'il trouvoit à redire à la conduite de ce Prince, pour en avoir uſé brutalement & cruellement, diſoit-il, envers les Hugue-

ANN. 1572.

ANN. 1572. nots dans son Gouvernement & dans les armées.

L'Admiral s'estant donc laissé charmer par tant de belles apparences, non seulement n'empescha pas que le mariage du Roy de Navarre ne s'accomplist aprés la mort de la Reine sa Mere, mais il procura mesme qu'il se fist au-plustost, quoy-que ce Prince n'eust pas quitté le deuïl, n'avoit encore porté que deux mois; & il sollicita tous ses amis, & tous les Grands de son parti de s'y trouver, disant que c'estoit là le gage le plus asseuré de la bonne volonté du Roy, & de sa parfaite réconciliation avec ses Sujets Protestans. Ainsi Henry nouveau Roy de Navarre, & Henry Prince de Condé son Cousin, qui venoit d'épouser la Princesse Marie de Cleves au Chasteau de Blandy prés de Melun, estant aussi persuadez que l'Admiral de la sincere affection du Roy, entrerent avec une superbe suite de plus de huit cens chevaux dans Paris, où ils furent receûs du Roy, de la Reine, & des Princes, avec tout l'honneur & tous les témoignages d'amitie & de tendresse qu'ils pouvoient souhaiter. Et peu de jours aprés la dispense du Pape estant venuë, le Roy de Navarre & Madame Marguerite furent fiancez au Louvre le dix-septiéme d'Aoust. Le lendemain ils furent épousez par le Cardinal de Bourbon de la maniere qu'on avoit concertée auparavant, & à laquelle on ne trouva rien à redire.

La Poplin. Thuan. Dupleix. Mezeray.

Thuan. l. 52. La Poplin. D'Aubigné. Mezeray.

Cela

Cela se fit avec une pompe toute extraordinaire sur un magnifique Theatre devant le grand Portail de l'Eglise de Nostre-Dame, en presence du Roy, des Reines, des Princes, des Seigneurs, & de la Noblesse de l'une & de l'autre Religion, & d'une infinité de peuple qui rempliſſoit tous les environs du Parvis, faisant éclater par ses acclamations les témoignages de la joye publique. Cependant le visage de l'epouse faisoit assez paroistre que son cœur n'avoit gueres de part à cette action; & quand il fallut dire le mot essentiel qui fait le mariage, le Roy qui estoit derriere elle ne l'entendant pas répondre au Cardinal, luy pousſa rudement la teste, que ce mouvement forcé luy fit baisser, afin qu'elle fist connoistre par ce signe de consentement, que si l'on ne l'entendoit point, elle ne laissoit pas néanmoins de dire le *Oüi* necessaire. Aprés cela le Roy de Navarre la prenant par la main, la conduisit jusques auprés du grand Autel, où il la laissa entendre la Messe, durant laquelle il se retira avec le Prince de Condé, l'Admiral, & quelques autres Seigneurs Huguenots dans la Cour de l'Evesché; puis la Messe estant achevée, il alla reprendre son épouse dans le Chœur de l'Eglise pour la mener dans la grand'salle où le festin se fit à la Royale. Les réjoüissances continuerent les trois jours suivans avec toute sorte de plaisirs & de magnificences. Mais enfin la joye, qui selon l'Oracle du Sage, se

ANN. 1535.

Mezeray.

ANN. 1572. termine ſouvent par les pleurs, n'euſt jamais une fin plus tragique & plus funeſte que celle qu'eurent ces réjoüiſſances, qui ſe perdirent bientoſt dans un effroyable abiſme de larmes & de ſang. Voicy comment ce malheur arriva.

La Poplin. Hiſt. de Franc. D'Aubigné. Thuan. Davila, &c.

Le Vendredy vingt-deuxiéme du mois, comme l'Admiral, au ſortir du Conſeil qui s'eſtoit tenu au Louvre, retournoit ſur les onze heures du matin en ſon logis, peu loin de là, marchant lentement, & liſant une Requeſte qu'on venoit de luy preſenter, il fut atteint d'un coup d'arquebuſe chargée de deux balles, dont l'une luy caſſa le doit du milieu de main droite, & l'autre luy froiſſa l'os du bas gauche prés du coude. Ce coup luy fut tiré d'une feneſtre de la maiſon du ſieur de Villemur, qui avoit eſté Précepteur du Duc de Guiſe, & n'eſtoit pas alors à Paris; & celuy qui le tira fut un Gentilhomme nommé Louviers-Monrevel, vieux ſerviteur de la Maiſon de Guiſe, qui avoit déja fait pluſieurs aſſaſſinats, & entre outres celuy du brave Seigneur de Moüy, auquel il s'eſtoit donné contrefaiſant le Huguenot, pour trouver la commodité de tuer l'Admiral quand ſa teſte fut miſe à prix, ce qu'il ne put exécuter. On entra de force dans la maiſon que l'Admiral avoit bien remarquée; mais on n'y trouva qu'une vieille ſervante & un petit laquais qui n'avoient rien ſceû du deſſein de l'Aſſaſſin qu'ils ne connoiſſoient pas, & qui s'eſtoit déja ſauvé ſur un bon cheval

cheval qu'il tenoit tout preſt dans le Cloiſtre de Saint Germain de l'Auxerrois où cette maiſon avoit une iſſuë. ANN. 1572.

Un coup ſi ſurprenant donna l'alarme à tout le parti, qui ne douta point que le Duc de Guiſe n'en fuſt l'auteur, & qui crut meſme qu'il venoit de plus haut. Le Roy qui joûoit à la paume avec ce Duc quand il en euſt l'avis, ne manqua pas auſſi de ſon coſté de faire grand bruit, jettant là ſa raquette par dépit, & jurant qu'il feroit une vengeance éclatante de cét attentat. Il proteſta la meſme choſe au Roy de Navarre & au Prince de Condé qui luy en furent ſur le champ demander juſtice: il promit la meſme choſe à l'Admiral, qu'il alla viſiter auſſitoſt aprés ſon diſner avec la Reine ſa Mere & le Duc d'Anjou. On luy dit cent choſes obligeantes pour le conſoler, en l'aſſeurant touſiours qu'on luy feroit bonne juſtice. On luy fit trouver bon qu'on fiſt entrer dans la Ville le Régiment des Gardes, pour empeſcher qu'il ne ſe fiſt quelque émeute du peuple contre luy en faveur des Guiſes, qu'on miſt une Compagnie devant ſon logis, & que les Gentilshommes Huguenots qui eſtoient écartez en divers quartiers de Paris fuſſent tous logez dans ſa ruë & dans les maiſons les plus proches de la ſienne; ce qui ſe fit le meſme jour par les Mareſchaux des logis, qui firent ſortir les Propriétaires, pour mettre en leur place ces nouveaux hoſtes.

ANN. 1572. Cependant le Roy ne fut pas plûtoſt ſorti d'auprés de l'Admiral, que les principaux Seigneurs du parti s'aſſemblerent dans ſon logis, pour aviſer à ce qu'ils devoient faire en une pareille occaſion. Les uns vouloient qu'on tranſportaſt ſur le champ l'Admiral à Chaſtillon, ſans ſe fier aux belles paroles du Roy; les autres ne le vouloient pas, ſur ce que les Medecins proteſtoient qu'on ne le pouvoit faire ſans un extréme danger de ſa vie. Ceux-cy diſoient qu'ils eſtoient aſſez forts pour ſe défendre contre tous ceux qui oſeroient les attaquer; ceux-là, qu'il falloit meſme prévenir leurs ennemis, & ſe venger des Guiſes, qui eſtoient ſeuls les auteurs de l'aſſaſſinat. La pluſpart s'emportoient en de furieuſes menaces, ne parlant plus que de guerre, & diſant qu'on devoit reprendre les armes ſitoſt qu'on auroit tranſporté l'Admiral hors de Paris, & ne les mettre jamais bas qu'on n'euſt exterminé les Guiſes, & mis tous les Catholiques, ſans meſme en excepter le Roy, eſtant de ne leur pouvoir plus faire la Loy. Enfin ces choſes ſe diſoient non ſeulement dans ce Conſeil où tout ce qui s'y dit fut rapporté à la Reine par Bouchavanes qui en eſtoit, mais auſſi tout publiquement par les plus déterminez d'entre les Huguenots, qui ne menaçoient de rien moins que de mettre tout à feu & à ſang. On dit meſme que Piles, un de leurs plus conſiderables Chefs, eſtant venu trouver le Roy avec ſept

Brantoſme, éloge de la Reine. La Poplin. Davila. Dupleix.

Digitized by Google

ſept à huit cens Gentilshommes qui ſembloient vouloir inveſtir le Louvre, eût l'audace & inſolence de luy dire, que ſi ſa Majeſté ne leur faiſoit promptement juſtice de l'attentat qu'on avoit commis contre l'Admiral, ils ſe la feroient bientoſt eux-meſmes d'une ſi ſanglante maniere, qu'ils n'auroient pas lieu de craindre qu'il priſt jamais envie à qui ſe fuſt de leurs ennemis d'avoir affaire à eux. ANN. 1572.

Juſques-là je ne trouve pas qu'on ait eû poſitivement d'autre deſſein que celuy de faire tuer l'Admiral, en laiſſant aux Guiſes, ſelon le conſeil du Comte de Retz, à vuider la querelle qu'ils auroient enſuite avec les Huguenots qui leur tomberoient ſur les bras pour venger cette mort. Mais comme on vit que ce coup avoit manqué, & que les Chefs des Proteſtans devenus furieux, faiſoient tant de menaces: alors le ſouvenir du paſſé, la crainte de l'avenir, la haine, la colere, le deſir de vengeance, & une eſpece du fureur dont le jeune Roy, d'un eſprit turbulent & fort ſevere, eſtoit naturellement ſuſceptible, le porterent à cette effroyable réſolution qu'il avoit déja priſe dans le Conſeil ſecret, & qu'on luy avoit fait quitter, de faire un maſſacre général de tous les Huguenots. Le Duc de Guiſe qui ne ſongeoit qu'à la vengeance de la mort du feu Duc ſon pere, receût avec joye la commiſſion qui luy fut donnée de diſpoſer comme il trouveroit bon des *Brantoſme.* *La Popelin. D'Aubigné. Davila. Thuan. Mezeray, &c.*

ANN. 1572. des Gardes Françoiſes & des Suiſſes, pour faire tuer l'Admiral & les Seigneurs & les Gentilshommes Huguenots qui eſtoient pour la pluſpart comme enfermez dans les toiles, partie au Louvre auprés du Roy de Navarre & du Prince de Condé, & partie dans la ruë où eſtoit logé l'Admiral peu éloignée du Louvre. On donna ordre au nouveau Prevoſt des Marchands Charron Préſident en la Cour des Aydes, & à Claude Marcel ancien Prevoſt, qui avoit grande autorité parmi le peuple, d'avertir tous les Dixeniers de tenir leurs gens ſous les armes ſur le minuit.

On dit à tous ceux-cy, pour les animer au maſſacre, ſur le point de l'exécution, qu'on avoit découvert l'horrible conſpiration que les Huguenots avoient faite contre la perſonne du Roy, contre celle de la Reine ſa Mere, & des Princes, ſans en excepter meſme le Roy de Navarre, pour détruire la Monarchie & la Religion; que le Roy voulant prévenir un ſi exécrable attentat, leur commandoit de faire main baſſe ſur tous ces maudits Héretiques rebelles à Dieu & au Roy, ſans qu'on en épargnaſt un ſeul, dans les maiſons où les Dixeniers qui en avoient le rôlle ſçavoient qu'ils logeoient, & qu'au reſte on abandonnoit tous leurs biens au pillage. C'eſtoit là tout ce qu'il falloit pour porter une poulace, attirée par l'eſperance du butin, à tuer ſans peril des gens deſarmez & ſans défenſe,

se, des dépouïlles desquels on estoit as- ANN.
seuré de s'enrichir. Ainsi tout estant dis- 1572.
posé au meurtre & au carnage, on attendoit avec impatience le signal qui devoit estre au point du jour le tocsin de la cloche du Palais. La Reine Catherine, qui estoit la plus ardente à ce massacre, craignant que le Roy, qu'elle voyoit troublé & fort inquiet, à cause de l'horreur que luy donnoit l'affreuse idée de cette horrible boucherie, ne révoquast l'ordre qu'elle luy en avoit fait donner, fit avancer le temps de ce signal par le tocsin qu'elle fit sonner sur le champ à Saint Germain de l'Auxerrois.

A l'instant mesme le Duc de Guise, accompagné du Duc d'Aulme & du Chevalier d'Angoulesme, & suivi d'un grand nombre de Gentilshommes & de soldats, s'en va droit au logis de l'Admiral, où Cosseins Capitaine aux Gardes qui l'avoit fait investir, entre le premier, en poignardant celuy qui luy en ouvroit la porte; puis ayant aisément forcé un foible barricade que quelques Suisses du Roy de Navarre avoient faite au bas de l'escalier, monte avec cinq ou six hommes l'épée au poing à la chambre de l'Admiral qu'ils trouvent debout auprés de son lit & couvert de sa robe de chambre qu'il venoit de prendre à la haste, se jettent sur luy, & en tuent, sans luy donner le loisir de dire autre chose que ce peu de mots, *Hé*, *Messieurs*, *que demandez-vous?* & par l'ordre du Duc *Dupleix*

de

ANN. 1572. *La Poplin. D'Aubigné. Thuan, &c.*

de Guiſe qui crioit d'en bas, *Eſt-ce fait*, on le jette par la feneſtre dans la Cour, & de là ſur le fumier dans l'écurie. Mais peu aprés & les gens de guerre & le peuple y eſtant accourus en foule pour piller ſon logis, aprés avoir pleinement ſatisfait leur avarice en prenant tout, excepté ſes papiers que la Reine voulut avoir, ils aſſouvirent leur brutale inhumanité ſur ce miſerable corps qu'ils traitent avec toutes ſortes de barbares indignitez, le decoupant, le dechirant, le traiſnant deux ou trois jours durant par les boües, puis le jettent dans la riviere, d'où auſſitoſt aprés ils le retirent, & le vont pendre au gibet de Montfaucon les pieds en haut, allumant au deſſous un feu qui ne fit que le rendre horriblement difforme en le grillant.

Ce fut en un eſtat ſi pitoyable que le Roy Charles voulut voir ſon ennemi mort; ce qui ſans doute fut une action tout-à-fait indigne, je ne diray pas d'un Roy, mais d'un homme de quelque naiſſance: tant cét eſprit de haine, de vengeance & de cruauté qu'il tenoit des méchantes leçons de la Reine ſa Mere, luy avoit corrompu le naturel, qui de luy-meſme eſtoit tres-beau. Ce fut auſſi dans cette école qu'il apprit à parler comme il fit en cette occaſion: car comme ceux qui l'accompagnoient en une ſi étrange viſite, ſe retiroient en tournant la teſte & ſe bouchant le nez, à cauſe de la puanteur de ce cadavre demi-roſti

Brantoſme, éloge de Charl. Papyr. Maſſo. vit Catol.

Digitized by Google

rosti & déja demi-pourri, *Hé quoy*, leur dit-il, *vous ne sçavez pas que l'odeur d'un ennemi mort est toûjours douce & agreable?* ANN. 1572.

Voilà quelle fut la fin tragique de Gaspard de Coligny de Chastillon Admiral de France, homme d'ordre, d'esprit & de cœur, adroit, vigilant, hardi & entreprenant, bon soldat & grand Capitaine, & n'estant pas moins habile dans le manîment des affaires politiques qu'en celles de la guerre. Mais il fut le flambeau fatal qui mit le feu dans toute la France par les trois guerres civiles dont il fut l'auteur, en partie par le faux zele qu'il eust pour le Calviniſme, car entre tous les gens de qualité de son parti, il estoit presque la seul qui fust bon Huguenot, & beaucoup plus encore par son ambition, & par l'envie demesurée qu'il avoit de tout gouverner, ce qu'il n'eust put faire pendant la paix qui n'eust pas si long-temps duré cette derniere fois, s'il n'eust tenu pour asseûrée la guerre de Flandre qu'il proposoit au Roy, & pour laquelle il ne doutoit du tout qu'il ne deust avoir le commandement de l'armée. Il perit ainsi miserablement âgé de cinquante-cinq ans, & le Mareschal de Montmorency son cousin germain, ayant fait enlever de nuit les déplorables restes de son corps, les fit inhumer dans la Chapelle de sa maison de Chantilly, d'où ils furent depuis transportez à Montauban, & enfin à Cha-

D'Aubigné.

ANN. 1572. Chaſtillon ſur Loin dans le tombeau de ſes Anceſtres, aprés que ſa mémoire euſt eſté réhabilitée par un Arreſt ſolemnel du Conſeil d'Eſtat, qui a mis hors de tout reproche tous ceux qui ſont ſortis d'une ſi illuſtre maiſon.

10. *Juin* 1599.

Une mort ſi funeſte par où l'on voulut commencer la ſanglante exécution d'une ſi terrible Journée, fut auſſitoſt ſuivie du maſſacre qu'on fit dans tous les quartiers de Paris d'une infinité de perſonnes de toute ſorte de condition, d'âge & de ſexe ſans miſericorde, & meſme quelquefois ſans diſcernement & ſans faire difference du Catholique d'avec le Huguenot, ſelon que la haine, l'inimitié, la vengeance, ou l'avarice enflammoient la fureur de ceux qui dans une ſi effroyable confuſion où l'on ne pouvoit garder aucun ordre, pouvoient abuſer comme il leur plaiſoit du pouvoir qu'on leur avoit donné ſur les Huguenots, & tuer ſous ce nom leurs ennemis, leurs rivaux, & meſme leurs créanciers, ſans aucune crainte des Loix. Au reſte, il ne faut pas que mon Lecteur attende de moy que je raconte icy tout ce qui ſe fit en cette malheureuſe Journée, que je voudrois de tout mon cœur qu'on euſt enſevelie dans les tenebres d'un éternel oubli. Je diray ſeulement que d'une part plus de ſept cens Gentilshommes, le Conte de la Rochefoucaut, Teligny gendre de l'Admiral, le Marquis de Lavardin, Piles, Puviaut, Montamare,

Du Maurier, Préface.

en

en un mot la pluſpart de ces Seigneurs & de ces fameux Capitaines qui s'eſtoient ſignalez en combatant pour le parti dans les guerres paſſées, furent tuez par les Gardes à coups d'épée, de pique, de hallebarde, & de pertuiſanne, partie dans les maiſons voiſines du logis de l'Admiral, partie aux environs du Louvre, dans le Louvre meſme, & juſqu'au chevet du dit du Roy de Navarre, qui eſtant devenu Roy de France, diſant que le plus grand regret qu'il euſt jamais eû en ſa vie fut celuy de voir maſſacrer inhumainement & de ſang froid tant de brave Nobleſſe, qui pouvoit ſi utilement ſervir dans la guerre de Flandre, & qui en pleine paix eſtoit venuë à Paris ſur la foy publique ſur la parole du Roy, & ſur la ſienne, pour aſſiſter à la célebrité & aux réjouïſſances de ſes nopces.

ANN. 1572.

Dépoſition du Roy de Navarre dans les Additions à Caſteln. l. 5. Préface de du Maurier

D'autre part, auſſitoſt qu'on eût ſonné le tocſin au Palais, plus de cinquante mille hommes courant les armes au poing par les ruës comme autant de furies déchaiſnées, enfonçant les portes, ſe jettant en foule dans les maiſons qu'on leur avoit marquées ou qu'eux meſmes avoient choiſies, & faiſant retenir l'air de ces effroyable cris que l'on entendoit parmi les hurlemens des hõmes & des femmes qu'on égorgeoit, & les juremens & blaſphêmes de ceux qui les maſſacroient, *Dépeſche tuë, poignarde, aſſomme, jette par les feneſtres*, firent de Paris durant tout ce ſaint jour de Dimanche & de Feſte un

Ibid.

ANN. 1572. un ſanglant theatre de cruauté, ou pluſtoſt une horrible boucherie, par le maſſacre de plus de ſix mille perſonnes dont le ſang couloit par les ruiſſeaux, & les corps tout couverts de playes eſtoient traiſnez dans la riviere. C'eſtoient-là des excés qu'on devoit attendre de la brutalité & de la fureur aveugle d'un peuple, quand on luy donne pouvoir de faire impunément tout ce qu'il luy plaiſt, en luy mettant entre les mains les armes, ſans autre conduite que celle de ſa paſſion.

Brantoſme éloge de Tavannes. Mezeray. Mais ce qu'il y euſt en cela tout-à-fait indigne de la généroſité Françoiſe, qui doit eſtre le propre caractere de la Nobleſſe du Royaume, & principalement des Princes, fut que le Mareſchal de Tavannes, le principal auteur de ce maſſacre, & le Duc de Montpenſier trop zelé Catholique, alloient par les ruës animant le peuple, qui n'eſtoit déja que trop échauffé de luy meſme, & l'excitant à faire main baſſe ſur tout ſans épargner perſonne. Le Roy meſme, qui des feneſtres de ſa chambre voyoit tant de corps dechirez flotans ſur l'eau, bien loin d'eſtre touché de ce lamentable ſpectacle, tiroit d'une longue arquebuſe de chaſſe à travers la riviere, quoy-qu'inutilement, ſur eux qu'on luy vint dire qui eſtant logez au fauxbourg Saint Germain ſe ſauvoient du maſſacre, & croit de toute ſa force qu'on couruſt aprés, & qu'on les tuaſt. Il revint néanmoins bientoſt aprés d'un ſi

Id. éloge du Roy Charles.

terri-

terrible emportement ; & pour se garantir du blasme d'une si cruelle exécution, il fit écrire le mesme jour à tous les Gouverneurs des Provinces, que tout ce qui s'estoit fait à Paris à la Saint Barthelemy estoit l'effet de la vieille querelle qui estoit entre le Duc de Guise & l'Admiral, laquelle avoit eû de si funestes suites sans qu'on eust pû les empescher dans la fureur où les Parisiens s'estoient mis en courant aux armes pour les Guises contre les Huguenots. ANNÉ 1572. *La Popliniere. D'Aubigné. Thuan. Mezeray, & alii.*

Cét artifice toutefois ne dura gueres. On fit comprendre au Roy, qu'outre que cela ne seroit pas cru, ce seroit exposer Sa Majesté au mépris de ses sujets, en faisant connoistre par là qu'il n'auroit pas eû assez d'autorité pour se faire obéir des Guises, ni assez de force & de résolution pour faire justice d'un si grand crime. C'est pourquoy changeant tout-à-coup d'avis, il fut le Mardy suivant tenir son lit de Justice au Parlement, où il déclara, comme il le fit aussi écrire à tous les Gouverneurs, que ce massacre s'estoit fait par ses ordres, quoyqu'à son grand regret, pour prévenir l'effet d'une damnable conspiration que l'Admiral avec ses Huguenots avoit faite contre sa personne & contre tous les Princes du Sang, pour s'emparer de la souveraine puissance & de la Royauté, aprés avoir éteint tout d'un coup toute la maison Royale. Le premier Président Christophle de Thou,

Digitized by Google

ANN. 1572. Thou, quoy-qu'en ſon cœur il déteſtaſt une action auſſi cruelle que celle de la Sainte Barthelemy, & qu'il l'ait hautement déteſtée toute ſa vie, ne laiſſa pas pourtant, par une flaterie peu digne d'un ſi grand Magiſtrat, de la loüer comme l'effet d'une ſinguliere prudence, & de faire dans ſa harangue l'éloge du Roy, qui pour ſauver l'Etat, en opprimant ceux qui le vouloient perdre, avoit ſi bien ſceû pratiquer l'excellente maxime de Loüis XI. qui avoit couſtume de dire, *Que celuy qui ne ſçait pas diſſimuler n'entend rien du tout en l'art de regner.* Et pour mieux prouver cette conjuration qu'on ne croyoit pas trop alors, & qu'on ne croit point du tout aujourd'huy, on fit le procés au vieux Briquemaud Mareſchal de Camp de l'armée des Princes, à Cavagnes Chancelier du parti, & à la memoire de l'Admiral. Ils furent tous trois pendus, celuy-cy en effigie par un plantoſme qui le repreſentoit avec ſon cure-dent à la bouche, comme il avoit accouſtumé de l'y tenir preſque touſiours; & les deux autres en effet en preſence du Roy & de la Reine qui en voulurent voir l'exécution des feneſtres de l'Hoſtel de Ville. On crut meſme que cela ſerviroit encore à la converſion des Princes qu'on vouloit retirer de ce parti, en leur perſuadant qu'ils s'eſtoient engagez avec des gens qui eſtoient leurs plus grands ennemis, & les plus méchans de tous les hommes.

Car tandis que l'on maſſacroit les Huguenots

Certè ipſe tâ vitâ San. Bartholomæam diem deteſtatus eſt, illos Statii verſus in diſpari ad eam accommodans: Excidat illa dies ævo, nec poſtea credant ſæcula &c. *Thuan. l.* 52.

nots dans le Louvre & par tout Paris, le Roy fit appeller ces Princes dans son cabinet, où apres leur avoir brievement exposé la cause de cette sanglante execution, dont eux-mesmes venoient de voir une partie, & qui continuoit encore, il leur dit d'un air fier, imperieux, & menaçant à son ordinaire, que ne voulant plus souffrir en son Royaume une si damnable Religion qui enseigne à ses Sectateurs à se revolter, & mesme à conspirer contre la personne de leur Souverain, il entendoit qu'ils renonçassent promptement à cette maudite Secte, & qu'ils embrassassent la Foy qu'avoient toûjours professée les Rois Tres-Chrestiens, desquels ils avoient l'honneur d'estre descendus; & que s'ils refusoient de luy obeïr en cela, il les traiteroit de la mesme maniere qu'ils avoient veû traiter ceux dont jusques alors ils avoient suivi la revolte & l'impieté. A cela le Roy de Navarre repondit avec beaucoup de respect & sans hesiter, ce qu'il dit long-temps apres si sagement aussitost qu'il fut Roy de France; sçavoir, que n'estant nullement opiniastre, il estoit tout prest de se faire instruire, & d'embrasser de bonne foy la Religion Catholique, quand on luy en auroit fait voir la verité qu'il ne connoissoit pas encore. ANN. 1572.

Le Prince de Condé qui n'estoit pas d'un naturel si doux & si traitable, ne parla pas avec tant de justesse & de moderation, & répondit,

ANN. 1572. pondit aſſez bruſquement au Roy, que Sa Majeſté, dont il eſtoit ſujet, pouvoit diſpoſer comme il luy plairoit de ſa fortune & de ſa vie, mais non pas de ſa Religion dont il ne devoit rendre compte qu'à Dieu ſeul duquel il la tenoit. Cette reponſe faite a un maiſtre extremement fier & violent, le mit ſi fort en colere, que s'emportant juſqu'à luy dire des injures, & l'appellant à pluſieurs repriſes ſeditieux, enragé, rebelle, & fils de rebelle, il jura Dieu que s'il n'obeïſſoit dans le peu de temps qu'il luy preſcrivit, il le feroit mourir. Il fit plus: car ne pouvant ſouffrir de voir que nonobſtant tous les efforts qu'on faiſoit pour le convertir, ce Prince ſe montroit toujours plus inflexible, il prit ſes armes, & proteſta qu'il feroit perir tout le reſte des Huguenots obſtinez dans leur hereſie, en commençant à l'inſtant meſme par le Prince de Condé. Et ce ne fut qu'avec bien de la peine que la jeune Reine Elizabeth fille de l'Empereur Maximilien II. qu'il avoit epouſée depuis deux ans, luy fit quitter les armes, s'eſtant jettée à ſes pieds, pour le conjurer à mains jointes & les larmes aux yeux d'attendre encore un peu. Il le fit: mais en meſme temps s'eſtant fait amener le Prince, il luy lança deux ou trois foudroyantes œillades ſans luy dire autre choſe que ces trois mots d'un ton menaçant & terrible, *Meſſe, Mort, ou Baſtille*; puis luy tournant le dos, il le renvoye.

Mezeray.

D'Aubign. Mezeray.

Cela

Cela fit une ſi forte impreſſion dans l'ame de ce pauvre Prince, & luy donna tant de terreur, qu'il ſuivit enfin l'exemple du Roy de Navarre, & ſe rendit, ou fit ſemblant de ſe rendre aux raiſons de Hugues des Roſiers ſçavant Miniſtre d'Orleans converti depuis peu, mais qui ſe pervertit de nouveau peu de temps apres, & qu'on avoit fait venir expres pour les inſtruire, & les deſabuſer. Il fit donc enſuite l'abjuration ſolennelle du Calviniſme entre les mains du Cardinal de Bourbon ſon oncle, comme avoient fait avant luy le Roy de Navarre, Madame Catherine ſa ſœur, & la Princeſſe de Condé. Et pour plus grande aſſeurance de la verité & ſincerité de leur converſion, le Roy voulut qu'ils écriviſſent au Pape pour l'en aſſeurer, & que le Roy de Navarre aboliſt par Edit le Calvininiſme dans tout le Bearn: mais on y refuſa de luy obeïr, parce, diſoit-on, qu'il n'eſtoit pas libre, & que ce que l'on appelloit ſa Converſion, n'eſtoit qu'une feinte. Et certes on crut qu'il n'y avoit pas lieu d'en douter, lors qu'on vit que ces Princes s'eſtant echapez de la Cour en divers temps, & mis en pleine liberté, firent profeſſion du Calviniſme comme auparavant, & declarerent que leur cœur n'avoit jamais eû part à une action qu'on ſçavoit bien qu'ils n'avoient faite que par force, dans le danger inevitable où ils eſtoient d'eſtre miſerablement egorgez s'ils ne cedoient à la violence qu'on leur faiſoit.

ANN. 1572.

La Poplin. Thuan. &c.

ANN. 1572. C'eſt ce que firent pluſieurs autres Huguenots qui mirent des Croix blanches ſur leurs chapeaux, & furent à la Meſſe par la terreur & dans l'effroyable veûë d'un maſſacre qui fait encore aujourd'huy tant d'horreur à tout le monde.

On fit alors tout ce qu'on put pour le faire approuver, ou du moins pour le rendre moins odieux. On fit en Proceſſion remercier Dieu de ce qu'on avoit découvert heureuſement la conſpiration des Huguenots, & qu'on avoit ſceû prevenir par ce maſſacre celuy que l'Admiral vouloit faire du Roy meſme & de tous les Princes. On fit dire la meſme choſe à tous les Princes de l'Europe. On en fit de grandes rejoüiſſances en pluſieurs villes du Royaume. On compara cette execution à celle de l'Ange exterminateur; & j'en ay veû dans le cabinet d'un fort habile homme une medaille où l'on voit au lieu des ſoldats de Sennacherib les Huguenots maſſacrez par cet Ange. Ce maſſacre fut appellé en preſence du Roy d'Eſpagne, le Triomphe de l'Egliſe Militante. Pluſieurs grands hommes, comme entre autres Jean de Montluc Eveſque de Valence, Pompone de Bellievre, & Guy de Pibrac Avocat General, parlerent & ecrivirent tres-eloquemment, pour juſtifier aupres des Eſtrangers une action qu'ils ne pouvoient s'empeſcher de nous reprocher comme un violement de la foy publique & un furieux exces

Idem.

La Poplin. Mezeray.

de

de cruauté. Mais apres tout, quoy qu'on ait pû faire pour l'adoucir, & pour luy donner quelque couleur de justice, en faisant valoir autant qu'on pouvoit la conspiration de l'Admiral; on ne put pourtant jamais empescher qu'on ne trouvast fort à redire à ce qu'on avoit confondu, dans la punition qu'on pretendoit en avoir faite, l'innocent avec le coupable. ANN. 1572.

Et ce qui rendoit ce reproche & cette accusation sans replique, fut que durant plus de deux mois on fit par ordre expres du Roy le mesme massacre dans plusieurs Villes des Provinces, & principalement à Roüen, à Meaux, à Troyes, à Nevers, à la Charité, à Orleans, à Bourges, à Lyon, à Tours, à Angers, à Poitiers, à Bordeaux, à Condom, à Toulouse, & en quelques autres où l'on massacra pres de trente mille personnes de tout âge & de tout sexe, qui sans doute n'avoient pû avoir aucune part à cette conspiration dont on accusa l'Admiral apres sa mort. Aussi se trouva-t-il des Gouverneurs, comme le Comte de Tende en Provence, le Marquis de Gordes en Dauphiné, Chabot-Charny en Bourgogne, Saint Eran en Auvergne, le Vicomte d'Orte à Bayonne, qui sans manquer au respect qu'ils devoient au Roy trouverent les voyes de ne pas executer un commandement qu'ils croyoient estre bien moins de la volonté de Sa Majesté, que de la passion de ceux qui vouloient porter sous son nom leur

ANN. 1572. vengeance à de si horribles extrémitez. Sur quoy je ne puis taire une excellemment belle action que fit en cette rencontre un saint homme & un grand Prelat, & de laquelle aucun de nos Historiens ne s'est encore avisé de parler, quoy-qu'elle merite l'applaudissement & l'éloge de tous les siecles.

Celuy-cy fut Jean Hennuyer Jacobin, Docteur de Paris, qui avoit esté Confesseur de Henry II. & qui aprés la mort du Roy son maistre fut fait Evesque de Lizieux. Il y avoit douze ans qu'il gouvernoit son Dioceſe en instruisant son peuple & le confirmant en la Foy par la solidité de sa doctrine, & en l'édifiant par les beaux exemples qu'il luy donnoit en toutes sortes de vertus chrestiennens, lors que le Lieutenant de Roy en cette Province luy vint communiquer les ordres qu'il avoit receûs de faire massacrer tous les Huguenots de Lizieux. *Non, non, Monsieur*, luy dît le Saint Evesque; *je m'oppose, & je m'opposeray toûjours à l'exécution d'un pareil ordre à quoy je ne puis consentir. Je suis le Pasteur de l'Eglise de Lizieux, & ces gens que vous dites qu'on vous commande de faire égorger, sont mes ouailles. Quoy qu'elles soient maintenant égarées, estant sorties de la Bergerie dont Iesus Christ le souverain Pasteur m'a confié la garde, elles peuvent néanmoins y revenir, & je ne perds pas l'esperance de les y faire un jour rentrer. Ie ne voy pas dans l'Evangile que le Pasteur doive souffrir qu'on re-*

Robert. Gall. Christ.

pan-

pande le ſang de ſes brebis: au contraire, j'y trouve qu'il eſt obligé de verſer ſon ſang, & de donner ſa vie pour elles. Retournez-vous-en donc avec cet ordre qu'on n'executera jamais tandis que Dieu me conſervera la vie, qu'il ne m'a donnée que pour l'employer au bien ſpirituel, & même temporel de mon troupeau. Mais, replique le Lieutenant, *il faut donc que pour ma decharge envers le Roy vous me donniez par ecrit le refus que vous faites de me laiſſer agir ſelon ſes ordres. Tres-volontiers,* dit le Prelat, *je connois la bonté du Roy, & je ne doute nullement que je n'en ſois bien avoué: en tout cas, je me charge de tout le mal qui en peut arriver dont je vous garantis.* Là deſſus il luy donne un acte authentique de ſa reponſe & de ſon oppoſition ſigné de ſa main pour le porter au Roy, qui en effet ne paſſa pas plus outre, & laiſſa le ſaint Eveſque & tout ſon troupeau de Lizieux en repos. ANN. 1572.

Or ce qu'il y eût d'admirable en une ſi belle action, fut ſon heureuſe ſuite, & le glorieux ſuccés dont il plut à Dieu de la couronner. Car dans toutes les autres Villes où l'on executa cet ordre ſi rigoureux, on ne put jamais eteindre l'hereſie dans le ſang des Heretiques qui furent maſſacrez: mais à Lizieux, les Huguenots furent tellement touchez de la bonté de leur Prelat, de ſon admirable clemence, & du ſoin qu'il prenoit de leur ſalut, & de les conſerver pour les inſtruire & pour les convertir, en les ramenant doucement à la bergerie

Quâ illico clementiâ ſollicitudine que Epiſcopi de commiſſi ſibi gregis ſalute vigilantis, rediere in Eccleſiæ ſinum quotquot

ANN. 1572. *Lexovia per ea tempora à recta fide aberraverant.*

de Jeſus-Chriſt le bon Paſteur qui a repandu tout ſon ſang pour ſes pauvres brebis egarées, qu'ils firent tous abjuration de leur hereſie, ſans qu'il s'en puſt trouver un ſeul qui y demeuraſt obſtiné; de ſorte que le Calviniſme fut entierement aboli dans Lizieux.

Je me perſuade qu'en attendant un autre ouvrage qui ſera la ſuite naturelle de celuy-cy, mon Lecteur voudra bien permettre que je prenne un peu de repos en cet endroit, en faiſant ſur cette action de l'Eveſque de Lizieux une reflexion qui pourra eſtre toute ſeule l'accompliſſement de l'Hiſtoire du Calviniſme. Il me ſemble que cet evenement que je viens de raconter eſt une aſſez naïve & fidelle repreſentation de ce qu'on a veû dans la ſuite de cette hereſie depuis la Saint Barthelemy juſqu'au temps où nous ſommes. Quoy-qu'il ſoit veritable, & Calvin meſme en eſt tombé d'accord, que l'on puiſſe punir les Heretiques par les voyes rigoureuſes de la Juſtice, ainſi qu'il le fit à Geneve où il porta les Magiſtrats à condamner au feu Michel Servet: on a veû neanmoins de tout temps que le moyen le plus efficace de les reduire quand l'hereſie eſt déja puiſſamment etablie, n'eſtoient pas les ſupplices, beaucoup moins la violence & le trop de rigueur. Bien loin que le maſſacre qu'on fit à Paris & en tant d'autres Villes ait aneanti, ou du moins affoibli le Calviniſme, qu'au contraire il en de-

devint plus enraciné, plus puiſſant, & plus formidable qu'auparavant. Les Huguenots ne voulurent plus ſe fier aux Declarations que l'on fit pour les raſſeürer. Ils taſcherent de ſuſciter toute la terre contre nous. Ils coururent en Suiſſe, en Allemagne, en Pologne, en Suede, en Dannemark, en Angleterre implorer du ſecours pour recommencer la guerre, comme ils firent, avec plus de fureur encore & plus de rage que jamais. Ils s'emparerent d'un tres grand nombre de nos meilleures Places dans les Provinces au-delà de la Loire. Ils firent par tout d'effroyables repreſailles ſur les Catholiques. Ils ſouſtinrent opiniaſtrement le ſiege dans Sancerre ſept mois durant, malgré toutes les rigueurs de cette famine prodigieuſe qui les reduiſit à des extremitez toutes ſemblables à celle de Jeruſalem, & contraignit les peres & les meres de manger leurs propres enfans. Au ſiege de la Rochelle ils nous obligerent, aprés nous avoir repouſſez en neuf aſſauts, de leur accorder une Paix tres-avantageuſe, pour n'avoir pas la honte de le lever en preſence des Ambaſſadeurs Polonois, qui eſtoient venu apporter leur Couronne à leur nouveau Roy Henry Duc d'Anjou qui aſſiegeoit cette Ville avec une armée de cinquante mille hommes. Enfin ſe voyant appuyez du tiers parti des Catholiques mecontens, ils ſe ſoulevent de nouveau, demandent inſolemment des choſes que l'Admiral meſme, quand il eût paru victorieux

ANN. 1572. 1573.

ANN. rieux aux portes de Paris apres avoir gag-
1573. né les quatre batailles qu'il perdit à Dreux, à Saint Denis, à Jarnac, & à Montcontour, n'euſt oſé demander; reprennent les armes, & reduiſent la France en un eſtat tres-pitoyable, au meſme temps qu'elle
1574. perdit ſon Roy Charles IX. qui mourut de chagrin & de langueur en la fleur de ſon âge, n'ayant pas encore atteint ſa vingt-cinquiéme année.

Ils devinrent encore & plus obſtinez & plus inſolens ſous le Regne de ſon Succeſ-
1575. ſeur Henry III. qu'ils regarderent d'abord avec horreur, comme celuy qu'ils croyoient avoir eſté le principal auteur du maſſacre; & puis avec mepris, quand ils le virent peu apres plongé dans les delices, & comme aſſoupi dans le ſommeil d'une honteuſe oiſiveté, n'ayant plus rien de ce brave Duc d'Anjou qui les avoit ſi glorieuſement vaincus aux deux fameuſes Journées de Jarnac & de Montcontour. Mais ce qui leur donna le plus d'avantage ſur les Catholiques, fut ce que le Peuple abuſé ſe perſuada que l'on n'avoit fait que pour les ruiner, je veux dire la Ligue qui penſa perdre tout enſemble l'Etat & la Religion. Je ne veux pas en developer icy les myſteres, qui à proprement parler ne ſont point de l'Hiſtoire du Calviniſme. Je diray ſeulement
1576. que la pluſpart de ceux qui s'y jetterent, ou plûtoſt qui s'y precipiterent aveuglement avec tant d'ardeur & de paſſion, &

prin-

principalement les Peuples, les Eccleſiaſtiques, & les Moines, ne furent que les dupes de ceux qui formerent cette cabale, où l'ambition, la malice, & l'intereſt eûrent plus de part que la Religion, qui n'y entra qu'en apparence pour tromper le monde. Ceux-cy furent le Roy d'Eſpagne, la Reine Catherine, & le Duc de Guiſe, qui complorerent enſemble, par des motifs bien differens, mais qui s'accordoient tous contre l'Etat; le Duc, pour ſe faire Chef d'un parti, qui aprés la mort des Valois le pourroit encore élever plus haut; la Reine, pour avoir un pretexte de faire ſubſtituer ſon petit-fils Henry, fils de Charles Duc de Lorraine, à la place du legitime Succeſſeur de la Couronne le Roy de Navarre ſon gendre qu'elle n'aimoit point; & l'Eſpagnol, pour profiter de la diviſion que la Ligue mettroit parmi les François, pour les ruiner les uns par les autres, & pour ſe faire enſuite leur maiſtre. ANN. 1585.

Voyez le Diſcours de M. le Laboureur ſur la vie de Henry III.

Or c'eſt par là meſme que les Huguenots ſe rendirent plus puiſſans que jamais. Car premierement cette Ligue obligea tous les Proteſtans etrangers, en haine du maſſacre, à faire une contre-ligue pour les ſecourir. Secondement, elle deſunit les Catholiques qui s'armerent les uns contre les autres; ceux-cy, pour aſſeurer la Religion, à ce qu'ils diſoient; & ceux-là, pour defendre l'autorité Royale, & la loy fondamentale de l'Etat qu'on vouloit renverſer.

ANN. 1585. De plus, elle obligea le Roy, pour prevenir les dangereuſes conſpirations des Ligueurs, d'en venir à de facheuſes extremitez, & de joindre ſes forces à celles du parti Huguenot, pour faire rentrer les Catholiques rebelles dans leur devoir. Enfin elle excita dans tout le Royaume ces horribles troubles, pendant leſquels tous les Huguenots qui ſuivirent avec une bonne partie des Catholiques le nouveau Roy Henry IV. eûrent le moyen de s'établir d'une maniere comme plus honneſte, auſſi plus ſolide & plus ſeure qu'ils n'avoient fait auparavant. Si cette malheureuſe Ligue ne ſe fuſt jamais faite, comme elle ſe fit en effet contre l'autorité Royale ſous le beau pretexte de la Religion, tous les Catholiques fuſſent toujours demeurez bien unis entre eux & avec le Roy contre les Huguenots. Il n'y euſt eû enſuite ni conſpiration, ni revolte, ni barricades. L'on n'euſt jamais veû ni la Journée de Blois, 1589. ni le ſiege de Paris, ni l'execrable parricide qui ſe fit à Saint Cloud; & le ſucceſſeur legitime de la Couronne, qui à la priere d'une partie des Catholiques ſe fit inſtruire, & ſe convertit à cette fois fort librement, l'euſt fait ſans doute encore plus facilement & plutoſt, ſi tous enſemble eſtant unis, comme ils l'eſtoient avant la Ligue qui les diviſa, l'en euſſent conjuré. Ainſi la Ligue eût une tres-mechante origine contre l'opinion commune de ceux qui n'en ont ſceû penetrer le ſecret

cret & les myſteres. Son progres fut tres- ANN.
deteſtable, n'ayant eſté qu'un attentat preſ- 1589.
que continuel contre l'autorité d'un Roy pour le moins auſſi bon Catholique que les Chefs de la Ligue; & l'on ne peut pas dire qu'elle ait eû une heureuſe fin par la converſion de Henry IV. puis qu'elle n'en fut point du tout la cauſe, & qu'elle ne laiſſa pas de maintenir encore quelque temps avec une extreme, mais impuiſſante opiniaſtreté, ſes reſtes languiſſans apres cette converſion qu'elle affectoit malicieuſement de ne vouloir pas reconnoiſtre.

Mais enfin ce Roy victorieux en vint 1593.
heureuſement à bout. Et c'eſt ici qu'il faut 1594.
que nous admirions la conduite de la Pro- 1595.
vidence divine, qui dans toutes les guerres 1596.
civiles qui ont affligé la France depuis les premiers troubles juſqu'à ce que la Ligue fut entierement éteinte, a diſpoſé des evenemens des batailles avec une ſi ſage diverſité, qu'elle a toujours egalement pourveu à la ſeureté de l'Etat & de la Religion. Car tandis que l'on combatit pour la maintenir contre les Huguenots qui n'euſſent pas manqué de la ruiner ſi la victoire leur fuſt demeurée, les Catholiques furent toujours victorieux, & gagnerent les quatre batailles de Dreux, de Saint Denis, de Jarnac, & de Montcontour, du ſucces deſquelles dependoit la conſervation ou la perte de la Religion dans ce Royaume. Mais depuis que la Ligue s'en meſla,

& qu'on agît par d'autres motifs, & pour d'autres intereſts cachez que le peuple abuſé ne decouvroit pas, & qui alloient à la deſtruction de la Maiſon Royale, Dieu fit changer de parti à la victoire pour l'attacher à celuy du Roy de Navarre, Chef de l'auguſte Maiſon de Bourbon, & qui fût peu apres Roy de France. De ſorte que ces meſmes Catholiques, qu'un faux zele arma contre luy, furent toujours batus dans les batailles de Coutras, de Senlis, & d'Ivry, & dans les grands combats d'Arques & de Fontaine Françoiſe.

Mais quoy que ce grand Prince fuſt rentré de bonne foy dans la vraye Religion des Rois Tres-Chreſtiens ſes glorieux Anceſtres, & qu'il l'ait toujours conſervée inviolablement juſqu'à ſa mort, les Calviniſtes neanmoins ne perdirent rien pour cela des avantages qu'ils s'eſtoient aquis en ſuivant ſon parti, & ne laiſſerent pas, par le grand nombre de gens de qualité, de Seigneurs & d'Officiers qui faiſoient profeſſion du Calviniſme, par l'Edit de Nantes qui fut fait en leur faveur, par les bonnes places qu'ils avoient pour leur ſeureté, & par les autres Villes où ils ſe trouvoient les plus forts, d'eſtre auſſi conſiderables & auſſi puiſſans dans ce Royaume qu'ils y euſſent encore eſté. Il eſt vray que s'eſtant revoltez dix ou douze ans apres ſa mort, ſelon l'eſprit de l'hereſie, qui ne peut gueres ſouffrir de maiſtre quand elle a les forces en main, le

Edit de Nantes 1598.

feu

feu Roy Loüis XIII. de glorieuſe memoire, apres avoir pris la Rochelle, Capitale de leur nouvelle Republique qu'ils vouloient etablir en France, & toutes leurs autres places qu'il reduiſit de la maniere que tout le monde ſçait, les mit en eſtat, en les deſarmant, de ne pouvoir plus nuire qu'à eux-meſmes. Mais apres tout, pour leur avoir arraché les armes des mains, il ne leur oſta pas l'erreur de leur eſprit, & malgré toutes ſes victoires le Calviniſme demeura toujours auſſi etendu & enraciné qu'auparavant dans ſon Royaume. Ainſi la rigueur, & la violence, & la force des armes ont bien pû affoiblir les Heretiques, mais non pas l'Hereſie, dont il falloit ruiner l'empire par la converſion des cœurs.

Dieu avoit reſervé cette gloire à Loüis le Grand, qui par des voyes bien plus efficaces que celles dont on s'eſtoit ſervi depuis plus d'un ſiecle qu'il y a que le Calviniſme s'eſt établi en France, l'a reduit en cet eſtat de foibleſſe & de langueur, où nous le voyons aujourd'huy tendant manifeſtement à ſa fin.

Edit de Janv. 1561.

Charles IX. au commencement de ſon Regne, Henry III. durant les troubles & les tempeſtes dont la France fut preſque toujours agitée de ſon temps, Henry IV. apres avoir entierement ruiné le parti de la Ligue, & pacifié tous ces troubles, le feu Roy meſme, apres la reduction de la Rochelle & de toutes les autres Villes que te-

Edit de May 1576. *Edit de Nantes* 1598. *Edit de Grace* 1629.

Digitized by Google

tenoient les Huguenots, avoient eû pour eux ſans doute un peu trop de douceur & d'indulgence, en leur accordant bien des choſes qu'ils n'euſſent pas ſouffertes, ſi la neceſſité des temps & l'eſtat preſent de leurs affaires ne les euſt obligez d'en uſer ainſi. Les Rois François I. Henry II. François II. & Charles IX. ſur la fin de ſon Regne, uſerent au contraire de trop de ſeverité contre eux; celuy-cy par le maſſacre de la Saint Barthelemy; & ceux-là par l'extréme rigueur des ſupplices, en les faiſant bruſler tout vifs à petit feu. Et l'on a veû durant tout un ſiecle que le Calviniſme s'eſt toûjours maintenu dans l'une & dans l'autre de ces deux extremitez. Mais Loüis le Grand tenant le milieu, par un ſage melange de juſtice & de clemence, de fermeté & de douceur, a reduit enfin cette hereſie en l'eſtat où nous la voyons, defaillant peu à peu, & s'en allant viſiblement, meſme dans les Provinces où elle avoit le plus inſolemment exercé ſon empire.

Il a fait agir ſa juſtice avec beaucoup de fermeté. Premierement, en faiſant abbatre les Temples que les Huguenots avoient uſurpez depuis plus de ſoixante ans, & defendant l'exercice de leur pretenduë Religion en une infinité de lieux où il ſe faiſoit contre les Edits meſme qui les favoriſoient le plus. Secondement, en oſtant aux mechans Catholiques la malheureuſe liberté de changer de Religion, & aux Huguenots conver-

vertis, celle de se moquer de Dieu & des hommes par l'apostasie, & par un infame retour au Calvinisme qu'ils avoient abandonné. De plus, ordonnant qu'il n'y ait que des Catholiques qui puissent accoucher les femmes, afin de pourvoir au salut de leurs enfans, en les baptisant, en cas de necessité: ce qu'ils ne peuvent nier qui ne soit tres-juste, puis que d'une part ils avoüent dans leur Confession du Foy, que le Bapteſme de l'Eglise Catholique est bon; & de l'autre, que comme nous croyons, selon la parole de Dieu, que le Bapteſme de l'eau est absolument necessaire aux enfans qui meurent avant que d'y pouvoir suppléer par celuy de l'esprit, il est du moins plus seûr qu'ils soient baptisez: & ensuite, c'est un grand acte de justice d'empescher que l'on ne risque leur salut.

Article 28.

Joan. 3. v. 5.

En quatrieme lieu, en cassant, & abolissant ces Chambres mi-parties, qui par le partage affecté que les Juges Huguenots faisoient le plus souvent en faveur des criminels de leur fausse Religion, les mettoient à couvert du chastiment qu'ils meritoient, & d'une Chambre de Justice faisoient un asile pour les scelerats, qui joindroient à l'heresie les autres crimes qu'ils auroient commis: outre que Henry IV. en etablissant ces Chambres, s'estoit reservé le pouvoir de les incorporer aux Parlemens comme on a fait.

Enfin

Enfin, en oſtant à tous ceux qui s'obſtinent dans l'hereſie toute eſperance de pouvoir pretendre deſormais aux faveurs qu'on n'eſt nullement obligé de leur faire, je veux dire aux dignitez, aux honneurs, aux commandemens, aux charges, aux offices, & à toutes ſortes d'emplois, de ſervice & de fonction, ſur tout dans la Maiſon du Roy, où ce grand Prince ne veut plus ſouffrir ceux qui ſont hors de la Maiſon de Dieu, qui eſt l'Egliſe Catholique.

Je ſçay bien que certains Ecrivains, deſavoüez meſme de ceux de leur parti, ont taſché de faire paſſer dans leurs libelles tous ces effets de la juſtice, de la prudence, & de la fermeté du Roy, pour une injuſte perſecution qu'on leur fait contre la diſpoſition des Edits des Rois ſes Predeceſſeurs, & meſme de ceux de Sa Majeſté. Mais il eſt bien aiſé de faire voir l'injuſtice de leurs plaintes, en diſant ce qui eſt tout manifeſte. En premier lieu, que dans la pluſpart des choſes dont ils ſe plaignent, on n'a fait que leur oſter ce qu'ils avoient injuſtement uſurpé contre les Edits, comme les Temples qu'on a demolis; ou ce dont on abuſoit tellement contre l'intention des meſmes Edits, qu'il a fallu neceſſairement l'abolir, comme les Chambres mi-parties; ou enfin ce qu'on ne leur avoit jamais accordé, comme de laiſſer aux Catholiques la liberté de profeſſer le Calviniſme, laquelle n'a eſté permiſe par ces Edits qu'aux ſeuls Hu-

Huguenots qui l avoient demandé. ce Sondement, qu'on ſçait aſſez que ces Edits n'ont eſt obtenus, les uns que durant la minorité du Roy Charles I X. les autres que par des Rebelles qui les demandoient les armes à la main, ſouſtenus des forces de l'Eſtranger qu'ils avoient introduit en France; quelques-uns que par proviſion, comme il eſt porté dans les Arreſts de leur enregiſtrement; & tous enfin par l'urgente neceſſité des temps, & pour certaines raiſons qui ne ſubſiſtant plus maintenant, ont conſequemment oſté toute la force à ces Edits qui n'eſtoient fondez que ſur ces raiſons. En effet, puis que les Huguenots ont trouvé bon que l'Edit de Juillet favorable à la Religion Catholique fuſt revoqué par celuy de Janvier, contre une poſſeſſion paiſiblé de prés de douze ſiecles, ſur la remontrance du Chancelier de l'Hoſpital, qui fit extremement valoir cette maxime, *Qu'il faut que les Edits s'accommodent aux temps & aux perſonnes & non pas les perſonnes & les temps aux Edits*; auroient-ils raiſon de ſe plaindre, quand meſme, ſelon la maxime qu'ils ont voulu ſuivre, on revoqueroit les Edits qui leur ſont favorables, par un autre qui nous remiſt dans noſtre ancienne poſſeſſion maintenant que les temps ſont bien changez, & que les perſonnes ne ſont plus du tout en l'eſtat où elles eſtoient alors? Et puis, ne ſçait-on pas, & il ſeroit aiſé de le prouver par des faits inconteſtables, que

La Popelin. l. 7. Voyez le 3 liv de cette Hiſtoire.

Sedition des Huguenots à Niſmes 1650. V. le Synode dans les Sevennes 1663. Synode de Nerac.

que les Huguenots ont ſi ſouvent contrevenu à ces Edits par des entrepriſes tres criminelles contre l'autorité du Roy, meſme de nos jours, que l'on pourroit juſtement revoquer toutes les graces qu'on leur a jamais accordées? Le Roy ne le fait pourtant pas: en quoy il fait paroiſtre ſa clemence, ſa douceur, & ſa bonté, qu'il accorde ſi bien avec ſa juſtice & ſa fermeté, & qui eclatent encore d'avantage en ce que je vais dire.

Iugement rendu contre eux à Libourne 1672.

Il eſt certain que dans le glorieux eſtat où il eſt aujourd'huy, apres avoir triomphé de tous ceux qui avoient conjuré contre luy, pour abbaiſſer cette ſouveraine puiſſance ſous laquelle ils ont tous plié, il pourroit faire ſans aucune difficulté, & fort equitablement à l'egard des Huguenots, ce que les Princes Proteſtans font à l'egard des Catholiques. Il ſemble meſme qu'il le devroit faire pour ſa gloire. Car enfin n'eſt-ce pas quelque choſe de ſurprenant, de voir que certains Princes qui luy ſont infiniment inferieurs en toutes choſes, ne veüillent pas ſouffrir que les Catholiques ayent le libre exercice de ſa Religion dans leurs Etats, & que l'on pretende qu'il ſouffre que ceux qui profeſſent la leur l'exercent librement dans ſon Royaume? Ne pourroit il pas dire aux Huguenots fort juſtement: *Ou faites en ſorte que ces Princes permettent le libre exercice de ma Religion chez eux, ou ne pretendez pas que je vous laiſſe la liberté d'exercer*

la

Digitized by Google

la voſtre & la leur en France. Si vous voulez qu'on ait egard aux Edits qu'on y a faits en voſtre faveur, qu'ils en faſſent donc de ſemblables en faveur des Catholiques.

De la politique du Clergé de France.

Et il ne ſert de rien de dire ce qu'un de leurs meilleurs Ecrivains a ecrit depuis peu, pour repondre le moins mal qu'il a pû a cette puiſſante raiſon qui les deſole. Il a crû ſe pouvoir tirer d'affaire, en diſant qu'il y a grande difference entre les uns & les autres à cet egard, en ce que les Catholiques croyant que le Pape peut depoſer un Prince que l'on tient à Rome pour heretique ou excommunié, on a ſujet de ſe defier d'eux, & de craindre qu'ils ne conſpirent contre ce Prince; ce qu'on ne peut pas dire des Proteſtans, qui ſont bien eloignez de cette creance, & qu'ainſi l'on n'a pas lieu de les tenir pour ſuſpects, & d'apprehender qu'ils entreprennent quelque choſe de funeſte contre les Princes Catholiques leurs Souverains. Pour faire voir clairement le peu de ſolidité qu'il y a dans une pareille reponſe, qui n'eſt en effet qu'une foible evaſion, il ne faut que ſe remettre dans l'eſprit ces deux choſes que l'on a veûës dans cette Hiſtoire du Calviniſme, & dont on ne peut nullement diſconvenir. La premiere, qu'on ne peut gueres voir de plus horribles conſpirations que celles que les Huguenots ont faites contre nos Rois, temoin les funeſtes Journées d'Amboiſe & de Meaux; ſans parler de leurs furieuſes rebellions

bellions qui ont coûté tant de sang à la France, & des malheureux complots qu'ils ont faits avec les ennemis, pour se soustraire de la Monarchie, en s'erigeant tout ouvertement en Republicains, comme ils ont fait plus d'une fois. La seconde, que ce n'est point du tout nostre creance qu'un Pape puisse deposer les Princes, quand mesme ils seroient heretiques, absoudre leurs sujets du serment de fidelité, & abandonner leurs Etats à ceux qui s'en pourront emparer les premiers. Bien loin de cela, nos Rois Tres-Chrestiens, qu'on sçait avoir esté de tout temps les plus zelez defenseurs de la Foy Catholique, & les plus grands protecteurs du Saint Siege, auquel ils ont toujours esté inviolablement attachez, nonobstant tous les differends qu'ils ont eûs avec quelques Papes pour des interests temporels, & pour les droits de leur Couronne qu'ils ne doivent jamais abandonner : nos Rois, dis-je, ont protesté en toutes les occasions contre cette pretention fondée sur une doctrine que tous nos Docteurs ont toujours condamnée comme directement opposée à la Loy divine. On peut voir sur cela les remontrances & les protestations que j'ay dit que Charles IX. fit faire au Pape Pie IV. au sujet de la Reine Jeanne de Navarre, toute Huguenote obstinée qu'elle estoit.

Edit du Roy Loüis XIII. du 27. May 1621.

Le Roy donc en pourroit user tres-justement en son Royaume envers les Huguenots

nots, comme les Princes Protestans en usent dans leurs Etats envers les Catholiques. Il ne le fait pas neanmoins : il veut bien souffrir en quelque maniere que sa condition, en un point si delicat, soit pire que celle de ces Princes, & ne les pas obliger, comme il le pourroit, à trouver bon que les choses en cela fussent du moins egales entre eux. Pendant qu'on oste aux Catholiques toute la liberté dans les Etats des Protestans, & qu'on les y traite si mal, il les laisse vivre paisiblement dans son Royaume avec les Catholiques, sous les mesmes Loix ; & voulant bien ne pas user de represailles comme il le pourroit faire tres-justement, sans que personne y pust raisonnablement trouver a redire, il les laisse agir fort librement selon leur discipline, & souffre qu'ils facent publiquement l'exercice de leur Religion dans les lieux qui leur sont marquez, quoyqu'il n'y soit nullement obligé par des Edits qui n'ont este faits que pour des raisons & pour des temps qui ne sont plus.

Ce n'est donc point par la rigueur & par la force qu'il pretend les reduire; ce n'est que par son zele, & par sa justice, animée d'un esprit d'amour & de charité, qu'il agit pour les ramener doucement à l'Eglise Catholique dont leurs Ancestres se sont malheureusement separez. Et il le fait avec cette merveilleuse application qui marque si bien le grand desir qu'il a de leur salut, excitant le zele des Evesques à seconder le sien;

ſien ; prenant ſoin qu'on envoye de bons & ſçavans Miſſionnaires juſques dans les vallées des Alpes ; faiſant diſtribuër des ſommes tres-conſiderables aux pauvres convertis ; portant ſes ſujets Huguenots par toutes les voyes les plus douces & tout enſemble les plus efficaces à ſe remettre dans le ſein de l'Egliſe ; leur facilitant par ſes Ordonnances le moyen d'y rentrer ; & comblant de graces & de faveurs tous ceux qui ſe reduiſent, en meſme temps qu'il oſte à ceux qui s'obſtinent dans l'hereſie l'eſperance de s'avancer. Auſſi voyons-nous aujourd'huy l'heureux ſuccés de ce grand zele par la multitude incroyable de ceux qui font tous les jours abjuration de l'hereſie en diverſes Provinces, & par la diſpoſition des autres, qui pour avoir, à ce qu'ils croyent, un ſpecieux pretexte de leur changement, voudroient déja qu'on les contraigniſt, ſelon l'Evangile, d'entrer dans la ſalle du grand feſtin de Jeſus-Chriſt où ils ſont invitez.

C'eſt donc par cette conduite ſi ſage, ſi juſte & ſi douce, que ce grand Prince a ſans comparaiſon plus fait pour la converſion des Proteſtans, ſans bruit, ſans eclat, ſans tumulte, que tous les Rois ſes predeceſſeurs, par les ſupplices, par les armes, & par les victoires qu'ils ont remportées ſur eux.

Ainſi nous avons tout ſujet de croire que Dieu continuant à benir les ſaintes intentions du

du Roy durant la paix, comme il a beni ſes armes durant la guerre, le funeſte embraſement du Calviniſme, qui a fait tant de ravage en France, & dont il ne reſte aujourd'huy preſque plus que la fumée, ſera bientoſt entierement éteint. Et comme nous ſommes tous unis dans la Monarchie Tres-Chreſtienne, par le lien d'une meſme loy, qui nous oblige tous également à l'obéïſſance que nous devons rendre inviolablement à un ſeul Roy que Dieu nous a donné : j'eſpere que nous le ſerons auſſi par le lien d'une meſme Foy, & de la ſeule veritable Religion, qui ne ſe trouve que dans l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, l'unique Bergerie de Jeſus-Chriſt, ſous un ſeul ſuprême Paſteur, qui en eſt le Chef viſible, eſtant ſucceſſeur de Saint Pierre & Vicaire de Jeſus-Chriſt.

ADDITION.

Sur la fin de la page 175. *aprés ces mots*, ces épouvantables deſordres que nous avons veûs de nos jours *ajouſtez :*

Mais il y a lieu d'eſperer qu'un jour viendra, que Dieu diſſipant par la force de la lumiere de ſa grace, les tenebres qu'un funeſte Schiſme, ſuivi de l'héreſie a répanduës depuis plus d'un ſiecle ſur

Digitized by Google

l'Angleterre, fera de nouveau briller aux yeux des Anglois le ſoleil de la verité, qui réünira tous les eſprits dans la profeſſion
595. de cette meſme Foy que Saint Gregoire le Grand leur fit annoncer. On pourroit ſans doute leur propoſer une infinité de tres-puiſſans motifs pour les porter à cette réünion abſolument neceſſaire à leur ſalut: mais je ne veux maintenant pour cela que cette belle Déclaration que feüe Madame la Ducheſſe d'Iork, Princeſſe d'excellent eſprit, d'un tres-grand mérite, a voulu faire avant ſa mort, des raiſons qui l'ont obligée à renoncer au Schiſme pour embraſſer la Religion Catholique. Comme elle a prétendu que cette déclaration fuſt connuë de tout le monde, qu'on l'a veûë en Anglois, & qu'elle peut également ſervir à la converſion de tous les Proteſtans: je croy qu'il me ſera permis de la rendre publique dans mon Hiſtoire, dont elle ſera l'un des plus riches & des plus utiles ornemens, quand elle y paroiſtra telle que je l'ay receûë d'une perſonne tres-intelligente qui l'a fidellement traduite de cette ſorte en nôtre Langue.

DE.

Digitized by Google

DECLARATION
DE MADAME LA PRINCESSE D'IORK.

UNE perſonne élevée dans l'Egliſe Anglicane, autant inſtruite dans ſa doctrine, ſelon le jugement meſme de plus habiles Théologiens de ſon parti, que ſon eſtat & que ſa capacité l'a pû permettre, doit s'attendre d'eſtre l'objet de la cenſure publique, lors qu'elle abandonne ſa Religion pour embraſſer celle de l'Egliſe Romaine. Et comme j'avoüe franchement que j'ay eſté une de ſes plus grandes ennemies, ſinon d'effet, au moins de volonté: j'ay cru que pour la ſatisfaction de mes amis il eſtoit raiſonnable que je déclaraſſe les motifs & les raiſons de ma converſion, & du changement ſi ſubit & ſi inopiné de ma Religion, ſans m'engager néanmoins aux queſtions & aux objections qu'on me pourroit faire hors de propos ſur ce ſujet.

Je proteſte en la preſence de Dieu tout puiſſant, que depuis mon retour en Angleterre nulle perſonne du monde ne m'a porté directement ou indirectement à embraſſer la Religion Catholique: c'eſt une grace que je dois à la ſeule miſericorde de Dieu. Je n'oſe meſme croire que les prieres que je luy ay faites tous les jours depuis mon retour en France & de Flandres,

pour luy demander qu'il me découvriſt la verité, me l'ayant attirée.

Il eſt bien vray qu'ayant veû la ferveur & la dévotion des Catholiques de ces Païs-là, & ſentant que j'en avois point, ou du moins que je n'en avois que trespeu, je n'ay jamais ceſſé depuis ce temps-là de demander à Dieu la grace, ſi je n'eſtois de la vraye Religion, d'en eſtre avant que de mourir.

Je n'avois pas néanmoins le moindre doute que la créance de l'Egliſe Anglicane ne fuſt la veritable, & je n'ay jamais eû aucun ſcrupule ni aucun trouble de conſcience ſur ce ſujet, juſqu'au mois de Novembre dernier que je commençay à lire l'Hiſtoire de la réformation de l'Egliſe Anglicane, compoſée par le Docteur Heylings, laquelle eſt fort eſtimée, & dont la lecture, au jugement de tous les habiles gens du Royaume, eſt capable de delivrer les conſciences de tous les ſcrupules & de tous les doutes qu'on pourroit avoir touchant la Religion. Mais pour moy, bien loin de trouver dans cette Hiſtoire ce que l'on en publioit, j'ay trouvé au contraire qu'en la liſant elle ne faiſoit voir que les plus horribles ſacrileges dont on ait jamais oüi parler, & qu'elle n'eſtoit pas meſme capable de ſatisfaire un eſprit mediocre, ni de luy perſuader que nous euſſions eû le moindre fondement ni la moindre apparence de raiſon de changer la face ancienne de l'Egliſe, & de renoncer à la Religion Catholique. J'ay

J'ay remarqué dans cette Histoire, 1. Que Henry VIII. ne quitta la Communion de l'Eglise Romaine, & ne s'opposa à l'autorité du Pape, que parce qu'il ne vouloit pas luy permettre de répudier la Reine sa femme pour en épouser une autre. 2. Que le Roy Edoüard VI. estant encore enfant, son oncle qui le gouvernoit abusant de l'autorité Royale qu'il avoit entre les mains s'enrichit, en s'appropriant & à sa famille les Domaines & les biens de l'Eglise. 3. Que la Reine Elizabeth n'estant pas legitime héritiere de la Couronne, ne pouvoit se maintenir dans l'injuste possession dans laquelle s'estoit mise, qu'en renonçant à la veritable Eglise, parce que la pureté & la droiture de sa doctrine, n'auroit pû compatir avec l'usurpation du Royaume de la grande Bretagne.

Je ne pouvois m'imaginer, & encore moins croire que le Saint Esprit qui gouverne la veritable Eglise, fust l'auteur des trois points que je viens de remarquer, qui ont esté l'unique fondement du renversement de l'ancienne Religion, pour favoriser le libertinage de Henry VIII. l'usurpation de la Reine Elizabeth, & l'ambition jointe à l'extréme avarice de l'oncle du Roy Edoüard VI.

Je ne pouvois non plus comprendre comment les Evesques qui se vantent de n'avoir pû autre dessein en se separant de

meſme n'ait commandée, & la priere pour les morts, qui eſt une des plus authentiques & les plus anciennes pratiques de la Religion Chreſtienne ; que pour eux ils s'en ſervoient en particulier ſans en faire une profeſſion publique.

Comme je preſſois un de ces Eveſques ſur les autres points de controverſe, & principalement ſur la preſence reele de Jeſus-Chriſt au Saint Sacrament de l'Autel : il me répondit librement, que s'il eſtoit Catholique, il ne voudroit pas changer de Religion ; mais qu'ayant eſté élevé dans une Egliſe dans laquelle il croyoit avoir tout ce qui eſt neceſſaire au ſalut, & y ayant receû ſon Bapteſme, il ne croyoit pas la pouvoir quitter ſans un grand ſcandale.

Tout ce diſcours ne ſervit qu'à augmenter le deſir ardent que j'avois de me rendre Catholique, & je ſentis des peines interieures & d'horribles inquietudes enſuite de la converſation que j'eûs avec ces deux Eveſques.

Néanmoins, pour ne me précipiter pas dans une affaire de cette importance & où il s'agiſſoit de mon ſalut, je cherchay à me ſatisfaire entierement. Je priay Dieu de tout mon cœur de calmer mon eſprit agité, en me faiſant connoiſtre la verité dont la recherche cauſoit mon inquietude. Eſtant dans cét eſtat j'allay à Noël à la Chapelle du Roy pour y faire le Céne, ce qui mit

mon ame dans de nouveaux troubles, qui durerent jusqu'à ce que je decouvris ma disposition à un Catholique, qui pour me procurer le repos & la tranquillité que je souhaittois, me fit venir un bon Prestre; & c'est le premier Ecclesiastique avec qui j'ay conferé de mon interieur & des affaires de mon salut. Plus je luy parlois, plus je me sentois interieurement portée & fortifiée de la grace du Saint Esprit à changer de Religion.

Comme je ne pouvois douter de la verité des paroles de Jesus-Christ, qui nous asseurent que le Saint Sacrement contient sa Chair & son Sang, il ne m'estoit pas aussi libre de croire que luy, qui est la verité mesme, eust permis que la Communion sous une seule espece eust esté introduite dans son Eglise, en laquelle & avec laquelle il a promis de demeurer jusqu'à la fin du monde, si cela ne suffisoit pas pour le salut de ceux qui ne communient que sous une seule espece.

Au reste, je ne suis pas capable d'entrer en dispute avec personne sur ces grandes veritez; & quand je le serois, je ne voudrois pas m'engager à autre chose qu'à un entretien de peu de paroles & sans contestation, pour exprimer simplement les motifs & les raisons de ma conversion.

J'atteste Dieu, qui penetre le secret des cœurs, que je n'avois jamais pensée à changer de Religion, si j'avois crû pouvoir fai-

faire mon ſalut en demeurant dans l'eſtat où je me trouvois par ma naiſſance & par mon éducation ; & je ne crois pas qu'il ſoit neceſſaire que je déclare icy que ce n'a pas eſté l'intereſt ni la veüe des honneurs & des biens caducs & periſſables qui m'y a porté, puis qu'au contraire tout le monde ſçait qu'en changeant de Religion je m'expoſois au peril de perdre & mes amis & mon credit. Et pour avoüer franchement la verité, j'ay balancé & examiné pluſieurs fois s'il n'eſtoit pas plus expedient pour moy de conſerver mes amis, mon rang & mon credit dans la Cour, en demeurant dans l'exercice de la Religion de l'Egliſe Anglicane, que d'abandonner toutes ces choſes dans la veüe & l'eſperance des biens de la vie future. Mais par un pur effet de la miſericorde de Dieu, qui éclaire ceux qui le recherchent, je n'ay ſenti aucune peine ni aucune difficulté à faire le choix que j'ay fait. Je diray ſeulement que toute mon apprehenſion a eſté que les pauvres Catholiques de ce Païs n'euſſent beaucoup à ſouffrir au ſujet de ma converſion, & que Dieu ne me fiſt pas la grace de ſouffrir patiemment avec eux les diſgraces & les afflictions de cette vie, pour meriter l'éternelle. A Saint James le huitiéme Aouſt mil ſix cens ſoixante-dix.

Une déclaration ſi forte, ſi raiſonnable, & ſi ſenſée de cette admirable Princeſſe

qui nous apprend avec tant de ſincerité quels ont eſté les vrais motifs de ſa converſion, & qui enſuite eſt morte ſaintement dans la Foy Catholique, eſt plus utile, à mon avis, pour convertir toutes ſortes de Proteſtans, que toutes les diſputes où la pluſpart du temps tout héretique qui ſe ſent un peu trop preſſé ne ſonge qu'à chercher un faux-fuyant pour s'évader, & pour faire accroire, en parlant touſiours, qu'il n'eſt pas vaincu. Et de fait, il n'y a point de Proteſtant qui ne puiſſe trouver une ſemblable origine de ſon héreſie dans quelque paſſion de dépit, de jalouſie, d'ambition ou de libertinage, qui a porté l'Auteur de ſa ſecte à ſe ſeparer de l'Egliſe Romaine. Mais ſur tout les Anglois qui voudront s'appliquer à lire cette declaration de ſang froid & ſans préoccupation, trouveront que c'eſt une choſe monſtrueuſe que la Foy Catholique, qui avoit eſté rétablie d'un conſentement général en Angleterre, ait eſté abolie par la Reine Eliſabeth pour ſon ſeul intereſt, & qu'enfin une femme comme elle ſoit la fondatrice de l'Egliſe & de la Religion Anglicane.

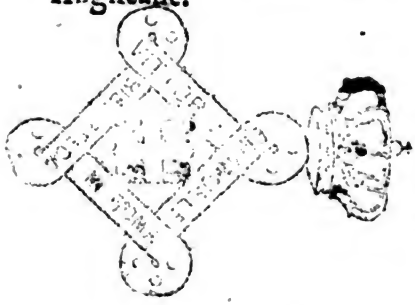

TABLE

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES.

A

Jacques d'Albon Mareſchal de Saint André travaille pour réünir le Duc de Guiſe & le Conneſtable, 195
Sa valeur, & ſa mort à la Battaille de Dreux où il fut tué, 306
Allemagne. Comment le Calviniſme s'y eſt introduit, & ailleurs dans les Pays Septentrionaux, 390. *& ſuiv.*
Amy Perrin décapité le premier à Geneve ſur la pierre du grand Autel qu'il avoit fait dreſſer en échafaut, 77
Royaume d'Angleterre. Comment l'héreſie y fut introduite, 173. *& ſuiv.*

B.

LA Saint Barthelemy. Hiſtoire des motifs, des cauſes, & de l'exécution de cét horrible maſſacre des Hugenots, 453. *& ſuiv.*
Le Canton de Baſle ſe fait Zuinglien, 8
La Bataille de Dreux, 288. *& ſuiv.*
Eloge des Seigneurs Catholiques tuez à cette Bataille, 308. *& ſuiv.*
La Bataille de Saint Denis, 372. *& ſuiv.*
La Bataille de Jarnac, 409. *& ſuiv.*
Combat de la Roche-Labelie, 430

Digitized by Google

TABLE

Combat de Saint Cler, 434. *& suiv.*
La Bataille de Montcontour, 438. *& suiv.*
François Baudoüin grand Jurisconsulte, premierement disciple de Calvin, & puis son plus grand adversaire, 209
François de Beaumont Baron des Adrets. L'histoire de sa vie & de ses horribles cruautez, 272. *& suiv.*
Jacques Bernard Gardien des Cordeliers de Geneve y fait soustenir des Theses heretiques, & se marie, 44. *& suiv.*
Berne embrasse l'heresie de Zuingle, 8
Pomponne de Bellievre Président négotie en Angleterre pour sauver la Reine Marie Stuard, & le secret de cette negotiation qui fut double, 184. *& suiv.*
Theodore de Beze disciple & successeur de Calvin, 216
Ses qualitez, & son portrait, 217. *& suiv.*
Il harangue pour les Ministres au Colloque de Poissy, 222. 223. 224. 228
Son insolence contre le Duc de Guise repoussé par le Roy de Navarre, 259
Antoine de Bourbon Roy de Navarre, & son portrait, 122
Comment il s'engage dans le Huguenotisme, 123
Il cede la Régence à la Reine, 161. 162
Il s'en repent, & fait si bien qu'il la partage avec la Reine, 187. 188
Il se déclare hautement pour l'heresie, 189
Demande le Colloque de Poissy, & par quels motifs, 209. 210
Il abandonne le parti Huguenot, & se met à la teste du Triumvirat, par qui, & comment persuadé, 251. *& suiv.*
Remene le Roy à Paris malgré la Reine, qui se trouve trompée dans sa fausse politique. 263

Digitized by Google

Sa blesseûre au siege de Roûën, sa mort, son éloge, & son portrait, 280. & suiv.
Charlote de Bourbon Abbesse de Joûarre, fille du Duc de Montpensier, se fait Huguenote, & se sauve au Palatinat, 464. & suiv.
Loüis de Bourbon, Duc de Montpensier, 407
Son zele pour la vraye Religion, & sa valeur, 417. & suiv.
Ses belles actions à la Bataille de Jarnac, 419. & suiv.
Et à celle de Montcontour : 440. & suiv.
Loüis de Bourbon, Prince de Condé, se fait Huguenot, 124
Comment il se fit Chef des Huguenots, 126. & suiv.
S'évade de la Cour, aprés que la conspiration d'Amboise fut éteinte, 134
Il est arresté prisonnier à Orleans, 154
On luy fait son procés, & est condamné à avoir la teste tranchée, 155
Sa delivrance, & sa justification, 163
Comment, & pourquoy il se résout à la guerre, & s'empare d'Orleans, 263. & suiv.
Envoye Spifame aux Princes d'Allemagne avec les Lettres secrets que la Reine luy avoit écrites, ce qui luy attira la haine de cette Princesse, 265. 266
Il livre le Havre aux Anglois, 277
Fait prendre par represailles les Envoyez du Roy, 281. 282
Il est repoussé de Corbeil, & de devant les fauxbourgs de Paris, qu'il vouloit assieger, 285. & suiv.
Sa prudence & sa valeur à la battaille de Dreux, où il est fait prisonnier, 289. & suiv.
Sa delivrance par la paix d'Orleans, 324

Digitized by Google

Pourquoy, & comment il recommença la guerre par les ſeconds troubles, 354. & *ſuiv.*
Il taſche de ſurprendre le Roy à Monceaux & à Meaux, & attaque les Suiſſes, qui conduiſoient le Roy à Paris, 365. & *ſuiv.*
Il aſſiege le Roy dans Paris, 370
Ses exploits à la bataille de Saint Denys, 375. & *ſuiv.*
Aſſiege Chartres, & fait la paix, 395. & *ſuiv.*
Comment on voulut le ſurprendre à Noyers, 404
Il recommence la guerre par les troiſiemes troubles, 405. & *ſuiv.*
Donne la bataille de Jarnac, où il eſt tué, 412. & *ſuiv.*
Son éloge, & ſon portrait, 422. 423
Anne du Bourg ſe déclare tout ouvertement Calviniſte à la Mercuriale, 112
Guillaume Briſſonnet, Eveſque de Meaux. Comment il ſe laiſſa tromper par les Heretiques, qui ſemerent l'hereſie dans ſon Dioceze, 12. & *ſuiv.*
Il ſe reconnoiſt, & tient un Synode contre eux, 14
Il eſt obligé de répondre devant les Commiſſaires du Parlement, 15

C

L'Execution de Cabrieres, 80. & *ſuiv.*
Le Duc Jean Caſimir au ſecours des Huguenots, 393. & *ſuiv.*
Charles IX. ſon naturel, ſa mauvaiſe éducation, ſes artifices pour ſurprendre l'Admiral, & ce qu'il fit à la funeſte & ſanglante Journée de la Saint Barthelemy, 454. & *ſuiv.*

Jean

Digitized by Google

Jean Calvin. Sa naiſſance, & ſon éducation, 52. 53
Etudie en Philoſophie & en Droit, & jamais en Theologie, 53. 55. 56
Se pervertit par la communication qu'il eût avec Robert Olivetan & Melchior Volmar, *ibid.*
Apprend le Droit & les Langues à Bourges, & y fait l'apprentiſſage de ſes Preſches, 54
Sa comparaiſon avec Luther, 56
Il vend ſes deux petits Benefices, 57
Il fait un Commentaire ſur les Livres que Seneque a faits de la Clemence, *ibid.*
Il dogmatiſe ſecretement à Paris, *ibid.*
Il eſt découvert, pourſuivi, & ſe ſauve par les feneſtres de ſa chambre, 58
Il ſe retire à Augouleſme, puis en Allemagne auprés de Martin Bucer, 59
Il retourne en France, & va dogmatiſer à Poitiers, où il forma ſes premiers Diſciples, 59. 60
Il quitte la France, & ſe retire à Baſle, où il acheve ſes Inſtitutions, 60
Il paſſe les Alpes, & va trouver la Ducheſſe de Ferrare, qu'il attire à ſon parti, 61. *& ſuiv.*
Se va rendre à Geneve auprés de Farel, 63
En eſt chaſſé, & ſe retire à Strasbourg auprés de Martin Bucer, 64
Il s'y marie avec la veuve d'un Anabaptiſte, 65
Il parle à la Conference de Vormes contre la preſence réelle, *ibid.*
Son rappel, & ſon retour à Geneve. 66
Le ſyſteme de ſon héreſie, qu'il a tirée en partie de celle des Vaudois, & en partie de celle de Luther, 70. *& ſuiv.*
En quels points il eſt pire que Luther, 72

Digitized by Google

Son pouvoir, & ſon autorité à Geneve, 76. 77
Il envoye des Miniſtres dans l'Amerique, 104
Sa mort, & ſes bonnes & mauvaiſes qualitez, 336. *& ſuiv.*
Son portrait, 339. 340
Georges Caſſander, & ſon Livre, pour accorder les deux Religions, 209. 210
La Reine Catherine de Medicis avance les Guiſes, & pourquoy, 121
Protege les Colignis pour s'en ſervir contre les Guiſes, 134
Sa politique à vouloir toûjours balancer les deux partis des Catholiques & des Huguenots, 159. 160. *& ſuiv.*
Ce qu'elle fit pour s'aſſeûrer la Régence, *ibid.*
Comment elle eſt trompée dans ſa fauſſe politique qui penſa tout perdre, 164
Elle ne veut point ſouffrir en France la Reine Marie Stuard, & pourquoy, 162. 179. 180
Elle abandonne cette Reine, & pourquoy, 182. *& ſuiv.*
Elle eſt contrainte de partager la Régence avec le Roy de Navarre, 188
Pour ſe maintenir elle s'accorde avec l'Admiral, & luy promet de favoriſer ſon parti, *ibid.*
Elle ſouffre qu'on faſſe le Preſche à la Cour, & aſſiſte au Preſche, 190. 192
Quelle eſtoit ſa créance en ce temps-là, 190. *& ſuiv.*
Elle promet aux Huguenots le Colloque de Poiſſy, & par quels motifs, 208. 209
Elle y favoriſe les Huguenots, en voulant faire paſſer une captieuſe expoſition de Foy, 233. *& ſuiv.*
Elle ſe laiſſe gouverner à l'Admiral, 245. *& ſuiv.*

Elle

Digitized by Google

Elle fait l'Edit de Janvier tout favorable aux Huguenots, 247
L'embarras où elle se trouve entre le Triumvirat & les Huguenots avec lesquels, faisant semblant de les abandonner, elle s'entendoit secretement, 255. *& suiv.*
Son intelligence par lettres avec le Prince de Condé, 261
Elle rompt avec luy, parce qu'il avoit fait voir aux Princes d'Allemagne ses lettres secretes, 266
Les motifs du voyage qu'elle fit faire au Roy dans les Provinces, 342. *& suiv.*
Elle fait la troisiéme paix pour faire donner l'Admiral dans le piege. 452
Elle a la meilleure part à la sanglante journée de la Saint Barthelemy, 454. *& suiv.*
Gaspard de Coligny Admiral de France fait envoyer à l'Amerique le Chevalier de Villegagnon, & pourquoy, 101
Il fait faire publiquement le Presche dans plusieurs villes de Normandie, 135. 145
Il presente Requeste au Roy dans l'Assemblée de Fontainebleau pour avoir des Temples, 145, 146
Son intelligence avec la Reine d'Angleterre, 177
Presente une seconde Requeste qui fut rejettée par le Parlement, 200. 201
Il est pour le Colloque de Poissy, & par quels motifs, 208. 209
Il demande des Temples à la Reine, 245 246
Il fait révoquer l'Edit de Juillet par celuy de Janvier, 247, 248
Ses fautes à la bataille de Dreux, 288. *& suiv.*
Ses ravages dans la Normandie, 312

Sa conduite, & ſes exploits à la bataille de Saint Denys, 376. *& ſuiv.*
Ses fautes à la bataille de Jarnac qu'il perdit, 490. *& ſuiv.*
Aſſiege inutilement Poitiers, 431
Eſt batu au combat de Saint Cler, 434. *& ſuiv.*
Perd la bataille de Montcontour, 438. *& ſuiv.*
Comment il répare ſa perte, & fait une nouvelle armée qui fut cauſe qu'on fit la troiſiéme paix tres-avantageuſe aux Huguenots, 450. *& ſuiv.*
Comment il ſe laiſſe ſurprendre aux artifices de la Cour, 454. *& ſuiv.*
L'hiſtoire de ſa mort funeſte, 468. *& ſuiv.*
François de Coligny d'Andelot, Colonel de l'Infanterie Françoiſe, ſe déclare tout ouvertement Calviniſte au Roy Henry II. qui le fait arreſter, 106. 107. 108
Comment il ſe fit Huguenot, 124
Il pervertit ſes freres, *ibid.*
Odet de Coligny, Cardinal de Chaſtillon, 118
Fait la Cene le jour de Paſques. 197
Son éloge, & ſon portrait, 198
Se fait Calviniſte par complaiſance pour ſes freres, *ibid.*
Se marie eſtant Cardinal, 199
Excommunié par le Pape, 328
Sa mort, 408
Le Colloque de Poiſſy, & ſon hiſtoire, 207 *& ſuiv.*
La conjuration d'Amboiſe, 126. *& ſuiv.*
Nicolas Cop Recteur de l'Univerſité preſche l'héreſie aux Mathurins, puis eſtant pourſuivi en Juſtice, ſe ſauve à Baſle, 57. 58
La curioſité de ſçavoir les nouvelles doctrines, defaut dangereux des Dames les plus ſpirituelles, 16

Pier-

Digitized by Google

D

Pierre David Moine apoſtat, pervertit le Roy de Navarre, 123

E

L'Ecoſſe toute infectée du Calviniſme, & comment il y fut entroduit, 167. *& ſuiv.*
Edit de Chaſteau-Briant contre les Huguenots, 94
Edit de Romorantin, 144. 145
Edit de Juillet, 201. 202
Edit de Janvier, 247. 248
Les grands maux qu'il produit, 249
Edit de Mars aprés la paix d'Orleans, 324. 525
Autre Edit de Mars aprés la paix de Lougjumeau, qui finit les ſeconds troubles, 398
Troiſiéme Edit de pacification tres-avantageux aux Huguenots, 452
Edoûard Roy d'Angleterre fils de Henry VIII. introduit l'héreſie dans ſon Royaume, 174
Edoûard Seimer Protecteur & Regent d'Angleterre, auteur de l'héreſie, *ibid.*
Elizabeth Reine d'Angleterre y rétablit l'héreſie, 175
Secourt les Héretiques & les Rebelles contre la Reine Marie Stuard & contre la France, 177. *& ſuiv.*
Pourquoy, & comment elle fait trancher la teſte à la Reine Marie Stuard, 182. *& ſuiv.*
Claude d'Eſpenſe Docteur de Sorbonne, au Colloque de Poiſſy. 228. 233
Eſt défendu contre la calomnie du Sacramentaire Lavatherus, 234
Le Cardinal Hippolyte d'Eſte, Legat du Pape

pe Pie IV. au Colloque de Poiſſy, 211
212
Les Eveſques ne doivent avoir aucun commerce avec des gens ſuſpects d'héreſie, autrement leur mémoire en ſouffre, 15

F

Guillaume Farel preſche l'héreſie à Meaux, 12
Eſt le premier Miniſtre de Geneve, 41. *& ſuiv.*
Y reçoit Calvin, & partage avec luy le Miniſtere, 63. 64
En eſt chaſſé, & ſe retire à Neuf-Chaſtel, où il eſt Miniſtre, 64
Comment le Calviniſme a eſté introduit en Flandres, 348. *& ſuiv.*
Formulaire de Foy, qu'on devoit faire ſigner en France à tout le monde, 158
Formulaire dreſſé par les Eveſques au Colloque de Poiſſy. 239. 248. 244
Formulaire de Foy, ſigné par tous les Officiers, Supposts & Regens de l'Univerſité, 250
François I. fait refleurir les Lettres en ſon Royaume, 4
Comment l'héreſie y entra par les Sçavans Etrangers que Luther & Zuingle luy envoyerent, 10. *& ſuiv.*
Il court riſque d'eſtre trompé par l'artifice des Dames perverties, 22
Et par le Curé de Saint Euſtache, au Sermon duquel ces Dames le menerent, 23. 24
Il écrit à Melanchton, pour l'attirer en France, 26
Il révoque ſon mandement à la perſuaſion du Cardinal de Tournon, 29
Son zele contre les Héretiques, & l'amende honorable qu'il fait faire au Saint Sa-

Digitized by Google

crement par une Procession fort solennelle, 30. *& suiv.*
François II. 117
Epouse Marie Stuard, Reine d'Ecosse, 120
Donne le maniment des affaires aux Guises, 121
Fait faire le procés au Prince de Condé, 154
Sa mort, 157

G

GEneve. L'ancien estat de cette ville, 35
Son gouvernement sous les Evesques, 36 37
L'histoire de ses divisions, & de son changement d'Estat & de Religion, 37. *& suiv.*
Le Seigneur de Genlis François de Hangest, son éloge, 376. 377
Sa mort funeste, 427
Claude premier Duc de Guise, 119
François Duc de Guise, ses illustres commencemens, & ses glorieux progrés, 120
Découvre, dissipe, & punit les coupables de la conjuration d'Amboise, 131. *& suiv.*
Il s'oppose vigoureusement à l'Amiral dans l'Assemblée de Fontainebleau, 150
Son union avec le Connestable & le Mareschal de Saint André contre les Huguenots, 194. *& suiv.*
Son passage par Vassy, & le desordre qui y arriva, 257. *& suiv.*
Il se rend le plus fort à Paris avec le Connestable & le Mareschal de Saint André, 260
Son admirable conduite, & sa valeur à la bataille de Dreux, 303. *& suiv.*

Digitized by Google

Assiege Orleans, & est traistreusement tué par Poltrot, 311. & suiv.
Son éloge, & son portrait, 316. & suiv.
Henry Duc de Guise. Sa valeur à la bataille de Jarnac, 419
Défend glorieusement Poitiers contre l'armée des Huguenots, 431
Ses beaux exploits à la bataille de Montcontour, 441. & suiv.

H.

JEan Hennuyer Evesque de Lizieux ne veut point souffrir qu'on massacre les Huguenots dans Lizieux, 486. 487
Henry II. Son zele & ses Edits contre les Héretiques, 93. 94. 100
Il faut arrester d'Andelot qui s'estoit déclaré Calviniste, 107. 108
Il assiste à la Mercuriale, où il fait arrester les Conseillers qui s'estoient déclarez en faveur du Calvinisme, 110. & suiv.
Sa mort, 113
Son éloge, & son portrait, *ibid.* & 114
Henry Duc d'Anjou Lieutenant Général des armées du Roy son frere, 393. & suiv.
Gagne la bataille de Jarnac, 410. & suiv.
Ses belles actions à la bataille de Montcontour, où il défait l'armée des Huguenots, 438. & suiv.
Henry Roy de Navarre. Comment attiré à Paris, 457. 466
Epouse Madame Marguerite sœur du Roy, *ibid.* 467
Sa conversion forcée aprés la Saint Barthelemy. 481
Henry Prince de Condé épouse la Princesse de Cleves, 466
Sa conversion forcée à la Saint Barthelemy, 482

Digitized by Google

Henry II. Prince de Condé tres-zelé pour la Religion Catholique. Son éloge, 423
Henry VIII. Roy d'Angleterre. Comment il se fait schismatique, sans toutefois souffrir les héretiques, 173. 174
Héritiques. On les doit obliger à se retracter publiquement quand ils reviennent, 25
Leur extréme insolence contre les Souverains qui leur sont contraires, 29
Ils n'ont point de Martyrs, 33
Sont punis par le feu, 32. 33. 34
Ils en veulent d'ordinaire à la Monarchie, 96
Divers Réglemens en France pour le Jugement des héretiques, 143. *& suiv.*
Les héretiques sont de grands faiseurs de libelles, 152. 153
Leur insolence dans le Royaume d'Ecosse, 169. *& suiv.*
Huguenots. Etymologie de ce nom, 50
Ils ont receû les dogmes & la discipline que Calvin établit à Geneve, 66
Quelle est leur héresie, 66. *& suiv.*
Leur insolence aprés la bataille de Saint Quentin, *ibid.*
Ils taschent inutilement de s'établir dans l'Amerique, 100. *& suiv.*
Leur insolence aprés la mort de Henry II. 115
Ils font une infinité de Libelles contre tous ceux qui s'opposent à leur cabale, 151. 152. 153
Ils font publiquement l'exercice de leur fausse Religion, mesme à la Cour, 189. 190. *& suiv.*
Excitent des seditions, 197
Font leur Presche au fauxbourg Saint Marceau, où ils excitent un horrible tumulte, 246. 247
Les Villes qu'ils surprennent dans les premiers

Digitized by Google

miers troubles, 262
Leurs sacrileges, & les horribles cruautez qu'ils exercent par tout sur les Catholiques, 270. *& suiv.*
Particulierement dans Nismes, apres la surprise de cette Ville, 451
Massacres à la Saint Barthelemy, 453 *& suiv.*
Ils sont devenus plus obstinez depuis cette malheureuse Journée, 488. *& suiv.*

I.

JAcques V. Roy d'Ecosse. Son zele pour maintenir la Religion Catholique en son Royaume, 165
Il est trahi par les Officiers de son Armée, dans une bataille contre l'Anglois, 167
Sa mort, *ibid.*
Jeanne d'Albret Reine da Navarre. Comment pervertie, 123
Est excommuniée par le Pape Pie IV. 334
Inquisition. Comment établie dans l'Eglise; son commencement, & son progrés, 136 *& suiv.*
Comment elle fut rejettée en France, 142 *& suiv.*
Jules III. excommunie le Roy de Navarre Jean d'Albret, 18
Nos Rois ont toûjours protesté contre sa Bulle, & contre l'usurpation de la Navarre qui s'en est ensuivie, *ibid.* & 19

K

JEan Knox presche publiquement le Calvinisme à Edimbourg, 169. 170

Pierre

Digitized by Google

L

Pierre de la Baume Eveſque de Geneve eſt contraint d'en ſortir, & comment, 42
Le Seigneur de la Broſſe. Sa ſageſſe & ſa valeur à la défenſe du Petit Lit en Ecoſſe, 178
Jacques Laynez Général des Jeſuites harangue au Colloque de Poiſſy, 229. *& ſuiv.*
Le Marquis de Lavardin Charles de Beaumanoir. Son élogé, 377. 378
François de la Noüe fameux Capitaine Huguenot. Son éloge, 414. 415
La Vergne, brave Capitaine Huguenot. Sa généreuſe action à la bataille de Jarnac, 421
Libelles diffamatoires. Leurs Auteurs ſeverement punis, 152. *& ſuiv.*
Antoine de Lignieres défend Chartres contre la grande armée des Huguenots, 395
La Ligue, & ſes malheureuſes ſuites, 490 *& ſuiv.*
Le Coq Curé de Saint Euſtache preſche l'héreſie en ſa Paroiſſe devant François I. 23. 24
Taſche de le gagner en des Audiences particulieres, 24
Convaincu de la fauſſeté de ſa doctrine par des Docteurs de Sorbonne, il ſe rétracte publiquement en chaire, 25
Michel de l'Hoſpital Chancelier de France, ſa naiſſance, ſon éloge, ſon portrait, & ſon penchant pour les Huguenots, 203 *& ſuiv.*
Il entreprend dans les Eſtats de Saint Germain de faire révoquer l'Edit de Juillet, & en vient à bout, 205. 206
Sa harangue au Colloque de Poiſſy, 220, 221

Digitized by Google

Marie de Lorraine, sœur des Guises, Reine d'Ecosse, 119
Charles de Lorraine Cardinal, 121
Sa vigueur à s'opposer à l'Admiral dans l'Assemblée de Fontainebleau, 151
Le généreux mépris qu'il fait des Libelles publiez contre luy par les Huguenots, 152
Son zele trop ardent nuit aux affaires d'Ecosse, 171. 172. 176
Il harangue tres-doctement au Colloque de Poissy contre les blasphémes de Beze, 225. & suiv.
François de Lorraine, frere du Duc de Guise, Grand-Prieur de France, sa valeur à la Bataille de Dreux, & sa mort, 309
Loüis le Grand. Son zele admirable pour la conversion des Huguenots, & la justification des Ordonnances qu'il a faites pour les ramener doucement à l'Eglise Catholique, 495. & suiv. jusqu'à la fin.
Luther. La difference de son hérésie d'avec celle de Zuingle, 5. 6
Il tasche de gagner François I. 9. 10.

M

Magdeleine de Savoye, femme du Connestable, fort zelée pour la vraye Religion, 195
Marguerite de Valois, Ducheſſe d'Alençon, sœur de François I. son portrait, & ses belles qualitez. 16
Comment elle se laisse gagner par les Heretiques, *ibid. & suiv.*
Elle épouse Henry d'Albret Roy de Navarre, 17
Le sujet de son inclination pour les Protestans fut ce que fit Jules II. contre le Roy Jean d'Albret son beaupere, 19
Elle est séduite par Gerard Roussel qu'elle fit Abbé de Clairac & Evesque d'Oleron, 20. 21

Elle

Elle taſche de gagner François I. en faveur des Proteſtans, & comment, 21. 22. *& ſuiv.*
Elle luy fait écrire à Melanchton pour l'attirer en France, 27
Elle ſe reconnoiſt enfin, & meurt dans la Communion de l'Egliſe Catholique. 34
Marguerite ſœur de Henry II. Ducheſſe de Savoye, penche du coſté des Huguenots, mais elle meurt enfin bonne Catholique, 191
Marie de Lorraine, Reine doüairiere d'Ecoſſe. Sa généroſité à maintenir juſqu'à ſa mort la Religion & l'Etat contre les Héretiques & les Rebelles, 168. *& ſuiv.*
Marie Stuard Reine de France & d'Ecoſſe. L'hiſtoire de cette Princeſſe, 168. *& ſuiv.*
Marie Reine d'Angleterre y rétablit la Religion Catholique, 174. 175.
Clement Marot. Son portrait, ſa traduction des Pſeaumes, ſes avantures, & ſa mort, 96. *& ſuiv.*
Le Martyre des Héretiques eſt faux, 33
Le Vicomte de Martigues défend le Petit Lit en Ecoſſe contre les Anglois & les Rebelles, 178
Pierre Martyr harangue au Colloque de Poiſſy, 229
Philippes Melanchton appellé en France par François I. 27
La Mercuriale, où les Officiers qui s'eſtoient déclarez pour le Calviniſme furent arreſtez par ordre du Roy, 111. *& ſuiv.*
L'exécution de Merindol, 80. *& ſuiv.*
Metz, & comment le Calviniſme y fut introduit, 356. *& ſuiv.*
Jean de Montluc Eveſque de Valence parle en faveur des Huguenots dans l'Aſſemblée de Fontainebleau, 146
Son eſprit, ſa fortune, ſes emplois, & ſa

Religion, 147. *& suiv.*
Le Conneſtable le fait taire en chaire comme il preſchoit en Miniſtre, 148
Son mariage, 149
Sa converſion à la mort, 149. 150
Anne de Montmorency Conneſtable de France, 118
Son zele pour maintenir la Religion Catholique, 193
Sa réconciliation avec le Duc de Guiſe pour s'unir enſemble contre les Huguenots, 194. *& suiv.*
Sa valeur héroïque à la Bataille de Dreux, 291. *& suiv.*
Il conduit le Roy de Meaux à Paris à la veuë des Rebelles conjurez, 366. *& suiv.*
Il donne la Bataille de Saint Denis, 372. *& suiv.*
Sa mort, & ſon éloge, 384. *& suiv.*
Loüiſe de Montmorency, ſœur du Conneſtable, & mere des Colignis, 118
Elle contribuë à pervertir ſes trois fils. 124
François de Montmorency Mareſchal de France, 122
Gabriel de Montmorency-Montberon tué à la Bataille de Dreux; ſon éloge, 297. *& suiv.*
Montbrun Chef des Huguenots en Dauphiné, 134
Mouvans Chef des Huguenots en Provence, 134
Antoine Mynard Préſident au Mortier aſſaſſiné par les Huguenots, 115

O

JEan Oecolampade pervertit ceux de Baſle, 8
Robert Olivetan allié de Calvin, traduit le premier la Bible de l'Hebreu en François, 53
Le Préſident d'Oppede chef de l'expedition de Cabrieres & de Merindol, 84. *& suiv.*

Son

Son Plaidoyé au Parlement de Paris, & sa justification, 91. 92
Sa mort, *ibid.*

P.

LE parlement de Paris. Son zele, & sa force pour soustenir la Vraye Religion contre les héretiques, 13. *& suiv.*
Son Arrest contre ceux de Meaux, 14
Son zele loué par un Bref du Pape Clement VII. *ibid.*
Son Jugement rendu touchant l'exécution de Cabrieres & de Merindol, 91. *& suiv.*
Rejette la Requeste presentée par l'Admiral en faveur des Huguenots, 201
Sa vigueur & sa fermeté à rejetter l'Edit de Janvier qu'il est enfin contraint de verifier en presence du Roy, 248
Ordonne par Arrest qu'on signe le Formulaire dressé par la Sorbonne, 250
Le Pape Pie IV. cite les Evesques suspects d'heresie à Rome, & fait un Monitoire contre la Reine de Navarre, à quoy le Roy s'oppose, 328. *& suiv.*
Portrait de Marguerite de Valois, sœur de François I. 16
Portrait du Roy Henry II. 113. 114
Portrait d'Antoine Roy de Navarre, 122
Portrait du Cardinal de Chastillon, 198
Portrait du Chancelier de l'Hospital, 203
Portrait du Duc de Guise, 317. *& suiv.*
Portrait de Jean Calvin, 339. 340
Protestation de nos Rois contre la Bulle de Jules II. & contre l'usurpation de la Navarre, 18. 19

R

RENée de France, fille de Loüis XI. Duchesse de Ferrare; son histoire, & son obstination dans l'heresie, 61. *& suiv.*
La Renaudie exécuteur de la conjuration d'Amboise, 128. *& suiv.*

Sa mort, 132
Rétractation. Il eſt neceſſaire de faire retracter publiquement ceux qui ont preſché ou écrit une méchante doctrine, 25
Richer Miniſtre Calviniſte, auteur d'une nouvelle héreſie, 103
La Rochelle, comment devenuë rebelle, & Calviniſte, 399. & ſuiv.
Charles de la Rochefoucaut Comte de Randan, Colonel de l'Infanterie Françoiſe, tué au ſiege de Roüen, & ſon éloge, 279
Le ſiege, & la priſe de Roüen par l'armée du Roy, 278. & ſuiv.
Gerard Rouſſel preſche l'héreſie à Meaux, 12
Se retire auprés de Marguerite Reine de Navarre, 19
Eſt fait Abbé de Clairac & Eveſque d'Oleron, 20
Son hypocriſie, & ſes erreurs, ibid.
Comment il ſeduit la Reine de Navarre, 21

S

NIcolas de Saint Anthoſt premier Préſident de Roüen juſtifié contre les calomnies d'un Ecrivain Huguenot, 281
Baptiſte Sapin, Conſeiller au Parlement de Paris. Son éloge, ibid. & 282
Schaphouſe embraſſe l'héreſie de Zuingle, 7
La Sorbonne s'oppoſe fortement aux Heretiques Etrangers qui s'eſtabliſſoient dans l'Univerſité, 11
De ſçavans Docteurs de Sorbonne convainquent d'hereſie le Curé de Saint Euſtache, & l'obligent à ſe retracter publiquement, 25
La Faculté deſcouvre l'infidelité de la traduction des Pſeaumes par Clement Marot, 98
Elle rejette & condamne une Expoſition captieuſe de Foy envoyée par la Reine à l'aſ-

Digitized by Google

l'assemblée des Evesques à Poissy, 233. *& suiv.*
Jacques Paul Spifame Evesque de Nevers. L'histoire de son apostasie & de sa mort, 108. *& suiv.*
Est deputé en Allemagne par le Prince de Condé, 265
Marie Stuard Reine d'Ecosse espouse le Dauphin, 120
Philippes Strossi, Colonel de l'Infanterie Françoise, soustient les efforts de l'armée Huguenote à la Roche-Labelie, 430
Les Suisses s'entrefont la guerre pour la Religion, 8. 9
Leur valeur incomparable à la bataille de Dreux, 296. *& suiv.*

T

Toulouse presque surpris par les Huguenots, qui en sont chassez aprés de grands combats dans tous les quartiers de la Ville, 269. 270
Le Cardinal de Tournon desabuse le Roy François I. & empesche qu'il ne fasse venir Melanchton, 27. 28
Il fait éclater son zele au Colloque de Poisly contre les blasphémes de Bezé, 224
Traité de Londres pour l'Ecosse, trop favorable au Calvinisme, 178. 179
Le Triumvirat formé pour la défense de la Religion Catholique, 196

V.

Pierre Valdo auteur de l'héresie des Vaudois. Son histoire, 66. *& suiv.*
Les Vaudois, leur héresie, leurs differens noms, & leurs aventures, 68. *& suiv.*
L'histoire du massacre que l'on en fit à Cabrieres & à Merindol, 80. *& suiv.*
Le desordre arrivé à Vassy, 257. *& suiv.*
Nicolas Durand de Villegagnon Chevalier de Malte, sa naissance, & ses qualitez, 100

L'Hi-

L'hiſtoire de ſon voyage dans l'Amerique Meridionale pour y établir le Calviniſme, 101. *& ſuiv.*
Sa converſion qui renverſe tout ce deſſein, 104
Son retour en France, où il écrit contre le Calviniſme, 15
Melchior Volmar maiſtre de Calvin à Bourges, 53. 54
Wolphang Guillaume Duc des deux Ponts amene un grand ſecours aux Huguenots, 428
Sa mort, *ibid.*

X

CLaude de Xaintes Docteur de Sorbonne, au Colloque de Poiſſy, 228

Z

ZUingle. Son naturel, ſon apoſtaſie, & ſon hereſie, 4. *& ſuiv.*
La difference qu'il y a entre luy & Luther, *ibid.*
Eſt tué à la bataille des Cantons Proteſtans contre les Cantons Catholiques. Comment il taſcha de gagner François I. auquel il dédia un livre, 10
Zurich embraſſe l'hereſie de Zuingle, 5. 6

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google